



UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

*Stratégies résidentielles, différenciation spatiale et recomposition sociale ;
application à l'aire d'influence de la « Ville Nouvelle » de Cergy-Pontoise*

Volume 2

**Thèse pour l'obtention du Doctorat de l'Université de Cergy-Pontoise
Discipline : Géographie et aménagement**

Présentée par Didier Desponds

**Laboratoire M.R.T.E. (Mobilités – Réseaux – Transports – Environnements),
Université de Cergy-Pontoise.**

Soutenue le 17 Décembre 2003 à l'Université de Cergy-Pontoise

Jury composé de :

Francis BEAUCIRE : Professeur en Géographie. Université Paris I. Directeur de Thèse.

Jean-Claude BOYER : Professeur en Géographie. Université Paris VIII. Rapporteur.

Laurent DAVEZIES : Professeur en Aménagement. Université Paris XII, I.U.P. Paris.
Rapporteur.

Gilles HUBERT : Professeur en Géographie. Université de Cergy-Pontoise.

Jean-Eudes ROULLIER : Directeur du programme d'histoire et d'évaluation des villes
nouvelles. Ministère de l'Équipement.

UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

Laboratoire Mobilités, Réseaux, Territoires et Environnements (M.R.T.E.).

THESE DE DOCTORAT

**STRATEGIES RESIDENTIELLES, DIFFERENCIATION
SPATIALE ET RECOMPOSITION SOCIALE ;
Application à l'aire d'influence de la « Ville Nouvelle » de
Cergy-Pontoise.**

TOME II)

- IV) Permanences ou mutations spatiales, vision depuis SPOT.
- V) Identités territoriales et enjeux politiques : le face à face V.N. – P.N.R.
- VI) Les ménages et leurs stratégies résidentielles, réalités et perspectives.

Didier DESPONDS

Décembre 2003

THESE REALISEE SOUS LA DIRECTION DE :

- **BEAUCIRE Francis**. Professeur en Géographie. Université Paris I.

COMPOSITION DU JURY :

- **BEAUCIRE Francis**. Professeur en Géographie. Université Paris I.
- **BOYER Jean-Claude**. Professeur en Géographie. Université Paris VIII (Rapporteur).
- **DAVEZIES Laurent**. Professeur en Aménagement. Université Paris XII, I.U.P. Paris (Rapporteur).
- **HUBERT Gilles**. Professeur en Géographie. Université de Cergy-Pontoise.
- **ROULLIER Jean-Eudes**. Directeur du programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles. Ministère de l'Équipement.

SOMMAIRE TOME II)

- IV. PERMANENCES OU MUTATIONS SPATIALES, VISION DEPUIS SPOT.
- A. *Processus d'accès aux données.*
 - B. *Les transformations spatiales enregistrées par les images panchromatiques ; phase exploratoire.*
 - C. *La nécessité d'intégrer des images multispectrales (XS).*
 - D. *Les transformations spatiales enregistrées par les images multi-spectrales ; phase exploratoire.*
 - E. *Les dynamiques spatiales entre 1990 et 1999 ; Phase de systématisation.*
 - F. *Les types de transformations entre 1990 et 1999, tentative pour une taxinomie ; phase de vérification.*
 - G. *Les mutations des marges, homogénéité, gradient, ou morcellement ?*
 - H. *Un premier bilan.*
- V. IDENTITES TERRITORIALES ET ENJEUX POLITIQUES : LE FACE-A-FACE V.N. – P.N.R.
- A. *Le point de vue des acteurs, une dimension à intégrer.*
 - B. *Les dynamiques en cours sur les communes.*
 - C. *Les enjeux essentiels pour l'équipe municipale en place.*
 - D. *Quel regard sur la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ?*
 - E. *Quel regard sur le P.N.R. du Vexin français ?*
 - F. *Vers un apaisement ou une exacerbation des clivages territoriaux ?*
- VI. LES MENAGES ET LEURS STRATEGIES RESIDENTIELLES, REALITES ET PERSPECTIVES.
- A. *Saisir l'insaisissable, mise au point d'une méthode.*
 - B. *Analyses en première approximation des dynamiques résidentielles.*
 - C. *Stratégies résidentielles et incidence de la catégorie sociale.*
 - D. *L'incidence d'autres facteurs explicatifs.*
 - E. *Lieux valorisés, lieux stigmatisés, lieux en « perte » ; unanimité ou aléatoire ?*
 - F. *Bilan et perspectives de recherche.*

CHAPITRE IV)

PERMANENCES OU MUTATIONS SPATIALES, VISION DEPUIS SPOT

UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

Laboratoire Mobilités, Réseaux, Territoires et Environnements (M.R.T.E.).

THESE DE DOCTORAT

**STRATEGIES RESIDENTIELLES, DIFFERENCIATION
SPATIALE ET RECOMPOSITION SOCIALE ;
Application à l'aire d'influence de la « Ville Nouvelle » de
Cergy-Pontoise.**

TOME II)

- IV) Permanences ou mutations spatiales, vision depuis SPOT.
- V) Identités territoriales et enjeux politiques : le face à face V.N. – P.N.R.
- VI) Les ménages et leurs stratégies résidentielles, réalités et perspectives.

Didier DESPONDS

Décembre 2003

THESE REALISEE SOUS LA DIRECTION DE :

- **BEAUCIRE Francis.** Professeur en Géographie. Université Paris I.

COMPOSITION DU JURY :

- **BEAUCIRE Francis.** Professeur en Géographie. Université Paris I.
- **BOYER Jean-Claude.** Professeur en Géographie. Université Paris VIII (Rapporteur).
- **DAVEZIES Laurent.** Professeur en Aménagement. Université Paris XII, I.U.P. Paris (Rapporteur).
- **HUBERT Gilles.** Professeur en Géographie. Université de Cergy-Pontoise.
- **ROULLIER Jean-Eudes.** Directeur du programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles. Ministère de l'Équipement.

SOMMAIRE TOME II)

- IV. PERMANENCES OU MUTATIONS SPATIALES, VISION DEPUIS SPOT.
- A. *Processus d'accès aux données.*
 - B. *Les transformations spatiales enregistrées par les images panchromatiques ; phase exploratoire.*
 - C. *La nécessité d'intégrer des images multispectrales (XS).*
 - D. *Les transformations spatiales enregistrées par les images multi-spectrales ; phase exploratoire.*
 - E. *Les dynamiques spatiales entre 1990 et 1999 ; Phase de systématisation.*
 - F. *Les types de transformations entre 1990 et 1999, tentative pour une taxinomie ; phase de vérification.*
 - G. *Les mutations des marges, homogénéité, gradient, ou morcellement ?*
 - H. *Un premier bilan.*
- V. IDENTITES TERRITORIALES ET ENJEUX POLITIQUES : LE FACE-A-FACE V.N. – P.N.R.
- A. *Le point de vue des acteurs, une dimension à intégrer.*
 - B. *Les dynamiques en cours sur les communes.*
 - C. *Les enjeux essentiels pour l'équipe municipale en place.*
 - D. *Quel regard sur la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ?*
 - E. *Quel regard sur le P.N.R. du Vexin français ?*
 - F. *Vers un apaisement ou une exacerbation des clivages territoriaux ?*
- VI. LES MENAGES ET LEURS STRATEGIES RESIDENTIELLES, REALITES ET PERSPECTIVES.
- A. *Saisir l'insaisissable, mise au point d'une méthode.*
 - B. *Analyses en première approximation des dynamiques résidentielles.*
 - C. *Stratégies résidentielles et incidence de la catégorie sociale.*
 - D. *L'incidence d'autres facteurs explicatifs.*
 - E. *Lieux valorisés, lieux stigmatisés, lieux en « perte » ; unanimité ou aléatoire ?*
 - F. *Bilan et perspectives de recherche.*

CHAPITRE IV)

PERMANENCES OU MUTATIONS SPATIALES, VISION DEPUIS SPOT

A. Processus d'accès aux données.

1. Les raisons du recours à l'imagerie satellitaire.

Les développements qui vont suivre, ne constituent pas de fait une thèse de télédétection, mais seulement une sous-partie utilisant la télédétection, ce, dans le but d'offrir un autre regard sur les territoires faisant l'objet de l'étude. Le recours à la télédétection résulte de trois projets : saisir l'organisation physique de territoires précédemment abordés sous le seul angle des données statistiques, évaluer l'apport de l'outil satellitaire quant aux évolutions affectant les territoires urbains diffus, mettre en place une méthodologie éventuellement reproductible afin de suivre « en temps réel » les transformations de ces marges urbaines particulières, voire, des marges urbaines en général. La démarche ne proposera pas des innovations dans le domaine de la télédétection, mais s'efforcera d'utiliser au mieux les ressources d'un logiciel (en l'occurrence TeraVue¹), en s'appuyant sur les travaux de chercheurs ayant travaillé sur ces questions². Sur les espaces concernés, la télédétection constitue l'une des sources possibles parmi bien d'autres, la couverture cartographique est systématique et fréquemment renouvelée, de même que les photographies aériennes. De plus, des études particulièrement sophistiquées, celle de l'I.A.U.R.I.F. par exemple lors de la mise en place du M.O.S., permettent de connaître les spécificités de l'occupation des sols et de la mise en valeur des territoires. Si les marges de l'agglomération parisienne ne constituent en aucun cas un « champ pionnier » pour la télédétection, il n'en demeure pas moins que le recours à l'imagerie satellitaire est susceptible d'apporter certains compléments d'analyse, d'autant plus aisément évaluables que les sources disponibles sont nombreuses.

Le travail initial a consisté à mettre en place une méthode et à sélectionner les images susceptibles de répondre aux questions posées. Tenant compte de leur résolution de 10 mètres, et de la faible taille des objets spatiaux à saisir, les images panchromatiques SPOT ont fait l'objet d'une première demande auprès de la société

¹ Editions de la Boyère, Immeuble Ophira – 630, route des Dolines – 06560, Valbonne – France (Tel : 04.93.65.26.86 ; Fax : 04.92.96.08.80). Site Internet : <http://www.teravue.net/tvufir/>. La Licence utilisée est celle détenue par le Département de Géographie et d'Histoire de l'Université de Cergy-Pontoise.

² Certains de ces travaux ont été connus grâce au réseau télédétection de l'A.U.F. (Agence Universitaire de la Francophonie). Adresse : CESBIO-LADYBIO, BPI 2801, 31401 Toulouse Cedex 4. France. Yves Auda en assure la coordination : Tel. : 33.(0)5. 61.55.85.43 ; Fax : 33.(0)5. 61.55.88.62. Voir le Site Internet de ce réseau : <http://www.reseautd.cict.fr>, les bulletins électroniques de la revue Télédétection (dernier numéro accessible le 58, mis en ligne le 1^{er} Juillet 2003) y sont directement consultables.

Spot-Images³. Le tableau d'assemblage fourni et les quick-looks correspondantes ont conduit à une première sélection résultant des territoires couverts par les images SPOT, par le niveau de qualité de ces images et bien entendu par le moment de la saisie des informations.

Le **KJ : 038/250** (scène correspondant à un carré de 60 km sur 60 km) convenait parfaitement car couvrant la partie occidentale du Val-d'Oise et donc la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, la partie Nord des Yvelines, avec la vallée de la Seine et des portions de l'Oise et de l'Eure, limitrophes du Val-d'Oise. L'objectif d'une étude diachronique parallèle aux données statistiques dont nous disposons par ailleurs, a conduit à opter pour les vues du satellite SPOT 2⁴. Il est préférable de conserver le même outil d'enregistrement à des fins comparatives.

Le moment de la prise de l'image devait permettre la meilleure prise en compte possible de l'urbanisation, la couverture nuageuse la plus faible possible, la réduction des ombrages⁵ et la meilleure discrimination entre l'urbain et les sols nus. Ces divers aspects contribuèrent à chercher des images d'été, les champs offrant une surface couverte par la végétation plus importante (à nuancer toutefois en fonction des productions et du calendrier agricole spécifique de ces régions) et la végétation urbaine étant plus développée, ceci pouvant conduire à une meilleure discrimination entre les zones urbaines denses et les zones plus végétalisées (habitat pavillonnaire avec jardin en particulier). Le choix final fût opéré entre des images ayant un niveau 0000⁶ de couverture nuageuse et une qualité de EEEE⁷. L'image panchromatique du 10-08-1990, disposant de plus d'un angle d'incidence très faible (-3,2°) fût ainsi choisie. Pour 1999, les conditions étaient aussi favorables, à l'exception des critères

³ Adresse : 5 rue des Satellites. B.P. 4359. F – 31030 Toulouse Cedex 4. France. Tel : 33.(0)5.62.19.40.40.

Contact : C. Baron : Tel : 05.62.19.40.76 ; Fax : 05.62.19.40.51 ; E. Mail : Christine.Baron @spotimage.fr

⁴ SPOT 1, lancé le 22 Février 1986, pouvait aussi fournir des données aux deux dates, ses spécificités techniques étant par ailleurs similaires à celles de SPOT 2, lancé le 22 Janvier 1990. Notons que depuis 1993, SPOT 2 a perdu ses capacités d'enregistrement et ne fonctionne plus qu'en mode direct. Quant à SPOT 3 (lancement le 26 Septembre 1993), il est devenu inutilisable le 14 Novembre 1996. Les spécifications techniques de SPOT 4 (lancement le 24 Mars 1998) et de SPOT 5 (lancement le 4 Mai 2002) n'étaient elles, pas identiques à la gamme initiale des SPOT, nouvelle bande spectrale dans la gamme P.I.R. pour SPOT 4, amélioration sensible de la résolution en modes panchromatique et multispectrale pour SPOT 5. Voir le Site Internet de Spot-Image : <http://www.spotimage.fr/accueil/>

⁵ Du fait de l'héliosynchronisme de SPOT, seule la date exerce une influence. SPOT repasse en effet tous les 26 jours, vers 11 heures T.U. au dessus des latitudes qui nous intéressent. Le soleil étant plus haut sur l'horizon en été, les effets d'ombrage se trouveront réduits par rapport à l'hiver.

⁶ Meilleur indice selon Spot-Image, aujourd'hui la grille n'est plus identique à celle de 1990 : A : couverture nuageuse à 0% ; B : couverture nuageuse à 10% ; C : couverture nuageuse à 25% ; D : couverture nuageuse à 75% ; E : couverture à 100 %. Voir les images disponibles et les modalités de leur sélection sur le catalogue de SpotImage, accessible depuis le Site Internet : <http://sirius.spotimage.fr>

⁷ Il s'agit comme précédemment d'une indication de qualité. Celle-ci est par contre demeurée similaire : E : Excellente qualité ; G : bonne qualité ; P : Pauvre qualité et U : Mauvaise qualité.

concernant l'angle d'incidence. L'image choisie, celle du 03-09-1999, était A pour la couverture nuageuse, E, pour la qualité, mais avec un angle de +30,7°. Le dépôt d'un dossier auprès de la société Médias⁸, dépendant du C.N.E.S. et rendant accessibles les images SPOT à des prix particulièrement intéressants (de 100 à 400 € H.T. pour des images d'archives et de 500 à 800 € H.T. pour des scènes programmées), à la condition de faire partie d'un laboratoire de recherche, s'imposait d'autant. Afin de permettre un recalage des deux images, le niveau de pré-traitement demandé pour les images panchromatiques fût le 2B, le référentiel cartographique choisi étant le Lambert I, le plus souvent utilisé dans le Nord de la France. Le dossier Isis fut accepté en Mai 2001, conduisant à l'obtention des deux images panchromatiques au prix de 365 € H.T. Coût pris en charge par le laboratoire M.R.T.E. de l'Université de Cergy-Pontoise.

Le protocole initial d'exploitation des images satellitaires est reproduit sous forme d'organigramme, voir **Schéma n°7 p. 473**. Figurent non seulement les images panchromatiques, mais également les images multispectrales qui feront l'objet d'une demande complémentaire, ultérieurement auprès de SpotImage et du C.N.E.S.

2. Spécificités des images panchromatiques exploitées.

a) Schéma d'assemblage et découpage des « imagettes ».

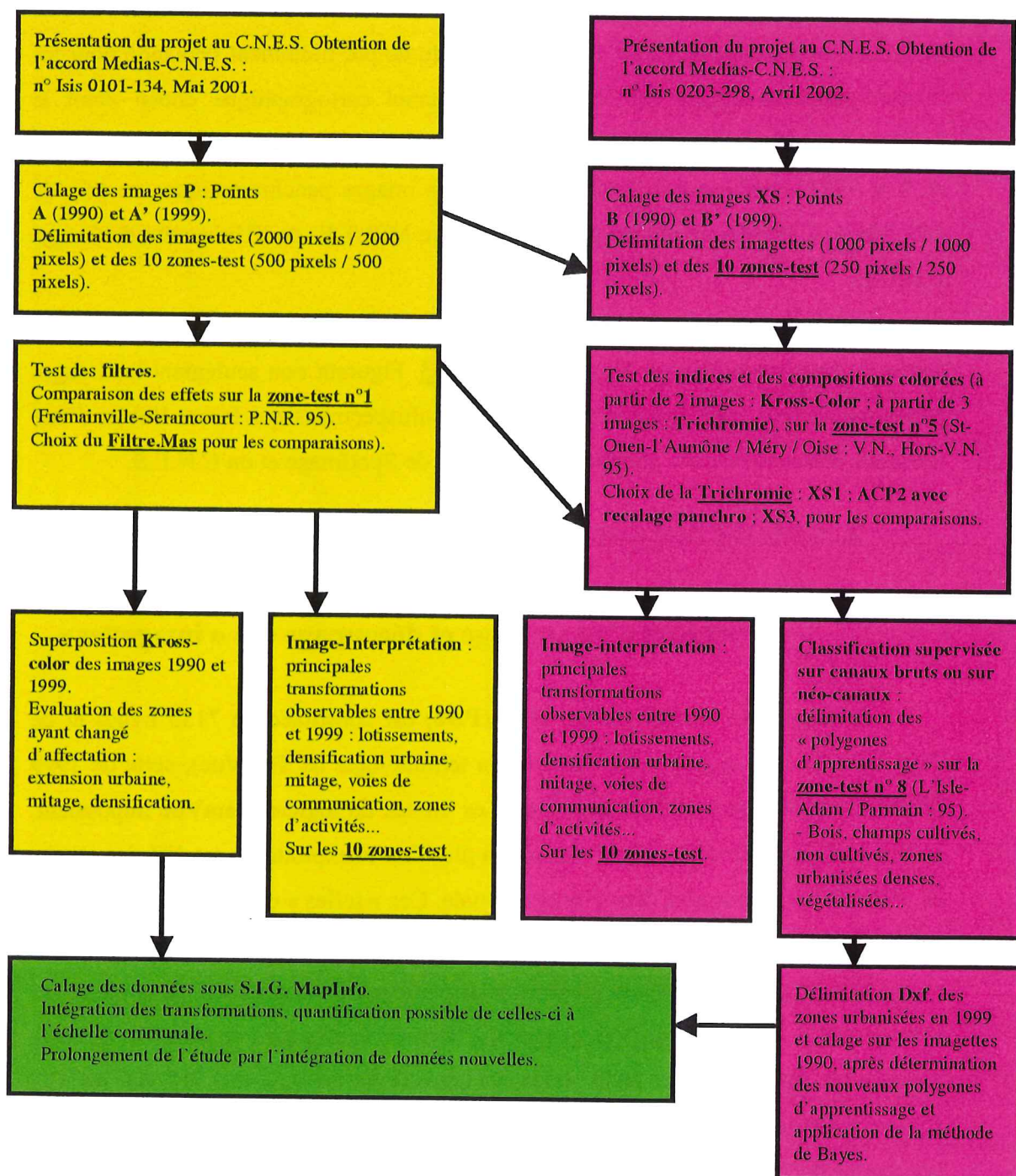
L'image panchromatique de 1990 (**P.90**) est constituée de 7155 lignes et de 7492 colonnes (ou pixels si l'on reprend la terminologie de TeraVue), celle de 1999 (**P.99**), de 8161 lignes et 9688 colonnes. Les limites du logiciel TeraVue imposaient, si l'on souhaitait travailler à la résolution la plus fine et exploiter la totalité des pixels, de réaliser des découpages dans l'image initiale. Ces « tuiles » ou « imagettes » ont été constituées sans prendre en compte les réalités géographiques du terrain, ainsi la ville nouvelle de Cergy-Pontoise est présente pour partie sur l'imagette C3, pour partie sur l'imagette C4. Le P.N.R. du Vexin français, dont les dimensions dépassaient de toute manière les 2000 pixels sur 2000 pixels, est couvert par les imagettes B2, B3, B4, C2, C3, et, pour quelques pixels, C4. Les imagettes du centre de l'image ont des tailles constantes de 2000 pixels sur 2000 pixels, ce qui n'est pas le cas de celles figurant sur

⁸ Adresse : <http://medias.obs-mip.fr/isis> ; contact : Delphine Fontannaz : 05.61.28.23.48. E.Mail : Delphine.Fontannaz@medias.cnes.fr

**METHODOLOGIE SUIVIE DANS L'EXPLOITATION DES IMAGES
PANCHROMATIQUES (P) 1990 ET 1999, ET MULTISPECTRALES (XS)
1990 ET 1999.**

Protocole P.

Protocole XS.



SCHEMA N°7

les bords des deux images panchromatiques. Les deux **Images⁹**, **n°5 p. 480** et **n°6 p. 481**, permettent de localiser les territoires couverts par les imagerie. D'une façon plus précise, figurent au **Chapitre IV) Annexe 1)** (voir **p. i**), les coordonnées des points ayant permis les assemblages (point **A**, pour l'image **P. 90** ; point **A'**, pour l'image **P. 99**), que l'on nommera plus loin « points-origines » et des positionnements des imagerie dans leur image respective, après le calage des « points-origines ».

Ces « points-origines » ont fait l'objet d'un calage précis, l'objectif étant de construire des imagerie non seulement de taille identique, mais également rigoureusement superposables (« au pixel près »), ce, afin de faciliter le travail ultérieur de comparaison imagerie 90 à imagerie 99 et de rendre plus simple l'exploitation de ces imagerie lorsqu'il s'agira de développer des techniques croisant des images de provenance différente, dans le cas par exemple de la réalisation d'une « **Kross-Color** ».

b) Calage des « points-origines ».

Afin de déterminer de tels « points-origines » sur deux images de taille différentes mais de niveau de qualité sensiblement voisin et ayant subi un pré-traitement identique par le C.N.E.S. il était indispensable de repérer un point situé sur un territoire n'ayant pas subi de transformations majeures entre 1990 et 1999 et susceptible d'être reconnu avec le moins de doute possible. Un décalage initial entraînant en chaîne le décalage de toutes les imagerie construites à partir de ce point-origine. De telles distorsions risquaient de rendre difficile l'interprétation des transformations spatiales. Devait de plus être prise en compte l'éventualité du recours ultérieur à des images multispectrales dont la résolution est quatre fois plus faible (un pixel XS SPOT 2 contient quatre pixels panchromatiques). Les objets permettant le repérage panchromatique devaient donc aussi pouvoir être distingués sous un mode multispectral.

Le choix s'est porté sur une zone fortement urbanisée, aisément repérable à différentes échelles : le quartier de Cergy-Saint-Christophe construit dans les années 1980. Au sein de celui-ci, le quartier de « l'Axe majeur », achevé en 1989, réalisé par

⁹ Porteront ici le nom « d'Images », les documents réalisés grâce à l'intermédiaire des images satellitaires. Certaines seront constituées d'une seule vue, d'autres de plusieurs petites vues, mises en parallèle afin de développer des analyses comparatives, qu'elles soient, synchroniques, ou diachroniques.

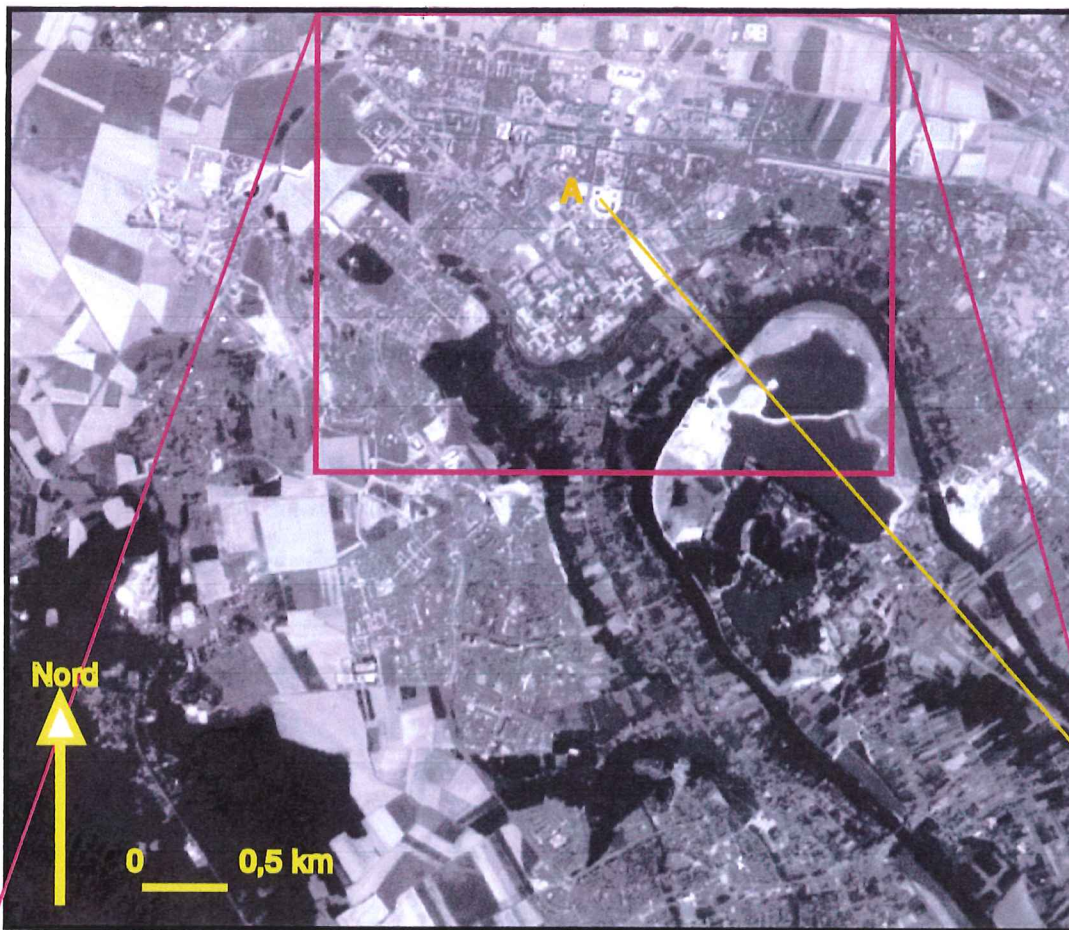


IMAGE N° 1 : LOCALISATION PROGRESSIVE DU POINT A, AYANT SERVI D'ORIGINE POUR LE CALAGE DES IMAGES SPOT 1990 ET 1999 (ZOOM 1).

- Les images correspondent à la Zone-Test n°2 (VAUREAL, CERGY-LE-HAUT ; VAL-D'OISE - V.N.).
 - L'image - source est : SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG. Incidence : -3,2° ; date : 10-08-1990 ; niveau 2B ; Dossier Medias-C.N.E.S. : Isis n°0101-134, Mai 2001.

Localisation du Point A.





IMAGE N° 2 : LOCALISATION DU POINT A AYANT SERVI D'ORIGINE POUR LE CALAGE DES IMAGES SPOT 1990 ET 1999 (ZOOM 2).

- Les images sont extraites de la Zone-Test n°2 (VAUREAL, CERGY-LE HAUT ; VAL-D'OISE-V.N.)
- C'est le secteur de Cergy-Saint-Christophe qui figure ici au coeur de l'image.
- L'image-source est : SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; date : 10-08-1990 ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; Dossier Medias-C.N.E.S. : Isis n°0101-134, Mai 2001.

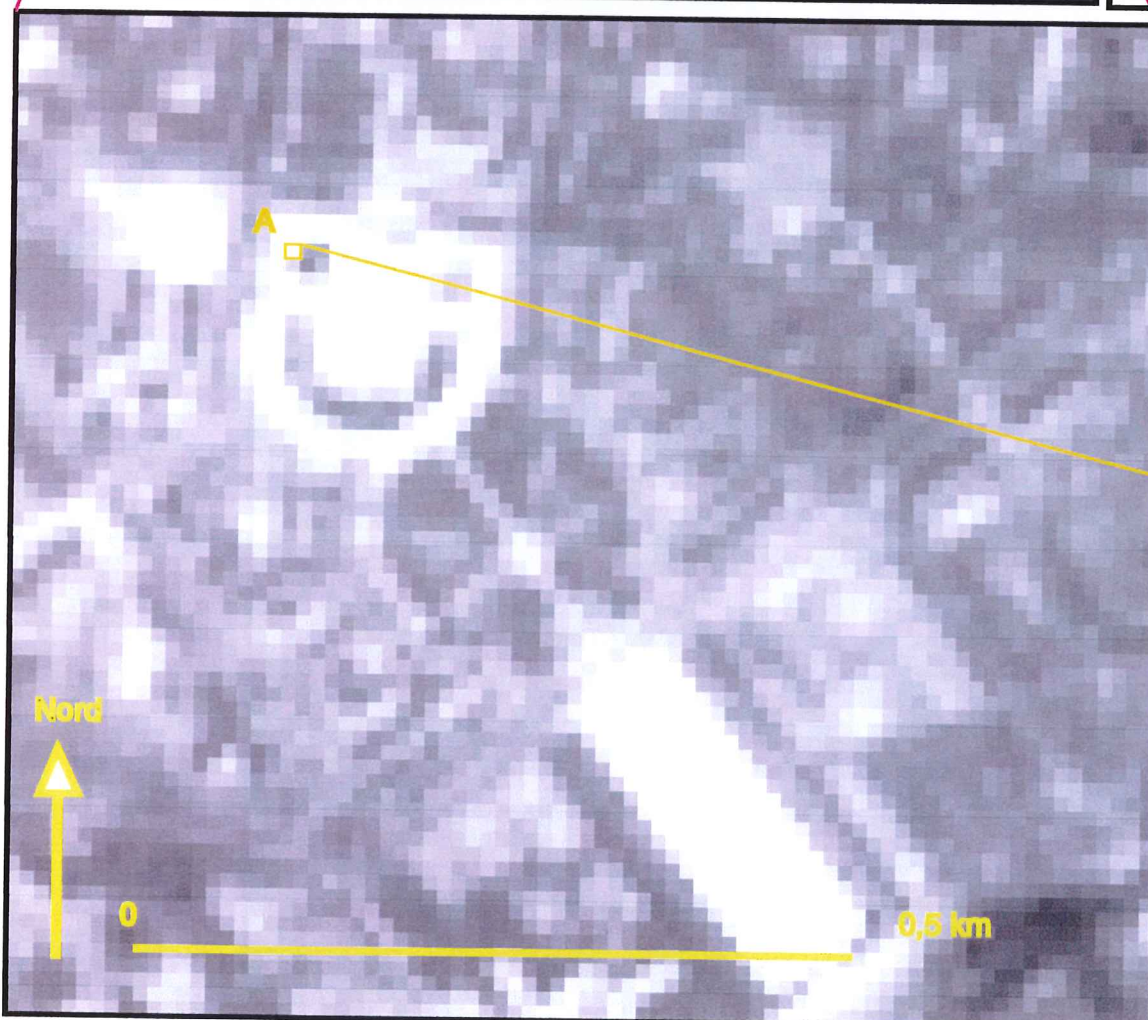
Localisation du Point A.





IMAGE N° 3 : LOCALISATION DU POINT A AYANT SERVI D'ORIGINE POUR LE CALAGE DES IMAGES SPOT 1990 ET 1999 (ZOOM 3).

- Les images sont extraites de la Zone-Test n° 2 (VAUREAL, CERGY-LE-HAUT ; VAL-D'OISE-V.N.)
- C'est le quartier central de Cergy-Saint-Christophe qui figure ici au coeur de l'image.
- Image-source : SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; date : 10-08-1990 ; niveau 2B ; Dossier Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.



Point A :
Origine
pour le
calage de
l'image
de 1990.

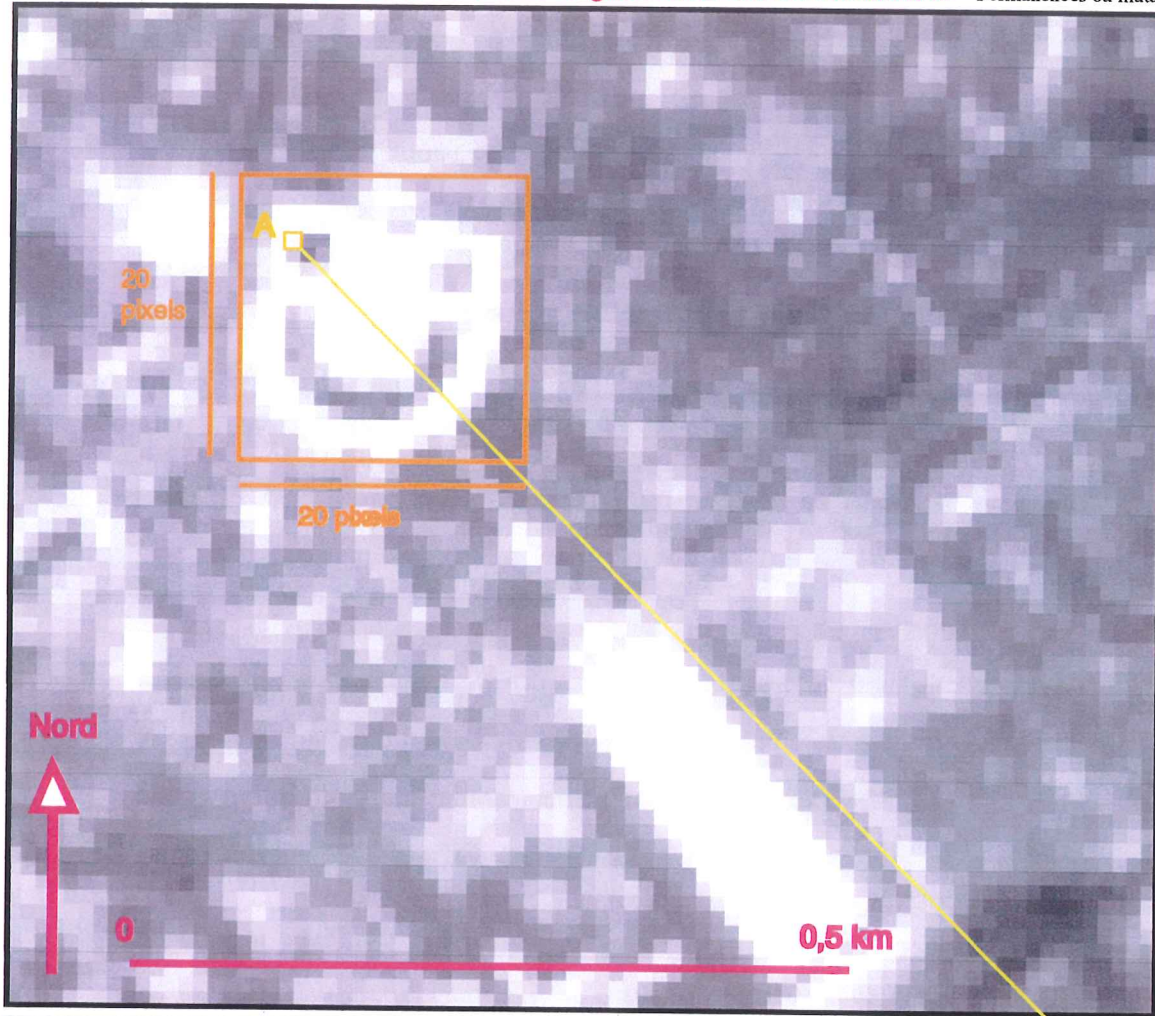
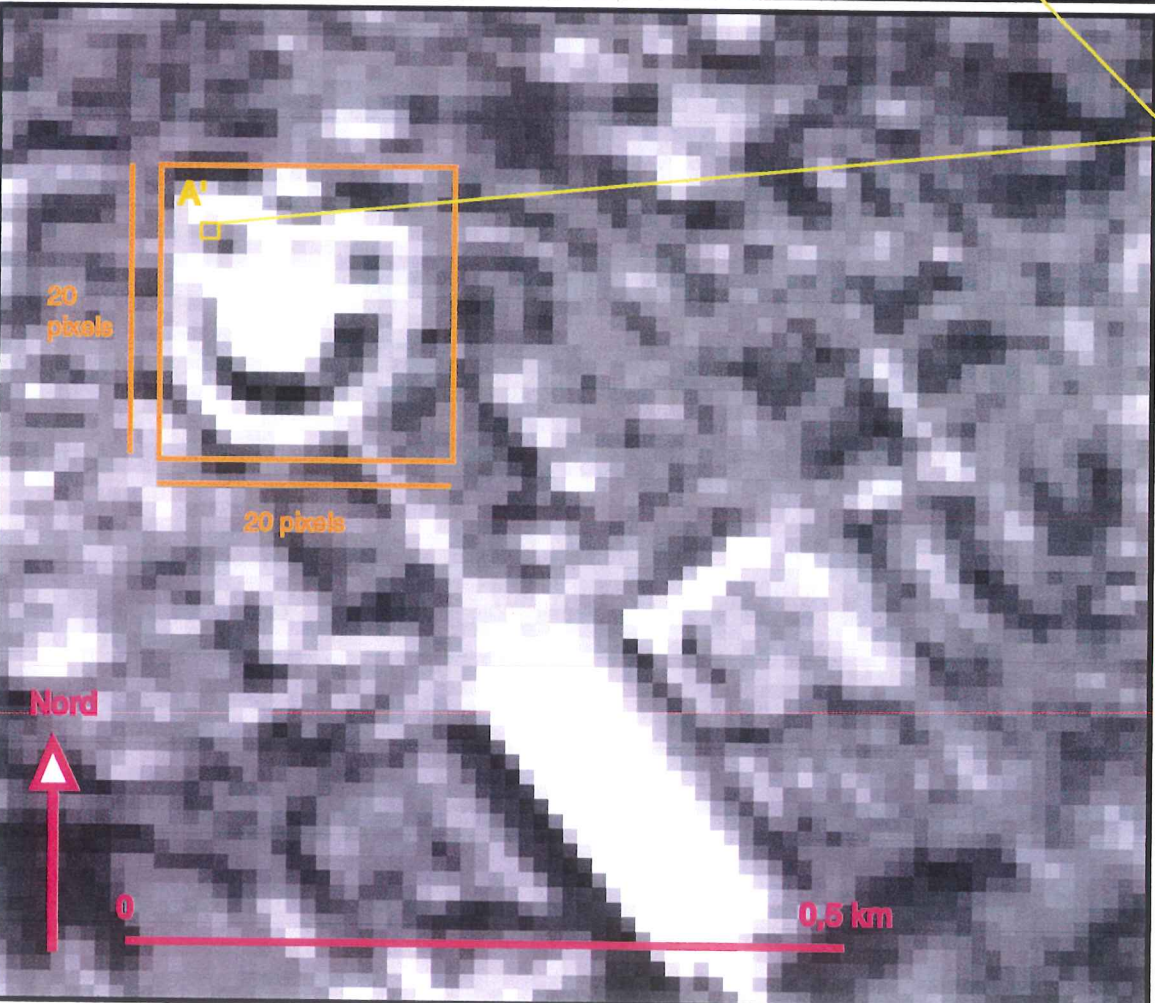


IMAGE N° 4 : LO - CALISATION DES POINTS A ET A', AYANT PERMIS LE CALAGE 'AU PIXEL PRES' SUR LES DEUX IMAGES SPOT 1990 ET SPOT 1999.

- Les images sont extraites de la Zone-Test n° 2 (VAUREAL, CERGY-LE-HAUT ; VAL-D'OISE - V.N.).
 - Image - source 90 : SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; date : 10-08-1990.
 - Image - source 99 : SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; incidence : +30,7° ; niveau 2B ; date : 03-09-1999 ; Dossier deux images : Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.



Mise en concordance des points ayant permis le calage.
 Les Points A et A', se situent à Cergy-Saint-Christophe, au coeur du quartier de l' Axe majeur ; conception : Ricardo Bofill.

 : Zone ayant permis de localiser les pixels servant d' origine pour les deux images brutes.

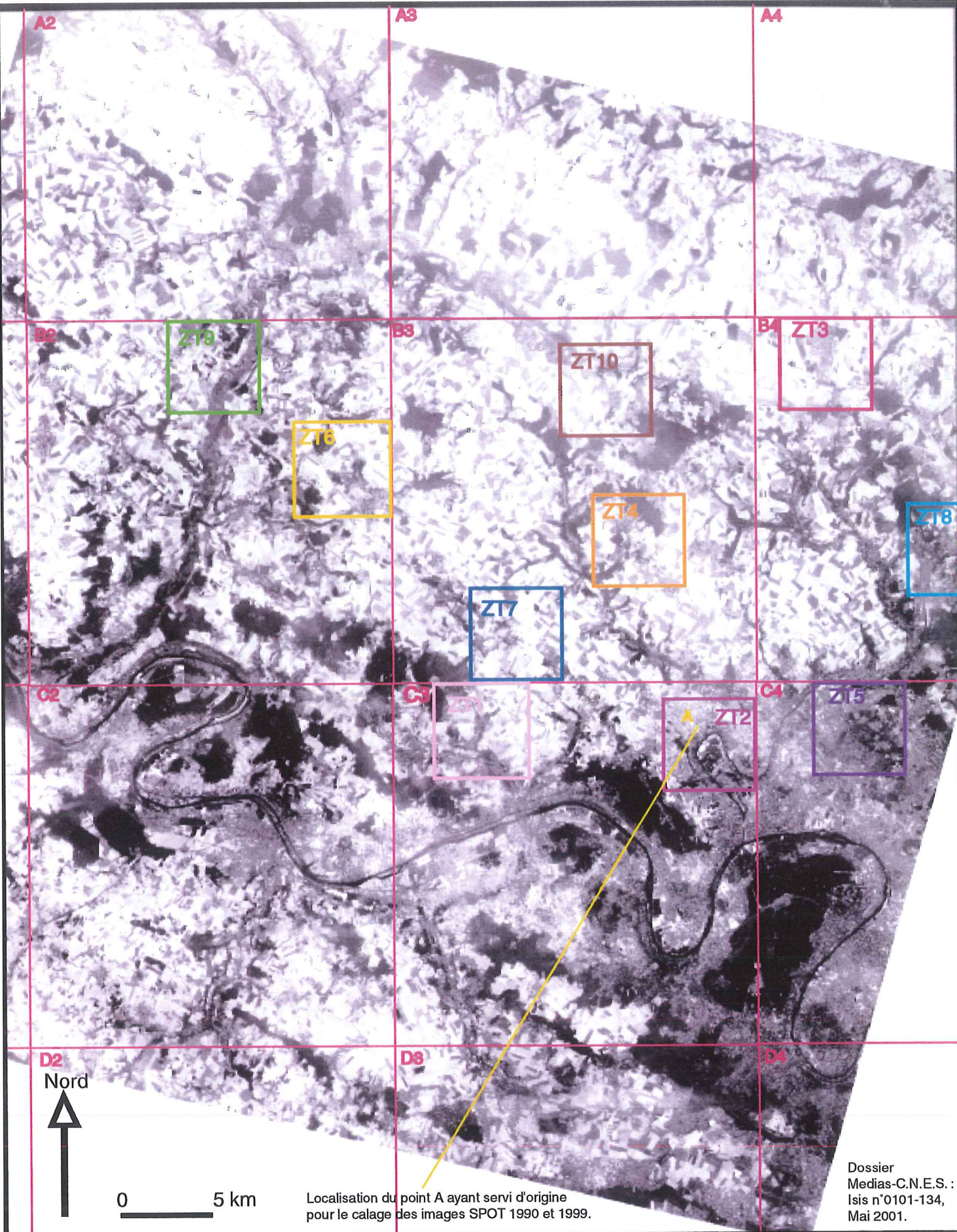
l'architecte catalan Ricardo Bofill, constituait une entité vaste, aisément repérable du fait des forts contrastes de réflectance qu'il génère : parois des immeubles en matériaux clairs, encore que ceci ne soit pas directement perceptible depuis SPOT, toits plus sombres, mais surtout gravillons fortement réfléchissants dans toute la partie de cour intérieure, contrastant avec quelques parcelles engazonnées. Parmi les objets spatiaux présents sur cette portion de territoire, certains étaient susceptibles d'avoir connu des modifications (ainsi des parcelles végétalisées), d'autres par contre, constituaient des invariants (ainsi des divers bâtiments).

La reconnaissance « au pixel près » pose cependant quelques problèmes, des confusions sont toujours possibles, c'est la raison pour laquelle le voisinage a été pris en compte (voir quadrilatère orange de 20 pixels sur 20 pixels sur l'**Image n°4 p. 478**). Les structures de cet ensemble permettent de réduire les risques d'erreur lors de la mise en concordance des deux pixels-origines, de 1990 et de 1999. Les imagerie seront ensuite construites à partir de ces deux points-origines, débouchant sur le maillage des **Images n°5 p. 480** et **n°6 p. 481**.

c) Choix des zones à tester.

Afin de mettre en œuvre une première approche exploratoire des transformations intervenues sur ces espaces, une dizaine de zones-test vont être délimitées. De taille relativement réduite (500 pixels sur 500 pixels chacune), elles ont été choisies en fonction des types d'espaces couverts. L'objectif étant de présenter une palette suffisamment variée : certains espaces étant fortement urbanisés d'autre non, certains présentant un espace rural de type openfield, d'autres laissant apparaître une physionomie plus composite, certains étant intégrés à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, d'autres au P.N.R. du Vexin français, d'autres enfin, à aucune de ces deux entités. Si l'éventail proposé ne couvre pas toutes les associations de possibles, la disparité des marges urbaines n'en transparaît pas moins. Ceci servira ultérieurement, lorsqu'il s'agira de tester des techniques à partir de filtrages ou d'indices. Certaines se révéleront efficaces sur certains types d'espace, tout en restant difficilement transposables sur d'autres.

Les **zones-test n°2** et **n°5** couvrent grandement les territoires de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, la première laissant à la fois apparaître le tissu des vieux



Dossier
Medias-C.N.E.S. :
Isis n°0101-134,
Mai 2001.

IMAGE N° 5 : LOCALISATION DES IMAGETTES REALISEES A PARTIR DE L'IMAGE SPOT P. 90 (UN PIXEL SUR SEPT) ET DES DIX ZONES AYANT SERVI POUR LES TESTS.

- Les imagerie ont 2000 pixels sur 2000 pixels soit 20 km sur 20 km.

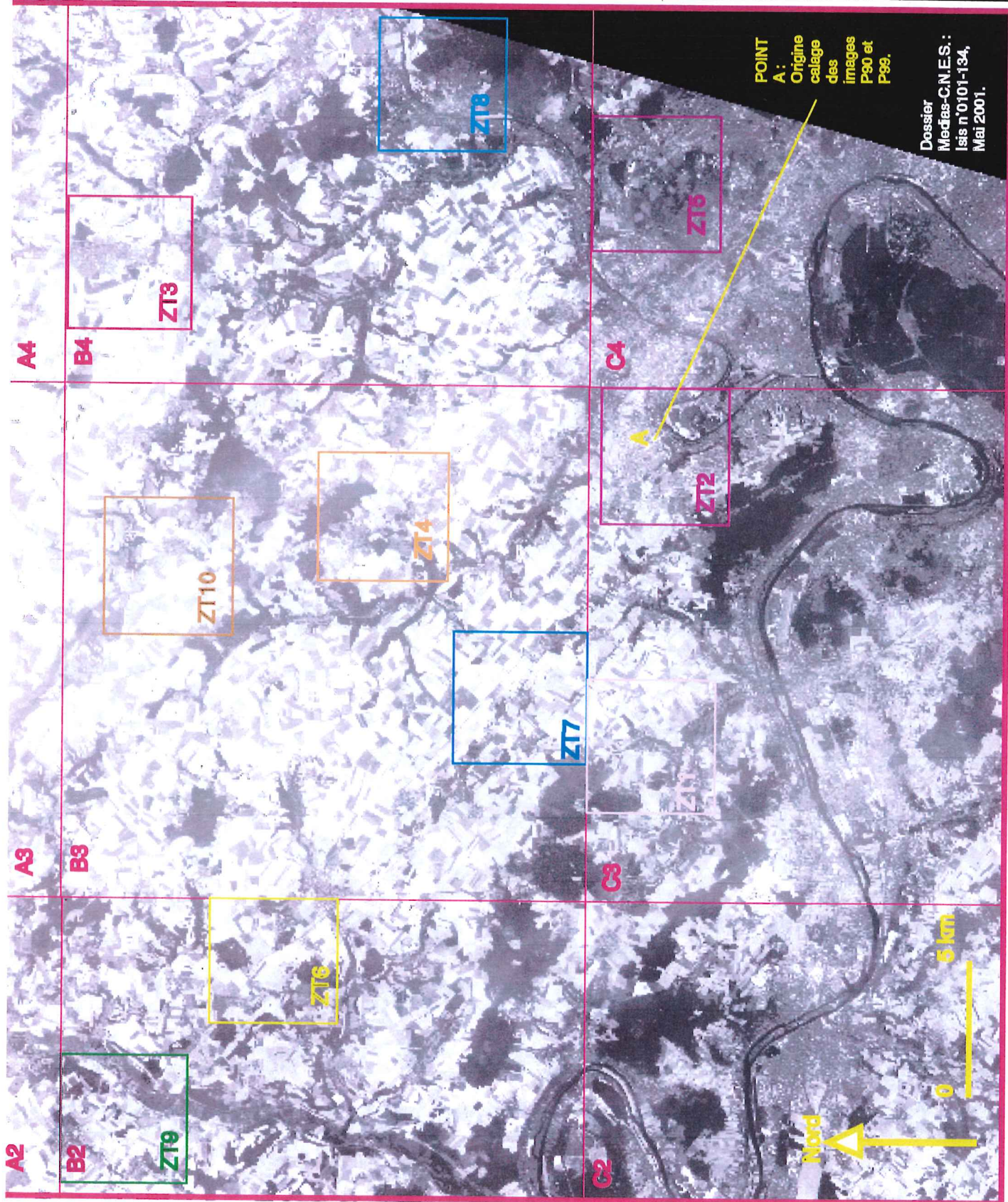
- Les Zones-Test ont 500 pixels sur 500 pixels soit 5 km sur 5 km.

Thèse : D. Desponds.

**IMAGE N° 6 :
LOCALISATION DES
ZONES-TEST SUR
L'IMAGE SPOT 1990
PANCHROMATIQUE
(un pixel sur quatre)**

- **Zone-test 1** : Frémainville, Seraincourt (95) :
- **Zone-test 2** : Vauréal, Cergy-le-Haut (95) :
- **Zone-test 3** : Méru (60)
- **Zone-test 4** : Marines, Cormeilles-en-Vexin (95) :
- **Zone-test 5** : Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône (95) :
- **Zone-test 6** : Saint-Gervais, Magny-en-Vexin (95) :
- **Zone-test 7** : Vigny-Théméricourt (95) :
- **Zone-test 8** : L'Isle-Adam, Parmain (95) :
- **Zone-test 9** : Vesly, Authenvernes (27) :
- **Zone-test 10** : Chavençon, Monneville (60) :

 : Zone-Test (5 km sur 5 km).
 : Limites des images (20 km sur 20 km).
 Thèse : D. Desponds



POINT
A : Origine
 calage
 des
 images
 P80 et
 P89.

Dossier
 Medias-C.N.E.S. :
 lais n°0101-134,
 Mai 2001.

villages, préexistant aux opérations urbanistiques de la ville nouvelle, urbanisation localisée sur les rives de la vallée de l'Oise, mais aussi les réalisations récentes qui se sont développées sur les plateaux. Le site originel de la ville nouvelle, organisé en amphithéâtre autour de la boucle de l'Oise, se distingue aisément sur la **zone-test n°2**. La **zone-test n°5** elle, couvre beaucoup plus partiellement la ville nouvelle, tout du moins dans son extension actuelle, telle qu'elle résulte de la sortie en 1983, des communes de Pierrelaye et Méry-sur-Oise. La zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône à l'Ouest et les champs maraîchers de Pierrelaye au Sud et à l'Est, offrent un saisissant contraste dont il sera intéressant de suivre l'évolution.

La **zone-test n°8** est centrée sur la commune de l'Isle-Adam¹⁰, la vallée de l'Oise qui fait un coude au niveau de cette commune, forme l'axe structurant de cette image, de Parmain – Mériel au Sud-Ouest à Champagne-sur-Oise – Mours au Nord-Est. La forêt est par ailleurs très présente, comme sur aucune des autres zones-test, occupant environ le tiers de l'image. L'évolution du contact entre zone urbanisée et zone boisée sera là aussi à observer avec attention.

La **zone-test n°3** est construite autour de la ville de Méru dans l'Oise. Petite ville¹¹ assez fortement industrialisée, elle était considérée par l'I.N.S.E.E. en 1990 comme un pôle d'emploi en soi, non intégré dans l'aire urbaine de Paris (voir **Carte n°10 p. 135**, dans le **Tome I**), ceci n'est plus le cas en 1999. Cette commune a d'ailleurs perdu un grand nombre d'emplois entre ces deux dates comme le montre bien la **Carte n°13 p. 144** du **Tome I**). Les espaces ruraux au sein desquels s'inscrit Méru, sont caractéristiques des grands champs ouverts du Bassin Parisien.

Les **zones-test n°1, n°7 et n°4**, présentent des paysages ruraux plus variés : parcelles agricoles, vastes généralement, bois le plus souvent situés dans des vallons et communes de petite taille sous forme d'habitat groupé. Ces trois zones-test sont situées dans le P.N.R. du Vexin français. L'évolution de ces territoires était au cœur de nos préoccupations, l'étude de ces trois zones permettra dans un premier temps de fournir quelques éléments quant aux dynamiques enregistrées entre 1990 et 1999. En outre, elles permettront de tester certaines techniques susceptibles de mettre en évidence l'habitat peu dense, les zones urbaines végétalisées, voire de distinguer des phénomènes de mitage des espaces ruraux.

¹⁰ 9 479 habitants en 1982, 9 979 en 1990 et 11 163 en 1999, données I.N.S.E.E., « Populations sans doubles comptes ».

¹¹ 11 436 habitants en 1982, 11 928 en 1990 et 12 712 en 1999, données I.N.S.E.E., « Populations sans doubles comptes ».

Les mêmes remarques pourraient être faites pour les **zones-test n°6, n°9 et n°10**. Si l'on excepte la ville de Magny-en-Vexin¹² qui figure dans le coin Sud-Est de la **zone-test n°6**, seules apparaissent des communes de petite taille¹³. Parmi les discontinuités significatives qui s'observent, signalons la vallée de l'Epte, non tant par l'importance du cours d'eau que par l'occupation des sols de la vallée alluviale. La question des évolutions de ces marges se pose ici avec une acuité toute particulière car ces zones-test englobent à part les communes de Magny-en-Vexin et Saint-Gervais présentes dans la **zone-test n°6** et les communes de la rive droite de l'Epte sur la **zone-test n°9**, des territoires extérieurs au P.N.R. du Vexin français. Une comparaison, en première approximation des évolutions enregistrées dans le P.N.R. et hors de celui-ci pourrait fournir des éléments significatifs, à la condition toutefois, que les objets spatiaux soient enregistrables par les capteurs du satellite.

3. Méthodologie en vue de l'étude des images panchromatiques.

Le Schéma n°7 p. 473 a permis d'exposer un premier protocole visant à l'exploitation des images panchromatiques. Le test des filtres proposés par le logiciel TeraVue y figure. Les nombreux ouvrages de télédétection¹⁴ insistent sur les types de filtres utilisables, sur les effets obtenus et sur l'exploitation qui peut en être attendue dans tel ou tel domaine d'application. Ainsi Girard M.-C. et Girard C.-M.¹⁵ : « *Le filtrage est l'action de filtrer. Le filtre au sens électronique du terme, est un dispositif destiné à favoriser ou à entraver le passage de certaines composantes de fréquence, d'un signal électrique (Larousse, 1998). Le filtrage numérique des images est issu de la théorie du traitement des signaux. il regroupe un ensemble de méthodes, traitant le signal de l'image, dans le domaine spatial ou dans le domaine fréquentiel. Le champ d'application de ces méthodes, dans le domaine de l'analyse d'image, est vaste : les prétraitements (réduction de bruit) ; la détection et l'extraction des éléments d'une image (détection de contours) ; l'analyse (analyse morphologique) ; les post-traitements. On distingue classiquement deux grandes catégories de filtres, selon que*

¹² 4 558 habitants en 1982, 5 050 en 1990 et 5 656 en 1999, données I.N.S.E.E., « Populations sans doubles comptes ».

¹³ Saint-Clair-sur-Epte : 801 habitants en 1999 ; Saint-Gervais : 893 ; Vesly : 620 ; Authèves : 361 ; Tourly : 167 ; Chavençon : 114 ; Monneville : 740. Données I.N.S.E.E., « Populations sans doubles comptes ».

¹⁴ ROBIN M. : « La télédétection », 1995. [n° 142]. GIRARD M.-C. et GIRARD C.-M. : « Traitement des données de télédétection », 1999. [n° 186]. MINVIELLE E. et SOUIAH S.-A. : « L'analyse statistique et spatiale. Statistiques, cartographie, télédétection, S.I.G. », 2003. [n°187].

¹⁵ Ibid. [n°186]. Op. Cité p. 229.

les opérateurs qu'ils mettent en œuvre, répondent ou non aux critères de linéarité. On parle de *filtrage linéaire et de filtrage non linéaire* ». Les filtrages linéaires se ramènent à un produit de convolution obtenu par glissement progressif d'une fenêtre de traitement (le plus fréquemment 3 X 3) sur l'ensemble de l'image et par transformation de proche en proche de chacun des pixels en fonction des valeurs de son voisinage. Les résultats des transformations de « l'image – source », sont stockés, dans une « image – résultat ». Les filtrages non linéaires ne se ramènent par contre pas à un produit de convolution.

Selon les résultats obtenus sont généralement distingués des « filtres passe-bas » ou « filtres d'adoucissement » et des « filtres passe-haut » ou « filtres de rehaussement ». Toujours selon Girard M.-C. et Girard C.-M.¹⁶ : « *En fonction de la réponse fréquentielle du filtre, on utilise souvent les termes de filtre passe-bas ou passe-haut selon la gamme de fréquences qu'ils laissent passer. Dans le cas des filtres d'analyse d'images, les filtres passe-bas atténuent les variations de niveau dans l'image, on dit qu'ils lissent les images, c'est par exemple le cas d'un filtre moyenneur pour réduire le bruit. Au contraire les filtres passe-haut vont accentuer les variations de l'image, c'est le cas par exemple des gradients utilisés comme détecteurs de contours* ». Le logiciel TeraVue offre un grand nombre de possibilités de filtrage, avec des matrices de convolution de taille et de poids divers. Il ne peut être ici question de les tester les uns après les autres. Toutefois, au **Chapitre IV) Annexe 8)** (voir p. vii) figurent soixante-douze exemples de filtrage. Sont précisées à chaque fois les caractéristiques de la matrice de convolution (taille et poids affectés), la perception visuelle des effets (amélioration ou atténuation des contrastes, mise en évidence des contours, modification faible ou forte en regard de l'image brute), une évaluation est également proposée de cette technique de filtrage par rapport aux questions portant sur l'urbain. Le filtre permet-il ou non de distinguer les zones urbanisées, qu'il s'agisse d'une urbanisation en continu ou de formes urbaines plus diffuses. Ces indications sont destinées à servir de références dans le cadre de ce **Chapitre IV)**, fournissant des indications susceptibles d'être approfondies et réactualisées. Plus qu'un aboutissement, cette annexe doit être appréhendée comme un outil de travail.

Certains de ces filtres vont être présentés de manière plus explicite dans les pages qui suivent afin d'évaluer de façon concrète leurs effets par rapport à l'image

¹⁶ Ibid. [n°186]. Op. Cité p. 237.

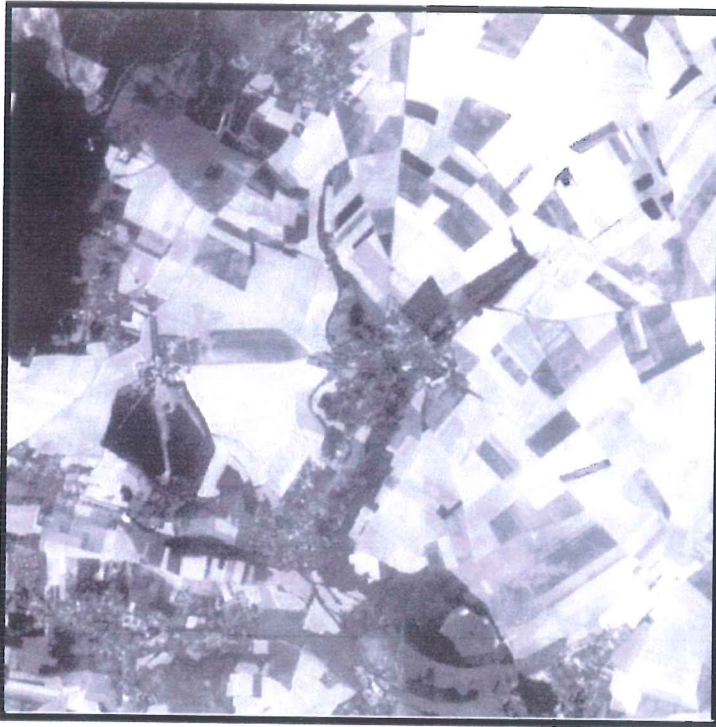
brute initiale. Tenant compte de la thématique qui nous intéresse plus particulièrement, la **zone-test n°1**, incluse dans le P.N.R. du Vexin français, a été préférée aux autres pour rendre compte des conséquences des filtrages. En effet, elle comprend des espaces agricoles, d'autres boisés, plusieurs petits villages s'y distinguent, situés sur les plateaux, ainsi qu'une urbanisation plus dense, dans la petite vallée de la Montcient. Cette image laisse donc apparaître des espaces hétérogènes et un type d'urbanisation *a priori* difficile à saisir.

a) Test de différentes techniques de filtrage.

Les essais de filtrage qui suivent de la **p. 486** à la **p. 491**, ne sont pas classés dans un ordre particulier, il est toutefois intéressant de les présenter à la fois en fonction de leur nature et du résultat obtenu.

Certains sont des filtres linéaires à ranger dans la catégorie des « filtres passe-haut » : ainsi pour « Cntrnw.Mas », « Gredgsw3.Mas », « Solbhorz.Mas », dans **l'Image n°7 p. 486** ; « Centr2nw.Mas », « Cnte .Mas », « Cntr2e.Mas », dans **l'Image n°8 p. 487** ; « Gredgn3.Mas », « Cnts.Mas », « Edge3b.Mas » dans **l'Image n°9 p. 488** ; « Edge5.Mas », « Filtre.Mas », « Vertedg3.Mas », dans **l'Image n°10 p. 489** ; « Sobel2 », « Cnt2n.Mas » et « Cntn.Mas », dans **l'Image n°11 p. 490** ; « Filtre Laplacien 3d », dans **l'image n°12 p. 491**. Parmi ceux-ci, certains (« Gredgsw3.Mas », « Centr2nw.Mas », « Cntr2e.Mas », « Gredgn3.Mas », « Vertedg3.Mas », « Sobel2 », « Cnt2n.Mas ») mettent particulièrement bien en évidence les contrastes de texture entre l'urbain et le rural. Les champs ou les forêts, c'est à dire tous les objets homogènes, apparaissent lissés, l'urbain se caractérisant lui, même dans le cas des villages, par une grande hétérogénéité. Le « relief » de l'urbain ressort parfois en bosses, parfois en creux, avec des éclairages variant d'orientation. « Centr2nw.Mas » et « Gredgn3.mas » pourraient se révéler adapter à la mise en évidence du tissu urbain, lors de la réalisation d'un « drapé coloré ». D'autres filtres améliorent sensiblement les détails perceptibles, en particulier la texture¹⁷ des espaces urbanisés. Ainsi « Cnte.Mas », « Edge5.Mas » ou « Filtre.Mas ». Parmi les « filtres passe-haut », certains mettent distinctement en évidence les réseaux viaires : c'est le cas de

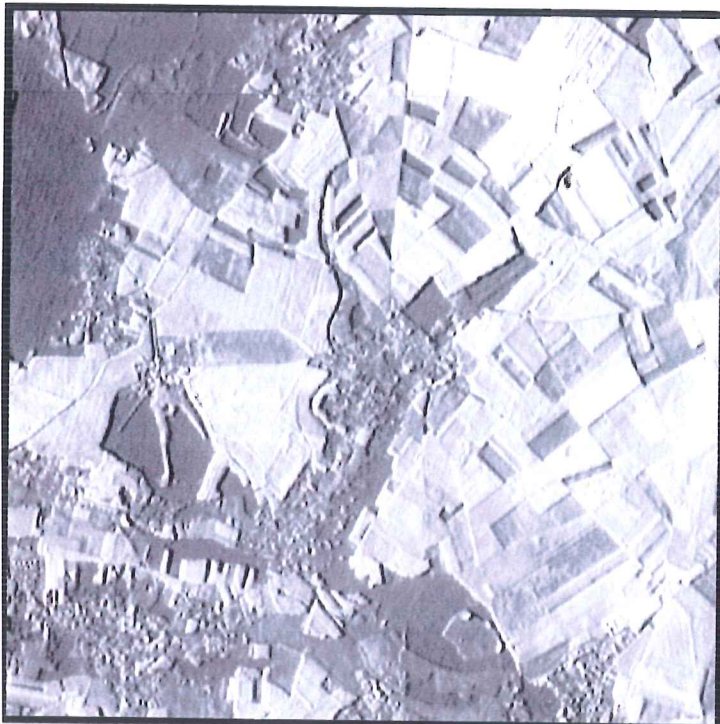
¹⁷ Les auteurs distinguent généralement six informations accessibles sur un objet : couleur (ou niveau de gris), contraste, grain (ou texture), taille, orientation, forme. Voir par exemple à ce propos, M. ROBIN, Ibid [n° 142]. Cf. p. 94.



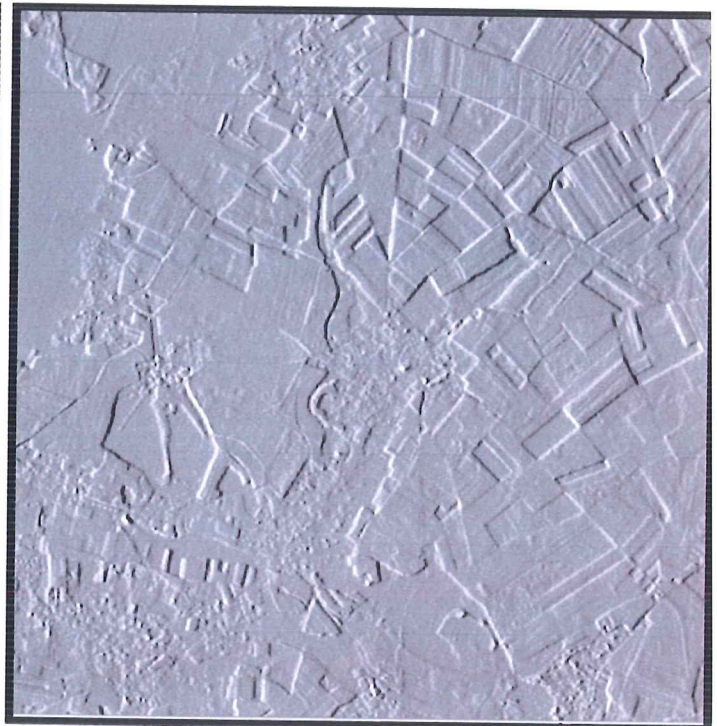
A) IMAGE BRUTE ZONE-TEST N°1.



B) IMAGE FILTREE AVEC "**Contr2nw.Mas**".



C) IMAGE FILTREE AVEC "**Cnte.Mas**".



D) IMAGE FILTREE AVEC "**Contr2e.Mas**".

IMAGE N° 8 : COMPARAISON DES EFFETS DES FILTRES (Contr2nw** ; **Cnte** ; **Contr2e**),
PAR RAPPORT A L'IMAGE BRUTE ZT N°1 (FREMAINVILLE-SERAINCOURT ; VAL-D'OISE - P.N.R.)
DE 1990.**

(Source SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ;
date : 10-08-1990 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001).



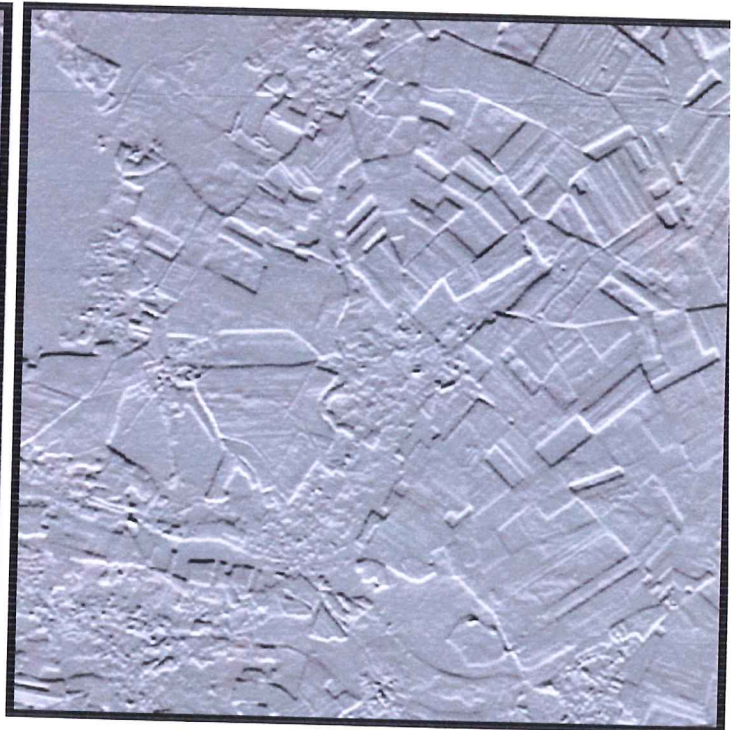
A) IMAGE BRUTE ZONE-TEST N° 1.



B) IMAGE FILTREE AVEC "Cntrnw.Mas".



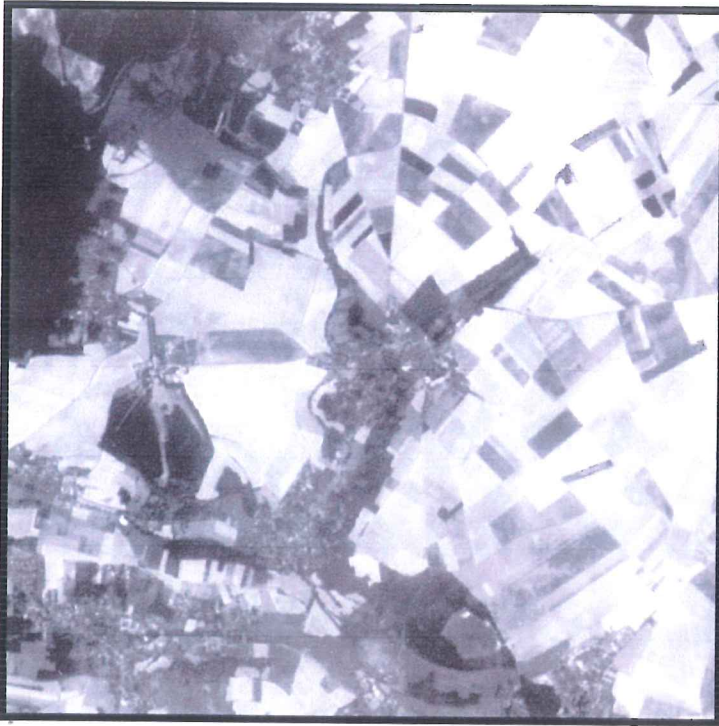
C) IMAGE FILTREE AVEC "Gredgsw3.Mas".



D) IMAGE FILTREE AVEC "Solbhorz.Mas".

IMAGE N°7 : COMPARAISON DES EFFETS DES FILTRES (Cntrnw, Gredgsw3, Solbhorz), PAR RAPPORT A L'IMAGE BRUTE ZT N°1 (FREMAINVILLE-SERAINCOURT ; VAL-D'OISE - P.N.R.) DE 1990.

(Source SPOT 2 : KJ 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence -3,2° ; niveau 2B ; date : 10-08-1990 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001).



A) IMAGE BRUTE ZONE-TEST N° 1.



B) IMAGE FILTREE AVEC "Gredgn3.Mas".



C) IMAGE FILTREE AVEC "Cnts.Mas".



D) IMAGE FILTREE AVEC "Edg3b.Mas".

IMAGE N° 9 : COMPARAISON DES EFFETS DES FILTRES (Gredgn3, Cnts, Edg3b) PAR RAPPORT A L'IMAGE BRUTE ZT N°1 (FREMAINVILLE - SERAINCOURT ; VAL-D'OISE - P.N.R.) DE 1990.

(Source SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; date : 10-08-1990
contrat Medias-CNES : Isis n° 0101-134, Mai 2001).



A) IMAGE BRUTE DE LA ZONE-TEST N° 1.



B) IMAGE FILTREE PAR "Edge5.Mas".



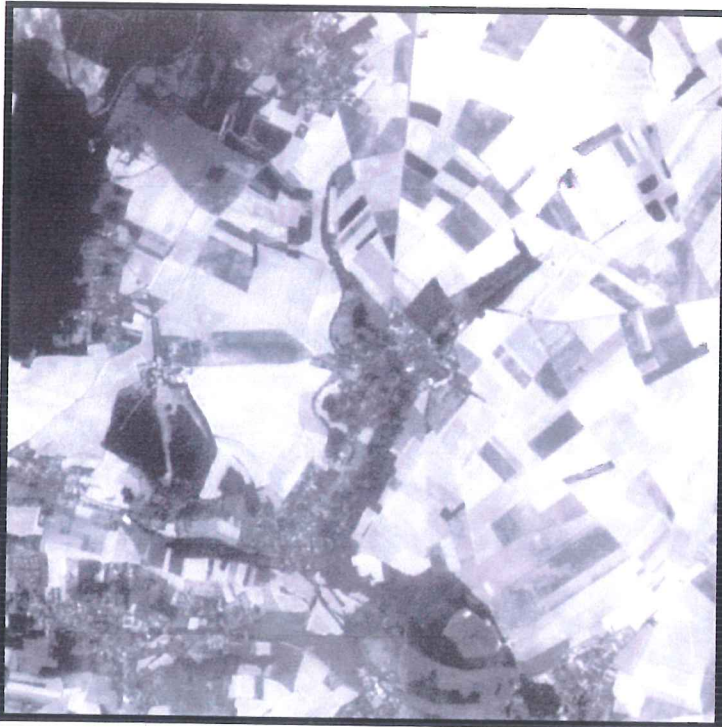
C) IMAGE FILTREE PAR "Filtre.Mas".



D) IMAGE FILTREE PAR "Vertedg3.Mas".

IMAGE N° 10 : COMPARAISON DES EFFETS DES FILTRES (Edge5 ; Filtre.Mas ; Vertedg3), PAR RAPPORT A L'IMAGE BRUTE ZT N°1 (FREMAINVILLE-SERAINCOURT ; VAL-D'OISE - P.N.R.) DE 1990.

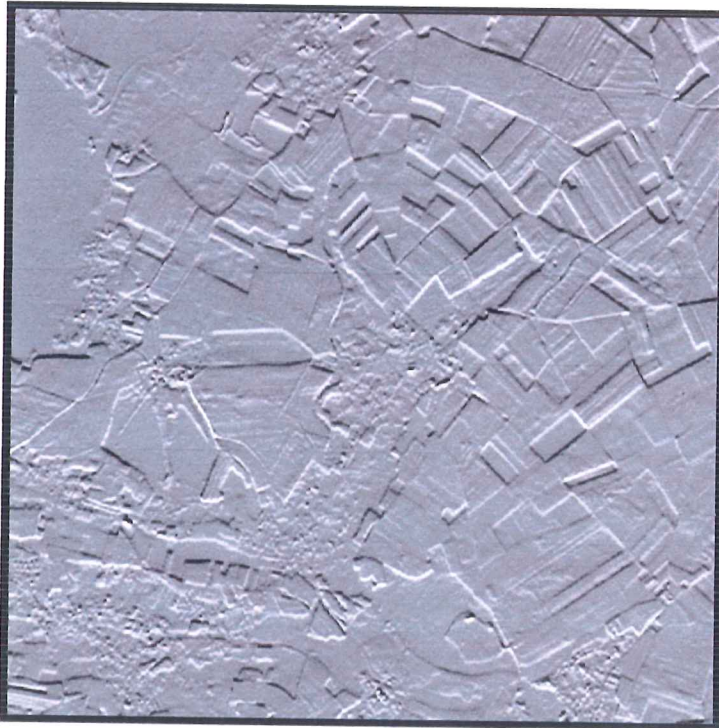
(Source SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; date : 10-08-1990 ; niveau 2B ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001).



A) IMAGE BRUTE ZONE-TEST N°1.



B) IMAGE FILTREE AVEC "Sobel2".



C) IMAGE FILTREE AVEC "Cnt2n.Mas".



D) IMAGE FILTREE AVEC "Cntn.Mas".

IMAGE N°11 : COMPARAISON DES EFFETS DES FILTRES (Sobel2, Cnt2n, Cntn) PAR RAPPORT A L'IMAGE BRUTE ZT N°1 (FREMAINVILLE-SERAINCOURT ; VAL-D'OISE - P.N.R.) DE 1990.

(Source SPOT 2 : KJ 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; date : 10-08-1990 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001).



A) IMAGE BRUTE ZONE-TEST N°1.



B) IMAGE FILTREE AVEC "Filtre standard : Mediane".



C) IMAGE FILTREE AVEC "Filtre Laplacien 3d".



D) IMAGE FILTREE AVEC "Filtre morphologique : Erosion".

IMAGE N°12 : COMPARAISON DES EFFETS DES FILTRES (Standard : mediane ; laplacien 3d ; Morphologique : erosion) PAR RAPPORT A L'IMAGE BRUTE ZT N°1 (FREMAINVILLE-SERAINCOURT ; VAL-D'OISE - P.N.R.) DE 1990.

(Source SPOT 2 : KJ 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG/-0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; date : 10-08-1990 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001).

« Edge3b. Mas » et plus nettement « Filtre Laplacien 3d ». S.-A. Souiah¹⁸ insiste sur ce point : « *La trame du réseau viaire est plus riche si on applique un filtre de type laplacien. Il permet la mise en évidence des contours. On dira qu'il s'agit de filtre de différenciation de 2^{ème} ordre* ».

Parmi les exemples de filtrages proposés, ne figurent pas, car ne correspondant pas *a priori* à l'objectif recherché, des filtres linéaires à considérer comme « filtres passe-bas ». Par contre certains filtres non linéaires produisent des effets de même nature. Ainsi pour le filtre « médiane », voir **Image n°12 p. 491**. Comme l'indiquent Girard M.-C. et Girard C.-M.¹⁹ : « *Dans ce type de filtrage, le traitement repose sur une analyse des pixels d'un voisinage considéré, non pas en fonction de leur disposition spatiale, mais en fonction d'une mesure statistique. Cette mesure est établie sur un classement, par ordre croissant de niveau de gris, de tous les pixels du voisinage* ». En l'occurrence, l'effet obtenu ne permet guère de mettre en évidence les spécificités des espaces urbains, ni les contrastes urbain – rural.

Le filtre « érosion » est un filtre morphologique. Cette technique repose sur les fondements de la mathématique ensembliste²⁰. L'image résultante se rapproche de celle générée par le filtre « médiane ». Se dégage une impression de flou, peu propice à la mise en évidence de phénomènes ténus et ne permettant pas de toute évidence de distinguer les limites entre urbain et rural, ni l'organisation interne plus particulière de l'espace urbanisé. Le guide d'utilisation de TeraVue²¹ indique à ce propos, que ces techniques de filtrage (« médiane », « moyenne », ou les divers filtres correspondant aux outils de base de la morphologie mathématique) sont souvent utilisées dans le but de simplifier des images en vue d'un passage ultérieur à l'édition. Ces filtres ne correspondent donc pas aux attentes qui sont les nôtres, tout du moins dans le premier temps de cette phase méthodologique, préparatoire à la phase exploratoire.

Parmi les soixante-douze filtres accessibles par ailleurs sous TeraVue grâce à l'opération « Importer.Mas », d'autres présentent un intérêt en regard des problématiques urbaines (voir **Annexe IV) 8) p.vii**), mais ils réfèrent soit à une amélioration du contraste urbain – rural (du type « Centr2nw.Mas »), soit à une amélioration des détails, à un rehaussement de l'image, (du type de « Filtre.Mas ») soit

¹⁸ Ibid. [n°187]. Op. cité p. 180.

¹⁹ Ibid. [n°186]. Op. cité p. 237.

²⁰ GIRARD M.-C. et GIRARD C.-M. signalent que les concepts à la base de ces techniques de filtrage sont apparus en 1967 à l'Ecole des Mines de Paris. Ibid. [n°186]. Voir p. 238.

²¹ Guide d'utilisation de TeraVue, 1998. [n°188]. Op. cité p. 95.

à une extraction des réseaux de viabilité et des diverses autres limites (du type de « Filtre Laplacien 3d »).

b) Choix d'une méthode appropriée.

Celle-ci a déjà été en partie exposée avec le **Schéma n°7 p. 473**. Parmi les filtres disponibles sous TeraVue, c'est le « Filtre.Mas », du fait du réhaussement sensible de la qualité des images qu'il permet, qui a été retenu en vue d'explorer les zones-test en 1990 et en 1999, et de qualifier les transformations perceptibles. Le filtre « Edge5.Mas », voire d'une certaine manière le « Edge3b.Mas » auraient pu satisfaire aux mêmes critères et permettre la mise en œuvre d'une démarche comparative. S.-A. Souiah²² insiste aussi sur l'intérêt que présente le « Filtre.Mas » dans le cas d'une étude portant sur l'urbain : « *Filtre.Mas précédemment présenté fait ressortir les réseaux et améliore la perception du paysage urbain* ». De part la construction de sa matrice de convolution, ce filtre améliore sensiblement la valeur du pixel central.

Seront donc mises en parallèle les images « filtrées.Mas » de 1990 et les images « filtrées.Mas » de 1999, et ce, pour chacune des dix zones-test. Des résultats concluants permettraient par la suite de généraliser aux imageries. L'objectif est de cerner certaines formes de transformation des territoires, à condition que le satellite permette de les discriminer. Les transformations de taille trop réduite ne pourront être observées, on peut penser, tenant compte de la résolution des images panchromatiques de SPOT 2, que le bâti isolé pourra difficilement être perçu. De plus du fait de la taille des objets urbains, il est fréquent que ceux-ci ne couvrent la totalité d'un pixel et ne conduisent à des « mélanges radiométriques » (voir la notion de « mixel » fréquemment utilisée). M. Robin²³ insiste sur ces limites : « *Les thématiques urbaines restent en général inaccessibles aux données satellitaires actuelles (à l'exception des données Spot Panchromatique dont la qualité spatiale est celle de photographies aériennes à l'échelle de 1 : 30 000 ème environ). En effet, les résultats obtenus présentent des marges d'erreur inacceptables dans la plupart des cas. En réalité, le terme 'inacceptable' n'est pas approprié. Si les marges d'erreur sont élevées, c'est que : 1) l'objet urbain est trop petit en regard du pixel (une autre source de données serait préférable : image de meilleure résolution, photographie aérienne) ;*

²² Ibid. [n°187]. Op. cité p. 179.

²³ Ibid. [n°142]. Op. cité p. 100.

2) *Le traitement standard effectué ne convient pas à la thématique urbaine et il manque un algorithme de segmentation plus approprié ; 3) La thématique ne peut être abordée par l'imagerie parce qu'il y a inadéquation avec les propriétés physiques des données satellitaires* ». M. Robin justifie par la suite ses propos, en développant l'exemple d'une étude conduite sur l'urbanisation dans l'île de Noirmoutier (Vendée). Ont été calés sur une image XS de l'île, les polygones d'urbanisation extraits de photographies aériennes, digitalisés, rectifiés géométriquement, puis superposés à l'image XS. Ces polygones correspondent de fait à l'urbanisation, or l'image XS n'est que rarement en adéquation avec les données urbaines réelles, du fait de trois types d'erreur : confusion entre parcelle thématique et radiométrique ; effet de masque ; confusion d'interprétations radiométriques. Nous aurons plus loin à revenir sur ces limites, quand seront intégrées à l'étude les images multispectrales.

La démarche qui va suivre, se résume, de fait à une comparaison d'images panchromatiques, celles-ci devant permettre de cerner les aspects urbains continus ou diffus et de dégager, dans une certaine mesure, le sens des dynamiques survenues entre 1990 et 1999. Nous partons de fait de l'outil le plus précis, comparable comme l'indiquait M. Robin, à des photographies aériennes au 1 : 30 000 ème, les résultats obtenus serviront de références et de comparaisons lorsque, ultérieurement, seront suivies d'autres méthodes.

B. Les transformations spatiales enregistrées par les images panchromatiques ; phase exploratoire.

1. « *Image-interprétation* » et analyse des premiers résultats.

Certaines transformations vont être tout particulièrement traquées, celles concernant les extensions urbaines, ou les densifications des tissus urbains existant, celles correspondant au développement des zones d'activités et autres zones commerciales, celles résultant de l'extension des réseaux de transport. Par ailleurs les espaces boisés seront observés afin de préciser s'ils ont été soumis à des transformations sensibles (pression urbaine, mitage, ...). Le code des couleurs et des figurés est identique pour chacune des dix images (de la n°13 p. 497 à la n° 22 p. 514).

Les analyses qui vont suivre résultent de l'observation des images, en cela la démarche doit bien être qualifiée « d'image-interprétation ». Les conclusions étant, en cas de doute, complétées par des vérifications sur le terrain.

a) Analyses sur la zone-test n°1.

Sur cette **zone-test n°1** qui fit l'objet des tests de filtrage précédents peuvent être dégagées, sans doute possible, un certain nombre de transformations : développement d'un lotissement, réalisé d'ailleurs partiellement en auto-construction (Association des Castors) sur la commune de Frémainville (il ne s'agit donc pas d'un lotissement présentant une grande unité urbanistique), extension urbaine sur les coteaux au niveau de Gaillon-sur-Montcient et reboisement partiel dans le bois de Galluis. Par ailleurs, d'autres transformations semblent apparaître, mais les analyses se trouvent confrontées aux limites de la résolution spatiale de l'image panchromatique, le recours aux photographies aériennes serait ici souhaitable afin de confirmer ou d'infirmer. Ces transformations correspondraient à des densifications urbaines au sein du tissu existant, sous forme de constructions consécutives à des ventes de terres agricoles interstitielles devenues parcelles à construire. La qualité de l'image brute de 1999, moindre que celle de 1990²⁴, rejailit sur l'image « filtrée.Mas », des incertitudes peuvent en résulter quant à la qualification des objets de petite taille. Rappelons par ailleurs, que ces communes font partie du P.N.R. du Vexin français. Du fait de l'existence de la Charte du Parc²⁵, certaines restrictions sont édictées concernant le développement urbain, ainsi : « *Les constructions neuves se font en priorité par densification du tissu urbain existant* »²⁶, mais aussi « *Les constructions neuves sont implantées sous forme de greffes en continuité du bâti existant, selon les prescriptions de la charte paysagère par commune* »²⁷, et encore « *Les constructions neuves sont maintenues en bordure des massifs boisés et des rivières, selon les prescriptions architecturales de la charte paysagère par commune* »²⁸. Les transformations observées entre 1990 et 1999, période non couverte dans sa totalité par les prescriptions de la Charte du Parc, ne semblent pas en infraction par rapport à celle-ci.

²⁴ Conséquence probable du redressement que le C.N.E.S. du opérer sur l'image panchromatique 1999, enregistrée avec un angle d'incidence élevé, de +30,7°.

²⁵ Charte du Parc. 1995. [n°40].

²⁶ Ibid. [n°40]. Op. cité in Article 5.5.1, p. 24.

²⁷ Ibid. [n°40]. Op. cité in Article 5.5.2.1, p. 25.

²⁸ Ibid. [n°40]. Op. cité in Article 5.5.2.1, p. 25.

Des phénomènes de mitage ne paraissent pas en effet s'être développés sur ces territoires.

b) Analyses sur la zone-test n°2.

Bien différente est cette **zone-test n°2**, incluse en totalité dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Si le cœur même de l'agglomération nouvelle, situé au niveau de la Préfecture, du centre commercial des « Trois-Fontaines » et de l'Université des Chênes, ne figure pas sur cette image, ce sont les territoires correspondant aux dernières grandes réalisations urbanistiques pilotées par l'E.P.A. qui sont ici couverts. Certains des travaux étaient déjà en cours de réalisation en Août 1990 : le quartier central de Vauréal, le quartier de Port Cergy qui se distingue avec netteté par son fort albédo, ou la base de loisirs de Cergy-Neuville qui a connu certaines transformations. D'autres sont totalement sorties de terre sur la période : quartier de Cergy-le-Haut. Ces quartiers d'habitat collectif, directement connectés à la terminaison de la gare R.E.R. (Ligne A), ont été conçus comme l'aboutissement des opérations urbanistiques de la ville nouvelle. Dans une logique de pur zoning, sont également apparus, de nouveaux bâtiments d'activité dans la zone industrielle de Cergy-Saint-Christophe.

La morphologie urbaine même de la ville nouvelle se dégage explicitement sur cette image, qu'il s'agisse des « vieux villages », localisés dans les zones non inondables de la vallée alluviale de l'Oise et sur les bas-coteaux, ou des quartiers résidentiels récents, localisés sur les plateaux, sous forme de lotissements pavillonnaires à Vauréal ou de zone d'habitat collectif à Cergy-Saint-Christophe et Cergy-le-Haut. La densification du tissu urbain existant signalée précédemment sur la **zone-test n°1**, semble également effective dans ce cas précis. Elle concerne à la fois les zones de construction récente (réalisation d'équipements structurants) et les « vieux villages ». Ceux-ci se caractérisent par une plus importante végétalisation de leur espace urbanisé. Aspect susceptible d'être mis en évidence lors de l'exploitation des images multispectrales.

Si l'on excepte le quartier de Cergy-le-haut, la ville nouvelle ne s'est pas étendue sur la période au détriment des terres agricoles préservées dans l'agglomération. Ainsi le « front urbain » au niveau de Vauréal n'a pas évolué entre 1990 et 1999. D'une certaine manière, c'est l'état définitif de développement de la ville nouvelle qui est fixé par l'image de 1999.

IMAGE N° 13.

**ZONE-TEST N°1
FREMAINVILLE-
SERAINCOURT (95) :
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999. PANCHRO.
FILTERES .MAS.**

Source : SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S.
: lsis n° 0101-134, Mai 2001.

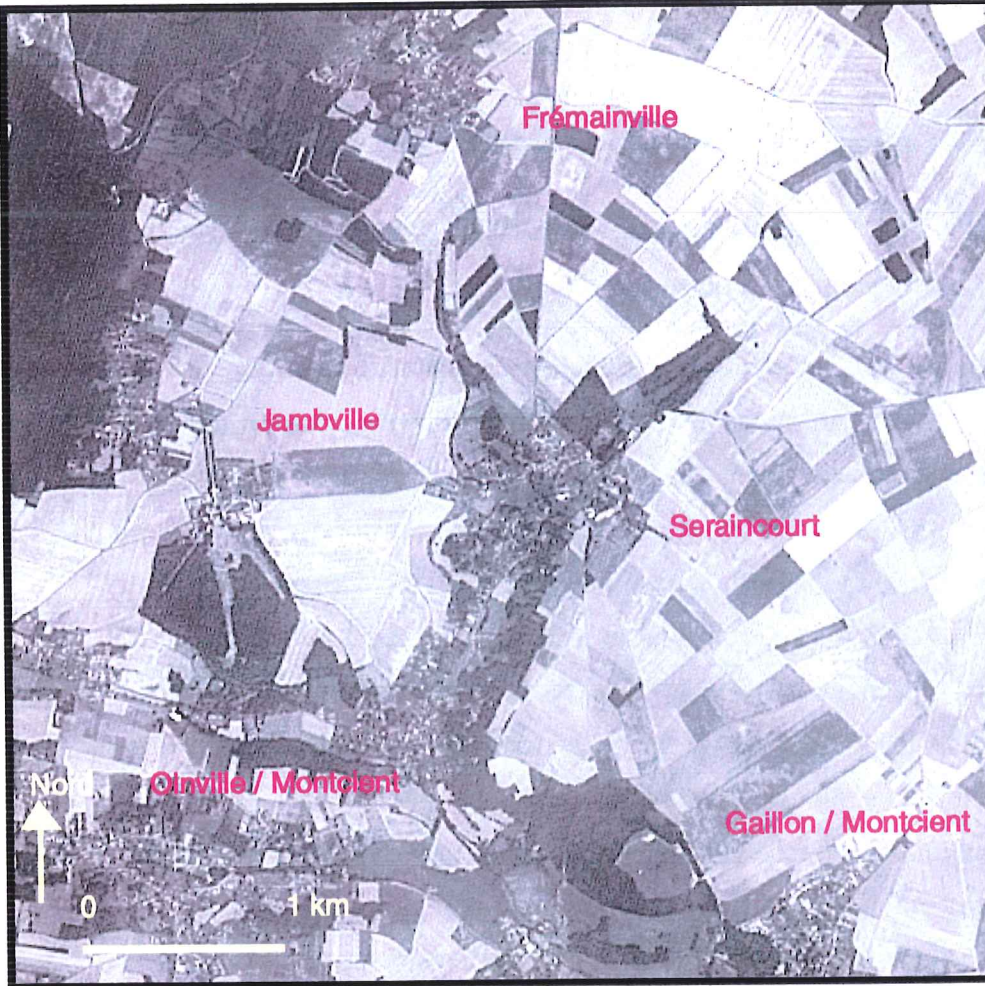
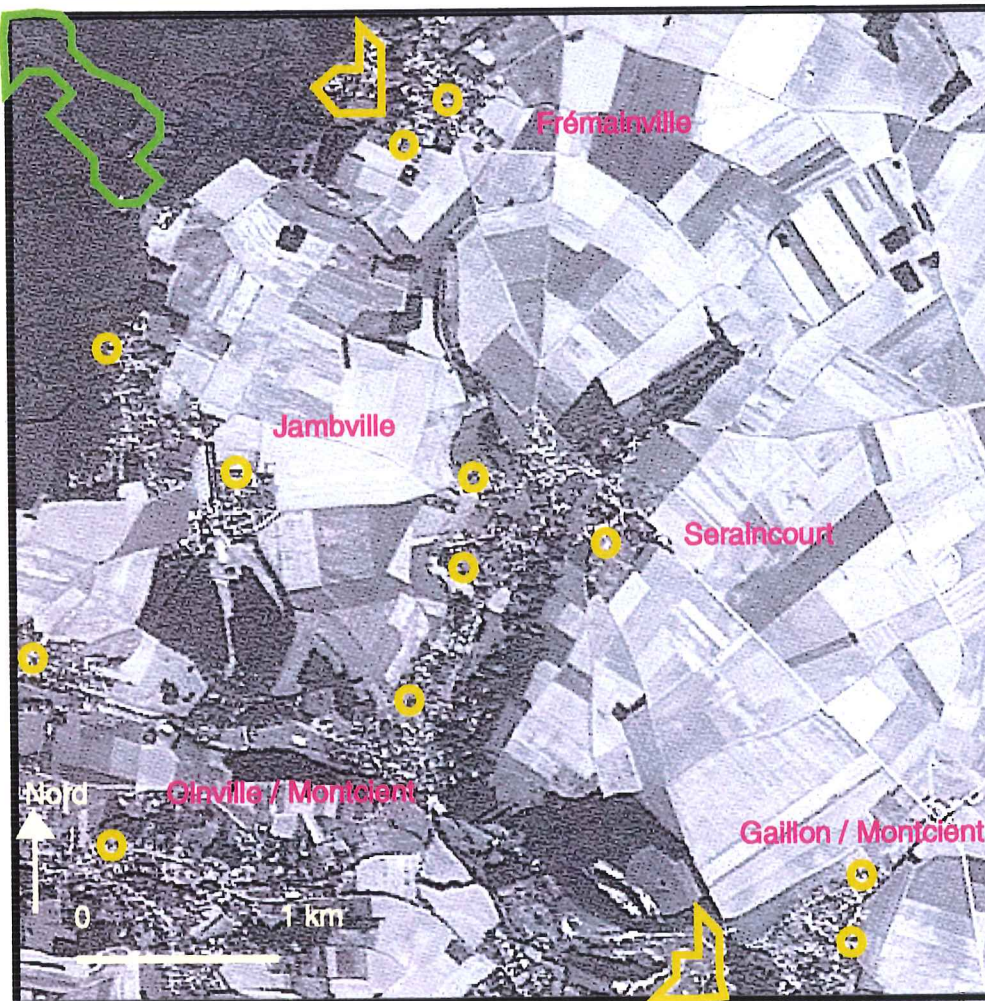


IMAGE SPOT PANCHRO.
du 10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

IMAGE SPOT PANCHRO.
du 03-09-1999,
transformation avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- **Seraincourt**: Commune.

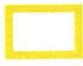













-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-   : Densification, ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-  : Usine isolée.
-  : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.



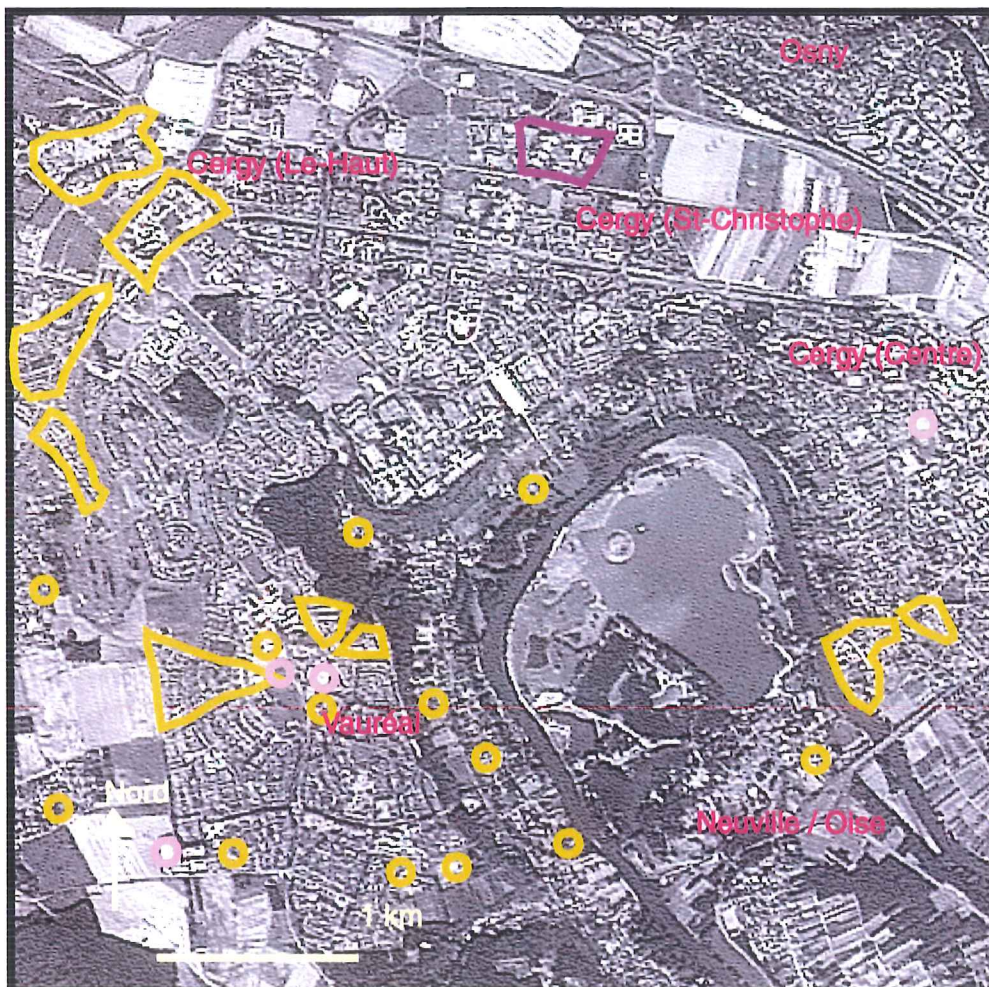
IMAGE N° 14.

**ZONE TEST N°2
CERGY-LE-HAUT
VAUREAL (95 - V.N.) :
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**

Source : SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
transformation avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- Cergy : Commune.
- [Yellow outline] : Lotissement ou autre zone bâtie.
- [Yellow dashed outline] : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
- [Yellow circle] : Densification. ou mitage.
- [Pink outline] : Zone d'activités réalisée.
- [Pink dashed outline] : Zone d'activités (en cours).
- [Pink circle] : Entreprise ou usine isolées.
- [Pink circle] : Equipement structurant.
- [Green outline] : Zone reboisée.
- [Green dashed outline] : Zone déboisée.
- [Thick pink line] : Autoroute réalisée.
- [Dashed pink line] : Autoroute en cours.
- [Thin pink line] : Autre route réalisée.
- [Dashed thin pink line] : Autre route en cours.

c) Analyses sur la zone-test n°3.

Si la morphologie urbaine de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise a pu être décrite avec une certaine précision, il en est de même de celle de Méru. L'axe méridien central le long duquel se structure la ville, s'observe distinctement, de même que les quartiers d'habitat pavillonnaire au Nord-Ouest, relativement végétalisés et organisés autour de rues circulaires. Plus au Sud, se distinguent des barres correspondant à de l'habitat collectif. Une zone industrielle, juste séparée par quelques champs, leur fait suite. Si le reste de la ville ne paraît pas avoir subi de fortes modifications sur la période, il n'en va pas de même pour cette zone industrielle. Celle-ci s'est étendue vers l'Est. Le développement de cette zone peut surprendre, connaissant le contexte de perte d'emplois au lieu de travail que Méru a enregistré de 1990 à 1999. Après vérification, **5 314** actifs au lieu de travail étaient comptabilisés à Méru en 1990, pour **4 926** actifs au lieu de résidence, soit un ratio « (Act Lt / Act Lres) X 100 » de **107,87**. En 1999, certes les actifs au lieu de travail ne sont plus que **5 204**, mais les actifs au lieu de résidence ayant également baissé (**4 639**), le ratio s'en est retrouvé légèrement amélioré : **112,18**. Si Méru n'est plus considéré, cela avait précédemment été signalé, comme un pôle d'emploi autonome du point de vue de l'I.N.S.E.E., il n'en reste pas moins, que la commune conserve sa fonction de pôle d'emploi en 1999. La nature de ces emplois ne peut être mécaniquement déduite des emprises au sol des bâtiments implantés dans la zone industrielle. L'exploitation de données statistiques, une étude-terrain ou une enquête auprès de la Chambre de commerce seraient ici souhaitables.

Cette **zone-test n°3**, se caractérise en outre par la structure de son parcellaire agricole (grands champs ouverts exploités pour des cultures céréalières ou des cultures industrielles, en particulier de type betterave) et par l'implantation sur son territoire, d'une infrastructure de transport majeur, l'Autoroute A16, en direction de Beauvais et d'Amiens au Nord, et de la Francilienne au Sud, avec connexion au niveau de l'Isle-Adam. Les zones industrielles de Méru sont situées de part et d'autre de cette autoroute et liées de façon directe à celle-ci par une bretelle d'accès. Il n'est pas exclu que les mobilités domicile-travail n'aient été en partie modifiées du fait de cette accessibilité nouvelle, et ce dans les deux sens. Les chiffres tendraient d'ailleurs à confirmer ces tendances, ainsi, les « actifs non stables » correspondaient à **47,23 %** des « actifs au lieu de travail » de Méru en 1990, ils sont devenus **62,64 %** en 1999.

Si **467** « actifs au lieu de résidence » de Méru allaient travailler sur Paris en 1990, ils sont devenus **534** en 1999.

d) Analyses sur la zone-test n°4.

Avec la **zone-test n°4**, nous retournons au cœur du P.N.R. du Vexin français. A la différence de la **zone-test n°1**, un axe de transport important tend ici à structurer l'espace, la Départementale 915, en direction de Gisors. Il ne s'agit cependant pas d'un axe de circulation aussi important que la Nationale 14 reliant la ville nouvelle de Cergy-Pontoise à Magny-en-Vexin. Cette Départementale 915 a vu son tracé modifié par des travaux initiés par le Conseil Général du Val-d'Oise. Une partie est directement observable sur l'image panchromatique de 1999, il s'agit du contournement de Cormeilles-en-Vexin. Une autre modification est intervenue par la suite, la déviation par l'Ouest de Marines²⁹, mise en service en Novembre 2002. L'accès à la petite zone d'activités de Marines qui s'est étendue entre 1990 et 1999, devrait s'en trouver facilité. Un projet de réhabilitation du centre-ville est par ailleurs prévu. Tenant compte des contraintes spécifiques au sein du P.N.R. du Vexin français, une attention toute particulière semble avoir été portée quant à l'insertion paysagère de ces infrastructures de transport. De même le déboisement de 1,3 ha ayant affecté les deux petits bois (dits de la Glaise et des Boulangers), situés au Sud-Ouest de Marines, devrait intégralement être compensé.

L'image 1999, laisse par ailleurs apparaître, des phénomènes de même nature que ceux constatés sur la **zone-test n°1** : réalisation d'un petit lotissement en continuité avec l'espace urbanisé de Marines et développement d'une forme de densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante de Cormeilles-en-Vexin, Bréançon et Frémécourt. Ces diverses communes enregistrent en conséquence des gains démographiques sur les périodes récentes : Marines passe de 2 144 habitants en 1982 à 2 495 en 1990 et 2 925 en 1999 (soit une croissance de **+17,23 %** sur la période récente de 1990-1999). Bréançon, de 257 à 311, puis à 332 (croissance 1990-1999 : **+6,75 %**). Cormeilles-en-Vexin, de 761 à 802, puis à 863 (croissance 1990-1999 : **+7,61%**). Frémécourt, de 293 à 396, puis à 464 (croissance 1990-1999 : **+17,17%**). Les communes du P.N.R. du Vexin français avaient déjà été caractérisées

²⁹ A ce propos, voir la page suivante sur le Site Internet du Conseil Général : http://www.cg95.fr/infra_transport/marines.html

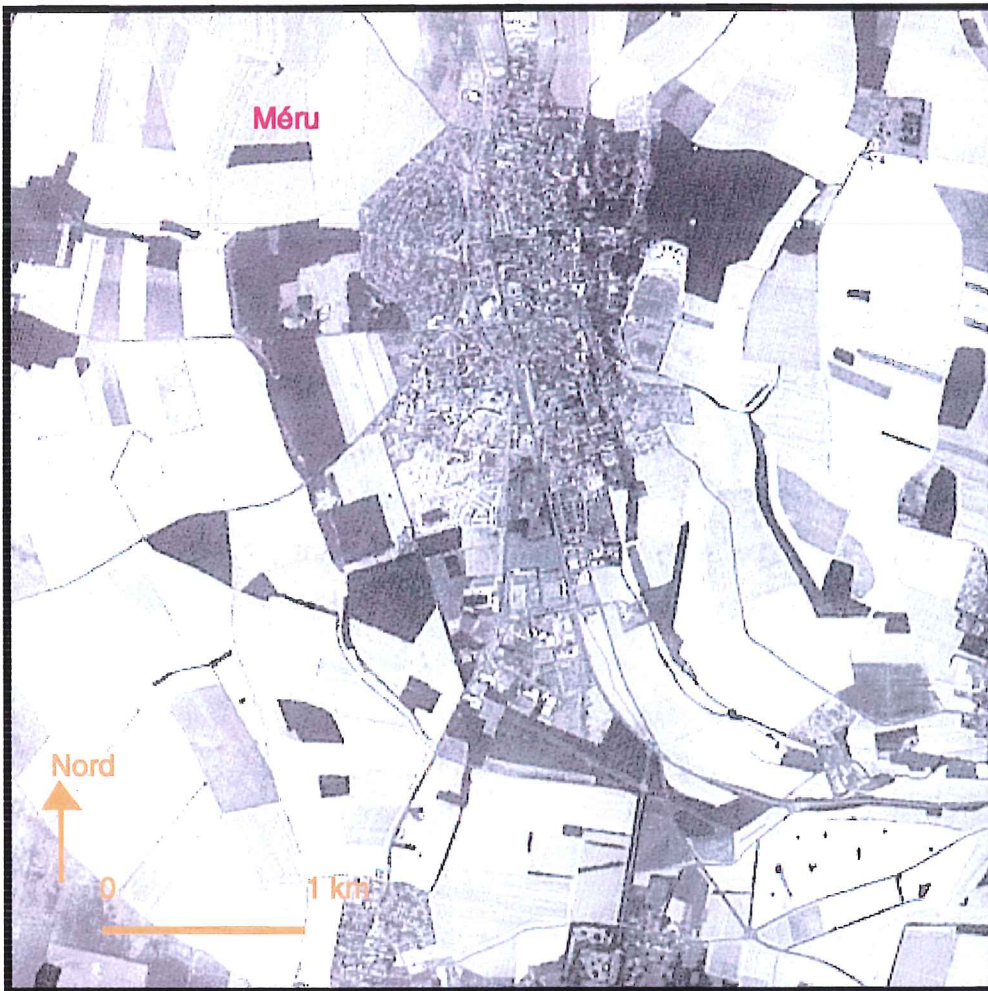


IMAGE N°15.

**ZONE-TEST N°3 :
MERU (OISE).
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**

Source ; SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
transformation avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- Méru : Commune.
- [Yellow rectangle] : Lotissement ou autre zone bâtie.
- [Dashed yellow rectangle] : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
- [Yellow circle] : Densification.
- [Pink circle] : ou mitage.
- [Pink rectangle] : Zone d'activités réalisée.
- [Dashed pink rectangle] : Zone d'activités (en cours).
- [Pink circle] : Entreprise ou usine isolées.
- [Pink circle] : Equipement structurant.
- [Green rectangle] : Zone reboisée.
- [Dashed green rectangle] : Zone déboisée.
- [Red line] : Autoroute réalisée.
- [Dashed red line] : Autoroute en cours.
- [Red line] : Autre route réalisée.
- [Dashed red line] : Autre route en cours.

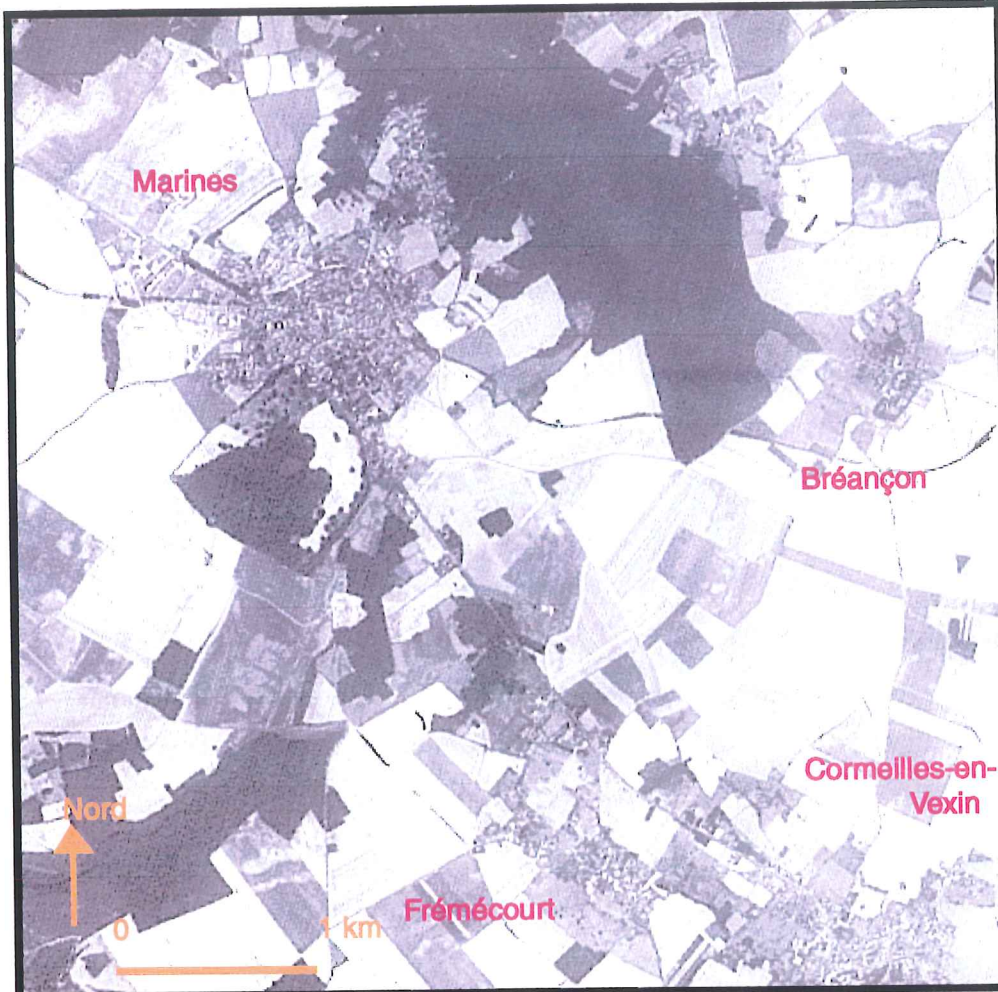


IMAGE N° 16.

**ZONE-TEST N°4 :
MARINES -
CORMEILLES-EN-
VEXIN. (95 - P.N.R.),
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**

Source ; SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S.
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
traitee avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z.T.
entre 1990 et 1999.

- **Bréançon** : Commune.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-   : Densification ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-  : Entreprise ou usine isolées.
-  : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.

par leurs soldes migratoires positifs et leurs gains démographiques assez sensibles sur la dernière période inter-censitaire. De fait la **zone-test n°4**, semble se situer dans la tendance générale. Ces phénomènes de rurbanisation ne débouchent pas, dans ce contexte particulier, sur une transformation brutale des tissus urbains initiaux.

e) Analyses sur la zone-test n°5.

Les transformations ayant affecté, ou continuant à se développer sur la **zone-test n°5**, sont particulièrement nombreuses. Situé dans la partie Nord de la vallée de Montmorency, axe le long duquel les phénomènes de périurbanisation se sont particulièrement intensifiés, au contact de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, et de la vallée de l'Oise, cet espace enregistre des pressions de nature et d'intensité diverses. Concrètement, au centre de l'image figure, un espace théoriquement protégé, celui des zones agricoles de Pierrelaye. S'y pratique un maraîchage intense sur de petits champs laniérés enrichis par les épandages des égouts de la ville de Paris. Tout du moins jusqu'à ce qu'y soient découverts des traces de métaux lourds, remettant en question les pratiques agricoles³⁰, et conduisant à une interdiction de commercialisation en Juin 1999.

Dans la partie Ouest de l'image, apparaît une partie de la « plus grande zone industrielle d'Europe », celle de Saint-Ouen-l'Aumône. L'implantation de nouveaux bâtiments est aisément constatable par l'image panchromatique. Le long de la N 184, portion Nord de la francilienne, s'est également développée la petite zone industrielle de Méry-sur-Oise, dite « des Bosquets ». Celle-ci constituait un projet de la commune, lors de la sortie de Méry-sur-Oise de la ville nouvelle en 1983, susceptible de lui apporter des fonds conséquents en taxe professionnelle. De fait, elle a connu un succès certain. A proximité de l'Oise, toujours sur le territoire de Méry-sur-Oise, s'est étendue l'usine des eaux, possession de Vivendi Environnement. Cette usine, pionnière dans les techniques de nanofiltration alimente de l'ordre de 800.000 personnes au Nord de l'agglomération parisienne.

Outre ces transformations liées aux activités économiques, les zones résidentielles ont aussi connu de sensibles transformations et ce, sous plusieurs formes : lotissement (réalisé sur des terres initialement agricoles) dont la forme

³⁰ Voir à ce propos la note rapide produite par l'IAU.R.I.F., téléchargeable au format Pdf : http://www.iaurif.org/fr/ressources_doc/publicationsrecentes/notesrapides/pdf/NR_286.pdf

particulière se lit très distinctement, au niveau du Hameau de Vaux sur la commune de Méry-sur-Oise ; densification au sein du tissu urbain existant à Auvers-sur-Oise et Frépillon ; urbanisation suite à des déboisements à Méry-sur-Oise et Pierrelaye. Les gains démographiques de ces différentes communes sont assez sensibles : Auvers-sur-Oise, 6 129 habitants en 1990, 6 820 en 1999 (croissance de **+11,27 %**) ; Frépillon enregistre une croissance plus faible, passant de 2 211 habitants à 2 262 (croissance de **+2,31 %**) ; Méry-sur-Oise, de 6 179 à 8 929 (croissance de **+44,51 %**) et Pierrelaye de 6 251 à 6 923 (croissance de **+10,75 %**).

Les infrastructures de transport enfin, tendent à se densifier. Le raccordement de l'Autoroute A15 dont on distingue l'avancée dans la partie Sud de l'image, n'a certes pas été achevé comme cela était initialement prévu en début 2003, mais, théoriquement, elle devrait à terme délester une partie du trafic de l'A15 vers Cergy-Pontoise, en facilitant la connexion à la Francilienne.

Nous sommes donc clairement ici dans un de ces territoires de la périurbanisation où s'intensifient les formes de mise en valeur des sols et où s'exercent des pressions multiples et fréquemment contradictoires : développement industriel et urbain dans un sens, maillage plus dense par les réseaux de transport, mais aussi, souci de la préservation des paysages.

f) Analyses sur la zone-test n°6.

Nous sommes ici aux limites Nord du P.N.R. du Vexin français. Magny-en-Vexin, et Saint-Gervais (Magnitot étant rattaché à cette commune), au Sud en font partie, mais pas La Chapelle-en-Vexin, commune du Val-d'Oise, plus au Nord. Cette dernière, tout comme Ambleville, préféra rester en dehors du parc régional. « *L'Enquête auprès des Maires* », nous permettra peut-être dans savoir davantage sur les motivations initiales et les projets actuels ; pour Ambleville tout du moins, le Maire de La Chapelle-en-Vexin n'ayant pas fait parvenir sa réponse. Rappelons que la limite du P.N.R. ne se cale pas sur les limites administratives départementales, des communes des Yvelines étant intégrées au P.N.R. Le territoire du Parc ne correspond pas non plus à la définition généralement acceptée du « Pays du Vexin français ». Les cartes produites par le P.N.R. intègrent d'une façon large dans le Vexin français, les communes du coin Sud-Ouest du département de l'Oise, les limites se fixant sur le cours de l'Epte, jusqu'à Gisors à l'Ouest, et de la Troëne au Nord.

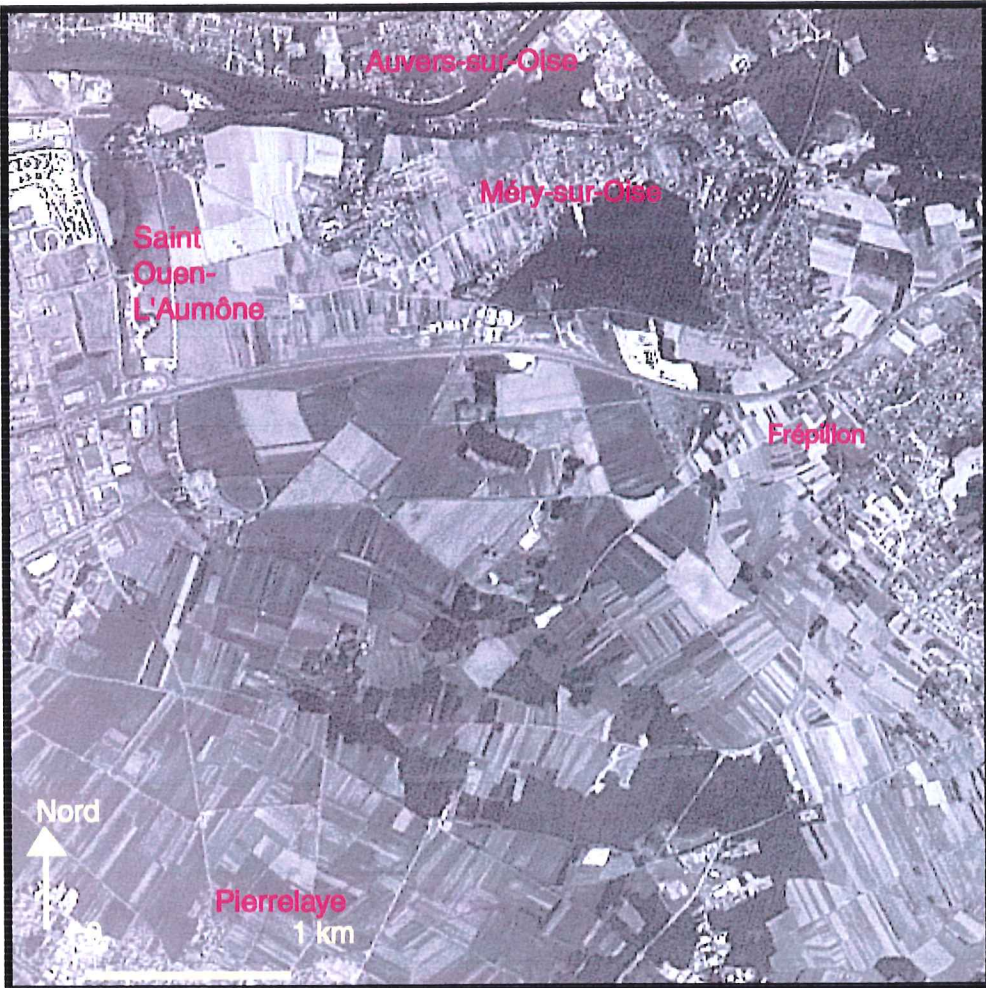


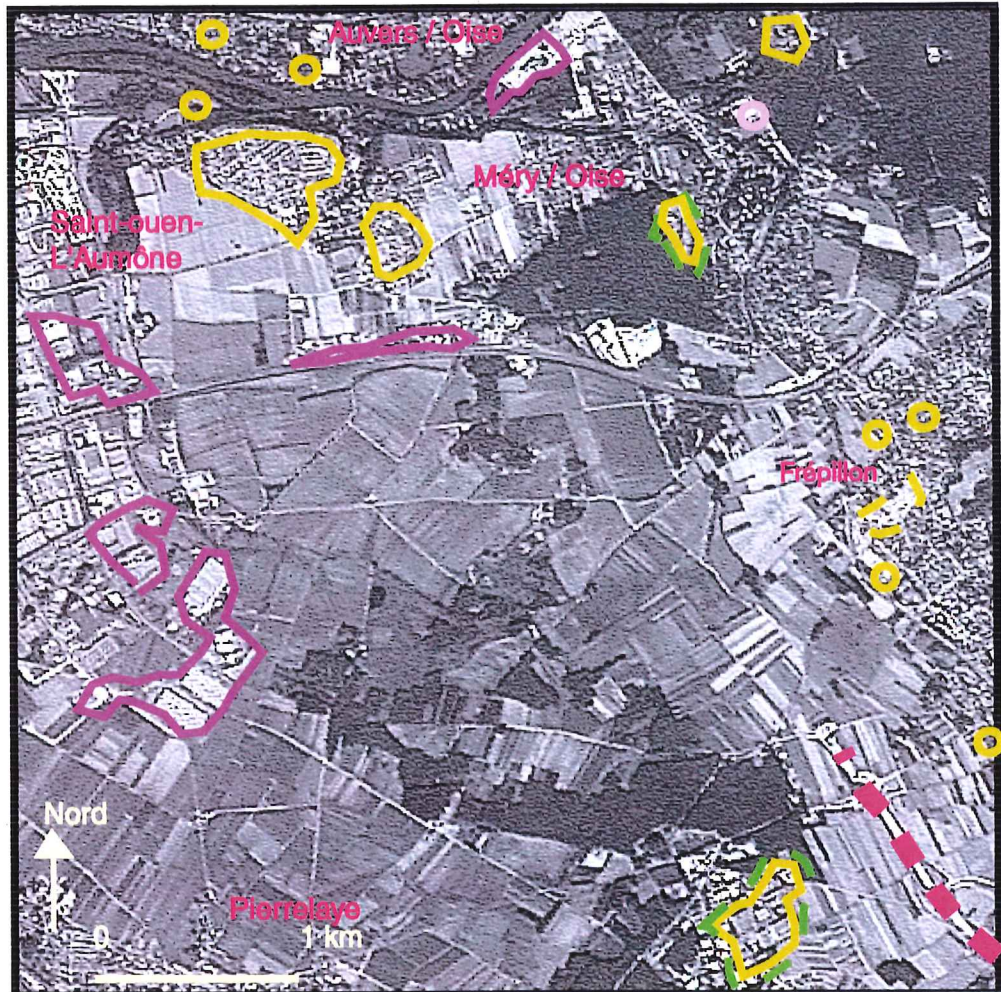
IMAGE N° 17.

**ZONE-TEST N°5 :
MÉRY-SUR-OISE,
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
(V.N., HORS-V.N., 95).
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**

Source : SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
transformation avec
" Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- Méry / Oise: Commune.

-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-  :  : Densification ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-  :  : Entreprise ou usine isolées.
-  : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.



IMAGE N° 18.

**ZONE-TEST N°6 :
SAINT-GERVAIS,
MAGNY-EN-VEXIN
(P.N.R. 95 ;
HORS-P.N.R., OISE) :
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**

Source : SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
transformation avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- **St-Gervais** : Commune.

-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-   : Densification. ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-   : Entreprise ou usine isolées.
-  : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.

Ces territoires, si l'on excepte le développement d'une petite zone d'activités à Magny-en-Vexin et quelques densifications urbaines à Magnitot, Saint-Gervais et Magny-en-Vexin, n'ont pas enregistré de profondes transformations entre 1990 et 1999. Le qualificatif de « mitage » semble pouvoir être attribué au développement résidentiel constaté dans le bois situé à l'Est de La Chapelle-en-Vexin. Des modifications des affectations des sols par contre, ne sont pas observables dans le cas des terres agricoles.

Les évolutions démographiques des trois communes présentes sur cette **zone test n°6**, révèlent des dynamiques assez disparates. Ainsi Magny-en-Vexin passe de 5 050 habitants en 1990, à 5 656 en 1999 (croissance de **+12 %**) ; Saint-Gervais de 703 à 893 (croissance de **+27,02 %**) et La Chapelle-en-Vexin, de 344 à 320 (décroissance de **-6,98 %**). Ceci suscite plusieurs interrogations. La croissance démographique forte de Saint-Gervais de 1990 à 1999, n'est pas la résultante de programmes résidentiels conséquents réalisés sur la période, tout du moins si l'on s'en tient aux informations fournies par les images satellitaires panchromatiques, à la différence de ce qui avait été constaté pour Méry-sur-Oise, dans le cas de la **zone-test n°5**. Ensuite, les deux communes du P.N.R. ont enregistré des croissances très positives à la différence de celle n'en faisant pas partie, et ce en dépit de la Charte du P.N.R. qui stipule : « *Les communes s'engagent à un développement démographique maîtrisé. Celui-ci en moyenne ne devra pas dépasser 0,75 % par an sur l'ensemble du territoire du Parc* »³¹. Si l'on s'en tenait à ce cas de figure, l'hypothèse de travail envisageant, du fait des restrictions imposées à l'intérieur du Parc, un report des croissances démographiques en dehors de celui-ci, s'en trouverait invalidée.

g) Analyses sur la zone-test n°7.

Avec la **zone-test n°7**, nous nous trouvons au cœur même du P.N.R. du Vexin français, le siège des instances dirigeantes du Parc étant implanté au château de Théméricourt. L'axe de circulation majeur constitué par la Nationale 14 traverse cette image du Sud-Est vers le Nord-Ouest, parallèle à l'ancienne voie romaine, Chaussée Jules-César que l'on distingue au contact de la commune de Gouzangrez. Les mutations spatiales sont du type de celles enregistrées jusqu'à présent dans le P.N.R. du Vexin français : faible développement des activités, ici concentrées dans la zone

³¹ Ibid. [n°40]. Op. cité in Article 7, p. 29.

d'activités du Bord-Haut de Vigny, où devrait être construit prochainement un collège, ayant suscité de nombreuses polémiques à l'échelle locale³² ; développement urbain par densification du tissu existant ou par légère dilatation de celui-ci. A cet égard, la commune de Avernes est assez intéressante. L'image satellite permet de distinguer d'assez nombreuses constructions nouvelles. Ceci confirme les indications fournies par la base **CD-BIEN**. Il avait ainsi été précisé, voir **p. 419** au **Chapitre III** du **Tome I**, qu'une vingtaine de terrains à construire avaient été vendus sur la commune entre 1996 et 2001. Ceci se distingue également sur la **Carte n°72 p. 356** : « *Structures des transactions effectuées entre 1996 et 2001, dans le Val-d'Oise : achats d'appartements ou achats de maisons ; achats de terrains constructibles* ». Le Maire qui a accepté de répondre à « *l'Enquête auprès des Maires* » aura peut-être quelques explications à fournir à cet égard.

Les évolutions démographiques ne se ressentent que faiblement, dans le cas de Avernes, de la densification du tissu urbain, la commune passant de 704 à 776 habitants de 1990 à 1999, soit une croissance de **+9,28 %**. Dans le même temps, Gouzangrez a perdu de la population de 174 à 171 habitants, soit **-3 %** ; Théméricourt restant totalement stable avec 229 habitants aux deux dates et Vigny connaissant une très légère croissance de 1 004 à 1 032 habitants (croissance de **+3,19 %**). Les croissances démographiques se situent ici dans les fourchettes fixées par la Charte du P.N.R. Ces communes ne semblent pas pour autant stables sur le plan de la mobilité résidentielle. La **Carte n° 59 p. 301**, nous indique en effet qu'elles se situent dans la gamme des « instabilités » légèrement supérieures à la moyenne. Quant à ceux qui s'y sont installés en fonction des C.S.P., que l'on utilise les données de l'I.N.S.E.E. (**Cartes n° 65 p. 321** ou **Carte n° 66 p. 324**), ou la **Base CD-BIEN**, **Carte n° 73 p. 364**, on constate qu'ils s'agit de façon dominante de « professions intermédiaires » ou de « C.P.I.S. ». Les données fiscales (**Carte n° 57 p. 289**) quant à elles, révèlent des niveaux élevés de revenus déclarés et des augmentations sensibles de ceux-ci, sauf dans le cas de Théméricourt. Les prix des transactions immobilières telles qu'enregistrées par la base **CD-BIEN**, ont connu ici comme en de nombreux autres endroits du P.N.R. du Vexin français, des augmentations significatives, comme l'indique la **Carte n°74 p. 408**. Le croisement de ces diverses informations laisse

³² Voir à ce propos l'article de Aurélie Foulon dans Le Parisien en date du 07 Février 2002 : « Avoir un collège comme dans les Z.E.P. ! », où s'exprime explicitement le refus de la mairie de Vigny d'accepter une telle implantation, et ce, malgré les demandes pressantes des responsables des communes environnantes. Exemple symptomatique du « nymbisme » ?

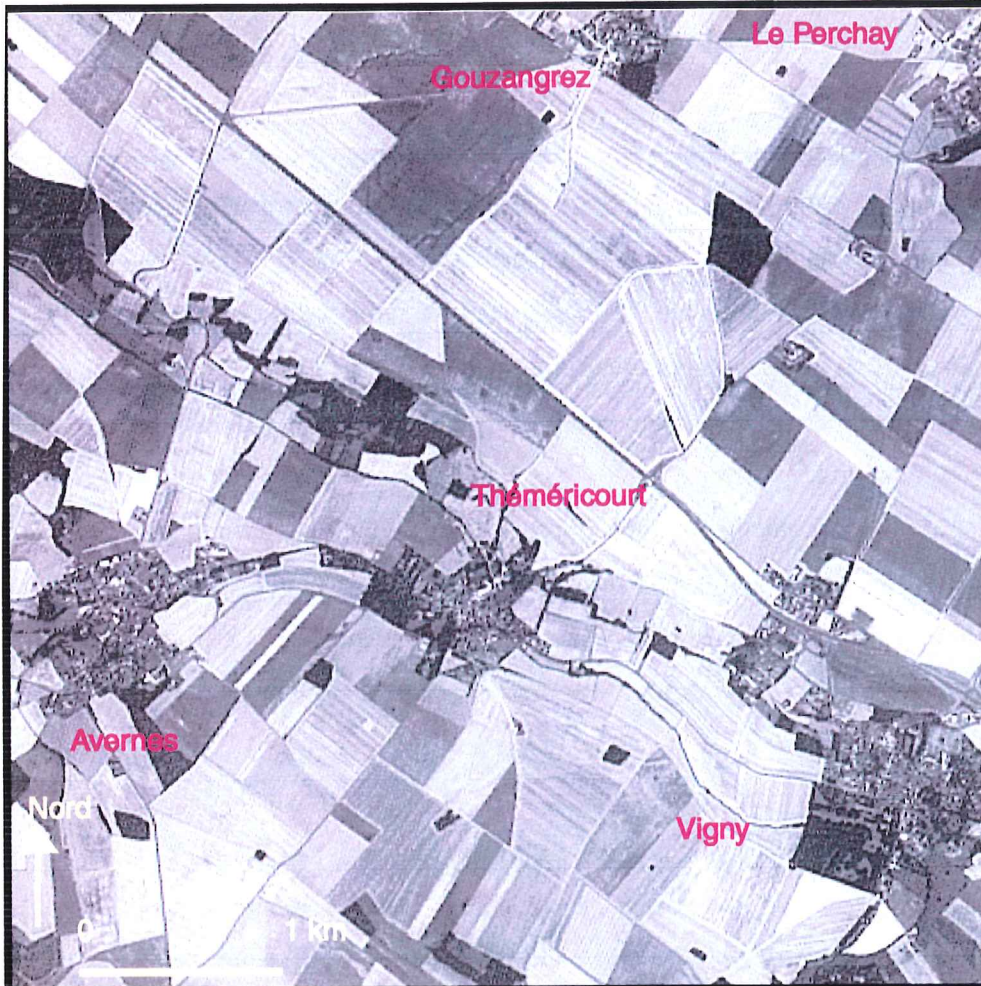


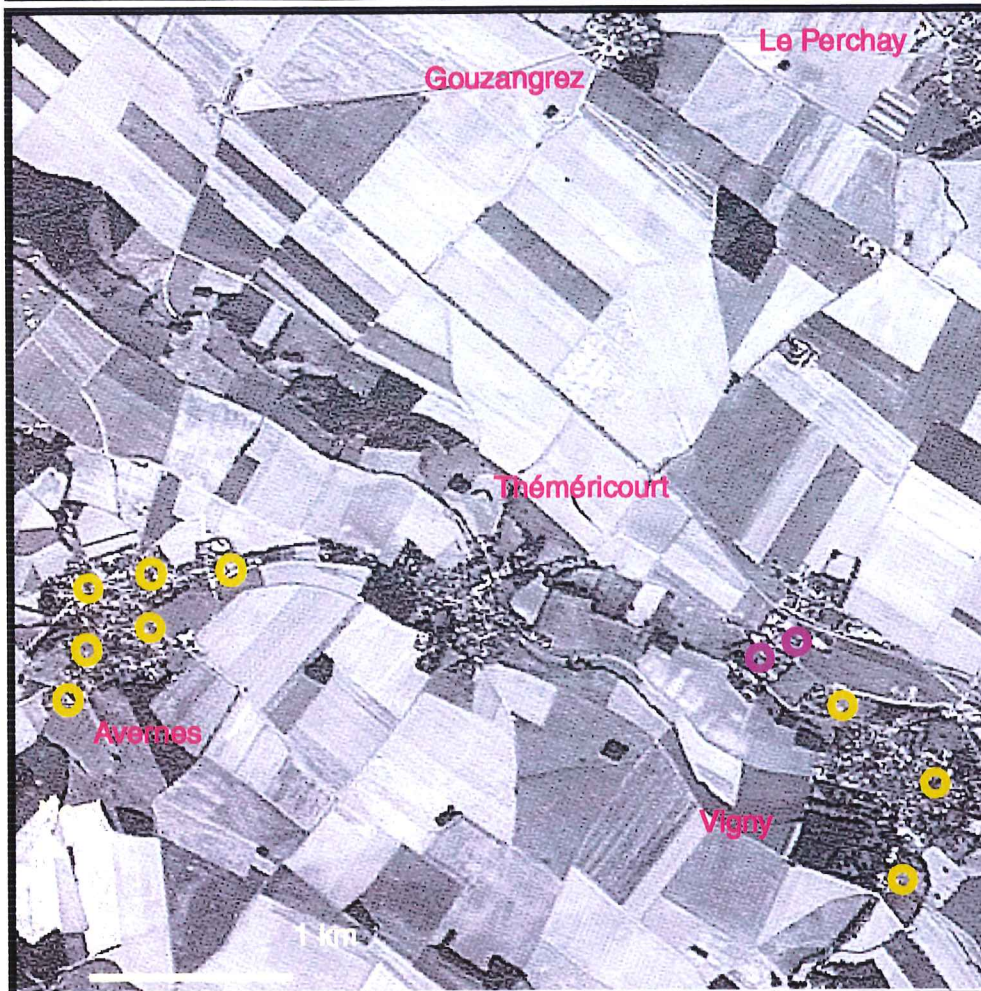
IMAGE N° 19.

ZONE-TEST N°7 :
VIGNY,
THEMERICOURT
(P.N.R. - 95).
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.

Source : SPOT 2 ;
 KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
 contrat Medias-C.N.E.S. :
 Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
 10-08-1990,
 transformation avec
 "Filtre.Mas".

- Image SPOT du
 03-09-1999,
 transformation avec
 "Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
 entre 1990 et 1999.

- Vigny : Commune.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-   : Densification ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-   : Entreprise ou usine isolées.
-   : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.

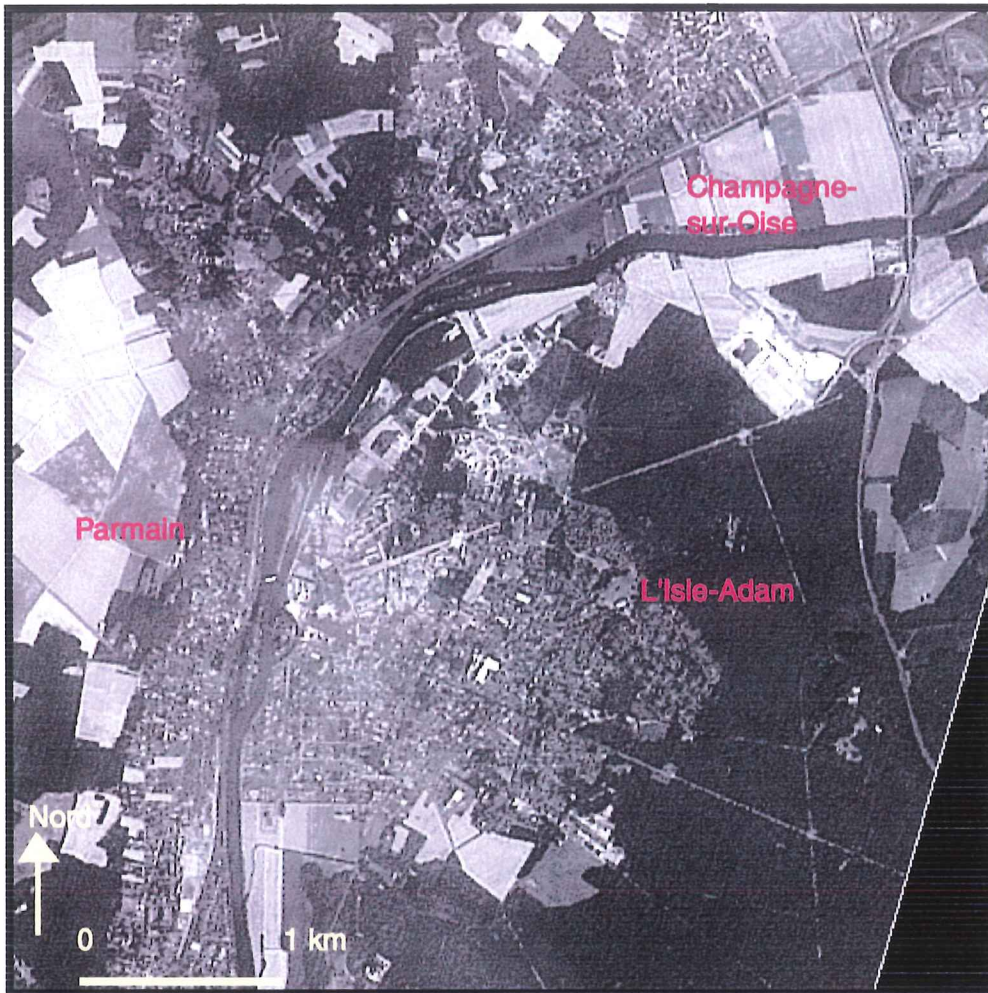


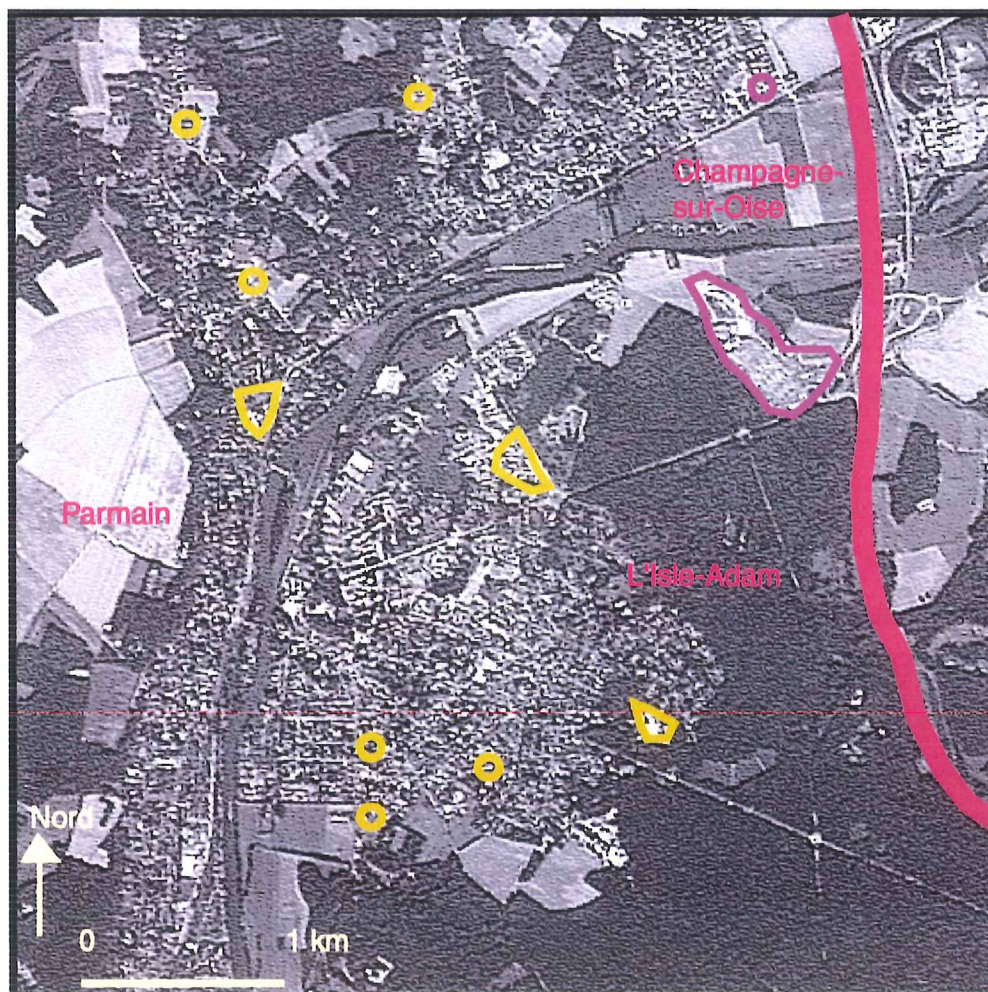
IMAGE N° 20.

**ZONE-TEST N°8 :
L'ISLE-ADAM,
PARMAIN (95, P.N.R. et
HORS-P.N.R.).
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**


Source : SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
transformation avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- **Parmain** : Commune.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-   : Densification ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-   : Entreprise ou usine isolées.
-   : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.

THESE : D. Desponds.

penser que cette **zone-test n°7** ne se caractériserait pas tant par de profondes mutations spatiales (les deux images panchromatiques conduisant plutôt à pencher dans le sens de la permanence), que par des mutations sociales, enregistrées elles par toutes les autres sources exploitées dans le cadre des **Chapitres II** et **III**).

h) Analyses sur la zone-test n°8.

Dans le cas de cette **zone-test n°8**, est étudiée une toute autre réalité spatiale, d'abord du fait de la taille de la ville observée, l'Isle-Adam comptait 9 479 habitants en 1982, 9 979 en 1990 et 11 163 en 1999. L'urbanisation ne se limite cependant pas à cette « petite ville », mais s'étend tout au long de la vallée de l'Oise, où se situent Parmain (4 561 habitants en 1982, 5 155 en 1990 et 5 274 en 1999) et Champagne-sur-Oise (avec respectivement : 3 110 ; 3 700 et 3 889 habitants). En résultante de ces évolutions démographiques, les densités se sont élevées : de 668 habitants / km² à l'Isle-Adam en 1990, à 747 en 1999 ; pour Parmain, les évolutions sont moins sensibles, passant de 560 à 573 hab. / km², de même que pour Champagne-sur-Oise, de 392 à 412 hab. / km². Les densités sont nettement plus élevées dans cette vallée que sur les plateaux ruraux du P.N.R. du Vexin français. A titre d'exemple, sur le canton de Vigny, correspondant en partie à la **zone-test n°7** étudiée précédemment, les densités ne sont que de 85 hab. / km² en 1999, elles étaient de 79 en 1990.

Les contraintes spécifiques liées aux règles du P.N.R. du Vexin français, ne s'appliquent qu'en partie sur cette **zone-test n°8**, en effet, seules les communes de la rive droite de l'Oise, celles du Nord de l'image, en font partie. Par contre, la présence de la forêt domaniale sur la commune de l'Isle-Adam impose des limites strictes aux développements urbains. Si l'on excepte la trouée méridienne liée à l'installation de l'autoroute A16, que l'on avait par ailleurs vu apparaître sur la **zone-test n°3**, celle de Méru, le périmètre de la forêt reste pratiquement identique en 1999 à ce qu'il était en 1990. Notons que le prolongement de la Francilienne vers Roissy, s'est également effectuée par une percée au travers de la forêt de l'Isle-Adam, dans une zone située au Sud des espaces couverts par la **zone-test n°8**.

Les transformations affectant ces territoires sont de trois types : développement de petits lotissements, en particulier à l'Isle-Adam, densification dans le tissu urbain existant, à l'Isle-Adam, mais aussi à Parmain et implantation d'une zone d'activités. Il s'agit en fait d'une vaste zone commerciale où sont installées les habituelles enseignes

de la grande distribution à côté desquelles vient se caler l'incontournable Mac-Donald's. Les deux images permettent de suivre les étapes de la réalisation de cette zone commerciale, anticipant sur le développement de l'autoroute et l'accessibilité qu'elle permet : vaste chantier en 1990, avec sols nus, en particulier des sables au fort pouvoir réfléchissant, générant un albédo élevé. Constructions achevées en 1999 ; désormais, les surfaces de parkings atténuent fortement la réflectance de 1990. Les bâtiments aux fortes emprises au sol peuvent par ailleurs être distingués, objets similaires à ceux décrits dans le cas de la **zone-test n°5, p. 505**.

Une analyse de la morphologie urbaine des communes présentes, permet de distinguer la dominance de l'habitat pavillonnaire. Cet habitat urbain assez fortement végétalisé devrait pouvoir être distingué par l'entremise des images multispectrales qui feront l'objet des exploitations ultérieures.

i) Analyses sur la zone-test n°9.

Les transformations perceptibles sur la **zone-test n°9**, dont seule la partie Sud-Est, correspondant à Saint-Clair-sur-Epte et à la rive gauche du cours d'eau est intégrée au P.N.R. du Vexin français, semblent particulièrement fortes et caractérisées par certaines formes peu observées jusqu'à présent. La déviation de la nationale 14, axe dont la présence avait déjà été signalée sur les **zones-test n°6 et n°7**, contournant par le Nord Saint-Clair-sur-Epte ressemble à celle réalisée à Corneilles-en-Vexin (voir **zone-test n°4**). Il s'agit de fait d'un type d'aménagement routier qui se généralise sur le territoire français, destiné à la fois à accroître la fluidité du trafic et à protéger de ses fortes nuisances, le cœur des villes. Ces aménagements sont probablement révélateurs de l'intensification des déplacements le long de cet axe. Nous sommes toujours ici dans la zone d'influence économique directe de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et nous avons précédemment eu l'occasion de montrer (voir **Carte n°24 p. 173**), que les déplacements dirigés vers les villes nouvelles, lorsqu'ils proviennent des marges rurales, sont très majoritairement effectués par le mode de transport individuel voiture. Il suffit d'ailleurs, sans recourir à des données statistiques sophistiquées³³, d'observer les déplacements dans la direction de Cergy-Pontoise, le matin, ou des marges rurales, le soir, pour se convaincre de la réalité de ces phénomènes.

³³ Les données fournies par la D.D.E. permettraient évidemment d'évaluer l'évolution de l'intensité des trafics.

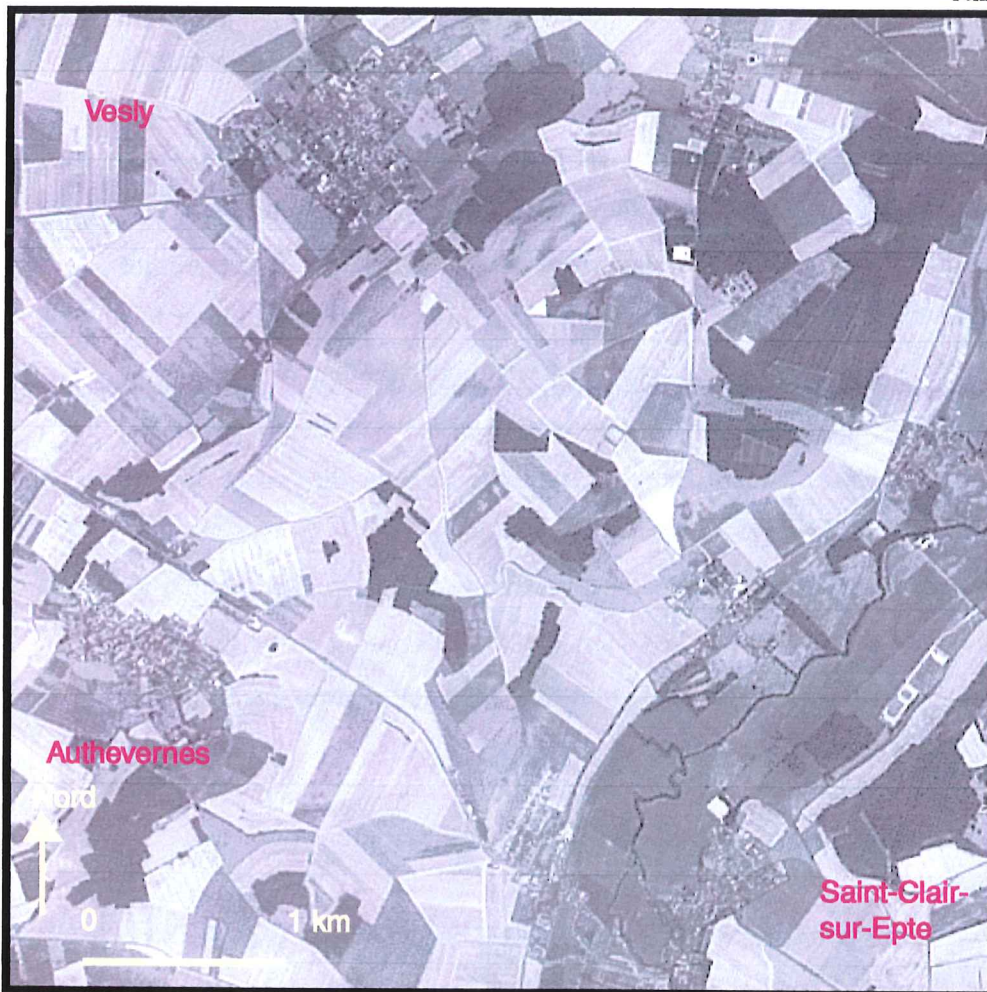


IMAGE N° 21.

**ZONE-TEST N°9 :
VESLY,
AUTHEVERNES
(EURE).
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**

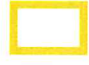











Source : SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
transformation avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- Vesly : Commune.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-   : Densification, ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-  : Entreprise ou usine isolées.
-  : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.

THESE : D. Desponds.



IMAGE N° 22.

**ZONE-TEST N°10
CHAVENÇON,
MONNEVILLE
(OISE).
MODIFICATIONS
OBSERVABLES
ENTRE 1990 ET
1999.**
















Source : SPOT 2 ;
KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Image SPOT du
10-08-1990,
transformation avec
"Filtre.Mas".

- Image SPOT du
03-09-1999,
transformation avec
"Filtre.Mas".



Les transformations de la Z-T.
entre 1990 et 1999.

- **Monneville** : Commune.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie.
-  : Lotissement ou autre zone bâtie (en cours).
-   : Densification ou mitage.
-  : Zone d'activités réalisée.
-  : Zone d'activités (en cours).
-   : Entreprise ou usine isolée.
-  : Equipement structurant.
-  : Zone reboisée.
-  : Zone déboisée.
-  : Autoroute réalisée.
-  : Autoroute en cours.
-  : Autre route réalisée.
-  : Autre route en cours.
-  : Ligne Ht tension.

Par ailleurs la mise en place d'une petite zone d'activités, dans une phase proche de celle constatée à l'Isle-Adam en 1990, sur la **zone-test n°8**, se distingue aisément. Les aspects les plus surprenants des dynamiques spatiales affectant ces territoires résultent du développement du mitage. A la seule vue de ces images, il ne peut guère y avoir de doute quant à la nature du phénomène, non seulement se distinguent le bâti, mais également les voies d'accès à ces nouvelles constructions. Celles-ci sont spécifiquement implantées sur la rive droite de l'Epte. On pourrait imaginer qu'il s'agit de la conséquence d'un risque d'inondation asymétrique de part et d'autre de la rivière, mais une autre hypothèse semble s'imposer : seule la rive gauche de l'Epte fait partie du P.N.R. du Vexin français. Les règles de constructibilité seraient donc inégalement strictes sur chacune des deux rives, générant des formes d'urbanisation dissemblables. Cette piste mériterait d'être poursuivie, car elle pourrait légitimer l'hypothèse initiale, du report d'une partie de la croissance urbaine aux marges externes du P.N.R. du Vexin français. Ces formes de mitage, jamais observées jusqu'à présent dans les **zones-test n°1, 4, 6 et 7**, situées dans le P.N.R. du Vexin français, concernent également, et cela est sans contestation possible, le territoire de la commune de Authevernes. Celle-ci est située dans le département de l'Eure. Les formes d'urbanisation semblent donc plus concentrées quand les communes appartiennent au P.N.R. du Vexin français, plus diffuses à l'extérieur de celui-ci. Je précise toutefois que les quatre zones-test incluses dans le périmètre du P.N.R. du Vexin français³⁴, couvre une superficie de 10 000 hectares³⁵, quand le P.N.R. lui-même a une superficie globale évaluée à 65 700 hectares³⁶. Le décryptage du type image – interprétation qui vient d'être conduit ne porte donc que sur **15,22 %** de la superficie globale du P.N.R. Ceci ne peut suffire à conclure de façon définitive à l'absence de toute trace de mitage à l'intérieur du P.N.R. du Vexin français et au respect systématique des règles mises en place dans le cadre de la Charte. Toutefois, la mise en conformité des P.O.S. communaux avec la Charte paysagère limite fortement les risques de dérogation à la règle commune. En cas d'observation de telles formes d'urbanisation diffuse, devrait par ailleurs être recherché le moment où le permis de construire aurait été octroyé et celui où les travaux auraient commencé, avant ou après

³⁴ Desquelles, en toute rigueur devrait être défalquée la superficie de la commune de La Chapelle-en-Vexin figurant dans la **zone-test n°6**.

³⁵ Chacune des zone-test correspond à un carré de 500 pixels sur 500 pixels, soit 5 000 mètres sur 5 000 mètres, soit une superficie cumulée de $((5\ 000 \times 5\ 000) \times 4) / 10\ 000 = 10\ 000$ hectares.

³⁶ Information figurant sur les diverses brochures réalisées par le P.N.R. Par exemple, dans le bilan d'activité 1995 – 1998.

le 9 mai 1995 ? De façon plus stricte devrait d'ailleurs être vérifié s'il existe ou non une signature de charte paysagère entre les communes et le Parc. Au 18 mars 2002³⁷, seules 28 communes du parc avaient engagé et signé une telle mise en conformité, 49 communes n'ayant pas encore entamé la procédure de validation.

j) Analyses sur la zone-test n°10.

Ces territoires du département de l'Oise situés aux franges Nord du P.N.R. du Vexin français, ne semblent pas avoir connu de profondes transformations entre 1990 et 1999. Certes un petit lotissement est apparu à l'Est de Monneville et des formes de mitage ont affecté la vallée de la Troène, mais les évolutions sont sans commune mesure avec celles enregistrées précédemment dans la **zone-test n°9**. Les évolutions démographiques de ces villages sont marquées par des croissances assez faibles : Chavençon passe ainsi de 109 habitants en 1990 à 114 habitants en 1999 (croissance de **+4,59 %**) ; Lavilletterte de 540 à 599 (croissance de **+10,93 %**) et Tourly de 163 à 167 (croissance de **+2,45 %**). Seule Monneville se distingue du lot : de 546 habitants en 1990 à 740 en 1999 (croissance de **+35,53 %**).

Un objet intrigant apparaît sur l'image 1999 de cette **zone-test n°10** : orienté Nord-Est / Sud-Ouest, il franchit la Troène entre Tourly et Monneville. En première approximation il aurait pu s'agir d'un axe de communication (route en construction), mais ni le tracé, ni l'aspect général ne correspondaient à cette éventualité. Après vérification auprès de la mairie de Monneville, le garde-champêtre a fourni la réponse, il s'agit en fait d'une ligne à haute tension qui a d'ailleurs fortement souffert lors de la tempête des 26 – 27 Décembre 1999. Un contrôle sur le terrain a permis par la suite de confirmer la validité de l'information fournie par la mairie.

L'analyse des différentes zones-test n'a certes pas permis de mettre en évidence la totalité des types de transformations ayant touché les territoires étudiés, mais a contribué à un premier décryptage. Certaines transformations se lisent distinctement : nouveaux axes de circulation, zones industrielles et commerciales, lotissements, déboisement, reboisement, grandes opérations urbanistiques. D'autres posent des problèmes plus complexes à résoudre de part la taille même de l'objet et des limites de résolution des capteurs utilisés sur SPOT 2. A cet égard, les images SPOT 5 devraient offrir une considérable amélioration, les images panchromatiques

³⁷ Information recueillie sur le Site Internet du P.N.R. du Vexin français : <http://www.parc-naturel-vexin.fr/>

étant dorénavant produites à partir de pixels de 2,5 mètres, les images multispectrales ayant quant à elles, la résolution des panchromatiques ici exploitées. Parmi les sources de problèmes, la perception des zones d'habitat diffus, de même que la distinction entre les petites zones d'activités et les zones résidentielles. La décision, avant une vérification-terrain, résulte du lieu d'implantation de la zone litigieuse. Les zones d'activités qui répondent à des conditions d'accessibilité maximisées s'installent préférentiellement (voire, prolifèrent) aux périphéries des villes. Concernant l'habitat diffus, un contrôle par d'autres sources (des orthophotographies) s'imposerait, afin de lever les incertitudes.

Les résultats obtenus lors de cette première phase exploratoire vont cependant fournir un certain nombre d'éléments de référence susceptibles d'être comparés par la suite à ceux acquis par d'autres méthodes.

2. Les techniques de superposition et la visualisation des transformations spatiales.

Parmi celles-ci, avait été annoncé, comme cela figure dans le **Schéma n°7 p. 473**, le recours à la « Krosscolor ». Après recalage, il est en effet possible de réaliser une superposition entre deux images, soit provenant de sources différentes (image satellite, photographie aérienne), soit enregistrées par le même capteur à deux moments différents.

Certains auteurs ont pu tester cette technique et ont constaté des résultats intéressants par rapport aux problématiques des dynamiques urbaines. A titre d'exemple, S.-A. Souiah³⁸ a pu dégager par superposition et application de la méthode « Krosscolor », les zones nouvellement urbanisées entre 1990 et 2002, dans la périphérie de Oran. Ces zones ressortent certes dans des teintes voisines des nuages, mais peuvent ensuite être extraites grâce à leur forme particulière.

L'**Image n°33 C) p. 542** fait apparaître sur la **zone-test n°8**, une « Krosscolor » réalisée à partir des deux images panchromatiques de 1990 et 1999, après recalage de l'image 1990 dans le référentiel 1999. L'autoroute A16 y apparaît en superposition dans des teintes de rouge. Il est ici possible de cerner cet objet nouveau. Par contre la zone commerciale nouvellement construite ne se distingue pas des champs non cultivés. Des confusions apparaissent également entre des zones urbaines centrales anciennement bâties et des lotissements réalisés entre 1990 et 1999. Il est

³⁸ Ibid. [n°187]. Cf. photos 19 et 20. Planche XI.

donc hasardeux de tirer le moindre enseignement de cette image. La seconde tentative du même type, a porté sur la **zone-test n°1**, beaucoup plus rurale, voir l'**Image n° 34 C) p. 543**. Cette fois, les résultats sont encore plus médiocres. Les espaces reboisés ressortent comme certains champs non cultivés et les zones de densification urbaine ne peuvent pas être distinguées. Pour des raisons qui tiennent probablement aux caractéristiques des espaces initiaux (ceux de 1990) et à celles des espaces finaux (ceux de 1999), la méthode «Krosscolor», dans le cas présent, ne permet pas de retrouver les résultats de l'image-interprétation. Il n'est donc pas envisageable de l'utiliser à des fins de généralisation à l'échelle de l'imagerie.

La même technique fera l'objet par ailleurs de tests, non plus à partir des images panchromatiques, mais à partir des images multispectrales. Les **Images 27 C) p. 528, 29 A) et B) p. 530** en montrent certains résultats. Aucun n'est apparu suffisamment probant. Sur l'**Image n° 27 A) p. 528**, champs non cultivés et zones urbaines conduisent aux mêmes gammes de bleu, sans que se dégagent les zones ayant changé d'affectation (par exemple, les terres agricoles du Sud de la zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône en 1999, où se sont implantés de nouveaux bâtiments industriels). Sur l'**Image 29 A) p. 530**, champs cultivés et zones boisées, ressortent dans les mêmes teintes orangées, tandis que les zones urbaines et les champs non cultivés, sont proches du cyan. Aucune information particulière ne se dégage des zones ayant connu des transformations. A la différence de l'**Image 29 B) p. 530** où le lotissement apparu à Méry-sur-Oise, se distingue de façon assez spécifique dans des teintes gris bleutées. Une confirmation sur des zones de nature identique aurait pu être tentée, mais les enseignements issus de la méthode « Krosscolor » sont apparus par trop ténus. Il a donc été décidé de procéder autrement et d'abandonner une piste, qui ici, dans ces conditions particulières se révélait infructueuse. Il est possible que dans le cas de Oran, auquel il était fait allusion précédemment, une plus grande homogénéité initiale n'ait conduit à une plus grande lisibilité des résultats finaux.

Arrivé à ce stade, deux voies semblaient envisageables, soit poursuivre la démarche d'image-interprétation et la généraliser à l'ensemble des imageries. Cette traque des objets spatiaux apparus entre 1990 et 1999, pouvaient déboucher sur des spatio-cartes à petite échelle conservant la légende des **Images n° 13 p. 497 à n° 22 p. 514**. Une seconde voie possible consistait à acquérir des images multispectrales afin d'ajouter la richesse spectrale de celles-ci à la finesse de résolution des images panchromatiques. C'est ce second choix qui fût fait.

C. La nécessité d'intégrer des images multispectrales (XS).

1. Justifications du recours aux images XS.

Les recherches portant sur les phénomènes de périurbanisation et utilisant comme outil la télédétection, sont encore assez rares, comme le souligne C. Gallice, doctorante de l'Université de Lyon3 et Fribourg (Suisse)³⁹, travaillant depuis Septembre 2000 sous la double direction de B. Prost et de C. Collet, sur les dynamiques de la périurbanisation dans l'aire urbaine de Lyon. Les travaux de cette nature s'appuient sur les ressources de la morphologie mathématique à partir de l'imagerie panchromatique⁴⁰ ou (et) recourent à la source double que présentent l'imagerie panchromatique et l'imagerie multispectrale. De nombreux auteurs invitent à suivre cette piste. Ainsi F. Dureau⁴¹ : « *Pour les applications nécessitant une haute résolution spatiale comme c'est le cas en milieu urbain, une solution très intéressante consiste à combiner les données multispectrales de SPOT ou de TM avec le canal panchromatique de SPOT. Cette solution, appelée couramment « P + XS », permet de bénéficier tant de la résolution à 10 m du canal panchromatique que de la richesse thématique de l'information multispectrale* ». F. Dureau insiste par la suite sur la nécessité de recourir à différentes techniques de traitement des images et à la nécessité de prendre appui sur les « vérités-terrain » pour orienter les recherches, les interprétations et les traitements. Faisant allusion à son étude sur Quito, B. Lortic⁴² de l'I.R.D. va dans la même direction, en insistant sur les limites de la démarche : « *Si l'on perçoit bien le gradient pluviométrique important qui va à Quito de moins de 700 mm au Nord à 1200 mm au Sud, une interprétation de la répartition des différents quartiers ne pourra se faire qu'après une analyse, par une lecture-identification ponctuelle d'un certain nombre d'objets : golfs, jardins ou parcs, stades, piscines,*

³⁹ Voir sa position de thèse in Géo-Carrefour (Revue de l'université de Lyon), Juin 2002. [n° 189]. Son sujet de thèse est également consultable, sur le Site Internet de l'Université de Lyon 3 : <http://www.univ-lyon3.fr/crga/pagewebdoct/web/clair2.htm>, ou sur son « site très professionnel » à l'adresse : <http://membres.lycos.fr/clairgeo/>

⁴⁰ Ainsi pour le Mémoire de D.E.A. de GALLICE C. : « Apport de la télédétection à l'analyse de l'habitat pavillonnaire en milieu périurbain », sous la direction de B. Prost, C.R.G.A., Université J. Moulin, Lyon 3, 1999-2000. [n°190].

⁴¹ DUREAU F. : « Introduction à la télédétection spatiale », pp. 193-203, in *Télédétection et systèmes d'information urbain*, 1995. [n°191]. Op. cité p. 203.

⁴² LORTIC B. : « Faut-il poser la question : que faire par télédétection ? », pp. 205-217, in *Télédétection et systèmes d'information urbain*, 1995. [n°192]. Op. cité p. 211.

voiries diverses, bâtiments de type pavillonnaire ou immeubles de grande hauteur, zone industrielle ou commerciale. Cette lecture ponctuelle sera nettement plus efficace avec des documents de résolution et de couleurs améliorées. On aura intérêt à utiliser une image $P + XS$ décorrélée et filtrée comme en témoignent les images de la ville de Quito. On peut alors tenter le découpage de l'espace en classes fonctionnelles préétablies. Mais dans de nombreux cas les ambiguïtés seront difficiles à lever : espace agricole ou parc ? Parc privé ou public ? ». Dans le même ouvrage, de nombreux auteurs⁴³ fournissent d'autres arguments et pour certains des méthodologies permettant d'exploiter ces images. J'insiste toutefois, sur la démarche mise en oeuvre par C. Weber et C. Petropoulou⁴⁴, parce qu'elle cherche à prendre en compte la dimension diachronique : « Les images satellitaires permettent d'accéder à une vision particulière de la surface terrestre. Cette vision macroscopique, semble être adaptée à la détection des grandes étendues, par exemple l'étendue des métropoles contemporaines, elle est complémentaire des informations obtenues à partir de photographies aériennes. La répétitivité permet de comparer différents stades d'évolution d'une région au cours du temps, et d'élaborer des analyses diachroniques à l'aide de traitements numériques. La richesse spectrale (visible, proche infra-rouge, rouge, etc...) par rapport aux capacités oculaires de l'œil humain (visible) permet l'identification et l'interprétation des paysages parfois complexes (par exemple les villes) et en facilite la cartographie. La prise en compte d'objets spatiaux différents (la végétation, le bâti, les eaux vives, ...) permet de définir des schémas de co-évolution et d'isoler éventuellement des phénomènes particuliers... Une perception synthétique de l'évolution des espaces urbains est possible à l'aide de données de télédétection. Cet outil a cependant des limites d'utilisation qu'il faut pouvoir maîtriser :

- la résolution spatiale des capteurs et les conditions climatiques des prises-de-vue,
- la composition du signal par rapport aux objets surtout en milieu hétérogène (notion de mixel),
- l'inconstance du signal par rapport aux objets et réciproquement.

⁴³ Ainsi NACIMENTO I. : « Les cartes d'aptitude à l'urbanisation extraites de l'imagerie SPOT », pp. 229-239, ou LENCO M. : « Etude des écosystèmes urbains des grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants par télédétection au 1 / 25 000ème », pp. 241-253, in *Télédétection et systèmes d'information urbain*, 1995. [n°193].

⁴⁴ WEBER C. et PETROPOULOU C. : « Etude diachronique d'une région périurbaine à partir de données satellitaires : le cas de la plaine d'Eleusis », pp. 255-268, in *Télédétection et systèmes d'information urbain*, 1995. [n°194]. Op. cité p. 259-260.

Il est clair que le travail de vérification sur le terrain pour réaliser ce genre d'étude est nécessaire et ce de manière itérative, si possible, afin de conserver un lien avec la réalité étudiée tout au long du cheminement méthodologique ». Ce sont bien ces différentes prises de position qui ont incité, après le premier travail de défrichage réalisé à partir des images panchromatiques, à acquérir des images multispectrales. Ce, afin d'ajouter la richesse spectrale à la finesse de résolution.

2. Un schéma d'assemblage compatible avec les images panchromatiques.

Après dépôt d'un dossier complémentaire auprès de Médias-C.N.E.S., l'accord fût obtenu permettant d'acquérir des images **XS** de 1990 et de 1999 à des prix particulièrement intéressants⁴⁵ et au niveau 2B. Certains problèmes sont toutefois apparus. Si l'image **XS** 1999, a été acquise en même temps que l'image panchromatique⁴⁶, soit le 3 Septembre 1999, aucune image **XS** n'était par contre disponible le 10 Août 1990. Mme Baron de SpotImage proposa de produire une image à partir de deux scènes enregistrées le 9 Août 1990. Les **KJ** ne sont donc pas similaires, car l'image ainsi générée résulte des 4 / 10^{ème} Sud de l'image **KJ** 039/250 et des 6 / 10^{ème} Nord de l'image **KJ** 039/251. Ce procédé s'appelle un « décalage le long de la trace » et n'est possible que pour les scènes d'un même segment (même date d'acquisition). Il n'est possible de procéder à ce décalage que dans le sens Nord / Sud.

Il était ensuite nécessaire, afin de les exploiter, de rendre ces images compatibles avec les images panchromatiques précédemment acquises. Pour cela il était indispensable de caler au « pixel près » les images multispectrales sur les images panchromatiques. Tenant compte du fait que les pixels **XS** sont de 20 m de côté et non de 10 m, cette opération au « pixel près » ne pouvait être réalisée avec une totale certitude, à la différence du calage des images panchromatiques 1990 et 1999, précédemment réalisé, mais seulement « au mieux ». Pour cela, a dans un premier temps été cernée, la zone de Cergy-Saint-Christophe ayant servi pour les **Images n°1 p. 475 à n°4 p. 478**, puis a été déterminé dans quel pixel **XS** avait le plus de chance de se situer le pixel panchromatique **A** ayant servi comme point d'origine initial.

⁴⁵ 550,42 TTC. Pris cette fois en charge par le Département de Géographie et d'Histoire de l'Université de Cergy-Pontoise, ces images étant par ailleurs exploitées dans le cadre des T.D. de Télédétection organisés au niveau de la Licence .

⁴⁶ Elle possède d'ailleurs le même **KJ** 038/250 et le même angle d'incidence : +30,7°.

L'**Image n°23 p. 523** montre ce procédé. Le quadrilatère de voisinage permet, non d'éliminer toute erreur, mais tout du moins d'en limiter le risque. Une fois dégagé le point **B** servant d'origine pour les images **XS** de 1990, il était simple de procéder de même afin d'obtenir le point **B'**, point-origine pour les images **XS** de 1999, voir **Image n°24 p. 524**. Les coordonnées des différentes imagerie obtenues à partir des deux images **XS**, figurent en Annexe **IV)5) p. iii** et **6) p. iv**. Les imagerie **XS** ont été conçues de façon à être superposables sur les imagerie panchromatiques. Leur taille sera donc de 1 000 pixels sur 1 000 pixels. Le tableau d'assemblage réalisé à partir de l'image initiale **XS90**, en « fausses-couleurs (**XS1**, **XS2**, **XS3**) » est présenté plus avant, voir **Image n°25 p. 525**. Les zones boisées et les zones urbanisées se distinguent immédiatement de façon plus aisée que sur l'image d'assemblage panchromatique, voir **Images n° 5 p. 480** ou **n°6 p. 481**. La découpe des images n'est pas totalement similaire, comme pouvant le laisser attendre la technique mise en œuvre afin de créer l'image **XS90**. De fait les territoires qui nous intéressent tout particulièrement sont correctement couverts par les deux images, par contre, la Vallée de Montmorency qui ne figurait pas au cœur de nos préoccupations, ne l'est complètement que sur l'image **XS90**. Les zones-test ont également été localisées sur l'**Image n°25 p. 525** et leurs coordonnées précises, établies ici encore en regard des imagerie, mais aussi des images **XS90** et **XS99**, sont indiquées en **Annexe IV)7) p. iv**. Leur taille exprimée en « pixels XS », est de 250 pixels sur 250 pixels, couvrant des superficies similaires à celles des zones-test panchromatiques, soit 25 km² (les côtés étant de 5 km sur 5 km).

Avant d'exploiter ces images **XS**, une procédure du même type que celle employée pour les images panchromatiques va être mise en œuvre. Elle va consister, dans un premier temps à tester un certain nombre d'indices et autres traitements d'image, afin de dégager la (les) technique(s) apportant le plus d'informations en regard de la problématique qui nous intéresse. Quand l'urbain, qu'il soit dense ou plus diffus, est-il particulièrement bien révélé ? Quand les contrastes entre espace urbanisé et espace végétalisé sont-ils particulièrement appuyés ? Quelle technique permet le mieux de les discriminer ? Pour ce, la **zone-test n°5** a été retenue. Elles possèdent des zones urbanisées de types divers, une vaste zone d'activités, des infrastructures de transport nombreuses, certaines étant en cours de réalisation. De plus, les champs y sont de petite taille, en particulier sur la commune de Pierrelaye et des confusions nombreuses sont susceptibles d'apparaître avec les espaces urbanisés.

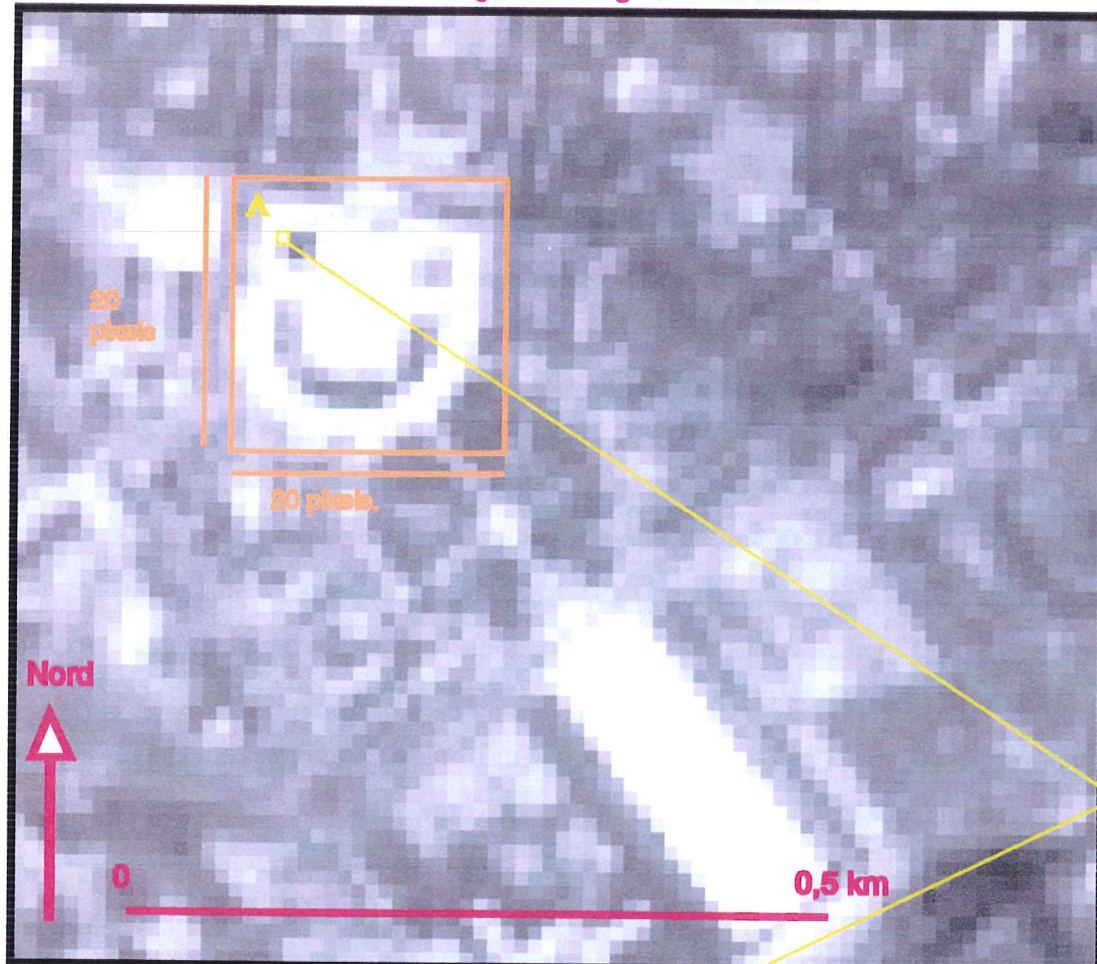
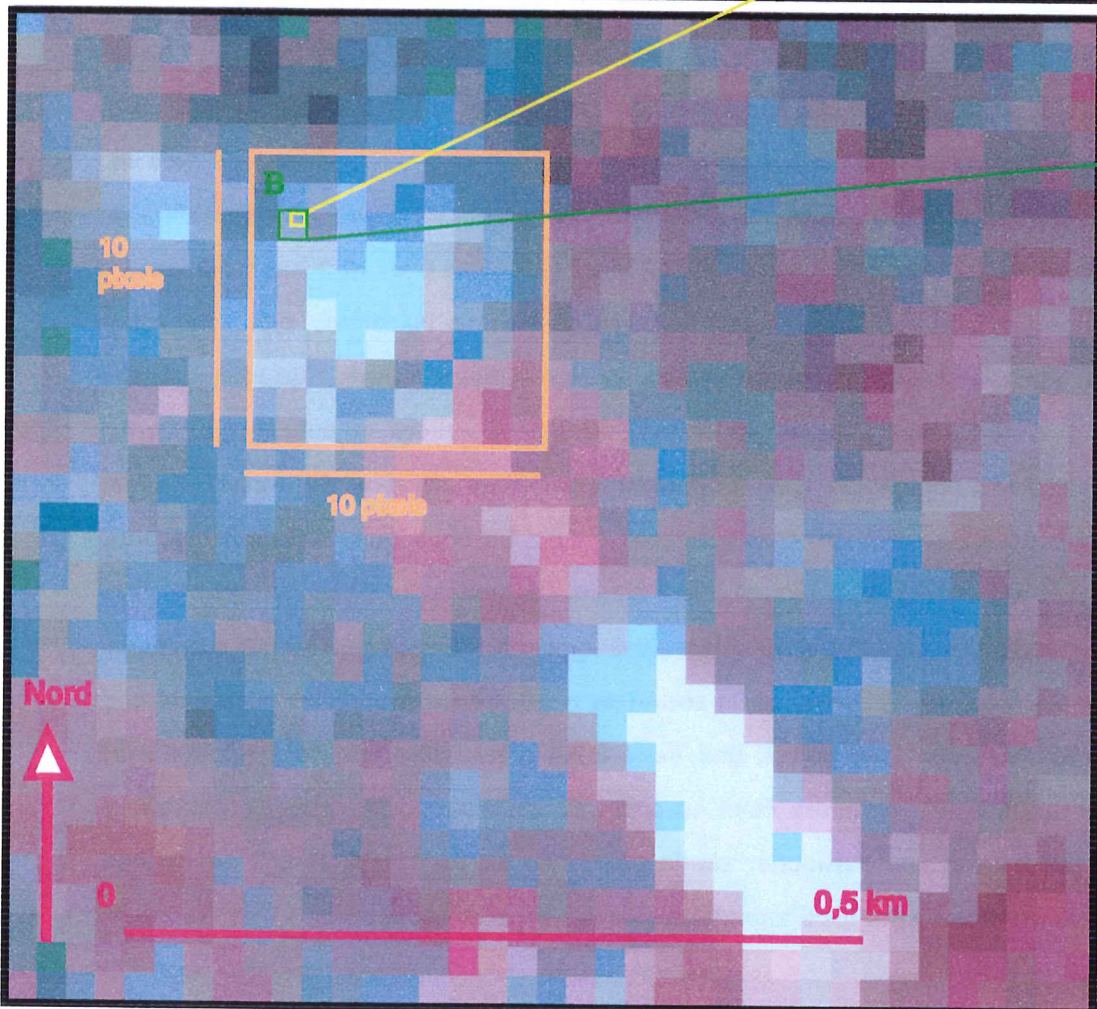


IMAGE N° 23.

LOCALISATION DES POINTS A ET B, AYANT PERMIS LE CALAGE DE L'IMAGE PANCHRO. 1990, ET XS TRICHROMIE OPTIMISEE (XS1, XS2 et XS3) DE 1999.

- Image-source P :
 SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
 date : 10-08-1990 ;
 contrat Medias-C.N.E.S. ;
 Isis n° 0101-134, Mai 2001.
 - Image-source XS : SPOT 2 ;
 KJ : 039-250/6 et 039-251/6 ;
 niveau 2B ; date 09-08-1990 ;
 contrat Medias-C.N.E.S. ;
 Isis n° 0203-298, Avril 2002.

Mise en concordance des points ayant permis le calage entre :
 A : Image panchro.
 B : Image XS.



Pixel XS, incluant le pixel origine A de l'image panchro. et servant au calage des images XS 1990 et 1999.

 : Zone ayant permis de localiser les pixels servant d'origine pour les deux images brutes.

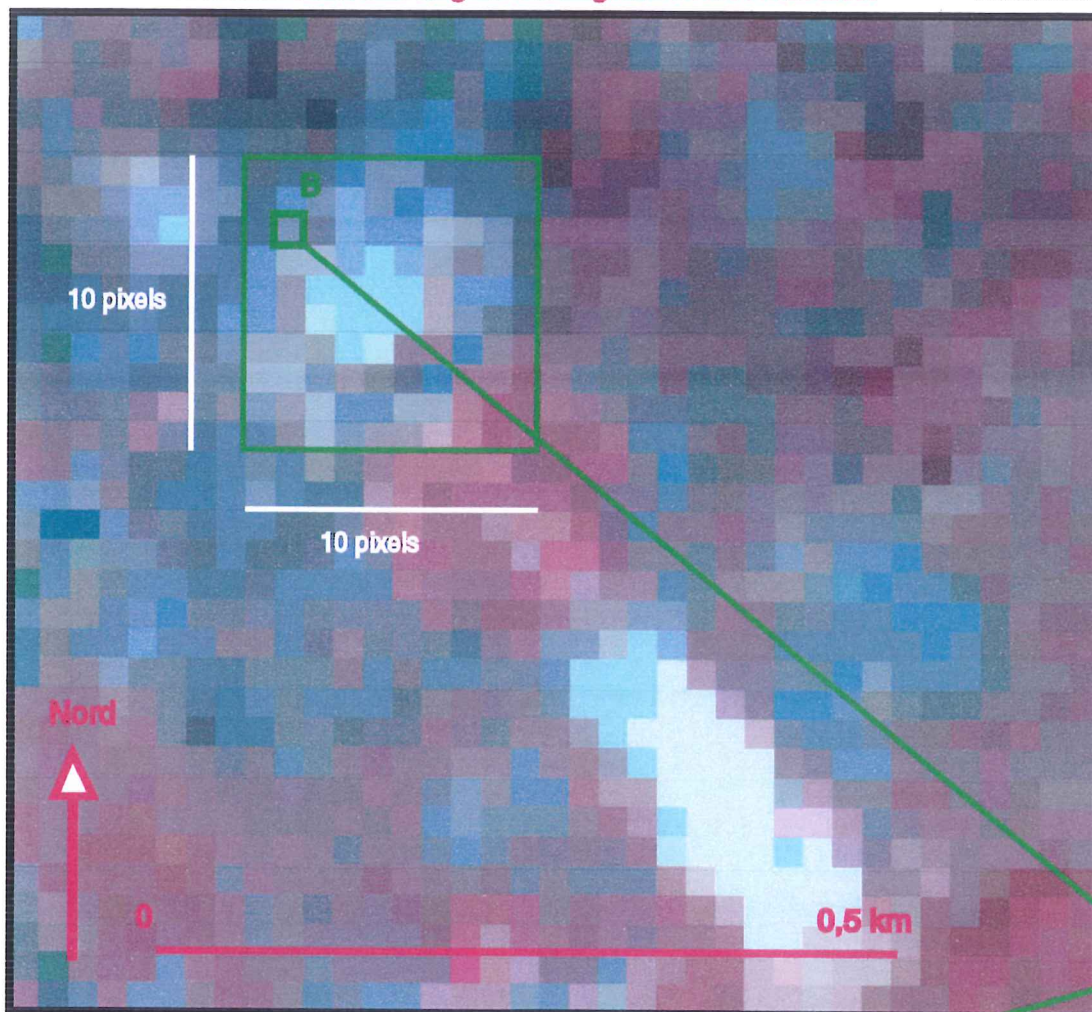
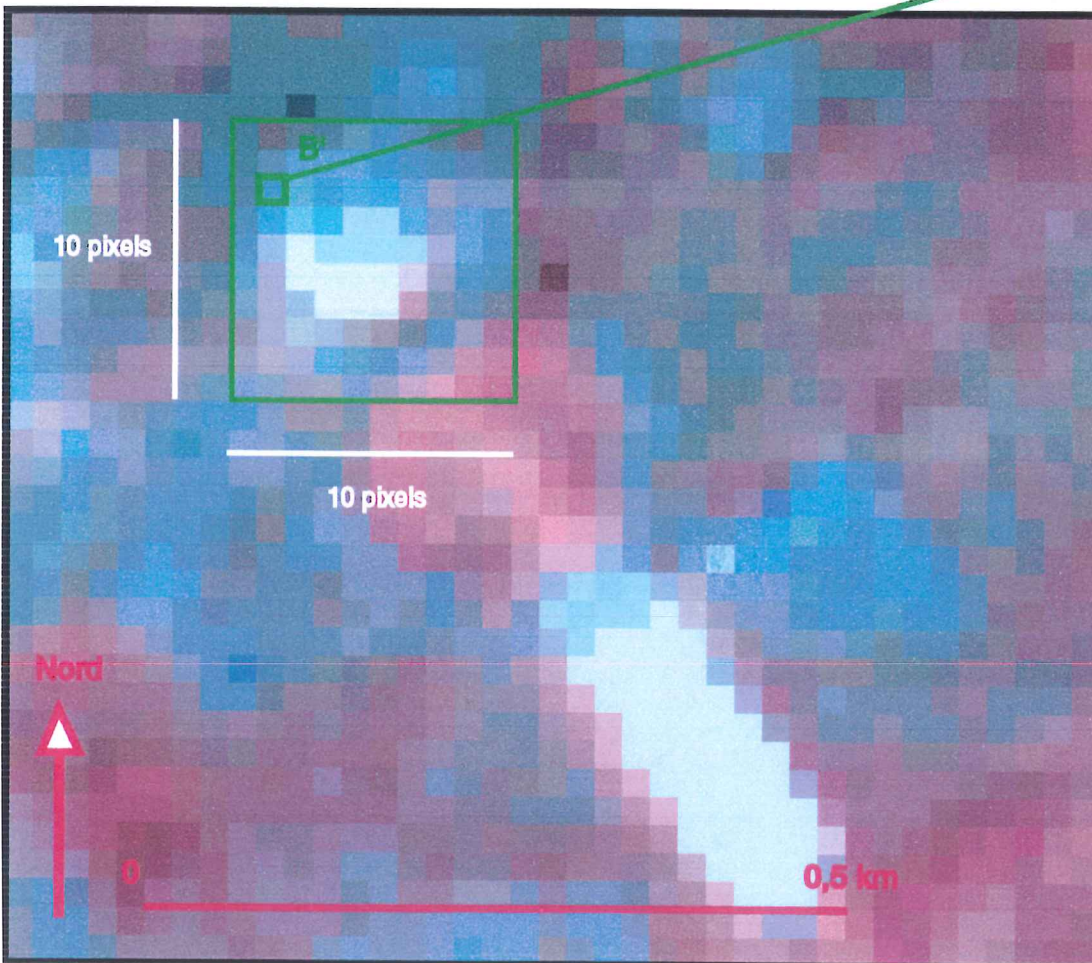


IMAGE N° 24.

LOCALISATION DES POINTS B ET B', AYANT PERMIS LE CALAGE DES IMAGES XS DE 1990 ET 1999.

- Image-source XS : SPOT 2 ; KJ : 039-250/6 et 039-251/6 ; niveau 2B ; date : 09-08-1990.
- Image-source XS : SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
- Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n°0203-298, Avril 2002.



Mise en concordance des points ayant permis le calage.

- les points B et B', se situent à Cergy-Saint-Christophe, au coeur du quartier de l'axe majeur ; conception : Ricardo Boffill.

 : Zone ayant permis de localiser les pixels servant d'origine pour les deux images XS, ici présentées en Trichromie optimisée (XS1, XS2 XS3).

IMAGE N°25.

**LOCALISATION
DES ZONES-
TEST SUR
L'IMAGE SPOT
TRICHROMIE
OPTIMISEE
(XS1, XS2, XS3),
DE 1990 (un
pixel sur trois).**

- **Zone-test 1** : Frémenville, Seraincourt (95) ;

- **Zone-test 2** : Vauréal, Cergy-le-Haut (95) ;

- **Zone-test 3** : Méru (60)

- **Zone-test 4** : Marines, Cormeilles-en-Vexin (95) ;

- **Zone-test 5** : Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône (95) ;

- **Zone-test 6** : Saint-Gervais, Magny-en-Vexin (95) ;

- **Zone-test 7** : Vigny-Théméricourt (95) ;

- **Zone-test 8** : L'Isle-Adam, Parmain (95) ;

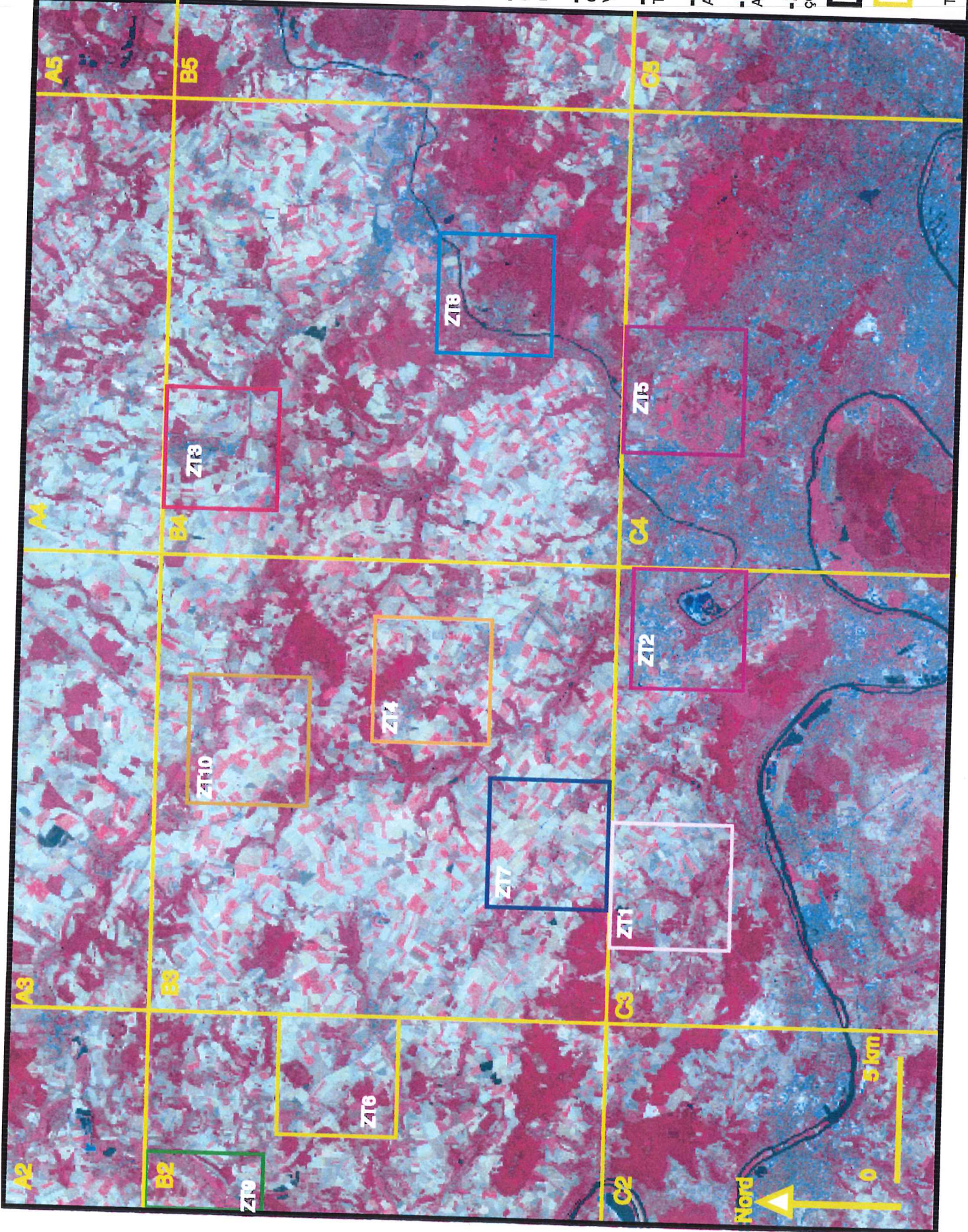
- **Zone-test 9** : Vesly, Authèvesmes (27) ;

- **Zone-test 10** : Chavençon, Monneville (60) ;

□ : Zone-Test (5 km sur 5 km).

□ : Limites des imagerie, (20 km sur 20 km).

Thèse : D. Desponds



3. Méthodologie en vue de l'exploitation des images multispectrales.

a) Test et choix des indices.

Afin de servir de références les trois canaux bruts de l'image de 1990 (XS1, XS2 et XS3), ainsi que la « Trichromie optimisée » réalisée à partir de ces canaux bruts sont présentés sur **l'Image n°26 p. 527**. Les canaux XS1, et XS2, fortement corrélés, donnent comme on pouvait s'y attendre, des résultats très voisins. Le canal XS3 permet, quant à lui de localiser la végétation en pleine activité chlorophyllienne, bois, champs avec des cultures couvrantes, mais aussi les zones urbaines où les jardins sont particulièrement présents (voir communes de Méry-sur-Oise et de Auvers-sur-Oise). Ceci constitue l'un des objectifs de la démarche : pointer les espaces d'habitat dense, mais aussi, ceux, particulièrement nombreux dans les zones périurbaines, où l'habitat plus diffus, présente un aspect fortement végétalisé. Cette image résulte d'un enregistrement du début du mois d'Août, il est fréquent de voir les blés moissonnés dès cette époque. Ceci débouchera sur des champs sans activité chlorophyllienne.

(1) *L'indice de végétation.*

M.-C. Girard et C.-M. Girard⁴⁷ rappellent l'importance prise par les différents « Indices de végétation », l'usage qui peut en être fait par les divers auteurs et les difficultés d'interprétation susceptibles apparaître. Ces indices sont le plus généralement utilisés dans les recherches portant sur le tissu végétal (naturel ou agricole). Celui utilisé pour **l'Image n° 27 p. 528**, est le « NDVI » (ou Indice de Végétation normalisé), de formule générale $(XS3 - XS2) / (XS3 + XS2)$, il n'est généralement pas conseillé de le calculer comme tel sous TeraVue, des paramètres devant être appliqués⁴⁸ afin d'éviter les valeurs aberrantes.

L'application de cet indice conduit à des images proches de celles obtenues par XS3, mais avec le renforcement des contrastes entre les zones où la végétation est active et celles où ce n'est pas le cas. Ce néo-canal pourra, dans des « Trichromies », être utilisé à la place du XS3. Les deux « Krosscolor » construites

⁴⁷ Ibid. [n° 186]. Cf. pp. 90-91.

⁴⁸ Ibid. [n° 188]. Cf. p. 104 : formule conseillée : $((XS3 - XS2) * 32) / (XS3 + XS2) + 128$



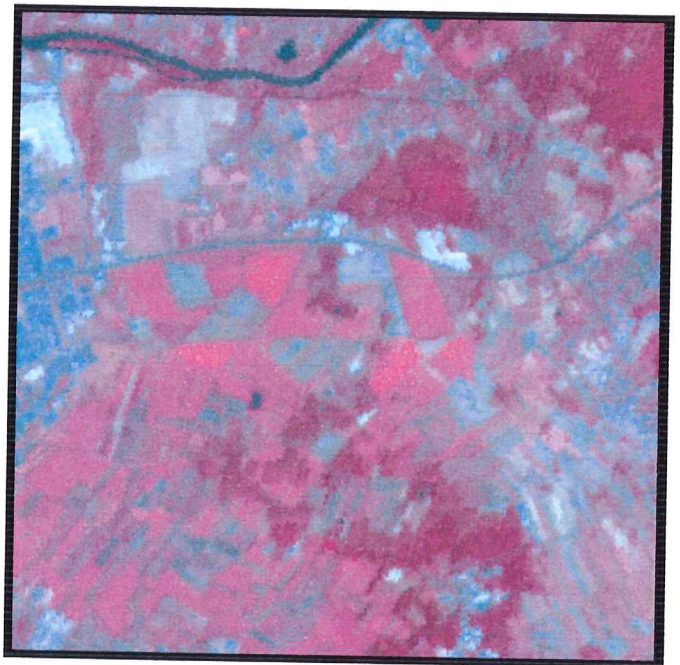
A) IMAGE XS 90, **Canal XS1.**



B) IMAGE XS 90, **Canal XS2.**



C) IMAGE XS 90, **Canal XS3.**



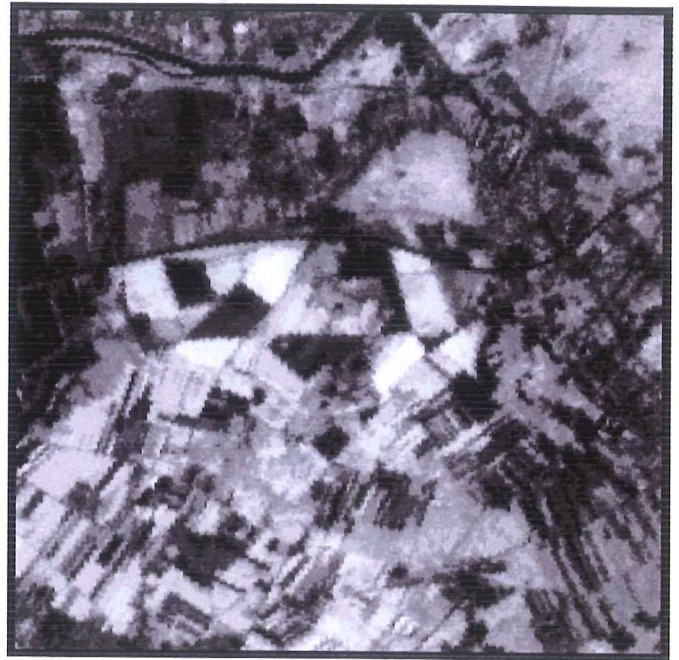
D) IMAGE XS 1990, **Trichromie optimisée sur canaux bruts.**

IMAGE N° 26 : COMPARAISON DES CANAUX BRUTS (XS1 ; XS2 ; XS3) PAR RAPPORT A LA TRICHROMIE OPTIMISEE SUR LA ZONE-TEST N°5 (MERY-SUR-OISE ; SAINT-OUEN-L'AUMÔNE ; V.N., HORS V.N., VAL-D'OISE). SITUATION EN 1990.

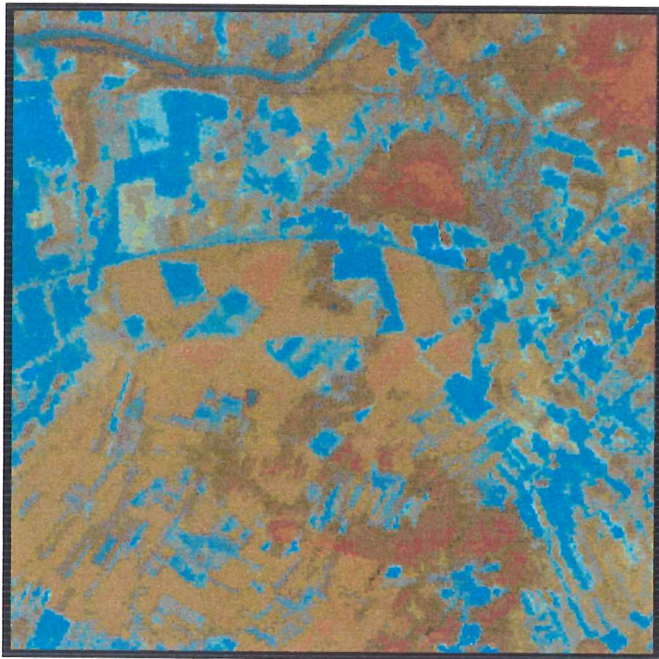
(Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; NW corner 49.4499 DEG / -0.6810 DEG ; incidence : -23° ; niveau 2B ; date : 09-08-1990 contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Mai 2001).



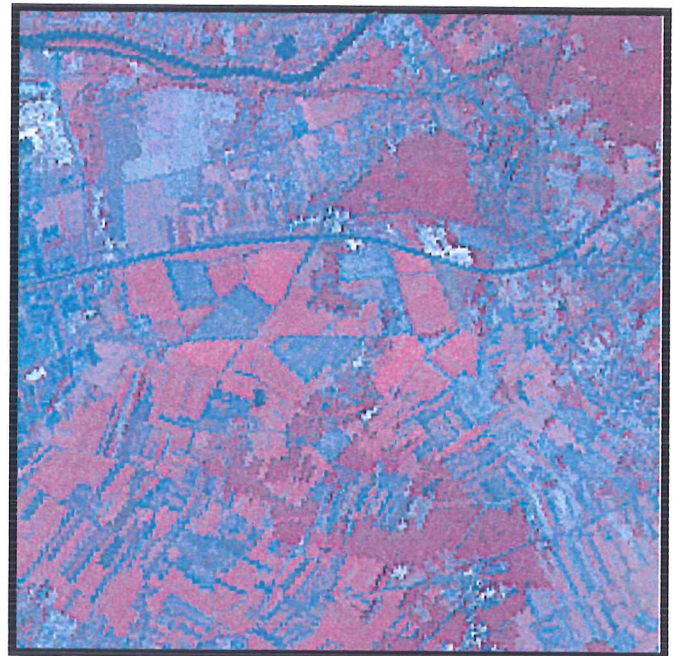
A) IMAGE XS 90, "**Indice de brillance**".



B) IMAGE XS 90, "**Indice de végétation**".



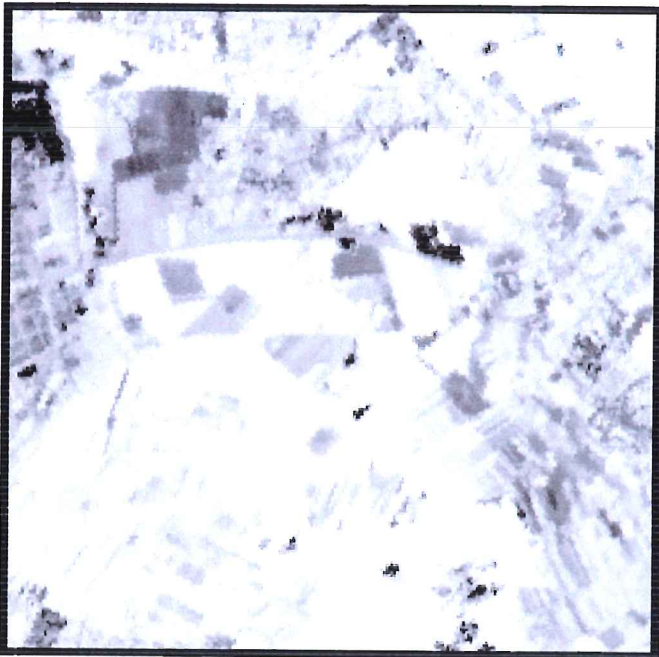
C) IMAGE XS 90, "**Kross-Color : XS2 et indice de végétation**".



D) IMAGE XS 1990, "**Trichromie optimisée sur canaux filtrés .Mas**".

IMAGE N° 27 : COMPARAISON DE "L'indice de brillance", "l'indice de végétation", LA "Kross-Color, XS2 (horizontal) et de l'indice de végétation (vertical)" ET DE LA "TRICHROMIE OPTIMISEE SUR CANAUX FILTRES .MAS", SUR LA ZONE-TEST N°5 (MERY-SUR-OISE ; SAINT-OUEN-L'AUMÔNE ; V.N., HORS V.N., VAL-D'OISE). SITUATION EN 1990.

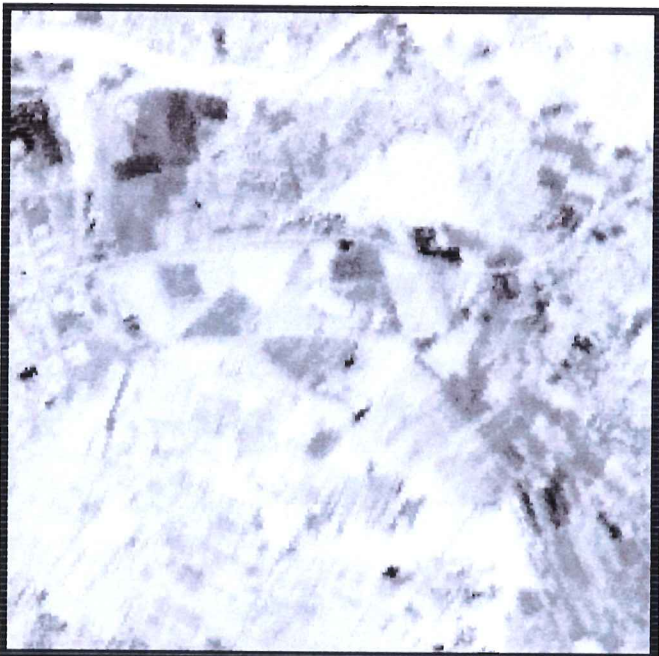
(Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; NW corner : 49.4499 DEG / -0.6810 DEG ; incidence : -23° ; niveau 2B ; date : 09-08-1990
contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Mai 2001).



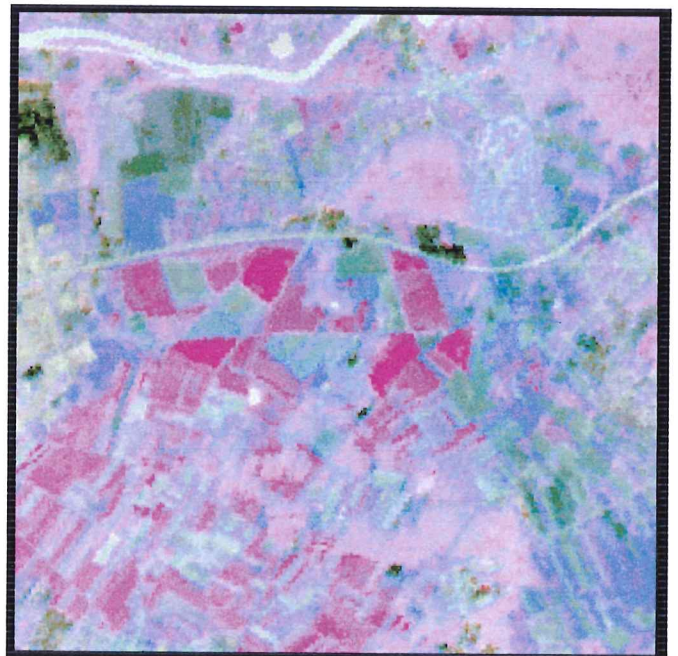
A) IMAGE XS 90, "**A.C.P. 1 sur canaux bruts**".



B) IMAGE XS 90, "**A.C.P. 2 sur canaux bruts**".



C) IMAGE XS 90, "**A.C.P. 3 sur canaux bruts**".



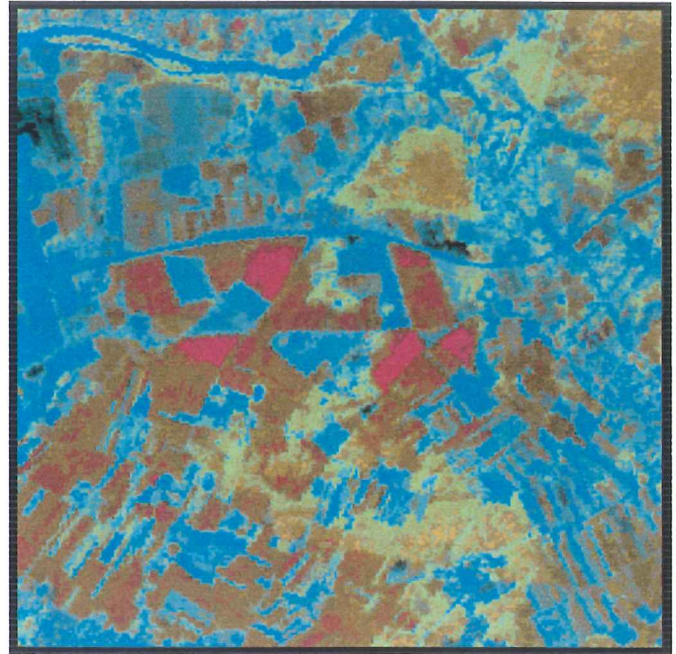
D) IMAGE XS 1990, "**Trichromie optimisée sur canaux A.C.P. 1, 2 et 3**".

IMAGE N° 28 : COMPARAISON DES "trois axes factoriels A.C.P.", et de la "Trichromie optimisée réalisée à partir de ces axes", SUR LA ZONE-TEST N°5 (MERY-SUR-OISE ; SAINT-OUEN-L'AUMÔNE ; V.N., HORS V.N., VAL-D'OISE). SITUATION EN 1990.

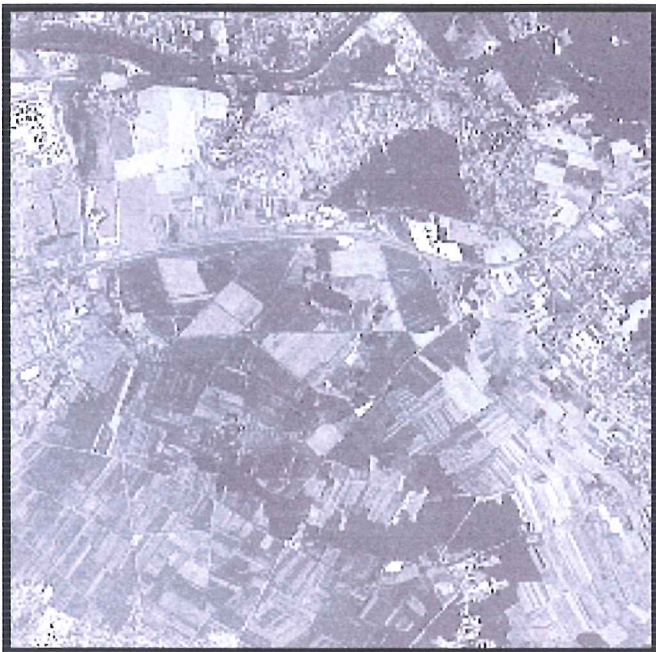
(Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; NW corner : 49.4499 DEG / -0.6810 DEG ; incidence : -23° ; niveau 2B date : 09-08-1990 contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Mai 2001).



A) IMAGE XS 90, "**Kross-Color : ACP 2 et XS3**".



B) IMAGE XS 90, "**Kross-Color : ACP 2 et indice de végétation**".



C) IMAGE XS 90 et Panchro. 90 "**A.C.P. 2 rectifiée par calage de l'image brute panchromatique de 1990 ; image-résultante : ACP 2 Panchro-rect.**".

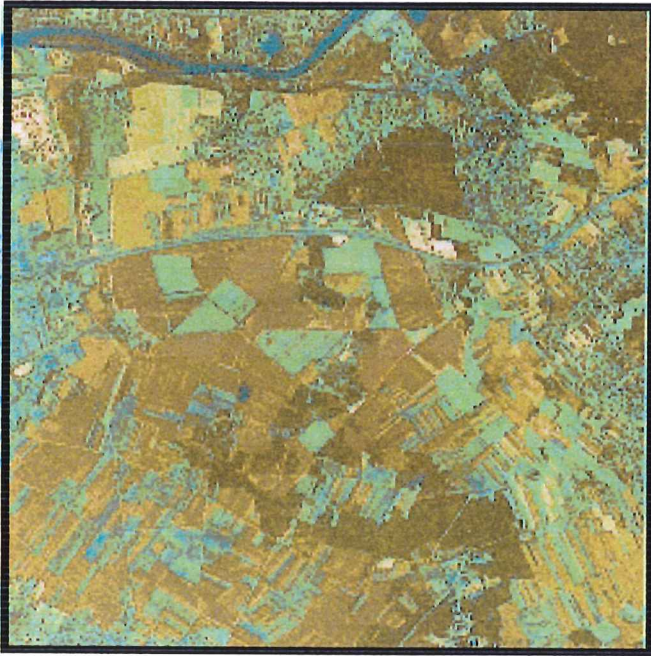


D) IMAGE XS 1990 et Panchro. 90, "**Trichromie optimisée : XS1 ; ACP 2 Panchro-rect et XS3**".

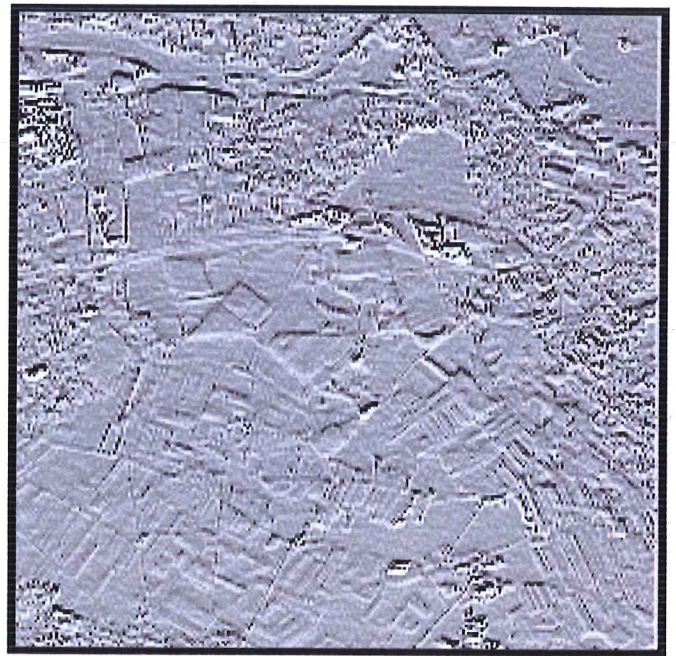
IMAGE N° 29 : COMPARAISON DE LA "Kross-Color ACP 2 (Hor.) et XS3 (Vert.)", de la "Kross-Color ACP 2 (Hor.) et indice de végétation (Vert)", de "l'image ACP 2 avec recalage de la panchromatique brute de 1990", et de la "Trichromie optimisée réalisée à partir de XS1, de ACP 2 Panchro-rect et de XS3", SUR LA ZONE-TEST N°5 (MERY-SUR-OISE ; SAINT-OUEN-L'AUMÔNE ; V.N., HORS V.N., VAL-D'OISE). SITUATION EN 1990.

(Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; NW corner : 49.4499 DEG / -0.6810 DEG ; incidence : -23° ; niveau 2B ; date : 09-08-1990 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Mai 2001), pour l'image XS.

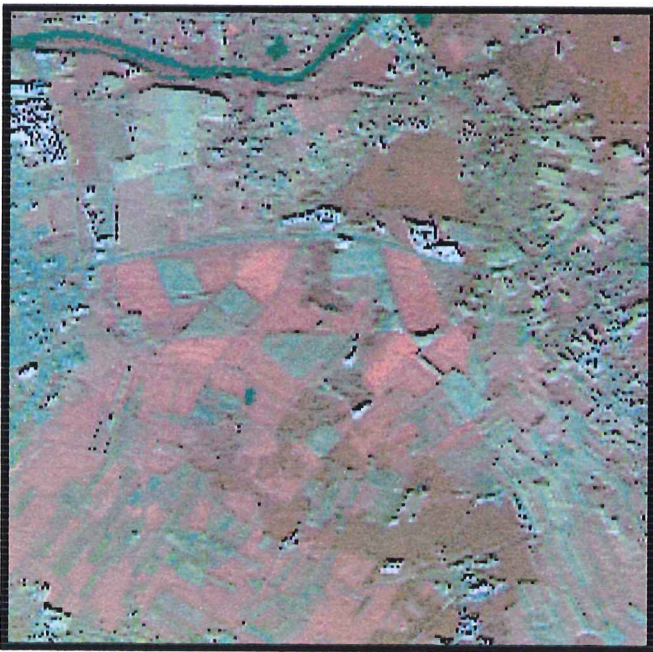
(Source SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; date 10-08-1990 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, mai 2001, pour l'image panchromatique.



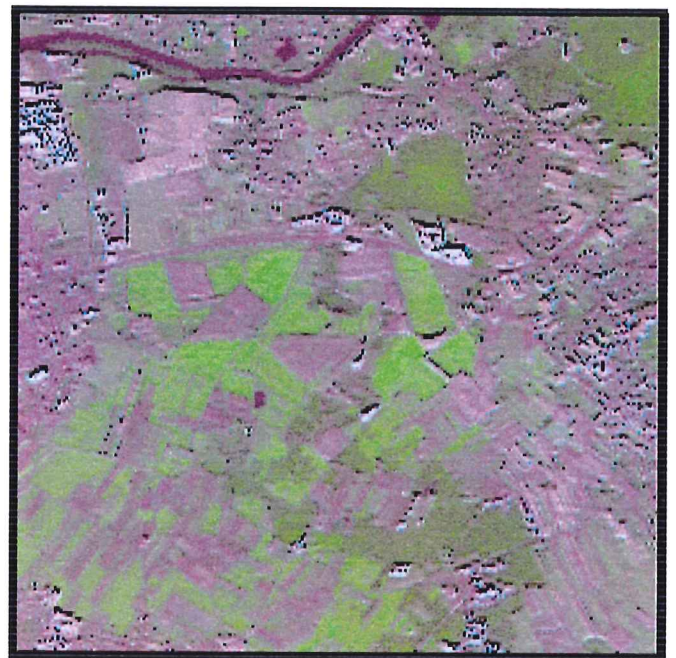
A) IMAGE XS-P 90, "**Kross-Color ACP2 panchro-rect. et XS3**".



B) IMAGE XS-P 90, "**ACP 2 panchro. rect, filtrée par Gredgn3. mas**".



C) IMAGE XS-P 90 "**Drapé coloré : Gredgn3. Mas et Trichromie, XS1 ,ACP 2 panchro.rect., XS3**", en "**Fausses couleurs**".



D) IMAGE XS-P. 90, "**Drapé coloré : Gredgn3.Mas et Trichromie (XS1 ; ACP 2 Panchro-rect et XS3)**", en "**couleurs pseudo-naturelles**".

IMAGE N° 30 : COMPARAISON DE LA "Kross-Color ACP 2 panchro-Rect (Hor.) et XS3 (Vert.)", de l' "ACP 2 panchro-rect. filtrée par Gredgn3.mas", du "drapé coloré Gredgn3.Mas et de la Trichromie : XS1, ACP2 panchro-rect, XS3", en fausses couleurs et en couleurs pseudo-naturelles. , SUR LA ZONE-TEST N°5 (MERY-SUR-OISE ; SAINT-OUEN-L'AUMÔNE ; V.N., HORS V.N., VAL-D'OISE). SITUATION EN 1990.

(Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; NW corner : 49.4499 DEG / -0.6810 DEG ; incidence : -23° ; niveau 2B ; date : 09-08-1990 contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Mai 2001), pour l'image XS.

(Source SPOT 2 : KJ : 038-259/6 ; NW corner : 49.4268 DEG / -0.7987 DEG ; incidence : -3,2° ; niveau 2B ; date 10-08-1990 contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, mai 2001, pour l'image panchromatique.

avec « l'Indice de végétation », **Image 27 C) p. 528** et **Image 29 B) p. 530**, ne conduisent pas à des résultats particulièrement probants. La deuxième des tentatives parvenant toutefois, comme cela avait été signalé précédemment, à dégager des zones s'étant urbanisées entre 1990 et 1999.

(2) L'indice de brillance.

Comme l'indique S.-A. Souiah⁴⁹ : « Il coïncide avec l'albédo d'une surface donnée, c'est à dire la capacité de réfléchir l'énergie reçue dans un intervalle qui cumule le P.I.R. (SPOT1⁵⁰ : 0,79 – 0,89 μ m) et R (SPOT1 : 0,61 – 0,68 μ m) ». L'application de la formule⁵¹ conduit à un néo-canal où les zones fortement réfléchissantes ressortent dans des gammes très claires, il peut s'agir de zones escavées (chantiers en cours par exemple, zones d'activités, axes routiers en construction), de surfaces laissées en sable (certaines pistes de course automobile, voir par exemple sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, dans la partie Nord-Ouest de **l'Image n° 27 A**), ou de toits particulièrement réfléchissants (voir dans la zone d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône). Avec cet indice, les zones urbanisées denses se distinguent dans des tons très sombres, mais cela est également le cas de certains champs. L'utilisation de « l'Indice de brillance », ne sera pas poursuivie plus avant.

(3) L'Analyse en Composantes Principales.

Comme le signale M. Robin⁵² : « L'analyse en composantes en principales (A.C.P.) fait partie des transformations orthogonales dont le principe de base consiste à développer le signal-image sur la base de fonctions orthogonales entre elles (voir Joly⁵³). Concrètement, cela revient à rechercher dans l'espace des radiométries d'une image les axes de plus grande variance. Ces axes sont perpendiculaires les uns aux autres et porteurs d'une information, 'décorrélée' d'un axe sur l'autre. Le premier axe est généralement porteur du maximum d'informations en termes de variance (80, 90 %). Le second en porte beaucoup moins et ainsi de suite ». Les résultats obtenus sur la **zone-test n°5**, voir **Image n°28 p. 529**, sont intéressants, tout du moins en ce qui concerne les deux premiers axes. Avec l'axe ACP1, végétation active et eau ressortent

⁴⁹ Ibid. [n° 187]. Op. Cité p. 177.

⁵⁰ Ou SPOT2, ces deux satellites ayant été conçus avec les mêmes configurations.

⁵¹ L'Indice de brillance est calculé comme suit : Racine carrée de $(XS3^2 + XS2^2)$

⁵² Ibid. [n° 142]. Op. cité p. 201.

⁵³ JOLY G. : « Traitement de fichiers-images », in *Téledétection satellitaire 3*, 1986. [n° 195].

dans des tons très clairs, voire en blanc, quand les zones minéralisées sont plus sombres. L'axe ACP2 permet lui, de distinguer avec netteté les zones urbanisées et les axes qui les traversent. S.-A. Souiah confirme ces résultats dans le cas particulier d'Oran⁵⁴ : « *Le premier facteur de l'analyse en composantes principales restitue la composante des sols. Il est à peu près égal à - 0,6 fois la somme des canaux initiaux. L'eau est en blanc, le minéral en gris foncé. Le second facteur est issu de la différence entre le visible et le proche infra-rouge. Ce facteur est donc proche de l'indicateur de végétation*⁵⁵. Les zones couvertes par la végétation apparaissent dans les tons sombres ». La « Trichromie optimisée » réalisée à partir des trois axes de l'A.C.P. (Axe 1 : Bleu ; Axe 2 : Vert ; Axe 3 : Rouge), voir **Image n°28 D) p. 531**, conduit à un résultat voisin de la « Trichromie sur canaux bruts », mais avec des nuances dans les teintes. La manière dont l'Axe 2 de l'A.C.P. est dans le cas présent parvenu à distinguer les zones urbanisées, justifierait une utilisation ultérieure.

(4) L'utilisation de canaux filtrés.

Plusieurs tentatives de ce type vont être opérées, puis comparées aux images déjà obtenues en mode panchromatique sur la **zone-test n°5**. Ainsi l'**Image n°27 D) p. 528** a été réalisée à partir d'un filtrage grâce à « filtre.Mas » des trois canaux bruts. La « Trichromie » en sort améliorée, plus précise, en regard de la « Trichromie » obtenue à partir des canaux bruts, **Image n° 26 D) p. 527**. La texture de l'urbain ne se distingue toutefois pas avec suffisamment de netteté pour envisager par la suite l'application d'une méthode de classification (automatique ou supervisée). Ceci conduit à envisager la superposition d'une image panchromatique sur une image **XS**, afin de conserver au mieux la résolution fine de l'image panchromatique pour pouvoir ensuite l'insérer dans une « Trichromie ».

(5) L'utilisation de canaux rectifiés provenant des images panchromatiques.

La technique à suivre pour le recalage des images est simple sous TeraVue. Ceci consiste à ramener le plan image de l'image panchromatique dans celui du canal

⁵⁴ Ibid. [n° 187]. Op. cité p. 173.

⁵⁵ Néo-canal obtenu par la différence entre R et Proche Infra-Rouge.

XS choisi comme « Image de référence ». « L'Image résultante » figurera dans le fichier XS et pourra donc par la suite être intégrée à diverses combinaisons.

Dans le cas présent, la sélection des « Amers » ne prend pas beaucoup de temps, les zones-test ayant fait au préalable l'objet d'un calage « au pixel près ». Toutefois, afin de limiter de possibles erreurs, six « Amers » seront sélectionnés dans tous les cas de recalage (quatre correspondant aux bords extérieurs de chacune des images, deux saisis à l'intérieur de l'image et résultant d'une sélection « de visu ». « L'Image-Source » sera ici la panchromatique « P. filtrée. Mas » de 1990 et « l'Image-Référence », « l'A.C.P.2 ». La première offre le maximum de détails sur les zones urbaines, la seconde laisse apparaître dans des teintes très claires les zones urbanisées. Les informations détenues par l'image panchromatique filtrée ne devraient pas être masquées par l'A.C.P.2. Le résultat, voir **Image n°29 C) p. 530** apparaît d'ailleurs assez satisfaisant. Le néo-canal ainsi créé (nommé « ACP2Panchro-Rect ») va être utilisé à plusieurs reprises à des fins d'évaluation.

La « Krosscolor » réalisée avec « ACP2Panchro-rect » et XS3 est sensiblement plus fine que celles obtenues jusqu'à présent, les zones urbaines s'y distinguent ainsi dans les tons bleutés ponctués de marron. De nombreuses confusions sont cependant susceptibles d'apparaître, là où les champs sont de petite taille. L'application d'un filtre dégageant la texture urbaine, en l'occurrence « Gredgn3.Mas » (voir l'effet que ce filtre avait eu sur la **zone-test n°1, Image n°9 B), p. 488**, discrimine assez finement l'urbain des zones moins hétérogènes, mais lorsque cette image est intégrée à un « Drapé coloré », voir **Image n°30 C) ou D) p. 531**, elle perd beaucoup de sa lisibilité.

Au final, c'est la « Trichromie optimisée », obtenue à partir du canal brut XS1 (en bleu), du néo-canal « ACP2Panchro-Rect » (en vert) et XS3 (en rouge), qui semble offrir le meilleur compromis. Dégageant avec un assez bon niveau de précision les zones urbanisées, qu'elles soient en continu, ou plus diffuses, et conservant les codes de lecture de l'imagerie « fausses-couleurs ». Les champs cultivés sont facilement perceptibles, dans des rouges vifs, quand les forêts apparaissent, elles, dans des teintes beaucoup plus sombres. Les zones escavées, plusieurs sont présentes dans la **zone-test n°5**, se dégagent en blanc et les cours d'eau ou les eaux stagnantes (voir le plan d'eau de l'usine de retraitement de Méry-sur-Oise), en bleu foncé. A titre comparatif, cette image se prête à des analyses beaucoup plus fines que la « Trichromie optimisée » obtenue à partir des canaux bruts, **Image n°26 D) p. 527**, que celle résultant des

canaux **A.C.P., Image n°28 D) p. 529**, voire que la « Trichromie » générée après « filtrage.Mas » de chacun des trois canaux bruts, **Image n°28 D) p. 528**.

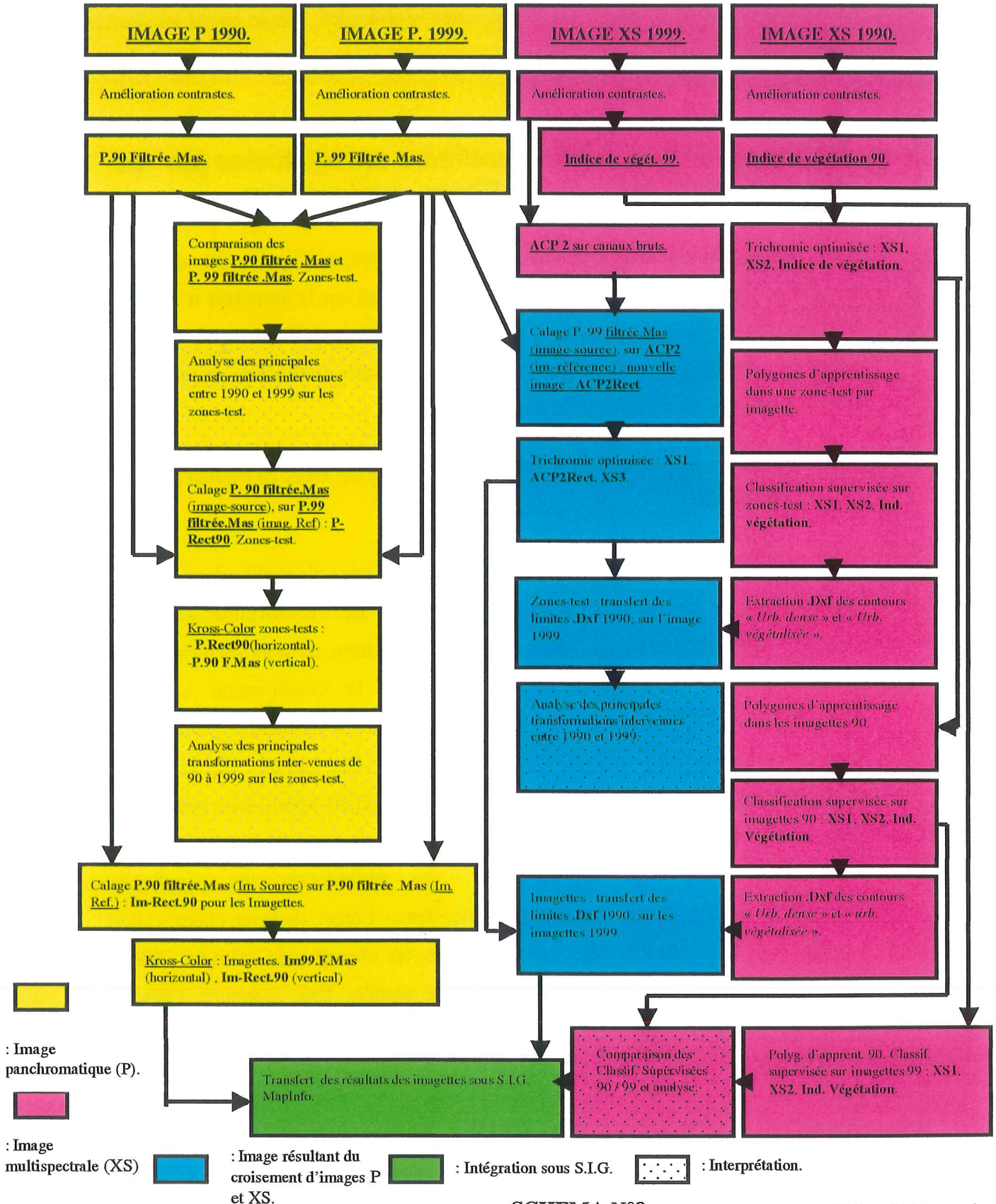
C'est donc cette technique que nous nous proposons d'utiliser de façon plus systématique. Elle offre de plus l'intérêt de croiser les deux sources d'informations, la panchromatique et la multispectrale. Il s'agit donc bien d'une méthode qui s'inscrit dans une « logique P + XS ».

b) Mise en place d'une méthode (première tentative).

Le **Schéma n°8 p. 536**, permet de visualiser le protocole *a priori* retenu pour l'étude diachronique à partir des images (**P + XS**) de 1990 et de 1999. Les images panchromatiques feront l'objet d'un traitement particulier, quoique les problèmes soulevés par celui-ci aient déjà été signalés. Si le calage des images P90 sur les images P99 ne pose strictement aucun problème, par contre la technique « Krosscolor », n'avait pas, à l'exception de quelques objets spatiaux particuliers (grand axe routier implanté entre 1990 et 1999 ainsi pour l'Autoroute A16, sur les **zones-test n°3 et n°8** ; grandes zones de transformation urbaine, comme Port-Cergy sur la **zone-test n°2**) conduit à des résultats très concluants. Conservons la dans le Protocole, même si ce n'est pas à cette technique que sera apportée la plus grande attention.

L'objectif spécifiquement « **P + XS** » conduit à un scénario en deux approches parallèles. D'abord, (mais cela pourrait être ensuite) la réalisation d'une ACP2 sur les images **XS** les plus récentes, celles de 1999, puis comme nous l'avons réalisé plus haut le calage de l'image panchromatique « P.filtrée.Mas » sur cette ACP2. Ensuite la réalisation d'une « Trichromie optimisée » (XS1, « ACP2Panchro-Rect », XS3), nous fournit le « résultat final », le fond 1999. La situation à « t + 1 », avec distinction (dans une certaine mesure de l'urbain dense, de l'urbain végétalisé) et des objets permanents plus aisés à percevoir (par exemple les forêts). En parallèle à cette manipulation, se déroule la seconde « Trichromie optimisée » réalisée cette fois à partir de XS1, XS2 et « Indice de végétation ». Des « vérités-terrain » seront délimités sur cette image, polygones d'apprentissage correspondant aux objets que l'on cherche à mettre en évidence. A partir de la classification obtenue, seront générés des contours : contour de l'urbain dense, de l'urbain végétalisé, des forêts, etc. Cette situation sera celle à « t. zéro ». Les contours ainsi obtenus seront ensuite transférés sur l'image à « t + 1 ». La différence entre les contours initiaux et les réalités précises de la situation finale, nous

PROTOCOLE D'EXPLOITATION EN VUE D'UNE ETUDE DIACHRONIQUE (P + XS) ENTRE 1990 ET 1999. METHODE 1.



SCHEMA N°8.

fournissant en approximation, les modifications intervenues entre 1990 et 1999, sur ces territoires. Le choix d'utiliser la « Trichromie » (XS1, XS2, « Indice de végétation ») pour produire la classification peut se révéler discutable, elle résulte de la volonté de bien mettre en évidence les zones végétalisées, afin de mieux les séparer des zones urbanisées.

D. Les transformations spatiales enregistrées par les images multi-spectrales. Phase exploratoire.

Cette technique va faire l'objet de premiers essais, ne s'appliquant non plus sur la **zone-test n°5** qui nous a servi jusqu'à présent, mais sur la **zone-test n°8**, comme annoncé sur le **schéma n°7 p. 473**. Celle-ci présente la spécificité d'être très boisée (forêt de l'Isle-Adam), mais de posséder de plus une vaste zone urbanisée, susceptible d'être segmentée en quartiers de nature différente.

1. « Image interprétation » et analyse des premiers résultats.

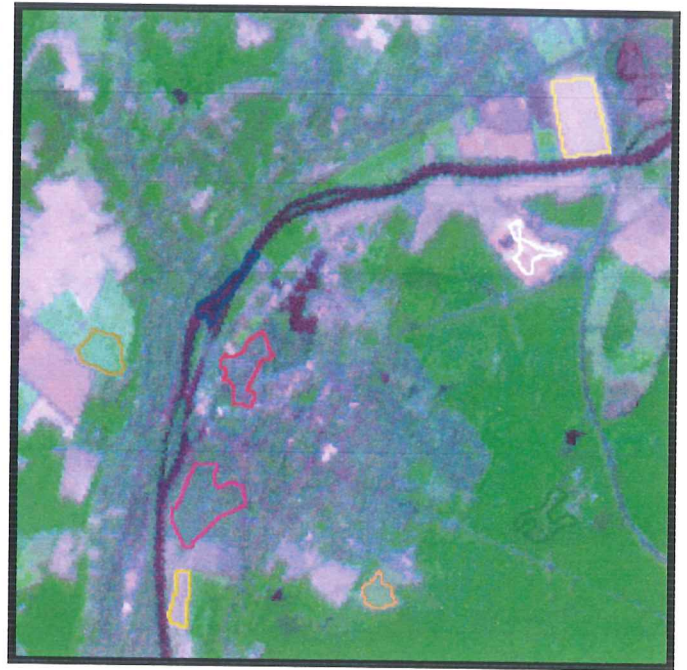
Les **Images n°31 p. 538** et **n°32 p. 539**, permettent d'appréhender cette **zone-test n°8** du point de vue de l'imagerie multispectrale. Les classifications supervisées sont généralement précédées d'un travail initial préparatoire, utilisant les techniques de la classification hiérarchique, qu'il s'agisse de la classification ascendante hiérarchique (« CAH »), ou de la « méthode des centres mobiles »⁵⁶. Dans le cas présent, l'analyse des images panchromatiques avait permis de caractériser l'organisation générale de cette zone. De nombreux objets spécifiques pouvant être appréhendés par cette source. Par ailleurs, la connaissance du terrain permettait d'envisager le passage immédiat à la délimitation des « polygones d'apprentissage »⁵⁷. Quatre grandes catégories firent l'objet de cette classification : l'urbain, les zones boisées, les champs cultivés, les champs non cultivés. Chacune faisant l'objet d'une subdivision. Ont en outre été ajoutées, l'eau (courante, l'Oise, ou stagnante, les divers petits lacs ou étangs, en particulier visible à l'Isle-Adam) et les zones de sol nu.

⁵⁶ Voir par exemple à ce propos, Ibid. [n°187]. Cf. pp. 183-185.

⁵⁷ Le logiciel TeraVue permet une saisie interactive de ceux-ci. Le repérage doit être effectué sur une « Trichromie optimisée ». Voir Chapitre 14, pp. 62-69 du Guide d'utilisation, 1998. [n°188].



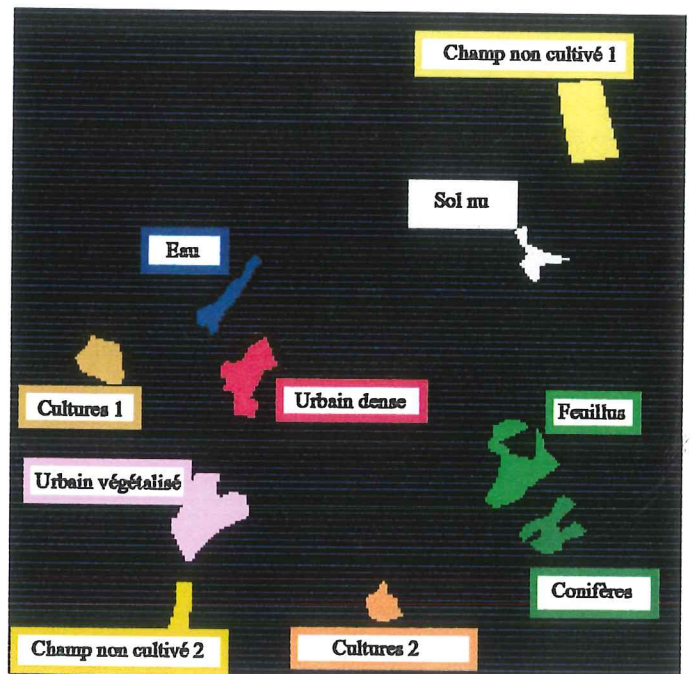
A) IMAGE XS 90, "**Fausse-couleur : XS1, XS2, XS3**".



B) IMAGE XS, "**Couleurs pseudo-naturelles : XS1, XS3, XS2**".



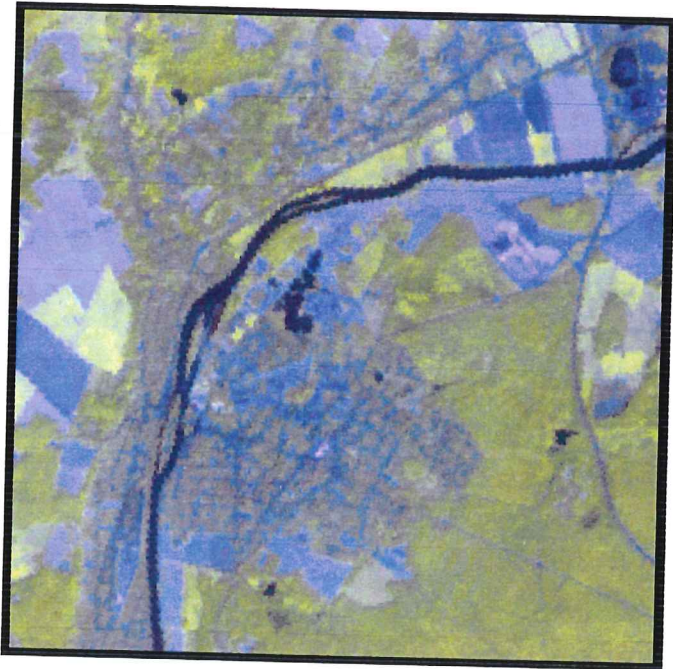
C) IMAGE XS "**Trichromie optimisée : XS1, XS2, indice de végétation**".



D) IMAGE XS 90, "**Polygones d'apprentissage pour les classifications supervisées**" et couleurs utilisées.

IMAGE N° 31 : COMPARAISON DE LA "Trichromie Fausse-couleurs", DE LA "Trichromie pseudo-couleurs - naturelles", DE LA "Trichromie XS1, XS2, Indice de végétation" ET LOCALISATION DES "Polygones d'apprentissage pour les classifications supervisées", SUR LA ZONE-TEST N°8 (L'ISLE-ADAM ; PARMAIN ; V.N., VAL-D'OISE). SITUATION EN 1990.

- Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; NW corner : 49.4499 DEG / -0.6810 DEG ; incidence : -23° ; niveau 2B ; date : 09-08-1990



A) IMAGE XS 90, "Trichromie optimisée : XS1, ACP 2, XS3".



B) IMAGE XS 90 "Canal XS3".



C) IMAGE XS "ACP 2".



D) IMAGE XS 90, "Classification supervisée sans rejet (XS1, XS2, Indice de végétation)".

IMAGE N° 32 : COMPARAISON DE LA "Trichromie optimisée : XS1, ACP 2, XS3", DU "Canal XS3" DE "L'ACP. 2" DE LA "CLASSIFICATION SUPERVISEE à partir des canaux : XS1, XS2 et Indice de végétation", SUR LA ZONE-TEST N°8 (L'ISLE-ADAM ; PARMAN ; V.N., VAL-D'OISE). SITUATION EN 1990.

· Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; NW corner : 49.4499 DEG / -0.6810 DEG ; incidence : -23° ; niveau 2B ; date : 09-08-1990
contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002, pour l'image XS.

- Les zones urbanisées denses, correspondant au centre des villes et également le plus souvent aux zones UA des P.O.S. et les zones urbanisées végétalisées⁵⁸ où se situe l'habitat pavillonnaire, soit les zones UG des P.O.S. Dans le cas de l'Isle-Adam, la partie Sud de la ville se prête particulièrement bien à cette caractérisation, s'y trouvent de vastes parcelles sur lesquelles ont été construites de belles villas. Les autres zones pouvant être considérées comme urbaines (habitat collectif ou zones d'activités), n'ont pas été prises en compte dans cette première classification.
- Les zones boisées, à l'intérieur desquelles sont distinguées les feuillus et les conifères. La forêt de l'Isle-Adam est d'abord une forêt de feuillus, en particulier de Hêtres. Cette distinction est anecdotique en regard du thème étudié. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification systématique.
- De même pour les champs cultivés. De fait ceux-ci n'apparaissent pas de façon similaire sur les trois « Trichromies », mais nous n'avons pas le moyen de savoir à quelles productions ils correspondaient.
- L'opposition entre les champs cultivés (forte activité chlorophyllienne enregistrée par le Canal XS3 dans le proche Infra-rouge) et les champs non cultivés, est par contre intéressante. Ces derniers correspondent soit à des champs fauchés, soit à des prairies permanentes, soit à des cultures insuffisamment couvrantes pour être décelées par le capteur HRV3 du satellite. Si le contraste est assez aisément perçu, il n'en est néanmoins guère déterminant quant à notre problématique.
- L'eau ne pose *a priori* guère de problème, les valeurs prises par celle-ci dans les trois canaux utilisés pour la « Trichromie » servant de base à la classification, permettent de la distinguer avec une assez grande certitude, tout du moins quand les zones humides sont suffisamment vastes.
- Les zones de sol nu sont quant à elles des zones assez spécifiques et restreintes. Sur la **zone-test n°8**, le terrain en construction sur lequel allait

⁵⁸ A ce propos, précisons, que le contour du polygone d'apprentissage de « l'urbain végétalisé », ne correspond pas sur les images A) B) et C) à sa couleur sur l'image D) ni sur la classification ultérieure, **Image 32 D) p. 539**. Code R.V.B. : 255, 0, 255 dans le premier cas ; 255,159,255, dans le second. Ceci résulte du problème classique de la visualisation des couleurs sur l'écran (système RVB), puis de leur transcription non identique, en mode CVJ pour les imprimantes. Le code couleur initial a été modifié, mais la rectification n'a pas été effectuée pour les trois premières images. Ceci ne porte guère à conséquence, la forme permet de situer avec précision la zone de l'urbain végétalisé sur chacune des trois « Trichromies optimisées ».

s'édifier la future zone commerciale, permettait de délimiter un « polygone d'apprentissage » correspondant à cette catégorie.

2. Résultats et problèmes posés par la « Méthode 1 ».

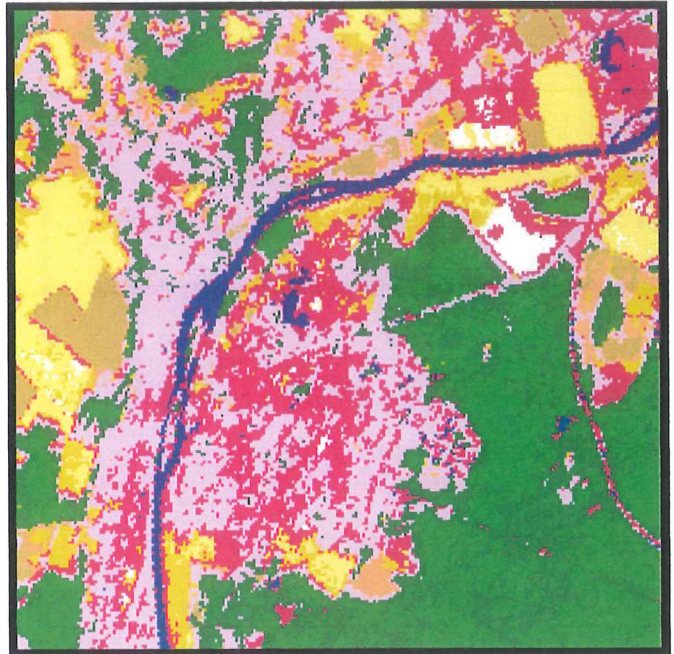
La comparaison du résultat de la classification supervisée ainsi obtenue, avec les quatre « Trichromies optimisées », l'A.C.P.2 (l'urbain apparaissant ici dans des teintes sombres à la différence de ce qui avait été obtenu sur la **zone-test n°5, Image n°28 B) p. 529**) et le canal XS3 présentés sur les **Images n°31 p. 538** et **n°32 p. 539**, permet de voir que les forêts sont bien classées. De même les zones urbaines correspondent assez correctement à la tache urbaine. Des doutes existent par contre quant à la distinction effectuée entre « urbain dense » et « urbain végétalisé ». Si les zones centrales des villes et les axes routiers les traversant (le long desquels se concentrent de l'habitat plus dense) semblent correspondre à la morphologie urbaine locale, par contre, un certain nombre de zones sont considérées comme urbaines quand tout porte à constater qu'il n'en est rien. Ainsi, des champs non cultivés situés sur la commune de Champagne-sur-Oise (coin Nord-Est des images) sont affectés à de l'urbain. Un « clic droit » sur la « Trichromie optimisée » permet d'en saisir la raison : les valeurs prises respectivement dans les canaux XS1, XS2 et « Indice de végétation » sont de **76, 77, 0**, quand, un pixel saisi au hasard dans le centre de l'Isle-Adam fournit les valeurs suivantes : **70, 61, 0**. Les confusions sont possibles et fréquentes.

La route Nationale traversant la forêt dans la partie Est de l'image est classée comme de l'eau. Un même « clic droit » comparant un pixel situé sur l'axe de circulation et un autre correspondant à l'Oise, donne les valeurs suivantes : **48,36,2**, dans le premier cas, **48,36,0**, dans le second. La aussi, les confusions, plus ponctuelles, sont fréquentes. Si la classification optimisée avait, à partir des mêmes « polygones d'apprentissage », été construite sur la « Trichromie optimisée sur canaux bruts (XS1, XS2, XS3) », et non sur XS1, XS2, « Indice de végétation », les résultats (non présentés ici sous forme d'image), n'auraient que marginalement été différents, en particulier quant à la discrimination urbain – champs non cultivés. Le seul avantage consisterait dans la prise en compte des axes routiers. Ceux-ci auraient été perçus comme de l'urbain dense ou de l'urbain végétalisé, et non plus comme de l'eau.

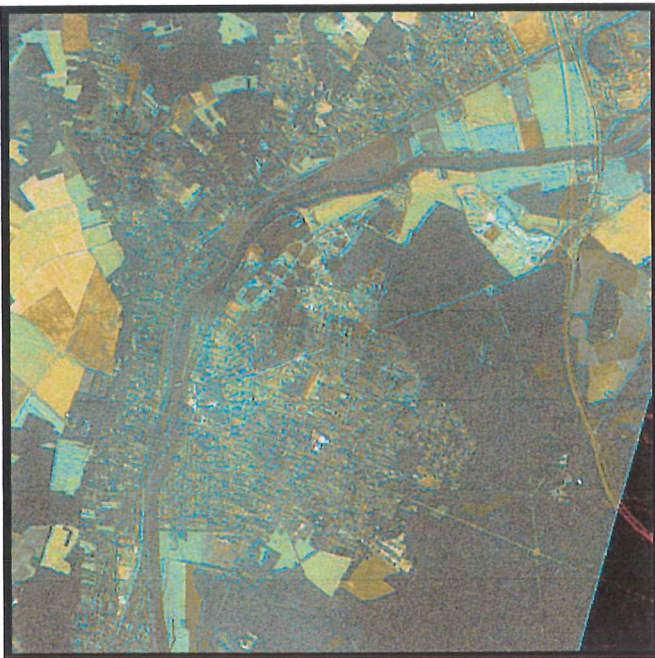
Suivant la méthode mise en organigramme avec le **Schéma n°8 p. 536**, les contours de « l'urbain dense » et « l'urbain végétalisé » ont ensuite été extraits sous



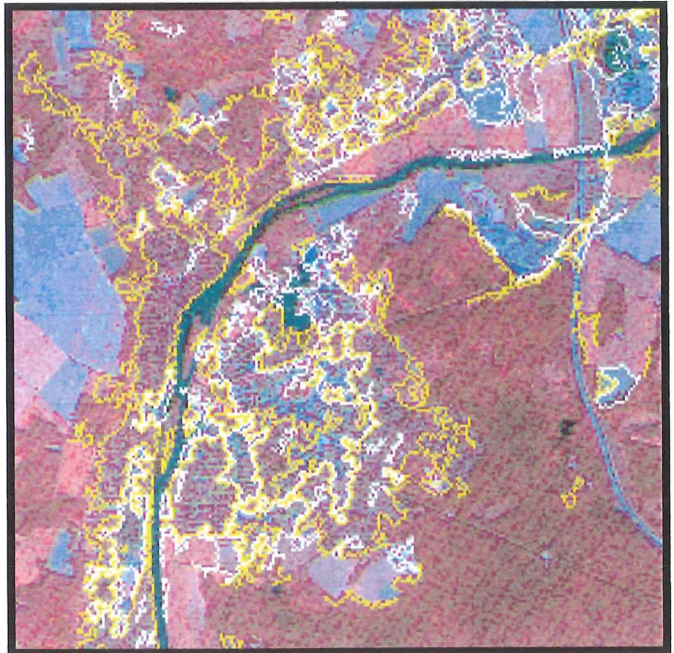
A) IMAGE P. 90 : "Panchromatique filtrée.Mas".



B) IMAGE XS 90, "Classification supervisée (XS1, XS2, Indice de végétation)".



C) IMAGE P-F.Mas90 (source) + P99-F.Mas (référence) puis "Kross-Color : P-F.Mas 90 Rect (horiz.) et P-F.Mas 99 (vertic.)".



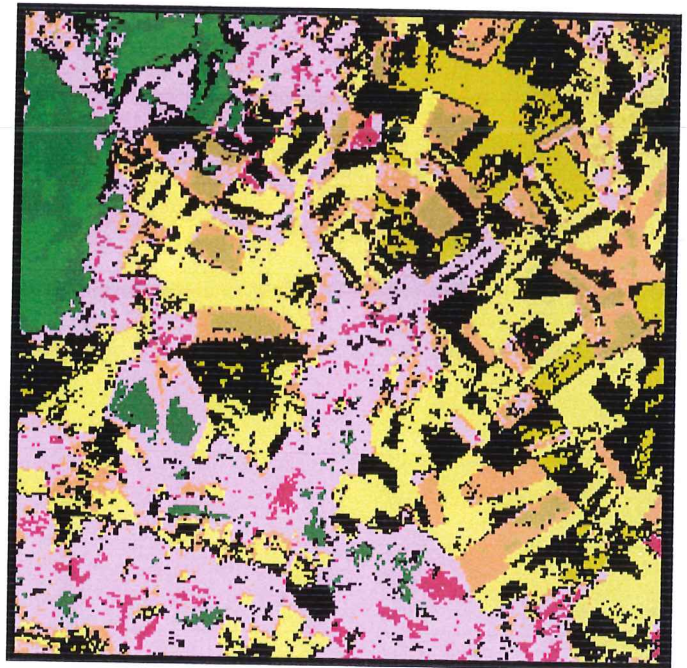
D) IMAGE P + XS 99, "Trichomie optimisée : XS1, ACP2 Panchro. Rect, XS3 et calage des contours .Dxf 90 de l'urbain dense en blanc, de l'urbain végétalisé en jaune".

IMAGE N° 33 : COMPARAISON DE L'IMAGE "Panchro. filtrée Mas 90", DE LA "Classification supervisée 90 (XS1, XS2, Indice de végétation)", DE LA "Kross-Color 90 - 99" ET DE LA "Trichomie optimisée : XS1, ACP2 Panchro. Rect., XS3, avec calage .Dxf", SUR LA ZONE-TEST N°8 (L'ISLE-ADAM ; PARMAIN ; V.N., VAL-D'OISE), SITUATION EN 1990 ET 1999.

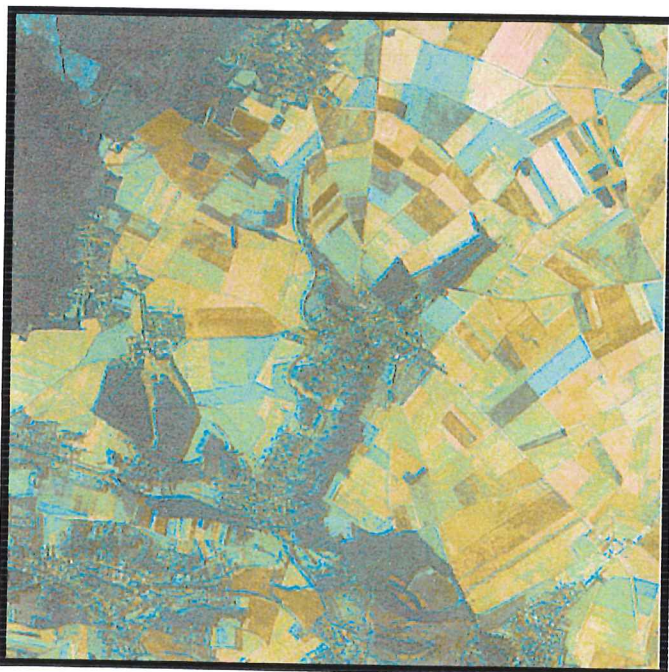
- Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; date : 09-08-1990 ; niveau : 2B ; et KJ : 039-251/6 ; niveau 2B ; date 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002 pour les images XS.
- Source SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date 10-08-1990 et KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n°0101-134, Mai 2001 pour les images Panchromatiques.



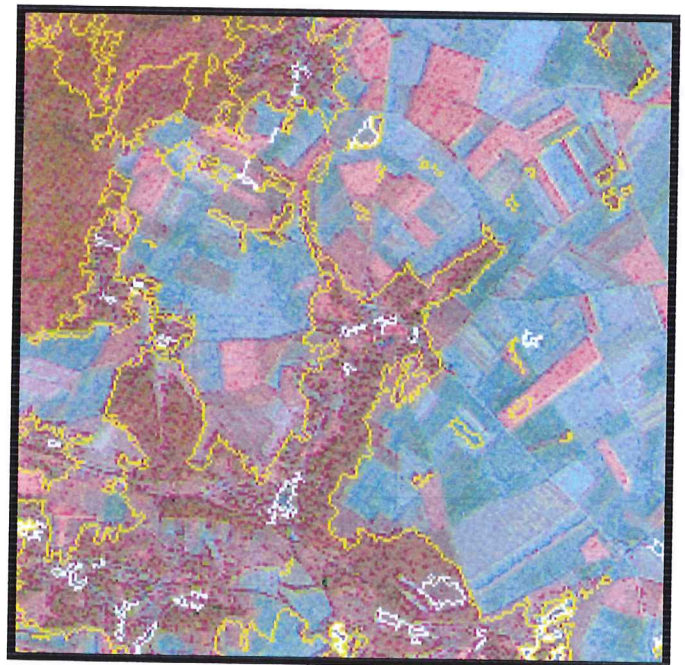
A) IMAGE P. 90 : "Panchromatique filtrée Mas".



B) IMAGE XS 90, "Classification supervisée (XS1, XS2, Indice de végétation) avec rejet à 0,5 %".



C) IMAGE P-F.Mas90 (source) + P99-F.Mas (référence) puis "Kross-Color, P - F.Mas 90 - Rect (horiz.) et P - F.Mas 99 (verticale)".



D) IMAGE P + XS 99, "Trichromie optimisée : XS1, ACP2 Panchro. Rect, XS3 et calage des contours .Dxf 90 de l'urbain dense en blanc, de l'urbain végétalisé en jaune".

IMAGE N° 34 : COMPARAISON DE L'IMAGE "Panchro. filtrée Mas 90", DE LA "Classification supervisée 90", DE LA "Kross-Color 90 - 99" ET DE LA "Trichromie optimisée : XS1, XS2, Indice de végétation", SUR LA ZONE-TEST N°1 (SERAINCOURT ; FREMAINVILLE; P.N.R., VAL-D'OISE), SITUATION EN 1990 ET 1999.

(Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; date : 09-08-1990 ; niveau : 2B ; et KJ : 039-251/6 ; niveau 2B ; date 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002 pour les images XS).

(Source SPOT 2 : : KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date 10-08-1990 et KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n°0101-134, Mai 2001)

« mode .Dxf » et calés sur les images de 1990, présentées en « Trichromie (XS1, ACP2Panchro-Rect, XS3) », voir l'**Image n°33 D** p. 542. Les aires de l'habitat urbain, quelle que soit sa modalité, sont assez bien dégagées, mais de nombreuses erreurs apparaissent. Il s'agit fréquemment de zones de contact entre deux sous ensembles caractérisés par une assez forte homogénéité. Par exemple le contact entre la forêt et les champs est perçu comme urbain. Les limites fixées lors du transfert sous « mode .Dxf » des contours des différentes zones (ici, périmètre d'au moins 50 pixels), ne permettent que partiellement d'éviter cette confusion.

Lorsque cette méthode est appliquée à une zone rurale où la mise en évidence des différentes formes de l'urbain devient plus hasardeuse, les résultats s'en ressentent assez fortement. Ainsi, la classification supervisée, **Image n°34 B** p. 543, réalisée sur la **zone-test n°1** que nous avons eu l'occasion d'appréhender précédemment, englobe certes les noyaux villageois réels (voir l'image panchromatique jointe qui sert de référence) dans l'aire considérée comme urbaine au sens large (« urbain dense » et « urbain végétalisé »), mais cette dernière est beaucoup trop vaste. Les confusions affectent les champs cultivés, les champs non cultivés, certaines lisières de forêts qui sont classées comme urbaines.

La méthode, à peu-près acceptable dans le cas des zones plus fortement urbanisées, comme nous le montre l'**Image n°33 B** p. 542, le devient beaucoup moins lorsque nous avons affaire à des espaces plus ruraux. L'élévation du niveau de rejet qui avait été réalisée sur l'**Image n°34 B** p. 543 ne permet que partiellement de résoudre ce problème. Le protocole méthodologique doit en conséquence être adapté à ces difficultés. C'est la raison pour laquelle, différentes techniques de classification vont être tentées. Trois « Trichromies » vont être soumises à concurrence : la première réalisée à partir des canaux bruts (XS1, XS2, XS3), la seconde, identique à celle précédemment utilisée (XS1, XS2, Indice de végétation), la troisième enfin, (XS1, ACP2Panchro-Rect, XS3), conduisant à une amélioration conséquente de la qualité de l'image. Les « polygones d'apprentissage » de chacune de ces images seront strictement identiques, petits quadrilatères aisément repérables. Le nombre de « polygones d'apprentissage » sera réduit par rapport à la démarche précédente, seuls étant conservés : l'urbain dense, l'urbain végétalisé, les espaces boisés (sans distinction de nature pour les essences), les champs cultivés, les champs non cultivés, et les zones humides (cours d'eau et étang se retrouvant ici dans deux classes distinctes). Le règle de Bayes sera ensuite appliquée avec taux de rejet à plus de 0,15

%. S.-A. Souiah signale⁵⁹, faisant allusion à une incertitude quant à l'affectation de pixels à une classe « Pins » ou à une classe « Eau », : *« La règle d'affectation de Bayes, basée sur des probabilités conditionnelles d'appartenance et un seuil de rejet (de quelques %) permettra de ventiler les 415 pixels⁶⁰ entre les deux classes, sachant que l'histogramme des deux classes (Pins et Eau) seront ajustés à une distribution gaussienne... Si la double appartenance est fréquente avec les autres classes, la séparabilité est imparfaite, la règle de Bayes tranchera pour la répartition des pixels entre les différentes classes »*. Cette règle va donc être appliquée à nos « Trichromies », afin de lever certaines des incertitudes.

Deux zones-test feront l'objet de ces comparaisons méthodologiques : la **zone-test n°2**, couvrant le cœur de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et donc fortement urbanisée ; la **zone-test n°6**, située aux marges Nord du P.N.R. du Vexin français et ayant de fait un profil plus rural. Des indications devraient donc en résulter sur la pertinence d'appliquer telle ou telle méthode au rural ou à l'urbain et si possible, au rural et à l'urbain. La validation de ces méthodes ne s'appuiera pas sur un test statistique, mais sur la comparaison de la classification obtenue avec l'image panchromatique de base. Celle-ci nous fournit un certain nombre de certitudes, permet de vérifier l'appartenance ou non de tel ou tel objet à une classe. Dix cercles blancs, les « stations d'étude », vont ainsi être pointés sur les images, correspondant à des affectations connues des sols. La « Trichromie » ayant conduit au plus grand nombre de classements exacts sera enduite retenue. Ces « stations d'étude » n'ont pas été choisies de façon aléatoire, elles correspondent généralement à des sites pour lesquels les réponses fournies par les différentes « Trichromies », diffèrent. Parfois deux des trois conduisent à des réponses similaires, parfois les trois divergent.

Les deux **Tableaux n°39** et **n°40 p. 546** précisent la classe exacte de la station d'étude en résultante de l'observation de l'Image panchromatique « filtrée.Mas », les classes respectivement fournies par la « Trichromie 1 » (XS1, XS2, XS3), la « Trichromie 2 » (XS1, XS2, Indice de végétation) et la « Trichromie 3 » (XS3, ACP2Panchro-Rect, XS3). En bas de colonne figure le nombre de « stations d'étude » correctement affectées par la « Trichromie ». Tenant compte de la règle de Bayes, si un nombre important de pixels a fait l'objet de rejet, la mention « doute » sera

⁵⁹ Ibid. [n°187]. Op. Cité p. 187.

⁶⁰ Dans le cas évoqué, 415 pixels risquaient d'avoir une double appartenance (Eau et Pins).

indiquée. Un classement satisfaisant conduira à l'obtention de 1 point, un « doute » à aucun point et une erreur d'affectation à -1 point.

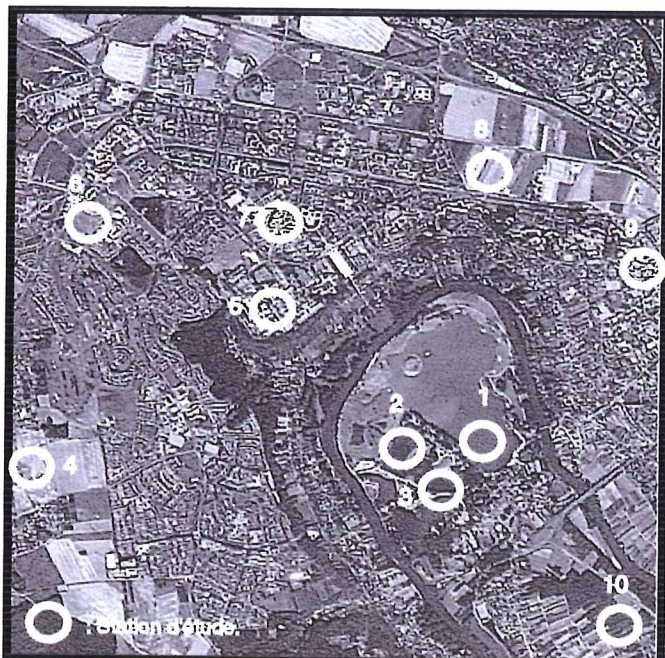
N° station :	Affectation panchroma. :	Trichromie 1	Trichromie 2	Trichromie 3
1	Etang.	Doute.	Doute .	Etang.
2	Etang - cours d'eau.	Doute.	Doute.	Eau.
3	Mixte : Sol – eau.	Eau.	Eau.	Eau.
4	Champ non cultivé.	Champ non c.	Doute.	Champ non c.
5	Urbain végétalisé.	Doute.	Urbain végét.	Urbain végét.
6	Champ cultivé	Champ cult.	Champ cult.	Champ Cult.
7	Urbain dense.	Doute.	Urbain dense.	Urbain dense.
8	Champ cultivé.	Champ cult.	Doute.	Champ cult.
9	Urbain dense.	Doute.	Urbain dense.	Urbain dense.
10	Bois.	Bois.	Bois.	Doute.
Points :		<u>+5</u>	<u>+6</u>	<u>+9</u>

TABLEAU N°39 : Test de validation sur la zone-test n°2 (urbain).

N° station :	Affectation panchroma. :	Trichromie 1	Trichromie 2	Trichromie 3
1	Bois.	Doute.	Bois.	Doute.
2	Champ cultivé.	Urbain végét.	Champ cult.	Champ cult.
3	Bois dans ville.	Urbain végét.	Urbain végét.	Bois.
4	Champ cultivé.	Urbain végét.	Champ cult.	Champ cult.
5	Champ non cultivé.	Champ non c.	Champ non c.	Urbain dense.
6	Bois.	Urbain végét.	Urbain végét.	Bois.
7	Champ non cultivé.	Urbain végét.	Urbain végét.	Urbain végét.
8	Champ cultivé.	Urbain végét.	Champ cult.	Champ cult.
9	Champ non cultivé.	Champ non c.	Champ non c.	Champ non c.
10	Bois – champ cultivé.	Bois – Urb v.	Bois – Urb v.	Bois – urb v.
Points :		<u>-5</u>	<u>+3</u>	<u>+3</u>

TABLEAU N°40 : Test de validation sur la zone-test n°6 (rural).

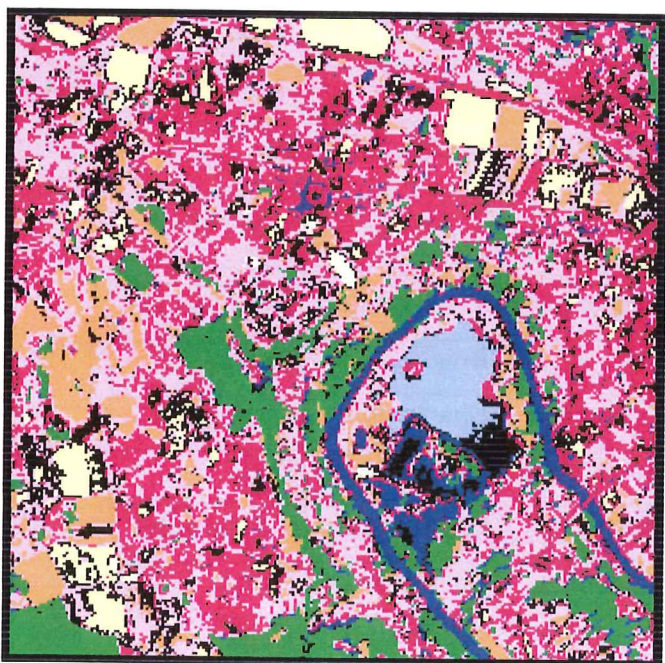
Une part de subjectivité apparaît nécessairement à plusieurs moments, que ce soit dans la détermination des « stations d'étude », lors de la mise en place



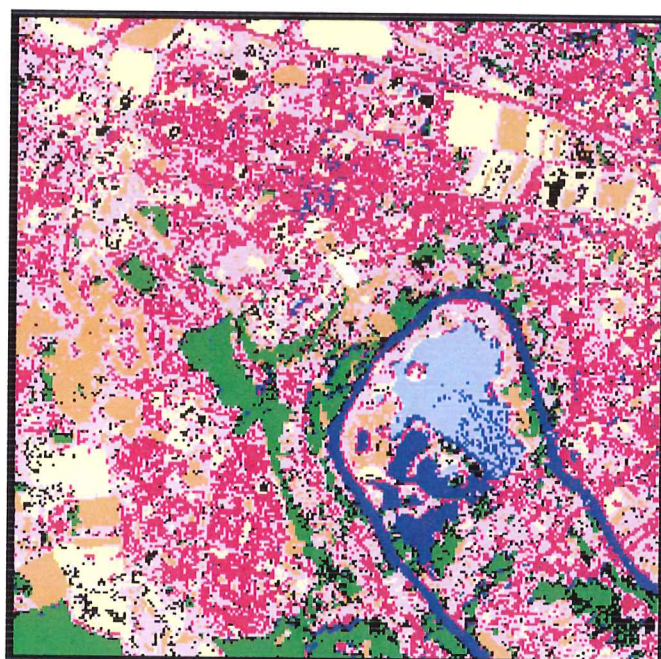
A) IMAGE P. 99 : "Panchromatique filtrée.Mas".



B) IMAGE XS 99, "Classification supervisée (XS1, XS2, XS3), règle de Bayes avec rejet à 0,15 %".



C) IMAGE XS 99, "Classification supervisée (XS1, XS2, Indice de végétation), règle de Bayes avec rejet à 0,15 %".



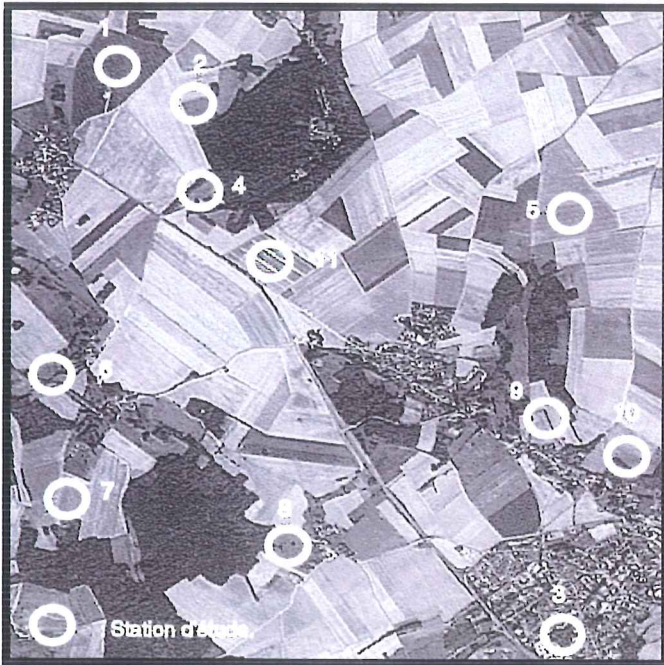
D) IMAGE XS 99, "Classification supervisée (XS1, ACP2 Panchro-Rect, XS3), règle de Bayes, avec rejet à 0,15 %".

IMAGE N° 35 : COMPARAISON DE L'IMAGE "Panchro. filtrée Mas 99", DE LA "Classification supervisée 99, (XS1, XS2, XS3)", DE LA "Classification supervisée 99, (XS1; XS2, Indice de végétat.)" ET DE LA "Classification supervisée 99, (XS1; ACP2 Panchro-Rect, XS3)", SUR LA ZONE-TEST N°2 (VAUREAL, CERGY-LE-HAUT ; V.N. Cergy-Pontoise, VAL-D'OISE), SITUATION EN 1999 et pointage des aires litigieuses.

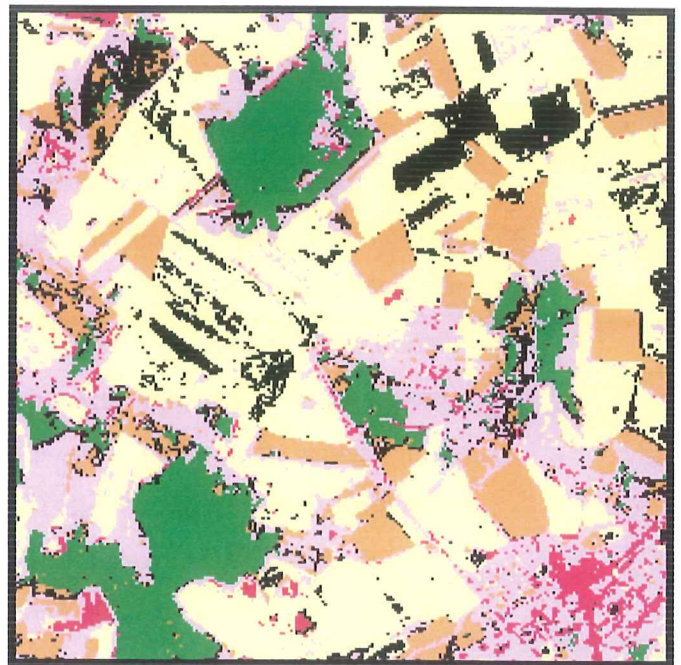
- Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; date : 09-08-1990 ; niveau : 2B ; et KJ : 039-251/6 ; niveau 2B ; date 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002, pour les images XS.

- Source SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date 10-08-1990 et KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n°0101-134, Mai 2001, pour les images panchromatiques.

Thèse : D. Desponds.



A) IMAGE P. 99 : "Panchromatique filtrée.Mas".



B) IMAGE XS 99, "Classification supervisée (XS1, XS2, XS3), règle de Bayes avec rejet à 0,15 %".



C) IMAGE XS 99, "Classification supervisée (XS1, XS2, Indice de végétation), règle de Bayes avec rejet à 0,15 %".



D) IMAGE XS 99, "Classification supervisée (XS1, ACP2 Panchro-Rect, XS3), règle de Bayes, avec rejet à 0,15 %".

IMAGE N° 36 : COMPARAISON DE L'IMAGE "Panchro. filtrée Mas 99", DE LA "Classification supervisée 99, (XS1, XS2, XS3)", DE LA "Classification supervisée 99, (XS1; XS2, Indice de végétat.)" ET DE LA "Classification supervisée 99, (XS1; ACP2 Panchro-Rect, XS3)", SUR LA ZONE-TEST N°6 (SAINT-GERVAIS, MAGNY-EN-VEXIN, P.N.R. VAL-D'OISE), SITUATION EN 1999 et pointage des aires litigieuses.

- Source SPOT 2 : KJ : 039-250/6 ; date : 09-08-1990 ; niveau : 2B ; et KJ : 039-251/6 ; niveau 2B ; date 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002, pour les images XS.

- Source SPOT 2 : KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date 10-08-1990 et KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999 ; contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n°0101-134, Mai 2001, pour les images panchromatiques.

du système de pondération, ou dans l'interprétation du classement effectué, quand la zone n'est pas homogène. Quelle affectation donnée à une « station d'étude » qui contient quelques pixels correctement affectés et une grande majorité, dans le doute ou erronés ? Une règle fondée sur un principe majoritaire tend à s'imposer. Signalons par ailleurs que les erreurs ne sont pas toutes de même niveau. Ainsi la confusion à la **Station n°5** du **Tableau n°40** de la « Trichromie 3 », entre « champ non cultivé » et « urbain dense », est plus grave que celle de la « Trichromie 1 » à la station 3 du même tableau entre « bois » et « urbain végétalisé ». Dans le premier cas, la distance entre classement effectué et objet réel est grande, dans le second elle est plus limitée.

Plusieurs leçons sont à tirer de ce petit test. Dans tous les cas de figure, les classifications opérées dans les espaces urbanisés sont meilleures que celles obtenues sur les espaces mixtes, présentant à la fois des aspects ruraux et urbains. Il y a fort à parier que des espaces plus spécifiquement ruraux auraient conduit à des résultats satisfaisants. Quelque soit le type d'espace, la « Trichromie » réalisée à partir des canaux bruts obtient des résultats moins bons que les deux autres. Ceci incite à considérer cette technique comme moins pertinente, moins efficace en regard du but à atteindre. *A contrario*, la « Trichromie 3 » obtient des résultats très satisfaisants dans l'urbain (toutes les stations étant correctement classées, seule la **n°10** laissant subsister un doute) et équivalents à ceux de la « Trichromie 2 » dans le rural. Les classifications opérées à partir de cette « Trichromie » semblent donc à conserver, voire à généraliser à l'ensemble des imagerie.

Parmi les causes de confusion reviennent avec une certaine fréquence, des types d'erreur : certains champs non cultivés sont considérés comme des zones urbaines (voir **station n°7** du **Tableau n°40**), certaines zones de contact, bois – champ cultivé par exemple, sont très mal distingués (voir **station n°10** du **Tableau n°40**), certaines zones boisées intra-urbaines sont difficilement discriminées. Cette dernière confusion est cependant moins fréquente avec la « Trichromie n°3 ». Notons enfin, à titre anecdotique que certaines confusions peuvent être considérées comme des « erreurs intéressantes », ainsi sur l'**Image n°36 p. 548**, les trois classifications perçoivent la Nationale 14 qui quittent Magny-en-Vexin vers le Nord, comme de « l'urbain végétalisé ». Ceci n'est probablement pas faux, une rangée d'arbres longeant cet axe sur une partie de son tracé.

Toute classification, même après application de la règle de Bayes, laisse subsister un certain nombre d'incertitudes, voire d'erreurs. La plus extrême prudence

sera donc de mise, lorsqu'il s'agira de passer à une généralisation sur des espaces plus vastes. Le choix des « polygones d'apprentissage » est certes important, le niveau de séparabilité (évalué par la table de séparabilité⁶¹) de ceux-ci également, mais il ne peuvent suffire à garantir une « automatisation sans risques » des classifications supervisées.

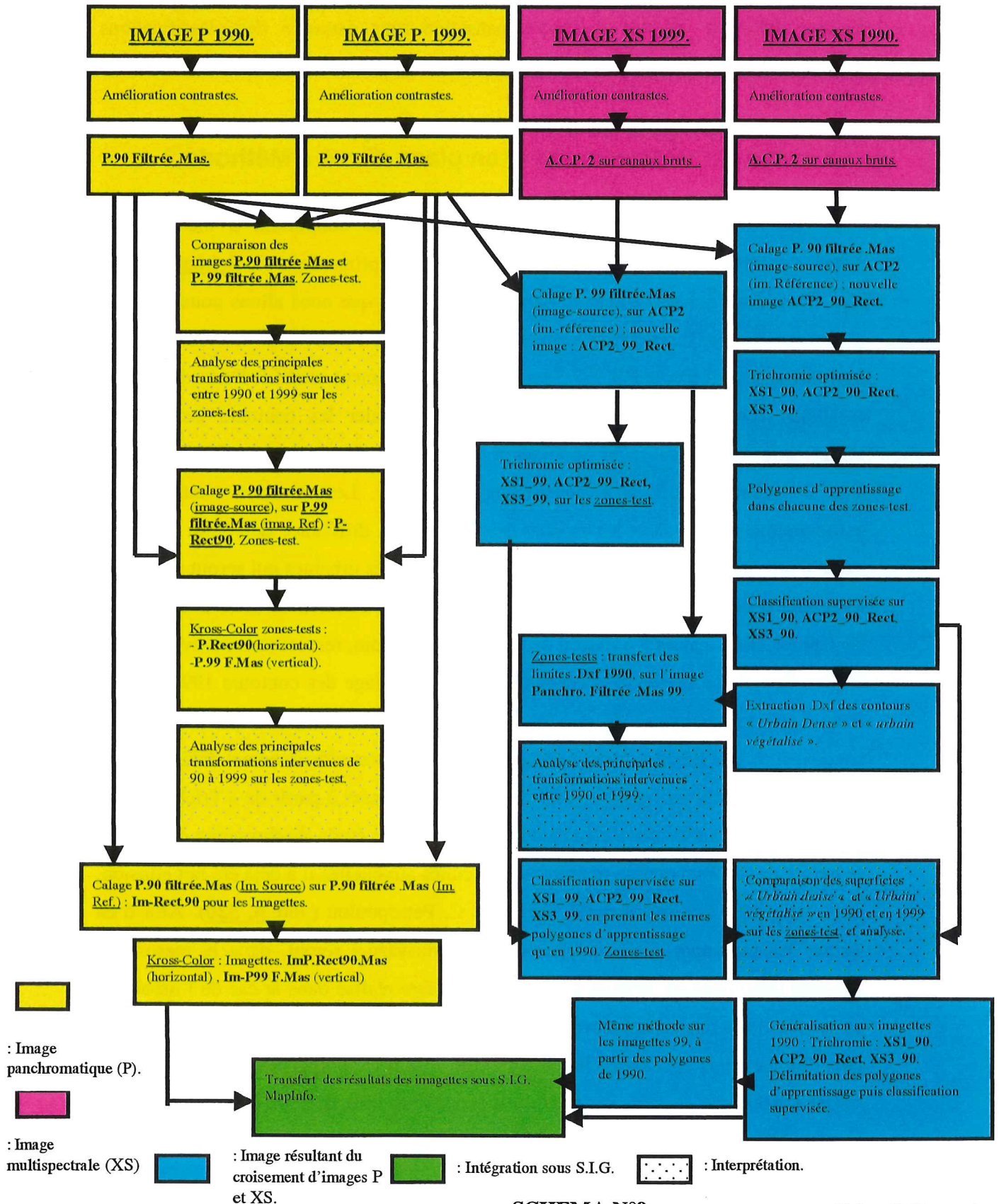
3. Techniques de classification et types de mise en valeur de l'espace. Mise en place d'une « Méthode 2 ».

Les différents résultats précédemment obtenus conduisent à modifier sur certains points la méthode qui avait initialement été proposée, voir **Schéma n°8 p. 536**. C'est donc dorénavant sur le **Schéma n°9 p. 551** que nous allons nous appuyer. Si la procédure spécifiquement panchromatique reste en place avec les réserves déjà formulées, le « protocole P + XS » ressort lui profondément modifié. Deux démarches parallèles vont être menées, la première vise à caler les contours issus d'une classification supervisée, avec application de la règle de Bayes, sur la « Trichromie de type 3 » dont l'intérêt a précédemment été validé. Les contours mettront tout particulièrement en valeur les espaces urbanisés. A la différence de ce qui a été fait jusqu'à présent, ce ne sont pas deux mais trois modalités urbaines qui seront extraites : « l'urbain dense », « l'urbain végétalisé » et « l'urbain collectif ou zone d'activités ». Ce dernier, nous aurons l'occasion de le justifier plus loin, ressort souvent avec netteté et peut être classé de façon assez satisfaisante. Ce calage des contours 1999, sur les images panchromatiques « filtrées.Mas » ne sera cependant effectué que pour les dix zones-test. A une échelle autre que locale, la lecture en est effectivement difficile.

Dans ce cas précis, deux classifications supervisées à partir de « Trichromie de type 3 » seront réalisées à l'échelle des imagettes. Une étude diachronique de ce type se heurte de fait à un certain nombre de difficultés auxquelles il a déjà été fait allusion, je renvoie ici à la citation de C. Weber et C. Petropoulou (voir **p. 520**). Afin d'en limiter les nuisances, les « polygones d'apprentissage » seront, dans la mesure du possible identiques en 1990 et 1999. Cela peut-être réalisé dans le cas de l'urbain, et ce sous les trois formes appréhendées, des forêts, des cours d'eau, mais reste complexe pour les parcelles agricoles. Signalons enfin, que les « polygones d'apprentissage » seront à créer pour chacune des zones-test et des imagettes, de 1990 comme de 1999.

⁶¹ Voir Ibid. [n°188]. Cf. Chapitre 15, pp. 70-76.

PROTOCOLE D'EXPLOITATION EN VUE D'UNE ETUDE DIACHRONIQUE (P + XS) ENTRE 1990 ET 1999. METHODE 2.



SCHEMA N°9.

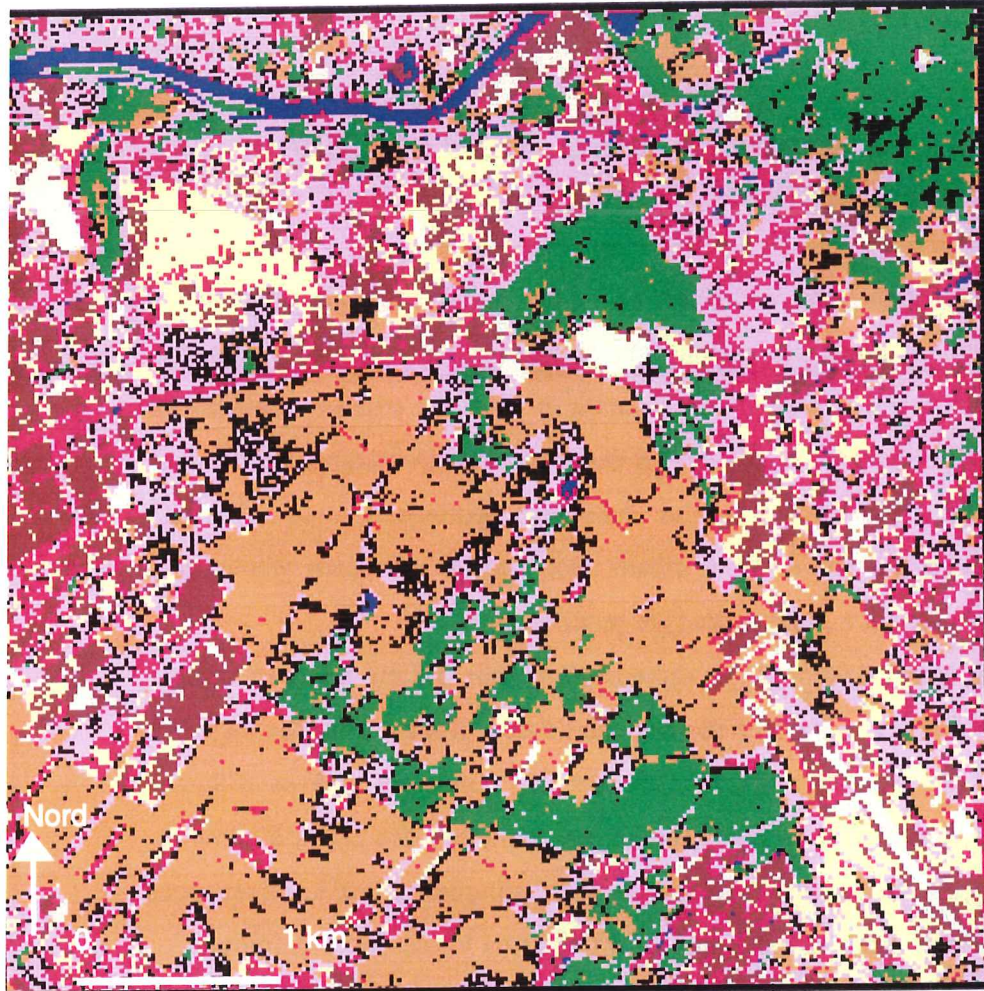
E. Les dynamiques spatiales entre 1990 et 1999 ; Phase de systématisation.

L'ordre de présentation des zones-test ne va pas suivre celui adopté pour les images panchromatiques, pour une raison très simple : il est apparu souhaitable d'affiner la prise en compte de l'urbain en ajoutant la modalité « habitat collectif et zone d'activités ». Cette dernière correspond à des éléments structurants de l'espace urbanisé très différents dans leur forme et dans leur spatialisation de « l'urbain dense », généralement synonyme de tissu urbain ancien et de « l'urbain végétalisé » correspondant le plus souvent à l'habitat de type pavillonnaire.

A des fins de simplification, cette dimension n'avait pas été prise en compte lors de la phase exploratoire, mais à ce moment de l'étude, il n'est plus envisageable de l'occulter. Des tests ont donc été réalisés sur les **zones-test n°5** et **n°8**, qui possèdent sur leur territoire de telle zone urbaine, en particulier des zones d'activités, afin de vérifier s'il était ou non envisageable de les distinguer. C'est la raison pour laquelle, ce sont ces deux zones-test qui vont faire l'objet de la présentation initiale.

La possibilité de séparer les zones d'activités des zones d'habitat collectif ne s'est par contre, pas révélée réalisable. Ceci résulte des spécificités mêmes de ces espaces et de la façon dont leur réflectance est enregistrée par les capteurs du satellite. Constitués de vastes surfaces minéralisées sous forme de parkings et de bâtiments à l'emprise importante au sol, ils se distinguent aisément par leur texture. La végétalisation y est généralement faible, quelques arbres sur les zones commerciales, quelques pelouses engazonnées dans certaines cités d'habitat collectif ne suffisent pas à activer les capteurs du canal Proche infrarouge de SPOT 2. A titre d'exemple, la zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône se distingue par des tons très sombres sur l'**Image n°26 C) p. 527**, réalisée à partir du canal XS3, comme de **l'Image n°27 B) p. 528** présentant « l'Indice de végétation ».

Sur les images qui vont suivre, les contours de 1999 seront calés sur l'image 1990, après exportation et mise à l'échelle. L'image d'où furent extraits les contours ayant une échelle deux fois plus petite que celle où ils furent par la suite exportés. Afin d'éviter les groupes épars de pixels, les périmètres inférieurs à 50 pixels ne seront pas pris en compte, ceci ne règle que partiellement, comme nous allons le voir, le problème des mauvaises affectations ou des confusions.



**IMAGE N° 37 : ZT5 (XS 99) :
MERY-SUR-OISE, SAINT-OUEN-
L'AUMÔNE (V.N., HORS-V.N.
, VAL-D'OISE).**

**Classification supervisée et
application de la "Règle de
Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %.**

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date :
03-09-1999.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.
- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTREE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
date 10-08-1990.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.
- Figurent, transcrits, en mode
.Dxf, les contours de "l'urbain
dense", de "l'urbain végétalisé"
et de "l'urbain coll. et Z.I.",
tels qu'ils furent extraits de
l'image XS classifiée de 1999
(voir ci-dessus). Seuls furent
générés les contours
correspondant aux
périmètres dépassant les
50 pixels et les polygones
inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain coll. ou Z.I.

Méry / Oise : Nom de commune.



**IMAGE N° 38 : ZT8 (XS 99) :
L'ISLE-ADAM - PARMAIN,
(VAL-D'OISE).**

**Classification supervisée et
application de la "Règle de
Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %.**

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date :
03-09-1999.

- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.

- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain collectif, ou Z.I.
-  : Bois - Forêt.
-  : Cultures diverses.
-  : Champs non cultivés.
-  : Sol nu, excavation.
-  : Cours d'eau, lac, étang.
-  : Non défini.




**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTREE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
date 10-08-1990.

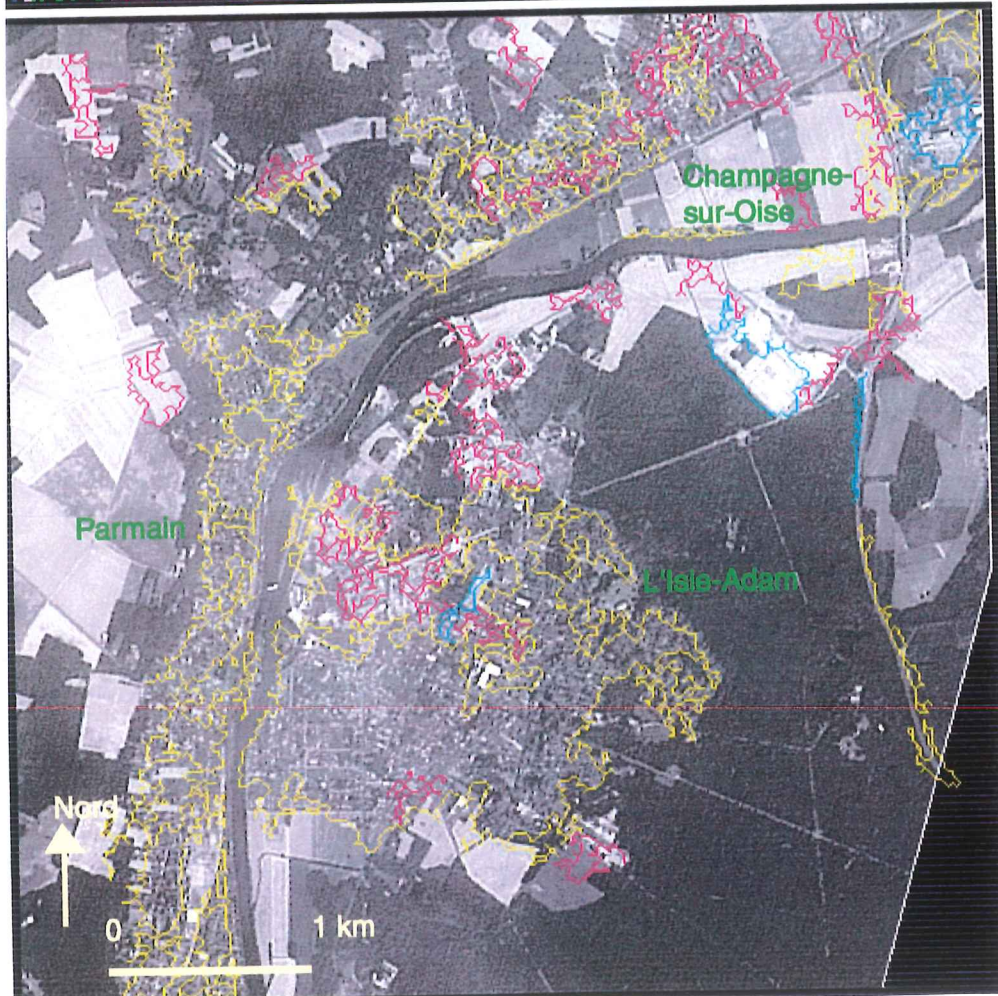
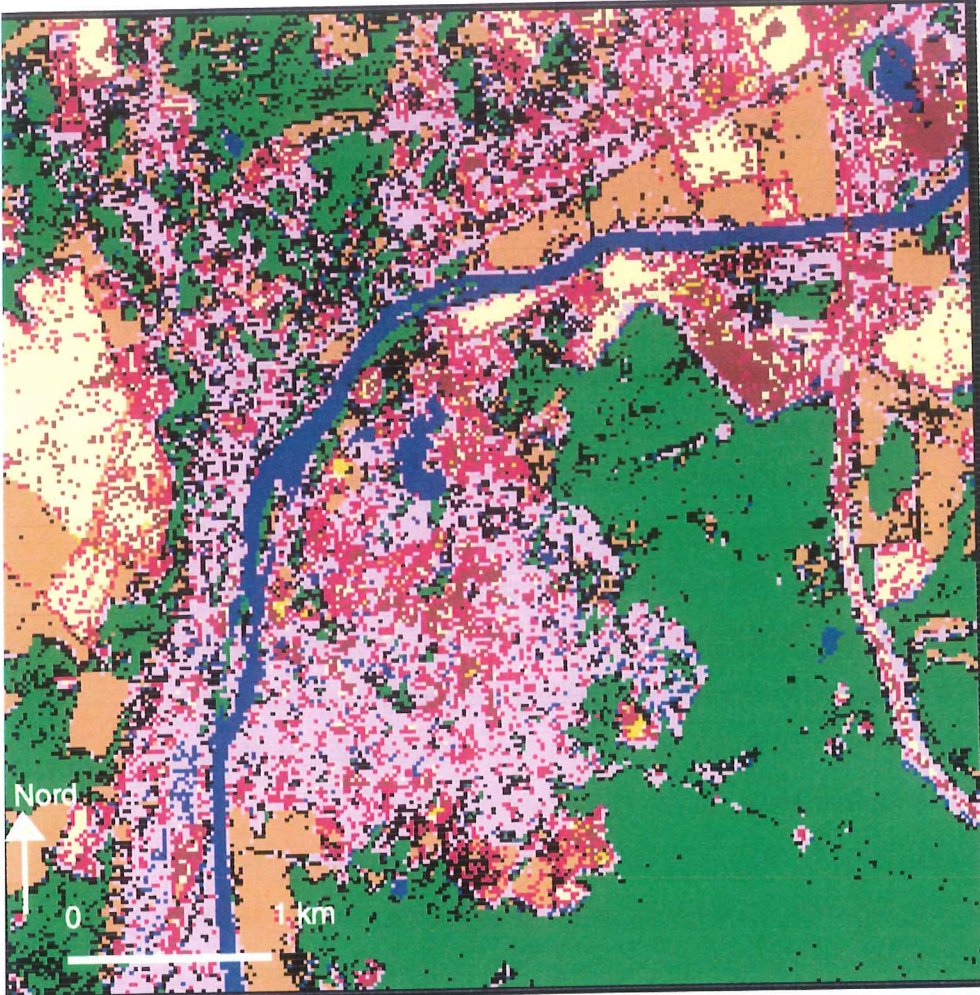
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Figurent, transcrits, en mode
.Dxf, les contours de "l'urbain
dense", de "l'urbain végétalisé"
et de "l'urbain coll. et Z.I.",
tels qu'ils furent extraits de
l'image XS classifiée de 1999
(voir ci-dessus). Seuls furent
générés les contours
correspondant aux
périmètres dépassant les
50 pixels et les polygones
inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain coll. ou Z.I.

Parmain : Nom de commune.



1. Etude à grande échelle : quelles tendances au niveau des zones-test ?

a) Analyses sur la zone-test n°5.

Cette zone-test a été observée à plusieurs reprises, elle avait été caractérisée lors de l'analyse des images panchromatiques (voir **pp. 503-504**), comme « un territoire de la périurbanisation où s'exercent de fortes pressions, ayant enregistré de profondes mutations entre 1990 et 1999 ». Ne revenons pas sur les arguments ayant conduit à de telles conclusions. La classification supervisée de 1999 semble produire dans ce cas une image synthétique pertinente de la zone étudiée, dans le sens où s'opposent dans la partie Est et Nord de l'image un tissu urbain fortement végétalisé, dominé par la maison individuelle ou le petit collectif, à la zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône à l'Ouest, et à la zone agricole de Pierrelaye au centre.

La classification délimite de façon satisfaisante la zone industrielle et reconnaît comme éléments de nature similaire, les quartiers Nord de Pierrelaye, l'usine des eaux de Méry-sur-Oise, ou bien encore la petite zone d'activités située à proximité de la N184. Le calage des contours de 1999 sur l'image de 1990, qui théoriquement devait permettre de cerner, voire ultérieurement de quantifier les transformations, conduit à des résultats mitigés. L'extension des zones industrielles, celle de Saint-Ouen-l'Aumône vers le Sud-Est, tout comme celle de Méry-sur-Oise vers l'Ouest, est certes parfaitement prise en compte. De même le prolongement de l'usine des eaux de Méry-sur-Oise. L'extension du tissu résidentiel au détriment des espaces boisés, un cas avait été signalé sur la commune de Méry-sur-Oise, peut être observée. L'urbanisation sous forme de lotissement au détriment de terres initialement agricoles, là encore l'exemple est situé à Méry-sur-Oise, il apparaît également avec clarté. A côté de ces éléments correctement insérés sur le territoire initial de cette **zone-n°5**, viennent se greffer un certain nombre d'objets insolites. Comme autant de « bruits intempestifs », figurent sur l'image, des alignements, le plus souvent jaunes. Ils ne correspondent à aucune réalité (dans le sens réalité géographique, car la réalité radiométrique existe aussi), mais résultent des incertitudes de la méthode de classification, en dépit de l'application de la règle de Bayes. Il s'agit d'une forme de parasitage de l'image, lui faisant perdre une partie de son sens. Nous aurons affaire par la suite à d'autres exemples du même

type. Un nettoyage raisonné de l'image s'avèrerait souhaitable, afin de ne pas perdre l'information la plus pertinente.

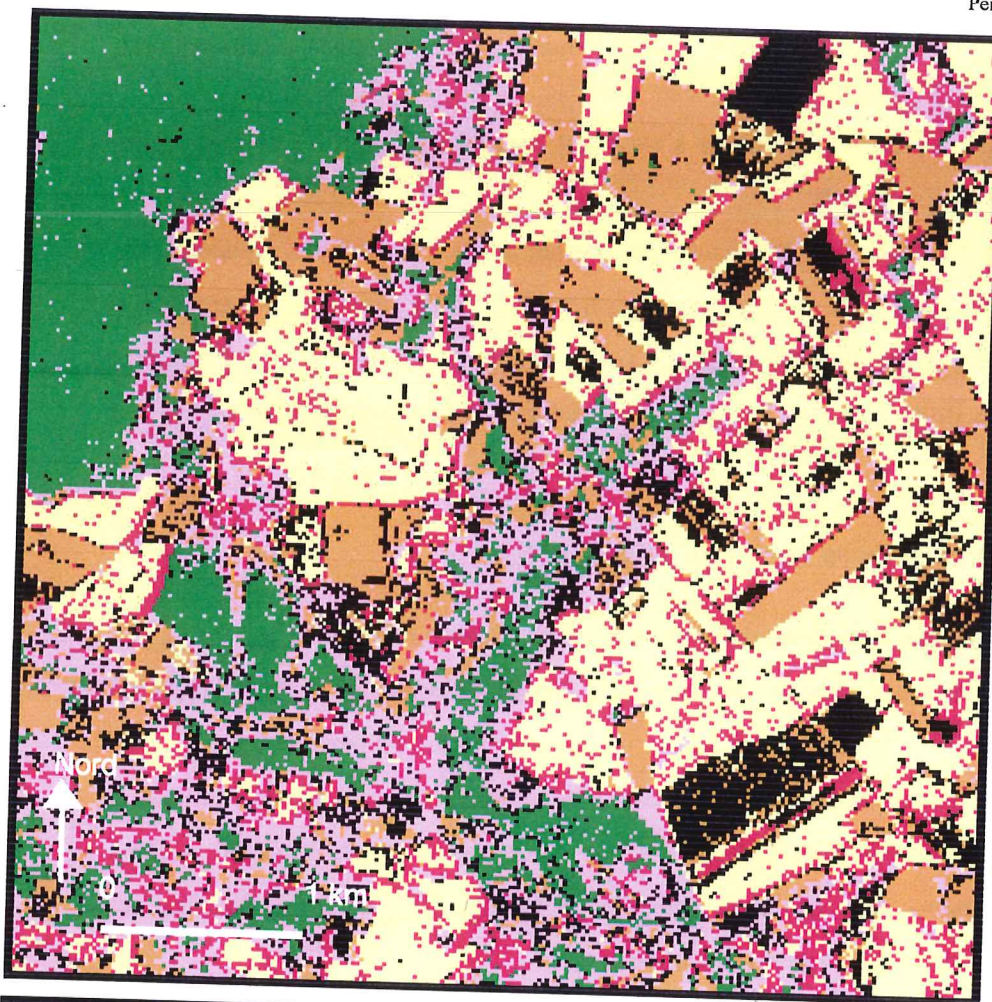
On notera que la technique ici utilisée, permet de circonscrire les espaces ayant une spécificité urbaine. Des enveloppes englobent les tissus que nous cherchons à étudier. Cependant, demeurent en dehors de celles-ci une partie du tissu urbain initial. Les densifications intervenues au sein du tissu existant, ne peuvent en outre être prises en compte.

b) Analyses sur la zone-test n°8.

Cette **zone-test n°8** pourrait à certains égards sembler « idéal-typique ». La délimitation des secteurs urbains au sein de l'espace urbanisé de L'Isle-Adam est clairement établie : un espace central dense, un espace végétalisé périphérique mettent en évidence la morphologie urbaine de cette commune où domine l'habitat pavillonnaire. De l'autre côté de l'Oise, l'habitat est de même nature et aligné, comme nous l'avions auparavant signalé, le long de la vallée alluviale de la rivière, les plateaux n'étant que marginalement urbanisés.

Par ailleurs, l'espace forestier est parfaitement circonscrit, ne connaissant comme transformation majeure, que l'inscription de l'autoroute A16. Celle-ci est prise en compte par la classification. Les catégories lui correspondant sont alternativement qualifiées de « urbain végétalisé », sur le segment proprement forestier, puis de « urbain collectif » et enfin de « urbain dense ». Ces « hésitations » dans la classification ne peuvent surprendre. Elles résultent des phénomènes d'éclairage, en particulier des ombrages. La classification des pixels s'en trouve immédiatement modifiée.

Les zones d'activités présentent sur l'image sont délimitées de façon tout à fait satisfaisante. Qu'il s'agisse de la future zone commerciale, en cours de construction en 1990, ou de la centrale thermique située sur la commune de Champagne-sur-Oise. Dans le cas de cette **zone-test n°8**, les spécificités des objets spatiaux ont conduit à une classification ne laissant pas paraître de trop nombreuses erreurs. Quelques nuances restent cependant à apporter. Une partie du tissu urbain de Parmain et de Champagne-sur-Oise n'a pas été insérée dans l'enveloppe urbaine. Il s'agit parfois, de périmètres de taille trop réduite et donc mécaniquement supprimés par effet de seuil, la barre ayant été fixée à cinquante pixels. Dans certains cas, il est également possible



**IMAGE N° 39 : ZT1 (XS 99) :
FREMAINVILLE,
SERAINCOURT (P.N.R. VEXIN
FRANCAIS, VAL-D'OISE).**

**Classification supervisée et
application de la "méthode de
Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %**

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date
03-09-1999.

- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.

- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée
XS1, ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTREE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
date 10-08-1990.

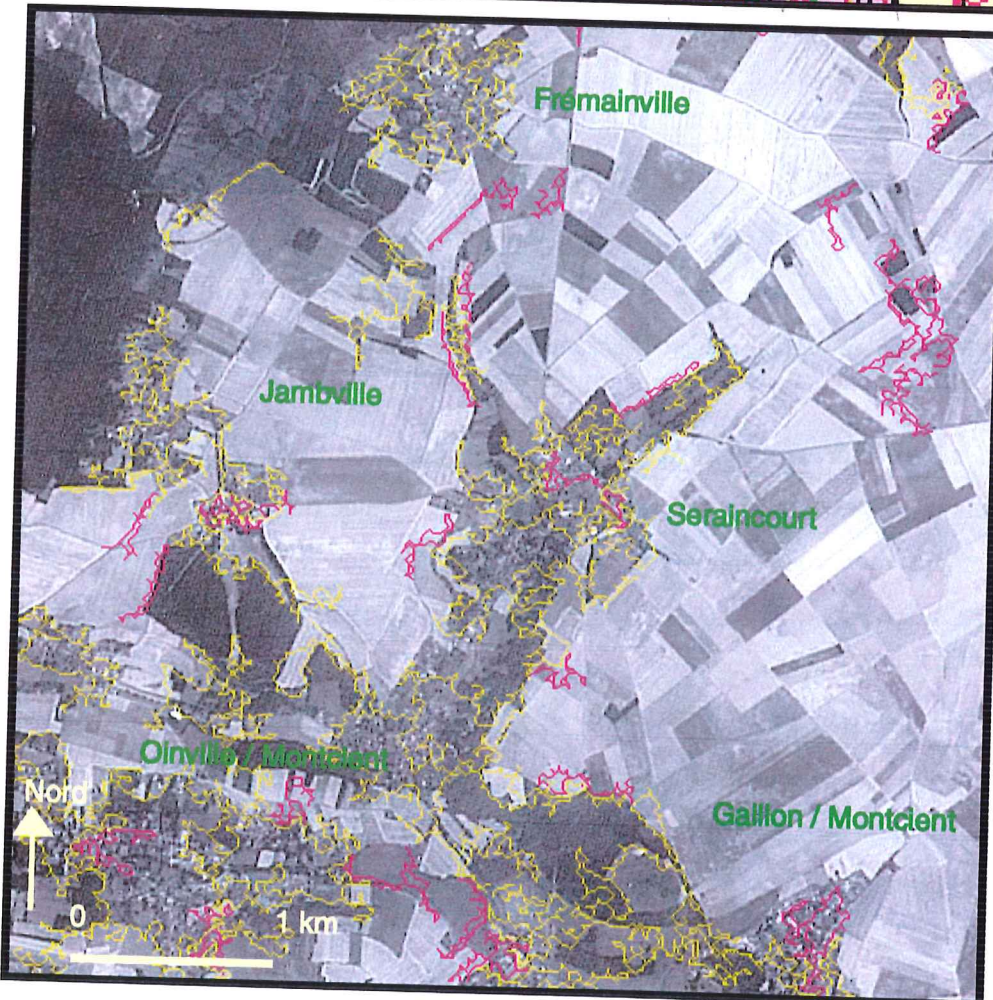
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Figurent, transcrits, en mode
.Dxf, les contours de "l'urbain
dense" et de "l'urbain végétalisé",
tels qu'ils furent extraits de
l'image XS classifiée de 1999
(voir ci-dessus). Seuls furent
générés les contours
correspondant aux
périmètres dépassant les
50 pixels et les polygones
inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.

Seraincourt : Nom de commune.



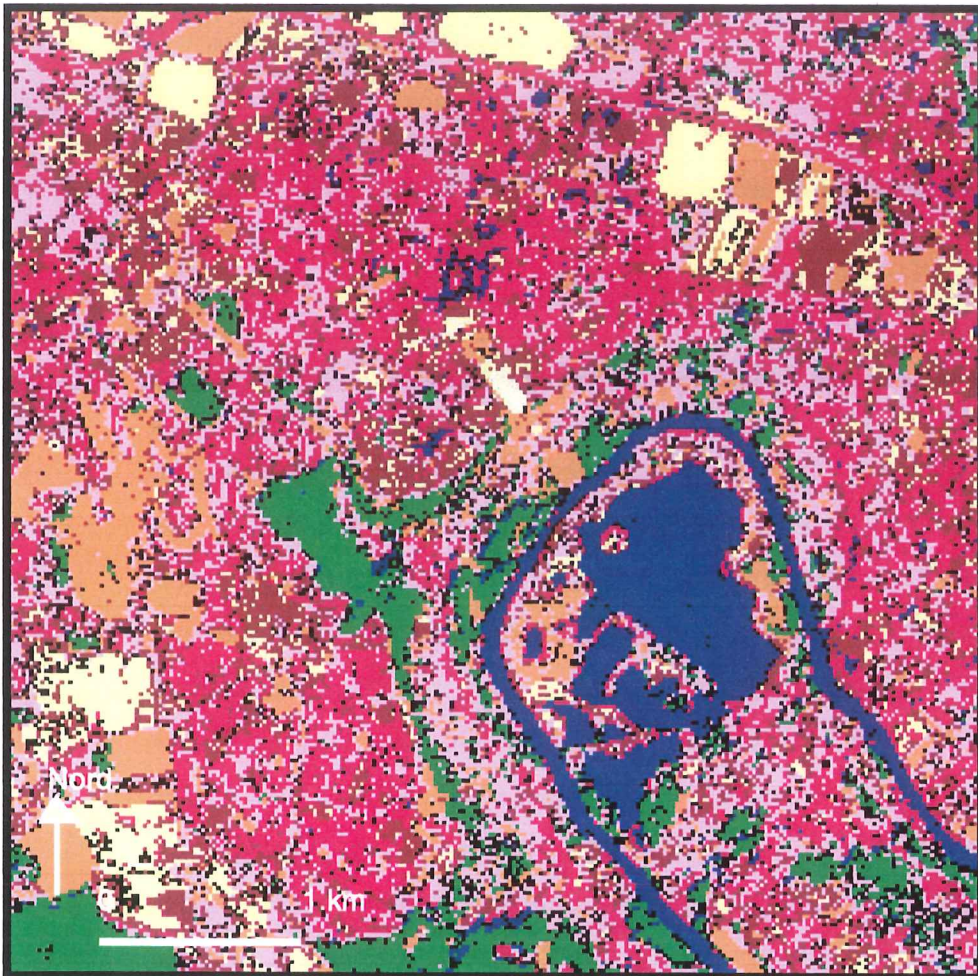


IMAGE N° 40 : ZT2 (XS 99) : VAUREAL, CERGY-LE-HAUT, (V.N. - VAL-D'OISE).
Classification supervisée et application de la "Règle de Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %.
 - Image source : XS. SPOT 2, KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à partir de la trichromie optimisée : XS1 , ACP2-Panchro99-F.Mas rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

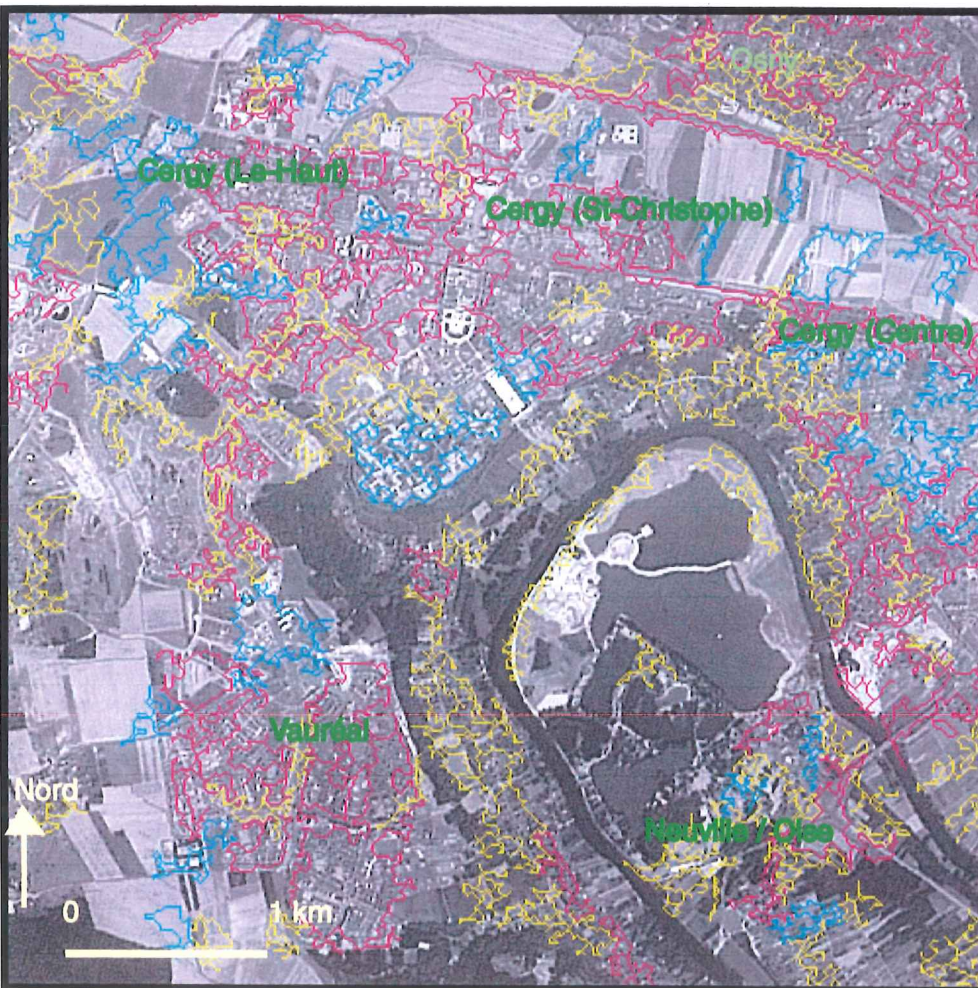
- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

IMAGE PANCHROMATIQUE FILTRÉE .MAS. 90.

- Image source : P. SPOT 2 ; KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ; date 10-08-1990.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.
 - Figurent, transcrits, en mode .Dxf, les contours de "l'urbain dense", de "l'urbain végétalisé" et de "l'urbain coll. et Z.I.", tels qu'ils furent extraits de l'image XS classifiée de 1999 (voir ci-dessus). Seuls furent générés les contours correspondant aux périmètres dépassant les 50 pixels et les polygones inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain coll. ou Z.I.
- : Vauréal : Nom de commune.



que joue un « effet de masque ». Là où le tissu végétal est important, certains pixels pourraient avoir été classés en « espace boisé ».

c) Analyses sur la zone-test n°1.

La comparaison s'impose ici avec l'**Image n°34 B) p. 543**, soit la classification opérée à partir de la « trichromie (XS1, XS2, Indice de végétation) ». Les faiblesses constatées sur celle-ci avaient justifié la mise en place d'une nouvelle méthode. Des aspects positifs sont indéniablement à mettre au crédit de la « méthode 2 ». Les confusions nombreuses constatées au niveau du Bois de Galluis, dans la partie Nord-Ouest de l'image, ont disparu. Celui-ci est dorénavant considéré comme « espace boisé ». Le même constat pourrait être fait pour les zones boisées, implantées au contact même des zones résidentielles. Elles sont mieux discriminées, moins confondues avec de « l'urbain végétalisé ». L'extension des espaces urbanisés en particulier sur les communes de Oinville-sur-Montcient et Gaillon-sur-Montcient, est beaucoup plus conforme à la réalité. La distinction, pourtant très ténue sur ces villages, entre « urbain dense » et « urbain végétalisé » semble approximativement prise en compte. Enfin, résultante de l'application de la règle de Bayes, un grand nombre de « doutes » sont levés. Avec le même taux de rejet, on observe que les « pixels noirs » sont beaucoup moins nombreux par la seconde méthode que par la première.

En balance à ces éléments positifs, l'accent doit être mis sur le problème récurrent de l'application de la méthode de classification aux espaces ruraux, l'apparition de pixels considérés comme de « l'urbain dense » ponctue les terres agricoles de multiples « points rouges ». Lors du test de validation (voir **Tableau n°40 p. 546** et **Image n°36 p. 548**), l'accent avait été mis sur ce problème. Ce sont de nouveau les zones de contact, les limites des champs, les lisières de bois, voire parfois les petits champs non cultivés, qui se retrouvent à la base des confusions. Lors de la quantification ultérieure, à partir des classifications, opérées sur les imagerie, des pixels affectés aux différentes classes, cet aspect ne devra pas être oublié. De fait « l'urbain dense » risque de se trouver sur-représenté dans les espaces ruraux.

Ce problème ne rejaillit que partiellement lors du calage des contours de la classification sur l'image panchromatique de 1990. En effet, les amas de pixels « urbain dense » sont généralement de petite taille. Il est donc possible de les éliminer par le seul jeu des seuillages des périmètres.

d) Analyses sur la zone-test n°2.

Cette **zone-test n°2** a été utilisée lors de la détermination précédente du test de validation. Les nombreuses « stations d'étude » égrenées sur cet espace avaient permis de conclure à la bonne adéquation entre la classification et la réalité observable sur le terrain. Les zones urbanisées sont dans ce cas, complexes, du fait de l'imbrication d'un tissu dense, repéré sur les plateaux, de zones d'habitat collectif (ou de zones d'activités) et de « l'urbain végétalisé ».

La morphologie urbaine de cette portion de l'agglomération de Cergy-Pontoise est dessinée avec une assez bonne pertinence par la classification supervisée. En particulier, la géographie des zones industrielles ou celle de l'habitat collectif. Qu'il s'agisse du quartier nouveau de Cergy-le-Haut, de la zone d'implantation de la société Spie-Batignolles sur le Parc de Cergy-Saint-Christophe, ou de la zone d'activités implantées à proximité de l'autoroute A15 et qui a vu de nouvelles sociétés s'installer entre 1990 et 1999. Les territoires de « l'urbain végétalisé », sont eux, limités aux « vieux villages » de Cergy, et de Vauréal, les zones pavillonnaires de Vauréal ressortant davantage, en dépit de la présence des jardins, comme de l'habitat urbain dense.

La distinction entre les zones bâties de 1990 et celles qui le sont devenues en 1999, est assez fidèlement rendue par le calage des contours. Ainsi pour le développement du quartier de Cergy-le-Haut, dont il fût question à quelques reprises, ou pour la « Marina » de Port-Cergy. Quelques oublis dans la prise en compte de l'urbanisation sont cependant à signaler. Ils concernent généralement des zones d'habitat moins dense. Les raisons sont identiques à celles évoquées dans le cas de la **zone-test n°8**, (voir **p. 556**). Ainsi pour le vallon urbanisé de Vauréal, que la classification supervisée détecte correctement, mais qui ne se traduit pas par un contourage en jaune.

Le « front urbain » de la ville nouvelle, les zones de contact entre le bâti et les champs encore préservés de l'urbanisation et qui devraient le demeurer si l'on se fie aux documents locaux d'urbanisme⁶², apparaissent assez distinctement. Signalons toutefois, qu'une voie rapide, rocade de la ville nouvelle, actuellement nommée V 88⁶³

⁶² En particulier le S.D.A.U. de la ville nouvelle, approuvé le 6 Juillet 2000. [n°168].

⁶³ Ibid. [n°168]. Cf. p. 183.

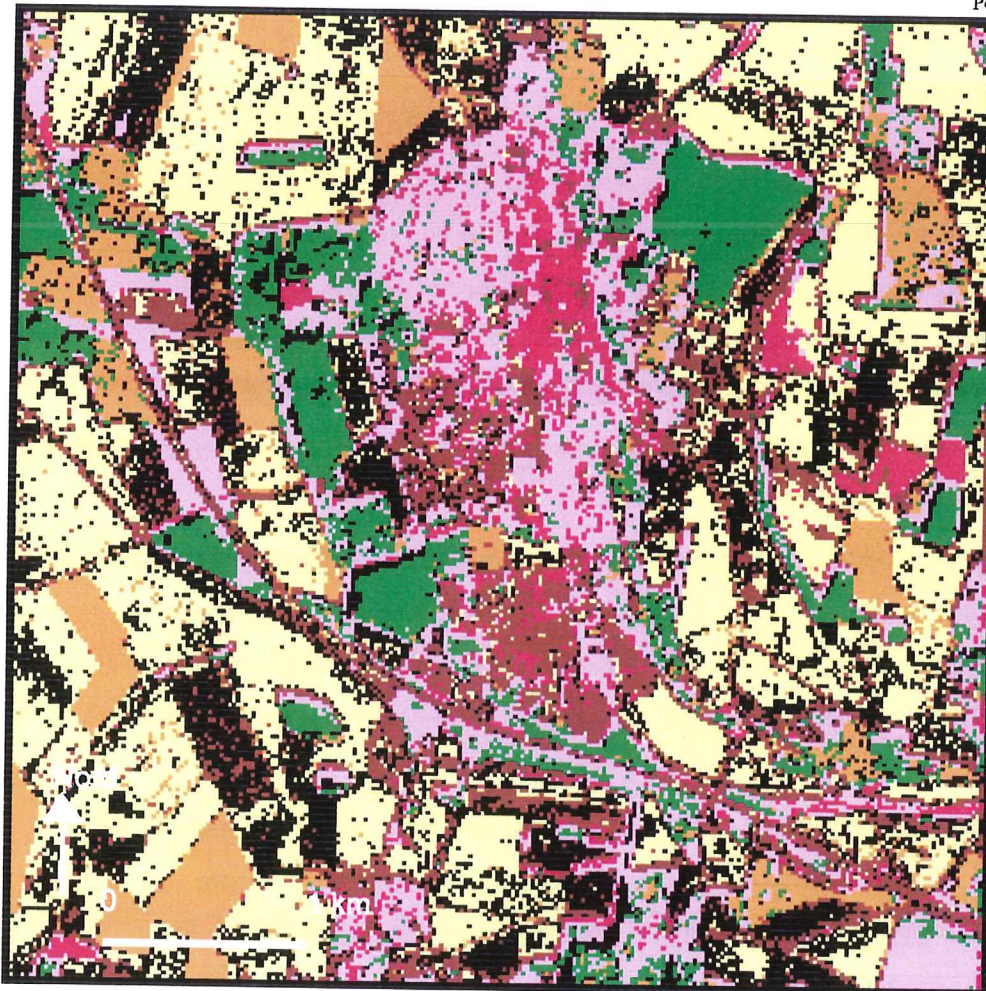


IMAGE N° 41 : ZT3 (XS 99) :

**MÉRU,
(OISE).**

Classification supervisée et application de la "méthode de Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %

- Image source : XS. SPOT 2, KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date 03-09-1999.

- Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002.

- Classification construite à partir de la trichromie optimisée XS1, ACP2-Panchro99-F.Mas rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain collectif, ou Z.I.
-  : Bois - Forêt.
-  : Cultures diverses.
-  : Champs non cultivés.
-  : Sol nu, excavation.
-  : Cours d'eau, lac, étang.
-  : Non défini.




**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTREE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ; KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ; date 10-08-1990.

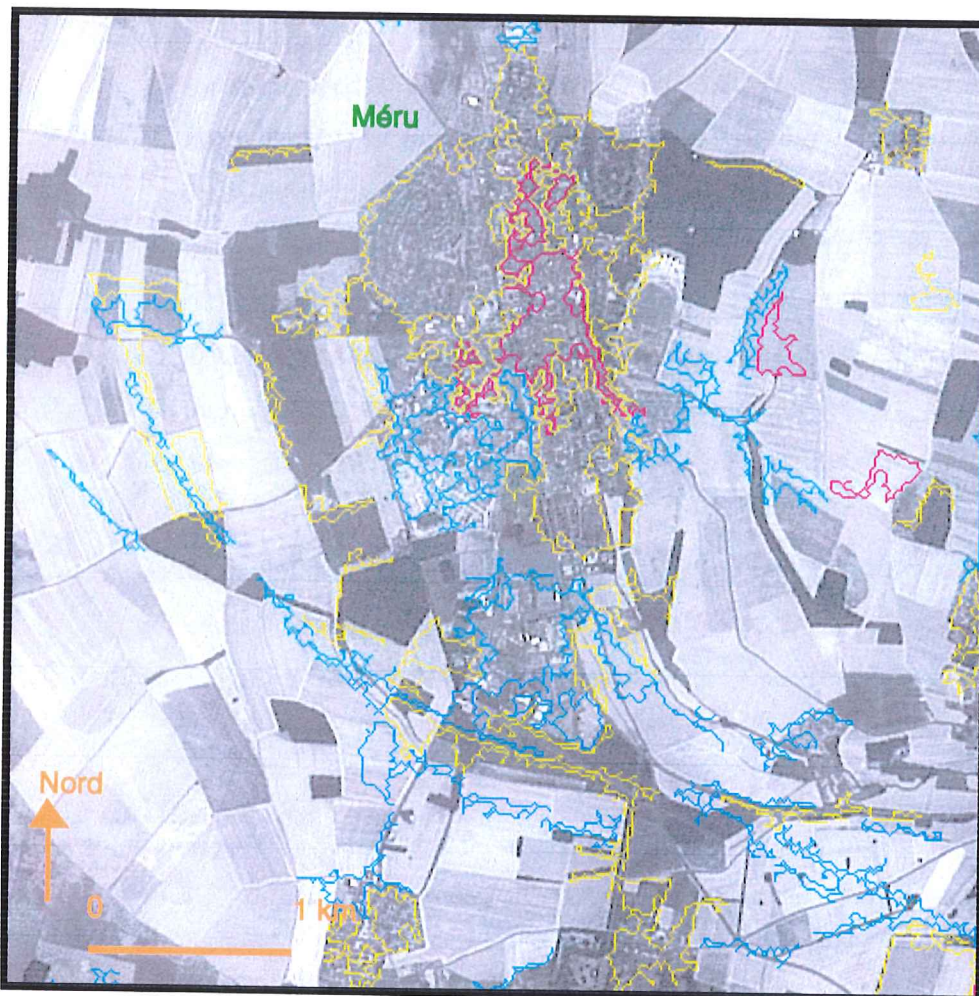
- Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.

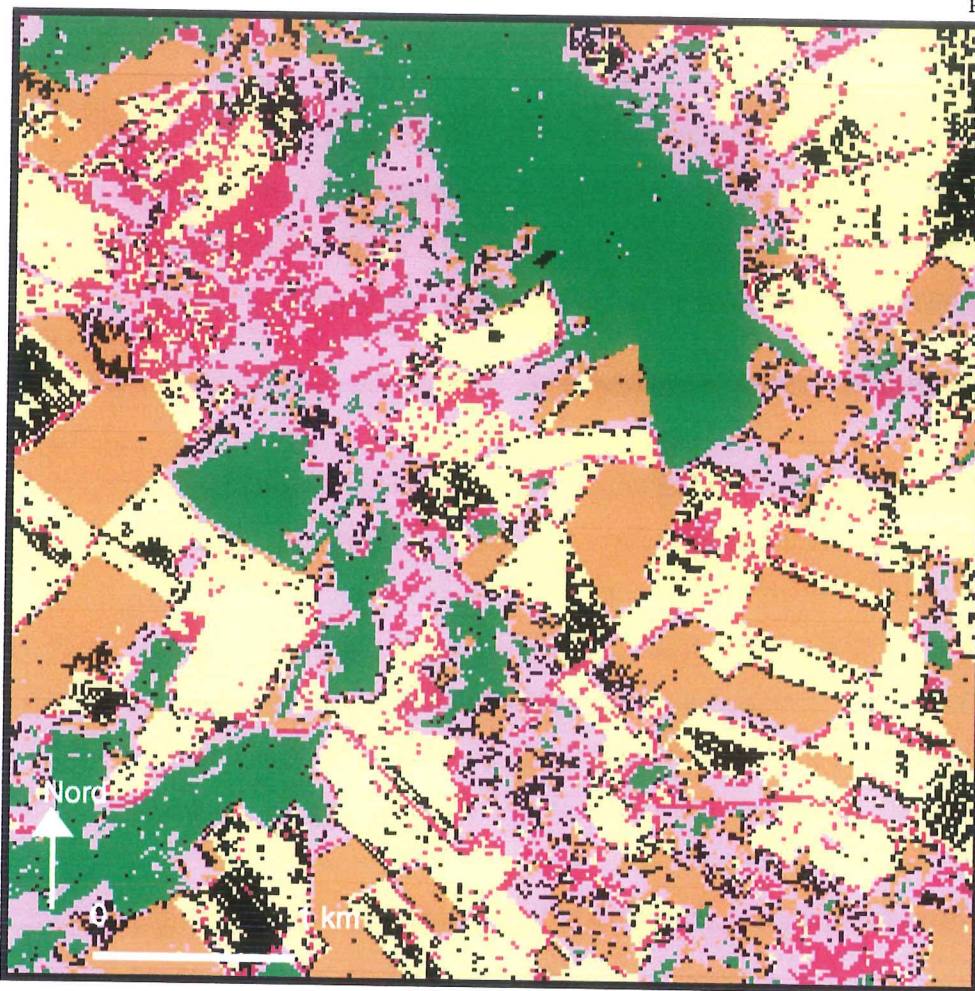
- Figurent, transcrits, en mode .Dxf, les contours de "l'urbain dense", de "l'urbain végétalisé" et de "l'urbain coll. et Z.I.", tels qu'ils furent extraits de l'image XS classifiée de 1999 (voir ci-dessus). Seuls furent générés les contours correspondant aux périmètres dépassant les 50 pixels et les polygones inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain coll. ou Z.I.

Méru : Nom de commune.





**IMAGE N° 42 : ZT4 (XS 99) :
Marines, Cormelles-en-Vexin,
(P.N.R. - VAL-D'OISE).**

**Classification supervisée et
application de la "méthode de
Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %**

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date
03-09-1999.

- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.

- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée
XS1 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTREE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
date 10-08-1990.

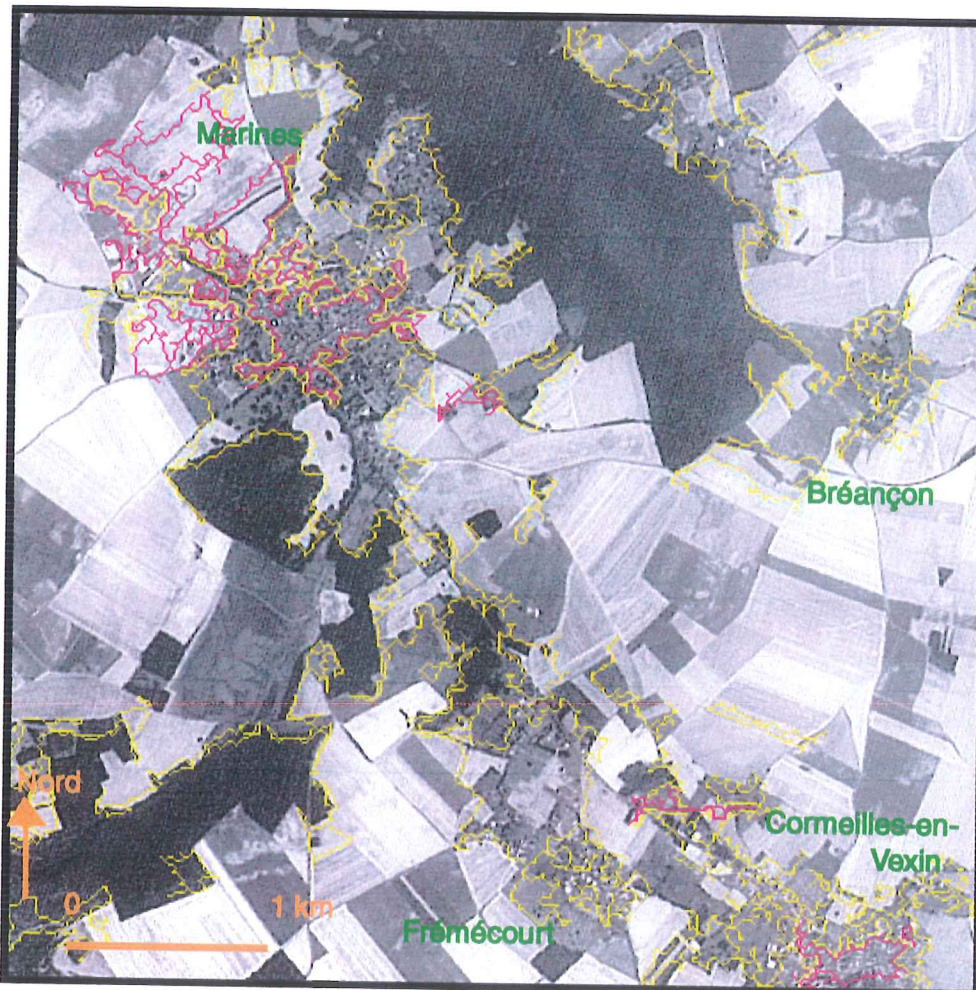
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Figurent, transcrits, en mode
.Dxf, les contours de "l'urbain
dense" et de "l'urbain végétalisé",
tels qu'ils furent extraits de
l'image XS classifiée de 1999
(voir ci-dessus). Seuls furent
générés les contours
correspondant aux
périmètres dépassant les
50 pixels et les polygones
inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.

Marines : Nom de commune.



devrait s'incruster au niveau de cette limite. Elle est envisagée comme une infrastructure de « *transit interquartiers, destinée à soulager l'A15 du trafic de proximité qu'elle supporte* ». Cette réalisation marquera une rupture paysagère entre Courdimanche - Vauréal - Cergy-le-Haut à l'Est et Boisemont – Menucourt à l'Ouest.

e) Analyses sur la zone-test n°3.

Le cas de Méru, ressemble d'une certaine manière à celui de la **zone-test n°8**, étudiée à la p. 556. L'espace urbain est nettement circonscrit, l'opposition s'effectuant ici avec les champs (cultivés ou non) et non plus avec l'espace forestier ; par ailleurs, la morphologie urbaine laisse apparaître des quartiers au profil clairement spécifié : zone centrale d'habitat dense, zone pavillonnaire au Nord-Ouest, d'habitat collectif au Sud-Ouest et zone industrielle au Sud. Cette dernière a vu comme cela avait déjà été signalé lors des analyses des images panchromatiques (voir p. 499) de nouvelles industries s'implanter et s'est étendue en direction de l'accès à l'autoroute A16.

Si l'on en restait à ces constats, la **zone-test n°3** constituerait un bon exemple d'une application réussie de la « Méthode n°2 » et de la technique de classification qui a été choisie. Cependant, l'image classifiée paraît « sale », avec de très nombreux « pixels en noir », non classés, et, ce qui est encore plus gênant, de nombreuses erreurs d'affectation. Celles-ci résultent, de la même manière que dans le cas de la **zone-test n°1** précédemment analysée (Image n°39 p. 557 et texte p. 559), de la difficile prise en compte des zones de contact d'une façon générale, des limites des champs, des lisières des petits bois, d'une façon particulière.

Ces perturbations nuisent à la lecture des deux images produites. L'incrustation d'un objet géographique réel, l'autoroute A16, par exemple, dont on peut suivre le tracé en filigrane dans la couleur bleue (du fait de la largeur des voies, similaire aux parkings des zones industrielles ou des quartiers d'habitat collectif, cet objet est ici perçu comme de « l'urbain collectif »), jouxte d'autres tracés sans signification géographique. Ce « bruit » est préjudiciable à l'interprétation qui peut être faite de ces images. Les problèmes de classification n'affectent donc pas les seules zones urbaines, ni celles où prédominent les champs de petite taille, à la différence de ce qui était avancé à la p. 549, les espaces ruraux, même constitués de vastes champs ouverts, ne conduisent pas à une meilleure qualité de la classification supervisée. Ce problème ne se reportera pas nécessairement à l'échelle des imagerie, les « polygones

d'apprentissage » seront effectivement différents dans ce cas, et le calcul des appartenances par la règle de Bayes, sera effectué sur les pixels de l'ensemble de l'imagette. Je précise que des comparaisons seront envisageables entre les lectures opérées aux deux échelles, en effet sur les imagettes classifiées figureront les aires des zones-test.

f) Analyses sur la zone-test n°4.

Le cas de la **zone-test n°4**, est *a priori* assez similaire à celui de la **zone-test n°6**, étudiée dans le cas de la validation de la méthode, (voir **Image n°36 p. 548**), et qui le sera de façon plus approfondie avec l'**Image n°43 p. 565**. Les zones boisées sont très bien classées de même que les champs cultivés. Les zones urbanisées sont bien reconnues, ainsi le cœur urbain de Marines est classé comme de « l'urbain dense », les zones pavillonnaires de cette commune, comme de « l'urbain végétalisé ». Les problèmes résultent de « l'expansionnisme » des zones urbanisées. Les territoires situés au Nord de Marines sont considérés comme de « l'urbain dense », ce qui ne correspond en aucun cas à la réalité de 1999.

Quelques coups de sonde effectués par clic droit sur les pixels appartenant à ces zones fournissent pour l'urbain des valeurs dans le canal XS1 allant de **50** à **65**, de **50** à **80** dans le canal ACP2panchro-rect et de **65** à **88** dans le canal XS3. Dans les champs non cultivés, objets de la confusion, les valeurs prises pour les trois mêmes canaux, s'échelonnent respectivement de **60** à **71**, de **60** à **73** et de **71** à **79**. Les signatures spectrales de ces objets peuvent donc conduire à quelques confusions. De fait, l'observation de la « carte des probabilités conditionnelles » que le logiciel TeraVue permet de consulter⁶⁴ montre que pour la zone dont il était précédemment question, celle située au Nord de Marines, dans sa continuité bâtie, les probabilités de « l'urbain dense » sont excellentes, du même niveau que la zone située au cœur de Marines, ayant servi à la délimitation du « polygone d'apprentissage ». Il serait donc illusoire de résoudre ce problème par l'augmentation du seuil de rejet, à la différence de la seconde zone considérée comme « urbaine dense » et localisée plus au Nord. Dans son cas, les « probabilités conditionnelles » sont beaucoup moins bonnes. Un seuil de rejet à 1% permettrait de les supprimer, tout en accroissant évidemment ailleurs le nombre de « pixels noirs ».

⁶⁴ Ibid. [n°188]. Voir Chapitre 15. pp. 70-76.



**IMAGE N° 43 : ZT6 (XS 99) :
Saint-Gervais, Magry-en-Vexin.
(P.N.R. - VAL-D'OISE).
Classification supervisée et
application de la "Règle de
Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %.**

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date :
03-09-1999.

- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.

- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain collectif, ou Z.I.
-  : Bois - Forêt.
-  : Cultures diverses.
-  : Champs non cultivés.
-  : Sol nu, excavation.
-  : Cours d'eau, lac, étang.
-  : Non défini.



**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTEREE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
date 10-08-1990.

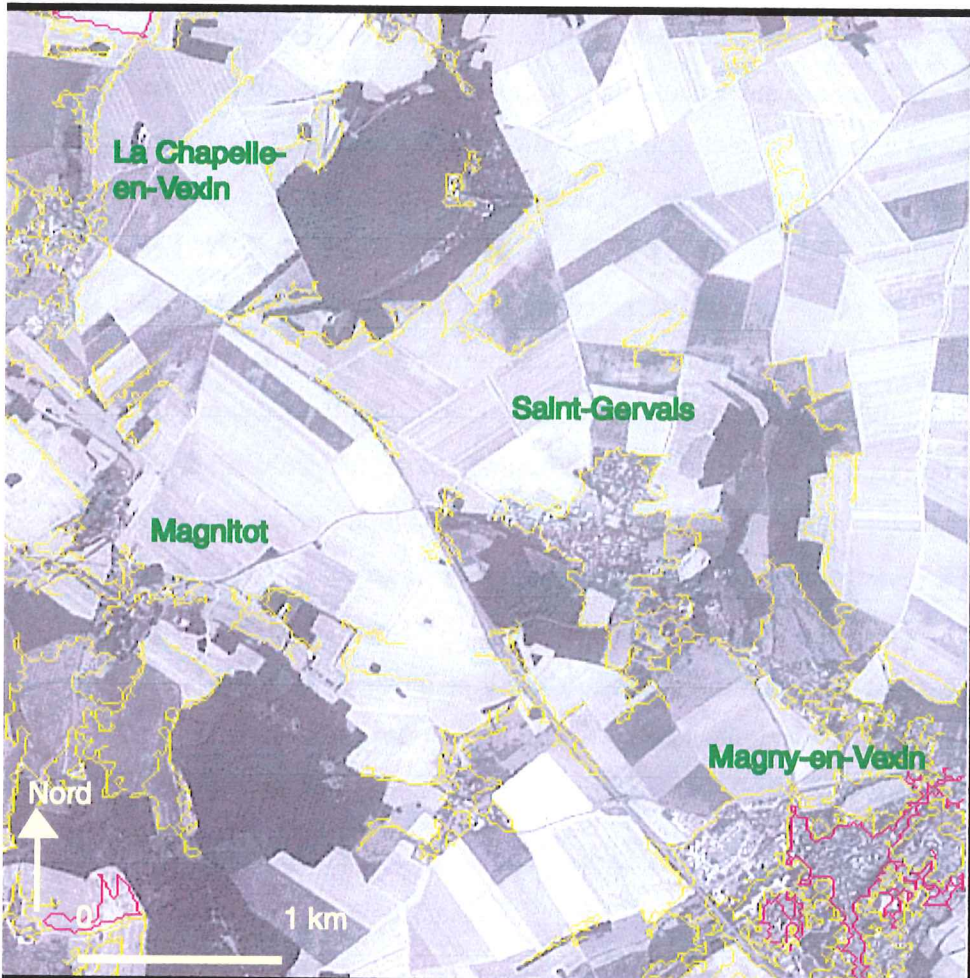
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Figurent, transcrits, en mode
.Dxf, les contours de "l'urbain
dense" et de "l'urbain végétalisé",
tels qu'ils furent extraits de
l'image XS classifiée de 1999
(voir ci-dessus). Seuls furent
générés les contours
correspondant aux
périmètres dépassant les
50 pixels et les polygones
inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.

Saint-Gervais : Nom de commune.



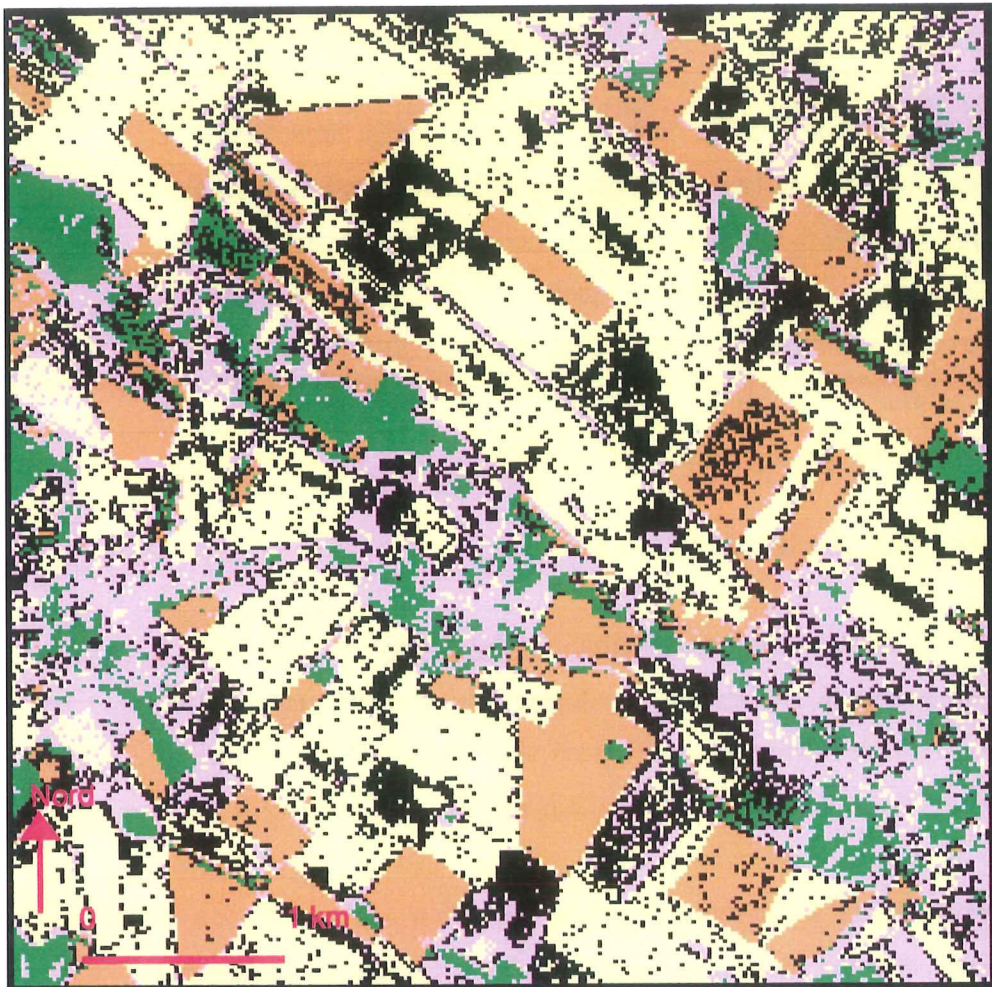


IMAGE N° 44 : ZT7 (XS 99) : Vigny, Théméricourt. (P.N.R. - VAL-D'OISE).
Classification supervisée et application de la "Règle de Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %.
 - Image source : XS. SPOT 2, KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à partir de la trichromie optimisée : XS1, ACP2-Panchro99-F.Mas rectifiée, XS3.



- Code des couleurs :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain collectif, ou Z.I.
-  : Bois - Forêt.
-  : Cultures diverses.
-  : Champs non cultivés.
-  : Sol nu, excavation.
-  : Cours d'eau, lac, étang.
-  : Non défini.

IMAGE PANCHROMATIQUE FILTRÉE .MAS. 90.

- Image source : P. SPOT 2 ; KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ; date 10-08-1990.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.
 - Figurent, transcrits, en mode .Dxf, les contours de "l'urbain dense" et de "l'urbain végétalisé", tels qu'ils furent extraits de l'image XS classifiée de 1999 (voir ci-dessus). Seuls furent générés les contours correspondant aux périmètres dépassant les 50 pixels et les polygones inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.

Vigny : Nom de commune.



Sont touchées là, les limites de la méthode employée, mais aussi, celles de l'outil servant à la discrimination de l'urbain et des zones agricoles sur les territoires de faible extension spatiale de l'urbain. Il est probable, nous aurons à revenir plus loin sur ce point, que les images obtenues par le satellite SPOT 5, compte tenu de l'amélioration considérable des résolutions offertes par rapport à SPOT 2 (d'un ordre 16 en mode panchromatique et 4 en mode multispectral), permettraient de lever ces incertitudes. Tout du moins une partie d'entre elles.

g) Analyses sur la zone-test n°6.

Cette image a déjà été travaillée (voir l'**Image n°36 p. 548**). De nombreuses confusions avaient été soulignées, la technique adoptée limitant dans une certaine mesure leur amplitude. Afin de réduire les cas litigieux le seuil de rejet a été élevé par rapport à celui utilisé lors de la phase de validation de la méthode, passant de 0,15 % à 0,50 %. La comparaison des deux classifications obtenues justifie les remarques formulées à la page précédente. Le nombre de pixels classés en « urbain dense » et n'étant pas correctement affectés, ne s'en trouve guère réduit. Ce sont davantage des pixels initialement intégrés à la classe « champ non cultivé », qui deviennent des « pixels noirs ». Leur « probabilité conditionnelle » étant moins bonne au regard des spécificités de cette classe, que les pixels considérés de façon fallacieuse comme de « l'urbain dense ».

Le calage des contours des deux seules catégories urbaines prises en compte sur l'image panchromatique de 1990, aucune zone assimilable à de « l'urbain collectif » n'ayant pu être délimitée, donne des résultats assez satisfaisants. Ainsi pour la zone centrale de Magny-en-Vexin, ou pour les zones pavillonnaires de cette commune. Leurs contours suivent de façon précise la morphologie urbaine de cette petite ville.

h) Analyses sur la zone-test n°7.

Pour cette **zone-test n°7**, ne disposant d'aucun noyau urbain dense sur lequel construire un « polygone d'apprentissage » pertinent, il a été préféré d'exclure, momentanément, cette catégorie de la classification. Les configurations voisines de la **zone-test n°9 (Image n°45 p. 569)** et de la **zone-test n°10 (Image n°46 p. 570)**, inciteront toutefois à adopter la même démarche.

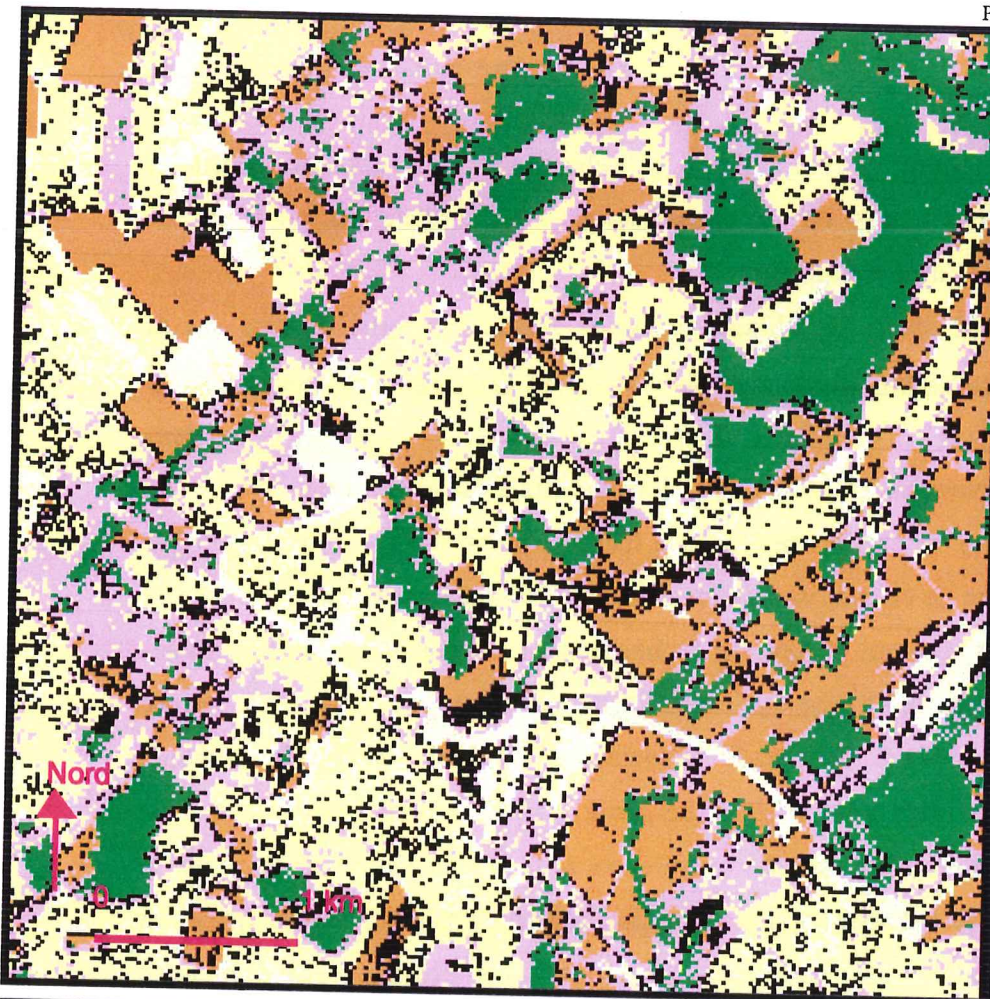
Dans le cas présent ce sont toujours les « champs non cultivés » qui posent les plus grands problèmes lors de la classification. Leur affectation pouvant être confondue avec de « l'urbain végétalisé ».

La « tache urbaine » des villages est assez bien circonscrite dans le cas de Avernes ou de Gouzangrez, moins bien dans celui du Perchay, de Théméricourt ou plus encore de Vigny. Pourrait être déduit de la différence entre les enveloppes urbaines de cette commune en 1990 et en 1999, qu'elle s'est grandement étendue sur sa périphérie. Ce qui ne correspond pas à la réalité comme nous le montre **l'Image n°19 p. 509**. Ce type de constat va fortement réduire les conclusions qui pourront être tirées de l'étude diachronique portant sur les imagerie. La nécessité du croisement des sources d'information s'en trouve également légitimée. A propos d'une étude menée sur Athènes, C. Weber et C. Petropoulou signalaient⁶⁵ : « *Il est clair que le travail de vérification sur le terrain pour réaliser ce genre d'étude est nécessaire et ceci de manière itérative, si possible, afin de conserver un lien avec la réalité étudiée tout au long du cheminement méthodologique* ». De fait, perdre de vue cet aspect, risque de conduire à des conclusions erronées. Les informations obtenues par l'imagerie satellitaires impose, là comme ailleurs, en permanence une approche critique.

i) Analyses sur la zone-test n°9.

Une originalité apparaît rapidement sur cette **zone-test n°9**, l'importance de la classe « sol nu ». Celle-ci résulte à la fois des travaux de déviation sur la Nationale N14 au niveau de Saint-Clair-sur-Epte et de la réalisation d'une zone d'activités. Les « champs cultivés » occupent également une place importante. Ceux localisés le long de la plaine alluviale de l'Epte correspondent davantage à des prairies humides. Cette catégorie nouvelle, assez bien révélée par le canal XS3, sera d'ailleurs prise en compte d'une manière systématique sur les imagerie qui vont suivre, leur extension spatiale demeurant toutefois relativement limitée. A titre anecdotique, notons, même si cela ne constitue pas notre actuel domaine de recherche, l'organisation originale, concentrique des parcelles agricoles, autour d'un noyau villageois. Ceci se distingue aisément autour de la commune de Vesly, mais aurait également pu être signalé dans le cas de Seraincourt, dans la **zone-test n°1** (voir par exemple **l'Image n°39 p. 557**). Ce type de finage se retrouve fréquemment dans le Vexin français et d'une façon plus générale

⁶⁵ Ibid. [n°194]. Op. cité p. 260.



**IMAGE N° 45 : ZT9 (XS 99) :
Vesly, Authevernes.
(EURE).**

**Classification supervisée et
application de la "méthode de
Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %**

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date
03-09-1999.

- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.

- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée
XS1 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain collectif, ou Z.I.
-  : Bois - Forêt.
-  : Cultures diverses.
-  : Champs non cultivés.
-  : Sol nu, excavation.
-  : Cours d'eau, lac, étang.
-  : Non défini.



**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTREE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
date 10-08-1990.

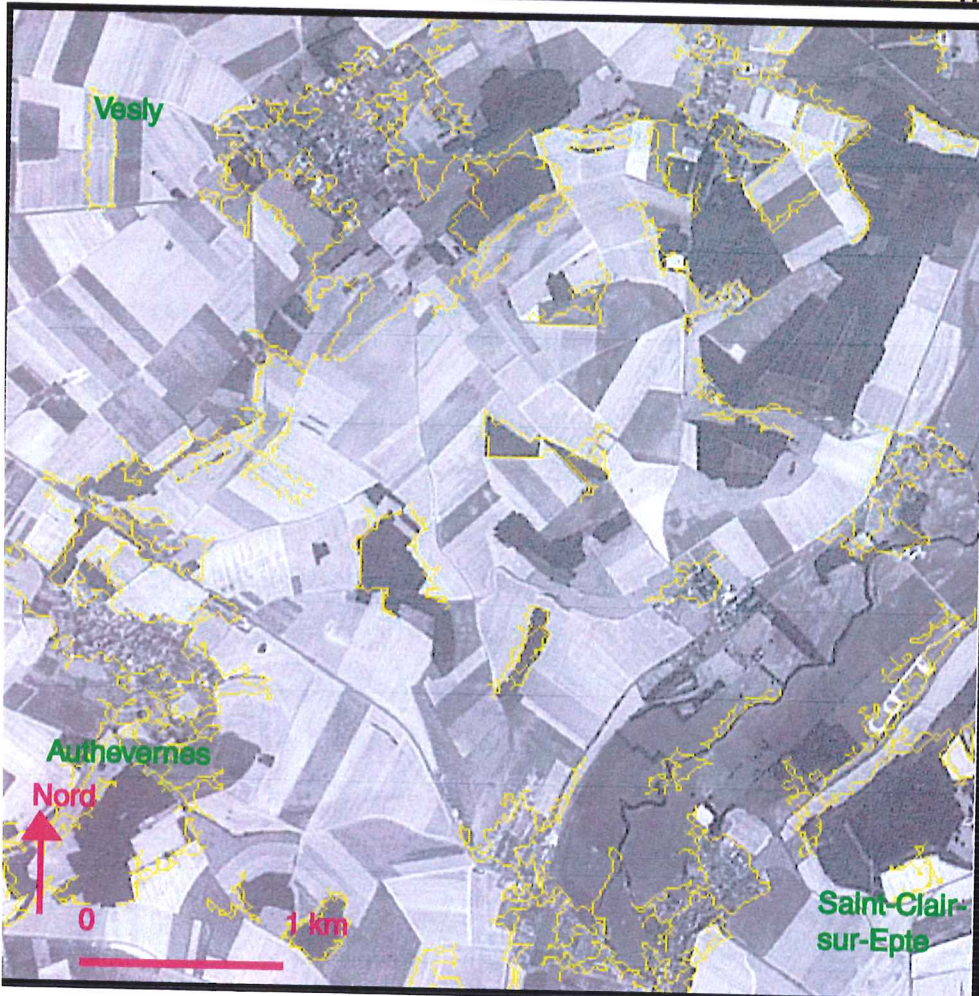
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

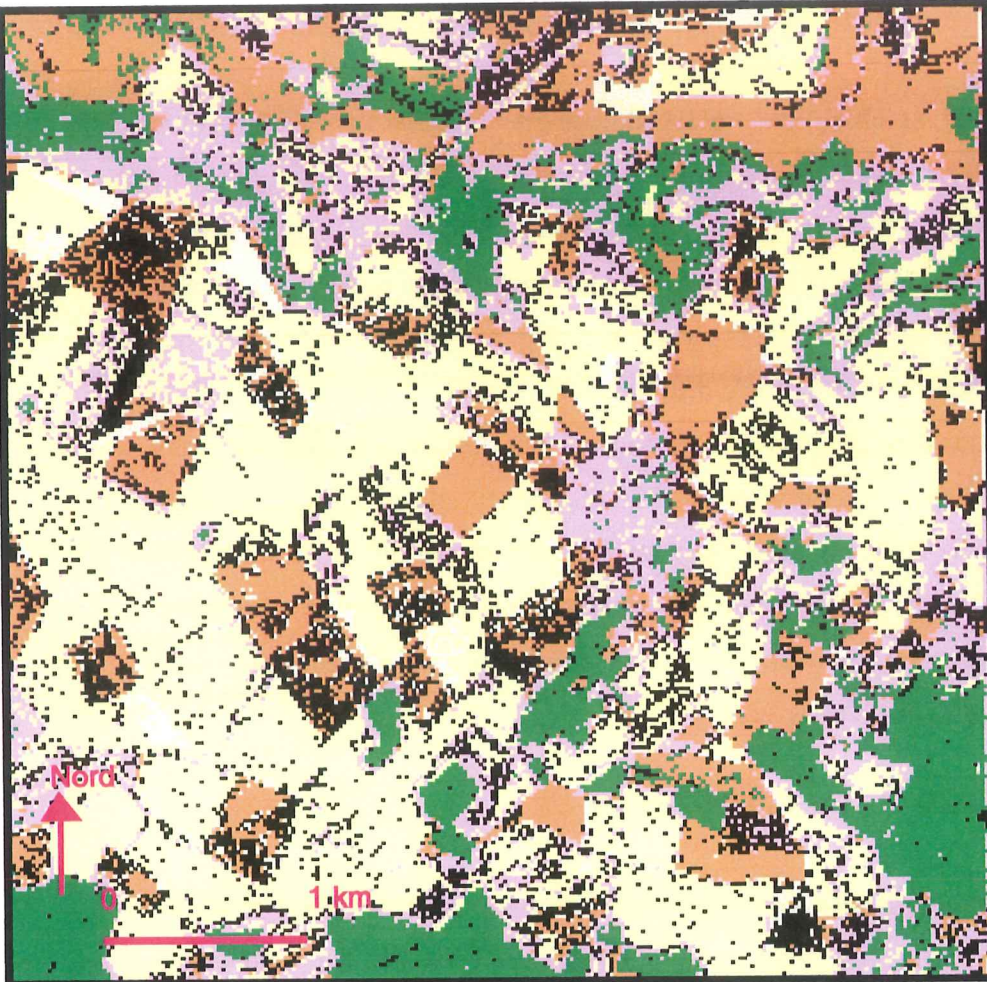
- Figurent, transcrits, en mode
.Dxf, les contours de "l'urbain
dense" et de "l'urbain végétalisé",
tels qu'ils furent extraits de
l'image XS classifiée de 1999
(voir ci-dessus). Seuls furent
générés les contours
correspondant aux
périmètres dépassant les
50 pixels et les polygones
inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.

Vesly : Nom de commune.





**IMAGE N° 46 : ZT10 (XS 99) :
Chavençon, Monneville.
(OISE).**

**Classification supervisée et
application de la "Règle de
Bayes". Rejet supérieur à 0,50 %.**

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date :
03-09-1999.

- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.

- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3.

- Code des couleurs :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.
-  : Urbain collectif, ou Z.I.
-  : Bois - Forêt.
-  : Cultures diverses.
-  : Champs non cultivés.
-  : Sol nu, excavation.
-  : Cours d'eau, lac, étang.
-  : Non défini.



**IMAGE PANCHROMATIQUE
FILTRÉE .MAS. 90.**

- Image source : P. SPOT 2 ;
KJ : 038-256/6 ; niveau 2B ;
date 10-08-1990.

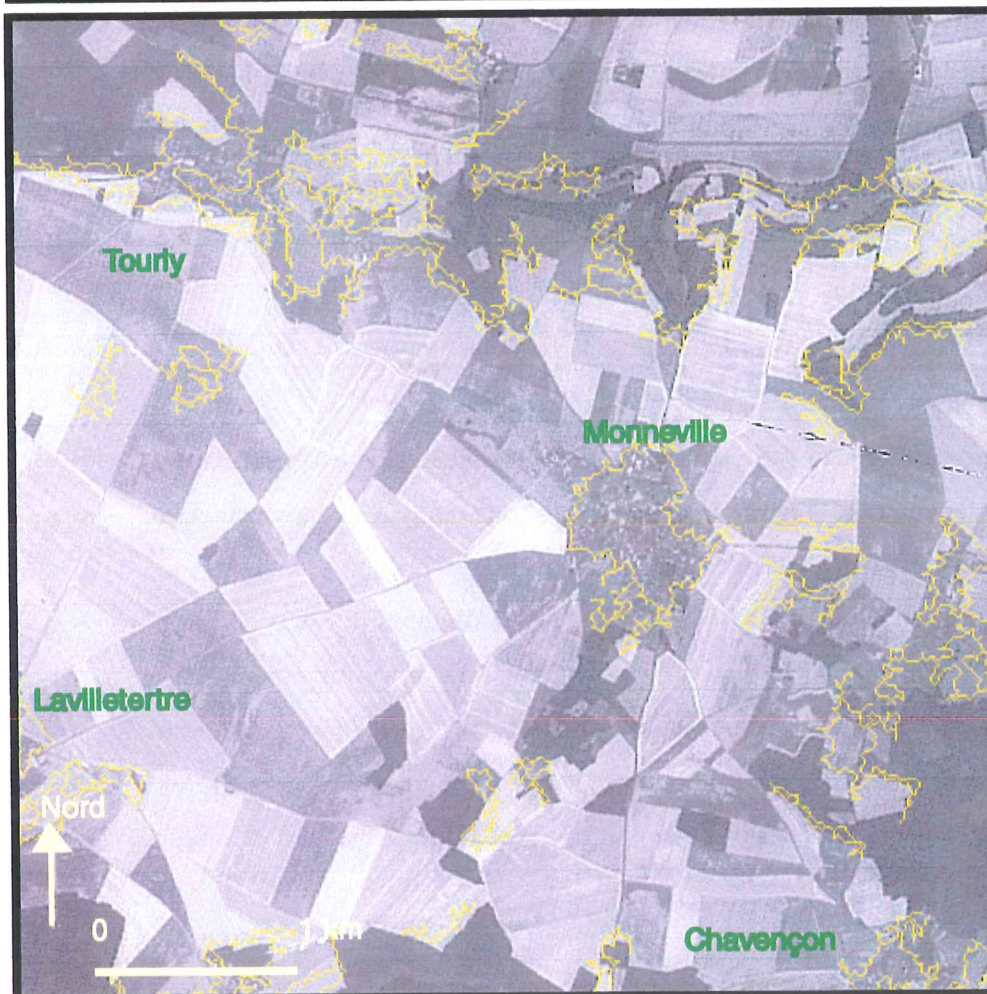
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

- Figurent, transcrits, en mode
.Dxf, les contours de "l'urbain
dense" et de "l'urbain végétalisé",
tels qu'ils furent extraits de
l'image XS classifiée de 1999
(voir ci-dessus). Seuls furent
générés les contours
correspondant aux
périmètres dépassant les
50 pixels et les polygones
inférieures à 1000 pixels.

- Code des contours :

-  : Urbain dense.
-  : Urbain végétalisé.

Monneville : Nom de commune



dans le Bassin parisien. Le changement d'échelle que les imageries vont permettre de réaliser, en apporteront quelques exemples.

L'un des intérêts essentiels de cette **zone-test n°9**, réside dans l'existence d'un mitage, surtout localisé comme cela fut noté précédemment (voir **p. 515**), sur la rive droite de l'Epte. De fait la classification pointe un certain nombre de zones « urbaines végétalisées ». Il est toutefois difficile de distinguer ce qui est de l'ordre de l'erreur de classification et ce qui correspond réellement aux objets traqués. Certains des petits regroupements de maisons déjà présents en 1990 et aisément observables sur l'image panchromatique, ne se trouvent ainsi pas inscrits dans le périmètre de « l'urbain végétalisé ». En l'occurrence ceci est la conséquence des seuils imposés lors de la sélection des périmètres sous « mode .Dxf ». Ces phénomènes de mitage seront donc particulièrement complexes à décrypter.

j) Analyses sur la zone-test n°10.

Aucune nouveauté significative n'est à signaler sur cette **zone-test n°10**. Si l'on excepte le développement d'un petit lotissement à l'Est de la commune de Monneville et l'installation d'une ligne à haute tension. La comparaison des images panchromatiques (voir **Image n°22 p. 514**) avait d'ailleurs permis de pointer cet aspect. La classification supervisée pose ici des problèmes de nature identique à ceux rencontrés sur les **zones-test n°4, n°6, n°7 et n°9**. Si la caractérisation des différentes classes semble à peu près satisfaisante dans la zone de plateau, la vallée de la Troène pose les mêmes problèmes que ceux soulevés avec la vallée de l'Epte. De trop nombreuses surfaces sont considérées comme de « l'urbain végétalisé ».

Ceci conclut l'approche par les zones-test. Un certain nombre d'enseignements sont à tirer. Les problèmes rencontrés lors de la mise en place d'une classification supervisée prouvent qu'il serait illusoire de se contenter des images **XS** pour aborder les questions liées aux marges urbaines, les objets spatiaux recherchés étant soit indétectables (cas du mitage dans les zones rurales), soit susceptibles de générer de trop nombreuses confusions (cas des « champs non cultivés » et de « l'urbain dense »). Une exploitation préalable des images panchromatiques permet par contre d'acquérir une connaissance assez fine de ces espaces et de rectifier certaines des erreurs inhérentes à l'automatisation des classifications. Les deux outils (image **P** et image

XS), et les deux démarches (image-interprétation et classification supervisée) sont donc complémentaires par bien des aspects.

2. Etude à moyenne échelle : quelles tendances au niveau des imagettes ?

Dorénavant, les analyses vont s'appuyer sur les imagettes, les zones-test ne figurant plus qu'à titre de repères. Les six imagettes constituées (voir le tableau de montage de celles-ci, Image n°25 p. 525) seront présentées tour à tour. Afin de conserver une cohérence par rapport à la démarche précédente, les classes sont identiques à celles utilisées pour les zones-test. Il sera ainsi possible de vérifier la cohérence des classifications réalisées aux deux échelles.

Les « polygones d'apprentissage » ont du être mémorisés de façon spécifique pour ces imagettes. Dans la mesure du possible, ceux ayant servi pour les zones-test ont été utilisés de nouveau, mais ceci ne constituait pas systématiquement la solution la plus pertinente. En effet pouvait figurer sur l'imagette une zone plus remarquable, plus homogène et plus vaste en regard de l'objet que l'on souhaitait distinguer. Dans ce cas, c'est cette dernière qui a été choisie. De la même manière, dans le but de permettre la moins mauvaise comparaison diachronique possible, des « polygones d'apprentissage » identiques ont été saisis sur les deux « Trichromies », celle de 1990 et celle de 1999. Cet aspect ne présente un intérêt que pour les « objets durables », ceux présents de façon explicite sur les deux images. On peut penser à un quartier de ville, à une zone d'activités, voire à un espace forestier. Cette démarche ne présente cependant aucun gage de certitude. En effet, un centre urbain « très minéralisé », ayant servi de « polygone d'apprentissage » pour l'image de 1990, puis pour celle de 1999, a pu connaître un certain nombre de transformations, des démolitions, le verdissement de certaines allées, voire le changement de son revêtement routier. Ceci engendrera mécaniquement une incidence sur le déroulement de la classification. Telle zone urbaine qui avait en 1990, des caractéristiques proches de la zone saisie dans le « polygone d'apprentissage » serait certainement reconnue comme différente en 1999, et pourquoi pas, classée dans une autre catégorie.

Le logiciel TeraVue offre par ailleurs un certain nombre d'outils destinés à analyser la qualité des classifications, en particulier les « tables de performance », ou « matrices de confusion ». Celles-ci permettent d'évaluer le résultat obtenu, le

classement effectué⁶⁶, sur les « polygones d'apprentissage ». Cette table donne pour chaque ligne le nombre de pixels de chaque « polygone d'apprentissage » ayant été affecté à telle ou telle classe. La dernière des colonnes correspond aux pixels rejetés, les valeurs dépendent du seuil de rejet adopté. Afin de faciliter les commentaires et d'offrir au lecteur, une capacité de contrôle sur ceux-ci, les « tables de performances », correspondant aux classifications de 1990 et de 1999, seront systématiquement proposées. Elles ne feront toutefois pas apparaître les mêmes modalités dans tous les cas de figure. Tenant compte de la configuration locale, il a parfois été jugé pertinent de ne pas enregistrer un « polygone d'apprentissage » correspondant à un objet difficile à discriminer spectralement. C'est ainsi le cas de « l'urbain dense » et de « l'urbain collectif et Z.I. » sur les Images n°55 p. 592 et n°56 p. 593. Ces deux catégories seront incluses dans « Urb D2 » dans la « table de performance » et apparaîtront dans une couleur correspondant à de « l'urbain végétalisé ». Quelques essais, non présentés dans ce travail, ont suffi à se convaincre que cette solution était la moins mauvaise. Dans le cas inverse, auraient par exemple surgi sur ces images, de multiples « pixels rouges », couleur choisie pour « l'urbain dense », mais ne correspondant dans le cas présent à aucune réalité géographique.

Des techniques ont été mises au point afin d'évaluer la qualité d'une classification en regard des « polygones d'apprentissage » initialement choisis⁶⁷. Nous utiliserons essentiellement la « précision pour le réalisateur » qui correspond comme l'indique M.-C Girard et C.-M Girard⁶⁸ au : *« pourcentage d'individus (ou de pixels) d'une classe de référence correctement classés par télédétection : elle se lit selon les lignes. La précision pour le réalisateur (en %) est égale à '100 % - erreur de déficits'. La matrice de confusion contrôlant une classification doit toujours être fournie avec, pour chaque classe, les risques de confusion avec telle ou telle classe »*. Ces auteurs insistent beaucoup sur l'intérêt de « l'indice de Kappa », estimateur de précision qui tient compte des erreurs en lignes et en colonnes. Il permet, selon eux : *« une évaluation globale mais aussi au niveau de chaque classe et il rend compte des deux types d'erreurs : déficits et excédents »*. Sa formule s'appliquant à un « échantillonnage au hasard » ainsi qu'à une « comparaison de pixels » et non de polygones à des points de contrôle, il ne nous sera pas possible de l'utiliser. La

⁶⁶ Voir à ce propos Ibid. [n°187], cf. p. 188, ou Ibid. [n°188]. Cf. Chapitre 15. pp. 70-76.

⁶⁷ Voir ainsi Ibid. [n°186]. Cf. pp. 331-335.

⁶⁸ Ibid. [n°186]. Op. Cité p. 331.

méthode de validation sera en fait beaucoup plus empirique, il s'agira de vérifier à partir de quelques exemples, si les transformations spatiales déduites de l'observation des imagettes, correspondent ou non à des objets spatiaux réels (voir **Chapitre IV) F) p. 600**), qu'il s'agisse de zones d'activités, de zones résidentielles, d'extension ou de réduction de zones boisées ; parmi les multiples exemples envisageables. Cette phase constituera l'indispensable aboutissement de la démarche entreprise.

a) Principales dynamiques sur l'imagette C3.

L'espace concerné par cette imagette C3, est structuré par la vallée de la Seine. Toutes les modalités de la classification sont ici présentes, à l'exception des « prairies humides ». Certains objets sont aisément discriminables, tout particulièrement l'eau et les forêts. La classification par « maximum de vraisemblance » qui a été opérée donne dans leur cas de bons résultats : la précision⁶⁹ étant pour l'eau, en 1990 de **82,99 %** (**97,88 %** en 1999), et pour les forêts de **93,03 %** en 1990 (**96,30 %** en 1999). De même, les sols nus qui correspondent fréquemment pour cette portion d'espace à des carrières sont bien classés (**95,21 %** en 1990 et **98,97 %** en 1999). Ces objets simples à délimiter ont de plus des signatures spectrales qui les différencient de façon claire. L'opposition entre les « cultures », soit des champs sur lesquels la végétation est suffisamment active au moment du passage du satellite pour générer une réflectance enregistrable par le capteur HRV3, et les « champs », certains pouvant d'ailleurs être en culture, est également rendue de façon satisfaisante par la classification, **89,40 %** pour les premières en 1990 (**85,33 %** en 1999), et **90,37 %** pour les seconds en 1990, mais seulement **77,78 %** en 1999.

Les difficultés apparaissent avec les différentes formes d'urbain. La complexité de ces objets, la taille des éléments constitutifs, leur hétérogénéité⁷⁰, accroît les risques de confusion. Les pixels correctement classés sont pour « l'urbain dense » de **56,06 %** en 1990 (**60,64 %** en 1999), pour « l'urbain végétalisé » de **72,29 %** en 1990 (**69,64 %** en 1999) et pour « l'urbain collectif et Z.I. », de **58,06 %** en 1990 (**77,23 %** en 1999). Ces ordres de grandeur seront à peu de choses près observés pour les autres imagettes. Des valeurs ne seront alors fournies qu'en cas de situation remarquable, comparée à celle qui vient d'être décrite.

⁶⁹ Sous entendue « précision pour le réalisateur » pour reprendre la définition de M.-C Girard et C.-M Girard, Ibid. [n°186].

⁷⁰ Voir à ce propos ROBIN M., Ibid. [n°142]. Cf. p. 117.

TABLES DE PERFORMANCE 'A POSTERIORI' : IMAGETTE C3, APRES CLASSIFICATION SUPERVISEE PAR REGLE DE BAYES, REJET A 0,5 %. SITUATION EN 1990 ET EN 1999.

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : POC3A

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	3846	2156	751	0	19	130	1	78	580
2	2 *Urb veg*	2115	320	1529	68	7	30	0	0	29
3	3 *Forêt*	12143	0	47	11297	304	237	0	0	0
4	4 *Culture*	3178	16	26	26	2841	113	0	0	84
5	5 *Champ*	4144	4	31	17	40	3745	17	0	133
6	6 *Sol nu*	626	1	0	0	11	3	596	0	10
7	7 *Eau*	4286	33	16	0	1	0	0	3557	5
8	8 *Urb col*	2809	325	209	3	12	159	155	160	1631
9	9 *Etang*	145	1	0	0	0	1	0	9	2

1990

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : POC3A

Code	Attrib.	Tot.	9	0
1	1 *Urb d*	3846	7	124
2	2 *Urb veg*	2115	0	132
3	3 *Forêt*	12143	0	258
4	4 *Culture*	3178	0	72
5	5 *Champ*	4144	0	157
6	6 *Sol nu*	626	0	5
7	7 *Eau*	4286	657	17
8	8 *Urb col*	2809	41	114
9	9 *Etang*	145	132	0

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C3PAP

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	2355	1428	294	6	2	107	0	4	72
2	2 *Urb veg*	2454	325	1709	109	88	19	0	27	1
3	3 *Forêt*	7465	0	135	7189	11	0	0	7	0
4	4 *Culture*	3914	4	217	90	3340	149	0	0	0
5	5 *Champ*	9437	649	58	0	193	7340	0	0	2
6	6 *Sol nu*	292	0	0	0	0	0	289	0	0
7	7 *Eau*	1746	5	4	13	0	0	0	1709	1
8	8 *Etang*	633	3	0	0	0	0	0	0	617
9	9 *Urb col*	2872	229	70	0	8	52	6	0	264

1999

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C3PAP

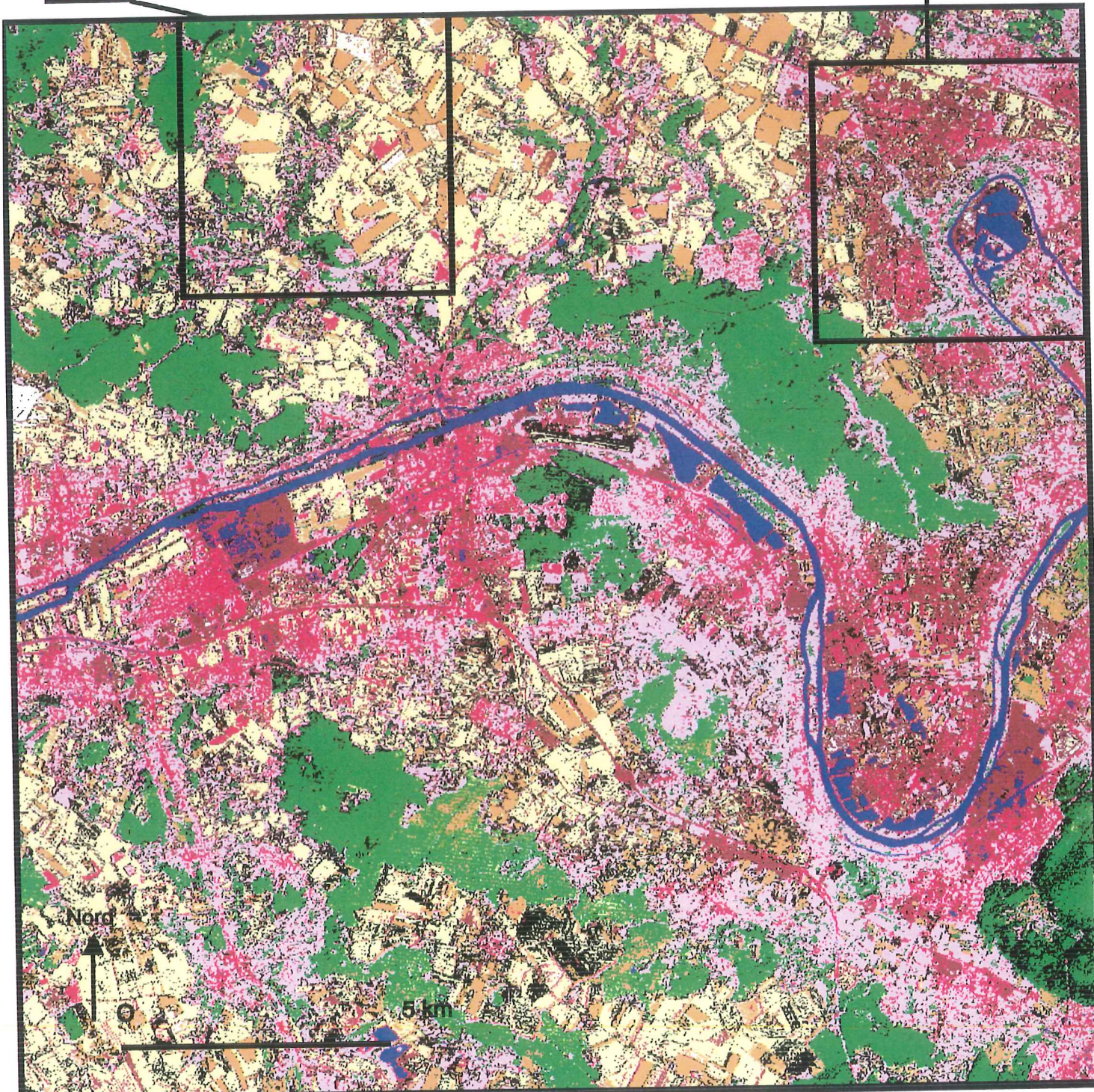
Code	Attrib.	Tot.	9	0
1	1 *Urb d*	2355	357	85
2	2 *Urb veg*	2454	7	169
3	3 *Forêt*	7465	0	123
4	4 *Culture*	3914	3	111
5	5 *Champ*	9437	1005	190
6	6 *Sol nu*	292	3	0
7	7 *Eau*	1746	0	14
8	8 *Etang*	633	13	0
9	9 *Urb col*	2872	2218	25

TABLEAU N°41

IMAGE N° 47 : IMAGETTE C3 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1990, (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3). REGLE DE BAYES, REJET A 0,50 %.

ZT1

ZT2



Code des couleurs pour la classification.

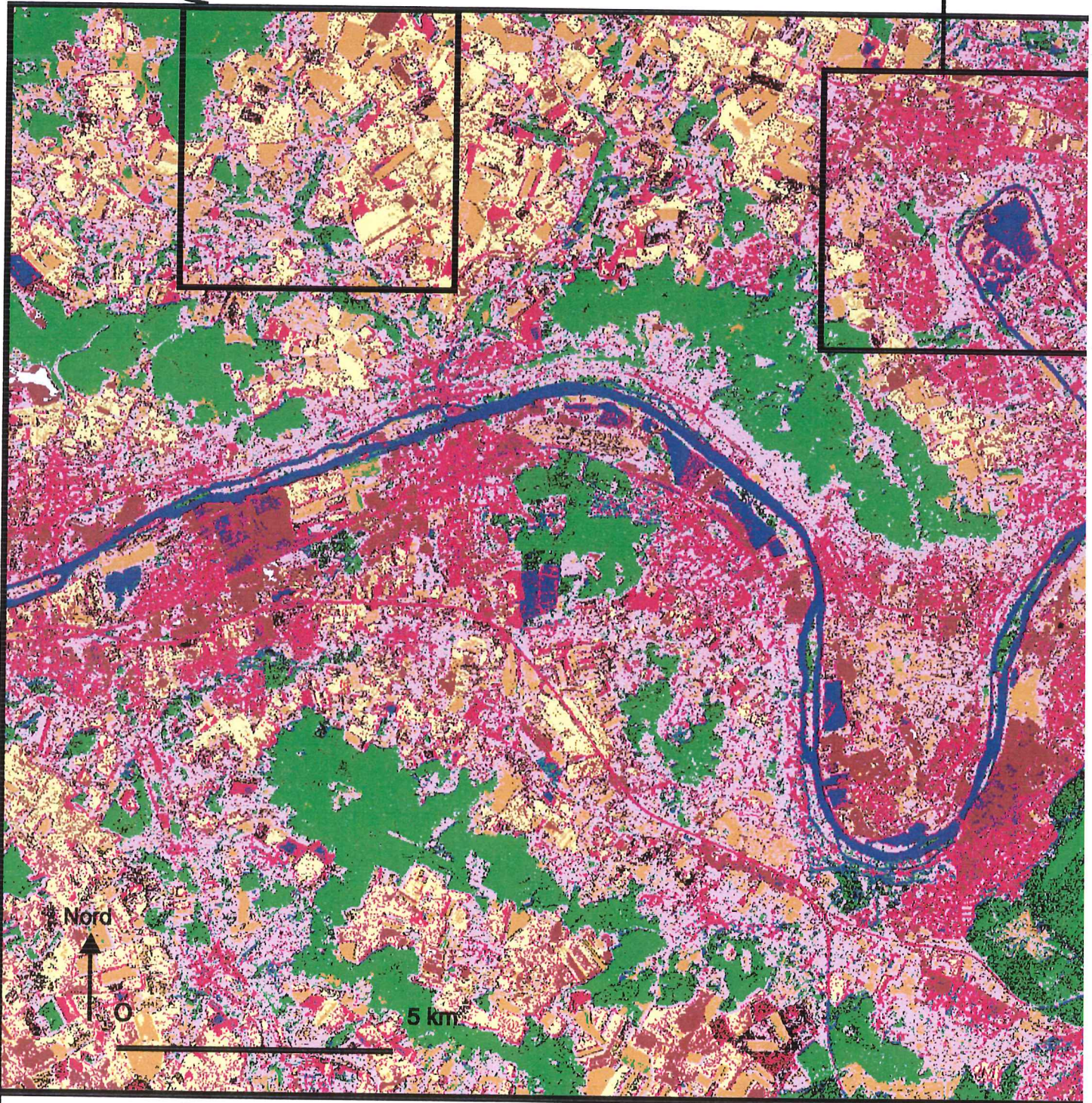
- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
 KJ : 039/250/6 et 039-251/6 ; niveau 2B ; date :
 09-08-1990
 - Contrat Medias-C.N.E.S. :
 Isis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à
 partir de la trichromie optimisée :
 XS1 90 , ACP2-Panchro90-F.Mas
 rectifiée, XS3 90.

- Image source pour le calage
 de ACP2 Panchro90- F.Mas rectifiée :
 : P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
 date : 10-08-1990.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. :
 Isis n° 0101-134, Mai 2001.

ZT1

ZT2



Code
des couleurs
pour la
classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date :
03-09-1999.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.
- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 99 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3 99.

- Image source pour le calage
de ACP2 Panchro99- F.Mas rectifiée :
: P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
date : 03-09-1999.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

Il serait tentant d'évaluer le nombre de pixels affectés à chacune des classes, et d'en déduire des évolutions quant à la mise en valeur des sols. Cette démarche de quantification dans une perspective diachronique est séduisante, mais pose de redoutables problèmes méthodologiques résultant des spécificités des signaux captés par le satellite à chacune des deux dates. Malgré les précautions prises pour conserver les mêmes « polygones d'apprentissage », nous ne nous hasarderons pas sur cette voie (voir les remarques déjà formulées à ce propos à la [p. 572](#)). Pour s'en convaincre, il suffirait de regarder la diffusion de « l'urbain dense » (apparition de nombreux « pixels rouges » entre 1990 et 1999), dans les zones rurales du P.N.R. du Vexin français au Nord de l'[Image n°48 p. 577](#). Elle ne correspond, en toute rigueur, à aucune réalité. L'expérience peut toutefois être tentée pour une catégorie aisément discriminable, celle des forêts. En 1990, **152 350 pixels**⁷¹ (soit **15,23 %** du million de pixels de l'imagette) étaient affectés à cette catégorie. En 1999, leur nombre s'élève à **164 392** (soit **16,44 %**). Doit-on en déduire une augmentation réelle des espaces couverts par la forêt ? Ceci est possible, sans être certain.

Quelques remarques peuvent néanmoins être tirées de l'observation comparée des deux images : les noyaux urbains (la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, Poissy, Les Mureaux, Meulan, Chanteloup-les-Vignes, Aubergenville) ressortent clairement à cette échelle de lecture. De même un certain nombre de zones d'activités connues (usines P.S.A. à Poissy, ou Renault à Flins) peuvent être distinguées, elles sont classées comme de l'habitat collectif du fait de la forte emprise au sol des bâtiments. Les axes de transport, en particulier les autoroutes, sont par ailleurs lisibles sans être affectés à une classe particulière. Ce sont en fait les grandes structures qui se dégagent, bien davantage que les changements précis d'affectation des sols.

b) Principales dynamiques sur l'imagette B4.

Les mêmes remarques valent pour cette imagette. L'axe fluvial de la vallée de l'Oise, de même que l'axe d'urbanisation qui va de Beaumont-sur-Oise à Méru, en passant par Persan, Chambly et Bornel, se dégagent avec netteté. La « table de performance » fournit dans le cas présent, des résultats particulièrement faibles pour

⁷¹ Ces chiffres obtenus à partir d'une fonctionnalité spécifique de TeraVue tiennent compte des « rejets », ces pixels considérés, tenant compte du niveau choisi, comme « non classables ». Pour cette imagette, ils s'élevaient à **16,1 %** en 1990 et à seulement **9,8 %** en 1999. Ceci a pu profiter à « l'urbain dense » qui s'est élevé dans le même temps de **9,3 %** à **12,6 %**, ou à « l'urbain végétalisé », passé de **21,7 %** à **28,3 %**.

TABLES DE PERFORMANCE 'A POSTERIORI' : IMAGETTE B4, APRES CLASSIFICATION SUPERVISEE PAR REGLE DE BAYES, REJET A 0,5 %. SITUATION EN 1990 ET EN 1999.

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : B4P0AP

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	1122	543	359	0	1	47	1	94	66
2	2 *Urb veg*	2260	179	1917	12	0	46	0	1	24
3	3 *Forêt*	11245	0	1	11058	0	1	0	0	0
4	4 *Culture*	2750	0	0	6	2566	41	3	0	50
5	5 *Champ*	5213	62	13	0	152	4067	234	0	575
6	6 *Sol nu*	216	0	0	0	5	2	200	0	8
7	7 *Eau*	507	7	26	0	0	0	0	470	0
8	8 *Urb col*	620	149	65	3	3	125	32	7	218

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : B4P0AP

Code	Attrib.	Tot.	0
1	1 *Urb d*	1122	11
2	2 *Urb veg*	2260	81
3	3 *Forêt*	11245	185
4	4 *Culture*	2750	84
5	5 *Champ*	5213	110
6	6 *Sol nu*	216	1
7	7 *Eau*	507	4
8	8 *Urb col*	620	18

1990

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : PAB499

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	1543	782	80	0	0	54	20	316	252
2	2 *Urb veg*	1510	416	705	31	0	0	1	248	28
3	3 *Forêt*	9554	1	32	9182	0	0	0	174	0
4	4 *Culture*	1044	0	0	0	1013	0	0	0	3
5	5 *Champ*	3472	0	0	0	0	2907	336	0	145
6	6 *Sol nu*	11	0	0	0	0	0	11	0	0
7	7 *Eau*	683	25	2	0	0	0	0	638	16
8	8 *Urb col*	895	110	2	0	4	95	101	13	501

1999

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : PAB499

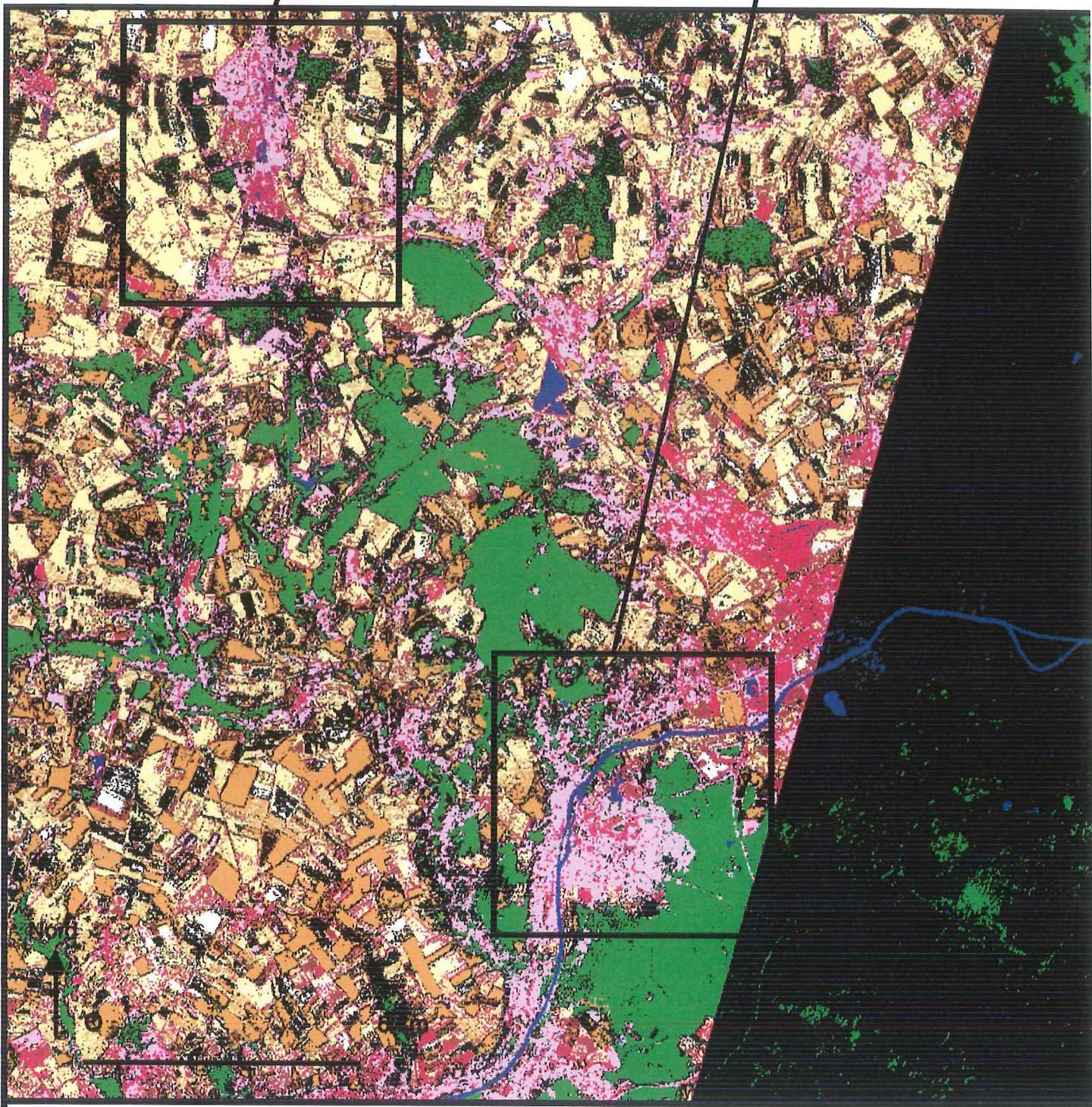
Code	Attrib.	Tot.	0
1	1 *Urb d*	1543	39
2	2 *Urb veg*	1510	81
3	3 *Forêt*	9554	165
4	4 *Culture*	1044	28
5	5 *Champ*	3472	84
6	6 *Sol nu*	11	0
7	7 *Eau*	683	2
8	8 *Urb col*	895	69

TABLEAU N°42

IMAGE N° 49 : IMAGETTE B4 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1990, (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT XS3). METHODE DE BAYES, REJET A 0,50 %.

ZT3

ZT8



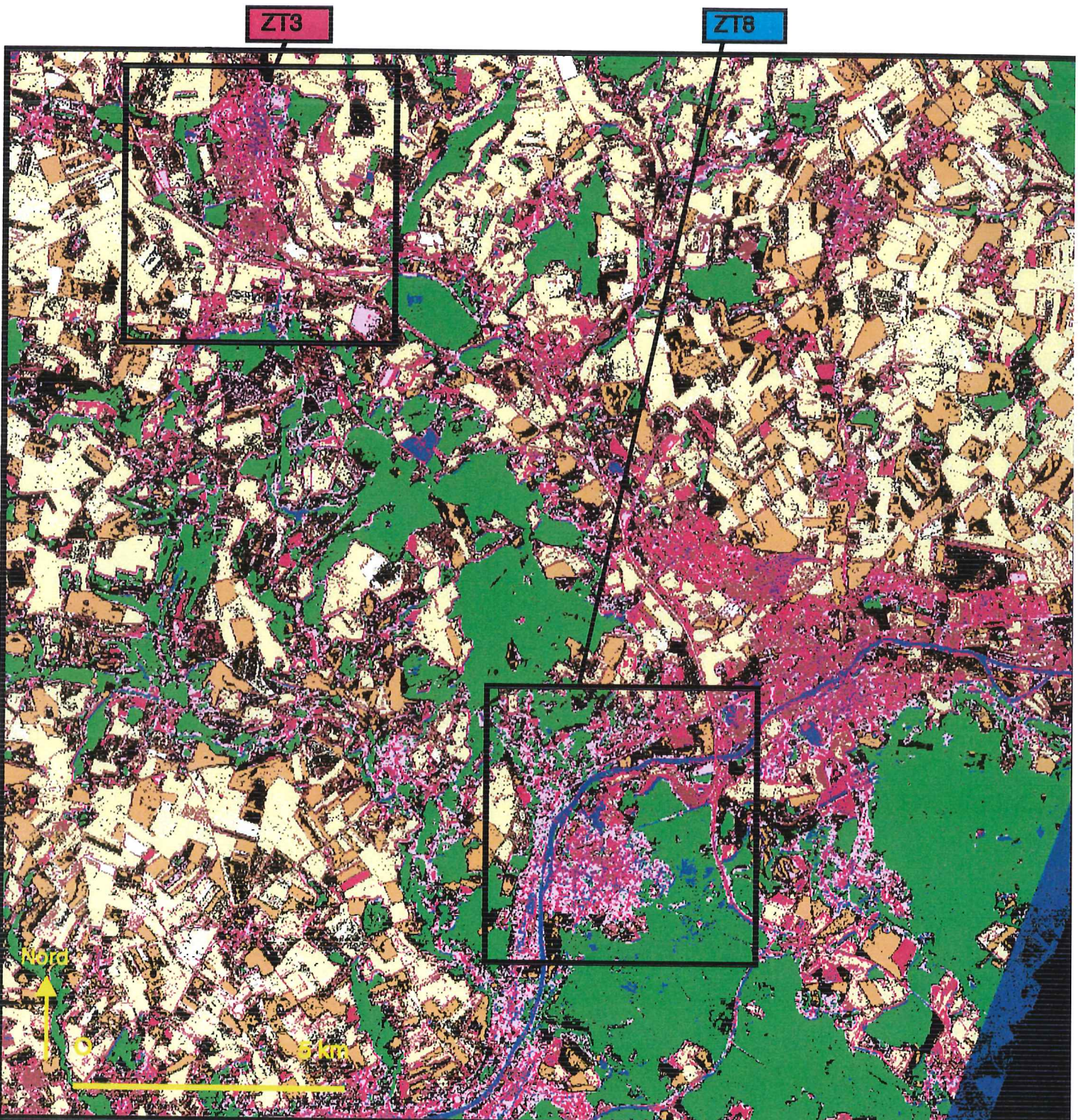
Code des couleurs pour la classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2, KJ : 039/250/6 et 039-251/6 ; niveau 2B ; date : 09-08-1990
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à partir de la trichromie optimisée : XS1 90 , ACP2-Panchro90-F.Mas rectifiée, XS3 90.

- Image source pour le calage de ACP2 Panchro90- F.Mas rectifiée : P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 10-08-1990.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.

IMAGE N° 50 : IMAGETTE B4 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1999, (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3). REGLE DE BAYES, REJET A 0,50 %.



Code des couleurs pour la classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2, KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à partir de la trichromie optimisée : XS1 99 , ACP2-Panchro99-F.Mas rectifiée, XS3 99.

- Image source pour le calage de ACP2 Panchro99- F.Mas rectifiée : P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.

« l'urbain dense » : **48,40 %** en 1990 et **50,68 %** en 1999⁷². Les confusions sont particulièrement nombreuses dans le premier cas avec « l'urbain végétalisé », et avec « l'eau » ou « l'urbain collectif et Z.I. » dans le second. L'impression laissée par les deux images, portant à croire que « l'urbain végétalisé » se serait transformé en « urbain dense », ne mérite donc guère de développement particulier. Autour de la commune d'Hérouville (coin Sud-Ouest des deux images) se retrouve la structure radiale du finage, déjà signalée dans les cas de Seraincourt et de Vesly (voir **p. 568**). Sur **l'Image n°49** (correspondant à la situation du 09 Août 1990), les champs localisés autour de cette commune, sont majoritairement cultivés, ce qui n'est plus le cas pour **l'Image n°50** (situation du 03 Septembre 1999). Ceci résulte probablement du calendrier agricole, d'autres communes présentant les mêmes états, en particulier dans le département de l'Oise.

L'organisation générale de ces espaces se distingue avec davantage de cohérence à l'échelle de l'imagette. Les paysages s'y lisent de façon plus claire⁷³. Ainsi l'opposition entre le système de mise en valeur des plateaux et les petites vallées perpendiculaires à l'Oise. Ces vallons sont boisés sur leurs versants et connaissent une assez forte urbanisation dans leur partie basse. On peut ainsi suivre la vallée du Sausseron depuis Parmain dans la partie aval, jusqu'à Nesles-la-Vallée dans la partie amont, en passant par Valmondois. Ces vallées ont enregistré des phénomènes de densification lors de la période étudiée. Dans le cas de la vallée du Sausseron, les pixels correspondant à de « l'urbain dense » sont plus nombreux en 1999, qu'ils ne l'étaient en 1990. Mais ceci n'a pas valeur de preuve définitive.

Parmi les confusions observables sur ces images entre catégories de la classification supervisée, signalons celle entre « l'eau » et « l'urbain dense » (ou « l'urbain végétalisé »). Elle peut *a priori* surprendre. La commune de Méru enregistre ce type de phénomène mais également Chambly. Le cas de cette dernière est intéressant. Une vaste gare de triage S.N.C.F. est implantée au Sud-Est. Les signatures spectrales des rails sont en l'occurrence voisines de celles de l'eau. Un clic droit sur certains des pixels concernés a donné les valeurs suivantes (**56** pour XS1, **48** pour ACP2Panchro-rect, **54** pour XS3). « L'erreur » de classification en résulte.

⁷² Ceux de « l'urbain collectif et Z.I. » sont encore plus faibles en 1990 (**35,16 %**), légèrement meilleurs en 1999 (**55,98 %**).

⁷³ Je renvoie à ce propos à l'étude de F. BEAUCIRE : « Evolution de l'occupation du sol dans le Vexin français », 1984. [n°195], et à la carte de synthèse qui en a résulté : « Paysages du Vexin français en Région Île-de-France. Le Vexin français et sa marge urbaine ».

**TABLES DE PERFORMANCE 'A POSTERIORI' : IMAGETTE C4, APRES CLASSIFICATION
SUPERVISEE PAR REGLE DE BAYES, REJET A 0,5 %. SITUATION EN 1990 ET EN 1999.**

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C499PA

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	2872	1537	486	0	0	225	12	57	524
2	2 *Urb veg*	2090	104	1670	38	26	121	4	3	55
3	3 *Forêt*	16067	0	399	15123	475	0	0	0	0
4	4 *Culture*	2416	0	55	0	2324	18	0	0	2
5	5 *Champ*	2062	221	260	0	34	1311	24	0	199
6	6 *Sol nu*	197	0	0	0	0	6	190	0	1
7	7 *Eau*	1269	10	4	0	0	0	0	1255	0
8	8 *Urb col*	1621	209	90	0	0	331	115	1	852

1990

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C499PA

Code	Attrib.	Tot.	0
1	1 *Urb d*	2872	31
2	2 *Urb veg*	2090	69
3	3 *Forêt*	16067	70
4	4 *Culture*	2416	17
5	5 *Champ*	2062	13
6	6 *Sol nu*	197	0
7	7 *Eau*	1269	0
8	8 *Urb col*	1621	23

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C4P099

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	2724	994	405	1	1	325	35	169	660
2	2 *Urb veg*	1470	149	866	24	12	110	8	36	43
3	3 *Forêt*	10176	0	77	9681	147	0	2	24	0
4	4 *Culture*	4313	0	28	155	4067	1	13	0	7
5	5 *Champ*	1644	62	80	0	0	1337	1	2	128
6	6 *Sol nu*	522	0	2	0	1	0	500	0	17
7	7 *Eau*	1024	10	18	2	0	0	0	986	0
8	8 *Urb col*	3574	693	316	4	6	531	238	24	1680

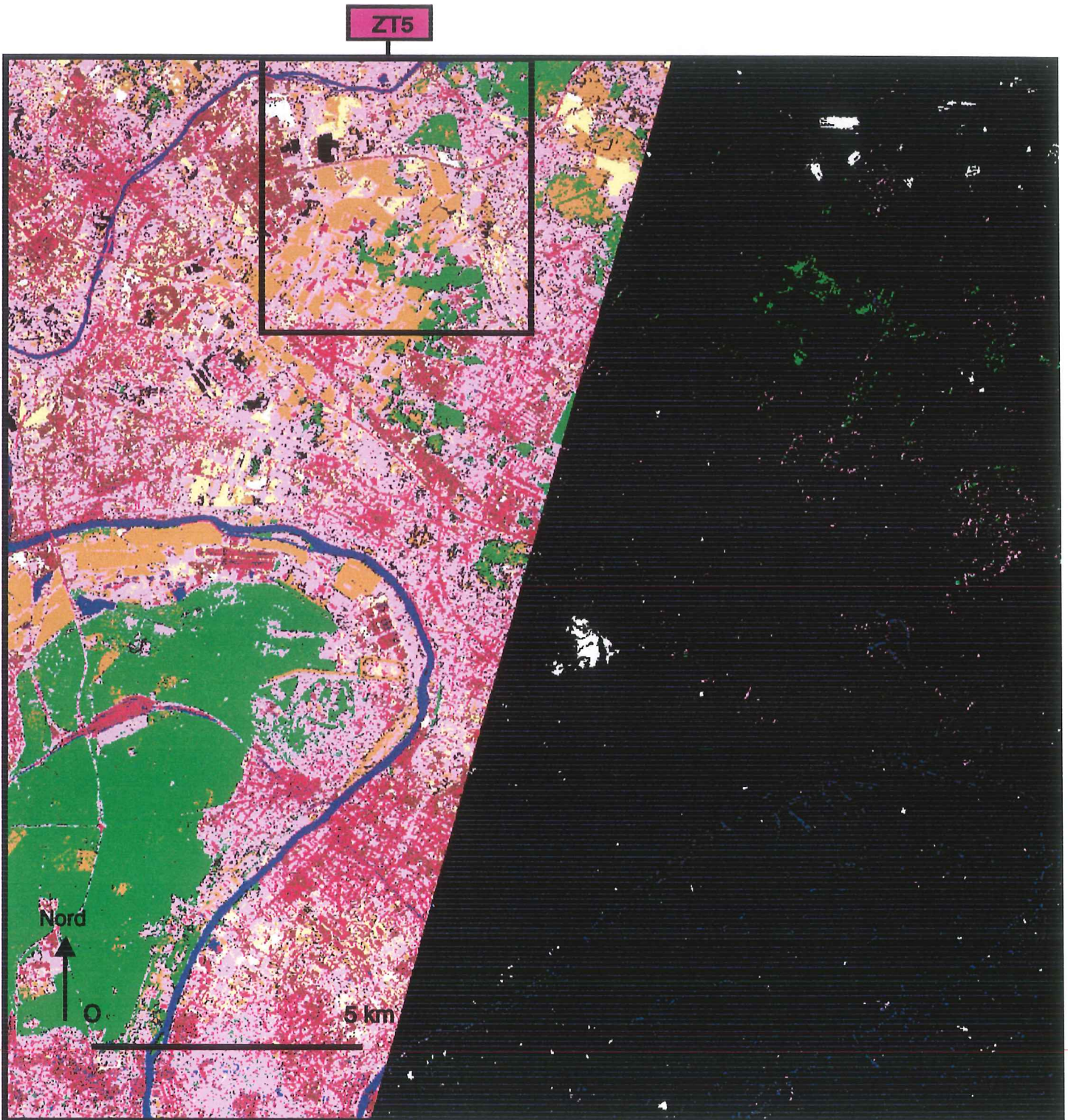
1999

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C4P099

Code	Attrib.	Tot.	0
1	1 *Urb d*	2724	134
2	2 *Urb veg*	1470	222
3	3 *Forêt*	10176	245
4	4 *Culture*	4313	42
5	5 *Champ*	1644	34
6	6 *Sol nu*	522	2
7	7 *Eau*	1024	8
8	8 *Urb col*	3574	82

TABLEAU N°43

IMAGE N° 51 : IMAGETTE C4 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1990, (XS1, ACP2_PANCHRO-REC1 XS3). METHODE DE BAYES, REJET A 0,50 %.



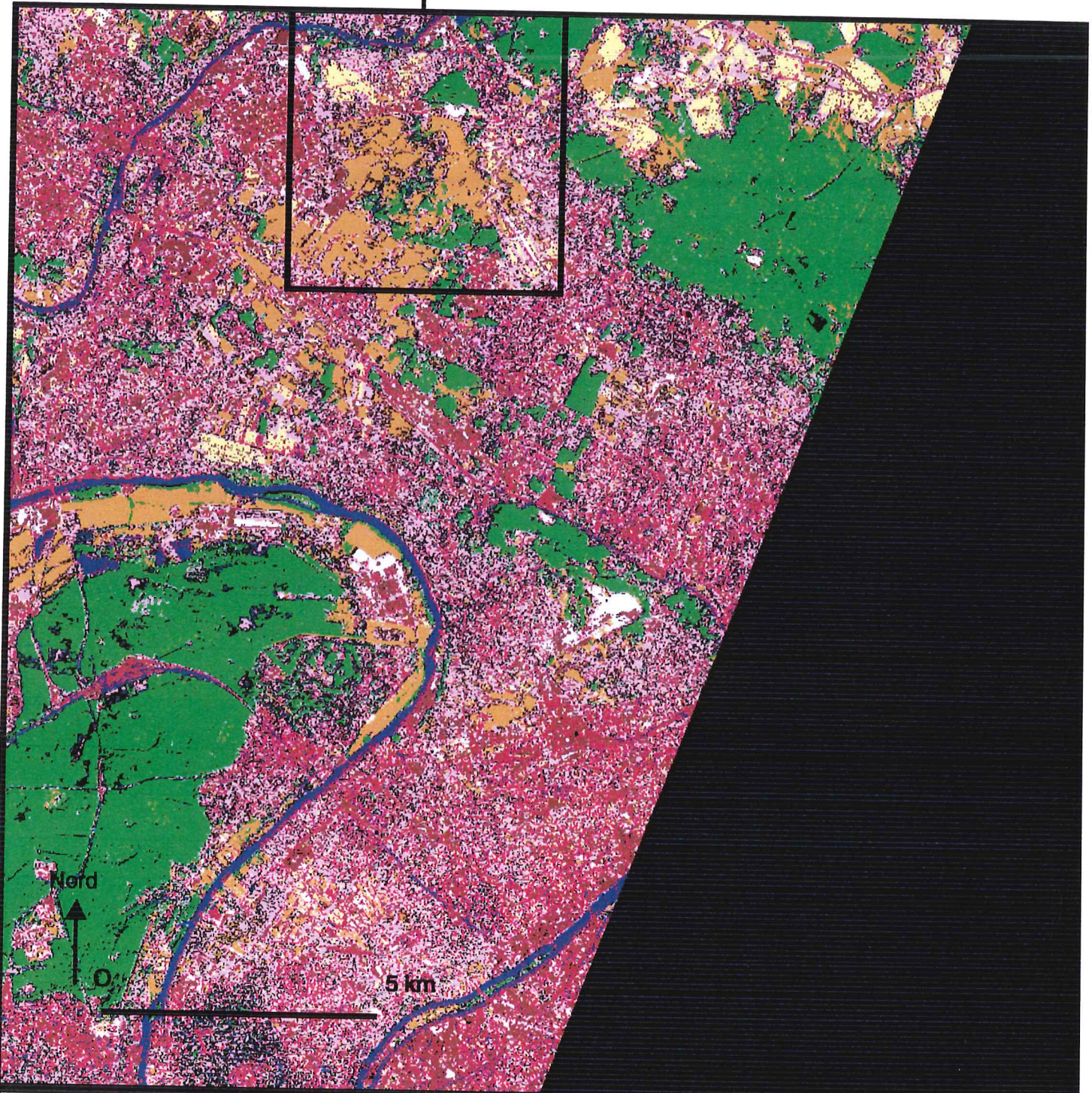
Code
des couleurs
pour la
classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 039/250/6 et 039-251/6 ; niveau 2B ; date :
09-08-1990
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.
- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 90 , ACP2-Panchro90-F.Mas
rectifiée, XS3 90.

- Image source pour le calage
de ACP2 Panchro90- F.Mas rectifiée :
: P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
date : 10-08-1990.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

ZT5



Code des couleurs pour la classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2, KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : lsis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à partir de la trichromie optimisée : XS1 99, ACP2-Panchro99-F.Mas rectifiée, XS3 99.

- Image source pour le calage de ACP2 Panchro99- F.Mas rectifiée : P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : lsis n° 0101-134, Mai 2001.

Nous retrouverons ce phénomène sur la commune de Mantes-la-Jolie (Images n°57 p. 596 et n°58 p. 597). Ailleurs sur l'image, « l'eau » est confondue avec des « champs », sans hésitation possible. La forme ne permettant pas de les confondre avec des étangs.

La comparaison terme à terme du nombre de pixels affectés à chacune des catégories, à la pertinence très limitée dans le cas des Images n°47 p. 576 et n°48 p. 577, n'en a plus aucune ici, l'Image XS de 1990 ne recouvrant pas celle de 1999.

c) Principales dynamiques sur l'imagerie C4.

Le même problème de non recouvrement se pose pour l'imagerie C4. L'apparence des deux images proposées est assez dissemblable, « pointillisme » dans le cas de celle de 1999, forme de lissage pour celle de 1990. Ceci ne résulte en aucun cas d'un choix délibéré de construction. Si l'on excepte d'une part, la zone agricole de Pierrelaye qui figure dans le carton de la zone-test n°5 et à laquelle il fût fait allusion à de nombreuses reprises et d'autre part les vastes zones boisées présentes sur les images, forêt de Saint-Germain-en-Laye, butte de Cormeilles-en Parisis, et butte de Montmorency, c'est l'urbain qui domine très fortement. Des noyaux urbains denses que l'Image n°51 permet de bien mettre en évidence et des zones d'habitat pavillonnaire interstitielle ressortant sous forme « d'urbain végétalisé ». L'habitat collectif et les zones industrielles ne sont pas absentes. La commune de Saint-Ouen-l'Aumône doit à cet égard être signalée, sa morphologie urbaine se dégageant assez correctement de cette même Image n°51, beaucoup moins distinctement de l'Image n°52 : « Urbain dense » dans la partie centrale de la ville, « Urbain collectif et Z.I. » pour le quartier dit « des Brouillards » (rebaptisé Chennevières) classé en zone urbaine sensible et pour les zones industrielles des Béthunes et du Vert-Galant, mais également « urbain végétalisé » pour les zones pavillonnaires implantées à divers endroits de cette commune. La même analyse aurait pu être faite pour la commune de Pontoise qui lui fait face de l'autre côté de l'Oise. Cette technique de classification supervisée, permet donc, dans certains cas, de dégager à gros traits l'organisation des tissus urbains des communes.

Ces images présentent, à la différence des deux précédentes, un assez grand nombre de pixels classés en « sol nu »⁷⁴ (ceux-ci sont d'ailleurs bien classés 197 en

⁷⁴ 8 769 pixels en 1990 (soit 0,87 %) et 15 996 en 1999 (soit 1,60 %).

**TABLES DE PERFORMANCE 'A POSTERIORI' : IMAGETTE B3, APRES CLASSIFICATION
 SUPERVISEE PAR REGLE DE BAYES, REJET A 0,5 %. SITUATION EN 1990 ET EN 1999.**

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : PA90B3

Code	Attrib.	Tot.	3	4	5	6	7	9	0
1	3 *Forêt*	9485	9195	0	0	0	0	2	288
2	4 *Culture*	3190	3	3054	64	0	0	1	68
3	5 *Champ*	1350	0	7	1224	0	0	61	58
4	6 *Sol nu*	36	0	0	0	36	0	0	0
5	7 *Eau*	45	0	0	0	0	0	7	38
6	9 *Urb D2*	1252	2	0	174	0	0	1004	72

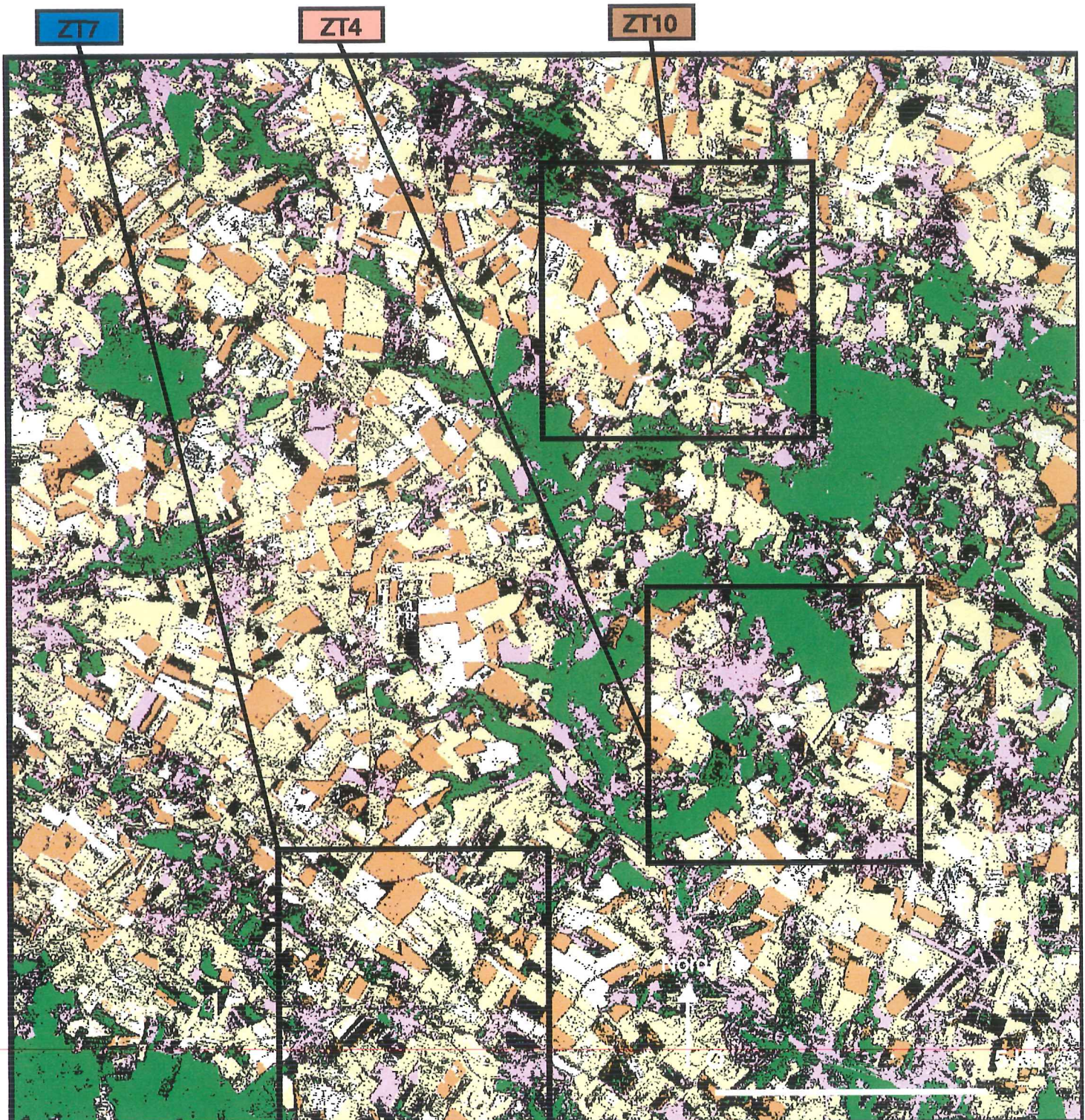
1990

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : POB399

Code	Attrib.	Tot.	3	4	5	6	7	8	9	0
1	3 *Forêt*	9618	9212	10	0	0	0	17	22	357
2	4 *Culture*	3256	8	3188	0	0	0	0	2	58
3	5 *Champ*	2850	0	0	2467	60	0	99	1	223
4	6 *Sol nu*	10	0	0	0	10	0	0	0	0
5	7 *Eau*	53	0	0	0	0	0	0	53	0
6	8 *Urb col*	208	0	0	11	1	0	115	62	19
7	9 *Urb D2*	1585	3	0	8	1	0	337	1163	73

1999

IMAGE N° 53 : IMAGETTE B3 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1990, (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3). REGLE DE BAYES, REJET A 0,50 %.

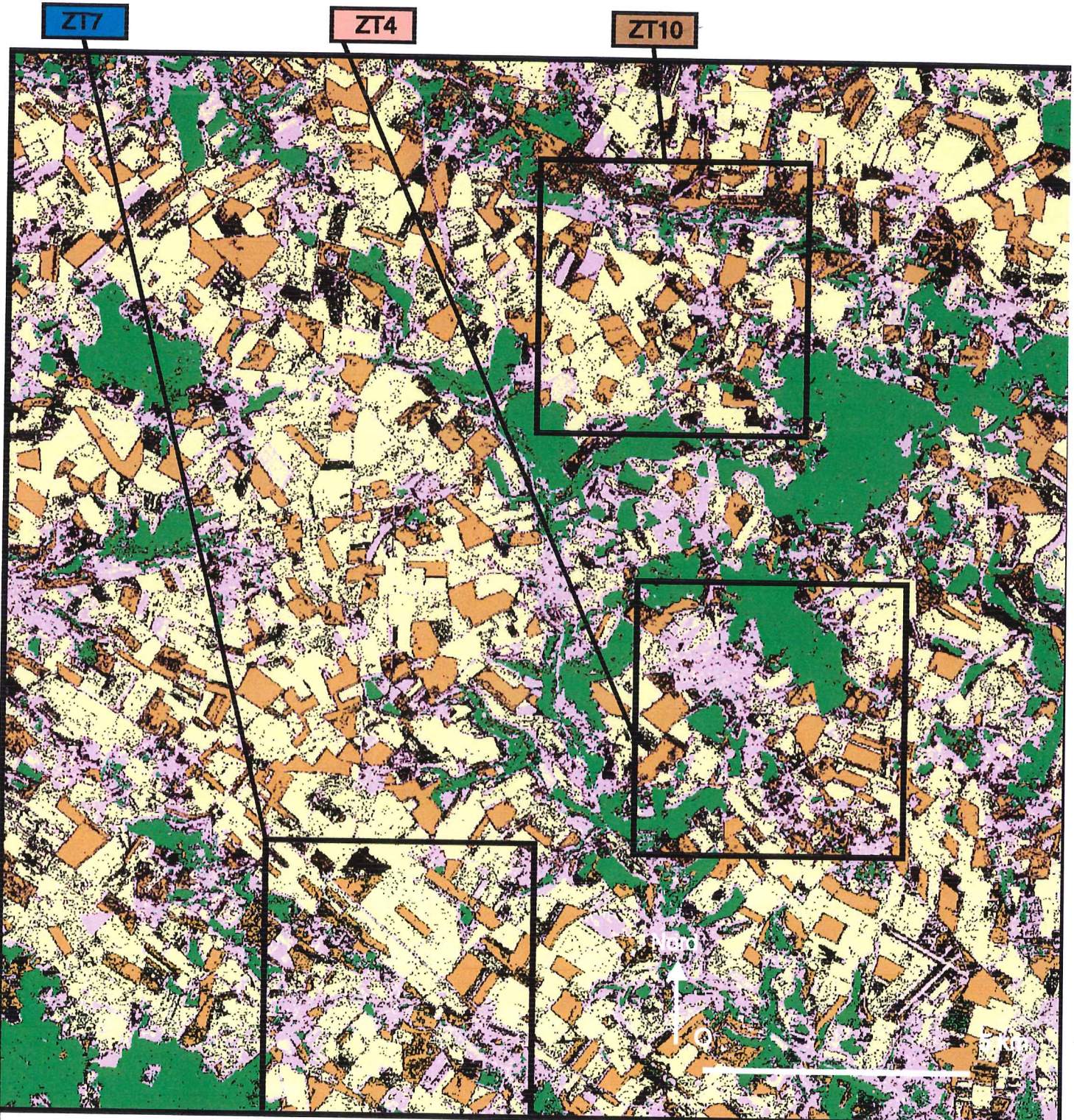


Code
des couleurs
pour la
classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 039/250/6 et 039-251/6 ; niveau 2B ; date :
09-08-1990
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.
- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 90 , ACP2-Panchro90-F.Mas
rectifiée, XS3 90.

- Image source pour le calage
de ACP2 Panchro90- F.Mas rectifiée :
; P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
date : 10-08-1990.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.



Code des couleurs pour la classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2, KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à partir de la trichromie optimisée : XS1 99 , ACP2-Panchro99-F.Mas rectifiée, XS3 99.

- Image source pour le calage de ACP2 Panchro99- F.Mas rectifiée : P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ; date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. : Isis n° 0101-134, Mai 2001.

1990, correctement classés à **96,45 %** ; 522 en 1999, correctement classés à **95,79 %**). Ceci ne résulte pas d'erreurs, mais de réalités géographiques aisément vérifiables : chantier de l'autoroute A115, et circuit automobile, tous les deux partiellement visibles dans le carton de la **zone-test n°5**, mais aussi des carrières, dont la principale, celle d'exploitation de gypse, est visible sur le flanc Ouest de la butte de Corneilles. Cette carrière des Ciments Lambert s'est même sensiblement étendue de 1990 à 1999⁷⁵.

Certains axes structurants, sont là aussi, décelables sur ces images. Si aucune catégorie spécifique n'est susceptible de leur être attribuée, néanmoins, à l'échelle des imagettes, l'œil parvient à en reconstituer le tracé (voir pour l'A15 et pour la Francilienne).

d) Principales dynamiques sur l'imagette B3.

L'imagette B3, de même que la C3, présente l'avantage de couvrir l'ensemble du cadre offert. Dans ces deux seuls cas, il est possible d'imaginer, avec toutes les réserves d'usage, de comptabiliser les pixels affectés à telle ou telle catégorie d'occupation des sols, à chacune des deux dates⁷⁶. Lors de la construction de cette imagette, diverses tentatives ont été opérées concernant « l'urbain dense ». Il est vite apparu que celui-ci perturbait fortement la lisibilité de la classification. Comme pour l'imagette C3, les « pixels rouges » occupaient une part conséquente des zones rurales. Il a donc été décidé de pas dissocier les zones, rares, de bâti dense, de celles correspondant à de « l'urbain végétalisé », ceci correspond à la catégorie « Urb D2 »⁷⁷ de la classification présente dans les « tables de performance a posteriori ». Le « polygone d'apprentissage » a été saisi sur la commune de Marines. Un problème de même nature se posait à propos de « l'urbain collectif et Z.I. ». Aucune zone n'était en 1990 suffisamment vaste pour justifier le maintien de cette catégorie. De trop grosses confusions risquant de résulter du choix inverse. En 1999, par contre, le développement de la zone d'activités de Marines a permis sa prise en compte. C'est la raison de l'absence de cette classe dans la « table de performance a posteriori » de 1990 et sa présence dans celle de 1999. Les pixels affectés à cette classe sont au

⁷⁵ Voir à ce propos le Site Internet sur l'histoire de la plus grande carrière de gypse d'Europe : <http://perso.club-internet.fr/platre/platpage/memoire.htm>

⁷⁶ Le poids des pixels rejetés est particulièrement élevé aux deux dates : **27,1 %** en 1990 et **20,9 %** en 1999.

⁷⁷ **9,93 %** des pixels étaient affectés à cette classe en 1990, **11,98 %** en 1999. Ceci n'apportant pas la preuve de l'urbanisation de ces espaces ruraux.

**TABLES DE PERFORMANCE 'A POSTERIORI' : IMAGETTE B2, APRES CLASSIFICATION
SUPERVISEE PAR REGLE DE BAYES, REJET A 0,5 %. SITUATION EN 1990 ET EN 1999.**

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : POB290

Code	Attrib.	Tot.	3	4	5	6	7	8	9	0
1	3 *Forêt*	6165	6011	0	0	0	0	43	8	103
2	4 *Culture*	2108	0	2023	23	14	0	0	1	47
3	5 *Champ*	6002	0	183	5213	65	0	252	0	289
4	6 *Sol nu*	84	0	1	1	82	0	0	0	0
5	7 *Eau*	466	0	0	0	0	463	2	0	1
6	8 *Urb D2*	2154	6	1	109	5	1	1880	0	152
7	9 *Prairie*	204	0	0	0	0	0	0	204	0

1990

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : POB299

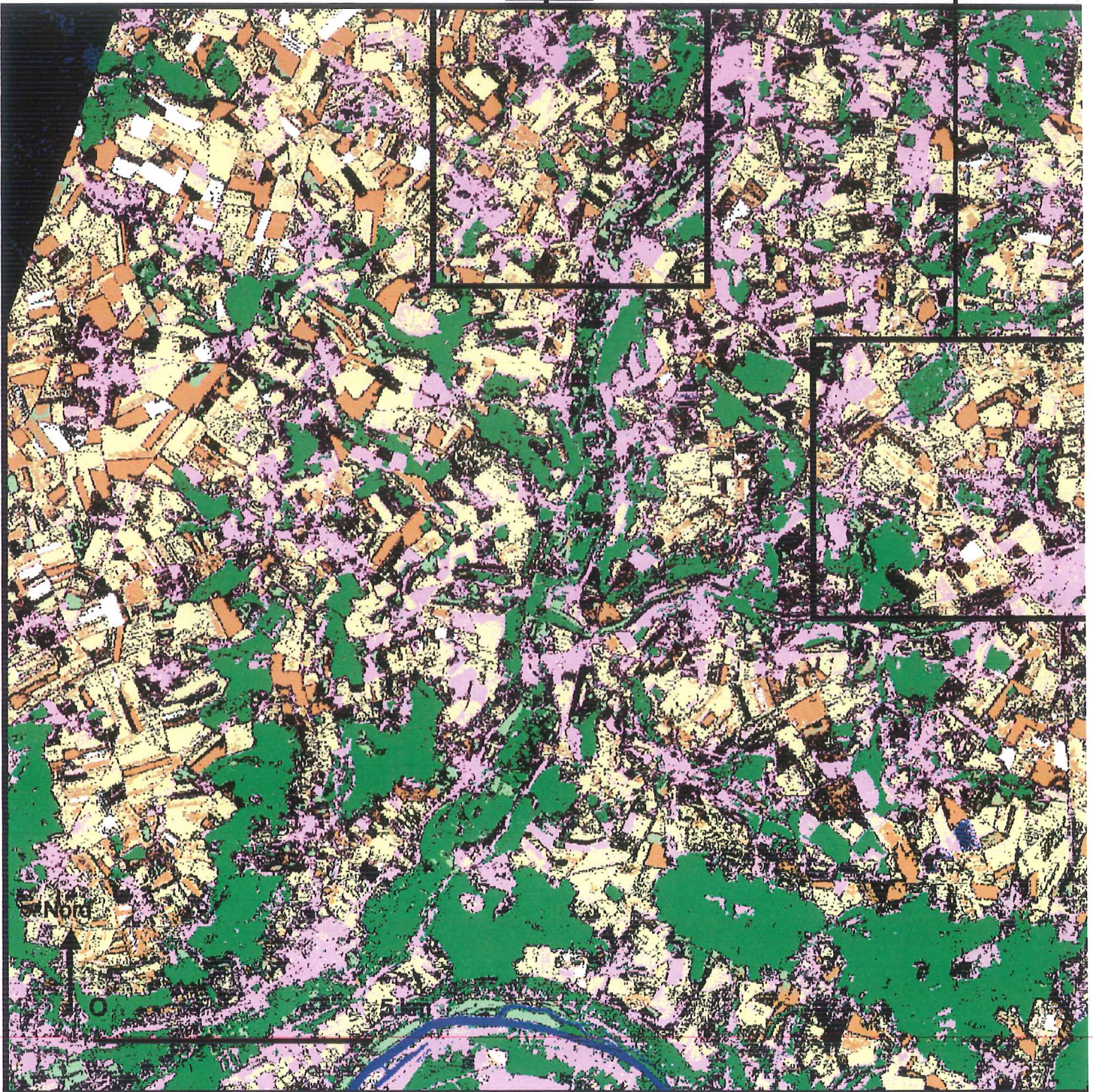
Code	Attrib.	Tot.	3	4	5	6	7	8	9	0
1	3 *Forêt*	2937	2794	0	0	0	0	17	4	122
2	4 *Culture*	4330	0	4195	2	0	0	5	81	47
3	5 *Champ*	7724	0	0	6984	3	0	364	0	373
4	6 *Sol nu*	70	0	0	0	70	0	0	0	0
5	7 *Eau*	1171	0	0	0	0	1157	14	0	0
6	8 *Urb D2*	2832	11	0	170	2	68	2217	14	350
7	9 *Prairie*	271	0	37	0	0	0	0	233	1

1999
TABLEAU N°45

IMAGE N° 55 : IMAGETTE B2 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1990, (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT XS3). REGLE DE BAYES, REJET A 0,50 %.

ZT9

ZT6



Code des couleurs pour la classification.

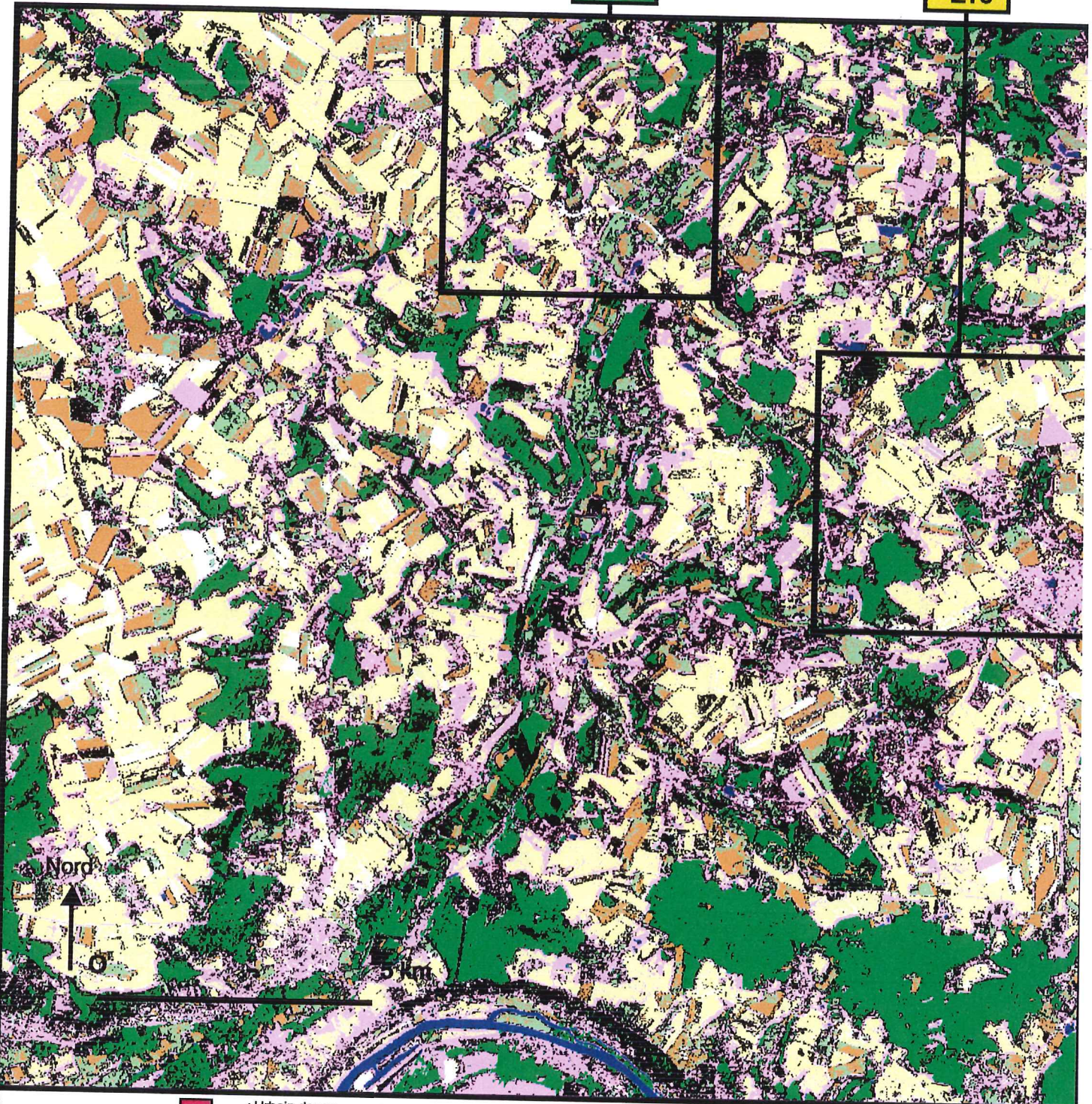
- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Prairie humide
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 039/250/6 et 039-251/6 ; niveau 2B ; date :
09-08-1990
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.
- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 90 , ACP2-Panchro90-F.Mas
rectifiée, XS3 90.

- Image source pour le calage
de ACP2 Panchro90- F.Mas rectifiée :
: P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
date : 10-08-1990.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

ZT9

ZT6



Code
des couleurs
pour la
classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Prairie humide
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
 KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date :
 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. :
 Isis n° 0203-298, Avril 2002.
 - Classification construite à
 partir de la trichromie optimisée :
 XS1 99 , ACP2-Panchro99-F.Mas
 rectifiée, XS3 99.

- Image source pour le calage
 de ACP2 Panchro99- F.Mas rectifiée :
 : P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
 date : 03-09-1999.
 - Contrat Medias-C.N.E.S. :
 Isis n° 0101-134, Mai 2001.

nombre de **94 435** (soit **9,44 %**), ce qui malgré tout ne se distingue guère sur l'**Image n°54 p. 589**.

Parmi les spécificités de cette imagerie, l'absence de la catégorie « eau ». Certes des rivières sont présentes (la Troène au Nord, l'Aubette au Sud, la Viosne plus à l'Est), mais aucune n'est suffisamment large pour être détectable par le satellite. Seuls des signes indirects (organisation du parcellaire agricole, ou des surfaces boisées) permettent de déduire l'orientation des talwegs et des cours d'eau s'y écoulant.

e) Principales dynamiques sur l'imagerie B2.

Les mêmes choix concernant les espaces urbanisés ont été faits sur cette imagerie B2. Seule la catégorie « Urb D2 » figurera donc. La « table de performance » indique dans le cas présent un assez bon niveau de classement pour cette catégorie : **87,28 %** (à titre de comparaison, **80,19 %** pour la même catégorie sur l'imagerie B3 de 1990) en 1990 et **78,28 %** en 1999 (**73,38 %** sur l'imagerie B3). Les « polygones d'apprentissage » ont été construits sur des zones plus vastes que dans le cas précédent, en l'occurrence les communes de Magny-en-Vexin dans le Val-d'Oise et Gasny dans l'Eure, conduisant peut-être à une meilleure discrimination de ce type d'espace.

L'importance des prairies situées dans la vallée alluviale de l'Epte a incité à intégrer cette catégorie particulière. Les essais réalisés à partir de petits « polygones d'apprentissage » ont montré qu'une corrélation spatiale existait entre la localisation de ces formes de mise en valeur de l'espace et les autres vallées présentes sur l'image. Notons à cet égard qu'il est ainsi possible de reconstituer le cours de l'Epte, voire d'une manière moins explicite celui de l'Aubette de Magny. Ces arguments ont plaidé en faveur du maintien de cette catégorie.

Si les phénomènes de mitage ne peuvent être distingués et encore moins quantifiés⁷⁸, certaines traces des aménagements apparus sur cette portion d'espace sont cependant détectables. Ainsi la déviation routière contournant Saint-Clair-sur-Epte par le Nord est parfaitement visible dans la catégorie « sol nu », en 1999.

⁷⁸ Il est tout de même tentant de consulter les affectations des pixels aux deux dates, ainsi, **19,13 %** en 1990 sont dans la catégorie « Urb D2 » et **21,60 %** en 1999. La catégorie « Bois – forêt », elle est restée stable (de **16,19 %** en 1990 à **16,78 %** en 1999), quand les « Cultures diverses » diminuaient légèrement (de **6,62 %** à **5,50 %**), *a contrario* des « Champs non cultivés » (de **23,95 %** à **24,77 %**), ce qui contribue probablement à renforcer l'hypothèse déjà formulée (voir **p. 582**) de l'incidence du calendrier agricole.

**TABLES DE PERFORMANCE 'A POSTERIORI' : IMAGETTE C2, APRES CLASSIFICATION
SUPERVISEE PAR REGLE DE BAYES, REJET A 0,5 %. SITUATION EN 1990 ET EN 1999.**

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C290P2

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	1762	790	324	0	1	6	2	39	387
2	2 *Urb veg*	3209	657	2026	0	14	85	0	0	252
3	3 *Forêt*	17173	4	16	16772	1	0	0	0	0
4	4 *Culture*	1893	0	2	3	1070	64	52	0	0
5	5 *Champ*	2478	22	80	0	42	2142	41	0	95
6	6 *Sol nu*	488	0	4	0	3	14	456	0	4
7	7 *Eau*	3016	2	0	1	0	0	0	2706	0
8	8 *Urb col*	2306	228	160	0	8	204	84	13	1526
9	9 *Prairie*	267	0	1	0	13	0	0	0	0
10	10 *Voie fe*	73	1	0	0	0	0	0	0	0

1990

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C290P2

Code	Attrib.	Tot.	9	10	0
1	1 *Urb d*	1762	0	180	33
2	2 *Urb veg*	3209	8	4	163
3	3 *Forêt*	17173	94	0	286
4	4 *Culture*	1893	657	0	45
5	5 *Champ*	2478	0	0	56
6	6 *Sol nu*	488	0	0	7
7	7 *Eau*	3016	0	303	4
8	8 *Urb col*	2306	0	25	58
9	9 *Prairie*	267	252	0	1
10	10 *Voie fe*	73	0	72	0

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C299P2

Code	Attrib.	Tot.	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1 *Urb d*	2094	550	596	1	16	125	28	45	646
2	2 *Urb veg*	1507	317	920	9	12	45	2	4	112
3	3 *Forêt*	7818	0	43	7417	14	0	0	0	0
4	4 *Culture*	1597	0	11	2	1399	14	0	0	11
5	5 *Champ*	12915	152	302	2	263	9994	103	0	1315
6	6 *Sol nu*	432	3	1	0	0	6	380	0	42
7	7 *Eau*	2523	5	13	2	0	0	0	2029	0
8	8 *Urb col*	1900	185	190	3	57	180	133	16	1047
9	9 *Prairie*	354	0	3	1	2	0	0	0	0
10	10 *Voie fe*	8	0	0	0	0	0	0	0	0

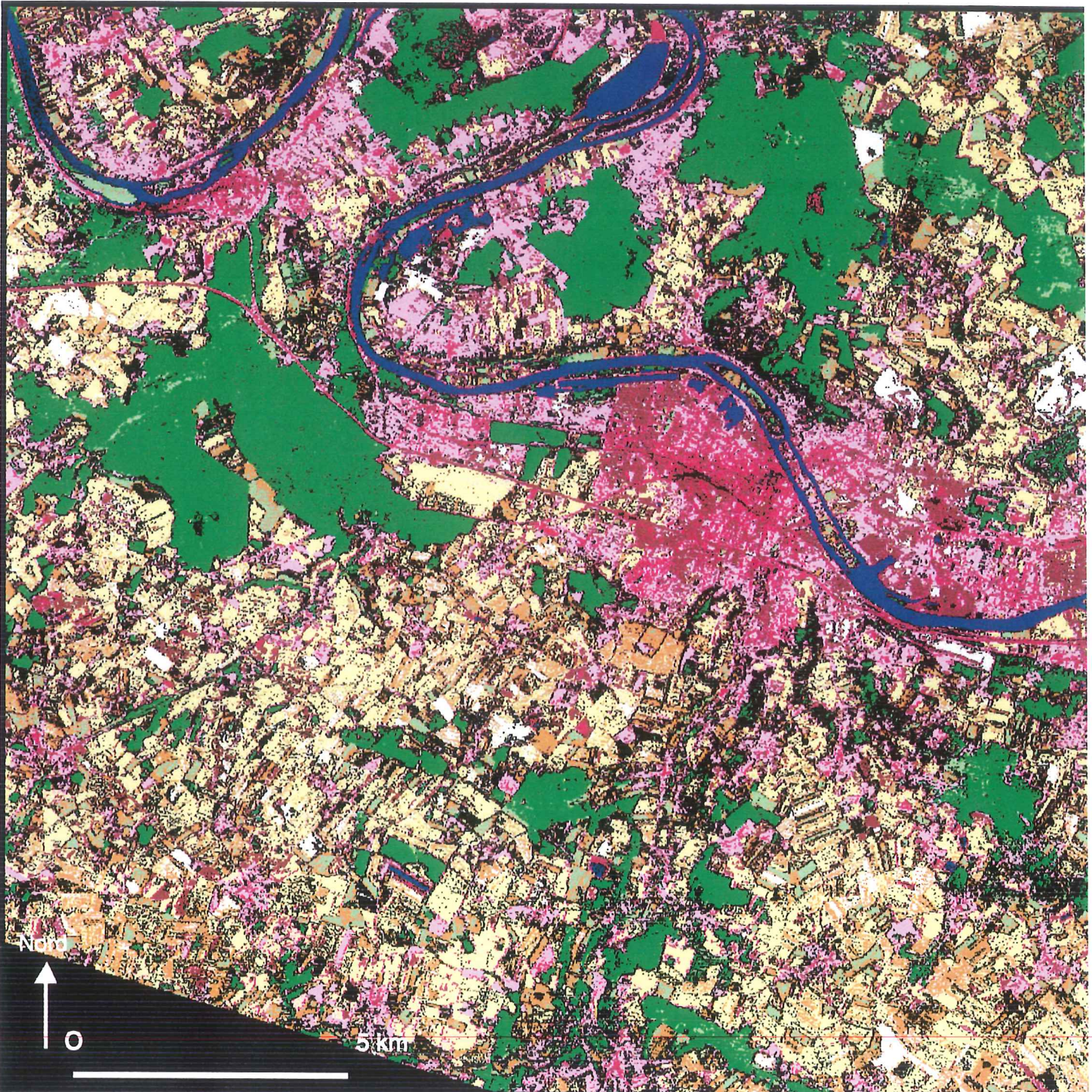
1999

Table de performance 'à posteriori' --- Vérité-Terrain : C299P2

Code	Attrib.	Tot.	9	10	0
1	1 *Urb d*	2094	0	31	56
2	2 *Urb veg*	1507	2	2	82
3	3 *Forêt*	7818	62	0	282
4	4 *Culture*	1597	63	0	97
5	5 *Champ*	12915	5	0	779
6	6 *Sol nu*	432	0	0	0
7	7 *Eau*	2523	0	471	3
8	8 *Urb col*	1900	0	4	85
9	9 *Prairie*	354	348	0	0
10	10 *Voie fe*	8	0	8	0

TABLEAU N°46

IMAGE N° 57 : IMAGETTE C2 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1990, (XS1, ACP2_PANCHRO-REC1 XS3). METHODE DE BAYES, REJET A 0,50 %.



Code
des couleurs
pour la
classification.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Prairie humide
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 039/250/6 et 039-251/6 ; niveau 2B ; date :
09-08-1990
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.
- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 90 , ACP2-Panchro90-F.Mas
rectifiée, XS3 90.

- Image source pour le calage
de ACP2 Panchro90- F.Mas rectifiée :
: P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
date : 10-08-1990.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

IMAGE N° 58 : IMAGETTE C2 : CLASSIFICATION SUPERVISEE 1999, (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3). REGLE DE BAYES, REJET A 0,50 %.



**Code
des couleurs
pour la
classification.**

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif, ou Z.I.
- : Bois - Forêt.
- : Cultures diverses.
- : Champs non cultivés.
- : Sol nu, excavation.
- : Cours d'eau, lac, étang.
- : Prairie humide
- : Non défini.

- Image source : XS. SPOT 2,
KJ : 038/250/6 ; niveau 2B ; date :
03-09-1999.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0203-298, Avril 2002.
- Classification construite à
partir de la trichromie optimisée :
XS1 99 , ACP2-Panchro99-F.Mas
rectifiée, XS3 99.

- Image source pour le calage
de ACP2 Panchro99- F.Mas rectifiée ;
: P. SPOT 2 ; KJ : 038-250/6 ; niveau 2B ;
date : 03-09-1999.
- Contrat Medias-C.N.E.S. :
Isis n° 0101-134, Mai 2001.

f) Principales dynamiques sur l'imagette C2.

Avec l'imagette C2, seule des six imagettes à ne contenir aucune zone-test, cette zone étant quelque peu excentrée par rapport à l'objet central de notre étude, nous retrouvons l'axe de la vallée de la Seine, en prolongement de l'imagette C3 (Images n°47 p. 576 et n°48 p. 577). Les différentes catégories d'espace urbanisé vont de nouveau ici être prises en compte, des communes importantes (Mantes-la-Jolie, Limay⁷⁹), ainsi que des zones industrielles, figurent en effet sur cet espace. Les « polygones d'apprentissage » ont pu être saisis sur des zones facilement identifiables, en particulier le centre ville de Mantes-la-Jolie pour « l'urbain dense », le quartier du Val-Fourré, dans la partie Ouest de la même commune, pour « l'urbain collectif et Z.I. » et la commune de Freneuse près de Bonnières-sur-Seine pour « l'urbain végétalisé ».

La densité urbaine le long de l'axe de la Seine, ponctué de nombreuses zones d'activités, ressort explicitement de la classification. De même, sont observables les principales voies de communication qui suivent le fleuve. Les voies ferrées ont débouché sur les mêmes types de confusion au cœur de la commune de Mantes-la-Jolie que celles déjà signalées dans le cas de Chambly dans l'Oise (voir p. 582). Sur l'Image n°57 p. 596, elles ont pu être isolées, d'où leur apparition dans la « table des performances », puis colorées en noir.

La comparaison de ces deux images incite à mettre l'accent sur un certain nombre de points. Les pixels non classés semblent plus nombreux en 1990 (**26,43 %**) qu'en 1999 (**18,08 %**), mais ceci résulte pour partie de la non couverture du coin Sud-Ouest de cet espace par les images SPOT de 1990. Les pixels « sol nu » correspondent grandement à des carrières de craie situées sur les coteaux surplombant la Seine. Leur superficie semblerait s'être réduite entre les deux dates (de **3,60 %** à **1,96 %** des pixels, soit approximativement de **1 440** à **784 hectares**⁸⁰), en nuanciant cependant par le fait que tous les pixels « sol nu » ne correspondent pas à des carrières. Les pixels affectés dans la catégorie « Bois et forêts », sont plus nombreux en 1999, **18,23 %** pour seulement **14,80 %** en 1990, situation proche de celle constatée pour l'imagette C3 (voir p. 578). La question de la quantification reste toutefois à traiter avec la plus

⁷⁹ 45 087 habitants pour Mantes-la-Jolie en 1990, 43 672 en 1999. Les mêmes données de « populations sans double comptes » de l'I.N.S.E.E. sont respectivement de 12 660 et 15 709 pour Limay.

⁸⁰ Nous sommes ici en présence d'une image de 1 000 pixels sur 1 000 pixels et chacun des pixels correspond à un carré de 20 m de côté.

extrême prudence. A titre d'exemple, les pixels considérés comme de « l'urbain collectif et Z.I. » représente **5,92 %** des pixels en 1990 et **9,48 %** en 1999. Il pourrait être déduit de ce constat que les zones leur correspondant se sont largement étendues entre les deux dates. Or, les pixels de cette catégorie bien classés, malgré l'attention apportée à la délimitation des « polygones d'apprentissage », sont peu nombreux en 1999 : **55,11 %** (1 047 / 1 900). A comparer aux **66,16 %** de 1990 (1 526 / 2 306). Les risques d'erreur s'en trouvent donc accrus en 1999. L'observation de l'**Image n°58 p. 597**, inciterait à le confirmer. Dans les zones rurales des Yvelines (partie Sud-Ouest de l'image), apparaissent de nombreux pixels correspondant à cette modalité, sans que ceci ne soit la conséquence d'une réalité géographique.

Si l'utilisation des classifications à partir d'une imagerie (**P + XS**) a montré toute sa pertinence pour dégager à moyenne, voire parfois à grande échelle, les éléments structurants des paysages, la démarche diachronique de type quantitatif se trouve, elle, grandement invalidée. Le cas cité au paragraphe précédent en fournissant une preuve. Il est, compte tenu de multiples facteurs déjà signalés⁸¹ (non similarité des prises de vue du fait des capteurs ou des conditions climatiques particulières, composition du signal par rapport aux objets en particulier en milieu hétérogène, non permanence du signal, même pour des objets qui seraient demeurés identiques entre les deux dates), très hasardeux de conclure à des évolutions (pertes ou gains en superficie) de la mise en valeur des sols. Dans le cas d'objets homogènes, vastes et aisément identifiables, (par exemple les « bois et forêts »), ces problèmes se posent d'une manière moins cruciale.

Pour autant, doit-on exclure, l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans une optique diachronique ? Absolument pas, mais l'accent doit davantage être mis sur une approche de type qualitatif. S'il est difficile de quantifier, des formes de transformation peuvent être dégagées. C'est ce que nous allons maintenant chercher à mettre en évidence. Lors de la phase exploratoire, des mutations spatiales, des objets nouveaux venant s'inscrire sur les territoires avaient été décrits. Ceci avait ultérieurement conduit à la définition de catégories utilisées lors de la démarche de généralisation par les classifications. C'est une démarche inverse qui va maintenant être suivie. En partant des classifications réalisées en 1990 et en 1999, est-il possible de reconstituer des objets spatiaux, de les nommer ? Cette troisième phase a été

⁸¹ Ibid. [n°194].

qualifiée de « phase de vérification ». Les images produites seront systématiquement construites sur le même modèle : deux classifications supervisées, il s'agit en fait d'extraits des imagerie qui viennent d'être présentées, puis deux « trichromies optimisées » réalisées à partir de la combinaison ayant conduit à la classification (XS1, ACP2Panchro-rect, XS3), enfin deux images panchromatiques « filtrées. Mas ».

F. Les types de transformations entre 1990 et 1999, tentative pour une taxinomie ; Phase de vérification.

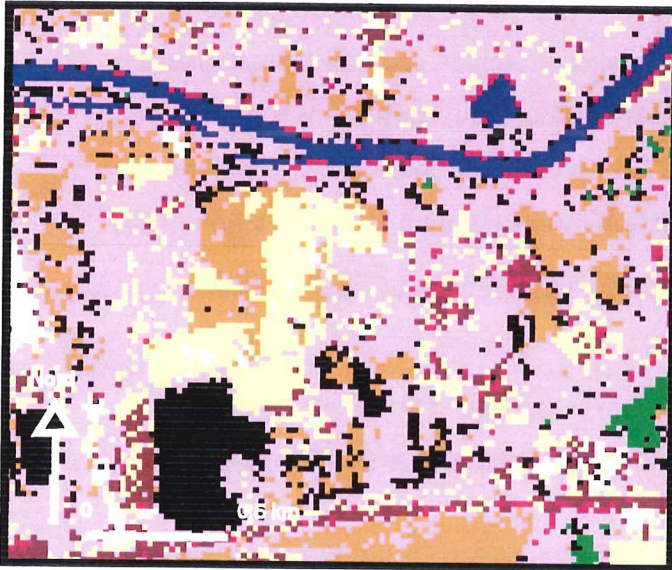
De manière non exhaustive, huit formes de transformations vont être décrites, toutes ont déjà été d'une manière ou d'une autre évoquées : le lotissement périurbain, la zone d'activités, la densification du tissu urbain existant, les infrastructures de transport, le mitage des espaces ruraux, les grandes opérations urbanistiques, les grandes zones commerciales et la pression urbaine sur les espaces boisés. Certaines de ces formes conduisent à l'apparition d'objets nouveaux, d'autres à la transformation voire à la disparition d'objets préexistants. Ce sont bien ici les mutations et non les permanences qui seront traquées.

Sans entrer par trop dans les détails sera posée la question de la répliquabilité. Est-il envisageable de reproduire à des ensembles plus vastes la reconnaissance des formes ainsi décrites ? Autrement dit est-il concevable de déboucher sur un comptage des objets ? Dans l'affirmative, ceci serait susceptible de conduire à une quantification ; non plus « au pixel près » mais, de type morphologique, « à l'objet ».

1. Le lotissement périurbain.

Les classifications supervisées ont révélé que les espaces qualifiés de « urbain végétalisé », avaient eu tendance à s'étendre (voir par exemple la note infrapaginale **n°77 p. 590**), sans que cela puisse avec certitude être attribué à une extension du bâti pavillonnaire. De très nombreuses confusions sont apparues entre les catégories urbaines de la classification, mais aussi entre les catégories urbaines et celles qui ne le sont pas. En prolongement de l'aire urbanisée existante, le changement de mode d'occupation du sol, résulte fréquemment de l'implantation d'un lotissement. C'est ainsi le cas, près du hameau de Vaux, situé sur la commune de Méry-sur-Oise, comme le montre **l'Image n°59 p. 601** qui suit.

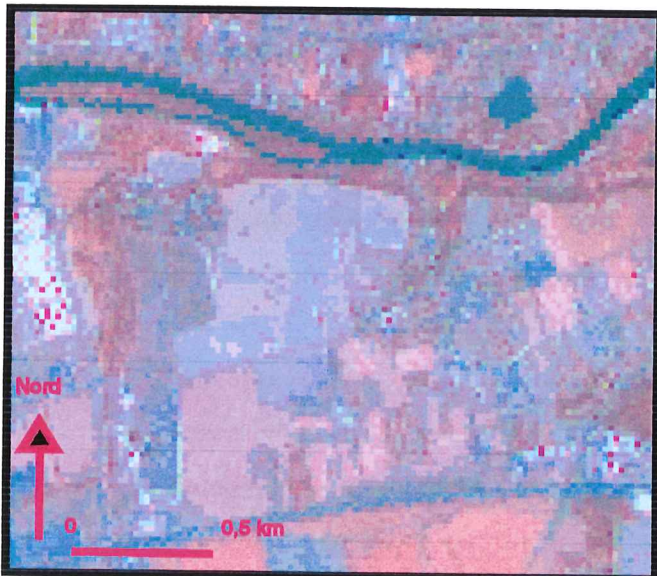
**IMAGE N° 59 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LE LOTISSEMENT PERIURBAIN ;
exemple sur la commune de Méry-sur-Oise, Val-d'Oise. (IMAGETTE C4).**



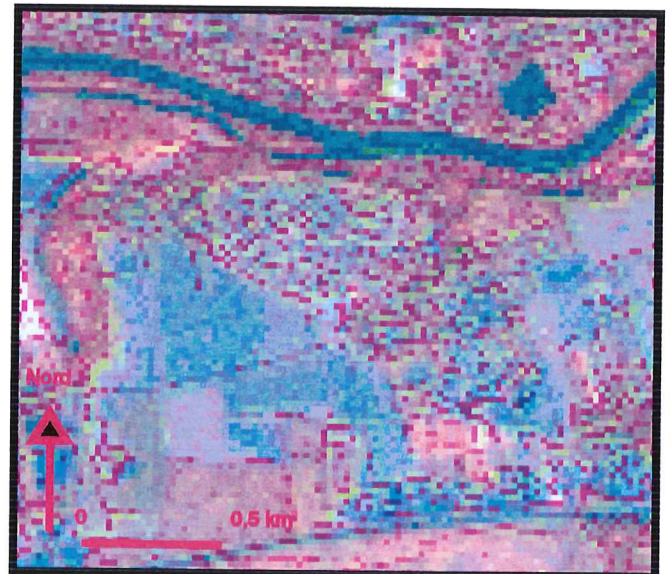
A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).



B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.



D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.

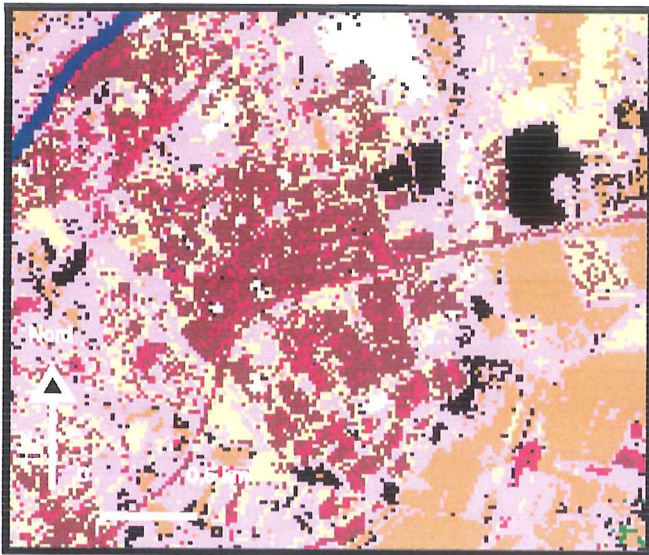


E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.

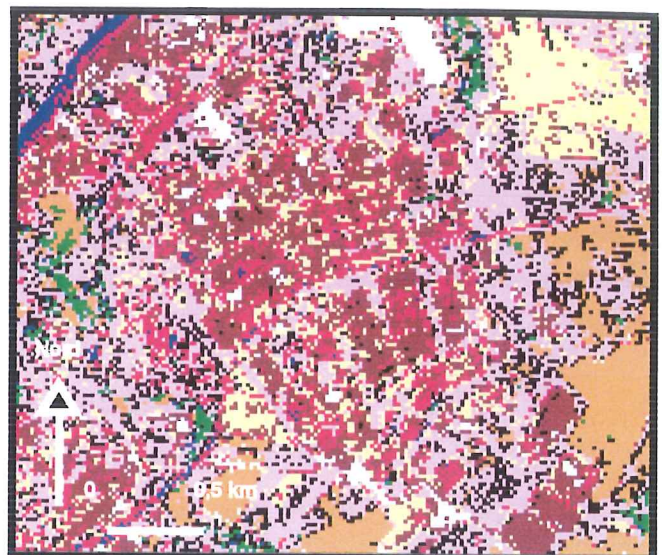


F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

**IMAGE N° 60 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LA ZONE D'ACTIVITES ;
exemple sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, Val-d'Oise. (IMAGETTE C4).**



A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).



B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.



D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.



E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.



F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

La forme caractéristique du lotissement, rue principale circulaire autour de laquelle viennent se greffer de petites placettes, se lit aisément sur l'image panchromatique de 1999. La « Trichromie optimisé » permet d'observer une densification du bâti, une zone a de fait clairement changé d'affectation. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un tissu urbain peu dense. L'Image classifiée enregistre également le changement d'affectation du sol, mais dans ce cas, la signature mêlant des pixels « d'urbain végétalisé », de « sol nu » et « d'urbain dense », n'est pas suffisamment explicite pour qu'il soit possible d'en reconnaître la nature exacte. Partir à la traque des lotissements par l'intermédiaire d'une image classifiée de ce type paraît donc illusoire. Les mutations enregistrées dans le coin Sud-Ouest des **Images n°59 A) et B)** suffiraient à le prouver. Là aussi « l'urbain végétalisé » s'est étendu. On pourrait envisager un lotissement mais il n'en est visiblement rien. Si le lotissement périurbain constitue un objet urbain clairement identifié, c'est d'abord grâce aux images panchromatiques puis aux « trichromies **P + XS** » qu'ils peuvent être décelés.

2. La zone d'activités.

Le cas des zones d'activités est à bien des égards différent (voisin par contre de celui des zones commerciales que nous traiterons plus loin, voir **Image n°65 p. 613**). D'abord ces objets ont été cernés de manière plus explicite. Une catégorie « urbain collectif et Z.I. » a, suite à quelques tests, été considérée comme concevable. A *contrario*, notons qu'aucune catégorie « lotissement urbain » ne put être mise en œuvre. Les zones d'activités (ou les zones industrielles, comme celle, située sur le territoire de Saint-Ouen-l'Aumône qui sert ici d'exemple) se distinguent par leur taille, par l'aspect des objets qui les occupent (bâtiments ayant une forte emprise au sol), mais aussi par leur réseau de viabilité.

La classification supervisée distingue clairement aux deux dates, l'aire occupée par la zone et, en conséquence met en lumière son extension vers le Sud-Est. Il est même envisageable de compter les bâtiments nouveaux qui sont apparus. L'exemple évoqué n'est en aucun cas singulier, il n'est qu'à se reporter à **l'Image n°59 p. 601**, pour observer l'apparition en 1999 de pixels classés en « urbain collectif et Z.I. ». Ceux-ci correspondent à l'installation et au développement de la petite zone d'activités de Méry-sur-Oise. Lors de l'analyse des imagerie classifiées, l'occasion a été donnée à quelques reprises d'évoquer des zones d'activités : centrale thermique de

Champagne-sur-Oise, zones industrielles d'Asnières-sur-Oise ou de Méru (sur les Images n°49 p. 580 et n°50 p. 581), de Poissy avec l'usine P.S.A., ou de Flins avec celle de Renault (sur les Images n°47 p. 575 et n°48 p. 576), à titre d'exemples. De fait, dans chacun des cas, la classification supervisée correspondait à une bonne approximation de la réalité.

En conséquence de leur taille et de leurs spécificités spatiales, voire de leurs caractéristiques spectrales, ces objets sont assez efficacement discriminés. Si de nombreuses confusions n'apparaissent avec des modes non urbains d'occupation de l'espace (voir les analyses de la p. 599) et s'il était possible de dissocier les zones d'activités de celles d'habitat collectif, qui s'inscrivent avec netteté sur les territoires de communes comme Cergy, Saint-Ouen-l'Aumône, Mantes-la-Jolie ou Chanteloup-les-Vignes, il serait tentant de lancer une quantification par la classification supervisée.

3. La densification du tissu urbain existant.

Si l'on s'en tenait aux Images n°61 A) et n°61 B) p. 605, la conclusion serait rapidement tirée. Les « vieux villages » de Cergy et de Vauréal ont enregistré entre 1990 et 1999, une densification de leur tissu urbain. Les pixels rouges correspondant à la modalité « urbain dense » sont indéniablement plus nombreux, quand ceux correspondant à « Bois et forêt » le sont moins.

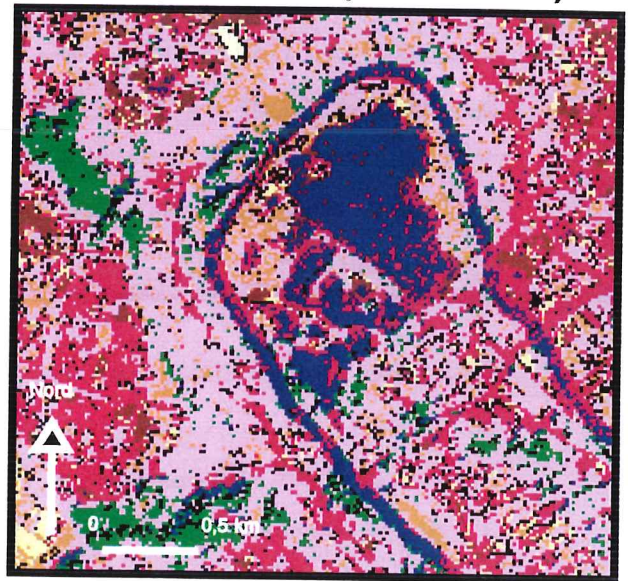
Une observation plus fine des deux images montreraient en outre, que les mêmes pixels de la catégorie « urbain dense » ont proliféré au milieu de la Base de loisirs de Cergy-Neuville. Sachant qu'il ne s'agit pas de maisons sur pilotis et que ces étendues sont demeurées lacustres, un doute légitime s'installe immédiatement quant à la réalité du phénomène précédemment décrit. L'observation minutieuse des images panchromatiques (voir Image n°14 p. 498) avait pourtant permis d'observer une forme de densification, ailleurs, à l'intérieur du « vieux village » de Vauréal. Le degré de résolution atteint par la classification **P + XS** ne permet guère de prendre en compte des « mutations à la parcelle », ce qui est la caractéristique des densifications dans les zones urbaines. La rénovation d'un quartier entier pourrait par contre être appréhendée. Même s'il s'agit d'une création *ex nihilo* ; le quartier de Cergy-le-Port, observable dans la partie Est de ces images, en apporte la preuve à sa façon.

Si elle ne répond pas à toutes les attentes, la classification supervisée met cependant en évidence, il faut le souligner, la morphologie de ces espaces urbanisés.

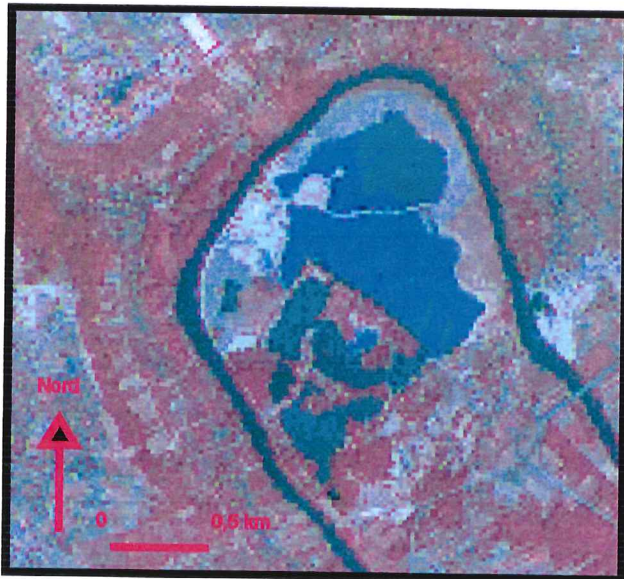
IMAGE N° 61 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EXISTANT ; exemple des "Vieux villages" de Vauréal et Cergy, Val-d'Oise. (IMAGETTE C3).



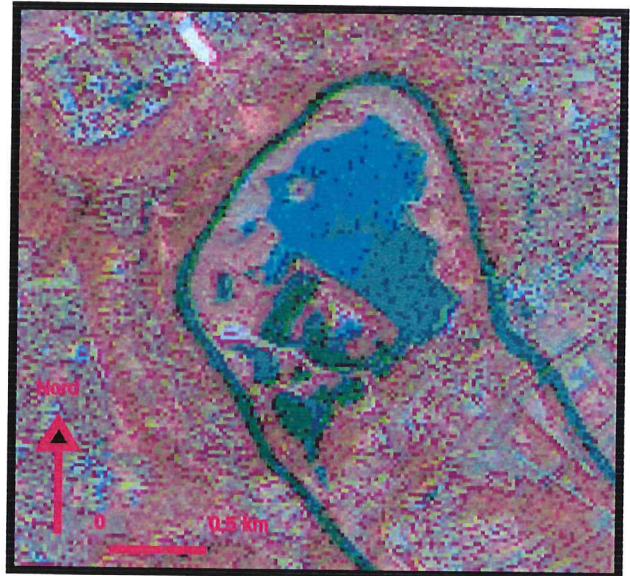
A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).



B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.



D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.

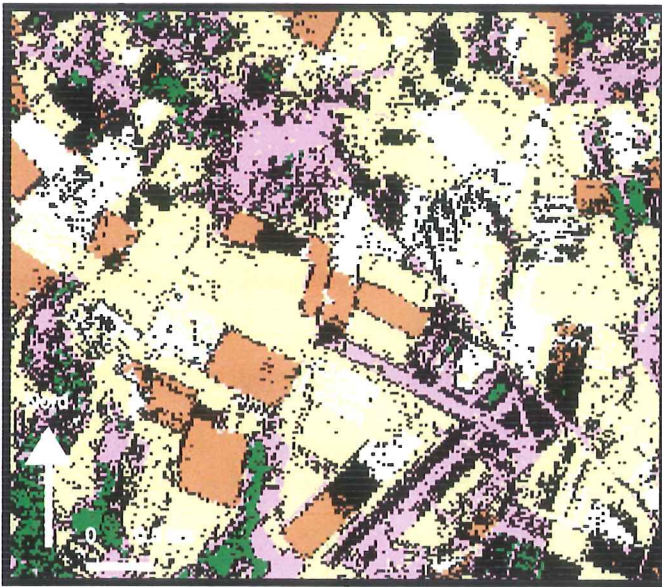


E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.

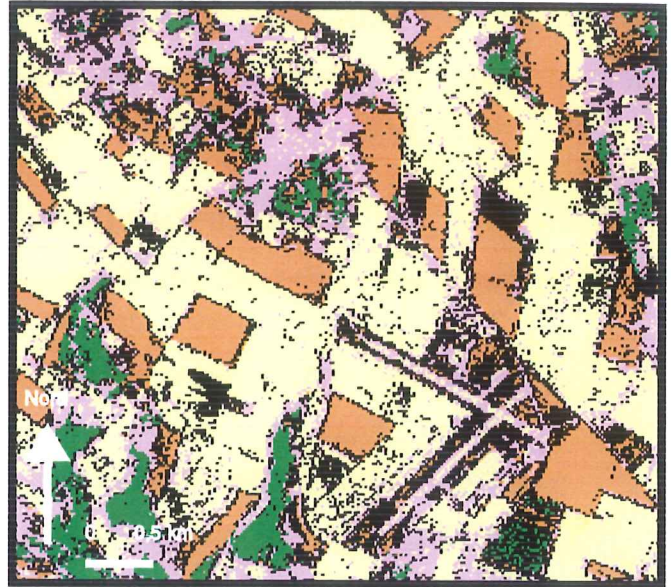


F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

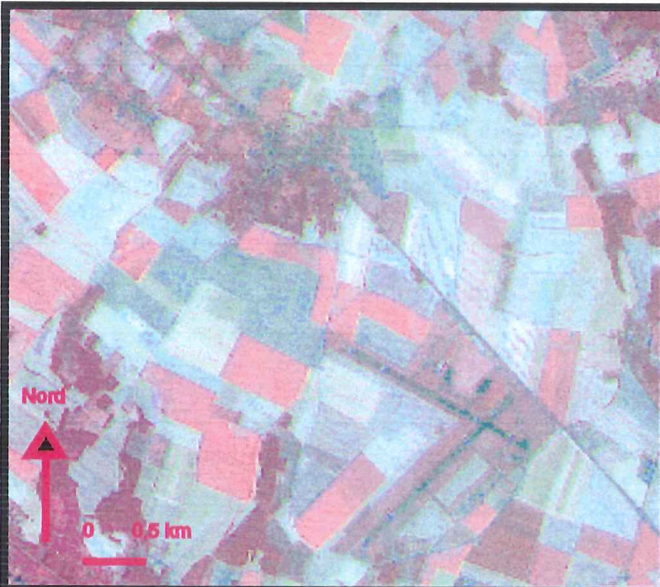
IMAGE N° 62 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ; exemple de la déviation de Cormeilles-en-Vexin, Val-d'Oise. (IMAGETTE B3).



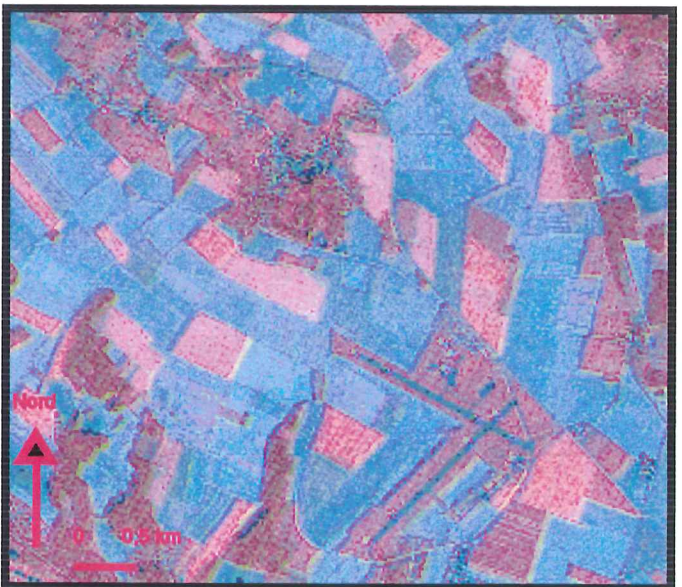
A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).



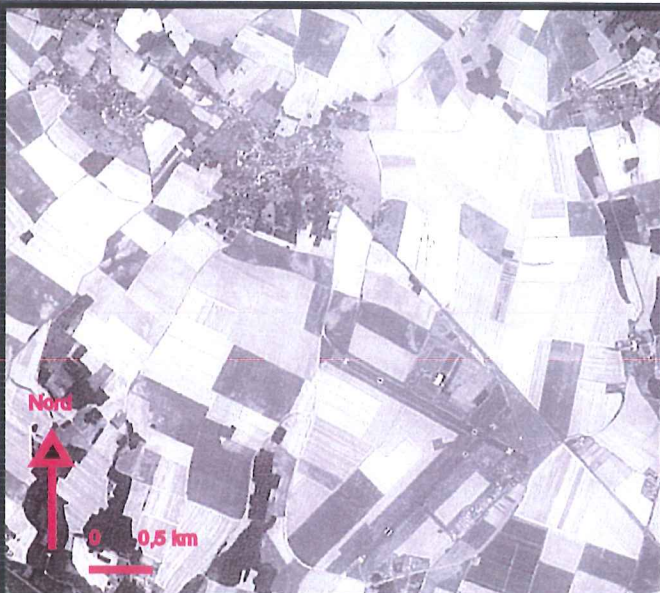
B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.



D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.



E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.



F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

Ainsi, l'axe des rues principales de ces anciens villages, correspondant à leurs zones les plus anciennement urbanisées, et aussi à celles où le bâti est le plus dense, se distingue assez nettement.

4. Les infrastructures de transport.

Les exemples sont assez nombreux sur les territoires étudiés. Ont été évoqués, le prolongement en cours, vers Méry-sur-Oise de l'Autoroute A115 (**Images n°51 p. 584 et n°52 p. 585**), l'achèvement de l'autoroute A16 (**Images n°49 p. 580 et n° 50 p. 581**), la déviation de la N14 au Nord de Saint-Clair-sur-Epte (**Images n°55 p. 592 et n°56 p. 593**). Ces différentes réalisations non exhaustives, témoigneraient à leur manière, de l'intensification des flux sur les territoires étudiées, en relation en particulier avec les mobilités domicile-travail, le pôle d'emploi de Cergy-Pontoise jouant dans ce domaine un rôle déterminant.

Le cas plus particulièrement étudié, est celui de la déviation de la N14, au large de Cormeilles-en-Vexin. Il ne s'agit pas d'une transformation d'amplitude majeure, mais d'une réalisation d'une ampleur similaire à quelques autres, achevées ou en cours de réalisation dans le P.N.R. du Vexin français. Cette déviation a vu les travaux la concernant débuter et aboutir dans l'intervalle de notre période d'étude.

Si les images panchromatiques enregistrent la marque de ces transformations, si la « Trichromie **P + XS** » en laisse deviner la trace, ce d'autant que le parcellaire agricole a subi quelques transformations, la classification supervisée par contre n'en laisse filtrer quasiment aucun signe. La taille de l'objet en question est insuffisante. Dans deux cas de figure, la classification supervisée permet de suivre l'impact des infrastructures de transport sur l'organisation des territoires : quand leur emprise au sol est plus importante, (le cas de l'autoroute A16 est à cet égard significatif, une légère traînée pâle s'insinue sur **l'Image n°50 p. 581**), ou quand les travaux en cours, perturbant fortement les sols, en modifient la réflectance, par élévation de l'albédo. Ce phénomène n'est cependant que momentané (voir **l'Image n°63 p. 609**). Dans le cas de Saint-Clair-sur-Epte, il est probable que l'ouvrage d'art en cours de réalisation au dessus de la rivière, ne laisse se conserver la trace de la modification des tracés. Il n'est pas à exclure que la qualité du traitement paysager mis en œuvre lors de la réalisation de ces infrastructures (prise en compte des chemins et du parcellaire préexistant, verdissement des abords de la voie routière), n'influe sur leur lisibilité

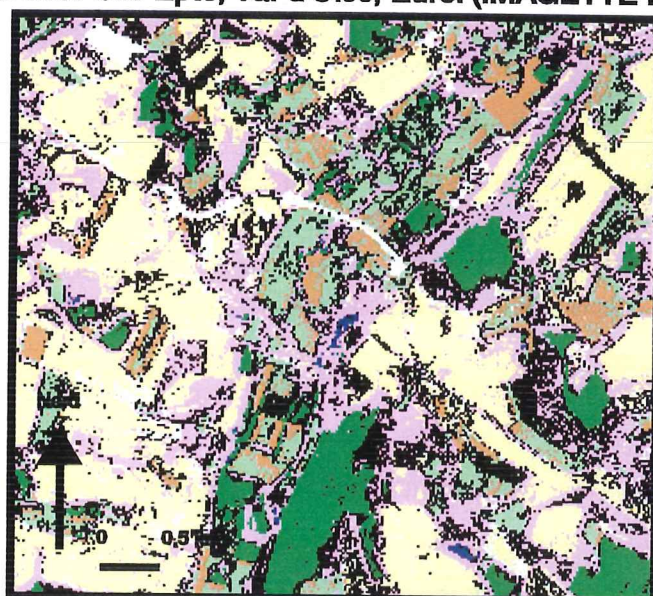
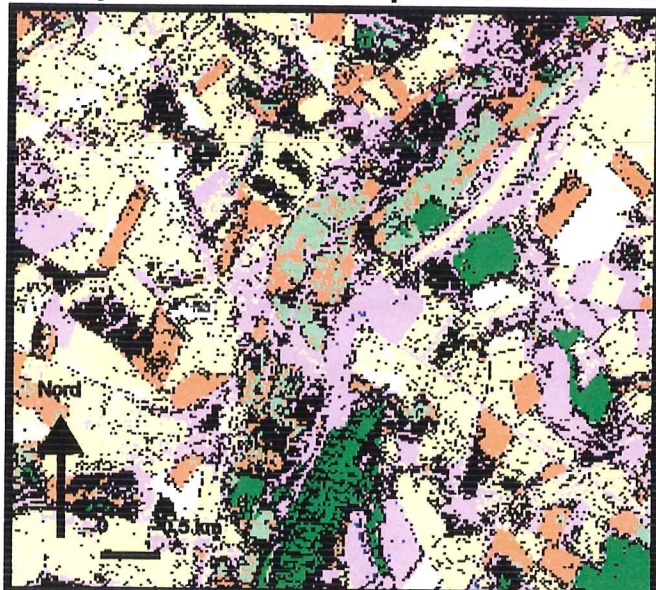
depuis l'espace. A cet égard il serait intéressant de vérifier si la déviation de Marines, prolongement vers le Nord de celle qui vient d'être étudiée, aura la qualité paysagère au niveau de ce qui a été annoncé par le Conseil général.

5. Le mitage des espaces ruraux.

Avec ce thème, nous touchons à l'un des objectifs initiaux de l'étude. L'exemple correspond à celui déjà abordé lors de la phase exploratoire panchromatique, voir **Image n°21 p. 513**, qui avait permis de mettre en évidence un processus de mitage sur la rive droite de l'Epte. Ce que nous confirme, les deux **Images n°63 E) et n°63 F) p. 609**. La « trichromie » parvient aussi à distinguer ces phénomènes, par contre, il n'en est rien de la classification supervisée. De nombreuses confusions apparaissent et ce, dans les deux sens. Sur-évaluation en 1999 des espaces de « l'urbain végétalisé » en regard de ce qu'ils sont réellement, mais également, sous-évaluation de ceux-ci. La comparaison avec l'imagerie panchromatique est à cet égard édifiante. Les territoires concernés par les phénomènes de mitage sont perçus comme ayant connu une « déprise urbaine ».

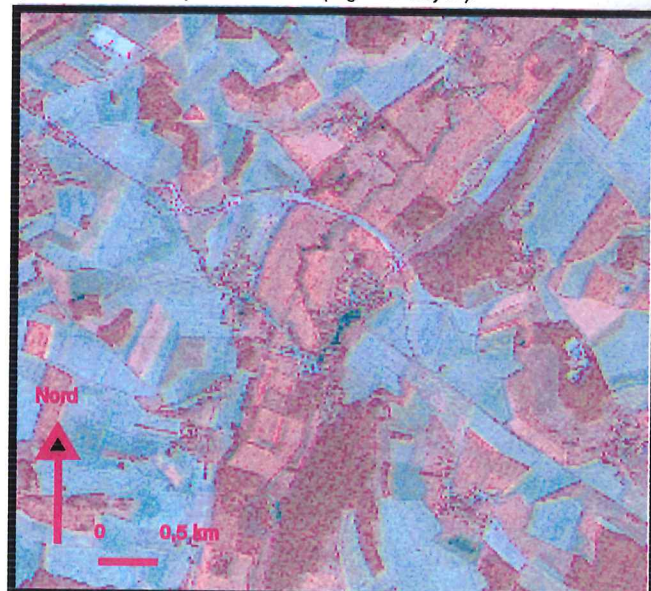
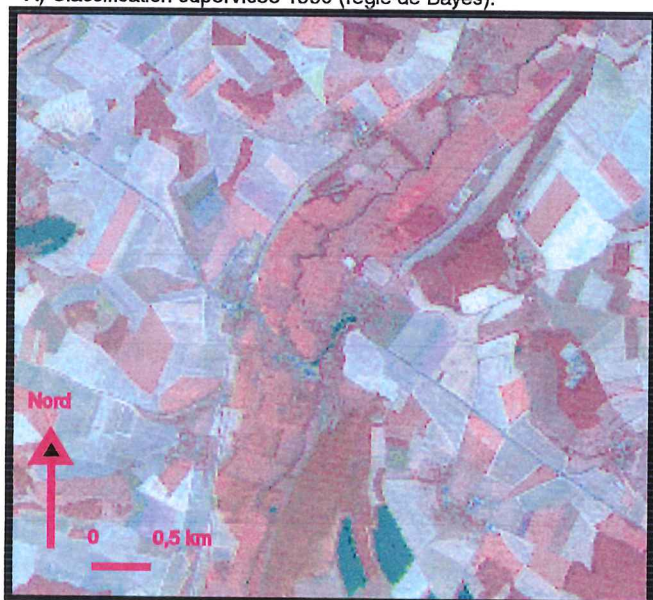
Ceci conduit à formuler plusieurs remarques. Les limites de la méthode mise en place sont de fait atteintes et l'outil, de part sa résolution, parvient difficilement à discriminer ces zones. Cependant, la classification ayant été réalisée à partir de la « Trichromie », **Image n°63 D) p. 609** et celle-ci révélant les phénomènes de mitage, il serait sans doute possible, d'améliorer la saisie des « polygones d'apprentissage » afin de mieux prendre en compte ces phénomènes. Il est envisageable que la méthode utilisée n'ait été poussée dans ses derniers retranchements. L'amélioration pourrait provenir d'une saisie plus fine des zones les plus remarquables, mais aussi de l'accroissement du nombre de « polygones » enregistrés correspondant à la catégorie recherchée. Cette démarche avait été mise en œuvre afin de mieux séparer « l'urbain dense » et « l'urbain végétalisé » des « champs cultivés », ces catégories se chevauchant fréquemment. A titre d'exemple, lors de la construction de **l'Image n°56 p. 593**, qui inclut **l'Image n°63 B) p. 609**, avaient été mémorisés un « polygone d'apprentissage » pour les « prairies humides », pour les « sols nus » et pour « l'eau », deux pour « l'urbain », trois pour les « bois et forêts », mais treize pour les « champs cultivés » et enfin quinze pour les « champs non cultivés ». Ceci fût la résultante d'une

**IMAGE N° 63 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LE MITAGE DES ESPACES RURAUX ;
exemple de la vallée de l'Epte au niveau de Saint-Clair-Sur-Epte, Val-d'Oise, Eure. (IMAGETTE B2).**



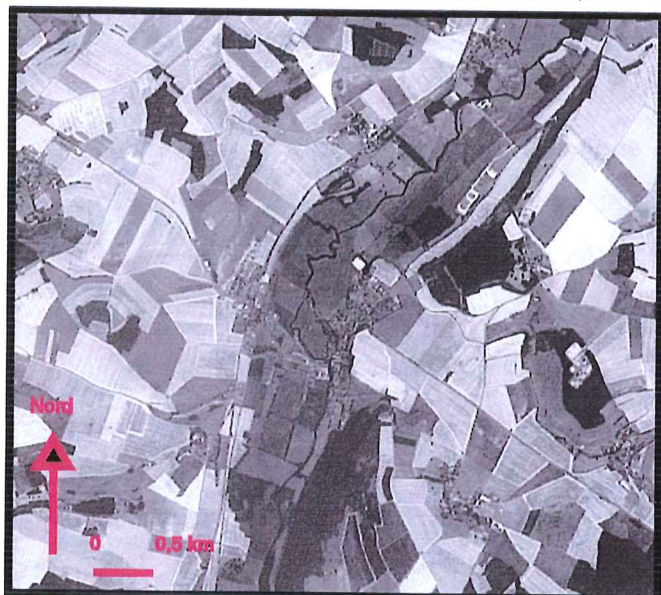
A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).

B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.

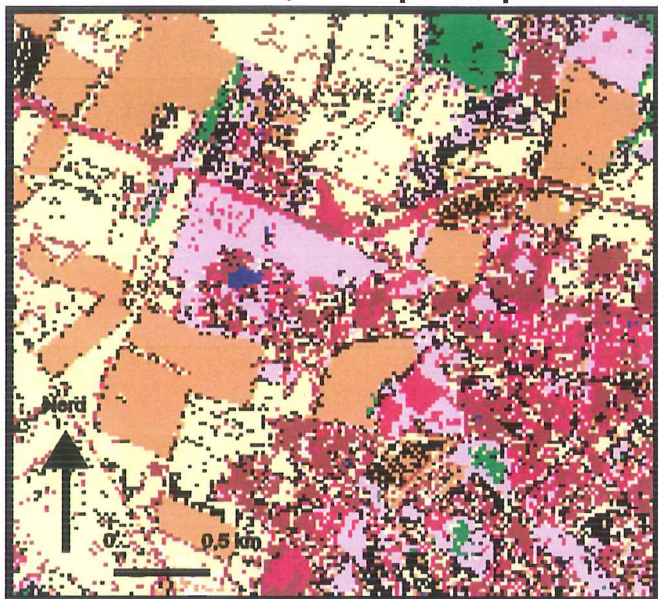
D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.



E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.

F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

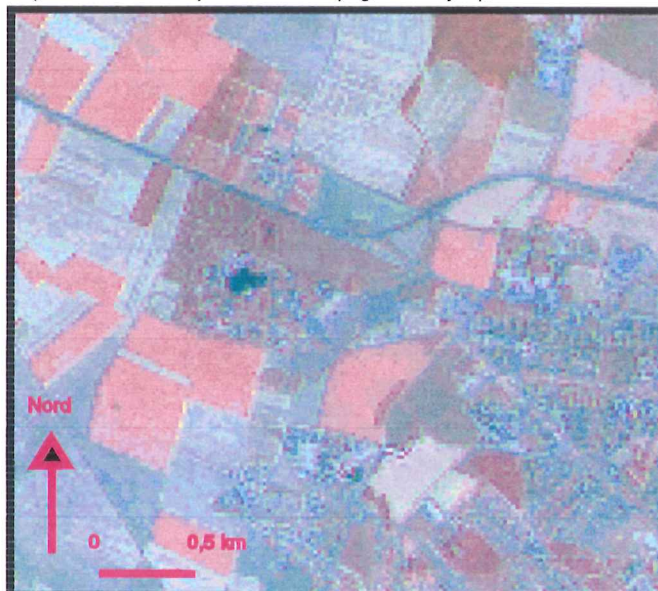
IMAGE N° 64 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LES GRANDES OPERATIONS URBANISTIQUES ; L'exemple du quartier de Cergy-le-Haut, Val-d'Oise. (IMAGETTE C3).



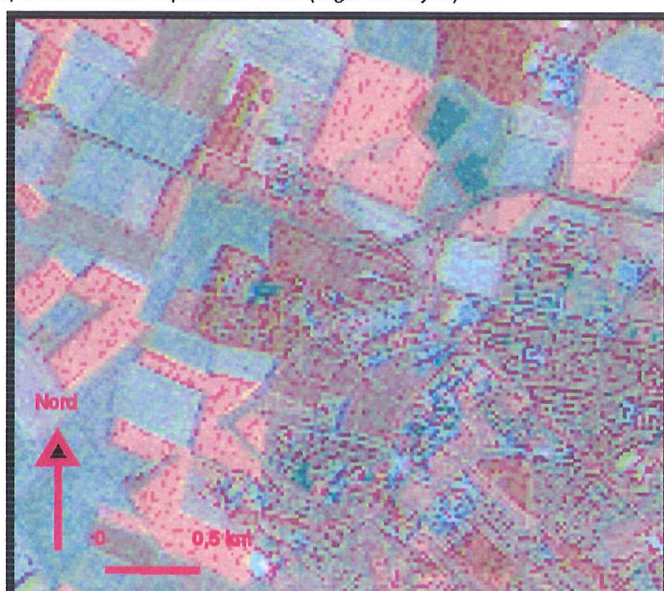
A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).



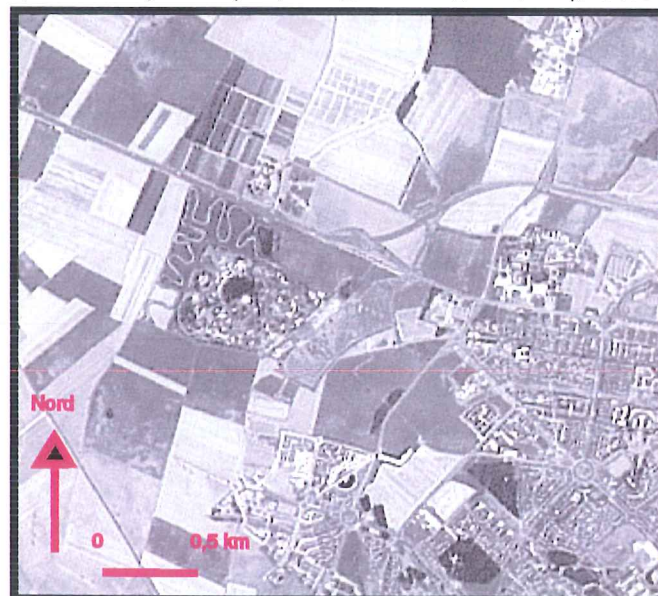
B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



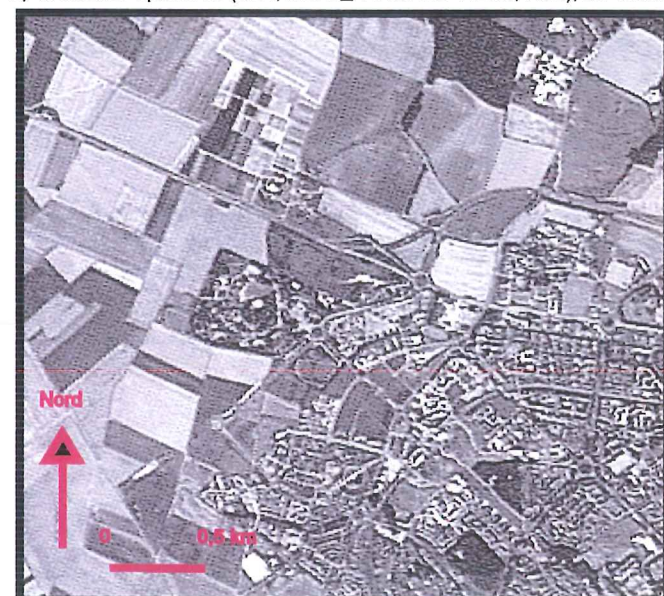
C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.



D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.



E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.



F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

démarche itérative, la classification s'améliorant progressivement au fur et à mesure de l'intégration de nouveaux « polygones d'apprentissage ». De fait, plus ceux-ci sont nombreux, plus ils couvrent le champ de la complexité du réel. Il n'est donc pas à exclure que des améliorations eussent pu être obtenues quant à la prise en compte des phénomènes de mitage, visualisés dans la catégorie « urbain végétalisé ».

6. Les grandes opérations urbanistiques.

Dans ce domaine, le territoire même de la ville nouvelle offre un certain nombre d'opérations clairement identifiables. Il suffit d'observer les **Images n°14 p. 498** ou **n° 40 p. 558** pour s'en convaincre. Le quartier de Cergy-le-Haut sur la commune de Cergy a vu l'aboutissement de l'opération pilotée par l'E.P.A. Ce quartier d'habitat collectif, inauguré en 1994, est implanté au terminus de la ligne A du R.E.R. En 1990, les terrains concernés par l'opération urbanistique étaient des champs, ce qu'enregistrent à peu-près correctement les classifications supervisées, voir les **Images n°64 A) et B) p. 610**. Si l'on tient compte des données du S.D.A.U. de la ville nouvelle⁸², le nombre de logements susceptibles d'être encore construits sur ce quartier s'élèverait à 1 935 (état prévisionnel établi au 1^{er} Janvier 1999). Ce quartier est l'un de ceux pour lesquels des objectifs forts de « centralité » ont été fixés par les aménageurs⁸³ : « ..., le schéma directeur s'efforce, toujours en cohérence avec les orientations du SDRIF, de développer autour de points singuliers, de gares (Pontoise, Cergy-Saint-Christophe, Cergy-le-Haut, Liesse), d'équipements publics majeurs (équipements culturels de Cergy-le-haut, pôle universitaire du plateau Saint-martin) ou des centres de bourg ancien (centre ancien de Pontoise), une image et une identité propre à partir d'un urbanisme dense et mieux structuré à proximité immédiate de ces équipements ». H. Guénot⁸⁴, met l'accent sur cet aspect, en s'interrogeant toutefois sur les chances de succès de l'opération : « *Le quartier de Cergy-le-Haut, inauguré en 1994, pourrait améliorer la mixité sociale à condition que la greffe prenne et que les nouveaux habitants y soient bien accueillis. Pour l'heure, il est en voie d'achèvement. Il possède déjà une gare RER et un multiplexe de 10 salles de cinéma. La future place du Nautilus (2,29 millions d'euros), avec une médiathèque, une église en construction et des services publics, devrait conférer une 'nouvelle centralité' au quartier, comme*

⁸² S.D.A.U. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, approuvé le 6 Juillet 2000. [n° 168]. Cf. p. 178.

⁸³ Ibid. [n° 168]. Op. Cité p. 194.

⁸⁴ GUENOT H. : « Cergy-Pontoise quitte le giron de l'Etat », pp. 5-6, in *Forum mondial du développement urbain*, Bulletin Avril 2003. [n° 196]. Op. cité p. 6. Voir également le Site Internet : www.inta-net.org

disent les urbanistes. Deux îlots (107,03 millions d'euros) doivent aussi accueillir 800 logements, en majorité en accession à la propriété. On espère qu'à moyen terme, 15 000 à 18 000 habitants les investiront, soit l'équivalent d'une ville moyenne ». Quant au Maire de Cergy et Président du S.A.N.de Cergy-Pontoise, D. Lefebvre, il insiste tout particulièrement⁸⁵ sur l'importance de la réussite de ce quartier, pour l'agglomération saisie plus globalement : « *Quand nous réfléchissons à la future médiathèque de Cergy-le-Haut, nous pensons au delà de son implantation, à la qualité de l'équipement pour que tous les Cergyssois aient envie d'y venir, cohésion sociale par l'accès facilité aux nouvelles technologies de l'information. Partout cette idée de cohérence, d'interactivité, doit être présente* ». Nous touchons ici aux enjeux territoriaux tels qu'ils sont appréhendés par les élus, approche qui sera développée au **Chapitre V**, « Identités territoriales et enjeux politiques : le face-à-face V.N. – P.N.R. ». Le quartier de Cergy-le-Haut présente, outre le fait d'achever la ville nouvelle, la caractéristique d'être localisé aux marges de celle-ci, sur ce que l'on pourrait qualifier de « front urbain », mais un front urbain cristallisé. Si des projets de densification existent, aucune extension ne semble à l'heure actuelle envisageable.

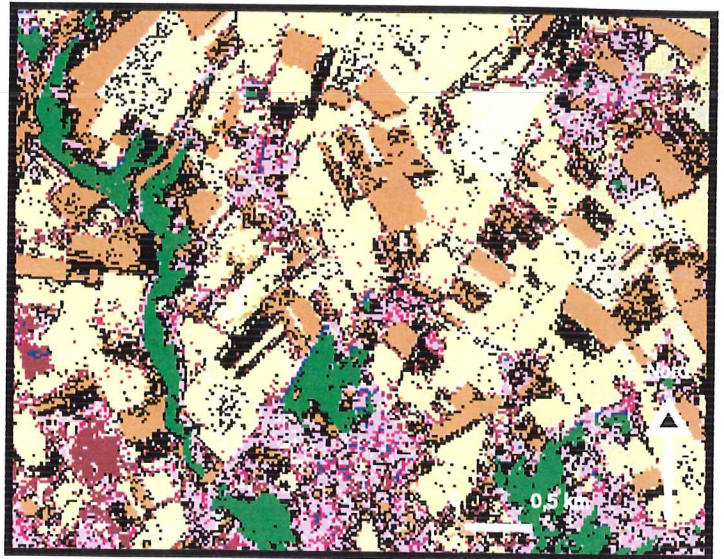
Parmi, les autres réalisations majeures, repérables grâce aux images satellitaires, signalons Port-Cergy. Cette marina est considérée comme la première d'Île-de-France (à titre indicatif, elle peut accueillir 103 bateaux de 5 à 22 m). Elle est souvent utilisée sur les plaquettes de présentation de la ville nouvelle, afin d'en vanter la qualité de vie et en constitue à sa manière, une vitrine. Les **Images n° 61 p. 605**, permettent, dans une démarche diachronique, de saisir les mutations de ce secteur de la ville nouvelle, qu'elles proviennent de l'imagerie panchromatique, des trichromies, ou des classifications supervisées. L'albédo élevé de la zone en chantier en 1990, facilite la discrimination de l'aire concernée et sa délimitation. Conçu comme un « véritable port de plaisance », dont le bassin central est clairement observable sur les images, il s'agit également d'un quartier plus complexe, liant habitat résidentiel haut de gamme et activités de restauration. Il semblerait, mais ceci reste à démontrer, que ce quartier s'impose progressivement comme un « centre de l'agglomération », dans le domaine de l'animation, en particulier nocturne. Le quartier de la préfecture, désespérément vide le soir, dans une « logique de C.B.D. », jouant lui un rôle de centre sur les plans

⁸⁵ Voir l'énonciation des objectifs de l'équipe municipale par D. LEFEBVRE, « Bâtissons ensemble l'avenir de Cergy », dans le bulletin de la mairie de Cergy : *En direct de la mairie*. Mars 2003. [n° 197]. Op. cité p. 2. Accessible aussi par le Site Internet : <http://www.ville-cergy.fr/>

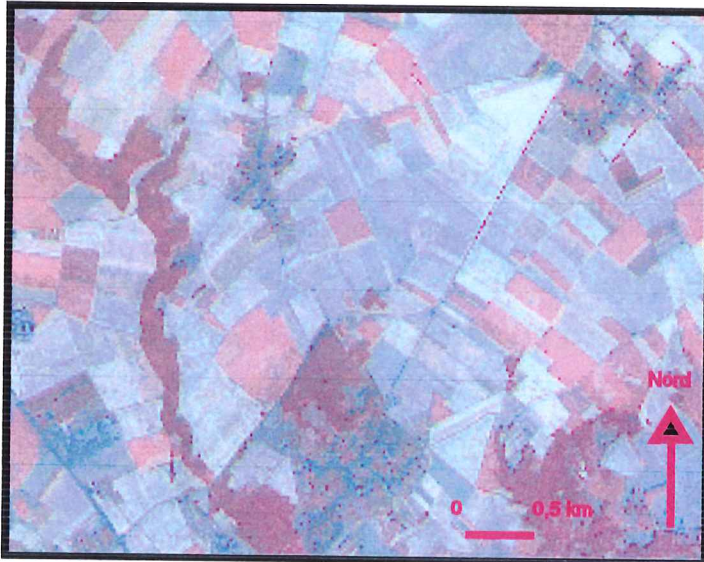
IMAGE N° 65 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LES GRANDES ZONES COMMERCIALES ; exemple de "l'Oseraie" à Osny, Val-d'Oise. (IMAGETTE B4).



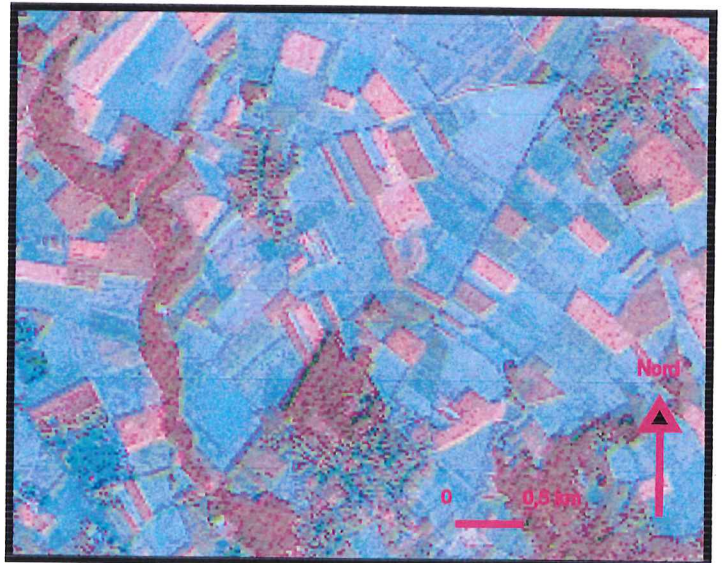
A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).



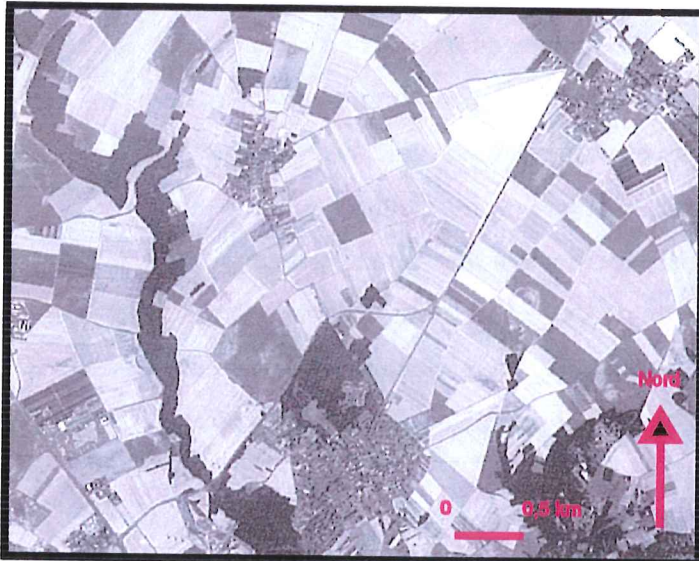
B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.



D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.



E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.

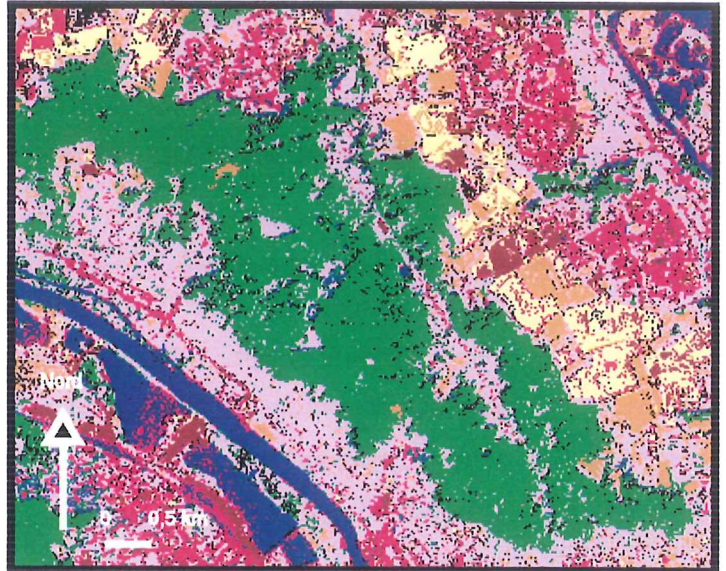


F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

IMAGE N° 66 : FORMES DES MUTATIONS SPATIALES : LA PRESSION URBAINE SUR LES ESPACES BOISES ; l'exemple de la forêt de l'Hautil, Val-d'Oise, Yvelines. (IMAGETTE C3)



A) Classification supervisée 1990 (règle de Bayes).



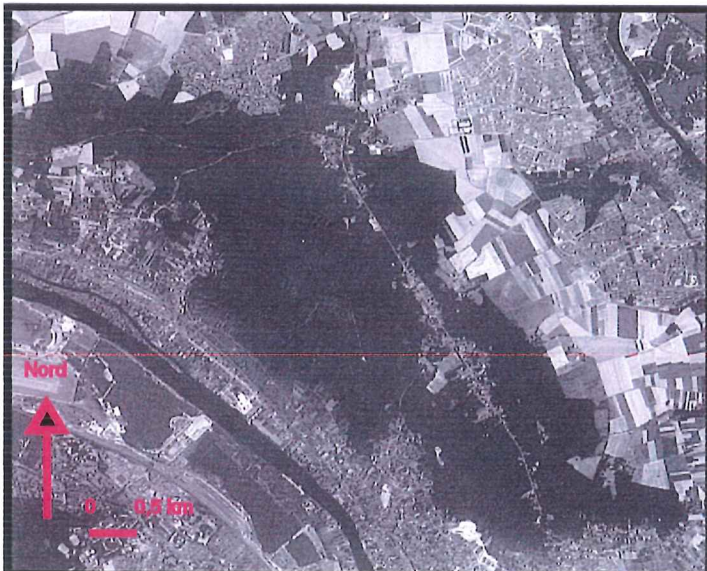
B) Classification supervisée 1999 (règle de Bayes).



C) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO_RECT, XS3), en 1990.



D) Trichromie optimisée (XS1, ACP2_PANCHRO-RECT, XS3), en 1999.



E) Panchromatique filtrée .Mas en 1990.



F) Panchromatique filtrée .Mas en 1999.

économique et administratif, tout comme le C.C.R. des « Trois fontaines », dans le domaine du commercial.

7. Les grandes zones commerciales.

Cet aspect aurait, à plus d'un titre, pu être intégré au paragraphe précédent **IV)(H)2) p. 603-604**, portant sur les zones d'activités. De fait, la signature de ces deux objets spatiaux, résultant des bâtiments de grande taille et des surfaces importantes de parking, est perçue de façon similaire par les capteurs du satellite. La distinction des zones commerciales résulte du souci d'aborder les logiques qui président à l'implantation de ces aménagements spécifiques. Plusieurs cas auraient pu se prêter à l'analyse, mais celui choisi, la zone commerciale de « l'Oseraie » à Osny, présentait un triple intérêt : avoir enregistré une croissance significative sur la période d'étude, grouper des magasins de nature variée et être localisée dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, mais aux marges de celle-ci, dans une situation similaire à celle du quartier de Cergy-le-Haut sur le plan résidentiel. En outre, un mémoire de Maîtrise⁸⁶ récemment soutenu permettait d'avoir accès à des données récentes sur les zones de chalandise des principaux commerces. La plupart des informations fournies ci-après sur cette zone commerciale proviennent de ce mémoire.

Tenant compte de son implantation géographique, les principaux acteurs ayant contribué à son développement furent l'E.P.A. et la commune de Osny. La volonté de « désengorger » le C.C.R. des « Trois fontaines » situé en position centrale par rapport à la ville nouvelle et de satisfaire les besoins de la population croissante de cette dernière⁸⁷, a visiblement joué un rôle, mais une autre dimension doit être intégrée : capter les résidents des zones rurales, en particulier celles du P.N.R. du Vexin français. Notons, à ce propos, que la Charte du Parc limitant les implantations commerciales ou industrielles n'était pas encore édictée lorsque fût initiée la zone commerciale de « l'Oseraie », mais l'offre commerciale était déjà faible à l'époque sur ces territoires ruraux. Cette question méritera des approfondissements ultérieurs.

Le développement de « l'Oseraie » débute en 1988 avec quelques enseignes dont un « Jardiland », une grande surface alimentaire (« Mammouth », plus tard

⁸⁶ FERNANDEZ F. : « Étude des flux de clientèle, exemple de la zone d'activités de l'Oseraie, à Osny, Val-d'Oise ». Mémoire de Maîtrise soutenu en Juin 2003. Direction S.-A. Souiah. Université de Cergy-Pontoise. [n° 198].

⁸⁷ Population résidente à Cergy-Pontoise, selon l'I.N.S.E.E. (« populations sans doubles-comptes »), en 1990 : 159 168 ; en 1999 : 178 659. Soit une croissance de 12,24 %.

« Auchan » également présent aux « Trois fontaines »), qui jouera rapidement le rôle de locomotive de la zone commerciale et une grande surface spécialisée dans le bricolage (« Leroy-Merlin »). Les Images n°65 A) C) et E) p. 613, datant de 1990, correspondent à cette situation. Une confusion apparaît à ce propos sur la « trichromie optimisée », les surfaces plantées du « Jardiland » sont perçues comme de « l'urbain végétalisé » et non comme de « l'espace boisé ». Par la suite d'autres enseignes viendront compléter celles initialement implantées.

Les modes d'accès à « l'Oseraie » privilégient l'automobile, sachant toutefois que des dessertes par bus existent en direction de la ville nouvelle principalement, mais aussi des zones rurales, en particulier vers Char. La fréquence des navettes ne peut toutefois être considérée comme une alternative crédible au transport individuel. Tenant compte du lieu d'implantation de la zone commerciale, dans les champs, à distance respectable des zones densément urbanisées, les autres modes d'accès peuvent être considérés comme absolument marginaux.

Les zones de chalandise révèlent pour la quasi totalité des produits proposés (alimentaire, meubles, électroménager, quincaillerie, chaussures, vêtements, fournitures automobile, librairie, etc...), un fort tropisme rural. Les populations résidant dans les communes situées le long, ou à proximité, de l'axe routier CD 915 qui dessert la zone commerciale, sont les plus fortement captées. Dans le domaine alimentaire ne résistent que les communes sur lesquelles sont installés des supermarchés, en l'occurrence pour le P.N.R. du Vexin français, Marines et Magny-en-Vexin. Des déplacements importants semblent également s'effectuer depuis les communes de la ville nouvelle vers « l'Oseraie », mais pour ces territoires, les clients potentiels sont sensiblement moins captifs.

Au final, il semble que le développement d'une telle zone commerciale joue sur deux registres complémentaires : une superficie conséquente, en particulier une vaste disponibilité en places de parking, qui rend son accessibilité moins problématique, en comparaison du C.C.R. des « Trois fontaines », pour les populations de la ville nouvelle et, en parallèle, une absence de concurrence crédible sur les territoires ruraux du P.N.R. du Vexin français. Les règles imposées par la Charte du P.N.R.⁸⁸, ne devraient pas modifier à court terme cette logique. Ainsi, l'Article n°27.1 précise⁸⁹ : « *Les communes s'engagent à consulter le Syndicat Mixte pour tout projet*

⁸⁸ Charte du P.N.R. du Vexin français. 9 mai 1995. [n°40].

⁸⁹ Ibid. [n°40]. Op. Cité p. 76.

d'implantation d'entreprises à l'exception des artisans. L'avis du Syndicat Mixte est donné après l'analyse du projet et de ses diverses conséquences sur l'environnement et le paysage, selon le plan paysage. Les implantations se feront dans les zones d'activités économiques intercommunales ou dans les zones d'activités économiques existantes ». De fait, ces restrictions concernent également les zones à finalité commerciale. Plus loin, l'Article n°28 ajoute⁹⁰ : « *Afin d'économiser un maximum d'espaces naturels et de permettre également un développement économique équilibré, les communes s'engagent à mettre en place des zones d'activités intercommunales soit dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République (communauté de communes), soit par un dispositif conventionnel de péréquation de la taxe professionnelle* ». Ceci avait pour objectif primordial, d'entraver le pullulement des petites zones d'activités communales. Les activités commerciales ne sont pas prohibées sur le territoire du Parc, mais les services de proximité sont nettement privilégiés, ainsi l'Article n°29⁹¹ : « *Le Parc participe à l'état des lieux et à la mise en place des actions, notamment à la création de commerces, services ou 'multiples ruraux' (épicerie, buvette, restauration, dépôt de pain, journaux) et à l'aménagement, la modernisation, la transmission des commerces et des activités artisanales existants* ». Enfin, l'Article n°30⁹² dégage trois axes de promotion des activités économiques, dont l'un est censé bénéficier aux zones extérieures au Parc : « *Le parc a pour mission de promouvoir l'image du Vexin en vue de trois objectifs : 3) 'Vendre' l'image du Parc pour la promotion de pôles économiques des 'villes portes'* ». Comme nous le verrons plus loin, une « Convention 'Ville-Porte' »⁹³ a bien été signée par les Présidents⁹⁴ des deux territoires. Cette situation particulière peut profiter à des zones commerciales situées sur le territoire de la ville nouvelle et en limite du P.N.R. du Vexin français. Le développement d'une zone commerciale comme celle de « l'Oseraie » impose de prendre en considération cette complexe alchimie territoriale. En dépit d'une priorité fréquemment énoncée d'accorder une attention croissante au « développement durable », il est à craindre que la dépendance croissante des marges rurales à l'égard des zones urbaines voisines, en

⁹⁰ Ibid. [n°40]. Op. Cité p. 77.

⁹¹ Ibid. [n°40]. Op. Cité p. 78.

⁹² Ibid. [n°40]. Op. Cité p. 79.

⁹³ Convention « Ville-Porte » P.N.R du Vexin français et ville nouvelle de Cergy-Pontoise. 2 Février 1999. [n°149].

⁹⁴ En l'occurrence, J.-L. Linquette pour le S.A.N. et G. Claudel pour le P.N.R.

particulier sur le plan commercial ne conduise à une forte accentuation des déplacements par mode de transport individuel.

8. La pression urbaine sur les espaces boisés.

Dans les zones urbaines et périurbaines, les espaces boisés sont à la fois soumis à forte pression et objet d'une attention toute particulière. L'espace boisé pris ici comme exemple, est vaste (plus de 100 hectares) et présente comme intérêt de concerner directement la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et les communes de la vallée de la Seine faisant partie des Yvelines. La forêt de l'Hautil n'est par contre pas une préoccupation immédiate pour le P.N.R. du Vexin français, seules, les communes de Tessancourt-sur-Aubette et de Condécourt étant situées à sa lisière. Sur les flancs Sud, Ouest et Nord de cet ensemble forestier, le contact était immédiat avec l'urbanisation dès 1990 (Evecquemont, Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Andrésey et Menucourt), comme nous le montre distinctement **l'Image n°66 p. 614**, par contre, une zone interstitielle de champs avait été maintenue à l'Est, avec le front urbain de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, en particulier sur les territoires des communes de Vauréal et de Jouy-le-Moutier.

Se pose ici la question des lisières des massifs boisés. Le S.D.A.U. de la ville nouvelle, explicite les règles en cours, dans son Article 9.2.1⁹⁵ : *« Il s'agit de trois massifs forestiers⁹⁶ dont la superficie dépasse 100 hectares. Leurs abords sont concernés par la règle de protection des lisières, qui interdit toute urbanisation nouvelle à moins de 50 mètres de la lisière en dehors des sites urbains constitués. La délimitation exacte de cette bande inconstructible devra être précisée dans les documents d'urbanisme locaux. Les communes concernées dans l'aire du schéma directeur sont Jouy-le-Moutier, Boisemont, Courdimanche et Menucourt pour le massif de l'Hautil, Boissy-l'Aillierie et Puiseux-Pontoise pour le bois Saint-Léger, Pierrelaye et Méry-sur-Oise pour la butte de Montarcy »*. La référence générale qui s'impose est celle du S.D.R.I.F.⁹⁷ La Charte du P.N.R. y fait également allusion dans son Article 11.1.1.2⁹⁸ : *« Les communes s'engagent à maintenir des zones*

⁹⁵ Ibid. [n°168]. Op. Cité p. 133.

⁹⁶ Ndlr : Les trois ensembles faisant l'objet d'une attention particulière sont : le massif de l'Hautil, le bois Saint-Léger sur la commune de Boissy-l'Aillierie, et la butte de Montarcy. Notons que Boissy-l'Aillierie est une commune du P.N.R. du Vexin français incluse dans le S.D.A.U. de la ville nouvelle.

⁹⁷ Approuvé le 26 Avril 1994 et destiné à dessiner le profil de la région à échéance de 2015.

⁹⁸ Ibid. [n°40]. Op. Cité p. 40.

*inconstructibles en lisière des massifs boisés selon les règles fixées par le SDRIF. », ajoutant plus loin : « Le Syndicat Mixte est consulté pour toute procédure administrative liée au boisement et au déboisement. Les communes s'engagent à consulter le Syndicat Mixte quand elles sont saisies pour avis de l'attribution des subventions au boisement. La plantation de résineux en peuplements purs ou en grandes surfaces n'est pas recommandée (cf chII, art. 15) ». Cette dernière recommandation a concerné le bois de Galluis par exemple, présent sur la **zone-test n°1** (voir **Image n°13 p. 497**), qui a connu un important reboisement entre 1990 et 1999.*

Une tentative de quantification des superficies couvertes par les espaces boisés peut être effectuée, aux deux dates, avec toutes les réserves d'usage concernant cette démarche diachronique à partir d'images satellitaires (voir **p. 572** et **p. 578**)⁹⁹. La bonne discrimination des « forêts », indiquée par les « tables de performance » (voir **Tableau n°42 p. 579**) : **98,34 %** en 1990, et **96,11 %** en 1999, incite cependant à exploiter ces résultats. Si l'on prend la totalité de l'imagette C3 (**Image n°47 p. 576** et **n°48 p. 577**) d'où a été extraite l'**Image n°66 p. 614**, ce sont **152 350** pixels (soit **15,23 %**) qui étaient boisés en 1990 ; leur nombre augmentant en 1999 : **164 392** (soit **16,44 %**). Les évolutions affectant la forêt de l'Hautil ne suivent pas cette tendance. Les espaces boisés correspondent à **44 243** pixels (soit **22,1 %** de l'**Image n°66**), en 1990 et à **43 653** (soit **21,80 %**), en 1999. Précisons toutefois qu'il n'a pas été possible de saisir la forêt de l'Hautil de façon exclusive, des espaces boisés correspondant au bois de Verneuïl sont ainsi présents dans le coin Sud-Ouest de l'**Image n°66**. Ce dernier semblant avoir connu une légère extension sur la période, les résultats signalés pour la forêt de l'Hautil n'en seront pas invalidés.

Quels processus expliquent les réductions de superficie de la forêt de l'Hautil, en dépit des mesures de préservation mises en oeuvre ? Des « pixels boisés » ont apparemment été perdus sur la commune de Vaux-sur-Seine, selon les deux classifications supervisées, voir les **Images n°66 A**) et **B**), sans qu'un mitage massif ne puisse être incriminé. Nous touchons de nouveau ici aux limites de la méthode. Par contre, au cœur même du massif, des zones ont bien été déboisées, ceci étant confirmé par les images panchromatiques, **Images n°66 E**) et **F**). L'interprétation qui en est fournie par la classification supervisée ne correspond pas toutefois à la réalité. Celle-ci

⁹⁹ Rappelons également, les réserves formulées par exemple par C. Weber et C. Petropoulou, auxquelles il a déjà été fait référence. Cf. **p. 520**.

indique en effet, une substitution de pixels en « urbain végétalisé » à des pixels « forêt », or rien ne confirme une telle mutation. Surgit de nouveau le problème des confusions entre ces deux catégories taxinomiques. La classification des lisières de la forêt de l'Hautil en « urbain végétalisé » dans sa partie orientale tournée vers la ville nouvelle, ne fournissant qu'un argument supplémentaire.

Si cet espace forestier a perdu un certain nombre d'hectares boisés (23,6 si l'on se réfère aux nombres de pixels indiqués plus haut), ceci ne résulte pas tant d'une pression urbaine importante que de la gestion même de la forêt, un déboisement pouvant être suivi d'un reboisement ultérieur. Il n'en demeure pas moins, que l'insertion de tels espaces dans un tissu urbain en cours de densification ne soit génératrice à terme de tentatives de transformation de l'affectation des sols, tout du moins pour certaines portions de la forêt. Ceci se constate dans le cas des forêts de Montmorency ou de Saint-Germain-en-Laye (la comparaison des Images n°51 p. 584 et n°52 p. 585 pourrait à cet égard fournir certains arguments), pourtant vigoureusement protégées, en théorie. Le tracé de la future rocade de la ville nouvelle, la V88 à laquelle il a déjà été fait allusion (voir p. 560), ne devrait pas empiéter sur l'espace boisé de la forêt de l'Hautil¹⁰⁰, mais s'inscrire à la frange orientale de celle-ci. Si la préservation quantitative des espaces forestiers périurbains constitue un enjeu d'importance, il en est de même des aspects qualitatifs. Par aspects qualitatifs doit être entendu tout ce qui porte sur la fréquentation, mais aussi l'adaptation de ces espaces aux besoins nouveaux résultant de la proximité de territoires densément urbanisés. Dans ce domaine, toutefois, l'imagerie satellitaire constitue un outil encore moins immédiatement exploitable.

Toutes les modalités de transformation de la mise en valeur de l'espace n'ont pas été couvertes par la classification en huit catégories qui vient d'être proposée. Ainsi, l'apparition d'objets spécifiques comme des golfs est complexe à identifier. Quant aux réhabilitations urbaines, impliquant des substitutions dans l'utilisation des bâtiments¹⁰¹, par exemple lorsque d'anciens corps de ferme sont réhabilités en petits bâtiments d'habitat collectif, elles sont par essence, invisibles des images satellitaires,

¹⁰⁰ Tout du moins si l'on se réfère à la carte de « Destination générale des sols. Première phase » présente dans le S.D.A.U. de la ville nouvelle. [n°168]. Cf. p. 188.

¹⁰¹ Celles-ci sont fréquentes dans le P.N.R. du Vexin français et sont soutenues par la Charte même du P.N.R., l'Article 11.4 stipule ainsi : « Des études sont menées avec les communes pour étudier les nouveaux besoins d'urbanisation et utiliser au maximum les espaces libres à l'intérieur du tissu urbain. Ceci se traduit par une reconquête de la qualité des centres anciens par une restructuration et une densification des tissus bâtis ». Ibid. [n°40]. Op. Cité p. 47.

qu'elles soient panchromatiques ou multispectrales. Toutefois, il a été possible de qualifier, bien davantage que de quantifier, certaines des transformations.

G. Les mutations des marges, homogénéité, gradient, ou morcellement ?

Est-il envisageable et pertinent d'établir une synthèse des principales mutations étudiées précédemment, ou doit-on se contenter de pointer certaines transformations sans perspective de généralisation ? Les informations provenant des images satellitaires seront mises en relation avec celles obtenues par d'autres sources. Si l'homogénéité ne peut être attendue à une échelle moyenne, il n'en va pas de même à des échelles plus locales, ainsi, des espaces forestiers, comme cela a été évoqué précédemment. La question du gradient ou du morcellement est par contre justifiée à une échelle moyenne. L'éloignement progressif des zones les plus urbanisées, en particulier celles de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, débouche-t-elle sur des mises en valeur spécifiques de l'espace, évoluant avec régularité en fonction de la distance ?

1. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise par rapport aux marges rurales.

Ceci revient à étudier la ville nouvelle par rapport à ses propres marges rurales. La perspective d'une extension de la ville nouvelle hors de ses limites initiales avaient bien été envisagée, mais dès le S.D.A.U. de 1983¹⁰², cette perspective apparaissait comme peu crédible, les objectifs démographiques ayant été réévalués à la baisse. La sortie de la ville nouvelle de quatre communes¹⁰³, même si ces dernières ont continué à être intégrées (de même d'ailleurs que Ennery), par souci de cohérence et de continuité, dans le périmètre du S.D.A.U., limitait en outre les perspectives de voir la ville nouvelle s'étendre fortement vers l'extérieur. Notons aussi que ce « péril », est l'un des arguments ayant puissamment plaidé pour la mise en œuvre du P.N.R. du Vexin français. La Charte du Parc insiste d'ailleurs sur ce point dans son préambule¹⁰⁴ : « *En région Île-de-France, l'équilibre est fragilisé par la poussée de*

¹⁰² S.D.A.U. ville nouvelle. 1983. [n° 199].

¹⁰³ Boisemont, Boissy-l'Aillerie, Méry-sur-Oise et Pierrelaye, constituaient des communes « périphériques » géographiquement et en terme d'aménagement par rapport aux projets urbains qui s'élaboraient à l'époque.

¹⁰⁴ Ibid. [n°40]. Op. Cité p. 9.

l'urbanisation sur les espaces ruraux. La Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise ainsi que l'urbanisation de la Basse Vallée de la Seine ont empiété sur les espaces naturels et agricoles du Vexin français. La demande croissante en logements individuels et en espaces verts de proximité renforce la pression urbaine sur les espaces ruraux ». Le S.D.A.U. ville nouvelle confirme quant à lui par son Article 4.3.3.¹⁰⁵, l'impossibilité d'envisager des extensions dans cette direction : « *L'obligation d'ouvrir à l'urbanisation les zones quadrillées¹⁰⁶ ne s'impose pas dans les zones couvertes par la charte du P.N.R. du Vexin français, car il s'agit d'une norme d'urbanisme s'imposant au SDRIF* ». Du point de vue de la ville nouvelle, le traitement des marges est par contre tout à fait déterminant. Sur ce point encore, le S.D.A.U. est explicite¹⁰⁷ : « *Dans le cadre des extensions urbaines, une attention particulière sera portée au traitement des limites entre le tissu urbain créé et les espaces naturels. Entre ces deux domaines, la qualité des franges sera assurée par le traitement paysager des espaces de transition. Cette disposition, qui devra être traduite dans les documents d'urbanisme locaux, vaut notamment dans les situations où l'agglomération est amenée au contact d'espaces naturels particulièrement sensibles* ». A regarder de près les **Images n°47 p. 576** et **n°48 p. 577**, on peut constater que l'enveloppe externe de la ville nouvelle a connu certaines dilatations, celles-ci étaient d'ailleurs grandement prises en compte par la **zone-test n°2** (voir ainsi l'**Image n°14 p. 498**), il s'agit de quartiers d'habitat collectif comme celui de Cergy-le-haut qui a fait l'objet de développements plus approfondis (voir l'**Image n°64 p. 610**). La commune de Jouy-le-Moutier a vu s'édifier un quartier de ce type, mais de taille plus réduite. Les extensions périphériques concernent par ailleurs les zones d'activités (commune de Saint-Ouen-l'Aumône, voir **Image n°60 p. 602**) ou les zones commerciales (« l'Oseraie » en étant l'exemple le plus remarquable, voir **Image n°65 p. 613**). Les marges laissent par ailleurs subsister au sein même du périmètre du S.A.N., des espaces intermédiaires conservant une mise en valeur agricole, ainsi pour ceux situés en lisière de la forêt de l'Hautil.

Parmi les projets substantiels devant contribuer à achever la ville nouvelle, notons ceux de « l'Oseraie », sur la commune de Osny et de « Liesse » sur celle de

¹⁰⁵ Ibid. [n°168]. Op. cité p. 197.

¹⁰⁶ Ndlr : « Les zones quadrillées » sont celles du S.D.R.I.F. qui ont vocation à accueillir une urbanisation nouvelle. Ces espaces révélaient déjà de cette qualification dans le schéma directeur de la région Île-de-France de 1976.

¹⁰⁷ Ibid. [n°168]. Op. cité p. 172.

Saint-Ouen-l'Aumône. Le premier devrait selon le S.D.A.U.¹⁰⁸ accueillir de l'ordre de 1 200 logements neufs, la zone commerciale située en face, trouvant là, à proximité, des consommateurs nouveaux : *« Sa situation privilégiée devrait permettre d'y développer du logement à caractère résidentiel. En contrepartie, il nécessitera un effort important en matière de transition avec les espaces naturels du Vexin français et de paysage proposé à une entrée importante de l'agglomération »*. Le second, en cours de réalisation, 2 000, que le S.D.A.U. décompose en 800, correspondant à la Z.A.C. de « Liesse » et 1 200 sur les autres quartiers de « Liesse ». Le S.D.A.U.¹⁰⁹ met là aussi l'accent sur la qualité attendue de cette réalisation : *« Par leur ampleur et leur situation, ils devraient apporter une contribution significative au rééquilibrage habitat / emploi entre l'est et l'ouest de l'agglomération. La qualité du site, le contact avec la plaine de Pierrelaye et la situation à une entrée d'agglomération majeure en font des secteurs sensibles sur le plan du paysage »*. L'accent mis pour chacun de ces deux projets sur la qualité de l'habitat permet d'y voir la volonté de capter des populations à niveau de vie plus élevé, en relation avec le permanent souci de rééquilibrage social de la ville nouvelle¹¹⁰.

Un autre projet majeur est à signaler, même s'il ne concerne pas les marges de la ville nouvelle, celui de la « caserne Bossut » entre Pontoise et Cergy. L'objectif affiché dans ce cas est de doter l'agglomération d'un centre attractif ainsi que d'ouvrir la dalle des « Trois fontaines » sur la ville. L'article 2.2.2. du S.D.A.U. est sur ce point particulièrement explicite¹¹¹ : *« Géographiquement distants, séparés par les infrastructures et morphologiquement dissemblables, les deux centres constituent néanmoins les principaux atouts pour la constitution d'une centralité. Ce projet devrait se développer à partir de l'opportunité foncière que représentent les terrains de l'ancienne caserne Bossut, sur le plateau Saint-Martin qui sépare aujourd'hui les centres de Pontoise et de Cergy-Préfecture. Il devrait permettre à Cergy-Pontoise d'affirmer, à partir des centres existants, un ensemble urbain cohérent et complémentaire animé par des fonctions de centralité »*. L'objectif plus global visant dans une perspective de fonctionnement polycentrique de l'agglomération parisienne,

¹⁰⁸ Ibid. [n°168]. Op. cité p. 179.

¹⁰⁹ Ibid. [n°168]. Op. cité p. 179

¹¹⁰ Voir à ce propos l'Article 1 du Chapitre « Objectifs et orientations : les dispositions retenues » du S.D.A.U. : *« Ainsi, la mixité sociale, inscrite comme un précepte fondateur des villes nouvelles ne trouve plus toujours, avec la transformation rapide des modes de vie et des modes d'habiter, une expression à la hauteur des ambitions originelles. La mixité fonctionnelle, souvent elle-même absente de la conception initiale de certains secteurs urbains, est parfois, là où elle existe, remise en cause »*. Ibid. [n°168]. Op. cité p. 145.

¹¹¹ Ibid. [n°168]. Op. cité p. 158.

à renforcer le poids et l'influence du pôle périphérique que représente cette ville nouvelle. On retrouve, même une fois achevée la phase de particularisme des villes nouvelles, les grands axes définis par P. Delouvrier et son équipe, lors de l'élaboration du S.D.A.U. R.P. de 1965. L'exacerbation des antagonismes avec les marges rurales ayant cependant limité les possibilités d'extension géographique. L'alternative étant la densification au sein de l'enveloppe existante. Les arguments développés par V. Fouchier¹¹², dans le cas de Evry, sont probablement pour partie une réponse à cette nouvelle donne.

2. L'axe de la Vallée de l'Oise.

L'axe de la vallée de l'Oise¹¹³ constitue de fait un axe important d'urbanisation, ceci avait été souligné lors des commentaires sur les Images n°49 p. 580 et n°50 p. 581. Si le tissu urbain semble rester approximativement circonscrit en 1999, dans les limites qui étaient les siennes en 1990, une densification du tissu urbain existant s'opère indéniablement. La densité des communes de la rive droite, appartenant au P.N.R. du Vexin français, croît¹¹⁴ : Auvers-sur-Oise (483 hab / km² en 1990, 537 en 1999), Butry-sur-Oise (722 et 757), Parmain (560 et 573), Champagne-sur-Oise (392 et 412), le territoire de cette dernière n'est cependant pas totalement inclus dans le P.N.R. du Vexin français. De même pour celles de rive gauche, qui elles, ne font pas partie du Parc, Méry-sur-Oise (553 et 799), Mériel (750 et 765), l'Isle-Adam (668 et 747), Mours (629 et 602) constitue le seul contre-exemple.

Cumulées, les populations des communes de rive droite sont passées de 16 862 à 17 952 habitants, soit une croissance de **+6,46 %**, quand, dans le même temps, celle de rive gauche augmentaient plus fortement, de 21 685 à 25 629 habitants, soit une croissance de **+18,19 %**. De fait, les deux sous-ensembles symétriques connaissent de sensibles croissances, il serait sans doute hâtif de voir, dans la moindre évolution des communes de rive droite, une conséquence mécanique des mesures restrictives mises en place dans le cadre de la Charte du P.N.R., ne serait-ce que du fait de la périodisation. Les prérogatives « malthusiennes » de la Charte ne pouvant faire sentir leurs effets que sur la partie terminale de l'espace inter-censitaire. Les évolutions

¹¹² FOUCHIER V. : « Les densités de la ville nouvelle d'Evry : du projet au concret ». 2000. [n°153].

¹¹³ Sont ici intégrées à cet espace, les seules communes de la vallée de l'Oise, ne faisant pas partie de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et localisées en aval des villes de Persan et de Beaumont-Oise, l'objectif consistant à discerner l'incidence éventuelle de l'appartenance ou non, au P.N.R. du Vexin français.

¹¹⁴ Données extraites des fichiers de l'I.N.S.E.E.

envisagées par le P.N.R. pour ces communes devraient toutefois les conduire à une évolution démographique faible sur la période 1995 – 2005.

Notons par ailleurs que les principaux aménagements que nous eu l'occasion d'évoquer ont été implantés sur les communes de la rive gauche, qu'il s'agisse des lotissements (en particulier sur la commune de Méry-sur-Oise), des zones d'activités (celle de Méry-sur-Oise ou de l'Isle-Adam), ou des infrastructures de transport (Francilienne ou Autoroute A16). Les territoires de la rive droite n'en sont pas pour autant devenus immobiles.

3. Les territoires ruraux du P.N.R. du Vexin français.

Le territoire du P.N.R. du Vexin français est couvert par quatre imagerie, ce qui ne facilite pas la lecture immédiate des principales transformations : **Images n°47 p. 576** et **n°48 p. 577** pour sa partie Sud-Ouest, **Images n°49 p. 580** et **n°50 p. 581** pour sa partie Est, **Images n° 53 p. 588** et **n°54 p. 589** pour sa partie centrale et enfin, **Images n°55 p. 592** et **n°56 p. 593** pour sa partie Ouest ; de plus les techniques de classification ne sont pas similaires, ceci étant susceptible de générer quelques confusions. L'aspect rural de ces territoires ressort sans ambiguïté, par l'importance des « champs cultivés » ou « non cultivés », ainsi que par les superficies boisées et la structure de l'habitat. Par contre, la technique de classification supervisée se révèle insuffisante à la mise en lumière des transformations, celles-ci affectant généralement un nombre trop faible de pixels. Si des aménagements ont pu être discernés, par exemple, les déviations routières de Saint-Clair-sur-Epte, ou de manière beaucoup moins explicite, celle de Cormeilles-en-Vexin, c'est davantage par un hasard du calendrier que par la capacité de discernement de la technique mise en œuvre. De fait, les résultats les plus déterminants ont été obtenus par l'analyse fine sur les **zones-test n°1 (Image n°13 p. 497)**, **n°4 (Image n°16 p. 502)** et **n°7 (Image n°19 p. 509)** des images panchromatiques de 1990 et de 1999.

Elles conduisaient à conclure à une densification des tissus urbains existants, et à la quasi absence du mitage. Conclusion heureuse pour les responsables du P.N.R., car, *a priori* conforme aux prescriptions de la Charte. Il eût été possible de généraliser cette démarche à la totalité du territoire du P.N.R. afin de vérifier ces premières tendances. Tenant compte de la superficie du P.N.R. (65 700 hectares) et de la taille

des zones-test (25 km²), il aurait fallu un peu moins d'une trentaine de telles images¹¹⁵ pour couvrir la totalité du Parc. Cette démarche aurait gagné en rigueur et en précision, ce qu'elle perdait en automaticité et en capacité de généralisation.

Il semble bien, que le contact entre ville nouvelle et P.N.R soit net, et non progressif. Nous avons donc affaire à deux ensembles dotés d'une indéniable homogénéité. La logique du gradient ne semble pas prévaloir, tout du moins, en ce qui concerne l'organisation des paysages. Les zones de contact en sont d'autant plus importantes¹¹⁶, car elles sont synonymes de rupture, d'entrée dans un nouveau territoire. Le front urbain s'arrête de façon explicite aux limites actuelles de la ville nouvelle. Aujourd'hui au quartier de « Cergy-le-Haut », aux limites Est des communes de Vauréal, Jouy-le-Moutier ou Courdimanche, demain au quartier de « l'Oseraie » à Osny.

4. Les territoires ruraux à l'extérieur du P.N.R.

Les remarques qui viennent d'être formulées seraient grandement applicables aux zones extérieures au P.N.R., tout du moins, celles qui concernent les choix et les limites de la méthode utilisée. Quand les analyses des images panchromatiques des **zones-test n°3 (Image n°15 p. 501)**, **n°6 (Image n°18 p. 506)**, **n°9 (Image n°21 p. 513)** et **n°10 (Image n°22 p. 514)**, laissaient entrevoir une urbanisation moins contrôlée, un mitage plus important, un développement moins concentré des zones d'activités, rien de réellement pertinent ne pouvait être dégagé, au delà des analyses portant sur les structures d'ensemble, de la comparaison des classifications supervisées. Or, ce sont bien ces aspects qui présentaient l'intérêt le plus grand, en regard de la problématique. Existe-t-il, ou non, un report de la croissance urbaine sur les marges du P.N.R. du Vexin français ? Les paysages se « construisent-ils » de façon différente selon que l'on se situe à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci. Il semblerait qu'une réponse affirmative puisse être portée, tout du moins de manière nuancée. L'exemple de la **zone-test n°9** fournissait des éléments intéressants, mais peut-être trop conformes à ce que l'on était censé observer. S'agit-il juste d'un phénomène local, lié à l'axe de la Nationale 14, ou cette logique se généralise-t-elle à l'ensemble

¹¹⁵ Précisément 26,28.

¹¹⁶ Voir d'ailleurs, toute l'attention qui y est portée dans les différents documents d'urbanisme qu'il nous a été donné d'évoquer : S.D.A.U. en vigueur pour la ville nouvelle [n°168], ou Charte du P.N.R. du Vexin français [n°40].

des marges du P.N.R. du Vexin français. A cet égard, la **zone-test n°10 (Image n°22 p. 514)** ne permettait pas de dégager les mêmes tendances. Là aussi, des conclusions plus rigoureuses auraient pu être obtenues de la généralisation de l'analyse diachronique des images panchromatiques, conduisant à la création d'une trentaine d'autres images. Elles auraient pu englober le pourtour du Parc, à la fois dans les zones rurales appartenant au département de l'Oise au Nord, mais aussi les zones urbanisées de la basse vallée de la Seine, dans sa partie Sud. La question des limites, de leur impact sur l'organisation des territoires aurait pu recevoir des réponses plus définitives. Celles-ci ne sont pas uniquement d'ordre formel. Il est en effet légitime de s'interroger sur les effets spatiaux des politiques de protection menées à l'intérieur du P.N.R. du Vexin français, qu'il s'agisse de la qualité des paysages, de l'organisation des tissus urbains, de la localisation des activités ou des caractéristiques des ménages venant s'installer. Que signifierait la juxtaposition de territoires valorisés, à l'intérieur desquels des règles strictes génèreraient une grande qualité de vie, susceptibles de capter les ménages les plus aisés, et de territoires dévalorisés à proximité, qu'ils soient à spécificité urbaine (éventuellement la ville nouvelle) ou rurale (éventuellement les marges rurales du P.N.R. dans l'Eure et l'Oise) ? Quels sont en outre les leviers sur lesquels il est envisageable d'agir afin de « valoriser son territoire » ? Enfin, quel sens doit-on donner au terme de « valorisation » ; valorisation, pour qui, mais aussi, selon quels critères ?

Dans cette logique, le point de vue des Maires qui va faire l'objet des analyses du **Chapitre V**, « *Identités territoriales et enjeux politiques : le face à face V.N. – P.N.R.* », présente un indéniable intérêt, car les réponses obtenues proviennent à la fois de Maires de communes du P.N.R. et de la ville nouvelle, mais également de Maires gérant des communes n'appartenant à aucune de ces deux entités. Le contraste entre le regard porté par ceux qui sont à l'intérieur ou à l'extérieur du P.N.R. du Vexin français (ou de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise), à la fois sur leur propre territoire, mais aussi sur les territoires voisins, est susceptible de fournir de riches enseignements, complémentaires de ceux résultant des sources jusqu'à présent exploitées. A titre d'exemple, les projets de construction de logements nouveaux, sont-ils plus ou moins importants selon que l'on se situe dans ou hors du P.N.R. du Vexin français, ou, les règles instaurées dans le Parc sont-elles perçues comme inhibitrices pour les activités économiques, ou encore, à quelles dynamiques démographiques et sociales sont confrontées les communes ? Si la première de ces questions est en

relation immédiate avec l'exploitation des images satellitaires (**Chapitre IV**), la deuxième viendra en complément du **Chapitre II**, quant à la troisième, le lien s'établit plus directement avec le **Chapitre III** et les logiques d'installation des ménages analysées grâce à la base **CD-BIEN**.

H. Un premier bilan.

Celui-ci doit être établi en fonction des objectifs initiaux. Le recours à l'imagerie satellitaire avait été justifié par plusieurs types d'arguments : disposer d'un outil permettant d'appréhender la totalité de la zone d'étude ; mise en œuvre d'une démarche diachronique susceptible de saisir dans un premier temps les mutations spatiales, puis par la suite, de conduire à un suivi régulier de ces territoires ; s'affranchir des données statistiques jusqu'à présent exploitées pour prendre en compte la réalité « physique » des territoires étudiés, leurs structures spatiales ; comparaison de l'apport spécifique de l'outil satellitaire à celui d'autres sources disponibles pour ces territoires (le **M.O.S.** avait été évoqué) ; ce, dans le but de contribuer à étayer l'intérêt de l'imagerie satellitaire pour l'étude des marges urbaines et de reproduire ce type de démarche dans des zones où les sources disponibles sont plus rares.

A côté de ces justifications relativement rigoureuses, avaient également été évoquées d'autres raisons qui elles le sont moins : la qualité « esthétique » de ces images ; l'impression de mise à distance qu'elles permettent ; leur caractère « objectif », « brut », en amont de la sélection opérée sur les objets spatiaux résultant de la construction des cartes ; la capacité à changer d'approche, grâce à des « effets de zoom », à des changements de focale, c'est à dire d'échelle, en fonction des objets que l'on souhaitait mettre en évidence.

L'utilisation des images satellitaires n'avait par ailleurs pas été présentée comme une fin en soi, mais bien comme susceptible de présenter un complément d'informations, voire une source contradictoire, à celles utilisées. Des passerelles, des liens, des mises en résonance, pouvant s'établir entre les diverses données et les conclusions partielles qu'elles permettent d'obtenir. Cet aspect a été évoqué plus haut. Il serait effectivement agréable (mais nullement certain) de voir les données de

l'I.N.S.E.E., ou les Maires, confirmer les observations tirées des images **SPOT** ; et inversement.

1. Des résultats très contrastés.

Sur certains points, les résultats sont à la hauteur des espérances initiales, ainsi pour l'organisation à moyenne échelle de l'espace étudié. De fait les grandes structures se dégagent clairement : les espaces urbanisés de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ou de la vallée de la Seine, s'opposent fortement aux espaces ruraux du P.N.R. du Vexin français, de l'Oise ou de l'Eure. L'étude plus fine des espaces urbanisés a également permis de mettre en évidence, leur morphologie urbaine, zone de bâti dense, correspondant au cœur des villes, mais aussi zone d'habitat pavillonnaire (qualifié de « urbain végétalisé ») et zone d'habitat collectif. Ce dernier type n'ayant pu être dissocié des zones d'activités ou des zones commerciales. Le glissement vers la plus grande échelle a permis d'isoler des objets spatiaux lorsque leur taille était suffisante et leur structure aisément détectable par l'œil (ainsi des lotissements, ou des zones d'activités). La confirmation par une observation-terrain a dans ces divers cas permis de confirmer l'impression initiale. La mise en parallèle des différentes sources satellitaires et des différentes techniques utilisées (voir les **Images n°59 p. 601 à n°66 p. 614**) a permis de vérifier que les doutes quant aux interprétations de la classification supervisée sont généralement levés par une simple observation de l'image panchromatique correspondante (à condition qu'elle soit « filtrée.Mas »).

L'observation des taches urbaines obtenues par la technique de classification supervisée, présente par contre, quand elles sont situées dans l'espace rural, de grandes distorsions avec la réalité. Là aussi, la confrontation aux images panchromatiques « filtrées.Mas » suffit à les mettre en évidence. Les sources d'erreur les plus fréquentes proviennent des champs non cultivés, et des lisières des bois et forêts. Cette incertitude rend excessivement aléatoire, voire impossible, l'évaluation automatique (c'est à dire par la méthode de classification supervisée, une fois délimités les polygones d'apprentissage), à la fois la densification dans le tissu urbain existant et également les phénomènes de mitage dans l'espace rural. Comme il a été signalé précédemment (voir **p. 626** et **p. 627**), il aurait à la limite été plus efficace de se contenter d'une démarche d'image-interprétation à partir d'images panchromatiques, ou alors de

mettre en œuvre une méthode d'extraction du bâti par morphologie mathématique comme le fait C. Gallice¹¹⁷.

La quantification des changements d'affectation des sols, qui constituait l'un des objectifs initiaux (grandement illusoire d'ailleurs), s'est rapidement révélée impossible à mettre en œuvre. Certes, dans certains cas, celui des espaces boisés en particulier (voir **pp. 618-620** et ***l'Image n°66 p. 614***), des tentatives non aberrantes peuvent être effectuées, mais dans le cas des zones urbanisées, les incertitudes, d'ailleurs mises en évidence par les faibles résultats de ces catégories dans les « tables de performance 'a posteriori' », incitent à la plus grande prudence. Ce constat a conduit à ne pas pousser plus avant une comparaison, pourtant envisagée, avec le **M.O.S.**, elle se serait révélée décourageante, mais aussi, à ne pas intégrer trop précocement les résultats des classifications supervisées sous S.I.G. MapInfo. Ceci sera fait, en guise de synthèse cartographique, avec toutes les précautions qui s'imposent quant à l'interprétation des résultats, au **Chapitre IV)H4) p. 633.**

Au final, les résultats obtenus semblent d'abord présenter un intérêt par leur mise en relation avec les autres sources d'informations utilisées et par le caractère illustratif qu'ils peuvent parfois offrir. Un observateur extérieur ne connaissant pas, *a priori*, la zone d'étude, peut aussi y trouver un intérêt, par la mise en lumière des formes d'organisation de l'espace à différentes échelles que cela rend aisément accessible et aisément perceptible.

2. L'outil SPOT 2 est-il adapté à ce type de problématique ?

Il ne s'agit pas ici de se défaire des résultats mitigés de la méthode mise en œuvre par une accusation de la source utilisée. De fait la taille des objets étudiés et les spécificités du milieu urbain, engendrent de redoutables problèmes, comme l'indiquent J.-F. Desprats et P. Dutartre¹¹⁸ : « *Le caractère multispectral des données satellitaires revêt un intérêt majeur pour de multiples applications thématiques : la végétation, les sols, et bien d'autres objets peuvent être classés en fonction de leurs*

¹¹⁷ Ibid. [n°190], mais voir également l'article à paraître au cours de cette année 2003, dans le *Bulletin de la SFPT* : MATTI-GALLICE C., COLLET C. : « Morphologie mathématique et échelle : extraction du bâti à différentes résolutions ». [n°200]. Cet article est référencé, sans qu'il ait toutefois pu être consulté.

¹¹⁸ DESPRATS J.-F. et DUTARTRE P. : « Estimation de la population des quartiers périphériques de Ougadougou par télédétection », pp. 285-293, in *télédétection et systèmes d'information urbain*. 1995. [201]. Op. cité p. 286.

réflectances (principe des classifications supervisées). En milieu urbain, l'information spatiale, contrairement à l'information spectrale est fondamentale. D'autre part, il n'existe pas de relation bi-univoque entre propriétés spectrales et nature des objets : une maison de terre peut avoir la même réflectance que le sol nu avoisinant. La distinction ne peut se faire sur la base du seul critère spectral. Une faible taille des objets par rapport à la taille des pixels et une forte hétérogénéité spectrale caractérisent le milieu urbain. Il en découle que, en zone urbaine, la plupart des pixels intègrent les réflectances de divers objets. Les données satellitaires nécessaires aux travaux appliqués à l'urbanisme doivent être un compromis entre une bonne résolution spatiale et une bonne résolution spectrale ». C'est de fait, bien un tel compromis qui avait été cherché, lors de la présentation du projet à SpotImage, en préalable à l'obtention des images multispectrales¹¹⁹.

Si la résolution des images panchromatiques se révèle souvent suffisante pour dégager les objets situés dans les espaces urbains ou périurbains, il n'en va pas de même de celle des images multispectrales. La technique de calage de l'image panchromatique sur l'image ACP2 (voir les comparaisons des différentes méthodes, effectuées avec les **Images n°35 p. 547** et **n°36 p. 548**, au **Chapitre IV)D)2) pp. 541-550**), n'a permis que partiellement de pallier à ces difficultés.

La qualité spectrale des images SPOT 2 a permis de classer avec efficacité les espaces boisés et de dégager avec une assez bonne approximation les espaces urbains caractérisés par une grande densité de végétation, mais les confusions sont restées nombreuses, malgré le recours à un nombre important de polygones d'apprentissage, sur certains terrains sensibles. Ceci n'invalide pas, me semble-t-il la méthode employée mais en signale les limites. Face à cela, une réponse existe : l'amélioration de la résolution spatiale des images. Point que souligne M. Lenco¹²⁰ : « *La dimension des agglomérations de 100 000 habitants et plus fait que la télédétection spatiale apparaît intéressante à l'échelle du 1 / 25 000 et est directement utilisable par les aménageurs et environnementalistes pour gérer des ensembles urbains de cette taille, figurant sur une seule scène le plus souvent, en attendant SPOT-5 qui permettra d'atteindre le 1 / 10 000 après l'an 2000* ». Le lancement le 4 Mai 2002 du satellite

¹¹⁹ Voir Dossier Isis n°0203-298 de Avril 2002, complémentaire du dossier précédemment déposé et accepté, Isis n°0101-134 de Mai 2001, ne concernant que les images panchromatiques.

¹²⁰ Ibid. [n°193]. Op. Cité p. 253. voir également DONNAY J.-P., COLLET C. et WEBER C. : « La télédétection urbaine à l'aube de la très haute résolution spatiale », in *Actes des VIII èmes journées scientifiques du Réseau Télédétection de l'IAUF*. 1999. [n°202].

SPOT-5 et la diffusion de ses images à partir de la mi-Juillet 2002 par SpotImage, rend dorénavant cette perspective envisageable¹²¹. C'est cette direction que j'envisage de suivre.

3. Vers un suivi des transformations des marges.

La démarche **P + XS** a montré tout son intérêt avec des résolutions de 10 m en panchromatique et de 20 m en multispectral, on peut donc s'attendre à obtenir d'excellents résultats avec du panchromatique à 5 m de résolution et du multispectral à 10 m (soit une amélioration de niveau 4 par rapport à ce qu'il a été possible de faire dans le travail présent). Les incertitudes portant sur le classement de certains pixels continueraient de fait à exister, mais l'amélioration de la résolution devrait conduire à une meilleure qualification des objets spatiaux générateurs de confusion. Qu'il s'agisse des champs non cultivés, des lisières des forêts ou des objets intra-urbains. De même les infrastructures de transport souvent difficiles à discriminer, si l'on excepte les autoroutes, devraient également connaître une sensible amélioration.

Celle-ci devrait à la fois concerner l'intra-urbain, les zones de contact entre l'urbain et le rural et les zones rurales elles-mêmes. En conséquence, l'ambition de dégager les phénomènes fins affectant les espaces urbanisés, en particulier la densification du tissu urbain existant, ou ceux concernant les zones rurales, tout spécialement le mitage, devrait grâce à cet outil devenir accessible. D'autres types d'objets, plus paysagers (haies, petits bois, vergers, etc...) pourraient également être observés, dans une perspective à la fois de caractérisation des paysages et de suivi de ceux-ci. Un tel suivi pourrait s'envisager, non de façon annuelle, les vitesses de transformation de ces paysages ne semblant pas atteindre un tel rythme, mais par l'achat tous les trois ou quatre ans d'une image superposable à celle(s), précédemment exploitée(s). Le tout étant susceptible d'alimenter en documents fiables un atlas de la transformation des marges urbaines.

C'est dans cette perspective que j'envisage de poursuivre le travail présent. La première phase consistant à déposer un projet auprès de SpotImage afin de voir accepter un dossier Isis, en l'absence duquel l'achat des images ne semble guère

¹²¹ Le prix de ces images est certes très élevé 5 940 TTC pour du panchromatique Niveau 2B à 2,5 m de résolution, ou pour des images XS à 5 m de résolution, mais l'accès à des contrats Isis en réduit fortement le coût : 300 TTC pour du Panchromatique niveau 2B à 2,5 m de résolution, ou 200 TTC pour du XS niveau 2B à 10 m de résolution.

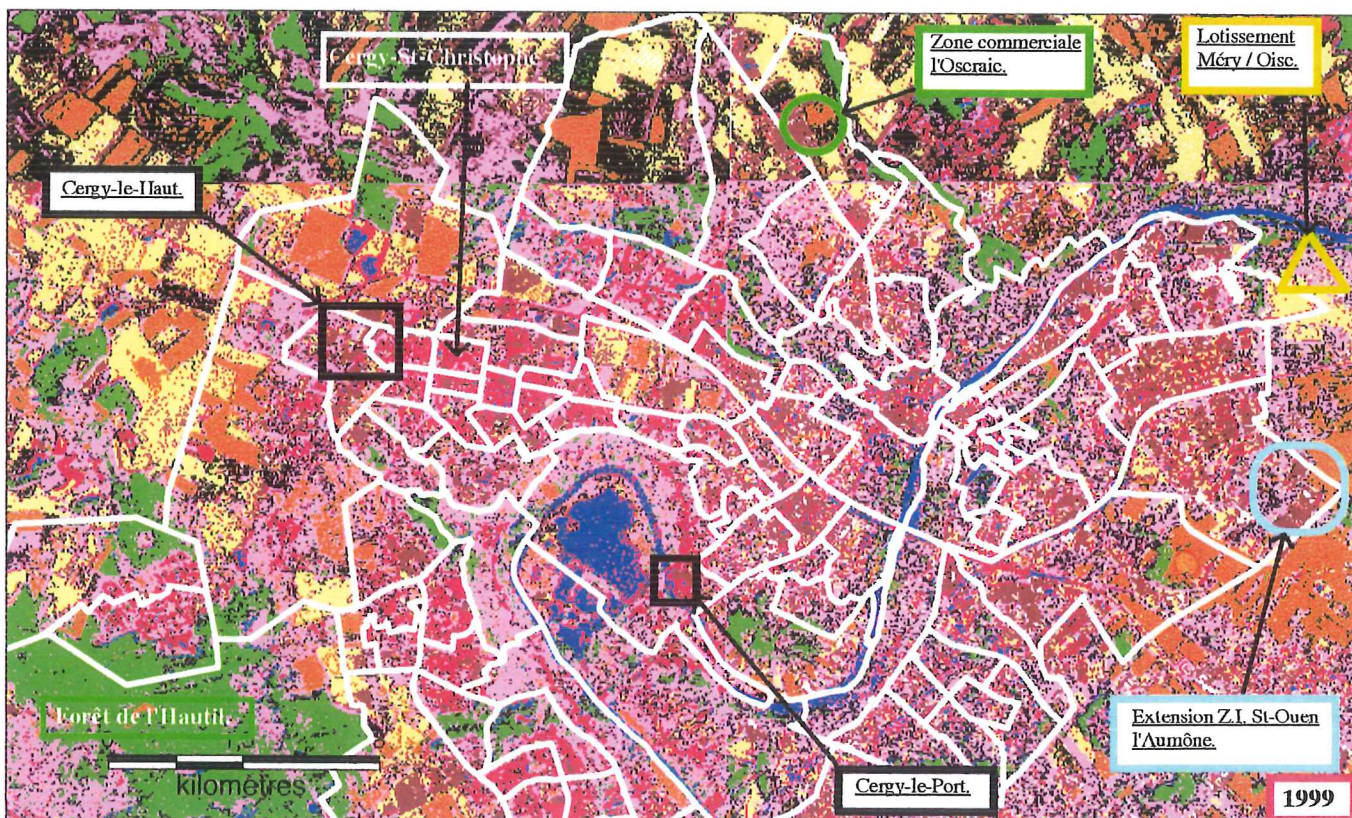
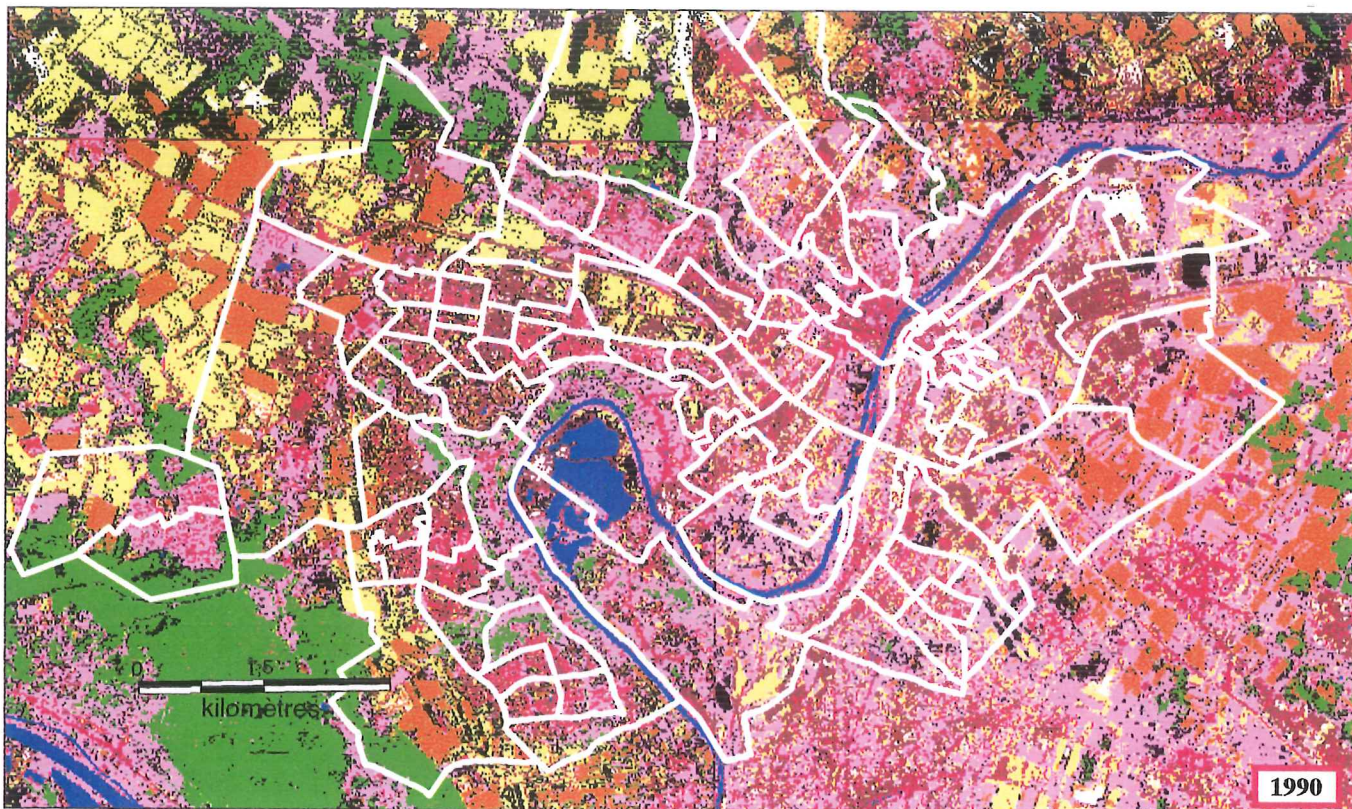
envisageable. Les responsables du C.N.E.S. s'appuyant sur la cohérence du projet et, en cas d'obtention antérieure d'un accord pour un autre dossier Isis, sur les travaux réalisés dans le cadre de celui-ci, pour donner leur acceptation. C'est pour ceci que le **Chapitre IV**) de la thèse « Permanences ou mutations spatiales, vision depuis SPOT », leur sera envoyé afin qu'ils en tiennent compte dans leur évaluation.

4. L'intégration sous MapInfo afin de qualifier certaines des mutations spatiales.

Les trois cartes qui suivent, Cartes n°86 p. 634, n°87 p. 635 et n°88 p. 636, ont été réalisées à partir des classifications supervisées de 1990 et 1999. Le calage¹²² des fonds Iris dans le cas des images de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, communaux dans celui de la vallée de l'Oise ou de la partie centrale du P.N.R. du Vexin français, permet de cerner l'organisation globale de ces territoires en regard de l'urbanisation et de localiser certaines de leurs transformations. Notons toutefois, que des imprécisions nombreuses subsistent, elles proviennent à la fois de l'absence de précision des contours des entités territoriales, surtout perceptibles avec les communes, mais aussi du nombre trop faible de points intégrés lors du calage. Par ailleurs, il n'a pas été possible de faire disparaître les limites des imagerie. La saisie des polygones d'apprentissage sur chacune d'elles indépendamment, puis l'application de la règle de Bayes a débouché sur une classification, mais avec des résultats non totalement compatibles d'une imagerie à l'autre. Cet aspect avait déjà été signalé dans le cas du passage des zones-test aux imagerie (voir p. 572).

La mise en parallèle de la situation de 1990 à celle de 1999, permet enfin quelques comparaisons, même si comme il a été signalé à plusieurs reprises, la signification ne peut en être considérée comme valable avec certitude. Les objets spatiaux qui, en outre, ont fait l'objet d'une étude plus précise, à un moment ou à un autre de ce travail, sont signalés. Ainsi, de la zone commerciale de « l'Oseraie », ou du lotissement de Méry-sur-Oise. Cela permet de les resituer dans leur contexte. En cas d'amélioration sensible de la qualité des classifications, en particulier par l'utilisation d'images SPOT 5, un tel calage sous MapInfo gagnerait grandement en intérêt.

¹²² Ces calages ont été effectués avec l'aide de L. Gunther, étudiant dont je dirige la Maîtrise (intitulé : « *Etude des transferts financiers dans l'agglomération de Cergy-Pontoise. Mise en évidence des dynamiques urbaines par l'exploitation de la base CD-BIEN* ». A soutenir en Décembre 2003). Je tiens ici à le remercier.



ORGANISATION DES TERRITOIRES URBANISES DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE EN 1990 ET 1999, CLASSIFICATION SUPERVISEE, SUR FOND IRIS.

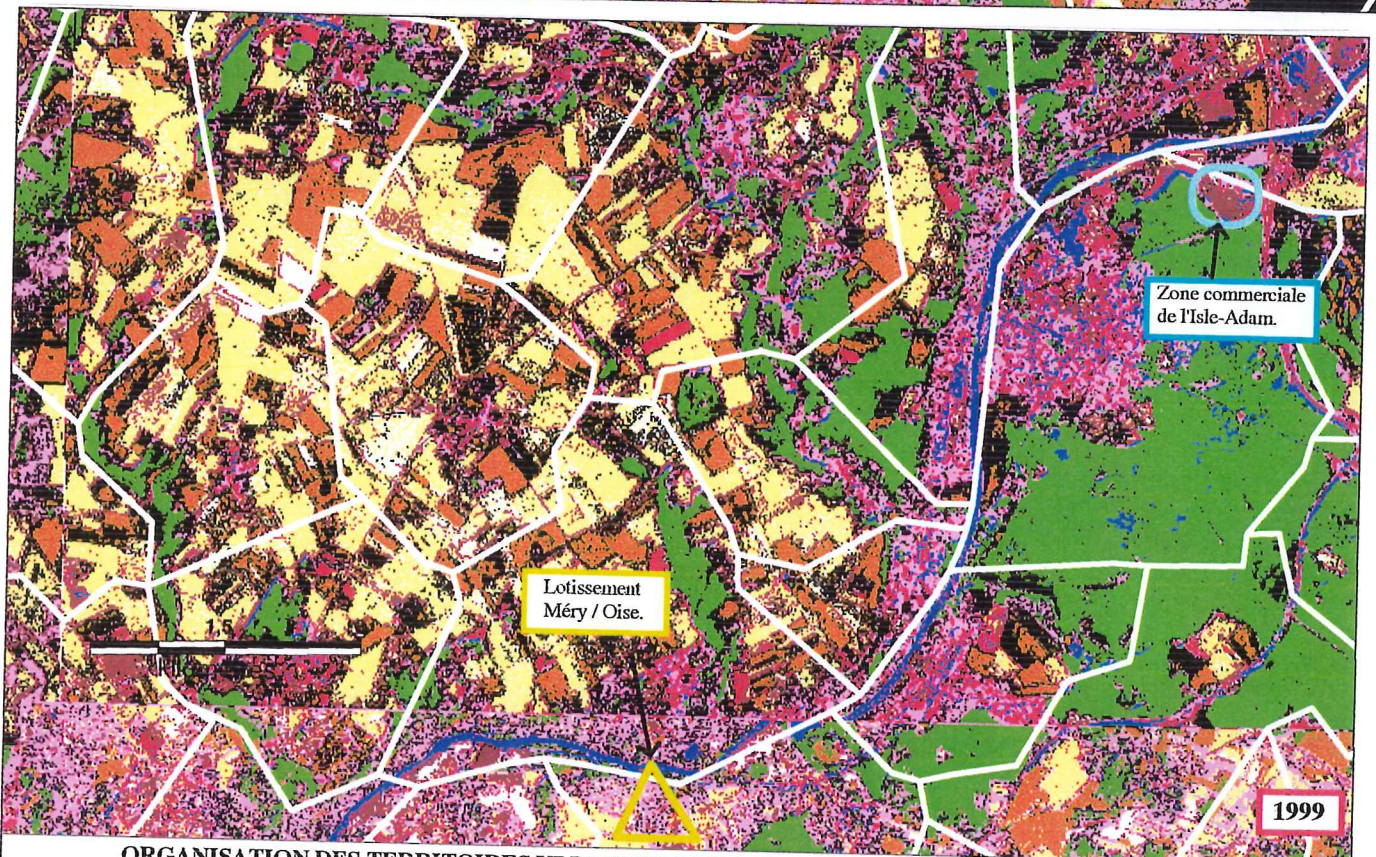
- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif ou Z.I.

- : Champs non cultivés.
- : Champs cultivés.
- : Bois - forêts.











- : Zone commerciale nouvelle.
- : Zone pavillonnaire nouvelle.

- : Zone d'activités nouvelle.
- : Zone d'habitat collectif nouvelle.

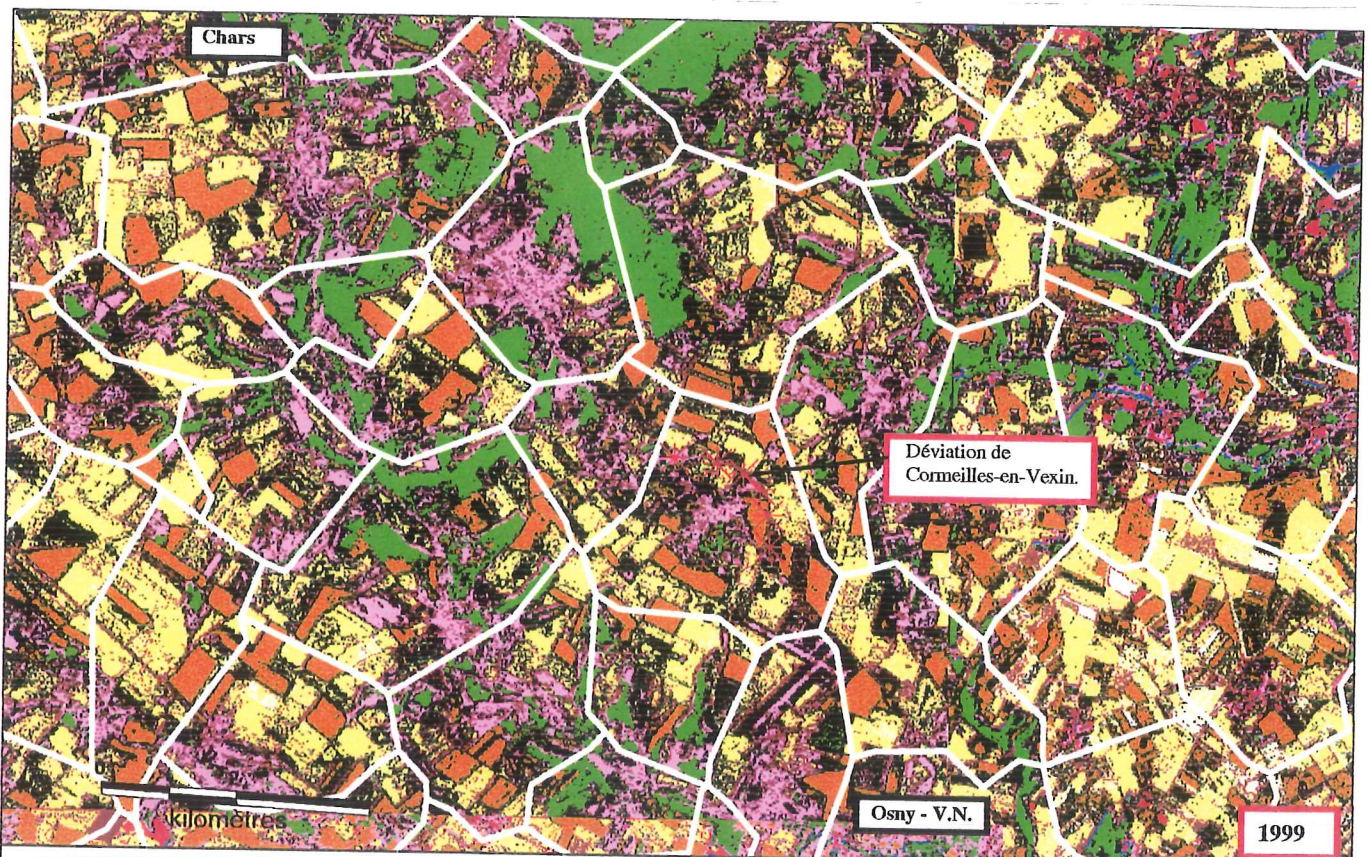
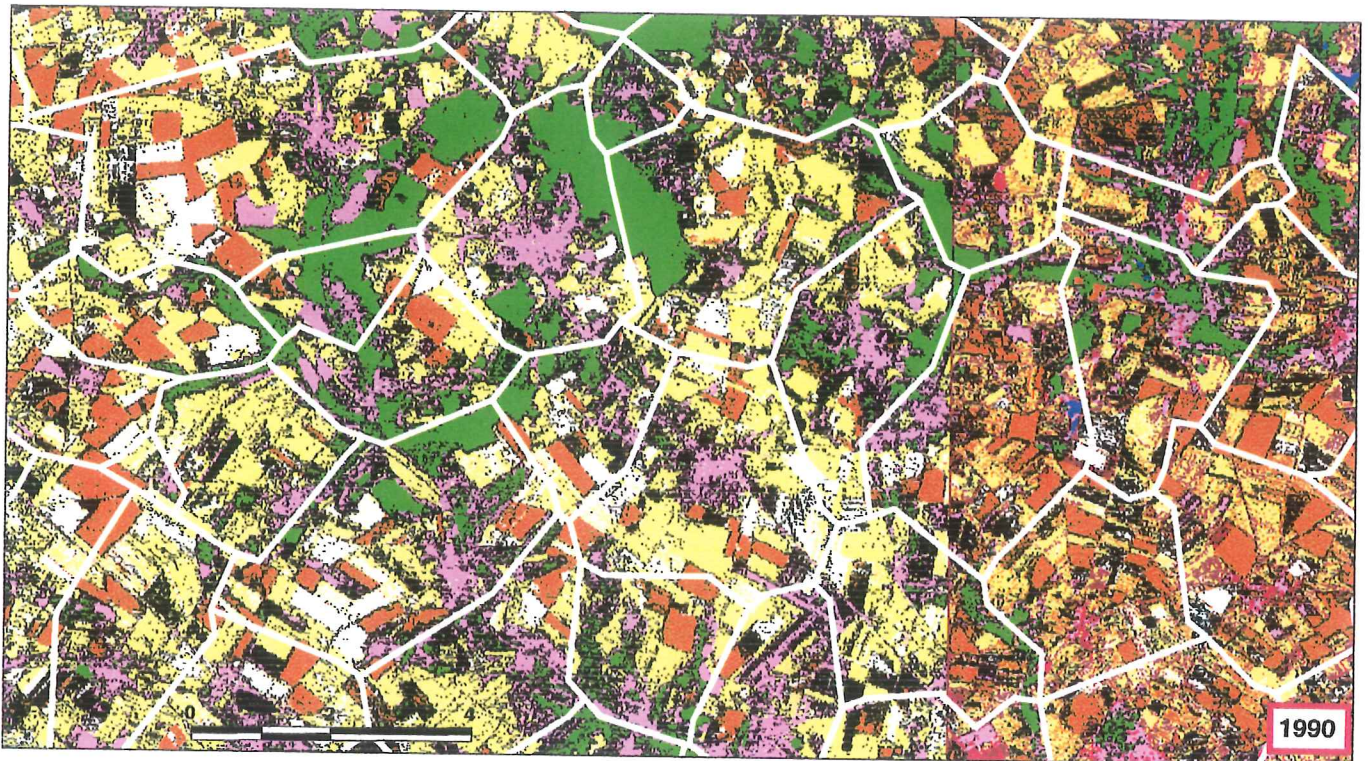
Thèse : D. Desponds.



**ORGANISATION DES TERRITOIRES URBANISES DE LA VALLEE DE L'OISE EN 1990 ET 1999.
CLASSIFICATION SUPERVISEE, SUR FOND COMMUNAL.**

- | | | | |
|--|--|--|--|
|  : Urbain dense. |  : Champs non cultivés. |  : Zone commerciale nouvelle. |  : Zone d'activités nouvelle. |
|  : Urbain végétalisé. |  : Champs cultivés. |  : Zone pavillonnaire nouvelle. |  : Zone d'habitat collectif nouvelle. |
|  : Urbain collectif ou Z.I. |  : Bois - forêts. | | |

Thèse : D. Desponds.



ORGANISATION DES TERRITOIRES URBANISES DE LA PARTIE CENTRALE DU P.N.R. DU VEXIN FRANCAIS EN 1990 ET 1999, CLASSIFICATION SUPERVISEE, SUR FOND COMMUNAL.

- : Urbain dense.
- : Urbain végétalisé.
- : Urbain collectif ou Z.I.

- : Champs non cultivés.
- : Champs cultivés.
- : Bois - forêts.

- : Zone commerciale nouvelle.
- : Zone pavillonnaire nouvelle.

- : Zone d'activités nouvelle.
- : Zone d'habitat collectif nouvelle.
- *** : Nouveau tracé routier.

Thèse : D. Desponds.

BIBLIOGRAPHIE : PERMANENCES OU MUTATIONS SPATIALES, VISION DEPUIS SPOT :

- **AÏT BELAÏD M.** : « Cartographie de l'évolution du bâti et impact de l'urbanisation sur les terres agricoles », 63 p., Rapport final élaboré par le C.R.T.S. pour le compte de l'A.G.R. (Administration du génie rural), Rabat, Maroc. 1998.
- **ANYS H., AÏT BELAÏD M., BIJABER N. et WAKRIM M.** : « Cartographie de l'évolution du tissu urbain et évaluation de l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles », p. 3-11, *Géobservateur*, n°10, Rabat, Maroc. 1999.
- **ASCHER F.** « Métapolis, ou l'avenir des villes », 345 p., O. Jacob, Paris, 1995. [n° 1].
- **BALLUT A.** : « Un SIG au service d'une grande région métropolitaine : l'exemple de l'Île-de-France », pp. 91-109, in *Téledétection et systèmes d'information urbains*, 379 p., Coll. Anthropos-Ville, Economica, 1995. [n°138].
- **BLASER T.-J.** : « Apport de la télédétection à la conceptualisation et à la mise à jour des plans d'aménagement ». Thèse de doctorat de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Lausanne. 1992.
- **BAUDOIN Y., CAVAYAS F., MAROIS C.** : « Vers une nouvelle méthode d'inventaire et de mise à jour de l'occupation / utilisation du sol en milieu urbain », pp. 28-42, in *Canadian Journal of Remote Sensing*, n°1. 1995.
- **BAUER G. et ROUX J.-M.** : « La rurbanisation ou la ville éparpillée », 189 p., Ed. du Seuil, Paris, 1976. [n° 58].
- **BEAUCIRE F.** : « Pontoise et le Vexin français. Carte des paysages et de leur évolution. Notice ». 27 p. Centre de Géographie Régionale de l'Université Paris X. 1983.
- **BEAUCIRE F.** : « Evolution de l'occupation du sol dans le Vexin français ». 28 p. Centre de Géographie Régionale de l'Université Paris X. 1984. [n° 195].
- **BONN F. et ROCHON G.** : « Précis de télédétection. Vol. 1 : Principes et méthodes. Vol. 2 : Applications thématiques », 485 p., Presses de l'Université du Québec / AUPELF. 1992.
- **BOURCIER A., VAGUET O. et VAGUET A.** : « Morphologie et dynamiques urbaines à Coimbatore, Inde du Sud », pp. 23-26, *Photo-interprétation*, n°1, 1996.
- **BOYER J.-C.** : « Les banlieues en France. Territoires et sociétés », 206 p., Coll. U., A. Colin, 2000. [n° 53].
- **CHATELAIN A.** : « Analyse des morphologies urbaines et de leur évolution à partir des données de télédétection », pp. 83-105, in *Informatique et sciences humaines*, n°44. 1978.
- **COULOIGNER I., RANCHIN T., VALTONEN V.-P., et WALD L.** : « Apport de SPOT 5 à la cartographie urbaine », pp. 33-38, in *Bulletin de la Société française de photogrammétrie de télédétection*, n°145. 1997.
- **COQUEREZ J.-P., et PHILIPP S.** : « Analyse d'images : filtrage et segmentation », 457 p., Masson, Paris. 1995.
- **DANG T. JAMET O. Et MAITRE H.** : « Interprétation et restitution automatique de bâtiments en milieu périurbain », in *Bull. SFPT 131*. 1993. [n° 140].
- **DESPRATS J.-F. et DUTARTRE P.** : « Estimation de la population des quartiers périphériques de Ouagadougou par télédétection », pp. 285-293, *Téledétection et systèmes d'information urbains*. 379 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1995. [n° 201].
- **DUREAU F. et DUCHEMIN J.-P.** : « L'utilisation de l'imagerie SPOT pour l'observation démographique en milieu urbain ». Rapport de recherche O.R.S.T.O.M. – C.N.E.S. 1988.
- **DUREAU F., BARBARY O., MICHEL A. et LORTIC B.** : « Sondages aréolaires sur image satellite pour des enquêtes socio-démographiques en milieu urbain », Editions de l'O.R.S.T.O.M., Paris. 1989.
- **DUREAU F. et WEBER C.** (sous la direction de) : « Télédétection et systèmes d'information urbains », 379 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1995. [n°143].
- **DUREAU F.** : « Introduction à la télédétection spatiale », pp. 193-202, in *Téledétection et systèmes d'information urbains*. 379 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1995. [n° 191].
- **DONNAY J.-P., COLLET C. et WEBER C.** : « Démarches de reconnaissance des formes urbaines et transfert méthodologique Nord-Sud », pp. 41-48, in *Actes des VIII èmes journées scientifiques du Réseau Télédétection de l'I.A.U.F.*, Lausanne, 22-25 Novembre 1999. AUPELF Montréal. 1999.
- **DONNAY J.-P., COLLET C. et WEBER C.** : « La télédétection urbaine à l'aube de la très haute résolution spatiale », pp. 3-14, in *Actes des VIII èmes journées scientifiques du Réseau Télédétection de l'I.A.U.F.*, Lausanne, 22-25 Novembre 1999. AUPELF, Montréal. 1999. [n° 202].
- **EDITIONS DE LA BOYERE** : « Guide d'utilisation de TeraVue », 224 p. Valbonne. 1994. [n° 188].

- **EHERHARD J.-M.** : « Les quartiers de la périphérie Sud-Est de Mexico d'après une image SPOT », pp. 55-61, in *Photo-interprétation*, n°1. 1995.
- **EHERHARD J.-M.** : « Typologie des quartiers urbains établie à partir d'une méthode de description systématique des paysages », pp. 87-88, in *L'espace géographique*, n°1, Tome 25. 1996.
- **FASHI A., ASSAF M. et AZERZAQ M.** : « Cartographie des densités du bâti à partir des images satellitaires : application à la ville de Casablanca », pp. 11-18, in *Bulletin de la Société française de photogrammétrie de télédétection*, n°144. 1996.
- **FERNANDEZ F.** : « Etude des flux de clientèle, exemple de la zone d'activités de l'Oseraie, à Osny, val-d'Oise ». Mémoire de Maîtrise soutenu en Juin 2003. Direction S.-A. Souiah. Université de Cergy-Pontoise. [n° 198].
- **FOUCHIER V.** : « Les densités de la ville nouvelle d'Evry : du projet au concret », 320 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, Paris, 2000. [n° 153].
- **GALLICE C.** : « Apport de la télédétection à l'analyse de l'habitat pavillonnaire en milieu périurbain », Mémoire de D.E.A., sous la direction de Mme B. Prost, CRGA, Université de Lyon III. 2000. [n° 190].
- **GALLICE C.** : « Position de thèse », in *Géo-Carrefour*, Revue de l'Université de Lyon. Juin 2002. [n° 189].
- **GILLIOT J.-M.** : « Traitement et interprétation d'images satellitaires SPOT : application à l'extraction des voies de communication », 207 p., Thèse de l'Université René Descartes, Paris 5. 1994.
- **GIRARD M.-C. et GIRARD C.-M.** : « Traitement des données de télédétection », 529 p. Dunod, Paris. 1999. [n° 186].
- **GEORGE P. et VERGER F.** : « Dictionnaire de Géographie », 500 p., Sixième édition mise à jour, Presses Universitaires de France, Paris, 2000. [n° 38].
- **GUENOT H.** : « Cergy-Pontoise quitte le giron de l'Etat », pp. 5-6, in *Bulletin du Forum mondial du développement urbain*. Avril 2003. [n° 196].
- **GUYOT G., GU X.-F., WEISS M. et BARET F.** : « Du signal satellitaire à la réflectance au sol : problèmes directs et inverses », pp. 119-144, in *Photo-interprétation*, n°2. 1996.
- **I.A.U.R.I.F.** : « Mesurer la végétation urbaine par télédétection : du satellite au terrain », 91 p., étude réalisée par **THIBAUT C. et GUILLARD H.**, Paris. 1986.
- **I.A.U.R.I.F.** : « Observer l'espace urbain par satellites : l'exemple de la région parisienne », 76 p., étude réalisée par **NASCIMENTO I. et THIBAUT C.**, Paris. 1987.
- **I.A.U.R.I.F.** : « Télédétection satellitaire et systèmes d'informations géographiques pour l'évaluation des milieux naturels », 70 p., étude réalisée par **CAUCHETIER B. et LECLERE A.-S.**, Paris. 1996.
- **JOLY G.** : « Traitement des fichiers-images », in *Télédétection satellitaire* n°3. 1986. [n° 195].
- **LE TOURNEAU F.-M., LORETTE A., RUDANT J.-P. et DESCOMBES X.** : « Utilisation d'une séquence d'image E.R.S. et d'une méthode d'extraction automatique des zones urbaines pour le suivi de l'extension de la ville de Macapa (Amapa, Brésil) », pp. 2-12, in *Bulletin de la Société française de photogrammétrie de télédétection*, n°4. 1999.
- **LEFEBVRE D.** : « Bâtissons ensemble l'avenir de Cergy-Pontoise », in *Bulletin de la mairie de Cergy*. Mars 2003. [n° 197].
- **LENCO M.** : « Etude des écosystèmes urbains des grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants par télédétection au 1 / 25 000ème », pp. 241-253, in *Télédétection et systèmes d'information urbains*. 379 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1995. [n° 193].
- **LORTIC B.** : « Faut-il poser la question : que faire par télédétection ? », pp. 205-217, in *Télédétection et systèmes d'information urbains*. 379 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1995. [n° 192].
- **MATTI-GALLICE C., et COLLET C.** : « Contribution of Remote Sensing to the definition of and indicator for the analysis of periurban dynamics », pp. 182-185, in *Proceedings of the 2nd GRSS/ISPRS Joint Workshop on Data Fusion and Remote Sensing over Urban Areas*, Technical University of Berlin. Berlin. 22-23 May. 2003.
- **MATTI-GALLICE C. et COLLET C.** : « Morphologie mathématique et échelle : extraction du bâti à différentes résolutions », in *Bulletin de la Société française de photogrammétrie de télédétection*. Article à paraître en 2003. [n° 200].
- **MICHEL A. et LORTIC B.** : « Typologies urbaines et télédétection satellitaire. La notion de zone en milieu urbain », in *L'Espace géographique* n°2. 1992. [n° 132].
- **MINVIELLE E. et SOUIAH S.-A.** : « L'analyse statistique et spatiale. Statistiques, cartographie, télédétection, S.I.G. », 284 p., Editions du Temps, Nantes. 2003. [n° 187].
- **PAUL S., DUCHER G., JOBARD I., LATARCHE C.-H., LENCO M.** : « Terminologie de télédétection et photogrammétrie. Français – Anglais ». P.U.F. Paris. 1997.
- **PINCHEMEL P. et G.** : « La face de la Terre, éléments de géographie », 519 p., Coll. U, A. Colin, Paris, 1992.
- **P.N.R. du Vexin français** : Charte du Parc. 104 p. 1995, 9 Mai 1995. [n°40].

- **P.N.R. du Vexin français et S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise** : « Convention Ville-Porte », 6 p., 2 Février 1999. [n° 149].
- **ROBIN M.** : « La télédétection », 318 p., Coll. Université, Nathan, Paris, 1995. [n° 142].
- **ROBIN M. et POTTIER P.** : « Pertinence de l'imagerie satellitaire (Spot, ERS1) pour la cartographie de l'urbanisation littorale dans l'île de Noirmoutier (Vendée, France). 1993. [n° 141].
- **SABINE H.** : « Le couplage d'une image satellitaire à des photographies aériennes obliques pour l'étude de la croissance démographique d'une ville arabe à partir du lien entre le bâti et la population : application au cas de Marrakech », pp. 71-94, in *Télédétection*, Vol. 1. 1999.
- **S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise** : S.D.A.U. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Approuvé le 6 Juillet 2000. [n° 168].
- **S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise** : S.D.A.U. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Approuvé le 30 Septembre 1983. [n° 199].
- **SOLER-COUTEAUX P.** : « Droit de l'urbanisme », 667 p., 3 éd. Dalloz, Paris, 2000.
- **TENEDORIO J.-A.** : « Mise en évidence de la péri-urbanisation par télédétection : le cas de Lisbonne », pp. 79-88, in *Cahiers du C.R.E.P.I.F.*, n°42, Mars 1993.
- **WEBER C., HIRSCH J., SERRADJ A.** : « Classification pixels et classification par zones : tests sur image SPOT en milieu urbain », pp. 231-239, in *Caractérisation et suivi des milieux terrestres en régions arides et tropicales*, Editions de l'O.R.S.T.O.M., Paris. 1991.
- **WEBER C. et PETROPOULOU C.** : « Etude diachronique d'une région périurbaine à partir des données satellitaires : le cas de la plaine d'Eleusis », pp. 255-268, in *Télédétection et systèmes d'information urbains*. 379 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1995. [n° 194].
- **WEBER C. et HIRSCH J.** : « Processus de croissance et limites urbaines », pp. 21-29, in *Photo-interprétation*, n°1-2. 1997.

CHAPITRE V)

IDENTITES TERRITORIALES ET ENJEUX POLITIQUES : LE FACE-A-FACE V.N. – P.N.R.

V. IDENTITES TERRITORIALES ET ENJEUX POLITIQUES : LE FACE-A-FACE V.N. – P.N.R.

A. Le point de vue des acteurs, une dimension à intégrer.

Le projet d'intégrer une étude portant sur la vision des Maires, les objectifs qui sont les leur, ainsi, cela va de soi, qu'à l'équipe municipale en place, avait été annoncé dans le **Chapitre (B)3) p. 78**. Cela s'appuyait entre autre sur les analyses de J. Lévy¹, ou celles plus anciennes de H. Lefebvre². Mais de nombreux autres auteurs ont insisté sur cette dimension, à titre d'exemple M. Bassand³ : *« Un acteur peut prendre la forme d'un individu, d'un groupe, voire d'une société. Nous avons déjà insisté sur le fait qu'un acteur est toujours pris dans la multiplicité des relations sociales, si bien qu'il se définit par son rapport à autrui, par son accueil de l'autre. Nous définissons un acteur par trois paramètres : la position qu'il occupe dans la structuration sociale, son identité et son projet »*. Les Maires sont de fait des acteurs particuliers, par les pouvoirs qui leur sont conférés⁴, par la connaissance dont ils disposent sur le fonctionnement de leur propre territoire et par leur capacité, plus ou moins grande, à en orienter l'organisation. Se pose donc en arrière-plan la question des pouvoirs que des individus peuvent exercer sur les territoires, comme l'indique P. Claval⁵ : *« Selon qu'un homme agit sur les autres en imposant sa volonté par la force, en la faisant accepter du fait de l'autorité dont il est détenteur, en jouant sur ses dons et sur la sympathie qu'il sait créer autour de lui, en tirant parti de sa position économique, de sa position géographique ou de son aptitude à inventer de nouvelles solutions et à les faire adopter, les limites spatiales de son influence varient ; dans certains cas, rien ne vient arrêter les impulsions qu'il donne ; dans d'autres, sa domination s'arrête presque tout de suite »*. Dans le cas présent, les acteurs sont légitimés par le pouvoir

¹ LEVY J. : « Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde ». 1999. [n°75], ou LEVY J. et LUSSAULT M. (sous la direction de) : « Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy ». 2000. [n°145].

² LEFEBVRE H. : « Le droit à la ville », 1968. [n°25], ou « La production de l'espace », 1974. [n°5].

³ BASSAND M. : « Métropolisation et inégalités sociales ». 1997. [n°203]. Op. cité p. 73.

⁴ En vertu en particulier des lois de décentralisation de 1982. Voir par exemple SOLER-COUTEAUX P. : « Droit de l'urbanisme », 2000. [n°204].

⁵ CLAVAL P. : « Espace et pouvoir », 1978. [n°205]. Op. cité p. 8.

qui leur a été conféré par le scrutin électoral et ils sont en charge de ce que J. Lévy⁶ qualifiait de « *la plus petite aire institutionnellement compétente* », la commune.

Le Maire, n'est pas simplement un gestionnaire du quotidien, il dispose donc de compétences susceptibles de transformer, certes de façon limitée, la structure des territoires. Les projets qui sont les leur, dont ils sont porteurs par le mandat qui leur a été confié, la perception qu'ils peuvent se faire de la réalité, les enjeux qui leur paraissent déterminants et les représentations qu'ils se font des enjeux territoriaux, seront donc au centre de nos interrogations.

Les spécificités locales incitent à attacher une attention toute particulière à la relation qui s'instaure entre les deux entités les plus puissamment structurantes et *a priori* partiellement antagonistes, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise d'une part, et le P.N.R. du Vexin français de l'autre. La première a souvent été perçue comme une greffe dont il fallait à tout prix limiter la capacité de nuisance, les velléités, supposées ou réelles, d'expansion. Il suffit à ce propos de se référer au préambule de la Charte du Parc⁷, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles le Parc s'est constitué⁸. Les propos de Y. Périllon⁹ évoquant son identité profonde (et immuable), sont à cet égard assez éclairants : « *Le Vexin français est un véritable 'pays', consacré aux yeux de l'histoire par sa résistance aux envahisseurs qu'étaient les Normands jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911. Son refus persistant des lignes à haute tension, des autoroutes, du T.G.V. et des autres infrastructures que notre civilisation technicienne jette comme un filet sur le paysage, traduit encore une nette volonté de préservation. Son opposition au front urbain que représente l'avancée de Cergy-Pontoise a fixé les limites d'un territoire entériné jusqu'en l'an 2015 par le schéma directeur d'Île-de-France* ». Voilà clairement posés, les termes d'une identité, trouvant racines dans un passé idéalisé et s'opposant de manière déterminée à une expression de la modernité. Le même auteur approfondit plus loin¹⁰ la question des limites de ces deux territoires antagonistes : « *Enfin, une limite très contestée est bien celle de la ville nouvelle de*

⁶ LEVY J. : « L'espace et le politique : quelles rencontres ? », pp. 253-268, in *Espaces, jeux et enjeux*, 1986. [n°206]. Op. cité p. 265.

⁷ Evoquée à la p. 621 et à la note infrapaginale n°104 qui lui correspond.

⁸ Se référer à ce propos à l'Article de CAVARD J.-C. : « Histoire de la création du Parc naturel régional du Vexin français », pp. 23-38, in *Publication de l'Association des Amis du Vexin Français*, n°34. Mai 1994. [n°207], ou à la somme plus importante que constitue le travail suivant : RIBES C. (sous la direction de) : « Etude préalable à la création du Parc Naturel du Vexin Français », 4 volumes, I.A.U.R.I.F. Décembre 1991. [n°208].

⁹ PERILLON Y. : « Quelles limites pour le Vexin français ? », pp. 15-21, in *Cahiers de l'I.A.U.R.I.F.*, n°109-110. Juillet 1995. [n°209]. Op. cité p. 17.

¹⁰ Ibid. [n°209]. Op. cité p. 18.

*Cergy-Pontoise, édifée sur la capitale historique du Vexin, et qui vient seulement de voir sa frontièr stabilisée à un statu-quo. Le symbole le plus significatif de sa boulimie de territoire est un vestige de parc de loisirs en frange de parc naturel, une énorme statue de Gargantua représenté en train d'avalér ce que l'on imagine être un morceau de paysage vexinois ». Il sera intéressant de voir si ces arguments, voire cette rhétorique, sont repris par les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français, ou si la notion de complémentarité entre les territoires prévaut dorénavant, comme paraissait l'imaginer par anticipation J.-C. Cavard¹¹, en 1994 : « *Le vieux conflit entre 'le rural' et 'l'urbain' semble révolu. La dialectique conflictuelle apparaît dépassée et toute une série de complémentarités doivent être recherchées. Une structure élaborée sous forme de P.N.R. pourrait constituer ce 'laboratoire' d'idées neuves et d'expériences locales innovantes. Une véritable 'Ceinture Verte' de fait semble s'esquisser selon un grand arc de cercle allant du futur P.N.R. du Vexin, à l'ouest en passant par le 'massif des trois forêts' au centre (Chantilly, Ermenonville, Halatte), et la basse vallée de l'Ourcq (P.N.R. en instance). Des programmes d'actions communes pourraient voir le jour, utilisant ainsi à bon escient un remarquable 'gisement' touristique ». Il ajoute plus loin : « A l'heure où l'aménagement du territoire 'se fabrique' à une échelle nationale et internationale, les espaces périurbains parisiens seront obligés de 'travailler' ensemble. C'est en ce sens que le 'local' ou le 'territoire' peut retrouver une nouvelle dynamique. En définitive, il n'y a peut-être pas de chose plus difficile à faire que d'aménager l'espace quand on est si près d'une mégalopole. La création du Parc naturel Régional devrait permettre de relever ce défi ». Les termes de la problématique qui nous préoccupe sont ici particulièrement bien exposés. Un P.N.R. se développant aux franges d'une agglomération, peut-il être conçu comme un territoire « *sous cloche* », se constituant dans une logique unilatéralement défensive ? A certains égards, les documents d'urbanisme qu'il nous a déjà été donné de présenter, fournissent certains éléments de réponse. Le S.D.A.U.¹² récent de la ville nouvelle prend clairement en compte la volonté de préservation des marges et la « convention ville-porte »¹³ témoigne d'un certain apaisement des tensions.**

Nous allons au final, nous retrouver ici à analyser les propos et les projets de ceux qui contribuent à façonner ces territoires. Après avoir quitté le point de vue

¹¹ Ibid. [n°208]. Op. cité. p. 37.

¹² Voir par exemple le Chapitre 4.4., p.201 : « Un projet compatible avec la charte du Parc Naturel Régional du Vexin français », p. 201, in S.D.A.U. de la ville nouvelle, 6 Juillet 2000. [n°168].

¹³ P.N.R. du Vexin français et S.A.N. de la ville nouvelle : « Convention ville-Porte », 2 Février 1999. [n°149].

lointain de SPOT 2, ce sont des réalités beaucoup plus « terre à terre » qui devraient transparaître.

1. Nature des enjeux ; quels axes prendre en compte ?

L'élaboration d'un questionnaire se heurte toujours à une double nécessité : faire émerger les questions les plus pertinentes en fonction de la problématique de recherche et les concevoir d'une façon telle, qu'elles soient explicites pour le questionné afin de lever au maximum les ambiguïtés de compréhension.

Dans le cas de cette « *Enquête auprès des Maires* », la diffusion devait s'effectuer par voie postale. Le nombre de communes à contacter¹⁴ (343), rendant impossible l'administration du questionnaire sous forme d'entretien direct et la technique téléphonique, fréquemment utilisée aujourd'hui pour les enquêtes sociologiques ne semblait ni appropriée¹⁵, ni réalisable¹⁶. Cette enquête devait en outre s'adresser à toutes les communes de façon indifférenciée, qu'il s'agisse d'une petite commune rurale ou d'une ville moyenne, d'une commune de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, du P.N.R. du Vexin français, ou ne faisant partie d'aucune de ces deux entités. Il est cependant à attendre que l'intérêt suscité par le questionnaire ne soit pas de même intensité dans chacun de ces trois cas de figure.

Les questions posées peuvent être décomposées en sept axes essentiels :

- Le premier consiste en une fiche signalétique de la commune : nom de la commune, du (de la) Maire, nombre de mandats effectués par celui (celle)-ci, existence ou non d'un P.O.S., d'un P.P.R., évaluation du budget (investissement et fonctionnement) des recettes et des dépenses, ainsi que la couleur politique de la commune. Cette question qui peut sembler d'une grande banalité, une équipe municipale étant élue sur un projet ou (et) un bilan a nécessairement une certaine inclination politique, a été, afin de ne pas heurter les sensibilités généralement apolitiques des Maires des petites communes, renvoyée en fin de questionnaire. Il n'a,

¹⁴ Voir à ce propos, les conditions de la détermination de la « zone de l'étude approfondie », au **Chapitre II(D)4**, pp. 221-228 du **Tome I**.

¹⁵ Ceci se justifie surtout lorsque la représentativité de l'échantillon contactée, en fonction de critères socio-démographiques, s'impose. C'est ainsi qu'a procédé l'équipe de J.-Y. Authier, lors de sa recherche sur les modes d'habiter en quartier ancien. Voir AUTHIER J.-Y. (sous la direction de) : « Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien ». 2001. [n°210]. Il aurait été davantage légitime de suivre un tel protocole dans « *L'Enquête auprès des nouveaux emménagés* », qui fournira la source première du **Chapitre VI**.

¹⁶ Pour des raisons de disponibilité personnelle et du fait de la période d'ouverture réduite des mairies des petites communes rurales. Les communes de moins de 200 habitants représentent 12 % du total des communes ; celles de [200 à 1000[, 62 % et celles de [1000 à 2000[, 11 %. Voir **Graphique n°33 p. 224** du **Tome I**.

en outre, pas été jugé opportun de laisser de la place sur les quatre pages disponibles, à des questions pour lesquelles les réponses étaient par ailleurs connues (poids et structures démographiques, caractéristiques de la population active au lieu de travail et au lieu de résidence, ...).

- Le deuxième axe tourne autour des évolutions en cours sur la commune depuis une dizaine d'années (en concordance avec les autres sources qui ont été exploitées, il a été jugé suffisant de se limiter à ce court laps de temps) : évolutions démographique, sociale, économique, environnementale, sociétale (voir la question sur les actes de délinquance). Quel constat peut-être fait, quelles tendances se dégagent ? Il est à signaler que les questionnaires ayant été envoyés de Juin à Juillet 2002, l'équipe municipale en place n'en était qu'au tout début de sa deuxième année de mandat¹⁷ ; les évolutions en cours sont donc dissociables d'un bilan du travail de l'équipe. Il n'est pas inconcevable par contre, que l'état de ces évolutions n'ait eu une incidence sur l'élaboration du programme.

- Cet aspect fait l'objet du troisième axe : nature des difficultés rencontrées par la commune (isolement, absence d'équipements, pénurie d'emplois, croissance démographique brutale, dégradation de l'environnement, augmentation des problèmes de « société », faiblesse des ressources disponibles, ...) et objectifs mis en œuvre, de façon hiérarchisée par l'équipe municipale. Les projets de construction sont à intégrer dans cette rubrique car ils contribuent à dessiner à court terme, le visage démographique de la commune. Il serait pour le moins logique que des liens apparaissent entre les difficultés constatées et les projets mis en œuvre.

- Le cinquième axe n'est pas déterminant, il a surtout été conçu comme un test : quels sont, parmi une dizaine de propositions, les principaux lieux ressources pour les populations locales, sur le plan de l'emploi, du commerce, des loisirs, de la scolarité et de la santé ? Ainsi, il pourrait s'avérer judicieux de comparer la vision que se font les Maires en terme de polarisation économique et la réalité qui se dégagent au travers des sources statistiques ; similitude ou distorsion ? Pour un grand nombre de ces communes, le pôle d'emploi principal des actifs résidents est ainsi la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, en particulier pour celles du P.N.R. du Vexin français, comme le percevait déjà J.-C. Cavard¹⁸. Reste à voir si cet aspect est correctement appréhendé.

¹⁷ Les élections municipales eurent lieu les 11 et 18 Mars 2001.

¹⁸ Ibid. [n°207]. Cf. p. 36.

- Le sixième axe porte sur les relations avec le P.N.R. du Vexin français. Dans quels domaines constitue-t-il tout particulièrement un atout (versus, un handicap) ? Les thèmes proposés concernent les plans démographique, économique, environnementaux (pris dans divers sens), politique, une attention particulière concernant logiquement la relation avec la ville nouvelle. Si la question des effets de la mise en place du Parc concerne au premier chef les communes en faisant partie, la vision qu'en ont ceux de l'extérieur n'est pas dénuée d'intérêt. Il n'est en effet pas à exclure que de nouvelles communes fassent leur entrée dans le P.N.R. à l'occasion de la révision de la Charte en 2005. Les limites du P.N.R. correspondant davantage à celle du « vrai pays du Vexin français », satisfaisant en cela les attentes de Y. Perillon¹⁹ : « *En effet, il est d'expérience que pas une seule commune insérée dans un parc naturel régional français n'a décidé d'en sortir, ce qui est une preuve d'attractivité et d'utilité ; au contraire, la plupart des communes qui avaient, à l'origine, refusé d'adhérer à un parc y sont revenues dès que possible. Il est probable que les plâtres ayant été essayés, les conditions d'admission paraîtront plus aisées et les contraintes territoriales moins strictes* ». Il souligne cependant que l'adhésion espérée des communes de l'Oise se heurte à de multiples entraves administratives.

- Le septième axe est d'une certaine manière le symétrique du sixième, puisqu'il interroge les Maires quant à leur perception de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise : dimensions économique, culturelle, environnementale, architecturale, politique, en particulier du point de vue du fonctionnement original du S.A.N. La mise en commun précoce²⁰ des ressources de la taxe professionnelle, préfigure grandement le fonctionnement des communautés de communes²¹. Qu'il s'agisse de l'axe six ou de l'axe sept, les questions ne sont pas uniquement à caractère fermé. Une place a été laissée libre aux Maires afin qu'ils formulent de façon plus détaillée leur vision des choses. Une attention toute particulière sera portée au gradient de crainte, ou au contraire de satisfaction par rapport à la ville nouvelle. Il est concevable que ces perceptions soient corrélées à la distance, la proximité accentuant la vision négative.

La forme définitive prise par le questionnaire est présentée en Annexe V)2) (voir p. xv), précédée à titre indicatif, en Annexe V)1) (voir p. xiv) du court texte de présentation qui fut envoyé aux Maires afin de leur exposer les buts de cette recherche.

¹⁹ Ibid. [n°209]. Op. cité p. 21.

²⁰ En conséquence de la Loi Rocard du 13 Juillet 1983.

²¹ Telles qu'elles furent mises en place par la Loi Chevènement du 12 Juillet 1999.

2. Mise en place d'une méthodologie.

La méthodologie, entendue comme choix des thèmes à approfondir, formalisation des questions et processus de diffusion du questionnaire a été abordée au Chapitre précédent. Ce sont à présent des aspects plus techniques qui vont faire l'objet des développements.

a) La zone où diffuser le questionnaire.

La délimitation de la « zone d'étude approfondie » ne s'est pas faite au hasard mais répondait, pour les communes choisies, à deux critères essentiels : dépendre économiquement du pôle d'emploi de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et être situées aux franges de l'agglomération, dans les zones urbanisées de la ville nouvelle ou, dans les marges rurales. Le facteur de la dépendance économique s'imposait davantage pour le « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* », comme volonté de minimiser la question des mobilités liées à l'emploi (sans d'ailleurs totalement les supprimer) et de maximiser les autres raisons ayant conduit à une mobilité. Par souci de cohérence, c'est cette même zone qui a été utilisée pour « *l'Enquête auprès des Maires* ».

A regarder la Carte n°38 p. 222 du Tome I, il est possible de constater une dilatation de la zone d'enquête par rapport à l'aire où le pôle d'emploi de Cergy-Pontoise est réellement dominant. Il a en effet été préféré voir large, et contacter **343** communes et non seulement **139** (**105** où s'exerçait la domination de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise à la fois en 1990 et 1999, et **34** où elle ne s'est réellement dessinée quand 1999), afin de mettre en évidence l'atténuation progressive de l'influence de la ville nouvelle (voire celle du P.N.R. du Vexin français, encore que les critères au travers desquels ces deux entités vont être observées ne soient pas de même nature) et d'éventuellement distinguer parmi les différentes formes d'influence, celles qui s'éteignent progressivement, ou inversement, celles qui s'exercent plus au loin. Selon le point de vue des Maires, qui est un point de vue certes éclairé, mais personnel. Les communes qui furent ajoutées au **139**, l'ont été sans critère plus déterminé qu'une certaine cohérence géométrique. Cela tend à constituer un vaste arc de cercle dont la ville nouvelle de Cergy-Pontoise occupe l'angle. Cette démarche est soumise à critique, ainsi Beauvais, pôle d'emploi en soi, est inscrite dans la zone d'étude approfondie. Son Maire n'a d'ailleurs pas répondu à l'enquête.

b) Le test et ses résultats.

Phase indispensable ; une enquête, quelle qu'en soit la nature doit être testée auprès d'un échantillon, pas nécessairement très conséquent, afin de valider la compréhensibilité des questions, la cohérence d'ensemble. Dans la mesure du possible un bilan peut-être demandé aux enquêtés afin qu'ils fassent part de leurs remarques ou (et) suggestions. Le test doit se dérouler, outre un bref texte de présentation, dans les conditions de l'enquête générale. Il n'est guère souhaitable de faire appel à des personnes de son entourage, généralement plus réceptives à votre travail et susceptibles de fausser certains résultats.

Dans le cas présent, dix communes furent extraites de façon quasi aléatoire²² de la liste des 343 communes afin d'être soumises au test : les dix premières par ordre alphabétique. Quatre répondirent assez vite (Aincourt, Amenucourt, Avernes et Beaumont-sur-Oise), deux après une relance téléphonique (Ableiges et Ambleville) et quatre ne donnèrent pas suite, en dépit de cette relance, sans qu'il soit possible d'en connaître la raison (Arronville, Arthies, Auvers-sur-Oise et Bantheu). La qualité des réponses obtenues conduisit à généraliser l'enquête aux 333 autres communes, sans modification majeure du questionnaire, si ce n'est le renvoi de la page 1 à la page 4, de la présentation de la couleur politique de la commune.

c) Le problème du moment d'expédition de l'enquête.

Redoutable problème, dans quelle temporalité s'inscrire pour maximiser les taux de retour ? La question du moment devrait à la fois prendre en compte les critères liés à la charge de travail dans les mairies, à la disponibilité des Maires et à la présence d'évènements exceptionnels risquant d'accroître la probabilité de voir l'enquête finir à la poubelle ou, hypothèse moins pessimiste, se retrouver oubliée parmi d'autres papiers, dans un « rangement vertical ».

L'agenda des Maires constituant un paramètre inaccessible, seule la survenue de l'évènement exceptionnel pour les mairies que représente une élection présidentielle, fût prise en compte. Celle-ci se déroulant les 21 Avril 2002 et 5 mai 2002, l'envoi du premier tiers des questionnaires²³ ne s'est déroulé qu'à partir du 28

²² C'est à dire, ne furent pris en compte ni les critères de poids démographique, ni ceux de couleur politique, ni ceux d'implantation géographique, ainsi, aucune commune de ville nouvelle ne s'est retrouvée testée. Le test ne fût cependant pas totalement aléatoire car ces communes faisaient toute partie du Val-d'Oise.

²³ Le test auprès d'une dizaine de communes avait lui eu lieu de façon préalable, le 22 Mars 2002.

Mai 2002. Ceci ne résolvait que partiellement la contrainte de la charge de travail dans les mairies, les élections législatives suivant la présidentielle intervenant les 9 Juin et 16 Juin 2002. Le deuxième tiers fût envoyé le 20 Juin 2002 et le troisième, en pleine période de vacances, le 17 Juillet 2002. Il n'y a malheureusement aucun moyen de résoudre de façon idéale le problème lié au moment, chaque période présente des difficultés. Celles de l'élection présidentielle furent considérées comme rédhibitoires.

3. L'obtention de l'information, des résultats inégaux.

a) Les résultats généraux.

Les résultats obtenus figurent dans le **Tableau n°47**, ci-dessous. Celui-ci nécessite quelques commentaires. Par « *réponse immédiate* », il faut entendre que le questionnaire est revenu directement, sans intervention supplémentaire et que celui-ci est globalement exploitable. Les « *réponses après relance téléphonique* », résultent des relances systématiques conduites durant les mois de Juillet et d'Août 2002 auprès des communes n'ayant pas fait parvenir leur réponse. Ces relances furent généralement bien accueillies et ont permis d'améliorer sensiblement les taux de retour. Une date-butoir dût cependant être fixée. Après le 5 septembre 2002, il fallut se résoudre à se contenter des résultats obtenus, soit un taux global de retour de **29,74 %**, assez satisfaisant.

TAUX DE REPONSE A « L'ENQUETE AUPRES DES MAIRES ».

	<u>Réponses immédiates :</u>	<u>Réponses après relance téléphonique :</u>	<u>Refus argumentés ou caractérisés :</u>	<u>Absences de réponse :</u>
<u>En valeurs absolues :</u>	70	34	10	229
<u>En valeurs relatives :</u>	20,41 %	9,33 %	2,91 %	67,35 %

TABLEAU N°47.

Les « *refus argumentés ou caractérisés* » correspondent soit à des questionnaires renvoyés en « blanc », avec toutefois l'indication de la commune, soit à des refus de réponse formulés oralement lors de la relance téléphonique. Signalons

toutefois le cas amusant de La Neuville-Garnier dans l'Oise, où le questionnaire engendra un débat au sein du Conseil municipal, puis un vote débouchant sur un refus de réponse. Les « *absences de réponse* » ne méritent pas quant à eux de plus amples commentaires²⁴. Il n'est pas exclu toutefois que certains questionnaires aient été remplis, envoyés et ne me soient pas parvenus. Ceci a été signalé par le Maire de Courcelles-sur-Viosne, et les secrétariats des mairies de Pontoise et Ennery²⁵.

Sur les **102** questionnaires exploitables, **69** d'entre eux, soit **67,65 %**, ont été remplis par le Maire lui même²⁶, parfois en collaboration avec un adjoint ou une personne du secrétariat ; **15** questionnaires (soit **14,71 %**) l'ont été par un(e) secrétaire, cette situation étant assez fréquente dans les petites communes ; **12** (soit **11,76 %**), par un adjoint, le plus souvent chargé de l'urbanisme, dans un cas, celui de Meulan, les responsables du cabinet d'urbanisme répondirent d'ailleurs en équipe ; dans **3** cas, enfin (soit **2,94 %**), le D.G.S.²⁷ se chargea de la tâche. Restent trois communes, Hédouville dans le Val-d'Oise, Labosse et Neully-en-Thelle, dans l'Oise, aucune indication ne fut fournie sur les caractéristiques de la personne ayant rempli le questionnaire.

b) En fonction de la taille des communes.

La dispersion des communes de la zone d'étude en fonction de leur poids démographique avait été présentée au **Tome I**), voir le **Graphique n°34 p. 224**. L'importance des communes rurales et en particuliers des petites, qu'elles soient situées dans la gamme des moins de 200 habitants, ou dans celle des [200 – 1 000 hab.], avait été signalée. Ceci paraissait constituer *a priori* un handicap quant à l'objectif qui était le nôtre, les responsables de ces communes semblant moins enclin à répondre à de tels questionnaires, les charges qui leur incombent pouvant moins aisément être déléguées. Il n'est pas rare d'ailleurs d'avoir entendu incriminer lors des relances téléphoniques, la surabondance des questionnaires administratifs auxquels les

²⁴ Le taux de retour aurait peut-être pu être amélioré en obtenant le soutien d'une organisation comme l'A.M.F. (Association des Maires de France), dont le siège est au 41 quai d'Orsay, 75 343 Paris Cedex ; Tel. : 01.44.18.14.14.

²⁵ Dans le cas de cette dernière cela est assez préjudiciable, son Maire, G. Claudel, ayant été un adversaire résolu de la ville nouvelle, un partisan précoce du P.N.R. du Vexin français et, son actuel Président.

²⁶ Je tiens ici à les remercier chaleureusement pour le temps passé à ce travail. Je signale d'ailleurs que fréquemment était adjoint un petit mot d'encouragement et qu'une demande était explicitement formulée dans le but d'avoir accès aux résultats de l'enquête. Une version succincte de ce travail (quelques cartes et graphiques, ainsi qu'une synthèse) leur sera d'ailleurs envoyée.

²⁷ D.G.S. ou Directeur Général des Services, nouvelle appellation du Secrétaire général de mairie.

mairies doivent répondre, mais également, les difficultés accrues liées à l'application des « 35 heures ». Le **Tableau n°48** qui suit ne confirme toutefois pas ces appréhensions. Ce sont au contraire, pour les plus grandes communes que les résultats sont les plus médiocres, voire quasiment désastreux dans le cas des villes moyennes, aucune réponse n'étant parvenue de leur part, malgré des relances téléphoniques quelque peu insistantes. Ceci est préjudiciable car, les populations cumulées des communes ayant répondu, s'élèvent à **155 178** habitants, sur les **736 861** au total, pour la zone d'étude en 1999. Nous ne disposons donc d'informations ne couvrant que **21,59 %** des populations, valeur inférieure au taux de retour de **29,74 %**.

TAUX DE REPOSE A « L'ENQUETE AUPRES DES MAIRES » EN FONCTION DU POIDS DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE EN 1999.

	<200 hab.	[200 - 1000[[1000 - 2000[[2000 - 5000[[5000 - 10000[[10000 - 20000[[20000 - 50000[> = 50000 hab.
Nbr. de communes :	41	211	38	20	15	12	4	2
Nbr. de retours.	10	63	15	5	7	2	0	0
Taux de réponses :	24,39 %	29,86 %	39,47 %	25,00 %	46,67 %	16,67 %	0 %	0 %

TABLEAU N°48.

Il est difficile de trouver une explication satisfaisante à un tel état de fait, à part peut-être, l'absence d'intérêt des communes dotées d'organismes techniques sophistiquées, pour une démarche qui leur apparaissait trop artisanale, trop peu professionnelle²⁸.

c) En fonction de l'implantation des communes.

Autre dimension déterminante, les communes pour lesquelles nous disposons d'informations répondent-elles à une logique géographique. La nature même du questionnaire, les thèmes abordés pouvaient susciter un désintérêt plus grand pour les communes ne faisant partie ni de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, ni du P.N.R. du Vexin français. Des remarques allant dans ce sens furent parfois formulées lors de la

²⁸ Voir par exemple dans le cas des communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, le questionnaire portait en partie sur l'image de la ville nouvelle or, dans le même temps, le S.A.N. avait commandé une étude de ce type, naturellement plus sophistiquée, au cabinet Louis Harris. Un grand Forum organisé par les instituts Novatris et Sens Public eut lieu le 19 Juin 2003 dans les salles de cours de l'E.I.S.T.I., point d'orgue de l'opération « *Votre agglomération, vous la voyez comment ?* ». Une enquête par téléphone a par ailleurs été lancée auprès de 850 personnes de Cergy-Pontoise. Les résultats devraient être divulgués à l'Automne 2003, mais certains ont déjà été diffusés, où l'on apprend par exemple que « *si Cergy-Pontoise était une voiture, ce serait une voiture familiale avec des sièges-auto pour les enfants !* ». Voir à ce propos le Site Internet : <http://www-cergy.fr/>

relance téléphonique. Le **Tableau n°49**, ci-dessous ne tend cependant pas à en conforter l'augure. Les taux de réponses sont de bonne facture dans les deux parties du P.N.R. du Vexin français²⁹, plus du tiers des communes ayant répondu. La part importante de population couverte, laisse de plus imaginer que des communes de toutes tailles sont présentes dans ces sous-ensembles. La situation est de même satisfaisante pour les communes du Val-d'Oise, hors P.N.R. et hors ville nouvelle, ainsi que pour les communes de l'Eure et de l'Oise. Par contre, seules deux communes de la ville nouvelle ont fourni des réponses (Vauréal, et Neuville-sur-Oise), réponses d'ailleurs très complètes et instructives. En l'absence des communes démographiquement les plus importantes, elles ne représentent qu'une part faible de la population de Cergy-Pontoise.

TAUX DE REPONSE A « L'ENQUETE AUPRES DES MAIRES » EN FONCTION DE L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE.

	<u>PNR-95</u>	<u>PNR-78</u>	<u>V.N.</u> <u>Cergy-</u> <u>Pontoise</u>	<u>Val-</u> <u>d'Oise,</u> <u>hors</u> <u>P.N.R. et</u> <u>V.N.</u>	<u>Yvelines</u> <u>hors</u> <u>P.N.R.</u>	<u>Eure</u>	<u>Oise</u>
<u>Nombre de communes :</u>	77	17	11	14	16	72	137
<u>Nombre de retours :</u>	29	6	2	6	2	19	38
<u>Taux de réponses :</u>	37,66 %	35,29 %	18,18 %	42,86 %	12,50 %	26,39 %	27,74 %
<u>% de la population de l'entité territoriale couvert :</u>	31,14 %	54,10 %	9,87 %	36,97 %	8,16 %	35,70 %	24,66 %

TABLEAU N°49.

L'absence des communes de la ville nouvelle avait assez vite été perçue, une relance téléphonique plus active ici qu'ailleurs ne permit cependant pas d'inverser la

²⁹ Le taux global pour le P.N.R. du Vexin français étant de **37,23 %**, couvrant **36,44 %** de la population résidente en 1999.

tendance. Aucun refus particulièrement affirmé n'est apparu, plutôt une certaine inertie. Dans certaines communes, dont Cergy³⁰, le questionnaire fût ainsi renvoyé à plusieurs reprises à la demande des personnes contactées, sans qu'un retour ne s'en suive. De fait, ceci incitera à mettre davantage l'accent sur la perception qui se dégage de la ville nouvelle depuis l'extérieur ; extérieur proche, ou plus lointain, les réponses des zones rurales de l'Eure et de l'Oise ayant été meilleures qu'escompté.

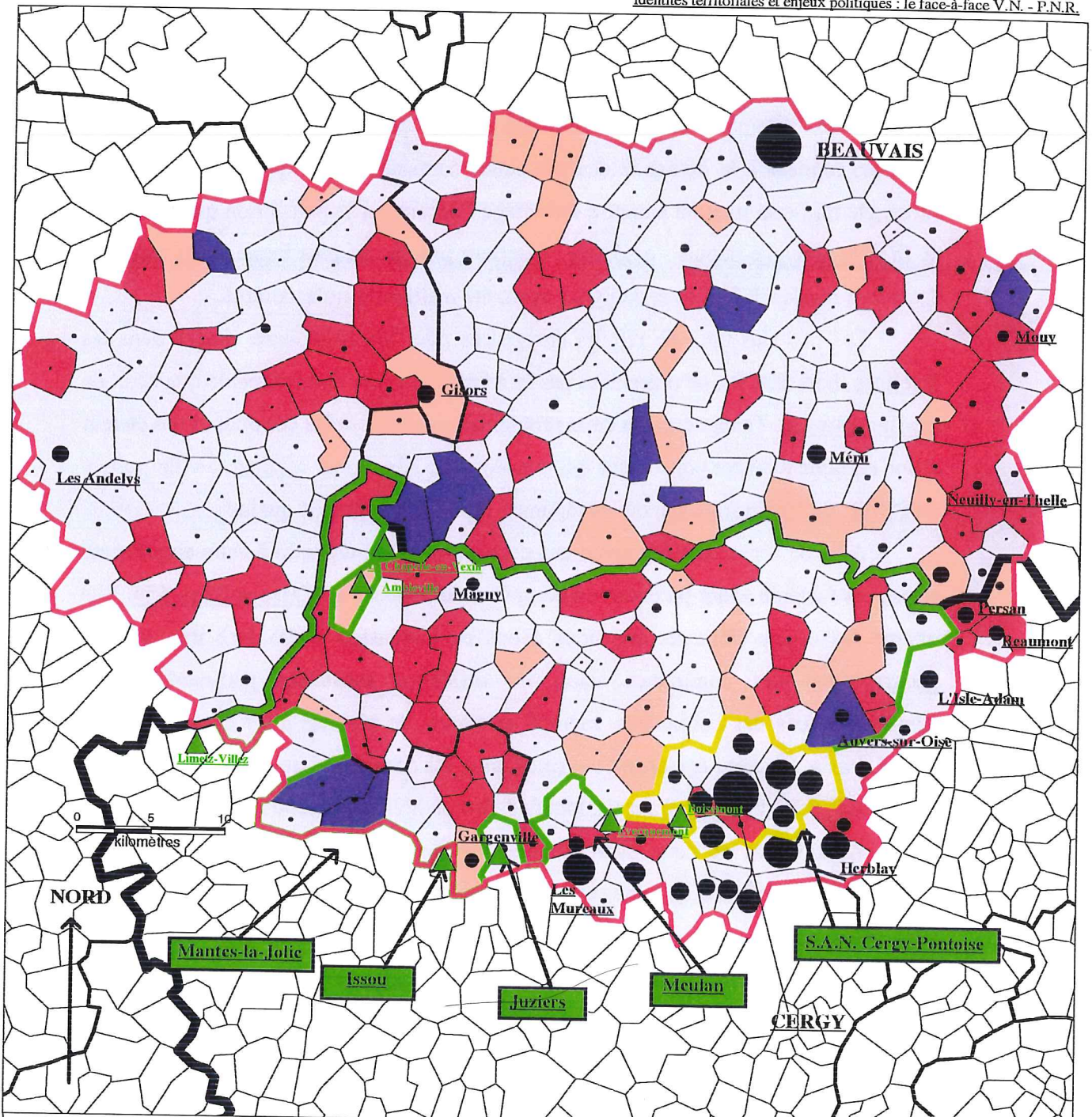
Les mauvais taux de retours enregistrés pour les communes situées dans les Yvelines, hors P.N.R., ne présentent pas le même caractère dommageable que ceux de la ville nouvelle. Tenant compte de la problématique, ce sont les communes qui étaient d'une certaine manière concernées qui ont répondu. Ainsi pour Meulan, « ville-porte » du P.N.R. du Vexin français, où les réponses furent d'une grande qualité.

Afin de cerner la géographie des communes ayant répondu à cette enquête, de cerner les facteurs ayant pu entrer en compte, a été réalisée la **Carte n°89 p. 654**. Elle intègre les divers éléments que nous avons eu l'occasion d'aborder : implantation géographique des communes selon les différents territoires pertinents, poids démographiques des communes, rapidité et niveau de réponse à « *l'Enquête auprès des Maires* ». Figurent également sur cette carte, les communes qui envisagent de faire partie du P.N.R. du Vexin français, lors de la future révision de 2005³¹.

A la vision de cette carte, aucune logique territoriale claire ne se dégage. Certes, à proximité de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, les réponses des communes sont assez nombreuses, mais cela est également le cas à au Nord-Est de la zone d'étude, à proximité de la commune de Neuilly-en-Thelle, de même qu'à proximité de Gisors. Les zones les plus externes ne sont pas exemptes non plus de communes ayant participé. Au final, cette configuration offre un sous-ensemble ayant un profil géographique assez varié, qu'il s'agisse de la localisation des communes, de leur taille ou de leur position en regard du P.N.R. du Vexin français. Ce qui ne correspond pas cependant à la totalité des attentes initiales.

³⁰ De même à Osny, Saint-Ouen-l'Aumône, Courdimanche et Jouy-le-Moutier. La situation ne fût pas totalement comparable à Eragny, la mairie étant confrontée à une élection municipale partielle très tendue, ni à Pontoise où, comme cela a déjà été signalé, le questionnaire aurait été rempli et envoyé, sans parvenir au destinataire.

³¹ Selon les informations fournies par le Parc, il s'agirait de huit communes : Boisemont, La Chapelle-en-Vexin, et Ambleville dans le Val-d'Oise ; Evecquemont, Issou, Juziers, et Limetz-Ville dans les Yvelines. Certaines sont en position géographique particulière, coïncée entre ville nouvelle et P.N.R. du Vexin français (Boisemont), d'autres quasiment insérées de fait dans le parc (Ambleville et La Chapelle-en-Vexin), d'autres enfin, disposent déjà d'un statut de « ville-porte » (Issou et Juziers). Signe de leur intérêt pour l'adhésion, elles ont participé aux cinq réunions abordant les questions de la révision de la Charte qui se sont déroulées du 25 Janvier au 5 février 2003. Voir la page Internet : <http://www.parc-naturel-vexin.fr/uploadfile/lettre.pdf>



RESULTATS DE "L'ENQUETE AUPRES DES MAIRES" ET SPECIFICITES DES COMMUNES.

Résultats de "l'Enquête auprès des Maires" :

- : Réponse immédiate.
- : Réponse après relance.
- : Refus de répondre.
- : Absence de réponse.

Spécificité des communes :

- BEAUVAIS :** Préfecture.
- Gisors :** Ville importante.
- Meulan** : "Ville-porte" du P.N.R.
- Ambleville** : Commune envisageant d'entrer dans le P.N.R.

Poids démographique des communes. (R.G.P. 1999. Source I.N.S.E.E.) :

- : 56 000 habitants.
- : 28 000 habitants.
- : 5 600 habitants.

B. Les dynamiques en cours sur les communes.

« *L'Enquête auprès des Maires* » s'attachait dans un premier temps à leur faire établir un bilan des dynamiques ayant affecté leur commune lors des dix années écoulées. Ce regard va s'appuyer de fait sur un double constat, à la fois les données statistiques auxquels les Maires ont accès, mais aussi leur propre perception de la réalité. La question démographique qui va être abordée dans un premier temps est emblématique à cet égard. D'un côté des données fiables, de l'autre une interprétation du phénomène.

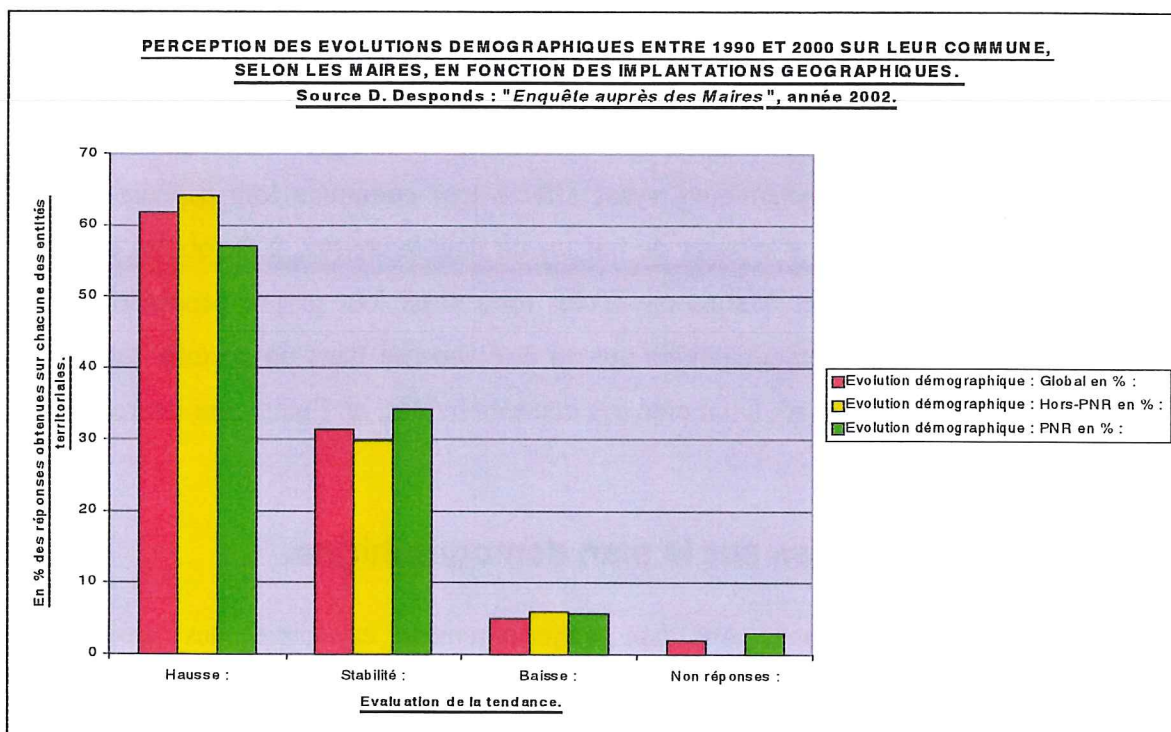
1. Tendances sur le plan démographique.

Si les communes ont très majoritairement enregistré des croissances démographiques, le phénomène est considéré comme moins accentué sur celles appartenant au P.N.R. du Vexin français, saisi ici dans sa globalité, aucune distinction n'étant faite selon que les communes fassent ou non partie du Val-d'Oise.

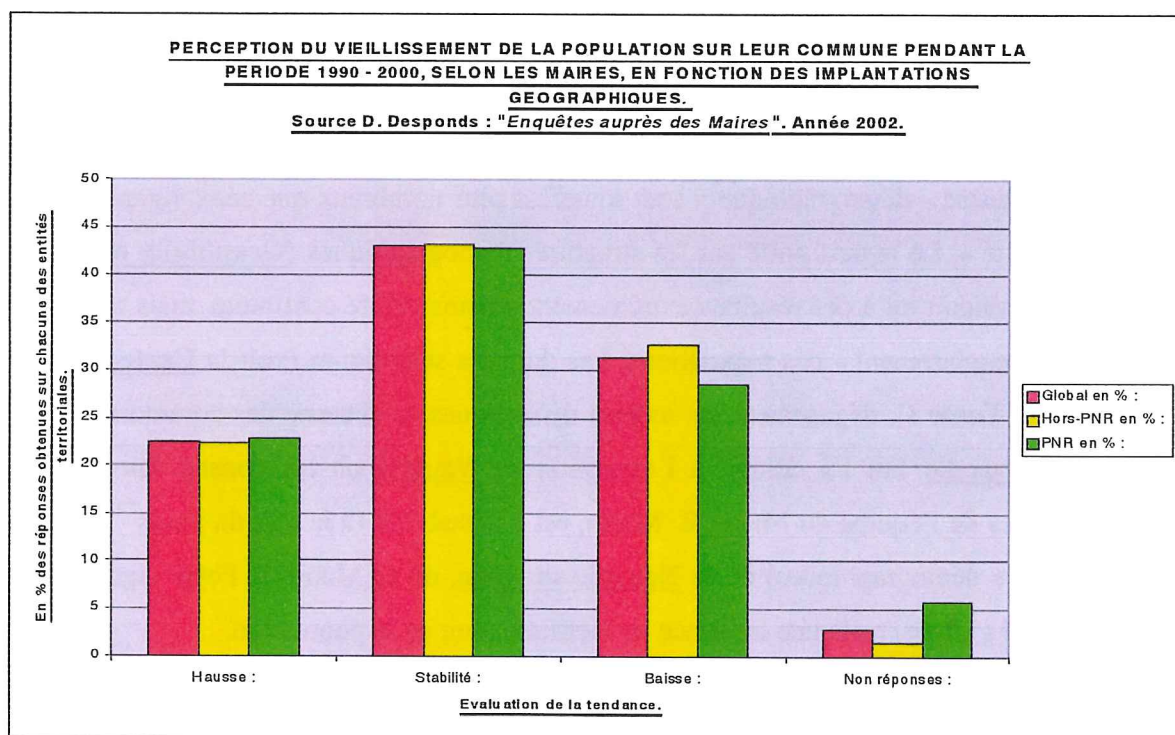
L'implantation géographique de la commune semble offrir un premier élément de disparité, comme le montre le **Graphique n°105 p. 656**, en partie attendue, car conforme aux règles mises en place dans le Parc. Les Maires portant une appréciation à la « hausse » démographique y sont toutefois plus nombreux que ceux signalant une « stabilité ». Le regard porté sur les structures démographiques (**Graphique n°106 p. 656**), conduit lui à des résultats extrêmement voisins : forte continuité, mais tendance au « rajeunissement » des populations. Les données statistiques (voir la **Carte n°69 p. 332** du **Tome I**), dégageaient les mêmes dynamiques. L'absence des communes de la ville nouvelle fait ici défaut, à l'exception de Vauréal où les constat fait par les membres de l'équipe du Maire, B. Morin, est à la stabilité (à la fois du poids³² et de la structure démographiques) et de Neuville-sur-Oise, où le Maire, J. Feyte signale une stabilité globale, mais une tendance au vieillissement de la population.

Le renouvellement des populations sur les communes est par ailleurs, un phénomène qui semble affecter tous les territoires. Sa perception y est de même intensité (voir **Graphique n°107 p. 657**). Le P.N.R. du Vexin français connaît dans ce domaine des mouvements marqués qui avaient pu être mis en évidence lors de l'exploitation de la base **CD-BIEN**, voir par exemple le **Graphique n°79 p. 369**.

³² Stabilité toute relative, Vauréal dont la population était de 866 habitants en 1982, est passée à 12 045 en 1990 et 16 206 en 1999, selon les données de l'I.N.S.E.E.



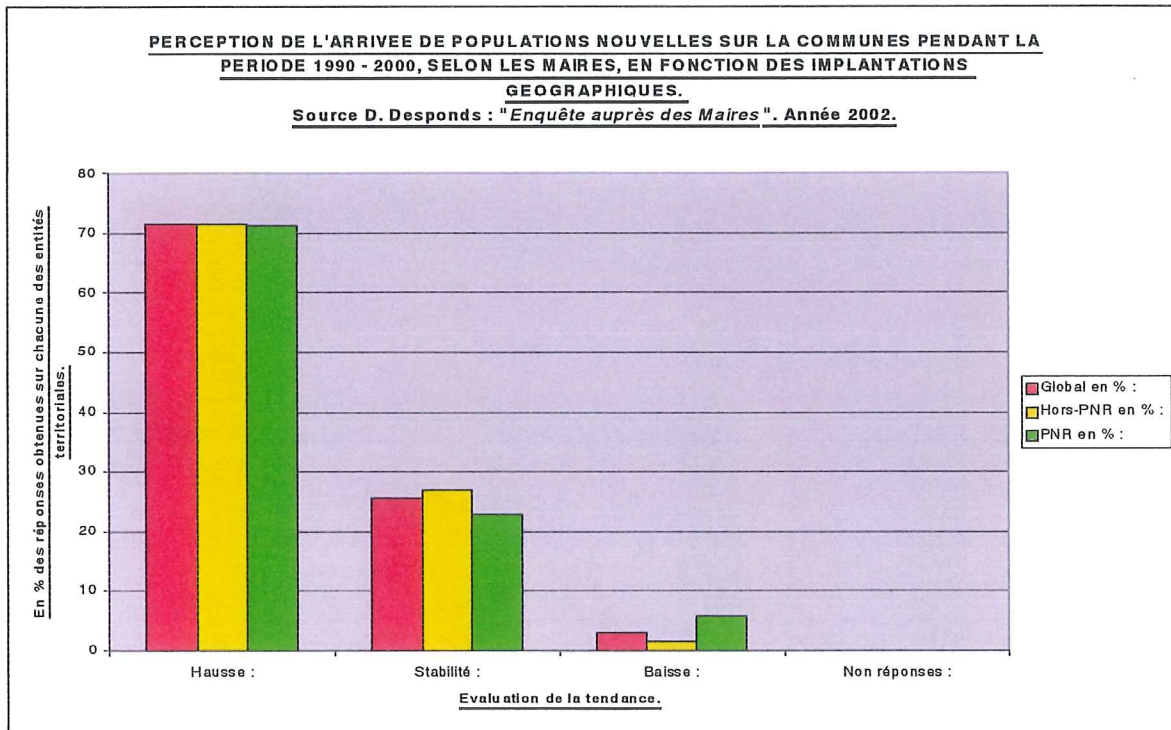
GRAPHIQUE N°105.



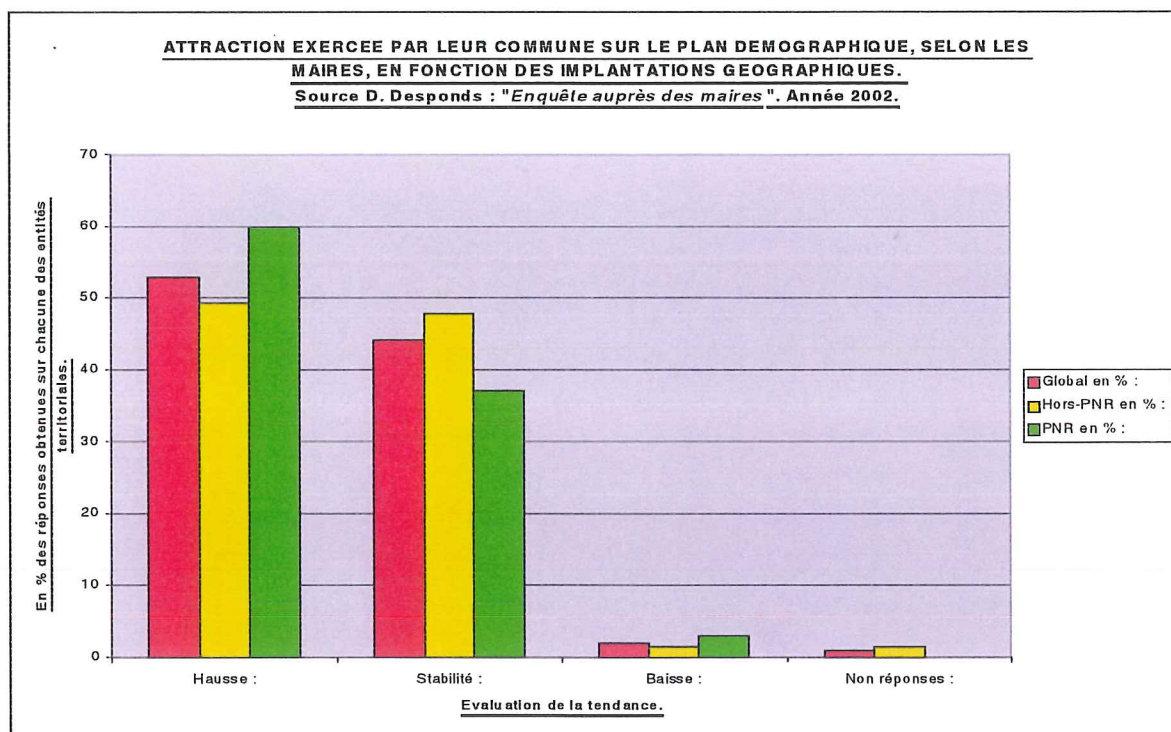
GRAPHIQUE N°106.

Certains Maires insistent d'ailleurs sur ces phénomènes en livrant leur propre commentaire, ainsi, le Maire de Chambors, petite commune de l'Oise met l'accent sur le « *renouvellement des populations* », celui d'Hérouville sur le « *turn-over de plus en*

plus important » et celui d'Amenucourt sur le fait que les « résidences secondaires deviennent de plus en plus des résidences principales ».

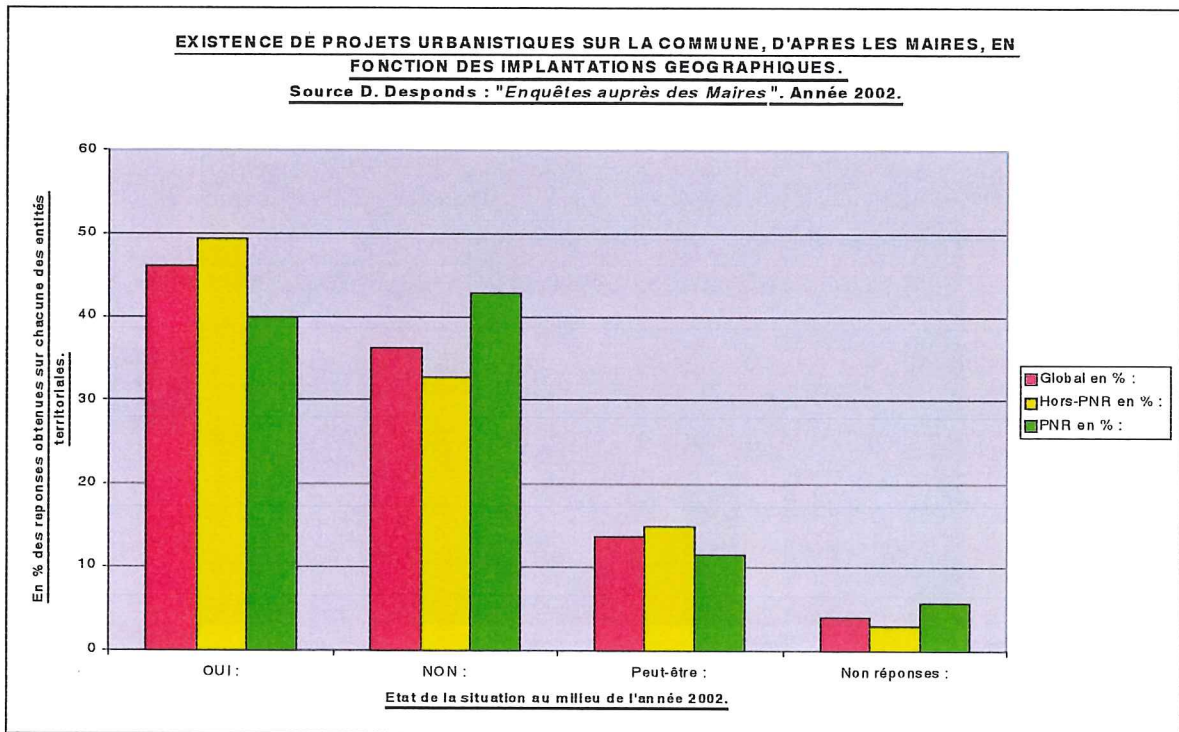


GRAPHIQUE N°107.

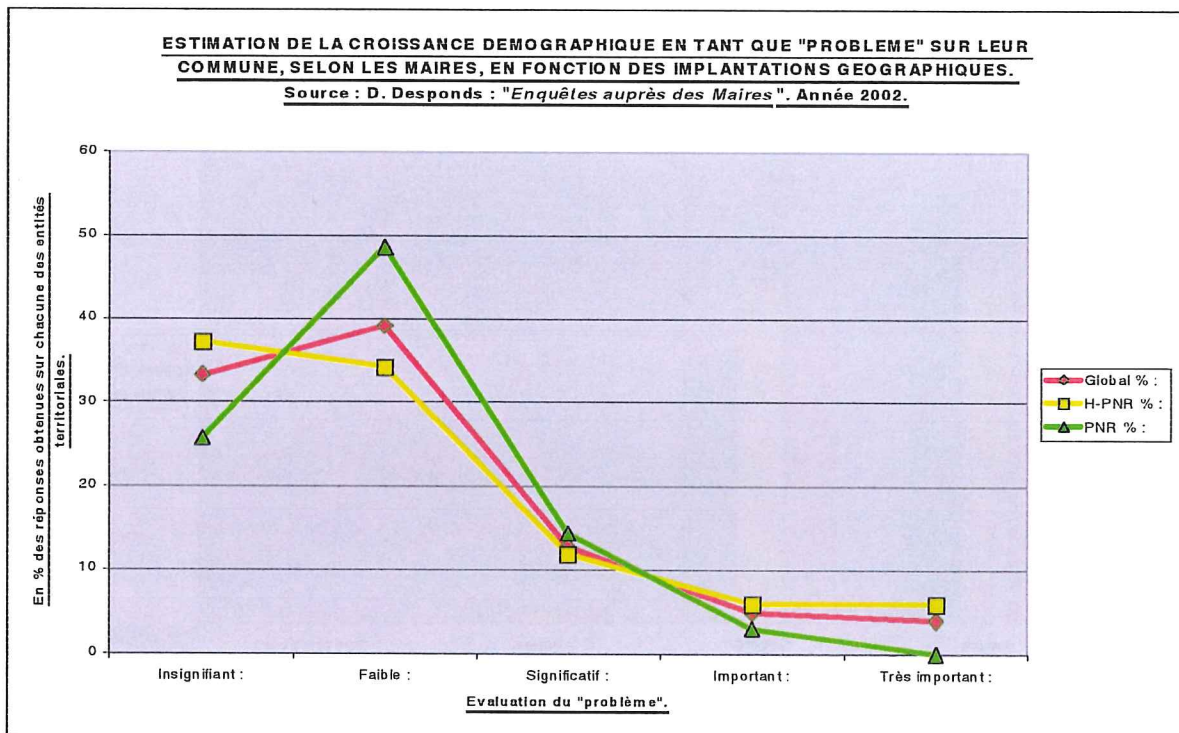


GRAPHIQUE N°108.

Ces deux communes, localisées dans le P.N.R. du Vexin français, sont de petite taille, 598 habitants pour la première en 1999, 173 pour la seconde.

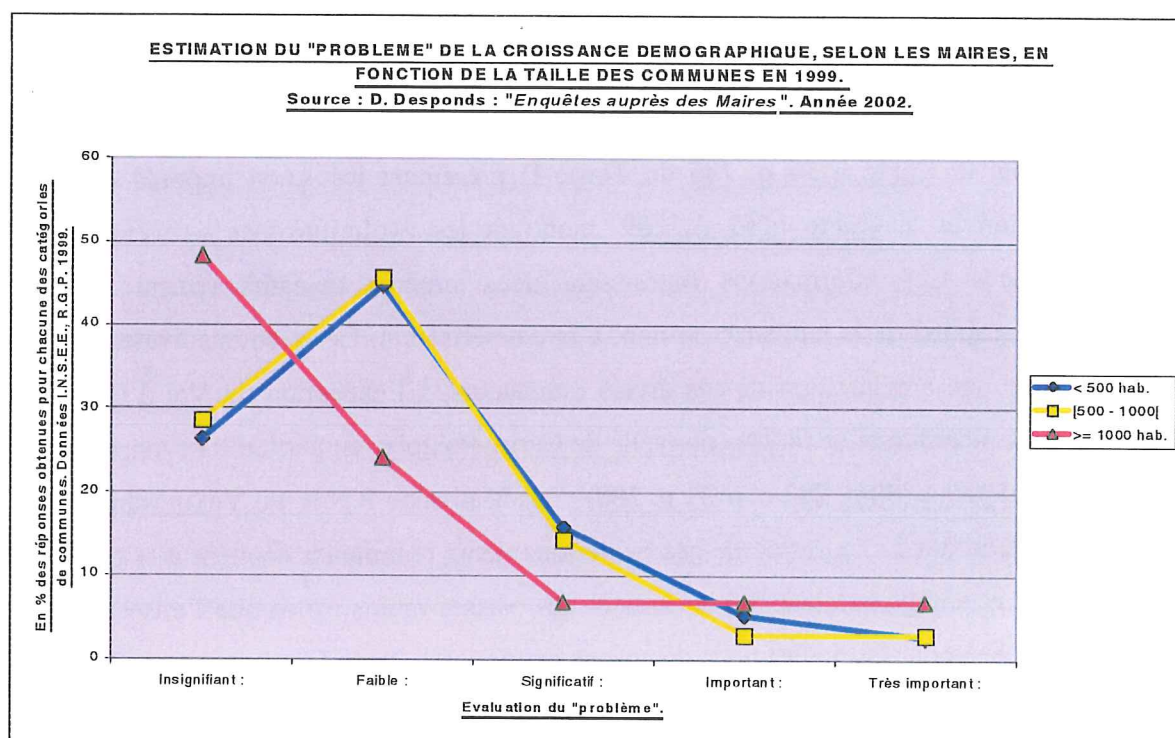


GRAPHIQUE N°109.



GRAPHIQUE N°110.

On notera avec grand intérêt que les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français³³ considèrent que leur commune est devenue plus attractive sur le plan démographique, (Graphique n°108 p. 657). Les projets urbanistiques y sont par contre moins nombreux qu'ailleurs (Graphique n°109 p. 658). Une évaluation du nombre de constructions en cours ou envisagées (tenant compte des permis de construire délivrés) avait été demandée, mais cette information n'est pas apparue comme suffisamment fiable pour être exploitée. Il eût probablement mieux valu recourir au service de la D.D.E. et au fichier SITADELLE (voir Chapitre (DB)2)d p. 77), mais les investigations engagées dans cette direction n'ont pas été poussées.



GRAPHIQUE N°111.

La question démographique ne semble, quant à elle, guère appréhendée comme un « problème majeur ». Que l'on différencie les communes en fonction de leur implantation géographique (Graphique n°110 p. 658) ou de leur poids démographique (Graphique n°111 ci-dessus³⁴), ce sont les modalités « Faible » ou

³³ Les réponses sur ce territoire sont au nombre de 35, comme cela était signalé dans le Tableau n°49 p. 652, correspondant à plus du tiers des 94 communes. Cela permet d'attribuer une certaine crédibilité aux résultats obtenus. Précisons par ailleurs que, par « résultats obtenus », doit être entendu « enquêtes reçues » et non « opinions exprimées ». Les absences de réponse sont donc considérées comme significatives.

³⁴ Signalons à cet égard que, compte tenu de la typologie des communes pour lesquelles nous disposons d'informations, il a fallu adopter une discrétisation appropriée, différente de celle utilisée dans le cadre des

« Insignifiant » qui s'imposent. Le fait que les Maires exercent un pouvoir de contrôle sur le développement de leur territoire, en conséquence des Lois de décentralisation et du pouvoir de délivrance des permis de construire qui leur a été conféré, tout du moins quand existe un P.O.S., tend probablement à dédramatiser cette question.

2. Tendances sur le plan social.

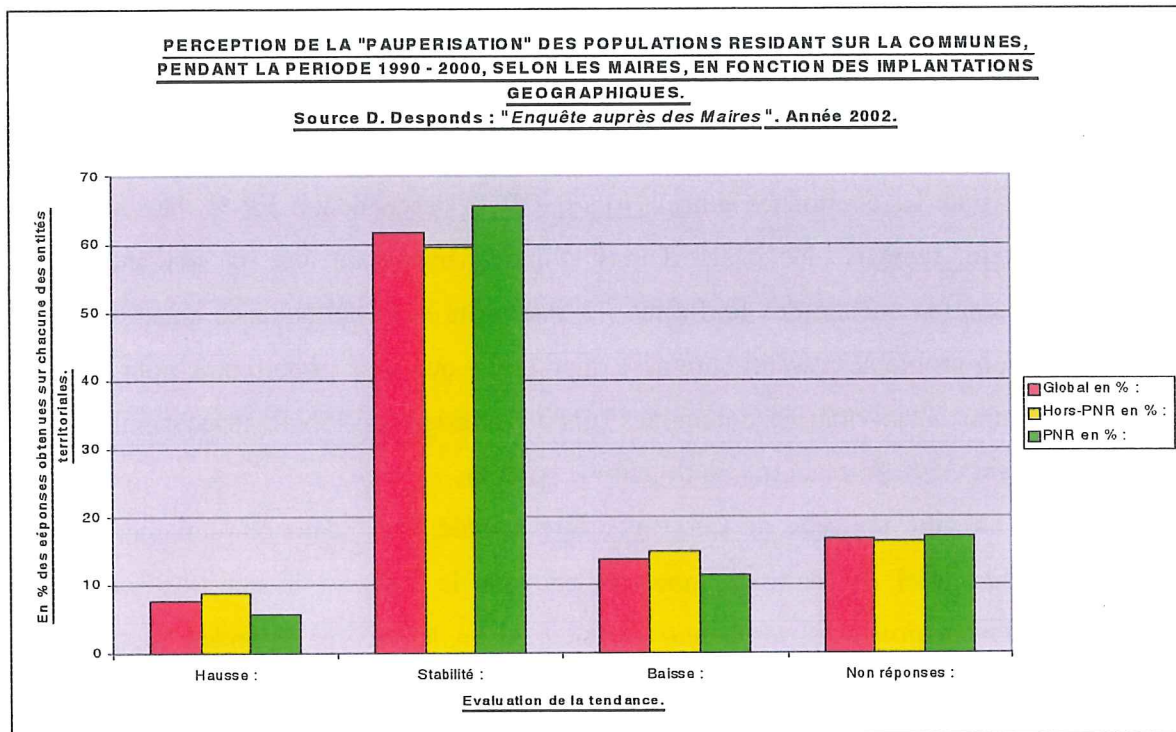
Deux informations seront recoupées dans ce chapitre, celles ayant trait à la paupérisation des populations résidentes et celles concernant plus particulièrement la question de la sécurité. Des liens pourront éventuellement être établis entre ces deux aspects, de même qu'avec le précédent qui concernait les évolutions démographiques.

Le **Graphique n°112 p. 661**, met en lumière la stabilité de la paupérisation sur les communes. Cette perception mériterait d'être croisée avec les données fiscales par exemple la **Carte n°56 p. 285** du **Tome I** présentant les « non imposés » et leur évolution et la **Carte n°57 p. 289**, montrant les évolutions des « revenus bruts moyens ». Ces informations fournissant deux critères objectifs (parmi d'autres envisageables) de la tendance ou non, à la paupérisation. Ces résultats avaient plutôt indiqué une amélioration de ces divers indicateurs, à l'exception du Val-d'Oise pris dans sa globalité et de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise en particulier (voir aussi les **Graphiques n°50 p. 282** et **n°51 p. 288**). Les Maires du P.N.R. du Vexin français ont une vision assez contrastée de ces évolutions, leurs communes seraient à la fois plus stables et enregistreraient des hausses et des baisses moins fortes que l'ensemble des communes pour lesquelles nous disposons de réponses. Il va de soi que ces indications ont un fort caractère subjectif et qu'elles ne sont pas quantifiées. Elles illustrent une perception de la réalité et doivent être prises comme telles. Elles sont dans une certaine mesure susceptibles d'orienter la politique menée à l'échelle municipale. Ces remarques sont applicables à la totalité des résultats issus de cette « *Enquête auprès des Maires* ».

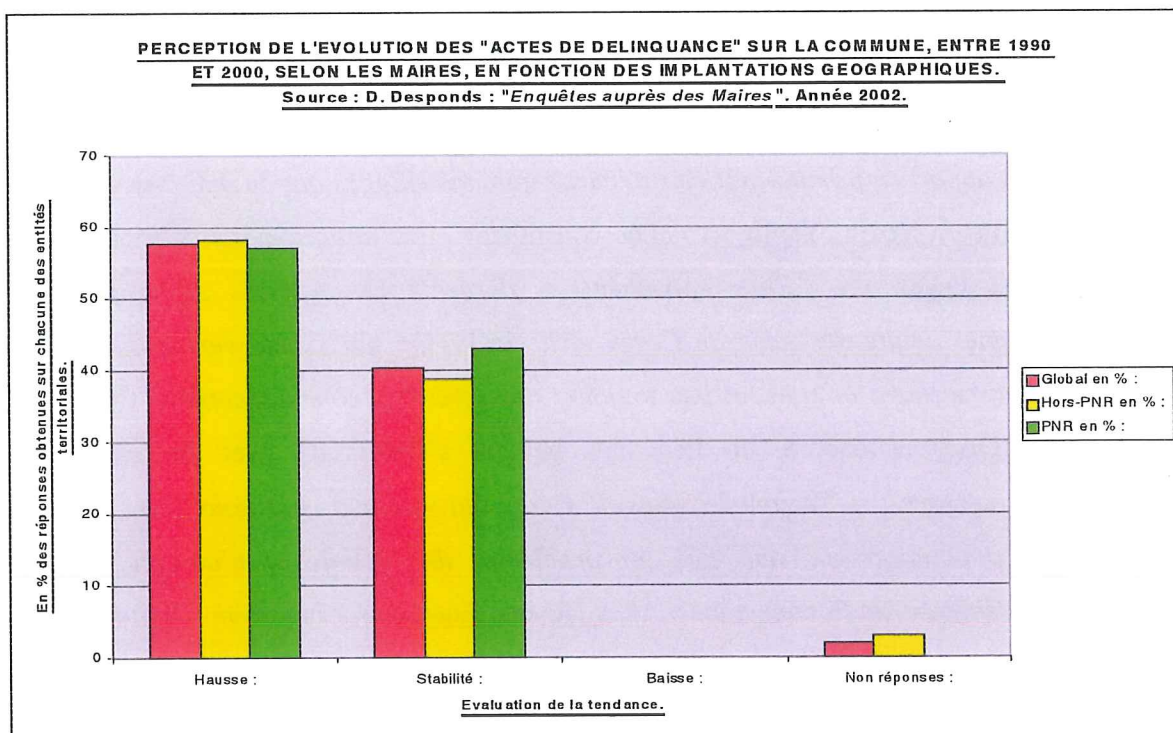
Ainsi pour les tendances concernant la délinquance et l'insécurité que révèle le **Graphique n°113 p. 661**. Une belle unanimité se dégage, quel que soit le lieu d'implantation de la commune, plus de la moitié des Maires considèrent qu'elle est en

Chapitres II) et III). Ainsi 38 communes sont présentes dans la catégorie des « moins de 500 habitants », 35 dans celle des [500 – 1000[, mais seulement 15 pour les [1000 – 2000[et 14 dans les « 2000 et plus », qu'il était impossible de segmenter davantage. Pour des raisons de rigueur statistique un regroupement s'imposait même, conduisant à constituer une catégorie de « 1000 et plus » comprenant 29 communes.

hausse. Cette question est celle ayant suscité le moins de non réponses (une seule enregistrée).



GRAPHIQUE N°112.



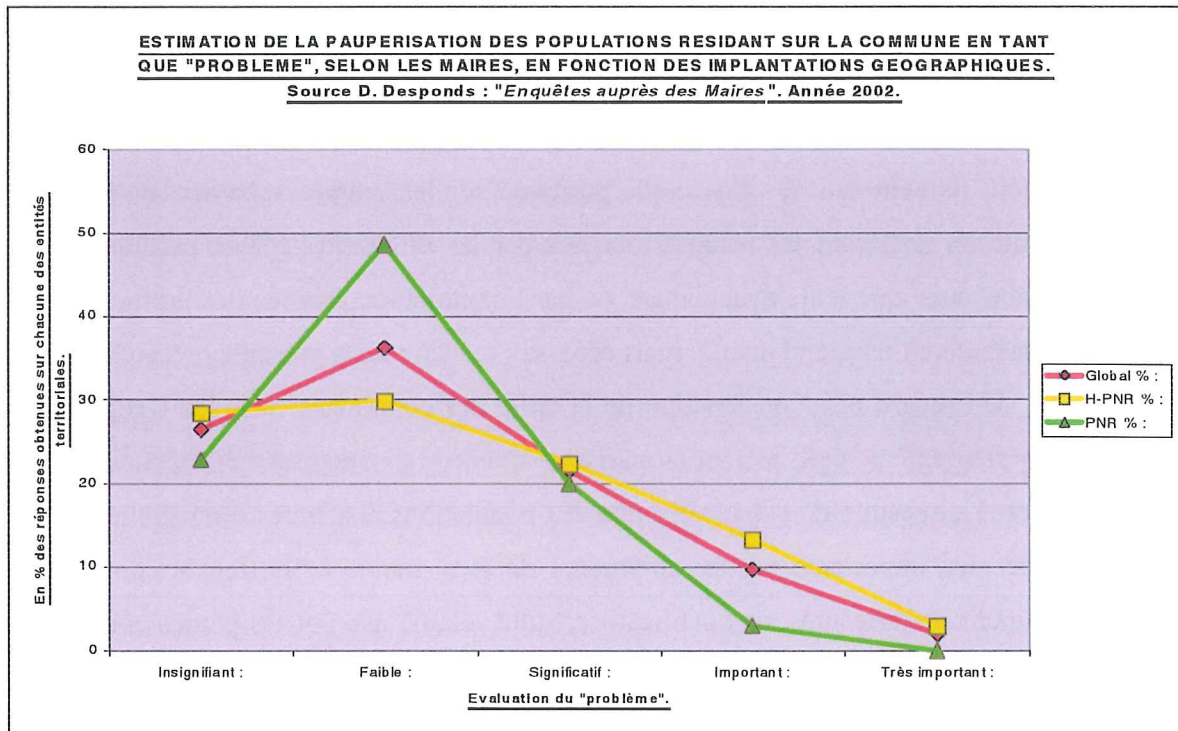
GRAPHIQUE N°113

Il ne faut pas exclure que le moment où fût diffusé le questionnaire n'ait eu une incidence³⁵. Néanmoins, cette question semble constituer un problème majeur des communes, bien supérieur à celui de la paupérisation. La mise en parallèle des deux **Graphiques, n°114 et n°115 p. 663**, est à cet égard assez édifiante. On constate ainsi que **11,8 %** des Maires considèrent globalement que la paupérisation des populations résidentes est un problème « important » ou « très important », ces chiffres montent à **16,4 %** pour les communes situées Hors P.N.R. et descendent à **2,9 %** dans le P.N.R. du Vexin français. Ne s'agit-il pas d'une manière de lire la tendance à la différenciation sociale des territoires ? L'insécurité et la délinquance constituent par contre un problème ressenti comme « important » ou « très important », pour **38,3 %** des Maires. Ceux dont les communes sont à l'extérieur du P.N.R. insistent moins sur cet aspect, **35,8 %**, que ceux de l'intérieur, **42,9 %**.

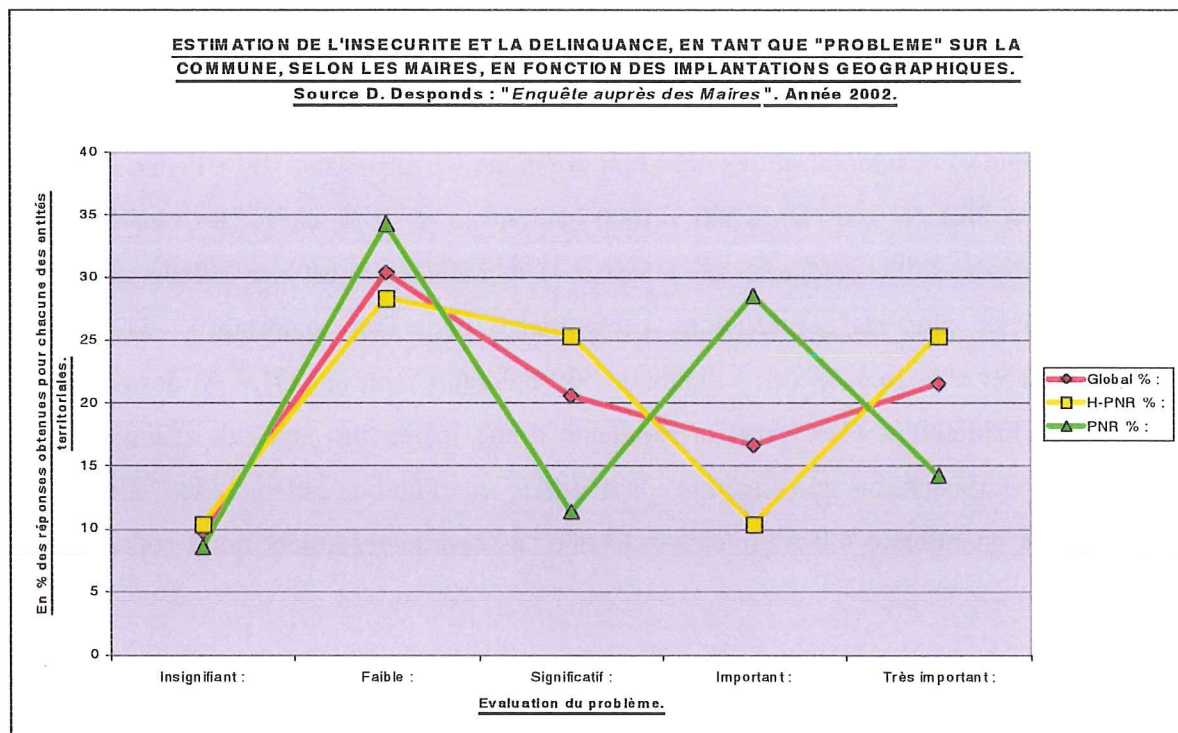
La ville nouvelle de Cergy-Pontoise semble jouer, dans ce domaine, un rôle particulier (réel ou fantasmé, nous ne pouvons le dire). A la question « *La Ville nouvelle constitue-t-elle un facteur d'insécurité ?* », les Maires répondent globalement « Pas du tout » à **19,6 %**, « Un peu » à **30,4 %** et « Fortement » à **37,3 %**, **12,7 %** ne s'exprimant pas ; les résultats pour les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français, sont respectivement de **11,4 %**, **34,3 %** et **45,7 %**. Les taux de non réponses étant quant à eux plus faibles (**8,6 %**). Cette perception négative et ce lien de causalité sur lesquels nous aurons à revenir, sont par ailleurs appuyés par de nombreuses prises de position plus explicites des Maires. J'en cite quelques-unes : « *Ces villes nouvelles font un apport trop important en insécurité que nos villages ont du mal à maîtriser* », (Lainville-en-Vexin, Yvelines) ; elles constituent « *Un apport massif d'insécurité* », (Serans, Oise), ou « *Elles entraînent la descente de mauvais sujets sur nos campagnes : fuite des gens de Cergy et de la région parisienne vers nos villages. Malheureusement ce ne sont pas toujours des gens très communicatifs* », (Neuville-Bosc, Oise) et encore, un lien plus général s'établissant avec les évolutions démographiques : « *Ce sont les gens de Cergy qui viennent chez nous. Récupération d'une population qui veut fuir les problèmes de la ville et n'accepte pas les 'inconvenients' de la campagne* », (Les Noyers, Eure), ou « *Jugement négatif pour la pression sur le foncier, le développement démographique et l'insécurité* », (Gisors,

³⁵ Juste après la Présidentielle où ce thème fût omniprésent et massivement médiatisé.

Eure). On notera que les jugements les plus explicitement négatifs sont formulés par des Maires de communes extérieures au P.N.R. du Vexin français.



GRAPHIQUE N°114.



GRAPHIQUE N°115.

Cette attention extrême portée aux questions de « sécurité et de délinquance » incite à jeter un regard sur la composition politique de ces communes. Mais comme cela fût signalé à la **p. 644**, les équipes municipales se définissent avant tout comme « sans étiquette », ou « apolitique », dans **75,2 %** des cas. Les Maires se rattachant au R.P.R. à l'U.D.F. ou l'U.M.P. correspondent à **9,5 %** des communes, ceux affiliés au P.S., au P.C. ou aux Verts à **15,2 %**, quant à ceux n'ayant pas répondu à cette question, ils sont **8,6 %**. Une étude politique sur les marges urbaines, qu'elle soit conduite en analysant les résultats obtenus par les différentes forces politiques³⁶ en présence, ainsi que leurs dynamiques, ou par l'exploitation critique des professions de foi, présenterait un grand intérêt, mais dépassait le cadre de la présente recherche.

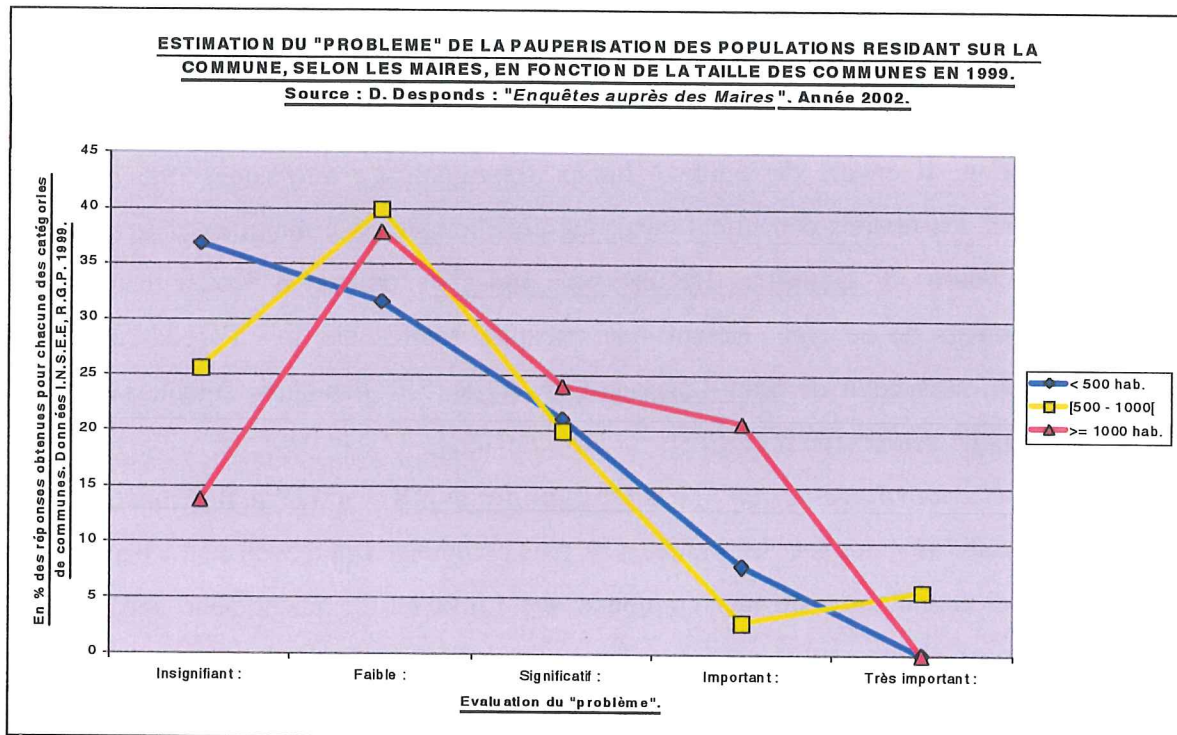
Un regard porté en fonction de la taille des communes, voir les **Graphiques n°116** et **n°117 p. 665**, permet en partie de nuancer les analyses qui viennent d'être menées. La question de la paupérisation des populations résidentes semble être perçue comme plus importante par les communes de plus grande taille (tenant compte des regroupements effectués, ce qualificatif est tout relatif) que par les petites communes rurales : **20,7 %** des Maires des communes considèrent qu'il s'agit d'un problème « Important » ou « Très important », chez les « plus de 1000 habitants », quand ils ne sont que **7,9 %** chez les « moins de 500 habitants » et **8,6 %** chez les « 500 à 1000 habitants ».

De même, la question de l'insécurité et de la délinquance permet de distinguer une différence de perception : **57,9 %** des Maires des communes de « moins de 500 habitants » considérant qu'il s'agit d'un problème « Insignifiant » ou « Faible », quand ils sont **28,1 %** chez les « 500 à 1000 habitants » et **31 %** chez « les plus de 1000 habitants ». Cette catégorie des « 500 à 1000 habitants » est par ailleurs celle qui fournit le plus les appréciations « Important » ou « Très important » : **51,4 %**, à comparer aux **26,3 %** des « moins de 500 habitants » ou aux **37,9 %** des « plus de 1000 habitants ». Ceci est-il la résultante d'une réalité des actes de délinquance³⁷, d'une implantation géographique particulière, ou d'autres facteurs plus difficiles à mettre en lumière ? Il n'est pas exclu que ces communes soient aussi celles qui se

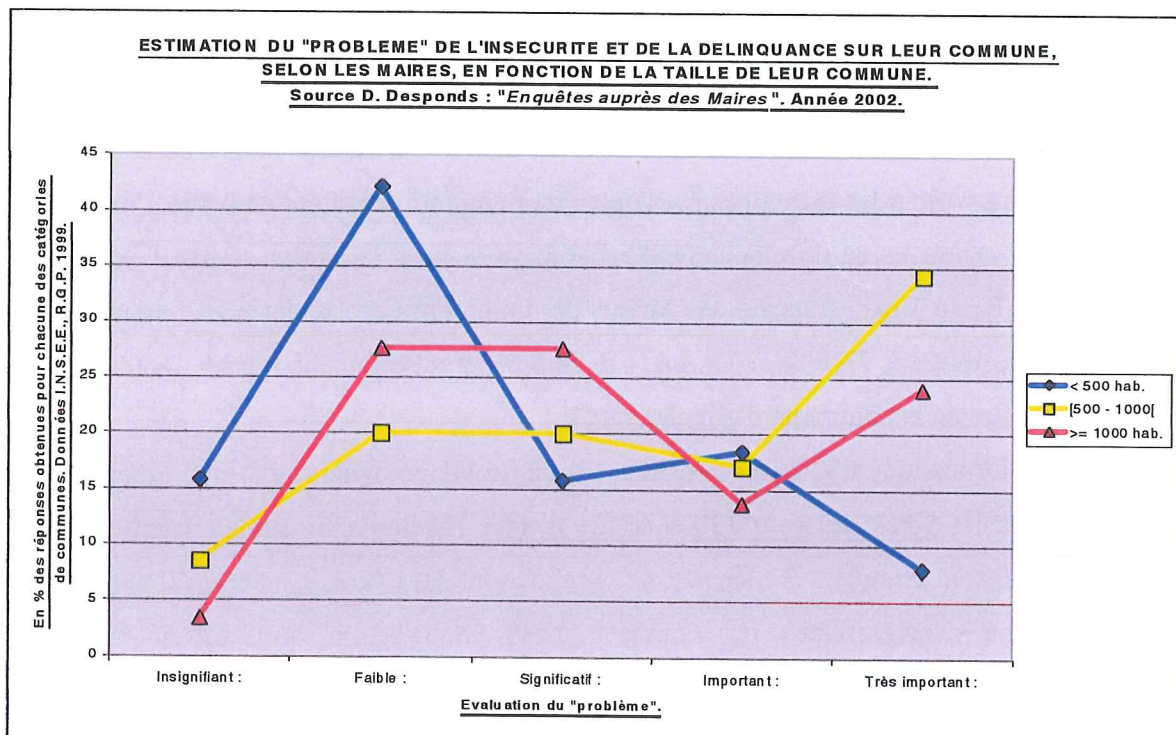
³⁶ A ce propos le Centre Quetelet que nous avons par ailleurs eu l'occasion de présenter (**note infrapaginale n°162 p. 49**), rend possible la mise en place d'une telle approche, en diffusant les données du CEVIPOF. Voir Site Internet : www.centre.quetelet.cnrs.fr

³⁷ Une étude objective est dans ce domaine particulièrement difficile à conduire, du fait des difficultés d'accès aux sources et des problèmes de comparabilité dans le temps que celles-ci posent.

perçoivent comme les plus menacées par les phénomènes de périurbanisation. La suite de l'étude fournira probablement des éclairages complémentaires sur cette hypothèse.



GRAPHIQUE N°116.



GRAPHIQUE N°117.

3. Tendances sur le plan économique.

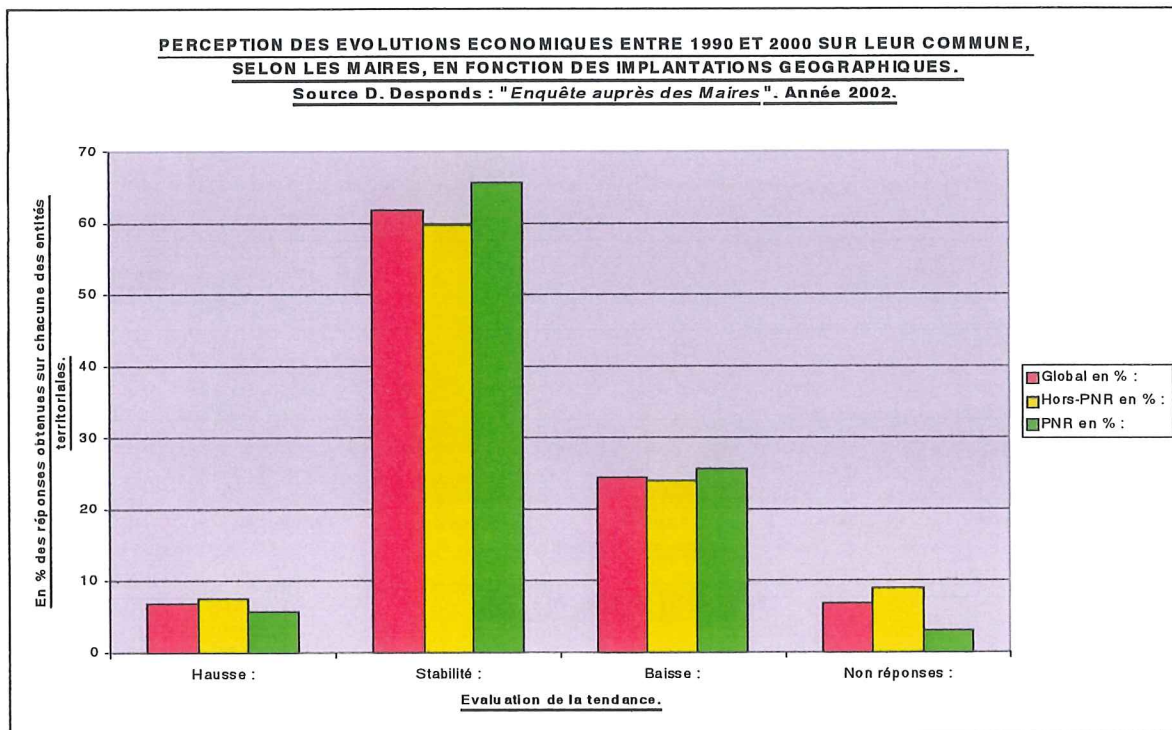
La question de l'emploi est de toute première importance pour les Maires des communes, sachant que se jouent ici à la fois la possibilité de générer des ressources fiscales vers le budget communale, par la taxe professionnelle, mais aussi la possibilité de trouver des solutions aux difficultés dont souffre la partie la plus précarisée de leur population, et encore de tendre à limiter les migrations alternantes. Sur ce point toutefois, les réalités demeurent beaucoup plus complexes à maîtriser et la tendance (Voir **Tome I Chapitre II**)C)6 pp. 164-171) pousse à l'accentuation des mouvements de ce type. Notons que quelques Maires ont mis l'accent sur cette question, ainsi celui de Saint-Léger-en-Bray (Oise, 337 habitants) signale parmi les objectifs de son équipe municipale : « *Etre un village à vivre, avec les services utiles, ne pas être un village-dortoir* ». Les **Graphiques n°118** et **n°119 p. 667** montrent que si la « stabilité » domine, les Maires sont plus nombreux à percevoir une « baisse » du potentiel économique de leur commune que l'inverse. Ce phénomène apparaissant légèrement plus accentué pour les communes du P.N.R. du Vexin français. Ceci ne doit guère surprendre, l'exploitation des données des fichiers **MIRABELLE 90** et **MOBILITE 99**³⁸, avait mis en évidence cet aspect. La prise en compte de la taille des communes met en évidence la moindre stabilité des communes de « plus de 1000 habitants ». Elles seraient à la fois plus fréquemment à la hausse et surtout à la baisse que les communes de taille plus réduite. Il n'est d'ailleurs guère probable que des emplois nombreux soient concentrés dans les communes de moins de 1000 habitants. Quant à savoir si les difficultés sur le plan de l'emploi pourraient en partie s'expliquer par les « entraves au développement économique » liées à la mise en place des règles du P.N.R. du Vexin français, les Maires des communes en faisant partie, répondent³⁹ « Pas du tout » à **77,1 %**, « Un peu » à **14,3 %** et « Fortement » à **2,9 %** (en fait le seul Maire de la commune d'Amenucourt).

Le manque d'emplois constitue-t-il un problème majeur pour la commune ? A observer les **Graphiques n°120** et **n°121 p. 668**, il semblerait que globalement cette question soit complexe à trancher. Les Maires sont **31,4 %** à déclarer qu'il s'agit d'un problème « Insignifiant » ou « faible » et **38 %** à penser qu'il est au contraire

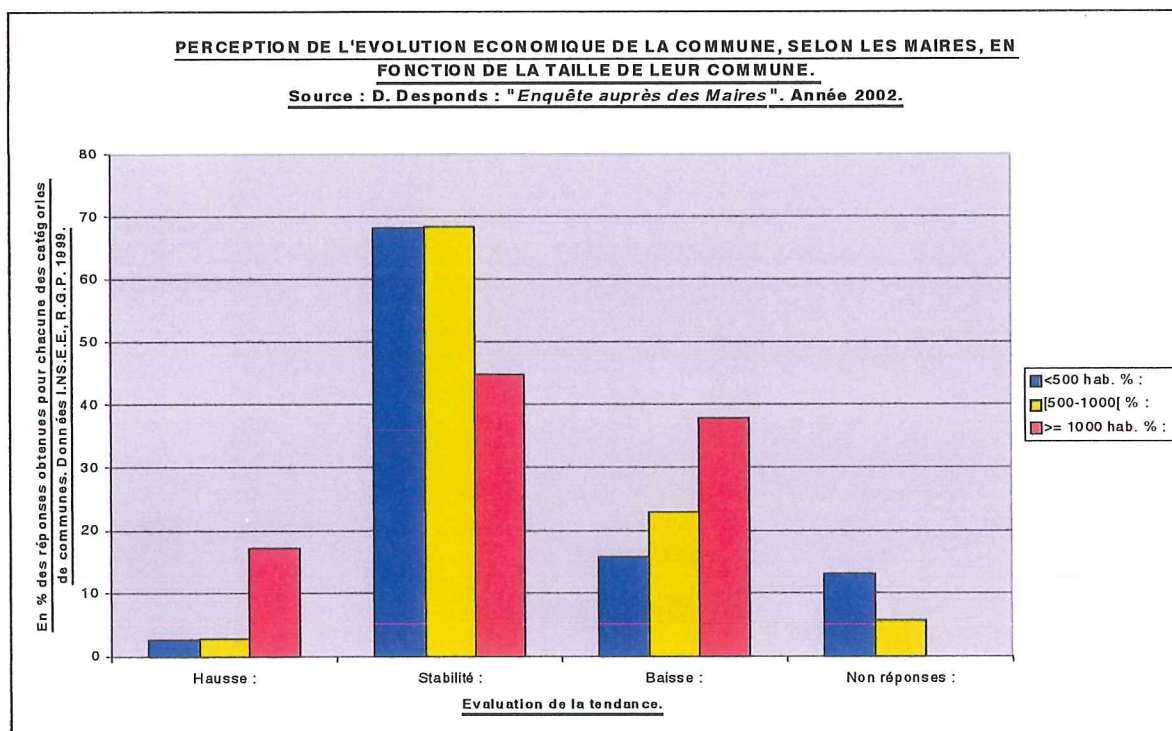
³⁸ Voir les **Graphiques n°12 p. 162** (« *Les actifs au lieu de travail dans les P.N.R. de la R.I.F., entre 1990 et 1999* ») et **n°13 p. 163** (« *Les actifs au lieu de résidence dans les P.N.R. de la R.I.F., entre 1990 et 1999* »).

³⁹ Il y eut à cette question 33 réponses sur les 35 communes faisant partie de ce sous-ensemble.

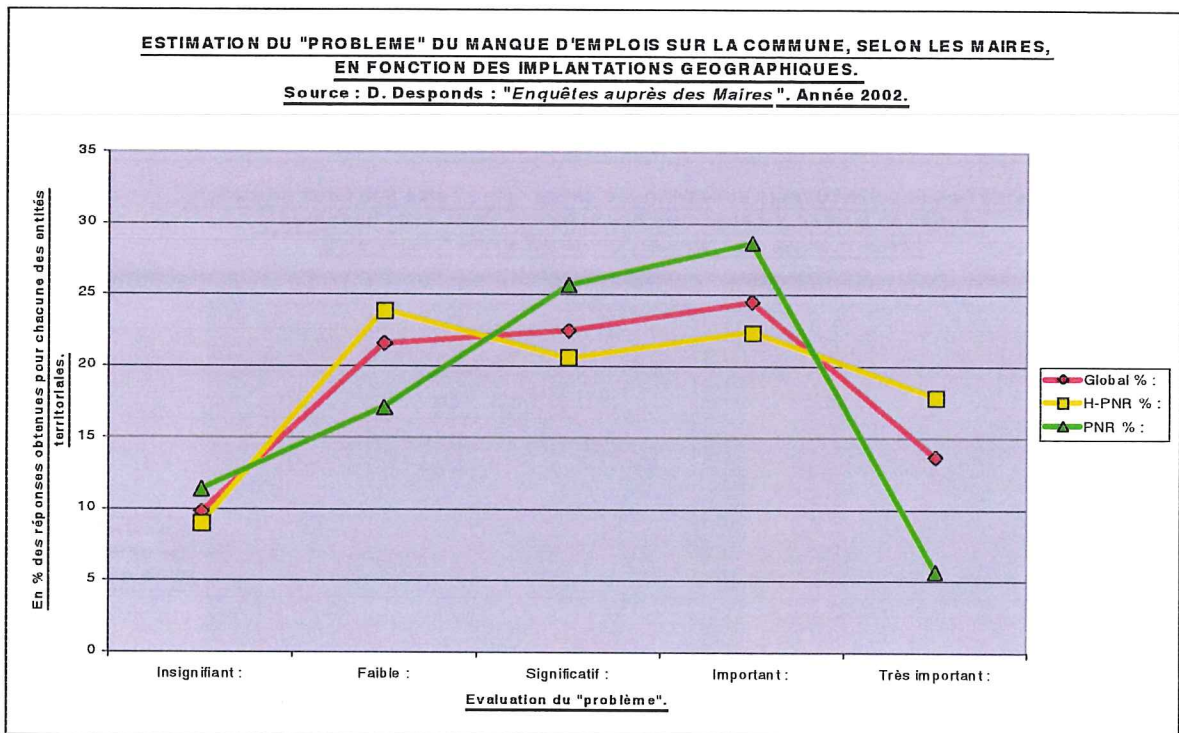
« Important » ou même « Très important ». La situation locale à laquelle ils sont confrontés peut naturellement induire de telles distorsions.



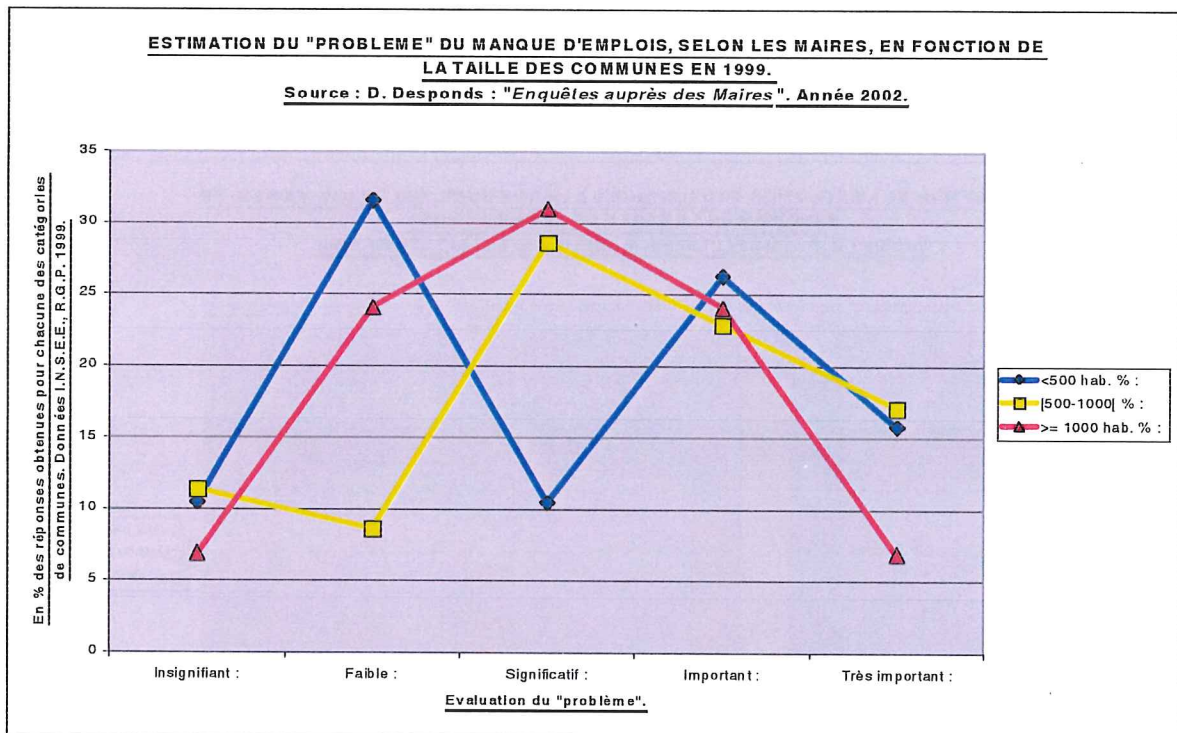
GRAPHIQUE N°118.



GRAPHIQUE N°119.



GRAPHIQUE N°120.



GRAPHIQUE N°121.

Cette structure se retrouve parfaitement décalquée pour les communes de « plus de 1000 habitants ». La cartographie des communes se situant sur l'un ou

l'autre des « versants », permettrait probablement de mieux saisir l'analyse de la réalité faite par le Maire.

La question de l'emploi se pose également en terme d'attractivité. Au fait de savoir de quel pôle dépend prioritairement leur commune, tout du moins, ses actifs-résidents, les Maires ont fourni des réponses détaillées. Une dizaine de pôles leur étaient proposés, en écho aux Cartes n°14 p. 148 et n°15 p. 149. Ceux jouant un rôle déterminant pour le secteur Nord-Ouest de l'agglomération parisienne et les marges rurales qui le prolongent : Beauvais, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, Gisors, Paris, Saint-Germain, Roissy. Mais à ces pôles, furent ajoutés : Mantes-la-Jolie, Méru, Meulan, et Rouen. Par ailleurs, il était possible aux Maires d'ajouter un pôle à leur convenance, en fonction de la situation particulière de l'emploi sur leur commune. Ceci fût fait à quelques reprises. Tenant compte du mode même de construction de la zone d'étude⁴⁰, il eût été surprenant de ne pas voir fréquemment citer la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, sauf à souhaiter à tout prix en nier l'influence.

RANG OCCUPE PAR LE PÔLE D'EMPLOI DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-FONTOISE, PARMIS DIX PÔLES PROPOSES, SELON LES MAIRES DES COMMUNES.

Source : D. Desponds : « Enquêtes auprès des Maires ».

	<u>RANG 1 :</u>	<u>RANG 2 :</u>
<u>Sur les 102 communes.</u>	35,7 %	28,7 %
<u>Communes Hors-P.N.R.</u>	24,2 %	38,4 %
<u>Communes en P.N.R.</u>	59,3 %	6,8 %
<u>Communes < 500 hab.</u>	42,1 %	24,3 %
<u>Communes de [500 – 1000[hab.</u>	31,2 %	26,6 %
<u>Communes >= 1000 hab.</u>	32,1 %	37,0 %

TABLEAU N°50.

Les résultats transcrits dans le Tableau n°50 ci-dessus sont assez explicites. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise constitue le pôle le plus fréquemment mentionné en rang 1, devant Paris (17,3 %), Gisors (14,2 %) et Beauvais (12,2 %). Sans mettre en comparaison immédiate ces résultats avec les Cartes n°14 p. 148 et n°15 p. 149, déjà réalisées, ceci paraît en conformité avec la réalité qui s'était dégagée. La comparaison avec les Cartes conçues à partir des critères de l'I.N.S.E.E. (Cartes n°39 p. 226 et n°40 p. 227) est par contre moins pertinente, car dans ce cas, ne sont pas pris en compte les pôles d'emploi insérés dans « l'aire urbaine » de Paris.

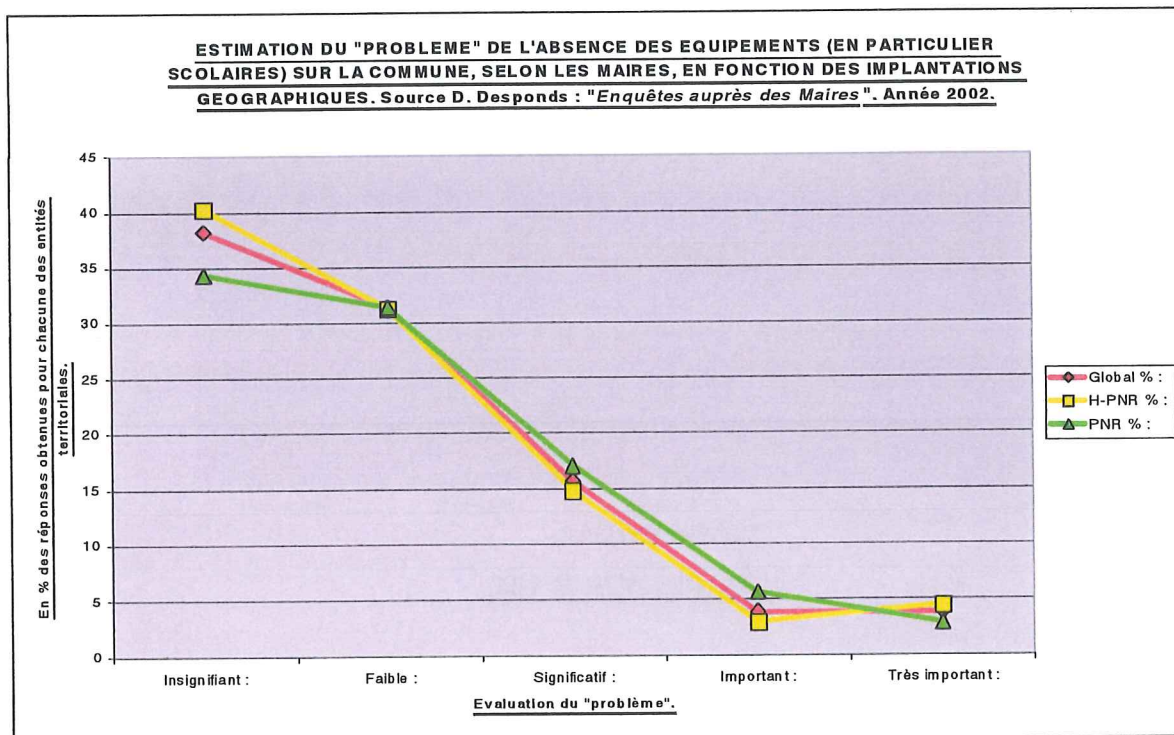
⁴⁰ L'un des critères de base étant la domination économique de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Voir Tome I) Chapitre II(D)4) pp. 221-229.

L'influence de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ne s'exerce pas à l'identique sur les différentes entités territoriales. Si elle constitue le pôle de rang 1, de façon très affirmée sur le P.N.R. du Vexin français, avec **59,3 %**, devant Mantes-la-Jolie (**15,6 %**), Paris (**9,3 %**) et Meulan (**9,3 %**), il n'en va pas de même sur les territoires qui lui sont extérieurs. Ainsi, dans ce cas, seuls **24,2 %** des Maires la citent comme pôle de rang 1, précédant Paris (**17,3 %**), Gisors (**14,2 %**) et Beauvais (**12,2 %**). La domination de Beauvais et Gisors s'exercent sur la partie Nord de la zone d'étude et celle de Paris, s'affirme de nouveau quand s'estompe celle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Données statistiques des fichiers des mobilités domicile-travail et perception des Maires sont ce point en accord. Il sera d'autant plus intéressant de regarder la vision qui est la leur sur les autres types d'attractivité, qu'il s'agisse des domaines du commerce, des loisirs, de la scolarité ou de la santé.

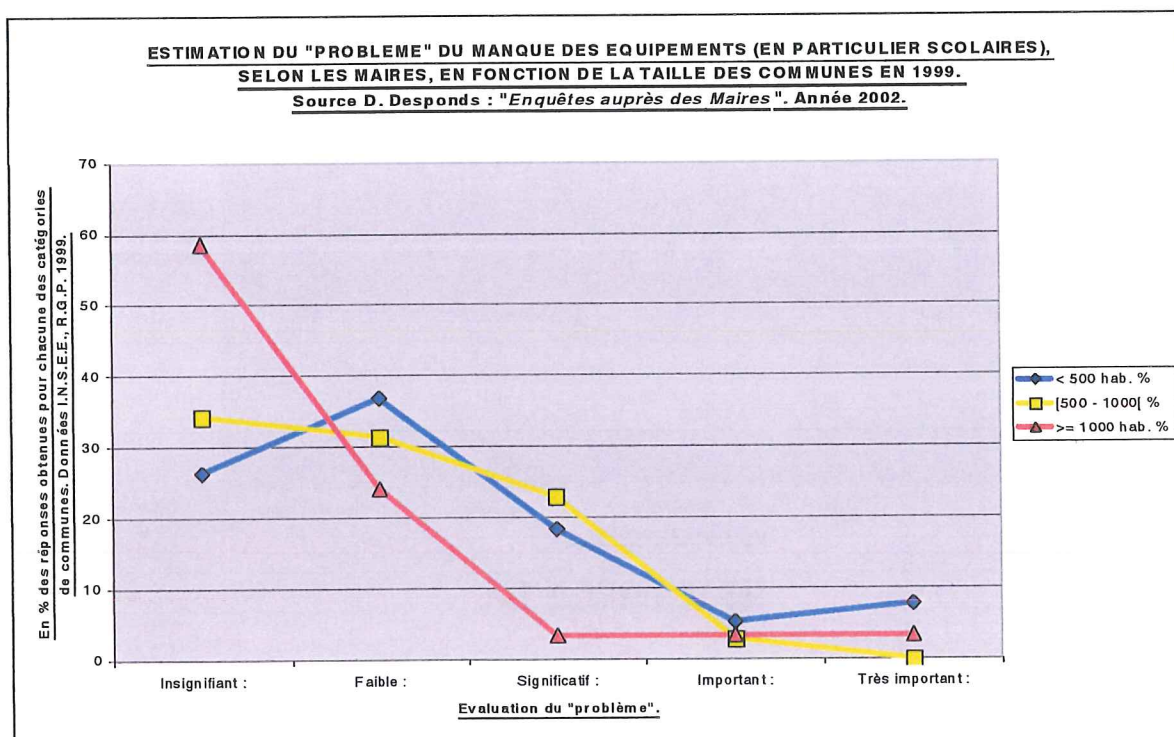
Ces questions ont été abordées sous l'angle des déficits en équipements scolaires ou commerciaux. Ceci a un rapport immédiat avec les emplois présents sur le territoire de la commune et surtout avec les services offerts aux populations résidentes. Concernant les équipements scolaires, l'appartenance ou non au P.N.R. du Vexin français n'a aucune incidence sur l'évaluation du manque en équipements (voir **Graphique n°122 p. 671**, ce qui n'est évidemment pas le cas de la taille de la commune. Le **Graphique n°123 p. 671**, indique clairement que ce problème est tout particulièrement ressenti comme « Insignifiant » ou « Faible » dans les communes de « plus de 1000 habitants », **82,7 %**, sans qu'il ne prenne pour autant une importance capitale pour les « 500 à 1000 habitants », **65,1 %**, ni pour les toutes petites communes que sont les « moins de 500 habitants », **63,1 %**. Certains Maires insistent toutefois particulièrement sur ces questions en mettant l'accent sur le lien entre le poids démographique de leur commune et la crainte de voir fermer une école, ou la possibilité d'ouvrir une classe, ainsi à Fosseuse (Oise, 472 habitants). Y figure parmi les projets communaux la « *réalisation d'un lotissement afin de maintenir les effectifs scolaires (perte d'une classe en 2000)* ».

Le constat portant sur les équipements commerciaux est dans l'ensemble perçu comme plus préoccupant par les Maires des communes. Les modalités « Important » et « Très important », font jeu sensiblement égal avec les « Insignifiant » et « Faible », dans la plupart des cas de figure. Ainsi saisis globalement, les résultats sont respectivement de **41,1 %** et **34,3 %** ; de **37,1 %** et **34,2 %** pour les communes

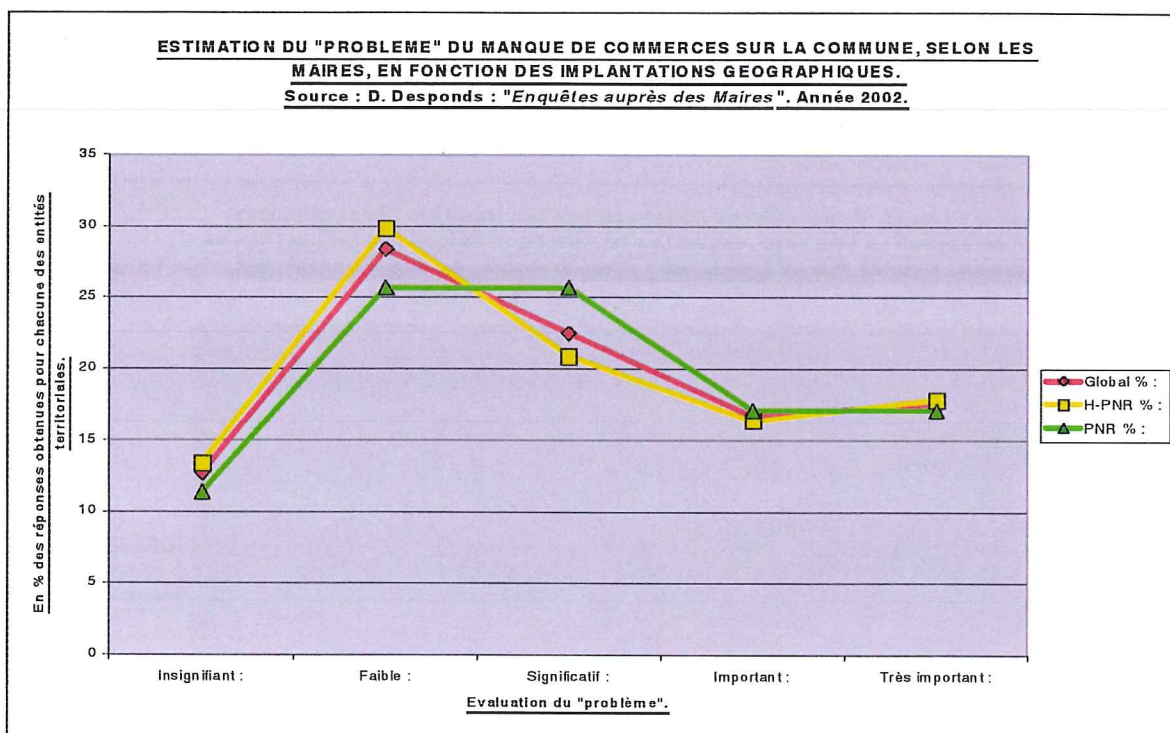
situées à l'extérieur du P.N.R. et de 43,3 % et 34,3 % pour celles du P.N.R. du Vexin français.



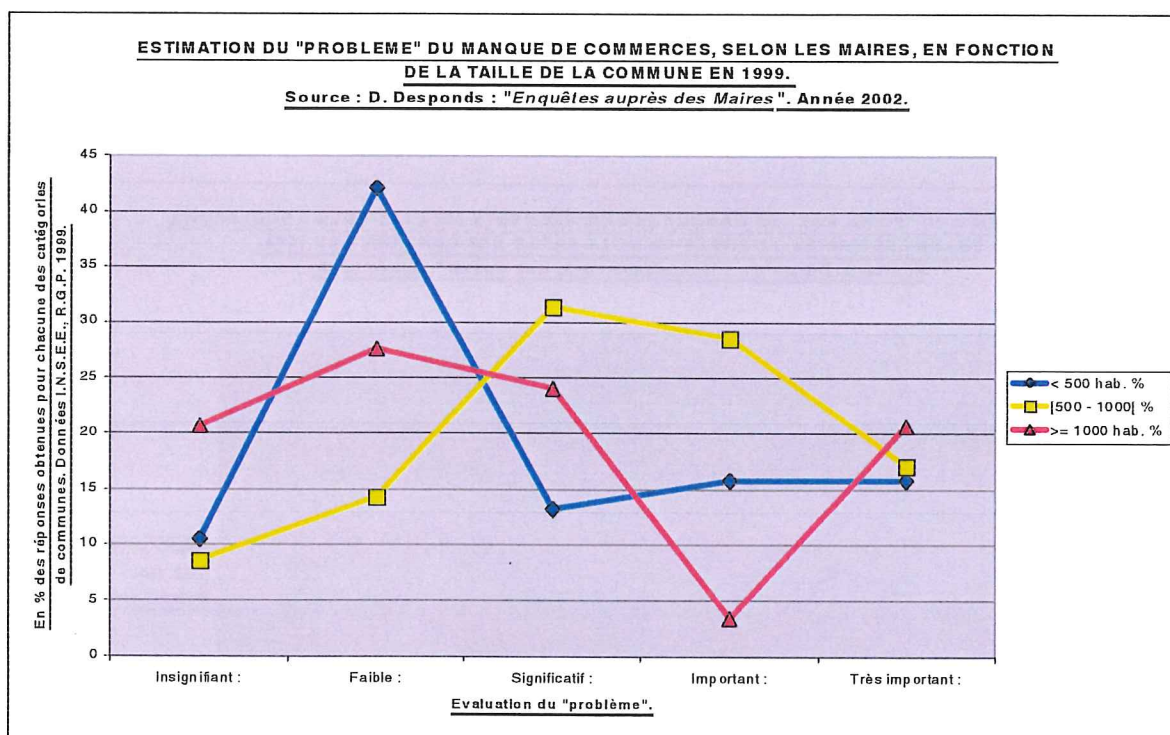
GRAPHIQUE N°122.



GRAPHIQUE N°123.



GRAPHIQUE N°124.



GRAPHIQUE N°125.

Rappelons à ce propos, que la Charte du Parc était explicite sur cette question considérant que les emplois commerciaux et artisanaux devaient tout particulièrement

être soutenus, comme l'indique l'Article n°29⁴¹ : « *Les commerces et l'artisanat sont des éléments dynamiques du milieu rural, qui favorisent le maintien et la création d'emplois locaux, participent à la vie locale, maintiennent les relations sociales et animent les communes* ».

Les Maires s'expriment souvent sur les questions liées aux commerces, montrant tout l'attachement qu'ils portent au maintien de services de proximité. Ainsi parmi les objectifs de la commune de Bray-et-Lû (Val-d'Oise, P.N.R. 753 habitants) figure : « *Le maintien des commerces* », pour celle d'Ecos (Eure, 887 habitants) : « *Développer quelques commerces* ». Les communes de petite taille ne sont pas les seules concernées par le problème de la vitalisation économique par le commerce de proximité. D'ailleurs, le **Graphique n°125 p. 672**, avait laissé apparaître que **24,1 %** des Maires des « communes de plus de 1000 habitants » considéraient que cette question était « Importante » ou « Très importante » (*a contrario*, **48,3 %** le situant dans la catégorie des « Insignifiant » et « Faible »). Six maires des communes de cette taille le situant même au niveau d'intensité maximal : Butry-sur-Oise (Val-d'Oise, P.N.R. 1969 hab.), Cauvigny (Oise, 1199 hab.), Lormaison (Oise, 1371 hab.), Mézy-sur-Seine, Yvelines, P.N.R., 1789 hab.), Sagy (Val-d'Oise, P.N.R., 1127 hab.) et Vaux-sur-Seine (Yvelines, 4369 hab.). Ce dernier exemple illustre le fait que les petites villes considèrent aussi qu'il s'agit là d'un enjeu important.

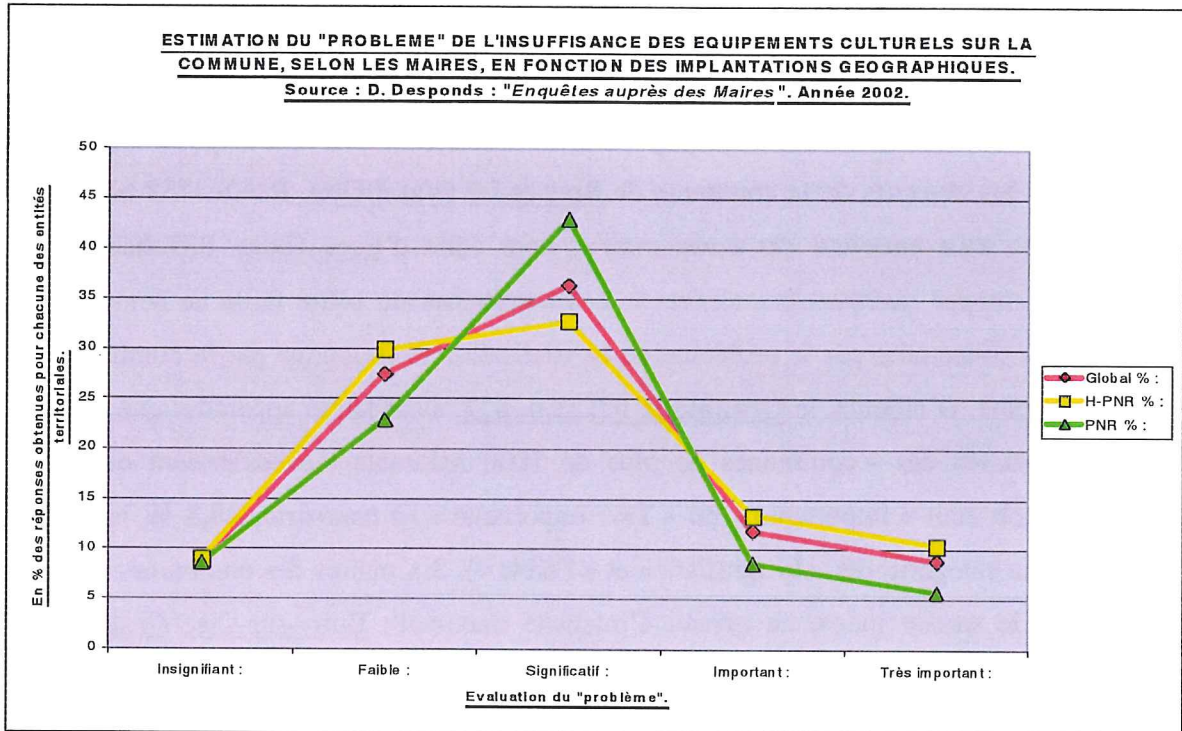
Parmi les communes de rang plus important, certaines mettent tout particulièrement l'accent sur les questions liées au commerce. C'est ainsi le cas à Vauréal (Val-d'Oise, V.N., 16 206 hab.), où le Maire fixe comme objectif de « *Développer le commerce de proximité* », et à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise, 8 390 hab.) où il s'agit de « *Développer et redynamiser le commerce du centre-ville* ».

4. Tendances sur le plan des équipements.

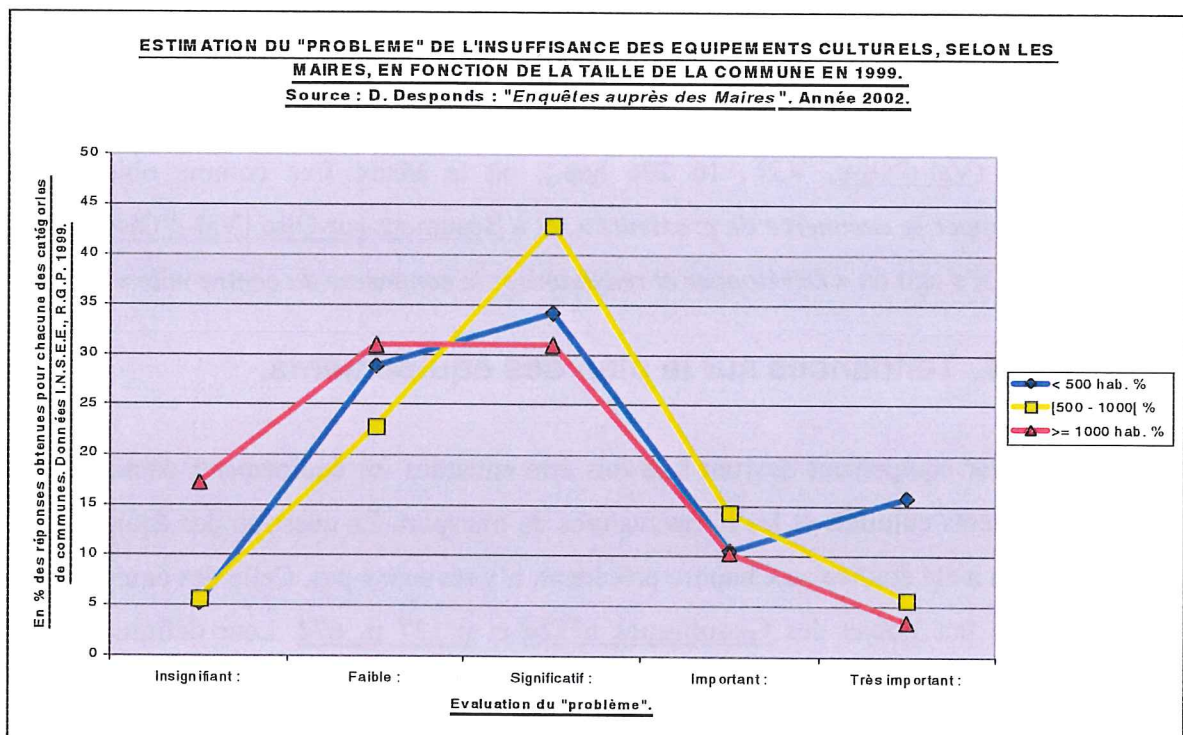
Par équipement devront à la fois être entendus les équipements scolaires, les équipements culturels et les infrastructures de transport. La question des équipements scolaires a été étudiée au Chapitre précédent, n'y revenons pas. Celle des équipements culturels fait l'objet des **Graphiques n°126** et **n°127 p. 674**. Leur définition pose cependant quelques problèmes. Si un musée, une bibliothèque, une médiathèque peuvent, sans souci, être insérés dans cette catégorie, est-il légitime d'y adjoindre les

⁴¹ Charte du Parc Naturel du Vexin français, 9 Mai 1995. [n°40]. Op. cité p. 78.

salles polyvalentes, les foyers ruraux, les maisons de quartier, les salles de sport et autre piscine ? Nous répondrons ici par l'affirmative.



GRAPHIQUE N°126.



GRAPHIQUE N°127.

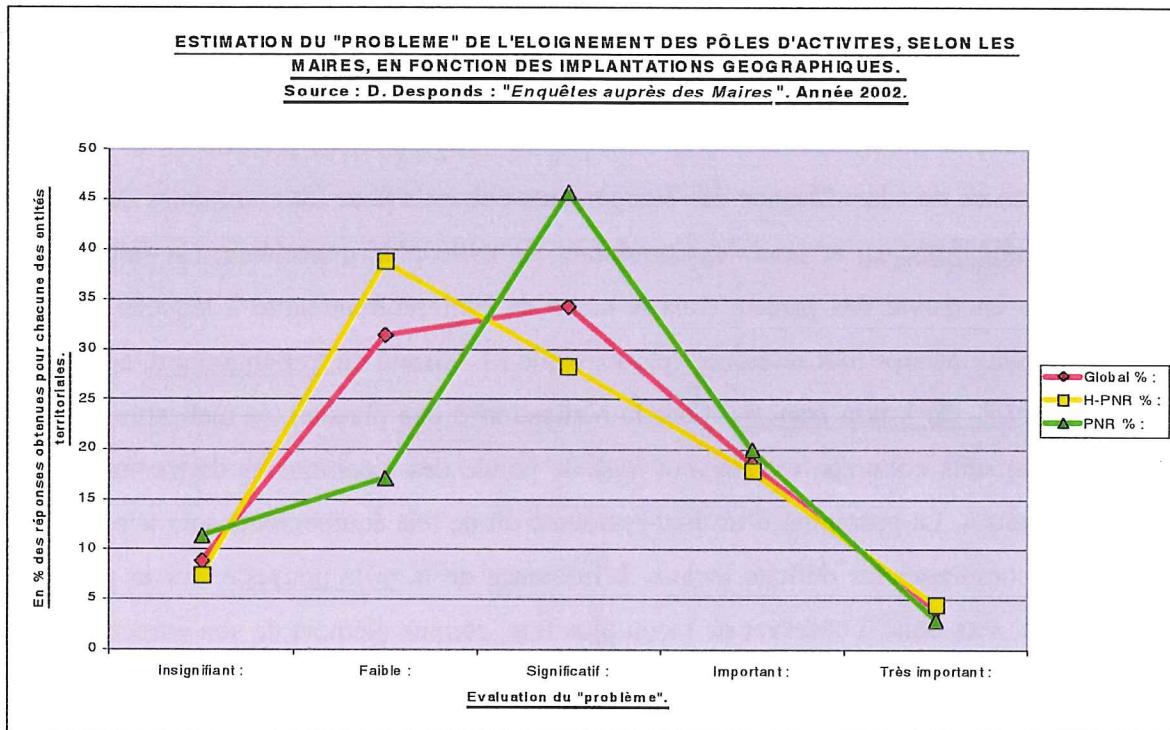
Ceci ne présage pas cependant de l'interprétation qui en a été donnée par les Maires lorsqu'ils remplirent cette enquête. Il est ainsi envisageable que certains aient qualifié de « culturels », les travaux en cours sur les églises de leur commune⁴², dans le sens où il s'agit d'une opération touchant au patrimoine. Un entretien qualitatif sous forme d'entretien aurait permis de lever ces ambiguïtés et d'approfondir ces questions. Quoiqu'il en soit, deux tendances se dégagent des graphiques précédents, la moindre importance de l'insuffisance des équipements culturels pour les communes du P.N.R. du Vexin français, et pour les communes de taille plus importante. De fait, sauf à mettre en œuvre des projets dans le cadre de l'intercommunalité à laquelle d'assez nombreux Maires font référence (par exemple M. Giroud de Vallangoujard, commune du P.N.R. du Vexin français, pour la réalisation d'une piscine), la réalisation de tels équipements culturels, est souvent hors de portée des « communes de moins de 500 habitants ». La proximité d'un lieu-ressource où de tels équipements sont accessibles, peut compenser les déficits locaux. L'influence de la ville nouvelle, sur le plan des loisirs, sera donc à observer de façon plus fine, comme élément de son attractivité, en parallèle de celle qui s'exerce dans le domaine économique et pour lequel nous disposons de nombreuses informations statistiques.

Si l'on se réfère au **Graphique n°128 p. 676**, il semblerait que les communes situées dans le P.N.R. du Vexin français, souffrent davantage de l'éloignement des pôles d'activités que celles qui sont à l'extérieur de celui-ci. Elles se retrouvent en effet en plus grand nombre dans la modalité « Significatif » (45,7 % contre 28,4%), les modalités « Important » et « Très important » fournissant elles, des résultats quasiment similaires pour les deux territoires. Ceci est cependant à nuancer par le **Graphique n°130 p. 677** qui laisse apparaître que les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français perçoivent moins l'insuffisante desserte en transport comme un problème « Important » ou « Très important ». Ces deux analyses peuvent sembler en contradiction. Il est hasardeux en l'état de pousser plus loin les commentaires.

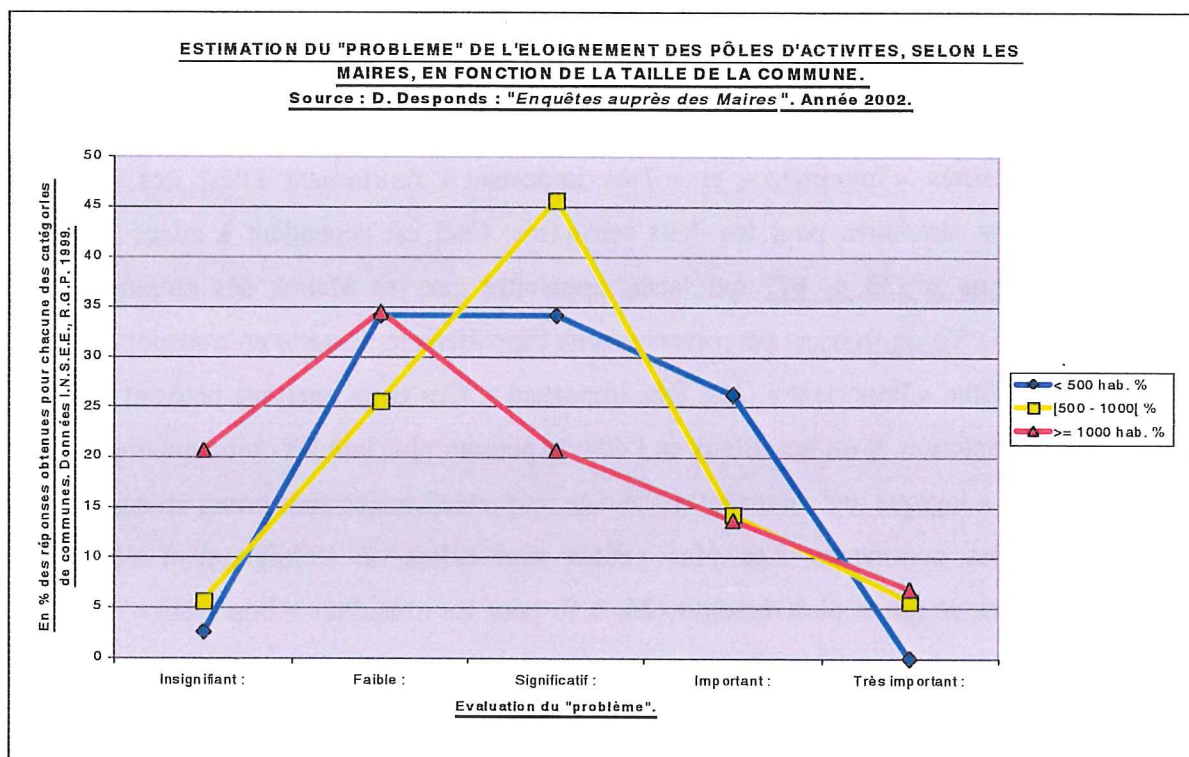
La logique par contre est davantage respectée lorsque sont prises en compte les tailles des communes. Les plus petites sont celles où l'éloignement des pôles d'activités se fait le plus ressentir (26, 3 % pour les modalités « Important » et « Très

⁴² Objectif de l'équipe municipale revenant avec une certaine fréquence. Cela est en particulier signalé sur les communes de Abbecourt (Oise), Chambors (Oise), Chaumont-Provémont (Eure), Crouy-en-Thelle (Oise), Coudray-en-Vexin (Eure), Espaubourg (Oise), Heilles (Oise), Le Heaulme (P.N.R., Val-d'Oise), Le Mesnil-Théribus (Oise), Le Vaumain (Oise), Lormaison (Oise), Sailly (Yvelines, P.N.R.). Il s'agit le plus souvent de communes de petite taille.

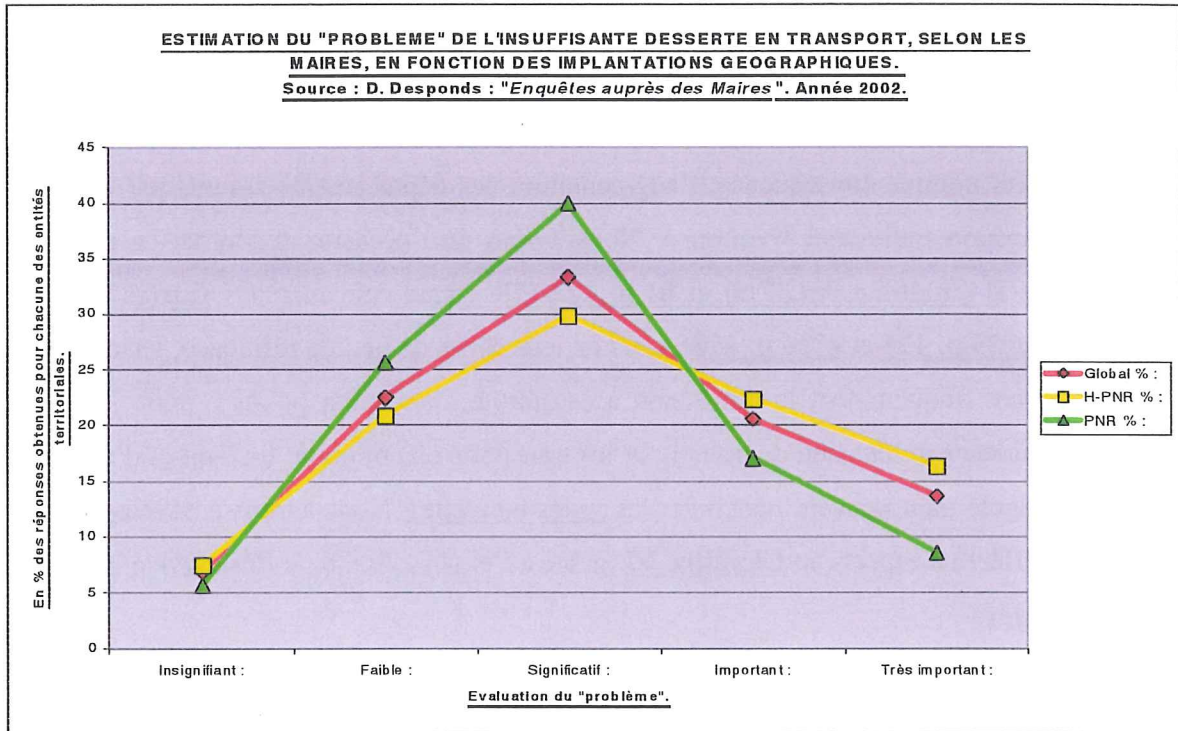
important », à comparer au 20 % des « 500 à 1000 habitants » et 20,7 % des « plus de 1000 habitants »).



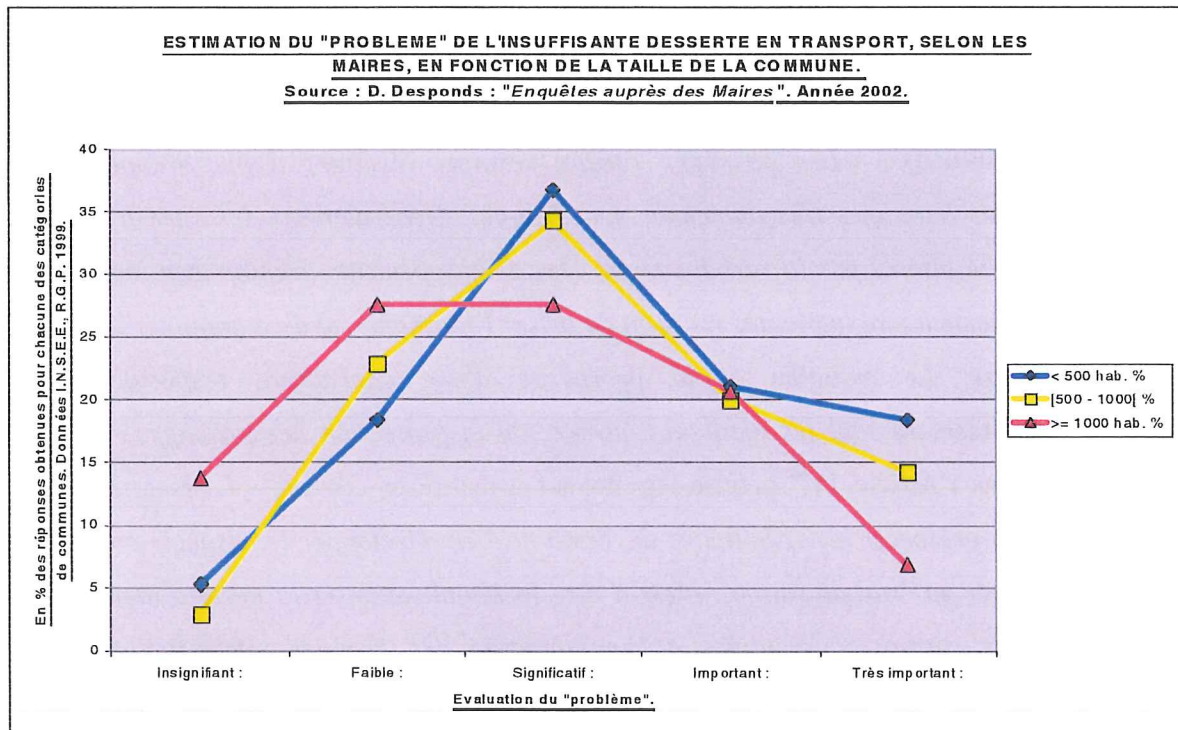
GRAPHIQUE N°128.



GRAPHIQUE N°129.



GRAPHIQUE N°130.



GRAPHIQUE N°131.

Dans le même temps, elles sont celles où, d'après le **Graphique n°131** ci-dessus, l'insuffisance de la desserte en transport se fait le plus ressentir, 39,5 % dans

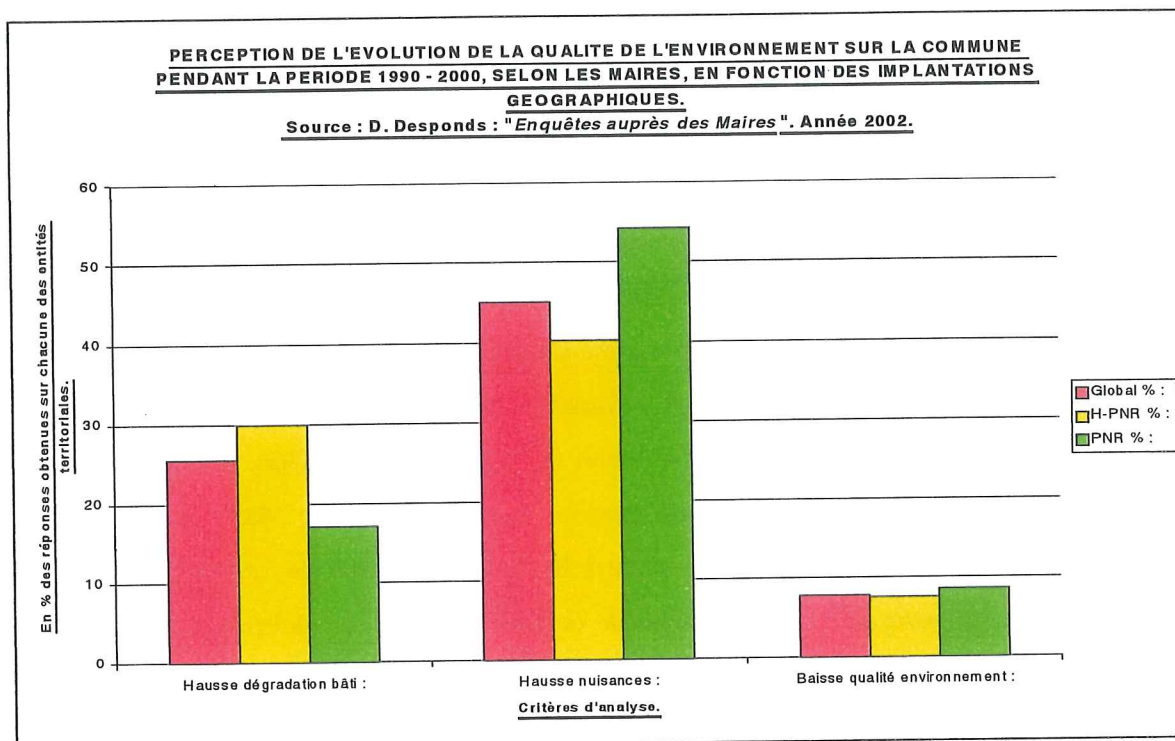
les modalités « Important » et « Très important », pour seulement **34,3 %** pour les « communes de 500 à 1000 habitants » et **27,6 %** pour celles de « plus de 1000 habitants »). Pénurie en emplois sur place et faiblesse des dessertes en transport, génèrent comme conséquence, l'augmentation des déplacements assurés par le mode de transport individuel « voiture ». Nous avons eu l'occasion d'aborder ce point au **Tome I) Chapitre II(C)7)a) et b) p. 172-178**, (mais voir aussi les **Cartes n°24 p. 173, n°25 p. 176 et n°26 p. 178**). Lors de leur choix de lieu de résidence, les ménages intègrent fréquemment la dimension accessibilité, connexion possible entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail par les transports en commun. Il s'agit là d'un atout indéniable dont peuvent bénéficier les villes nouvelles. Nous aurons à développer sur ces différents aspects au **Chapitre VI**, grâce à l'exploitation de « *l'Enquête auprès des ménages* ».

5. Tendances sur le plan de l'environnement et du cadre de vie.

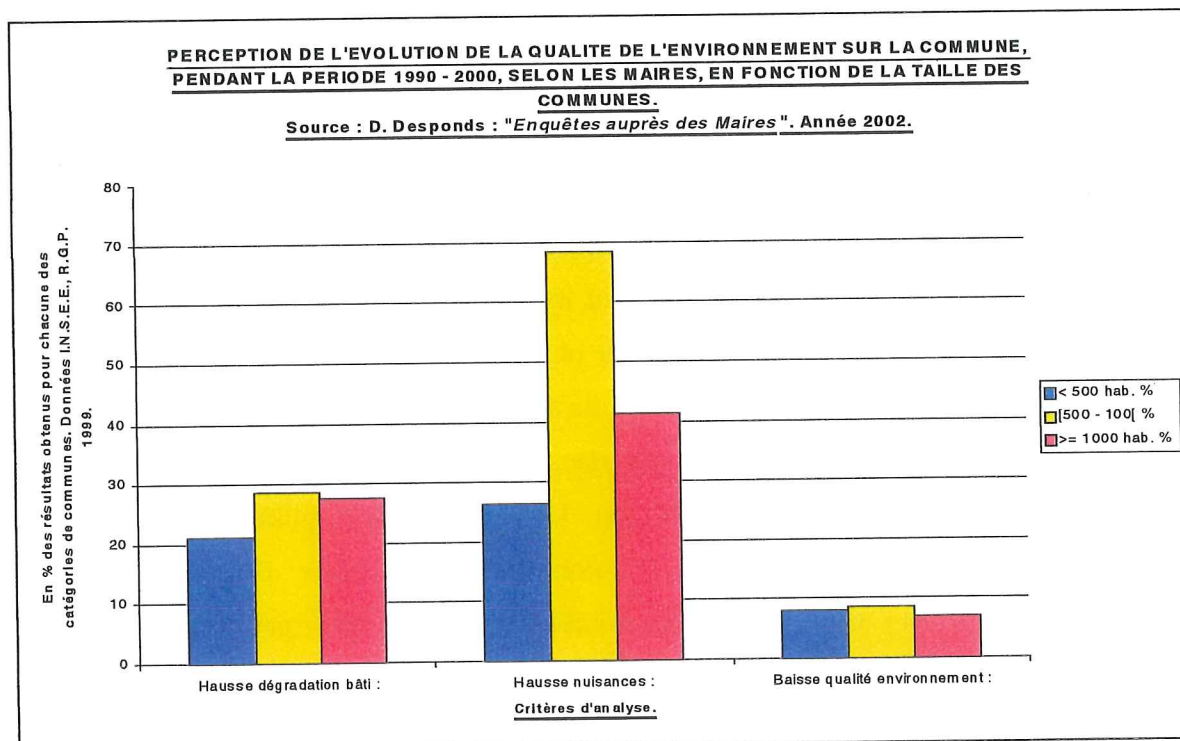
Les questions environnementales et celles portant sur le cadre de vie présentent un intérêt d'autant plus grand, qu'elles étaient au cœur des motivations initiales lors de la mise en place du P.N.R. du Vexin français. La Charte du Parc⁴³ expose ainsi les enjeux initiaux : « *Les paysages ruraux vexinois résultant d'une occupation et d'activités humaines très anciennes sont fragiles. Généralement, les sites n'ont pas encore été altérés par la rurbanisation. Des développements urbains trop importants ou simplement mal implantés risquent de briser l'harmonie, et d'en diminuer la valeur paysagère. Le maintien et la prospérité d'une agriculture respectueuse de l'environnement sont les meilleurs garants de la protection des paysages* » et plus loin, dans l'Article 11⁴⁴ précise les moyens à mettre en œuvre : « *L'essentiel est de veiller à préserver les spécificités du Vexin et d'en développer les aspects positifs. Il faut éviter sa 'rurbanisation', c'est à dire la banalisation et la perte d'identité des paysages ruraux consécutives à l'implantation des grandes infrastructures, aux urbanisations tentaculaires induites par ces infrastructures, aux extensions urbaines mal maîtrisée, au mitage des espaces naturels, au fractionnement et à l'aliénation des grands domaines* ». Les conséquences en seront l'élaboration de la Charte paysagère et la création d'un Comité de suivi du paysage.

⁴³ Ibid. [n°40]. Op. cité p. 9.

⁴⁴ Ibid. [n°40]. Op. cité p. 39.



GRAPHIQUE N°132.



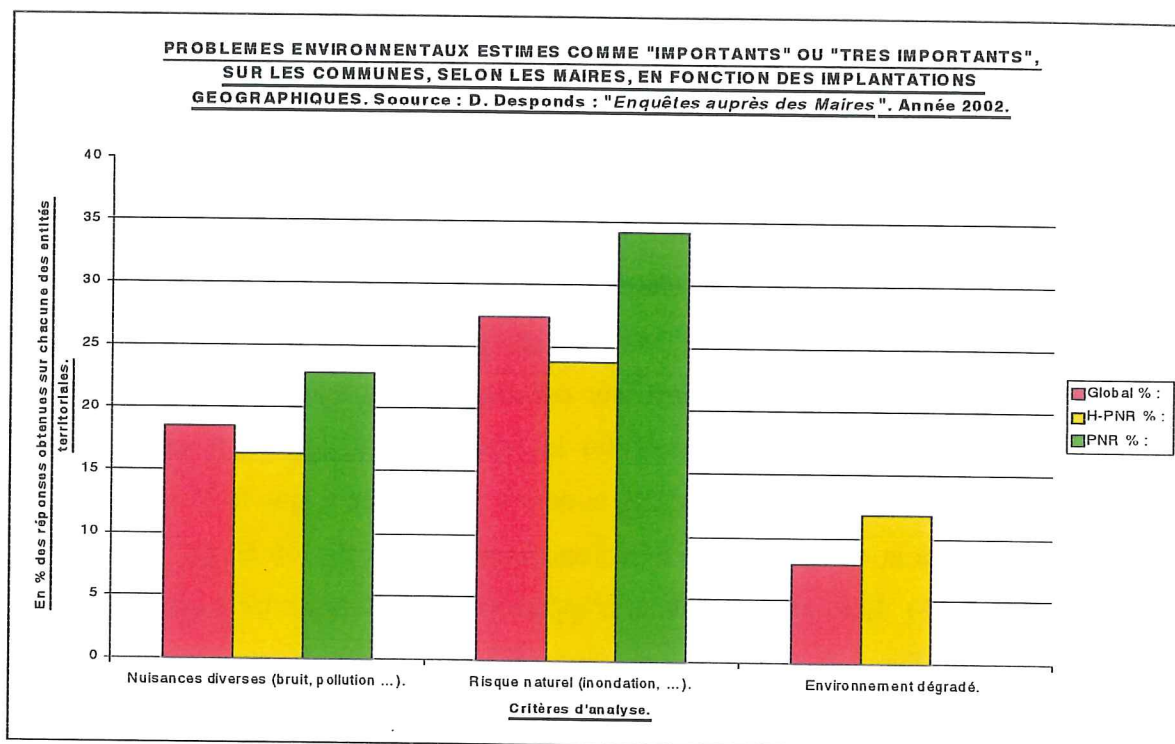
GRAPHIQUE N°133.

La première approche, celle correspondant aux deux **Graphiques n°132** et **n°133**, ci-dessus, consiste à établir un bilan de la situation environnementale sur la commune. A cet égard, la perception des Maires des communes du P.N.R. du Vexin

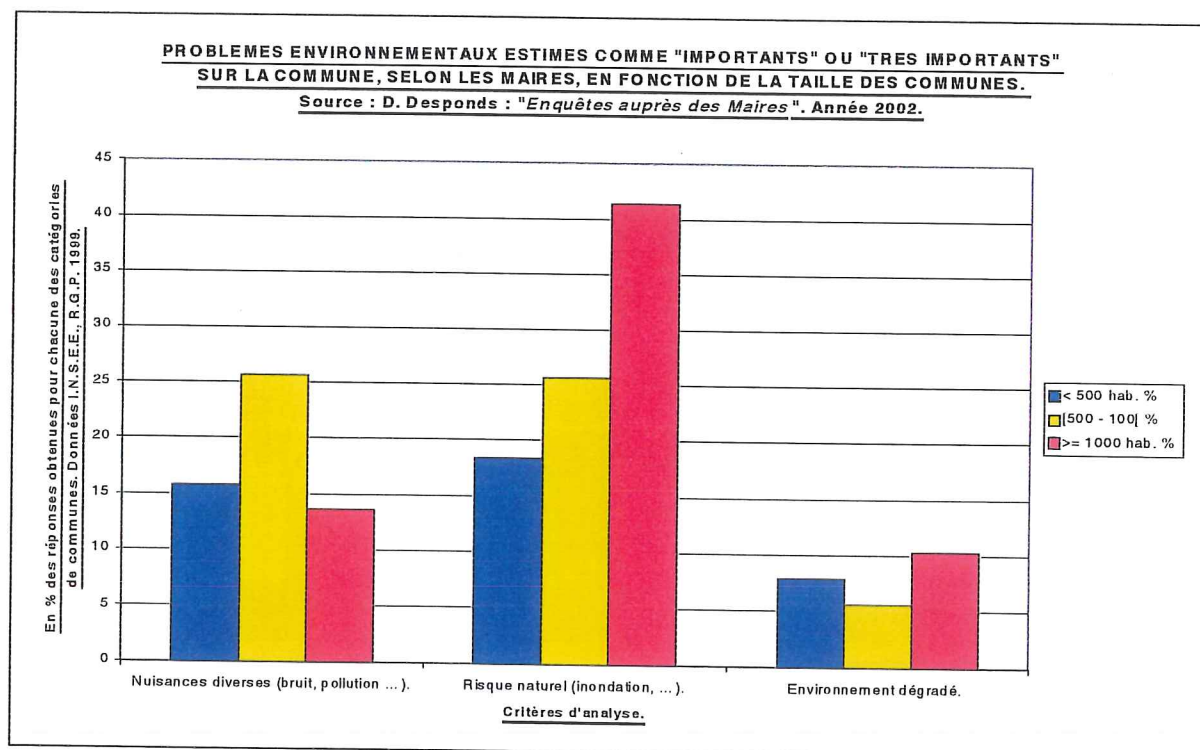
français peut paraître contrastée : plus forte augmentation des nuisances (bruit, ...) que celles constatées par les Maires des communes extérieures au P.N.R., mais par contre, amélioration sensible du cadre bâti. Concernant la qualité de l'environnement, les visions ne se distinguent guère selon que les Maires représentent ou non des communes du P.N.R. Du fait du mode de questionnement, les réponses fournies peuvent laisser subsister de nombreuses incertitudes. Il va de soi, que ces points de vue mériteraient d'être étayés par des arguments précis. Ce que certains Maires ont fait, ainsi celui de Reilly (Oise) note que « *l'augmentation du nombre de véhicules entraîne des problèmes de stationnement* », celui d'Ableiges (Val-d'Oise, P.N.R.) signale de nombreuses « *nuisances dues au passage des camions* ». Le Maire de Mézy-sur-Seine (Yvelines, P.N.R.) constate quant à lui que « *la qualité de l'environnement est restée stable malgré les efforts ciblés de la municipalité* ». La notion de « nuisance » reste à cerner de façon plus explicite, ses différentes modalités pouvant ensuite être quantifiées. Le bruit des camions, celui des voitures, l'intensification des trafics routiers d'une façon générale, mais aussi la circulation aérienne dont les voies d'accès à Roissy ont fait l'objet de récentes modifications renforçant les approches dans le prolongement de la vallée de Montmorency, et pourquoi pas les tags, pourraient être considérés comme des « nuisances ». Leurs échelles d'intensité ne sont pas similaires, de même que les moyens susceptibles d'y faire face.

L'analyse en fonction de la taille des communes, voir le **Graphique n°133 p. 679**, incite à deux remarques. D'abord ce ne sont pas les Maires des plus grandes des communes étudiées qui enregistrent la plus forte dégradation de l'environnement, ensuite ceux des communes de « moins de 500 habitants » paraissent plus satisfaits de la situation. A la différence des Maires des communes, également petites et rurales de « 500 à 1000 habitants », pour qui la « hausse des nuisances » aurait été particulièrement sensible, sans toutefois que la « baisse de la qualité de l'environnement » ne s'en trouve accentuée. Là aussi, le bilan peut sembler pour le moins contradictoire.

Aux questions portant sur l'appréciation des problèmes actuels, les défis qui se présentent à eux dans le domaine de l'environnement, les Maires fournissent des réponses variables en fonction de l'entité territoriale à laquelle appartient leur commune comme le montrent les **Graphiques n°134** et **n°135 p. 681**. N'ont été conservées pour leur construction que les réponses dans les modalités « Important » ou « Très important ».



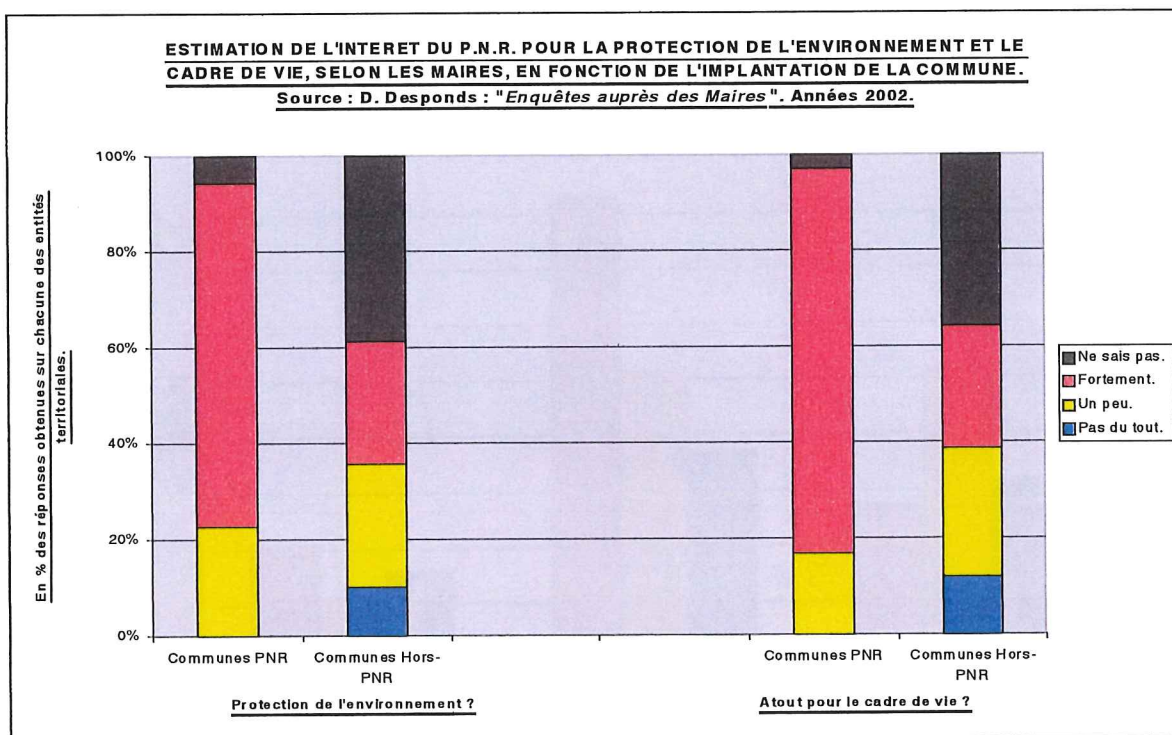
GRAPHIQUE N°134.



GRAPHIQUE N°135.

Les Maires des communes du P.N.R du Vexin français sont à la fois les plus nombreux à citer les « nuisances diverses (bruit, pollution...) », ce qui n'est pas sans

cohérence avec le **Graphique n°132 p. 679**, mais aussi les « risques naturels (inondation, ...) », comme des problèmes importants, tout en ne faisant référence que de façon très modérée à « l'environnement dégradé », ce qui conduit à leur absence du **Graphique n°134 p. 681**. Il s'agit probablement des conséquences de la prise en compte des problèmes environnementaux dans le P.N.R. du Vexin français. Les Maires y semblent à la fois très attentifs à l'augmentation de ce qu'ils considèrent comme des nuisances, tout en portant un jugement positif sur le contexte environnemental dans lequel s'inscrit leur commune. Ceci rejaillit de façon sensible sur le jugement global qu'ils portent sur les actions du P.N.R. du Vexin français. Comme l'indique le **Graphique n°136** ci-dessous, ils estiment que le Parc contribue « Fortement » à la « protection de l'environnement » (71,4 %), ou à celle du « cadre de vie » (80 %). Les mêmes résultats n'apparaissent pas lorsque les communes sont extérieures au Parc, du fait d'une méconnaissance des règles de son fonctionnement comme l'indique le niveau des non réponses (38,8 % à la première de ces questions, 35,8 % à la seconde).



GRAPHIQUE N°136.

L'attention particulière réservée aux risques naturels (voir le **Graphique n°134 p. 681**) résulte quant à elle grandement de la localisation des communes du P.N.R. pour lesquelles nous disposons de réponses. Elles sont en effet nombreuses à être

confrontées au risque d'inondation (La Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil, Mézy-sur-Seine, Gargenville, Neuville-sur-Oise, Vauréal, Butry-sur-Oise). Ces communes, situées en bord de Seine ou d'Oise, ne sont cependant pas les seules à y faire référence, Valmondois, Avernes, ou Sagy⁴⁵, les signalent également comme un problème. Certaines ont de plus à faire face au risque d'éboulement de falaise (La Roche-Guyon ou Haute-Isle). Le fait que parmi ces communes s'en retrouvent certaines ayant un poids démographique conséquent (devraient ici être ajoutées les communes soumises aux inondations et ne faisant pas partie du P.N.R. du Vexin français : Meulan, Vaux-sur-Seine dans les Yvelines, de même que Mours, Persan, Beaumont-sur-Oise et Bernes-sur-Oise dans le Val-d'Oise) explique grandement que les « communes de plus de 1000 habitants » considèrent davantage que celles de rang inférieur, les risques naturels comme un problème « Important » ou « Très important ». Ceci est souligné par le **Graphique n°135 p. 681**. Ce lien entre forte urbanisation et vallées alluviales avaient tout particulièrement été mis en évidence lors de l'exploitation des images satellitaires au **Chapitre IV**).

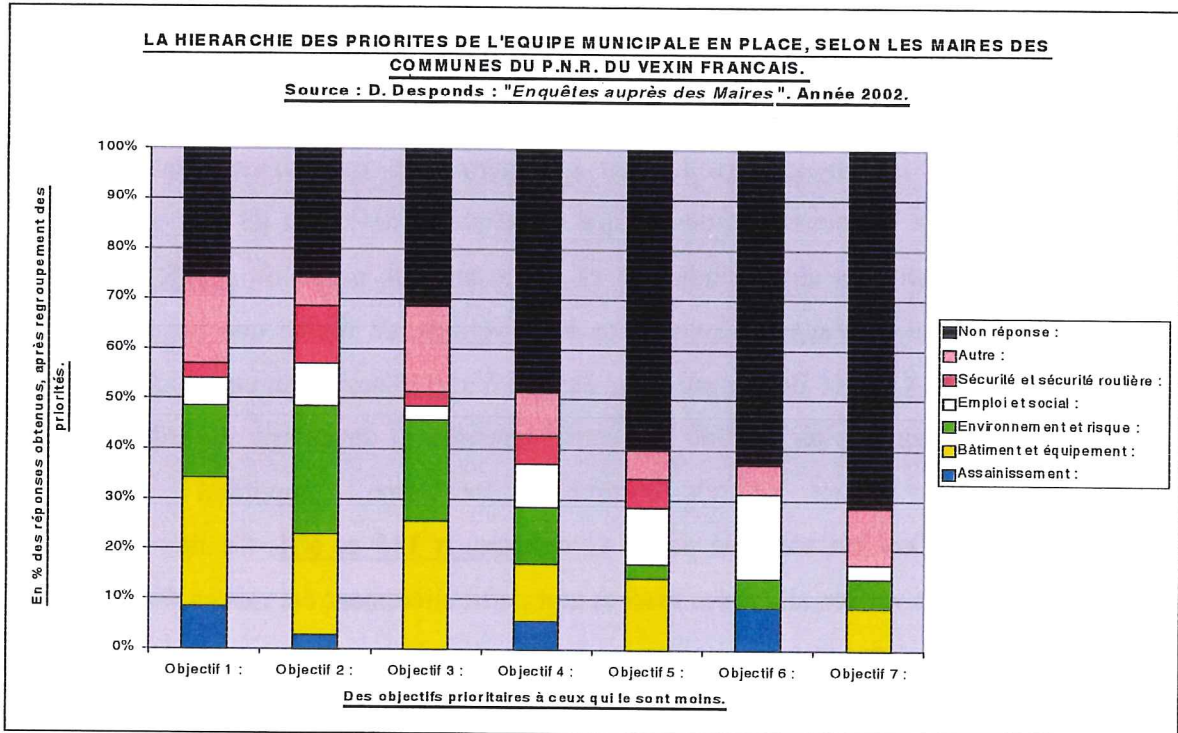
C. Les enjeux essentiels pour l'équipe municipale en place.

1. L'incidence de l'implantation géographique de la commune.

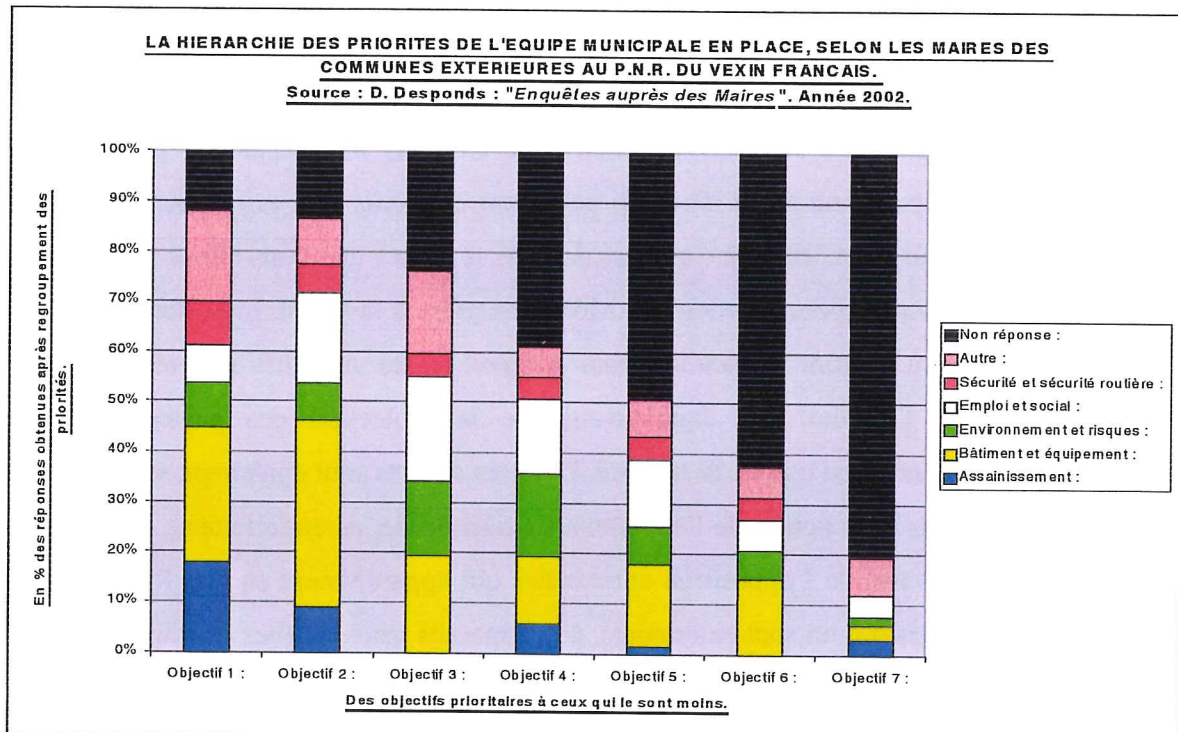
Quels sont les objectifs prioritaires de l'équipe municipale en place ? Les Maires (ou la personne ayant répondu) pouvaient expliciter leur principaux objectifs, en les hiérarchisant. C'est à une analyse de leurs réponses que nous allons maintenant procéder, comme le permet le logiciel ModLisa grâce à la possibilité offerte de créer un dictionnaire. Seront particulièrement recherchés les objectifs qui réfèrent aux questions de l'emploi, des équipements, de la protection des paysages et de l'environnement, ainsi que de la sécurité. D'autres aspects sont également susceptibles d'être dégagés. En fonction de l'appartenance territoriale, essentiellement, du fait des réponses obtenues, de l'opposition entre celles qui appartiennent au P.N.R. du Vexin français et celles qui lui sont extérieures, des disparités peuvent-elles être distinguées ? De même, si est prise en compte la taille des communes. Au delà de la simple mention

⁴⁵ De même que Crouy-en-Thelle (Oise) ou Lalande-en-Son (Oise), pour les communes extérieures au P.N.R.

de tel ou tel type de préoccupation pourront également être mis en évidence des types de projet.



GRAPHIQUE N°137.



GRAPHIQUE N°138.

Afin de fournir un premier élément de réflexion sont présentés les deux **Graphiques n° 137 et n°138 p. 684**, ci-avant. Ils ont été réalisés après interprétation des objectifs exposés par les Maires, puis regroupés dans de grandes catégories, qui par certains aspects, peuvent poser problème. Ainsi tous les projets concernant le bâti, qu'il s'agisse de constructions nouvelles (salle polyvalente, foyer rural, piscine, nouvelle mairie, hangar municipal ...) ou de l'entretien de bâtiments existants (réfection d'un château, d'une église, des locaux municipaux, de l'école,...) ont été rangés dans la même catégorie « Bâtiment et équipement ». La catégorie « Assainissement », très présente dans les projets municipaux, ne présente guère de problème, elle est explicitement définie, il s'agit le plus souvent de mise en conformité avec la Loi sur l'eau⁴⁶. Les projets portant sur l'environnement, le cadre de vie, les paysages, apparaissent dans la même catégorie que les risques. De même l'emploi, qu'il s'agisse de la préservation de l'emploi existant (maintien d'un commerce), ou de projets volontaristes de réalisation de zones d'activités, figure avec les projets sociaux. Ceux-ci touchent parfois au bâti, certaines rares communes mettant en place de l'habitat social, mais correspondent le plus souvent à des opérations destinées plus particulièrement aux jeunes, ou aux populations les plus démunies de la commune. Par « Sécurité et sécurité routière » doivent enfin être entendus des projets visant à contrôler la délinquance locale, ainsi que des mesures visant plus particulièrement à limiter les risques de la circulation automobile. Ces dernières auraient pu être intégrées dans une catégorie « aménagements locaux », mais, d'une certaine manière, elles visent à limiter des risques qui sont d'une nature sociale. Ceci a justifié leur regroupement. Dans la catégorie « Autre », reviennent assez fréquemment des projets liés à la fiscalité, à la stratégie de communication mise en place par la municipalité, à la réalisation de documents d'urbanisme (P.L.U.) ou à l'intercommunalité. Le poids de ces différents projets sera détaillé plus loin (voir **Graphique n°142 p. 690**).

Les « Non-réponses » sont assez nombreuses, et ce dès l'objectif 1, dix-sept communes (soit **16,6 %** de la masse des **102** communes) n'ayant pas fourni la moindre indication quant à leurs projets, qui pourtant ne peuvent manquer d'exister... Ces non-réponses deviennent graduellement plus nombreuses lorsque l'on avance vers les objectifs ultérieurs, encore un peu moins de la moitié à l'objectif 4 (**49** non-réponses),

⁴⁶ A noter que ceci renvoie à la Loi du 3 janvier 1992. Celle-ci devrait subir certaines modifications suite à l'adoption d'une Directive européenne (2000/60/CE), le 23 Octobre 2000. Le transfert dans la législation nationale doit intervenir avant la fin 2003, un avant-projet allant dans ce sens a été adopté à l'Assemblée Nationale le 10 Avril 2003.

mais 79 à l'objectif 7. Ce problème est aisément compréhensible, les projets d'une équipe municipale se regroupant parfois autour de quelques axes. Il tend par ailleurs à affecter plus rapidement les communes de petite taille, comme le montrent les **Graphiques n°139** et **n°140 p. 688**, mais aussi **n°141 p. 689**.

L'implantation géographique des communes révèle une première opposition entre les 35 communes du P.N.R. du Vexin français, et les 67 de l'extérieur. Comme l'indiquent les **Graphiques n°137** et **n°138 p. 684**, sur les premières, les objectifs ayant un lien avec l'environnement, la protection des paysages, apparaissent mieux classés que sur les secondes. Inversement, pour ceux ayant un rapport avec l'emploi et les questions sociales. La première des observations peut surprendre, l'environnement étant particulièrement protégé dans le cadre du Parc et les Maires des communes lui reconnaissant un réel pouvoir sur le plan de la protection des paysages et du cadre de vie, comme l'a explicitement traduit le **Graphique n°136 p. 682**, il était envisageable que cette question ne se dégageât pas comme enjeu essentiel. Visiblement, il n'en est rien. Elle est très présente dans les trois premiers objectifs. A y regarder de près les formulations sont généralement vagues, mais lorsque des détails sont indiqués, il s'agit le plus souvent de préserver un cadre de vie ; à titre indicatif, les propos des Maires sont les suivants : « *maintenir la qualité de vie et le 'label' village* », à Brueil-en-Vexin (Yvelines) ; « *Maintien du caractère rural du village* », puis « *défense de l'environnement* », à Mézy-sur-Seine (Yvelines) ; « *conservation du caractère rural de la commune* » à Grisy-les-Plâtres (Val-d'Oise) ; « *maintien de la qualité de l'environnement* » à Valmondois (Val-d'Oise). Ces projets des Maires se trouvent en parfaite résonance avec les axes définis par la Charte du P.N.R. du Vexin français. A ces aspects purement environnementaux, doivent toutefois être ajoutés les projets concernant plus spécifiquement la gestion des risques ; les communes de Avernes, Butry-sur-Oise, Sagy et Valmondois, toutes dans le Val-d'Oise, y font référence.

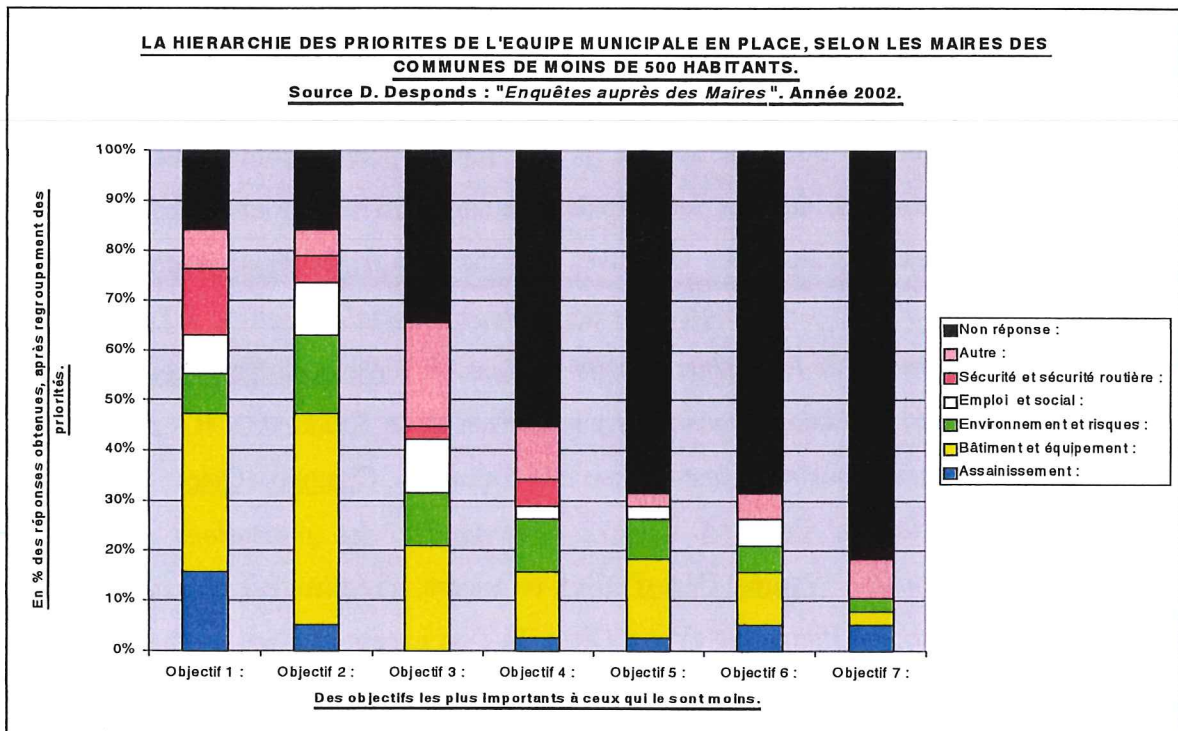
La question sociale est elle, plus fréquemment évoquée par les Maires des communes extérieures au P.N.R. A cela, une première explication, le poids des communes de taille plus importante est plus faible parmi les communes du P.N.R. du Vexin français pour lesquelles nous disposons de réponses. Seules six, Butry-Oise, Chars, Gargenville, Nesles-la-Vallée et Valmondois, font partie du sous ensemble des vingt-neuf communes de « plus de 1000 habitants ». L'absence de petites villes comme Auvers-sur-Oise, Magny-en-Vexin ou Parmain, comptant parmi les plus peuplées du P.N.R., est à cet égard préjudiciable. Une seconde explication serait à

mettre en relation avec la structure sociale des populations résidant sur ces territoires. Tenant compte de l'évolution en cours au sein du P.N.R. du Vexin français, il est concevable que la question sociale y soit moins perçue comme une question d'urgence. Parmi les équipes municipales mettant particulièrement l'accent sur les aspects sociaux, signalons les initiatives suivantes : « *requalification des quartiers d'habitat social* », et « *requalification du logement 'social de fait'* », à Persan (Val-d'Oise) ; « *création de logements locatifs 'sociaux'* », Puiseux-le-Hauberger⁴⁷ (Oise) ; « *lutter contre l'exclusion ; construire une Maison de la Solidarité* » et « *politique de la petite enfance ; construire une Maison de l'Enfance* », Chambly (Oise) ; « *renforcer les liens sociaux* », Ponchon (Oise) ; « *développer des prestations envers les populations jeunes* », Vauréal (Val-d'Oise), ou encore, « *réaliser certains équipements sociaux collectifs* », Pierrelaye (Val-d'Oise). Si l'on excepte Puiseux-le-Hauberger, et Ponchon, toutes ces communes ont plus de 5 000 habitants. Par ailleurs, ce type d'approche n'est pas spécifiquement lié à une sensibilité politique. Les Maires déclarent en effet des affiliations politiques variées : R.P.R. / U.D.F. à Persan et Ponchon ; P.S. / P.C. à Chambly et Pierrelaye ; P.S. à Vauréal et P.S. / Verts à Puiseux-le-Hauberger ; chose assez rare, pour une commune de cette taille, la définition affichée étant presque systématiquement « sans étiquette ».

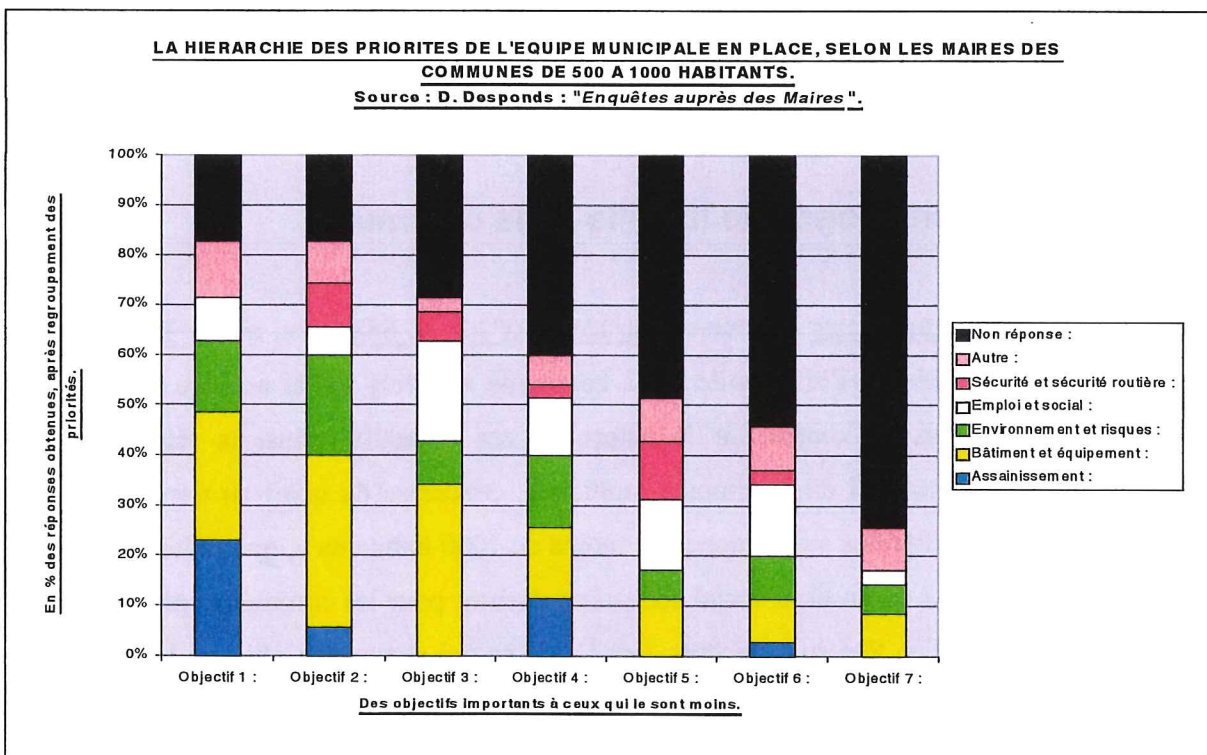
2. L'incidence de la taille de la commune.

Les Graphiques qui suivent, n°139 et n°140 p. 688, ainsi que n°141 p. 689, mettent en évidence l'effet taille de la commune à la fois sur le nombre d'objectifs explicités, mais également sur la nature de ces objectifs. Ainsi la réfection des bâtiments, l'entretien du patrimoine municipal, concentre du quart au tiers des deux premiers objectifs des « communes de moins de 1000 habitants », quand les questions liées à l'emploi ou au tissu social sont très présentes pour les communes plus grandes (poste arrivant en tête aux objectifs 2 et 4). En ce qui concerne l'objectif 1, signalons le regroupement important dans la catégorie « Autre » ? Ceci peut sembler paradoxal et nécessite quelques explications. Les priorités annoncées concernent la fiscalité, dans cinq cas et l'intercommunalité dans deux. Dans quatre autres cas, correspondant à la catégorie « Urbanisme », ce sont en fait de véritables projets d'aménagement

⁴⁷ Commune de seulement 790 habitants en 1999, selon le R.G.P. de l'I.N.S.E.E.



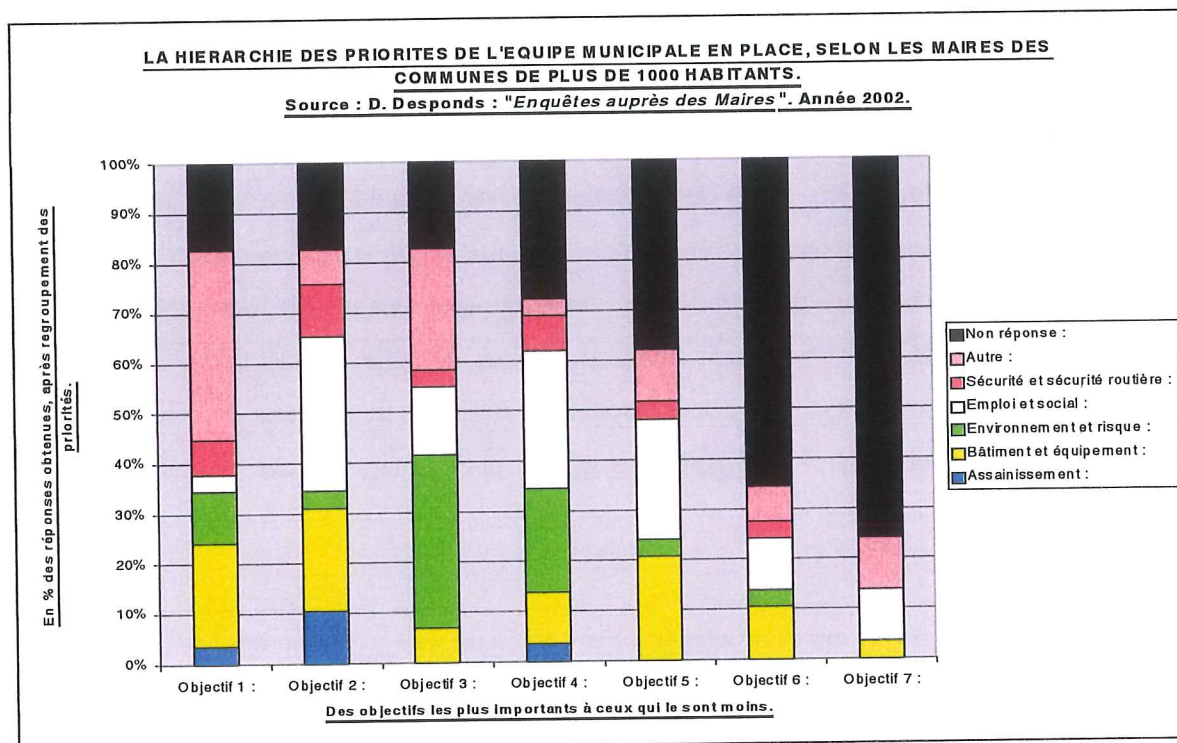
GRAPHIQUE N°139.



GRAPHIQUE N°140.

qui sont envisagés : à Vaux-sur-Seine (Yvelines) : « créer et vitaliser un centre-ville », à Chambly (Oise) : « rénover le centre-ville », à Meulan (Yvelines) :

« revitaliser le quartier du Paradis » et à Vauréal (Val-d'Oise, V.N.) : « terminer la construction de la ville ». En cela, une catégorie dédiée à l'aménagement aurait été plus à même de mettre en évidence des réalisations de cette nature, dépassant de loin l'entretien ou la réalisation d'un bâtiment.



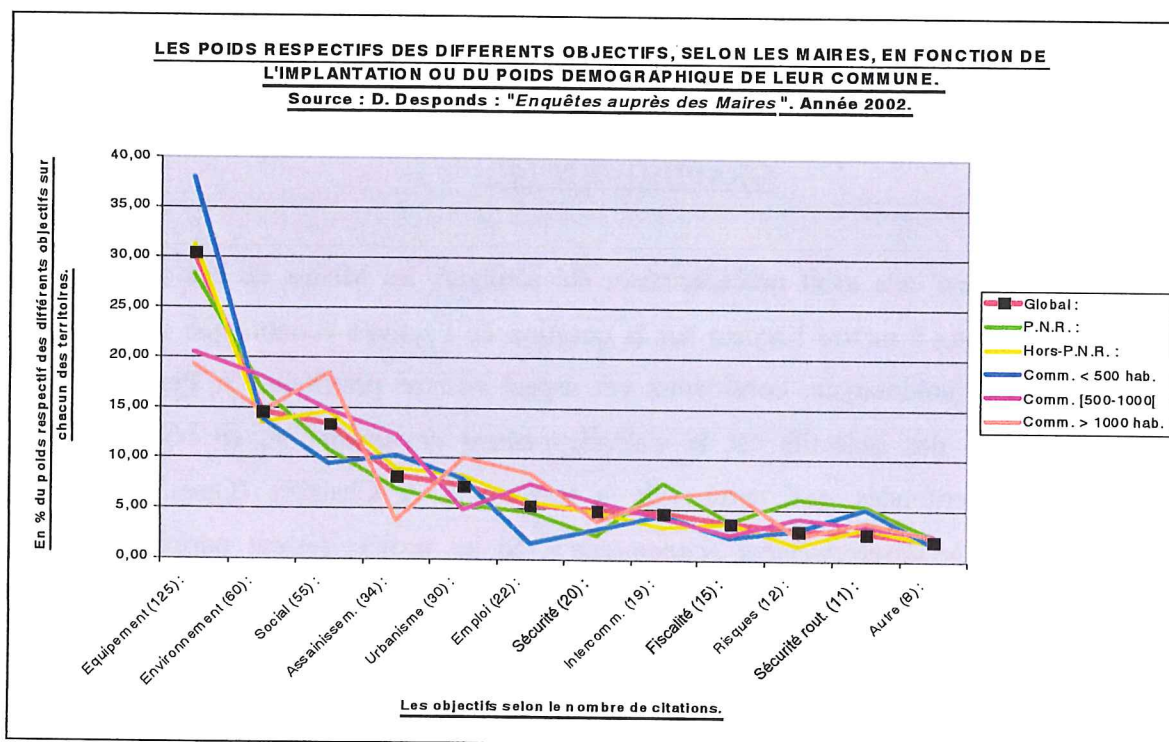
GRAPHIQUE N°141.

Comme cela avait précédemment été souligné, les Maires de ces communes sont nombreux à mettre l'accent sur la question de l'activité économique et souvent d'une façon volontariste, considérant cet aspect comme prioritaire. A Persan (Val-d'Oise) l'un des objectifs est le « développement économique », en réponse aux difficultés profondes que cette ville a traversées. A Chambly (Oise), il s'agit d'« assurer le développement économique ». Si les projets restent parfois vagues, certains Maires les explicitent cependant. Ils peuvent concerner le commerce seul, ainsi à Vauréal (Val-d'Oise, V.N.) : « Création d'un commerce de proximité », ou s'inscrire dans le cadre d'un projet urbain plus global : Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise) : « développer et redynamiser le commerce de centre-ville ; développer et conforter le pôle de services publics ». Ils correspondent également à des zones d'activités plus diversifiées ; Gisors (Eure) : « développer le parc d'activités (en cours) » ; Hermes (Oise) : « création d'emplois par apport d'entreprises nouvelles » ;

Meulan : « aménagement zone artisanale secteur des Aulnes », ou Neuville-sur-Oise (Val-d'Oise, V.N.) : « développement du pôle high-tech de Neuville-Université ».

Si ces projets sont parfois mis en œuvre par des communes de taille plus réduite, Lalande-en-Son (Oise, 629 habitants) : « réalisation d'un projet de MAPAD pour générer des emplois », ces dernières s'inscrivent plus fréquemment dans une logique défensive de préservation des emplois locaux : Lavillettertre (Oise, 599 habitants) étant à cet égard assez symptomatique, dont l'équipe municipale se fixe comme objectif de : « conserver les emplois, conserver les services publics et les commerces ».

A l'évolution en taille des communes, mais également à l'évolution des moyens dont-elles disposent, correspondraient, une évolution des objectifs et des priorités : des communes de petite taille, davantage tournées vers la préservation d'un cadre de vie, de l'environnement ; des communes de plus grande taille davantage soucieuses des services offerts à leur population résidente et se fixant comme priorité de capter des emplois. Le **Graphique n°142** ci-dessous, cherche à établir cette relation.



GRAPHIQUE N°142.

Les objectifs figurant en abscisse ne résultent pas d'un regroupement, mais seulement de l'interprétation première qui a été faite des 411 objectifs explicitement

cités par les Maires. De fait, ceux qui concernent les équipements sont de loin les plus nombreux, devançant ceux ayant un lien avec l'environnement.

Pour résumer, une typologie semble en première approximation se dégager. Si l'on prend en compte les critères d'implantation géographique, les communes du P.N.R. du Vexin français attachent une plus grande importance à « l'environnement », aux « risques » (du fait de leur situation géographique, il ne s'agit pas dans ce domaine d'un choix « indépendant »), à la « sécurité routière » et à « l'intercommunalité ». Celles qui sont situées à l'extérieur du P.N.R., par contre, ne se distinguent qu'assez faiblement de la tendance moyenne, si ce n'est pour les questions sociales, ou les projets d'aménagement (catégorie « Urbanisme »). Il faut cependant davantage y voir une conséquence de la sur-représentation des communes de taille plus importante au sein de ce sous-ensemble. Ce deuxième critère produit de plus importants écarts entre les communes. Ainsi, les communes de « moins de 500 habitants », mettent tout particulièrement en avant les « équipements » (à entendre comme réalisation de bâtiments nouveaux, mais aussi comme entretien ou réfection de ceux existant), « l'assainissement », ainsi que la « sécurité routière ». Celles de « 500 à 1000 habitants » s'éloignent de la moyenne sur cette même question de « l'assainissement », mais également sur « l'environnement », « l'emploi » se dessinant quant à lui comme une préoccupation beaucoup plus forte que pour les communes de rang inférieur. C'est cependant avec les communes de « plus de 1000 habitants » qu'il prend sa place la plus importante, au côté du « social », de « l'urbanisme », et de la « fiscalité ». Les tendances qui viennent d'être signalées résultent de l'analyse des réponses fournies par les Maires ou les représentants de l'équipe municipale de **102** communes, sur les **343** contactées. Ceci devant par ailleurs être nuancé par deux éléments, la question portant sur les objectifs n'a été que partiellement complétée⁴⁸ et la classification finalement obtenue, l'a été après interprétation et codification des formules utilisées par la personne ayant rempli le questionnaire, or dans certains cas, des doutes peuvent subsister quant au projet réel de l'équipe municipale en place.

L'incidence de la sensibilité politique de cette dernière aurait pu fournir une intéressante grille de lecture. Des priorités, des justifications différentes, lui sont-elles

⁴⁸ Ainsi, **17** communes (soit **16,7 %**), n'ont pas répondu à cette question. Elles étaient **9** dans le P.N.R. du Vexin français (soit **25,7 %** de ce sous ensemble) ; **8** pour celles situées à l'extérieur (soit **11,9 %**) ; **6** pour les « communes de moins de 500 habitants » (soit **15,7 %**) ; **6** pour celles de « 500 à 1000 habitants » (soit **17,1 %**), et **5** pour les « plus de 1000 habitants » (soit **17,3 %**). C'est donc curieusement, au sein du P.N.R. du Vexin français que cette question a été la moins bien traitée.

corrélées ? Mais, le faible nombre de Maires ayant fourni cette information, ou plutôt, le grand nombre de ceux ayant indiqué que leur équipe se considère comme « sans étiquette », rendait cette approche irréaliste⁴⁹.

3. Les projets qui se dégagent avec récurrence.

Sans entrer par trop dans les détails, il s'agit simplement ici de pointer les principaux objectifs fixés et de voir la manière dont ils sont défendus par l'équipe municipale en place. Certains éléments ont déjà été abordés, ainsi lorsqu'il fût souligné que sur certaines communes, la question de l'emploi est abordée sous un angle défensif (conserver les emplois existants, les commerces par exemple), tandis que pour d'autres, des réalisations de zones d'activités sont envisagées. Autrement dit, au delà de la simple catégorisation des objectifs, quelles approches particulières se dégagent ?

a) Question de l'aménagement et des équipements.

Ce qui distingue le plus les projets annoncés relève de l'ampleur de la réalisation et de son caractère de nouveauté ou de simple restauration. Les petites communes, cela a déjà été signalé, sont nombreuses à vouloir se doter de nouveaux bâtiments, il peut s'agir d'un simple abri-bus (Tilly, Eure), de bâtiments scolaires (Crouy-en-Thelle, Oise), de salles polyvalentes (Neuilly-en-Thelle, Oise ; Puchay, Eure), de salles d'activités (Bézu-Saint-Eloi, Oise), mais elles engagent aussi fréquemment la restauration ou l'entretien du patrimoine local, qu'il s'agisse des monuments (Crouy-en-Thelle, Oise), de l'église (Abbecourt, Oise ; Lormaison, Oise, ...). A mi-chemin, entre construction neuve et restauration de l'ancien, la réaffectation d'un local ayant perdu son usage, ainsi au Thil (Eure), il est prévu de « *transformer la mairie ancienne en salle de lecture pour tous* ».

⁴⁹ Si l'on considère les 102 communes, il y eut 9 « non réponses » et 79 « sans étiquette ». Pour le sous-ensemble des communes du P.N.R. du Vexin français, les chiffres sont respectivement de 2, et 30 ; de 7 et 49 pour celles situées à l'extérieur du P.N.R. ; de 7 et 29, pour les communes de « moins de 500 habitants » ; de 1 et 31 pour celles de « 500 à 1000 habitants » et de 1 et 19 pour celles de « plus de 1000 habitants ». Ceci débouche sur la réalité suivante : seules 13,7 % des réponses étaient exploitables globalement, mais 8,6 % dans le cas du P.N.R. du Vexin français ; 16,4 % pour l'extérieur du P.N.R. ; 5,3 % pour les communes de « moins de 500 habitants » ; 8,6 % pour celles de « 500 à 1000 habitants », et 31,0 % pour celles de « plus de 1000 habitants ». Ceci correspond tout de même à une réalité politique, les communes de petite taille disposent généralement d'équipes ne s'inscrivant pas dans les schémas politiques classiques. Elles se définissent comme d'intérêt local, hors d'un cadre partisan. Ce qui resterait toutefois à démontrer.

A plus grande échelle, mais peu fréquents, figurent les projets d'extension urbaine. A Reilly, petite commune de 165 habitants de l'Oise, c'est « *l'urbanisation d'un nouveau quartier* », à Fosseuse, de même, petite commune de l'Oise avec 742 habitants, il s'agit de la « *réalisation d'un lotissement afin de maintenir les effectifs scolaires* ». Des projets urbains pour des communes d'une telle taille, ne sont strictement jamais signalés par les Maires du P.N.R. du Vexin français.

Les communes plus peuplées développent souvent des projets de reconquête des centres anciens. C'est ainsi le cas à Vaux-sur-Seine (Yvelines) (« *créer et vitaliser un centre-ville* »), à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise) (« *densification du centre-ville par apport de population* »), ou à Chambly (Oise) (« *rénover le centre-ville* »). Les projets qui viennent d'être signalés résumés, à leur façon, les tendances qui se dégagent de la lecture des nombreuses fiches communales. Il ne s'agit pas pour autant de tendre à l'exhaustivité. Parmi les préoccupations locales émergent également la remise en état, la « *sécurisation* » des voies de communication. De nombreuses communes, de toute taille, font l'objet de tels aménagements.

b) La question de la protection des paysages et de l'environnement.

Dans ce domaine, il semble pertinent de distinguer les communes qui développent des stratégies défensives (les termes de « préserver », « protéger », « conserver », « défendre », reviennent alors en leitmotiv) et celles qui cherchent à améliorer leur cadre urbain, ou le cadre paysager plus global. Dans la première catégorie se rangent Saint-Denis-le-ferment (Eure), « *conserver au village son caractère strictement rural* », ou Hébecourt (Eure) : « *conserver un cadre de campagne rurale : calme et verdure* ». De nombreuses communes du P.N.R. du Vexin français pourraient figurer à leurs côtés : Breuil-en-Vexin (Yvelines, P.N.R.) (« *maintenir la qualité de vie et le 'label' village* ») ; Grisy-les-Plâtres (Val-d'Oise, P.N.R.) (« *conservation du caractère rural de la commune* ») ; Sailly et Mézy-sur-Seine (Yvelines, P.N.R.) (« *maintien du caractère rural du village* ») ; Lainville-en-Vexin (Yvelines, P.N.R.) (« *préserver le cadre de vie exceptionnel où nous vivons* »). Il serait fastidieux de nommer toutes les communes où les Maires s'engagent à « *défendre l'environnement* ».

Parmi les projets concrets l'un revient avec une certaine fréquence, celui de l'enfouissement des lignes E.D.F. ou France Telecom, voire des conduites de gaz non

enterrées. Ecos dans l'Eure et Chambors dans l'Oise, s'engagent dans cette voie, mais aussi Viennes-en-Arthies (Val-d'Oise, P.N.R.), Aincourt (Val-d'Oise, P.N.R.), Amenucourt (Val-d'Oise, P.N.R.). Pour ces dernières, ceci traduit dans la réalité, l'une des ambitions paysagères de la Charte du P.N.R. du Vexin français, en effet, son Article 11.2.2.⁵⁰ stipule : « Conformément au protocole signé le 25 Août 1992 entre l'Etat et EDF, relatif à l'insertion des réseaux électriques dans l'environnement, les réseaux nouveaux haute tension seront réalisés par un recours accru à la technique souterraine, en priorité dans les zones naturelles d'intérêt paysager primordial et majeur. Pour les réseaux existants à haute tension, l'enfouissement sera recherché dans le cadre de partenariats avec les collectivités concernées. Bien entendu, si pour des raisons techniques, EDF était amené à remplacer ou à restructurer certains de ces ouvrages existants, la solution de remplacement serait recherchée en application du Protocole et en utilisant les techniques les plus modernes compatibles avec l'environnement ». Dans la catégorie des actions plus volontaristes sur l'environnement, répondant au souhait d'améliorer l'environnement, le cadre de vie immédiat, pourraient se ranger les différentes formes de fleurissement : « fleurissement et amélioration de l'environnement », Coudray-en-Vexin (Eure) ; « embellissement du village », Hébecourt (Eure) ; « mise en valeur de l'environnement par création d'un parc paysager », Chambors (Oise) ; « embellir et fleurir notre village », Santeuil, (Val-d'Oise, P.N.R.) ; « aménagement paysager du cœur du village », Valmondois (Val-d'Oise, P.N.R.) ; « amélioration de l'environnement, fleurissement », Genainville (Val-d'Oise, P.N.R.).

La prise en compte des questions d'environnement porte aussi sur la limitation des nuisances. A Gisors (Eure), le Maire insiste sur la « réalisation d'équipements pour lutter contre le bruit », à Hébecourt (Eure), il souhaite « obtenir le respect mutuel pour les nuisances : bruit et fumée », sans que l'on en sache davantage quant à la cause exacte du trouble, enfin au Mesnil-Theribus (Oise), la municipalité envisage « l'achat d'un bois pour éviter sa destruction ». Si la question de l'environnement constitue rarement le premier des objectifs de l'équipe municipale en place, comme l'ont montré les **Graphiques n°139** et **n°140 p. 688**, mais aussi **n°141 p. 689**, il n'en reste pas moins que cette préoccupation arrive en deuxième position parmi les objectifs cités (voir **Graphique n°142 p. 690**). Il est rare que ne soit affiché, et ce

⁵⁰ Ibid. [n°40]. Op. cité p. 45.

quelle que soit la taille et l'implantation de la commune, au moins un objectif concernant cet aspect. Pour les communes les plus urbanisées, il s'agit le plus souvent de limiter les nuisances, de verdir les espaces les plus dégradés, d'offrir des lieux récréatifs pour les populations, tandis que pour les communes rurales, semble s'imposer comme à Reilly (Oise), l'urgence de « *renforcer le caractère typique du village* » afin de repousser la hantise d'une urbanisation mal maîtrisée, voire imposée. Ces projets sont d'autant plus prégnants, que cette crainte est largement partagée par les acteurs politiques locaux des communes des marges rurales, comme le dit R. Royot, Maire de Ponchon (Oise), il s'agit de « *résister à la pression de la région parisienne* », objectif similaire à celui mis en œuvre dans le cadre du P.N.R. du Vexin français.

c) La question de la sécurité.

Cette question n'arrivait qu'en septième position parmi les objectifs des équipes municipales et le nombre de citations (20), sur le Graphique n°142 p. 690, est sans commune mesure avec celui concernant l'environnement, exactement trois fois moins important. Toutefois, les Maires considérant ce « problème » comme « Important », ou « Très important », voir Graphiques n°115 p. 663, et n°117 p. 665, étaient suffisamment nombreux pour que l'on attache une attention plus qu'anecdotique à ces questions, ce d'autant que la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, en est généralement perçue comme un facteur aggravant. Rappelons que 37,3 % des Maires ayant répondu à l'enquête estiment que la ville nouvelle constitue « *Fortement* » un facteur d'insécurité, taux s'élevant à 45,7 % dans le cas des communes du P.N.R. du Vexin français. La question de l'insécurité est toutefois moins présente parmi les objectifs des communes du P.N.R. que parmi celles qui en sont extérieures (Graphique n°142 p. 690). De même, il semblerait que ce soit les communes entre « 500 et 1000 habitants » qui soient les plus sensibles à ces questions.

Les approches les concernant peuvent se grouper autour de trois grandes directions, celles qui pointent le problème, celles qui ébauchent une attitude répressive et celles qui témoignent d'une volonté plus éducative. Dans la première de ces catégories peuvent figurer : Chars (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *sécurité* » ; Pierrelaye (Val-d'Oise) : « *réduire la délinquance* » ; Chambly (Oise) : « *réduire l'insécurité* », ou Lainville-en-Vexin (Yvelines, P.N.R.) : « *améliorer la sécurité de nos concitoyens* ».

Des précisions transparaissent parfois quant à la nature de cette insécurité : Fresnoy-en-Thelle (Oise) : « *lutter contre les délinquance : tabac, alcool, drogue* » ; Fosseuse (Oise) : « *réduire au maximum toutes les dégradations* » .

La dimension répressive semble se dégager à La Chapelle-Saint-Pierre (Oise) qui souhaite intensifier « *la coordination avec les services judiciaires* », mais aussi à Neuilly-en-Thelle (Oise) où la « *sécurité* » constitue un objectif, suivi « *d'actions pour endiguer les problèmes de sécurité* ». Le lien s'établit fréquemment entre population jeune et phénomènes de délinquance, ainsi à Lalandelle (Oise), deux objectifs distincts indiquent : « *réduire la délinquance et les dégradations* », puis « *encadrement de la jeunesse* ». A Coudray-en-Vexin (Eure), il s'agit de « *lutter contre la délinquance juvénile* ». A Chauvincourt-Provemont (Eure), petite commune de 293 habitants, le Maire fixe quant à lui, comme objectif « *le contrôle des nouvelles constructions et des nouvelles populations* ». Que faut-il exactement entendre par là ? La démarche d'enquête par courrier touche ici à ses limites. Une relance téléphonique aurait cependant permis d'éclaircir les points d'incertitude.

Sur certaines communes semblent enfin s'articuler une analyse de la situation et une approche croisant plusieurs modes d'action. Vauréal (Val-d'Oise, V.N.) pourrait être caractéristique de cette troisième catégorie. L'équipe municipale se propose de « *développer des prestations envers les populations jeunes* » à l'objectif 4, de « *renforcer la démocratie locale* » à l'objectif 5 et de « *garantir la sécurité des Vauréaliens* » à l'objectif 6. Quoiqu'il en soit, les préoccupations concernant les questions de sécurité seraient à analyser de façon plus rigoureuse. La réalité des phénomènes inscrits dans cette catégorie reste à expliciter, en les situant, si cela est envisageable, dans une perspective diachronique. Quant aux mesures prises, elles touchent souvent à plusieurs domaines, dans une logique systémique. Extraire des enquêtes, les propos, certes tenus par les Maires, ou un représentant de leur équipe, ne suffit à cerner la complexité des politiques susceptibles d'être mises en œuvre.

d) Mais aussi d'autres aspects.

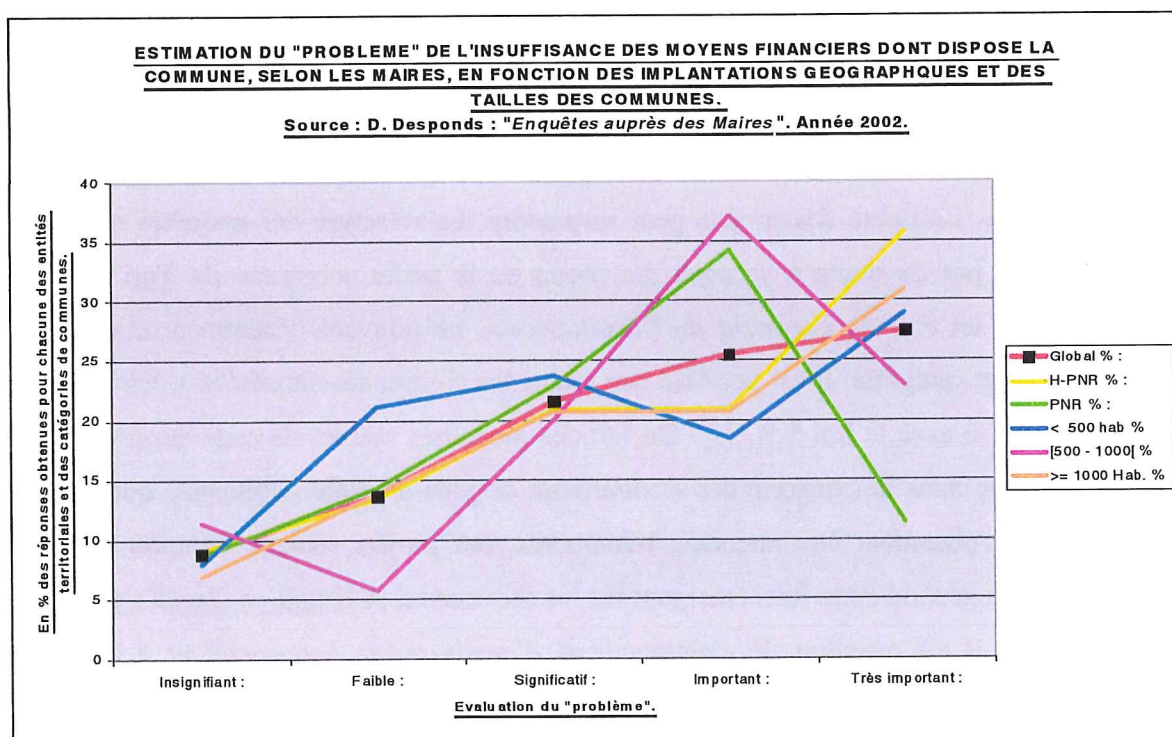
Deux aspects vont tout particulièrement être développés celui des mesures envisagées dans le domaine social, concernant plus particulièrement l'habitat social, puis le domaine de la fiscalité. La question sociale a fait l'objet d'une évaluation au Chapitre V)B)2) pp. 660-665. Il était apparu que la paupérisation des populations

résidentes était surtout perçue comme un « problème » par les Maires des communes de « plus de 1000 habitants ». L'implantation géographique ne permettait guère de discriminer les communes sauf à constater que ce « problème » était davantage ressenti comme de faible importance sur leur propre territoire, par les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français. Par ailleurs, le **Graphique n°142 p. 690** a montré que la question sociale était classée comme le troisième des objectifs, avec **55** citations. Ceci appelle toutefois une remarque, la définition des projets à connotation sociale est vaste, il peut à la fois s'agir d'une politique de maintien des services périscolaires, de la mise en place d'activités destinées aux jeunes, ou ce que nous allons observer maintenant de projets visant les populations les plus démunies de la commune. Ces objectifs strictement sociaux sont rares. En particulier lorsqu'il s'agit de l'habitat social. Si l'on excepte Persan (Val-d'Oise) à laquelle il a déjà été fait allusion à la **p. 687** et qui s'engage à réhabiliter son parc d'habitat « social de fait », seules les deux communes de Butry-sur-Oise (Val-d'Oise, P.N.R.) et de Puiseux-le-Hauberger (Oise), envisagent des créations de logements sociaux. Le Maire de la première indique qu'il souhaite : « *la création de logements sociaux avec entente avec les bailleurs sociaux* », celui de la seconde précise seulement : « *création de logements sociaux* ». La rareté des projets peut surprendre. La relecture des enquêtes ne laisse pourtant pas de doute à ce sujet. Le projet de la petite commune du Thil (Eure) : « *remise en état du logement de l'institutrice* », ne pouvant décemment être classé dans cette catégorie. Il est possible que toutes les communes enquêtées soient déjà en conformité avec la Loi S.R.U.⁵¹. Du fait des modalités mêmes de cette dernière, c'est davantage dans la catégorie des « communes de plus de 1000 habitants » que de tels objectifs pouvaient être attendus. Néanmoins, des projets sociaux compris dans un sens plus général cette fois, émergent sur les communes. A Brueil-en-Vexin (Yvelines, P.N.R.), il est question de « *maintenir et d'améliorer le lien social* » ; à Ponchon (Oise), de « *renforcer les liens sociaux* » ; à Chambly (Oise) de « *lutter contre l'exclusion par la construction d'une Maison de la Solidarité* » ; à Mézy-sur-Seine (Yvelines, P.N.R.), de fournir « *une aide mieux ciblées aux démunis* ». Notons que

⁵¹ Rappelons que cette Loi du 7 Décembre 2000, prévoit la présence de 20 % de logements sociaux sur les communes dont la population légale est au moins égale à 1500 habitants en Île-de-France et à 3500 dans les autres régions et qui sont comprises, au sens du recensement général de population, dans une agglomération de plus de 50000 habitants comprenant au moins une commune de 15000 habitants. Des dérogations existent qui ne seront pas évoquées ici. En cas de non respect de la Loi, des pénalités étaient prévues, s'élevant à 152,45 € par an et par logement manquant par rapport au seuil de 20%. Des majorations devaient être mises en place, dans le cas où le potentiel fiscal de la commune était suffisamment élevé et dépassait le seuil de 764,25 € par habitant.

seule la commune de Gisors (Eure) cible une action à destination des personnes âgées : « améliorer l'accueil et le maintien à domicile des personnes âgées ».

Les moyens dont disposent les communes sont peut-être un élément limitant les politiques à finalité sociale. En effet, **22,5 %** des Maires ayant répondu à l'enquête considèrent que les ressources fiscales de leur commune ont diminué depuis 1990, pour **5,9 %**, qui estiment qu'elles ont au contraire augmentées⁵². Le **Graphique n°143** ci-dessous, montre distinctement que l'insuffisance des ressources fiscales est tout particulièrement ressentie pour les communes de « 500 à 1000 habitants ». Les Maires de ces dernières sont **60 %** à estimer ce problème comme « Important » ou « Très important », quand les mêmes modalités n'atteignent que **51,7 %** pour les communes de « plus de 1000 habitants » où pourtant, les ressources fiscales sont davantage perçues comme ayant diminué. Quant aux communes de « moins de 500 habitants », le taux atteint le niveau plus faible de **47,3 %**.



GRAPHIQUE N°143.

⁵² A titre de comparaison, les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français, évoquent une baisse dans **22,9 %** des cas et une hausse dans **2,9 %** ; ceux des communes situées à l'extérieur du P.N.R., dans respectivement **22,4 %** et **16,4 %** ; ceux des communes de « moins de 500 habitants » dans **21,1 %** et **13,2 %** ; des communes de « 500 à 1000 habitants », dans **14,3 %** et **8,6 %** ; et ceux des communes de « plus de 1000 habitants », dans **34,5 %** et **13,8 %**. Ces dernières sont donc celles où la baisse se serait le plus fortement faite sentir

Une distinction par les implantations géographiques laisse apparaître une amplitude plus faible : 53 % pour la globalité des communes, 56,7 % pour celles du Hors-P.N.R. et seulement 45,7 % pour celles implantées dans le P.N.R. du Vexin français. Des subventions spécifiques existent sur ce territoire qui limitent peut-être les problèmes des ressources fiscales. La question fiscale est une préoccupation assez importante, citée une quinzaine de fois parmi les objectifs de l'équipe municipale (voir **Graphique n°142 p. 690**) : « *stabilité fiscale* » à Pierrelaye (Val-d'Oise) ; « *équilibre financier* » à Persan (Val-d'Oise) ; « *rétablir l'équilibre budgétaire* » à Andeville (Oise) ; « *maintenir à son niveau une pression fiscale faible* » à Saint-Denis-le-Ferment (Eure) ; « *limiter les impôts, si possible pas de hausse* » à Hébecourt (Eure). Parmi les communes du P.N.R. du Vexin français, le Maire de Butry-sur-Oise (Val-d'Oise, P.N.R.) y fait allusion en objectif 1 : « *maîtrise de la fiscalité par une gestion rigoureuse* », mais cette question est aussi abordée à Maudétour-en-Vexin (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *maintien de la fiscalité locale à son niveau actuel* » ; à Genainville (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *équilibre du budget* » ; à Grisy-les-Plâtres (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *redressement financier* » et à Avernes (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *faible imposition* ». Le plus souvent, il s'agit donc comme on le voit, du simple souhait de maintenir les dépenses fiscales à un niveau faible, ou stable, parfois, de rétablir une fiscalité déséquilibrée, sans que la raison ne nous en soit connue.

Pour les deux seules communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise pour lesquelles nous disposons d'une information, les questions fiscales ne semblent pas considérées comme des préoccupations majeures. Aucune indication ne figure parmi les sept objectifs. Quant au niveau d'importance du « problème » de l'insuffisance des ressources fiscales, il est considéré comme « Faible » à Neuville-sur-Oise et « Significatif » à Vauréal. Les mécanismes très spécifiques de répartition des ressources de la taxe professionnelle, valables dans les villes nouvelles depuis la mise en place de la Loi Rocard du 13 Juillet 1983 et reprises par la Loi Chevènement du 12 Juillet 1999, limitent de fait l'autonomie fiscale des communes de ville nouvelle. Ceci ne dispense pas les équipes municipales d'équilibrer leur budget, ni d'affecter des ressources à tel ou tel projet en fonction de la priorité qui lui est affectée, mais la quête de ressources nouvelles, par la création de zones d'activités par exemple, n'est pas du ressort direct de la municipalité. Le même type de fonctionnement devrait tendre à se développer lorsque se mettront en place les communautés de communes.

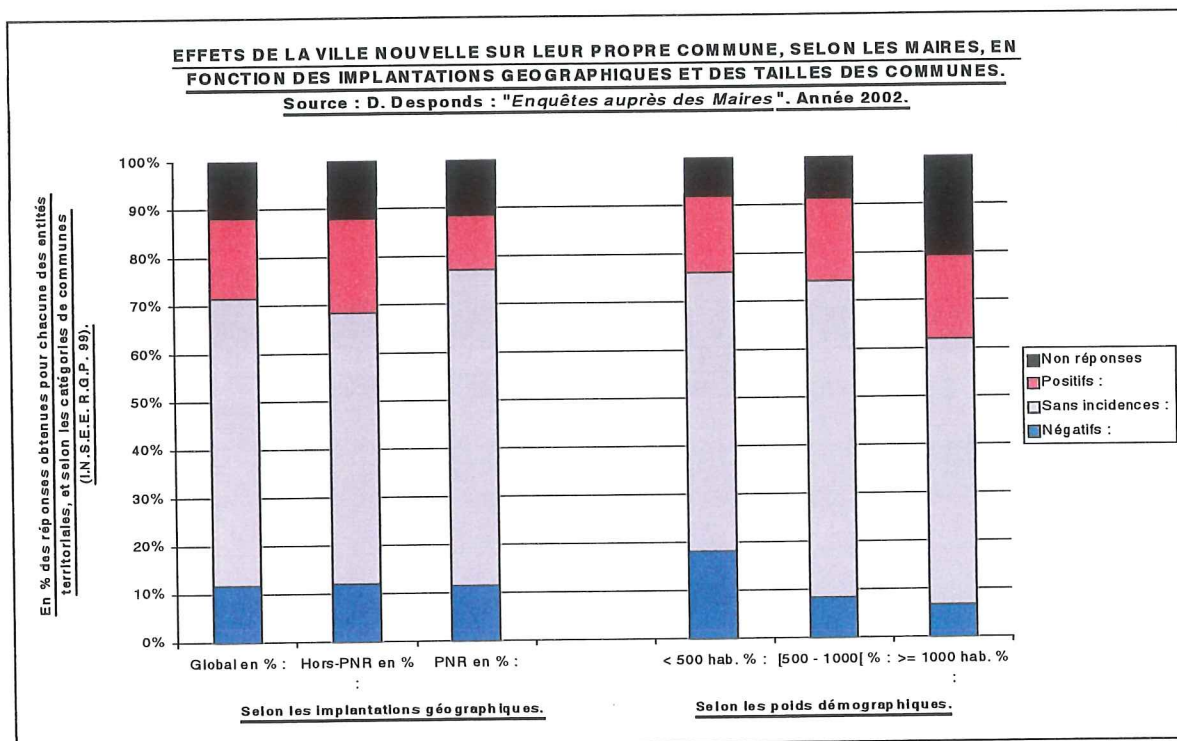
D. Quels regards sur la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ?

Les questions de territoire sont aussi des questions d'image. Quelles perceptions d'un territoire s'imposent-elles ? Est-il reconnu comme une entité pertinente, ou ses contours demeurent-ils flous, mal perçus ? Le regard que portent sur lui ceux de l'intérieur (qu'ils soient acteurs politiques, pour le présent chapitre, ou ménages lorsque nous aborderons le **Chapitre VI**) et le « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* », mais aussi ceux de l'extérieur, est-il chargé de connotations positives, ou au contraire des images négatives se dégagent-elles ? Certains éléments se sont déjà dégagés, ainsi sur les aspects en relation avec la sécurité (voir **p. 662**). C'est à ces questions que nous allons essayer de fournir des réponses plus systématiques, en commençant, par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Ce choix repose sur une logique de chronologie, la ville nouvelle s'est inscrite dans un premier temps sur ces territoires, suscitant en retour la création du P.N.R. du Vexin français.

A la question, les effets suscités par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise sur votre propre commune, sont-ils plutôt « négatifs », « positifs » ou « sans incidences particulières », il était cohérent de s'attendre à voir apparaître un double effet négatif sur les communes du P.N.R. du Vexin français, du fait de la proximité et des relations souvent complexes entre les deux territoires. Dans le cas des communes extérieures au P.N.R., par contre, l'éloignement progressif (nombre de communes pour lesquelles nous disposons d'informations sont situées à distance respectable de la ville nouvelle comme le montre la **Carte n°89 p. 654**) pouvait contribuer à augmenter le taux des « sans incidences ». Or, visiblement ces deux hypothèses étaient erronées. En effet le **Graphique n°144 p. 701**, montre à la fois que les effets de la ville nouvelle sont davantage perçus de façon positive pour les communes extérieures au P.N.R. du Vexin français, que les taux de « non réponses » sont du même ordre sur les deux sous ensembles et que c'est pour les communes du P.N.R. que le taux de réponses correspondant à des « sans incidences » est le plus élevé. Si l'on observe maintenant la taille des communes, ce sont visiblement les plus petites qui ressentiraient davantage des « effets négatifs » provenant de la ville nouvelle. Les communes de « plus de 1000 habitants » fournissant, elles, le plus fort taux de « non réponses ».

Ces différentes remarques ne sont qu'une première esquisse, permettant seulement de dégager une impression. Les arguments d'ordre qualitatif justifiant dans

un sens ou dans un autre les valorisations positives ou négatives, ne manqueront pas de dégager des profils plus subtils.

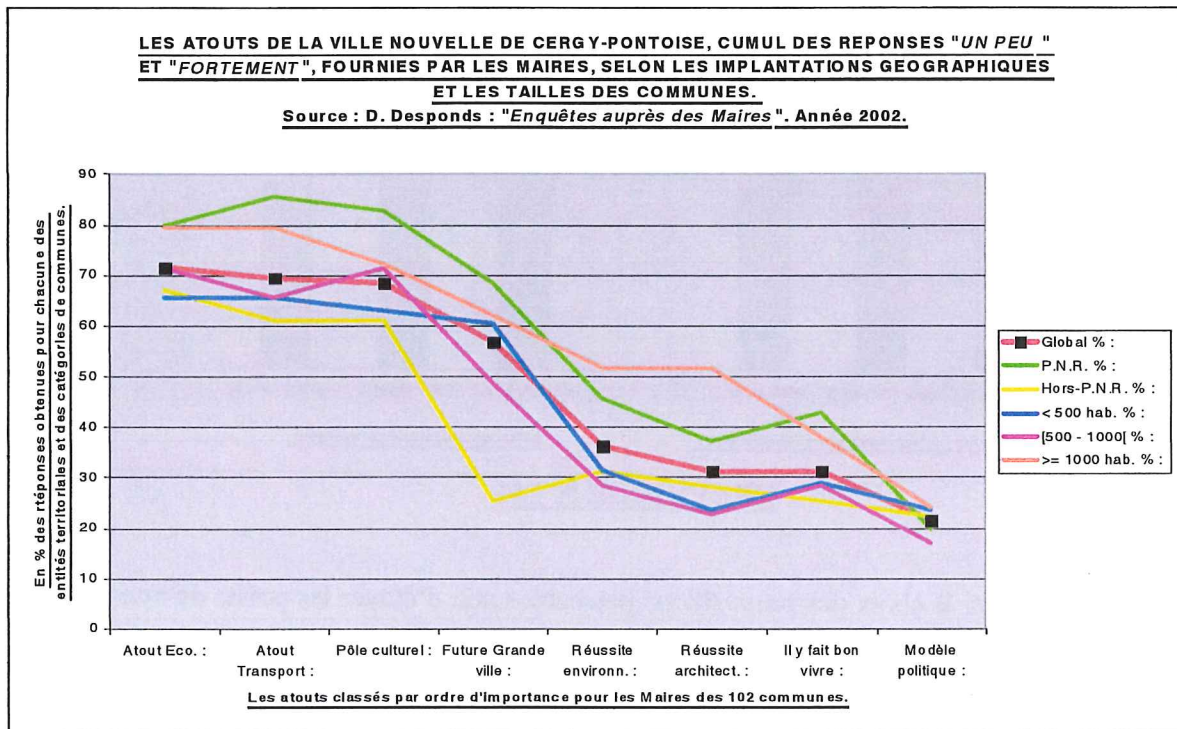


Parmi le choix des propositions présentées afin d'étayer les points de vue sur la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, certaines étaient explicitement à connotation positive, utilisant en particulier le terme « atout ». Ce sont celles-là pour lesquelles nous allons dans un premier temps analyser le positionnement des Maires des différentes communes. Atouts sur le plan économique, mais aussi commercial, culturel, voire, perception du cadre de vie particulier présent sur le territoire de la ville nouvelle.

1. Principaux aspects positifs.

Les propositions ont dans un premier temps fait l'objet d'un regroupement. « *L'enquête auprès des Maires* » offrait la possibilité de graduer le jugement entre les modalités « Pas du tout », « Un peu » et « Fortement ». Les deux dernières revenaient de fait à une réponse affirmative, c'est le résultat de leur cumul qui figure sur le Graphique n°145 p. 702. Les propositions ont ensuite été classées par ordre de réponses positives en pourcentage des questionnaires reçus. Il sera ainsi possible

d'observer d'éventuelles distorsions selon les territoires ou selon les tailles des communes. Notons que les « non réponses » varient fortement suivant les propositions, mais aussi suivant les implantations géographiques des communes⁵³. Les Maires des communes situées à l'extérieur du P.N.R.⁵⁴, en particulier celles éloignées de l'objet d'étude, répondant, à une exception près (celle portant sur « l'atout économique »), moins nombreux que ceux des communes du P.N.R. du Vexin français. Signe du fort effet que génère la distance.



GRAPHIQUE N°145.

Les réponses pourraient être divisées en deux grandes catégories. Dans la première, les réponses affirmatives sont majoritaires, dans la seconde, elles sont supplantées par les réponses négatives. Une quasi unanimité se dégage ainsi sur

⁵³ « Atout économique » : 12,75 % globalement, mais 14,29 % pour le P.N.R. du Vexin français et 11,94 % pour le Hors-P.N.R. ; « Atout accès aux transports » : 16,67 %, 11,43 % et 19,40 % ; « Pôle culturel valorisant » : 14,71 %, 11,43 % et 16,42 % ; « Grande ville en devenir » : 26,47 %, 17,14 % et 31,34 % ; « Réussite environnementale » : 22,55 %, 11,43 %, et 28,36 % ; « Réussite architecturale » : 24,51 %, 14,29 % et 29,85 % ; « Espace où il fait bon vivre » : 26,47 %, 20,00 % et 29,85 % ; « Modèle de fonctionnement politique » : 31,37 %, 22,86 % et 35,82 %.

⁵⁴ Il faut toutefois rappeler que ce sous-ensemble est hétérogène, il comprend en effet les deux communes de la ville nouvelle (Vauréal et Neuville-sur-Oise) pour lesquelles nous disposons de réponses, mais aussi des communes qui en sont géographiquement proches, comme Pierrelaye. La remarque n'est cependant pas inexacte, dans le sens où ce sont fréquemment les Maires des communes de l'Oise ou de l'Eure qui se sont abstenus de répondre.

« l'atout économique » que constitue la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, sur l'atout qu'elle présente pour « l'accessibilité aux transports » et en tant que « pôle culturel valorisant ». Ainsi, à Valmondois (Val-d'Oise, P.N.R.), la personne ayant rempli le questionnaire signale parmi les points positifs : « *les emplois, les loisirs et l'université* », à Vauréal (Val-d'Oise, V.N.), le point de vue est particulièrement positif pour « *l'attractivité commerciale, la qualité environnementale, le développement économique* ». Les Maires de communes plus éloignées nuancent leurs propos, à Maudétour-en-Vexin (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *Sans incidences, sauf pour l'activité économique et culturelle* ». Cette influence, certes atténuée, est signalée par des Maires de communes de l'Oise ou de l'Eure, comme à Lalande-en-Son (Oise), où les effets positifs seraient perçus, « *essentiellement pour l'amélioration des conditions d'accès (R.E.R.) avec les grands centres économiques* », à Dieudonné (Oise) : « *Hormis pour le commerce, le travail et les études (Université), la ville nouvelle n'intéresse pas les habitants* », d'autres regrettent l'absence des infrastructures permettant de renforcer les liens, ainsi au Thil (Eure), où les effets seront positifs « *le jour où le R.E.R. viendra dans notre Vexin normand jusqu'à Etrépany* ». Rares sont les Maires raisonnant ainsi, les modes de transport sont en effet le plus souvent perçus comme des « diffuseurs de populations », parfois qualifiées « d'indésirables », comme à Lavillette (Oise) « *effets positifs pour l'atout économique (emploi, culture). Effets négatifs pour l'insécurité* ». Cette appréciation négative se dégage également dans d'autres domaines.

Un grand accord apparaît en effet pour considérer qu'elle n'est une réussite ni sur le plan « architectural », ni sur ceux de « l'environnement », du « cadre de vie » et encore moins du « fonctionnement politique ». Quant à savoir si elle constitue une « grande ville en devenir »⁵⁵, l'amplitude des réponses est dans ce cas la plus forte, selon que les Maires dirigent ou non des communes faisant partie du P.N.R. du Vexin français. Ces derniers donnent à toutes les réponses, sauf celle portant sur le « modèle de fonctionnement politique », des réponses plus positives que ceux des communes extérieures au P.N.R. Certes, leurs taux de « non réponses » sont presque

⁵⁵ L'agglomération de Cergy-Pontoise regroupait en 1999, un peu moins de 200 000 habitants, seuil considéré comme pertinent par l'I.N.S.E.E. pour définir la « grande ville ».

systématiquement plus faibles, mais ceci aurait pu conduire à une affirmation plus nette d'une vision négative⁵⁶.

Il n'est pas exclu que les réponses très négatives lors de l'évaluation du « fonctionnement politique de la ville nouvelle », ne soient en partie imputables à la formulation même de la question. En effet est-ce le projet politique ayant conduit à imposer des villes nouvelles, contre la volonté unanime des élus locaux de l'époque⁵⁷, qui est ici jugé, ou le fonctionnement particulier de l'intercommunalité dans le cadre des villes nouvelles. Rien ne permet de conclure avec certitude. Notons toutefois que deux communes étaient tout particulièrement concernées, Vauréal et Neuville-sur-Oise. Les responsables de l'équipe municipale, n'ont pas fourni de réponse dans le cas de la première, par contre, J. Feyte, le Maire de la seconde a entouré « Fortement » à cette question. Il fait d'ailleurs part un peu plus loin dans l'enquête, d'une remarque qui n'est pas sans relation avec le thème du fonctionnement politique : « *En tant que Maire de Neuville-sur-Oise et Vice-président du S.A.N., les réponses sont forcément engagés, d'autant plus que c'est avec encore plus d'énergie que transformés en Communauté d'Agglomération, nous essaierons de trouver les solutions. Parmi les aspects positifs : le reversement d'une partie de la taxe professionnelle* ». Reversement de la taxe professionnelle qui constituait l'une des originalités de l'intercommunalité élaborée par la Loi Rocard du 13 Juillet 1983 et qui concerne les communes intégrant les nouvelles formes d'intercommunalité. Ce point aurait probablement mérité d'être soumis plus explicitement à l'évaluation des Maires enquêtés.

Si l'on observe maintenant les résultats du point de vue de la taille des communes, c'est une plus grande proximité de la courbe générale qui se profile. Si l'on excepte la « réussite architecturale » de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise qui est davantage appréciée⁵⁸ par les Maires des communes de « plus de 1000 habitants » et

⁵⁶ Un examen attentif des seules « réponses exprimées » sur ces deux territoires confirme que les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français formulent des visions plus positives que ceux de l'extérieur, à une exception près. Ainsi les résultats pour « Atout économique », sont de **93,33 %** pour le P.N.R. du Vexin français et de **76,27 %** pour le hors P.N.R. ; respectivement de **96,77 %** et **75,93 %** pour « Atout accès aux transports » ; de **93,55 %** et **73,21 %** pour « Pôle culturel valorisant » ; de **82,76 %** et **73,91 %** pour « Grande ville en devenir » ; de **51,61 %** et **43,75 %** pour « Réussite environnementale » ; de **43,33 %** et **40,43 %** pour « Réussite architecturale » ; de **53,57 %** et **36,17 %** pour « Espace où il fait bon vivre » ; de **25,93 %** et **34,88 %** pour « Modèle de fonctionnement politique ». Ce dernier cas fournissant le seul contre-exemple.

⁵⁷ Voir à ce propos, les remarques du premier responsable de l'E.P.A. de Cergy-Pontoise, B. HIRSCH : « Oublier Cergy... l'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965 – 1975 ». 1990. [n°211].

⁵⁸ Les réponses sont de **41,4 %** pour « Un peu », de **10,3 %** pour « Fortement », ce qui donne un taux global de réponses positives de **51,7 %**, qui s'élève à **57,7 %** si ne sont prises en compte que les « réponses exprimées ».

plus fortement rejetée par ceux des plus petites des communes⁵⁹, cet aspect est le seul où l'effet taille de la commune est plus discriminant que l'effet implantation géographique.

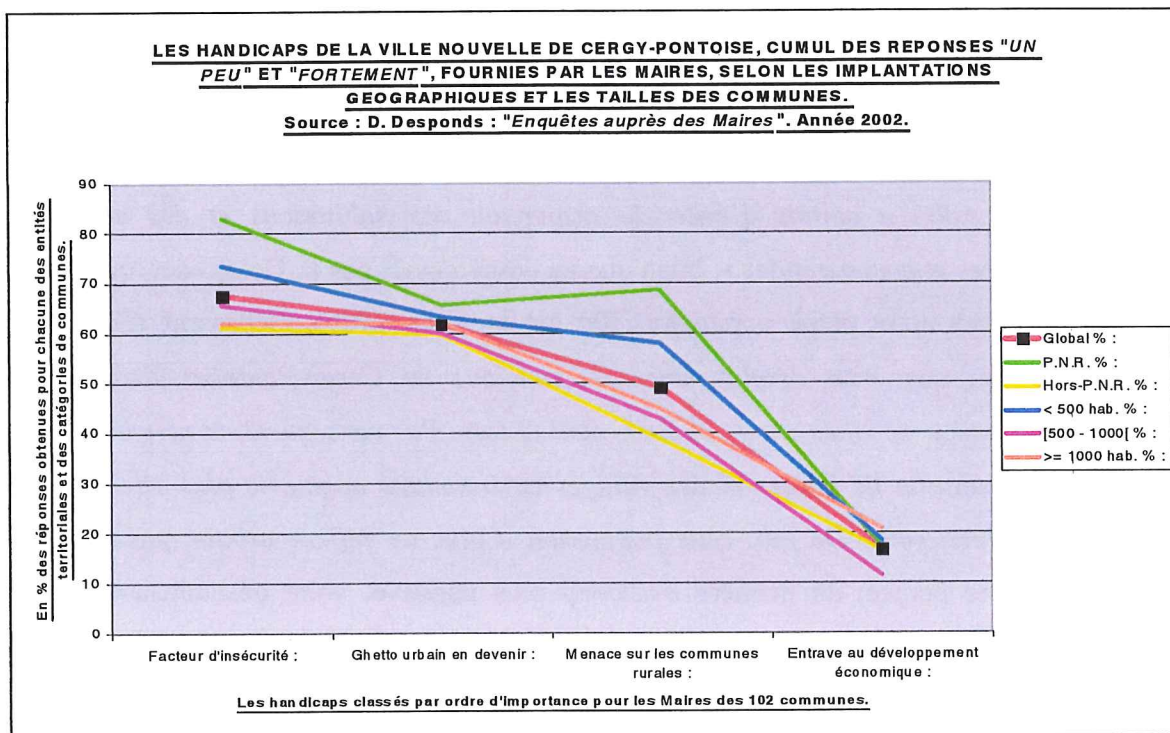
Dernier point, des Maires évaluent les effets de la ville nouvelle en liant les aspects aménagements et ceux conduisant à la redistribution spatiale des populations, alimentant d'une certaine manière la problématique qui nous préoccupe plus spécifiquement. Ainsi, celui de la petite commune (329 habitants en 1999) de Gamaches-en-Vexin (Eure), considère que : « *La création de cette ville (Cergy-Pontoise, ndlr) a permis d'éviter la dispersion des habitations et des activités industrielles et commerciales* », bilan que ne désavouerait pas P. Delouvrier, quant au Maire d'une autre petite commune (500 habitants en 1999), Hébecourt (Eure), il estime lui, que : « *Le développement économique de Cergy-Pontoise favorise le développement de villes environnantes, dont Gisors. Par conséquent, le niveau de vie de la population de Gisors et des villages environnants augmente plus vite que la moyenne nationale. De fait, cette population a plus un réflexe urbain que rural* ». Phénomène perçue, de manière beaucoup plus négative, voire déstabilisatrice par d'autres Maires, comme celui de Chambors (Oise, 304 habitants) : « *La population urbaine cherche des cités-dortoirs telles que nos campagnes, du fait du moindre coût de l'habitat, et ces populations voudraient les mêmes équipements et loisirs que dans les grandes villes* ». Au travers de ces analyses ponctuelles, c'est toute la problématique des mutations des marges rurales des grandes agglomérations qui, de fait, est abordée, les Maires, développant des regards plus ou moins négatifs sur ces phénomènes, réflexe de défense ici, volonté d'adaptation à une réalité mouvante là.

2. Principaux aspects négatifs.

Certains aspects négatifs ont été signalés en creux par les réponses faibles aux propositions à connotation *a priori* positive qui viennent d'être analysées. Quatre propositions soumises au Maires, avaient par contre, un caractère explicitement négatif : la ville nouvelle est-elle « une entrave au développement économique » (sous-entendu, pour votre commune), « un facteur d'insécurité », « une menace pour les communes rurales », et un « ghetto urbain en devenir » ? Ces propositions sont

⁵⁹ Signe de l'opposition forte entre les deux types d'organisation « concurrente » de l'espace, il est symptomatique que les Maires des communes de « moins de 1000 habitants » stigmatisent tout particulièrement l'aspect urbain de la ville nouvelle.

présentées, classées par ordre d'importance, or comme le montre le **Graphique n°146** ci-dessous, ni les implantations géographiques⁶⁰, ni les tailles des communes, ne modifient la hiérarchie, la ville nouvelle est d'abord considérée comme un « facteur d'insécurité ».



GRAPHIQUE N°146.

Ces aspects particulièrement négatifs s'expriment tout particulièrement lorsque les réponses émanent des Maires des communes du P.N.R. du Vexin français. La courbe correspondant aux communes de « moins de 500 habitants » se cale quant à elle, grandement sur la précédente, un ton en dessous. Les perceptions de leur Maire semblent voisines du jugement porté par ceux du P.N.R. du Vexin français. Les écarts perceptibles entre les divers territoires résultent en grande partie des taux de « non réponses ». Du fait, probablement, de l'éloignement de leur commune certains Maires préfèrent ne pas s'avancer sur tel ou tel sujet. Ainsi, lorsqu'il s'agit de savoir si la ville nouvelle est un « facteur d'insécurité », les taux de « non réponses » sont de **5,7 %** pour le P.N.R. du Vexin français, mais de **14,9 %** à l'extérieur de celui-ci. De même,

⁶⁰ A l'exception toutefois des Maires du P.N.R. du Vexin français qui auraient classé en deuxième aspect négatif, la « menace sur les communes rurales ». Leur propre vécu politique explique probablement cette situation. Sur les **35** communes, **11** Maires en sont certes à leur premier mandat, mais **9** à leur second, **7** à leur troisième, **5** à leur quatrième, **2** à leur cinquième et **1** à son sixième. Si le Maire de Vigny, (M. De Kerveguen) avait répondu, nous aurions même eu un exemple de Maire effectuant son septième mandat.

pour le « ghetto en devenir », respectivement **14,3 %** et **28,4 %**, pour la « menace sur les communes rurales », **8,6 %** et **17,9 %**, et enfin pour « l'entrave économique », **14,3 %** et **23,9%**. Dans tous les cas de figure, les « non réponses » sont environ deux fois moins nombreuses à l'intérieur du P.N.R qu'à l'extérieur de celui-ci.

Nombreux sont d'ailleurs les Maires a insisté sur ce le fait que la distance limite les effets, positifs ou négatifs, que la ville nouvelle de Cergy-Pontoise pourrait faire sentir à leur commune. Ainsi, à Hermes (Oise), le Maire signale : « *A notre connaissance, moins d'une dizaine d'habitants de Hermes sont salariés ou scolarisés à Cergy. Nous ne sommes pas touchés par la présence de Cergy, trop éloignée pour une retombée quelconque* », celui de Sailly (Yvelines, P.N.R.) : « *La commune de Sailly est très éloignée de la ville nouvelle et par conséquent l'influence en est faible* », ou encore celui de Viennes-en-Arthies (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *L'éloignement relatif (35 km), des voies d'accès peu pratiques, n'incitent pas la population locale à y aller* ». En arrière-plan émerge la question de l'attractivité de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, plutôt les attractivités. La géographie qui se dessine dans le domaine économique ne se décalque pas mécaniquement à l'identique pour d'autres aspects. Une question en ce sens avait été posée aux Maires. Elles visaient à leur faire préciser quels sont les principaux pôles attractifs captant les populations résidentes de leur commune, dans le domaine de l'emploi, mais aussi du commerce, des loisirs, de la scolarité et de la santé. Les réponses ont certes un fort caractère de subjectivité, mais peuvent aussi avoir été étayées par des études statistiques auxquels ils sont susceptibles d'avoir eu accès. Nous prendrons ces résultats sans chercher à les rectifier, en observant juste les aires qui se structurent.

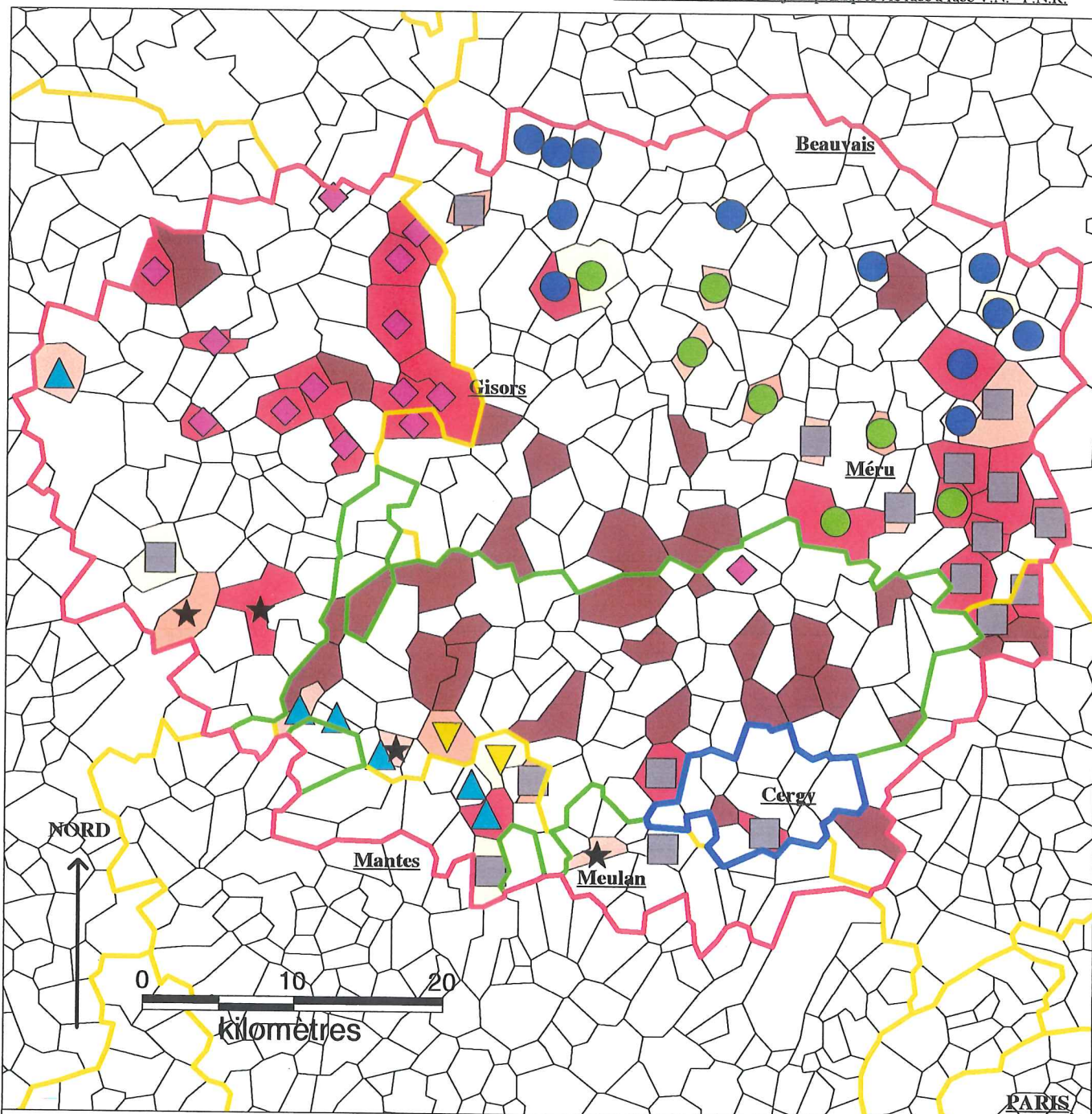
3. La ville nouvelle et ses attractivités.

Tenant compte de la réalité qui nous est partiellement connue, par exemple, dans le domaine de l'emploi par l'exploitation des fichiers **MIRABELLE 90** et **MOBILITE 99** (voir Tome I) Chapitre II(C) pp. 137-178), un certain nombre de pôles d'emploi ont été soumis aux Maires, charge à eux d'en citer d'autres s'ils l'estimaient nécessaire. La même procédure a été mise en œuvre pour d'autres formes d'attractivité. Le résultat conduit au jeu de cinq cartes qui suit : Carte **n°90 p. 709** (concernant l'attractivité économique), **n°91 p. 710** (l'attractivité commerciale), **n°92 p. 711** (l'attractivité en loisirs), **n°93 p. 712** (l'attractivité scolaire) et **n°94 p. 713**

(l'attractivité sur le plan médical). Afin de permettre leur comparaison, ces cartes ont été conçues sur le même mode, qu'il s'agisse des couleurs ou des symboles. Le rang occupé par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise figure à chaque fois, quand celle-ci a été citée (théoriquement les Maires avaient à citer les cinq pôles les plus attractifs pour les résidents de leur commune). Par contre, les autres pôles ne sont représentés que lorsqu'ils apparaissent en première position.

Ces cartes appellent un certain nombre de remarques. Si l'on excepte les vides résultant des « non réponses », la **Carte n°90 p. 709**, présente des similitudes avec la **Carte n°15 p. 149**. Il avait alors été signalé (voir **p. 143**) que certains pôles d'emploi auraient mérité d'être pris en compte (Mantes-la-Jolie, Meulan – les Mureaux, ou Méru), de fait les deux premiers semblent bien jouer un rôle important dans la vallée de la Seine, le troisième dans l'Oise. Les Maires les signalent comme attirant fortement les populations résidentes de leur commune. Concernant l'aire de domination maximale de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, le point de vue des Maires corrobore l'exploitation des données statistiques. Ils perçoivent tout particulièrement cette influence dans la partie du P.N.R. du Vexin français incluse dans le Val-d'Oise. On comprend d'autant mieux que la ville nouvelle ait été perçue comme un atout très significatif sur ces territoires (voir **Graphique n°145 p. 702**). Le choix de Roissy, pourtant proposé aux Maires, n'a jamais été retenu, se trouve confirmé par une autre approche, le fort clivage qui existe entre les deux secteurs du Val-d'Oise. Quant à l'attractivité exercée par Paris, elle est fortement ressentie dans la vallée de la Seine, mais aussi dans certaines communes de l'Oise. Ces résultats sont en résonance avec les conclusions tirées de l'exploitation des données des fichiers des navettes domicile-travail (voir ainsi **Tome I Chapitre II(D)3 p. 217 – 221** et **Carte n°36 p. 219**). La domination de Paris réapparaît quand s'éclipse l'influence de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

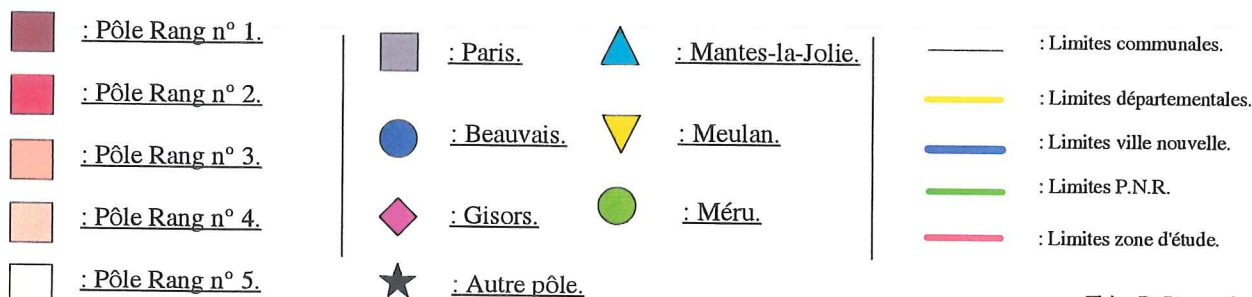
L'attractivité ne peut cependant se résumer à l'attractivité économique, même si celle-ci, plus aisément quantifiable, a fait l'objet des développements les plus conséquents. « L'inventaire communal » de l'I.N.S.E.E. dont la version la plus récente a été mise à jour en Mars 1998, permet d'évaluer les niveaux d'équipements, les zones de chalandise, les lieux-ressources en cas d'absence sur la commune. Nous l'avons consulté, mais non exploité, dans le cas de cette recherche. La **Carte n°91 p. 710**, des attractivités commerciales, présente certes des similitudes avec celle de l'attractivité économique, sans toutefois lui ressembler intégralement.



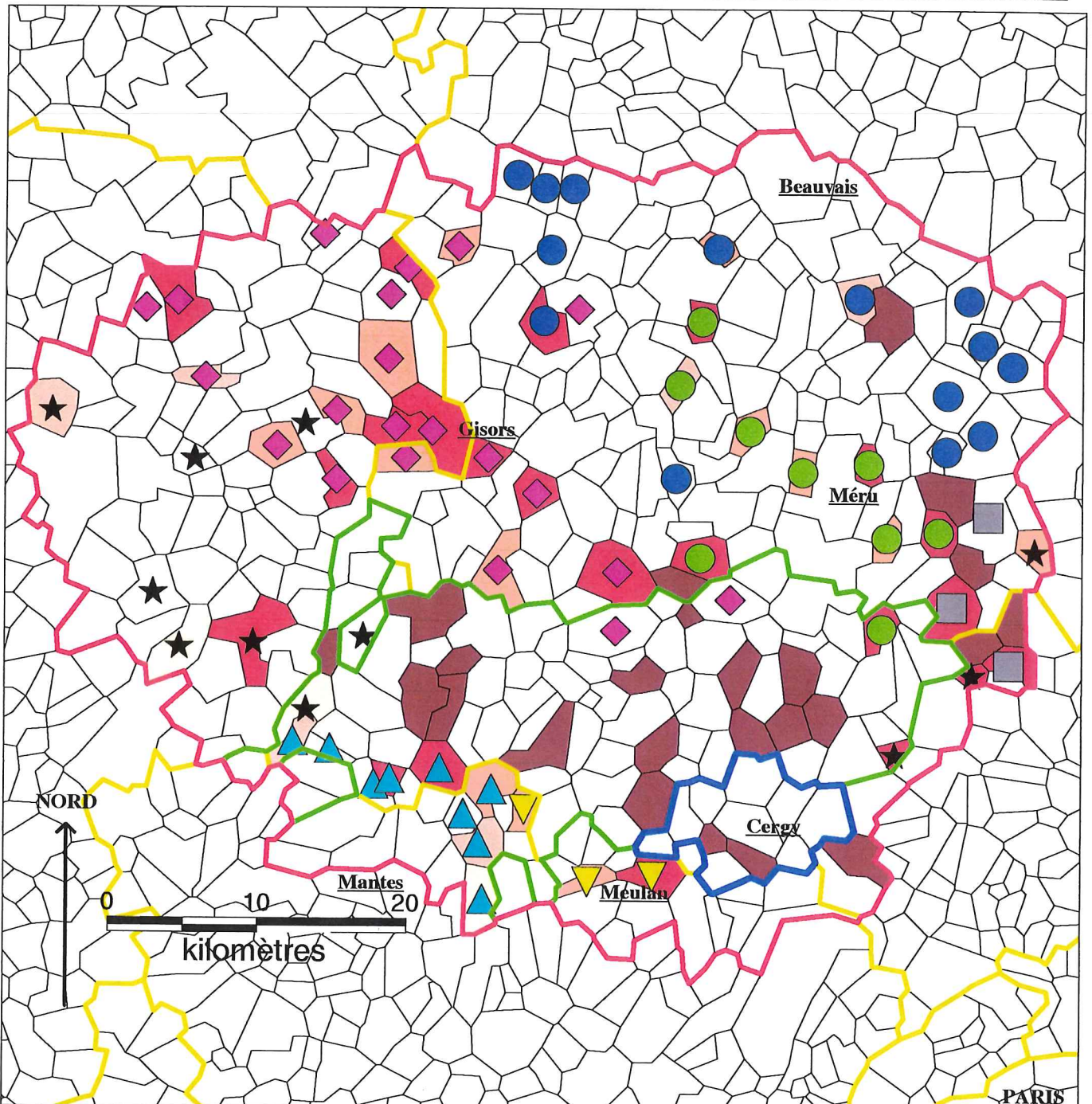
L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU PÔLE D'EMPLOI DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE, COMPAREE A CELLE DES AUTRES PÔLES ECONOMIQUES, SELON LES MAIRES.

- Source : D. Desponds : "Enquêtes auprès des Maires". Année 2002.

- Position de la V.N. de Cergy-Pontoise : Pôle d'emploi occupant le rang n° 1 :



Thèse D. Desponds.



L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU PÔLE DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE, COMPAREE A CELLE DES AUTRES PÔLES CONCURRENTS, SELON LES MAIRES.

- Source : D. Desponds : "Enquêtes auprès des Maires". Année 2002.

- Position de la V.N. de Cergy-Pontoise :

- Pôle commercial occupant le rang n°1 :

- : Pôle Rang n° 1.
- : Pôle Rang n° 2.
- : Pôle Rang n° 3.
- : Pôle Rang n° 4.
- : Pôle Rang n° 5.

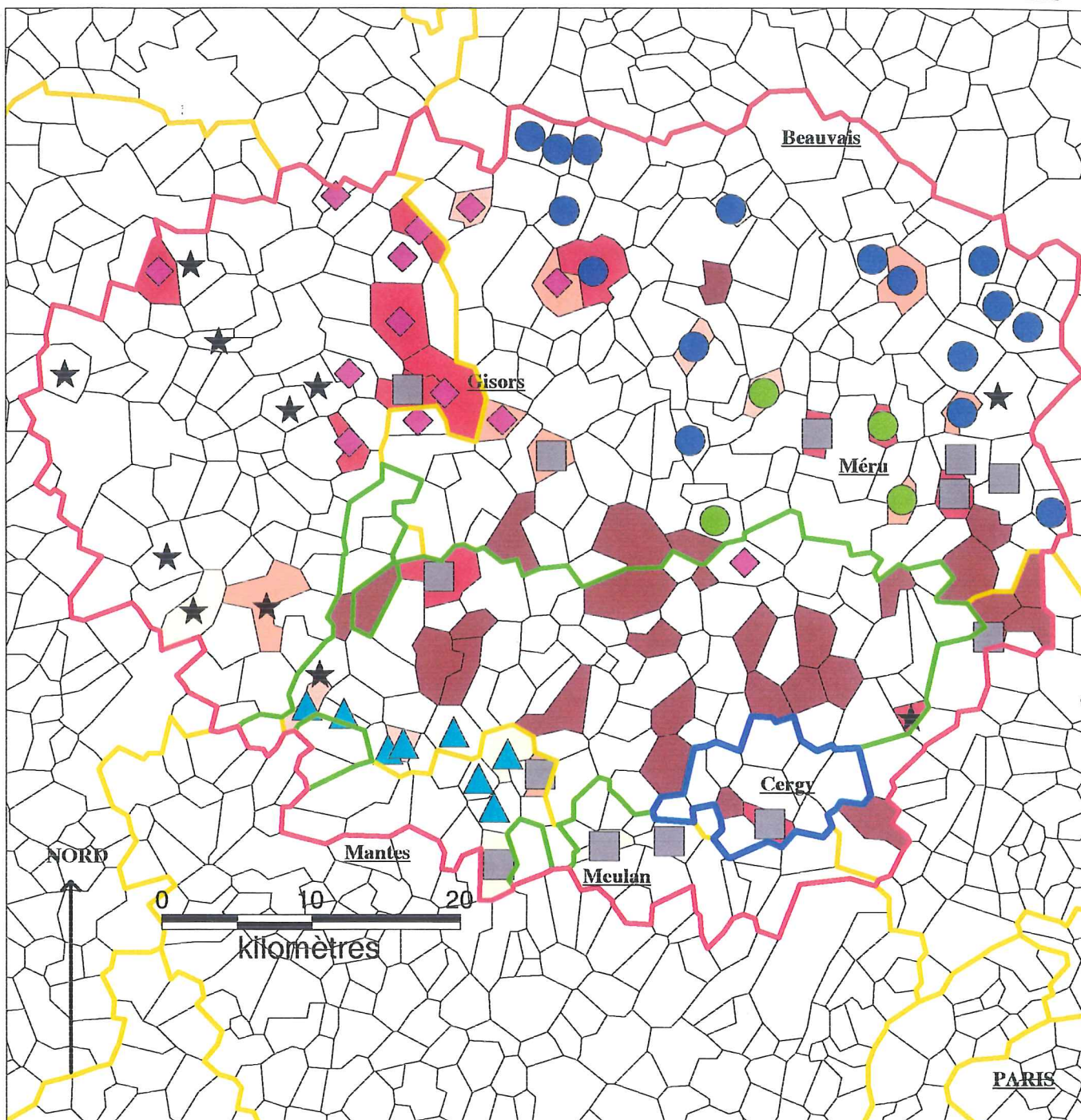
- : Paris.
- : Beauvais.
- : Gisors.
- : Autre pôle.

- : Mantes-la-Jolie.
- : Meulan.
- : Méru.

- : Limites communales.
- : Limites départementales.
- : Limites ville nouvelle.
- : Limites P.N.R.
- : Limites zone d'étude.

Thèse D. Desponds.

CARTE N°91.




















L'ATTRACTIVITE DU PÔLE DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE SUR LE PLAN DES LOISIRS, COMPAREE A CELLE DES AUTRES PÔLES CONCURRENDS, SELON LES MAIRES.

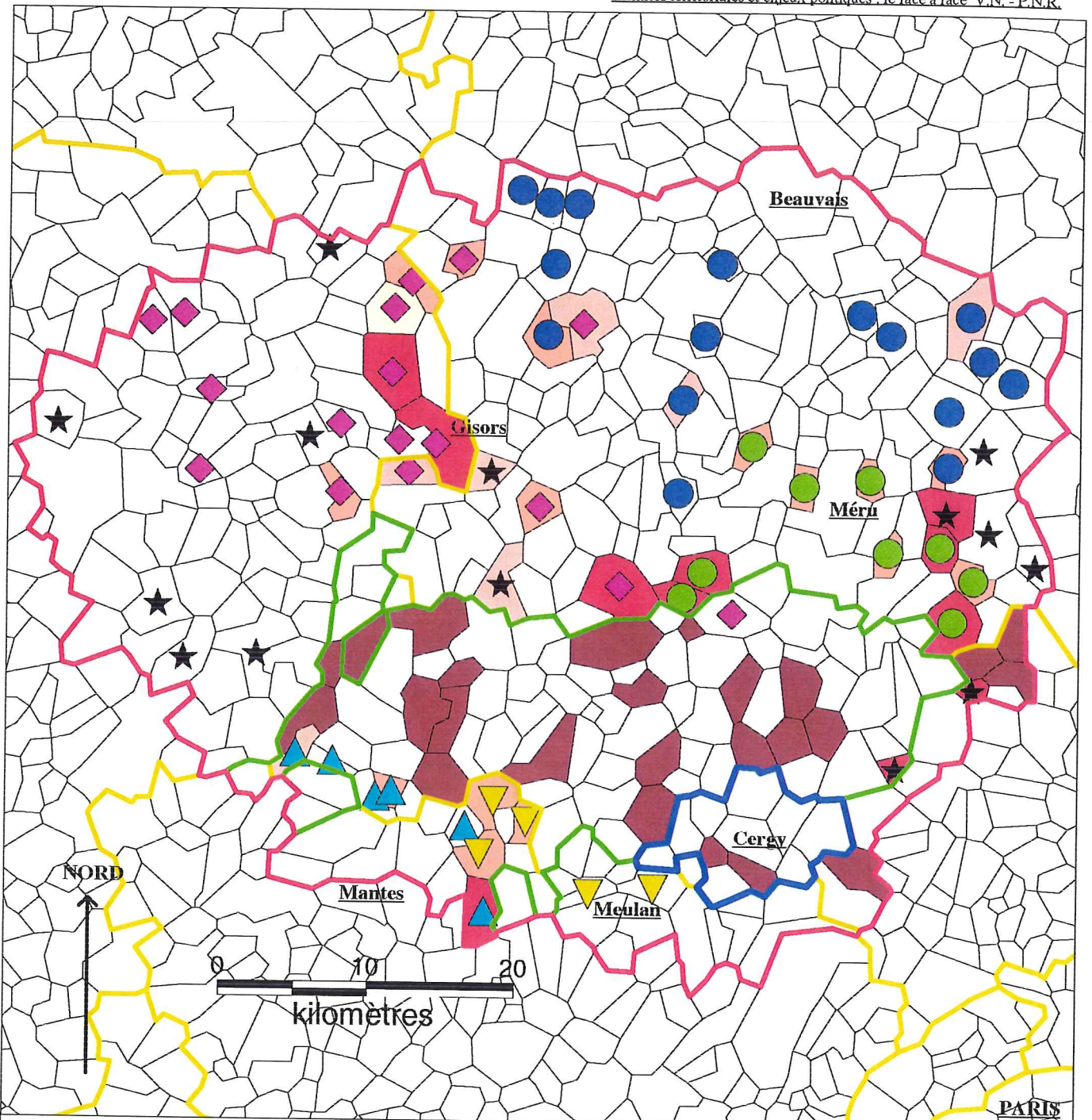
- Source : D. Desponds : "Enquêtes auprès des Maires". Année 2002.

- Position de la V.N. de Cergy-Pontoise :

- Pôle occupant le rang n°1 pour les loisirs :

 : Pôle Rang n° 1.	 : Paris.	 : Mantes-la-Jolie.	 : Limites communales.
 : Pôle Rang n° 2.	 : Beauvais.	 : Meulan.	 : Limites départementales.
 : Pôle Rang n° 3.	 : Gisors.	 : Méru.	 : Limites ville nouvelle.
 : Pôle Rang n° 4.	 : Autre pôle.		 : Limites P.N.R.
 : Pôle Rang n° 5.			 : Limites zone d'étude.

Thèse D. Desponds.




















L'ATTRACTIVITE DU PÔLE DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE SUR LE PLAN SCOLAIRE, COMPAREE A CELLE DES AUTRES PÔLES CONCURRENTS, SELON LES MAIRES.

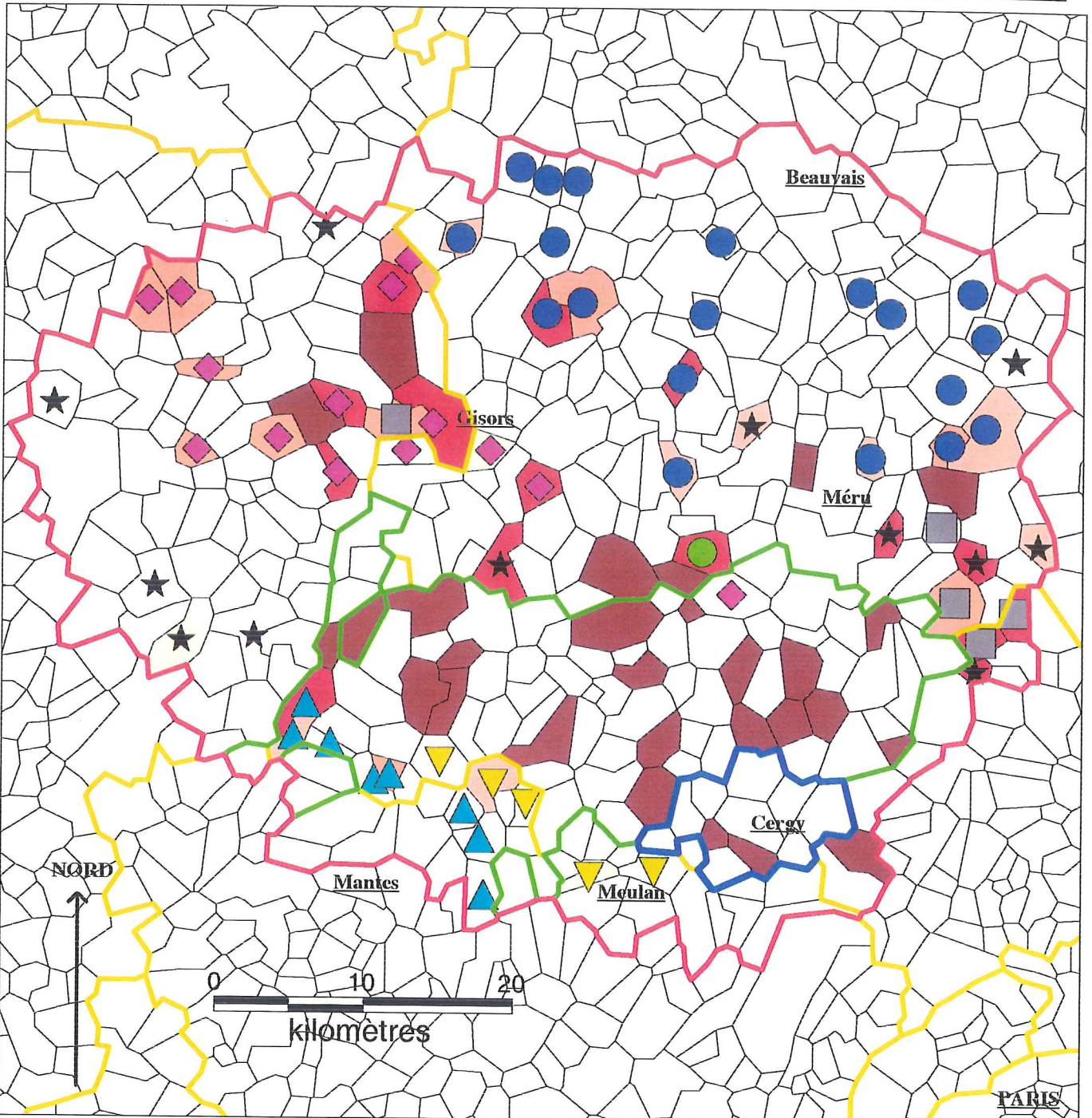
- Source : D. Desponds : "Enquêtes auprès des Maires". Année 2002.

- Position de la V.N. de Cergy-Pontoise :

- Pôle occupant le rang n°1 pour la scolarité :

- | | | | |
|---|---|--|--|
|  : Pôle Rang n° 1. |  : Paris. |  : Mantes-la-Jolie. |  : Limites communales. |
|  : Pôle Rang n° 2. |  : Beauvais. |  : Meulan. |  : Limites départementales. |
|  : Pôle Rang n° 3. |  : Gisors. |  : Méru. |  : Limites ville nouvelle. |
|  : Pôle Rang n° 4. |  : Autre pôle. | |  : Limites P.N.R. |
|  : Pôle Rang n° 5. | | |  : Limites zone d'étude. |

Thèse D. Desponds.

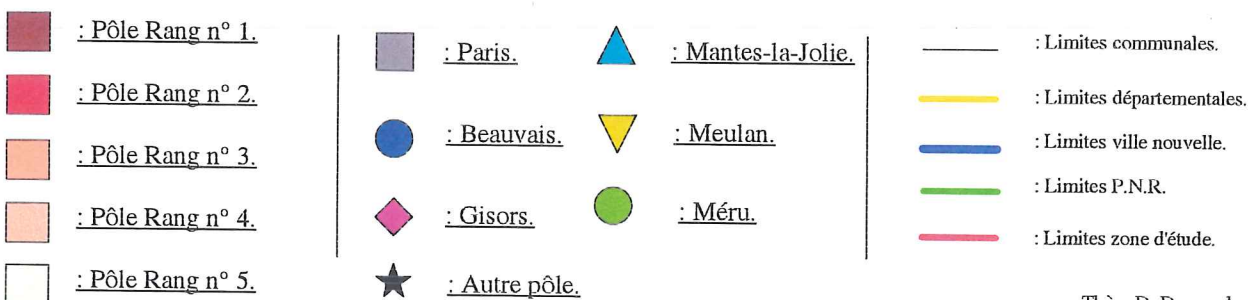


L'ATTRACTIVITE DU PÔLE DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE SUR LE PLAN DE LA SANTE, COMPAREE A CELLE DES AUTRES PÔLES CONCURRENTS, SELON LES MAIRES.

- Source : D. Desponds : "Enquêtes auprès des Maires". Année 2002.

- Position de la V.N. de Cergy-Pontoise :

- Pôle occupant le rang n°1 pour la santé :



Thèse D. Desponds.

Le poids spécifique de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise semble ainsi moins important dans ce domaine qu'il ne l'est dans celui de l'emploi. Si l'on prend le territoire du P.N.R. du Vexin français, il semble que doivent assez clairement être distinguées les communes faisant partie du Val-d'Oise, assez fortement polarisées par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et celles des Yvelines, où ce rôle est joué par Mantes-la-Jolie, voire Meulan. Paris qui occupe une place non négligeable dans l'attractivité exercée sur les « actifs - résidents », la perd presque complètement sur le plan commercial. Ces indications ont un aspect très général, des nuances devraient nécessairement être adoptées si étaient pris en compte des types de commerce. En effet les zones de chalandise des commerces des grandes surfaces spécialisées dans l'alimentation ne sont pas les mêmes que celle d'enseignes distribuant des biens plus rares. Cette distinction ne faisait pas partie du questionnement à l'adresse des Maires. Il est probable qu'ils aient raisonné en intensité de déplacements vers tel ou tel pôle commercial.

L'attractivité sur le plan des loisirs, distend par contre l'aire d'influence de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, tout comme celle de Paris d'ailleurs, comme le montre la **Carte n°92 p. 711**. Certains Maires de communes éloignées l'expriment à leur façon. Ainsi celui de Lavilletterre (Oise), déjà cité à la **p. 703**, ou celui de Maudétour-en-Vexin (Val-d'Oise, P.N.R.) qui signale que les effets de la ville nouvelle sont, pour sa commune : « *sans incidences, sauf pour l'activité économique et culturelle* ». Si des villes comme Beauvais, ou d'une certaine manière, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, maintiennent dans presque tous les domaines, leur aire d'influence, il n'en est pas de même de Méru, Gisors, ou Meulan, qui toutes trois voient leur attractivité dans le domaine des loisirs restreinte, comparée à celles qui transparaissent sur les plans de l'emploi, des commerces ou de la scolarité. La présence dans tous les domaines d'une vaste aire d'influence pourrait être considérée, pour une agglomération, comme le signe de la variété voire de la complémentarité de ses fonctions. Si l'on utilise ce critère de poly-fonctionnalité, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise serait, sans hésitation, à ranger dans la catégorie de Beauvais ; cette dernière exerçant néanmoins son influence sur un territoire sensiblement plus rural.

La question scolaire (**Carte n°93 p. 712**), ne montre pas les mêmes distorsions. Elle appelle d'ailleurs une remarque quant à sa formulation. L'attractivité ne pouvait en effet s'entendre que pour les établissements du supérieur, voire ceux du secondaire, les autres équipements ayant une distribution beaucoup plus ubiquiste, or l'indication

n'avait pas explicitement été formulée. L'aire de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise s'étend, là aussi, sur la totalité des communes du P.N.R. du Vexin français, à l'exception de celles situées dans les Yvelines qui voient dominer, en particulier pour les lycées et les collèges, les villes de Mantes-la-Jolie et de Meulan. Quelques Maires ont insisté sur l'intérêt que présente pour leur commune la proximité des établissements du supérieur, certaines proches, Butry-sur-Oise (Val-d'Oise, P.N.R.), Valmondois (Val-d'Oise, P.N.R.), d'autres plus éloignées, Dieudonné (Oise), Fresnes-Léguillon (Oise) ou Gargenville (Yvelines, P.N.R). Cette question mériterait d'être approfondie, par la mise en évidence des bassins de recrutement respectifs des pôles universitaires de Rouen, Beauvais, Saint-Quentin-en-Yvelines et de ceux situés dans la « Première couronne » parisienne, Nanterre, Epinay-Villetaneuse ou Saint-Denis. Le dernier aspect portait sur la question sanitaire. L'hôpital de Pontoise semble là encore être considéré comme le principal lieu ressource dans son domaine pour les communes du P.N.R. du Vexin français, tout du moins dans sa partie Val-d'Oise.

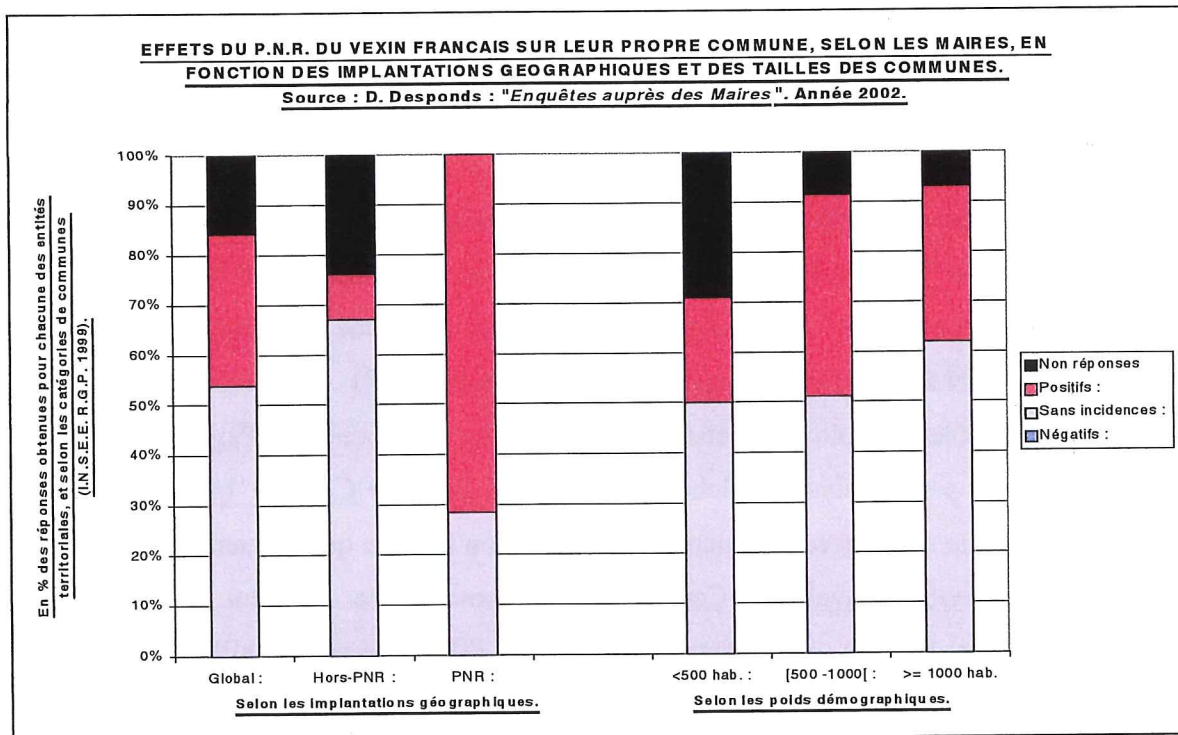
Au final, quelque soit le jugement que les Maires portent sur la légitimité du projet initial des villes nouvelles, sur les conditions de leur développement ultérieur, ou du bilan global qu'ils en tirent, il n'en demeure pas moins qu'ils reconnaissent à Cergy-Pontoise une attractivité multiforme et qu'ils situent leur commune dans sa zone d'influence immédiate. Rares semblent ceux qui en sous-estiment l'attractivité. Signalons tout de même quelques surprenants exemples, comme celui de la petite commune de Haravilliers (Val-d'Oise, P.N.R., 460 habitants en 1999), dont le Maire voit en Gisors le pôle d'attraction unique pour sa commune, ou, ceux de Sagy (Val-d'Oise, P.N.R) et Neuville-sur-Oise (Val-d'Oise, V.N.) qui considèrent que le principal pôle d'emploi des actifs résidents de leur commune, est Paris. Ce qui n'est pas vérifié par l'analyse du fichier **MOBILITE 99** (voir **Carte n°15 p. 149**), il est possible que cette erreur provienne de l'indication dans le questionnaire de Cergy, et non de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, comme pôle d'emploi. *A contrario*, à Mours (Val-d'Oise) et à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), la ville nouvelle est désignée comme le principal pôle d'emploi quand elle est de fait dominée par Paris.

Ces incertitudes d'appréciation ne modifient que marginalement l'évaluation globale des aires d'attractivité dessinées par les Maires. Il semble que leur point de vue tienne assez grandement compte des réalités en place sur leur commune, que ceci résulte d'une approche intuitive ou d'une analyse rigoureuse des sources auxquelles il leur fût loisible d'avoir accès.

E. Quels regards sur le P.N.R. du Vexin français ?

1. Principaux aspects positifs.

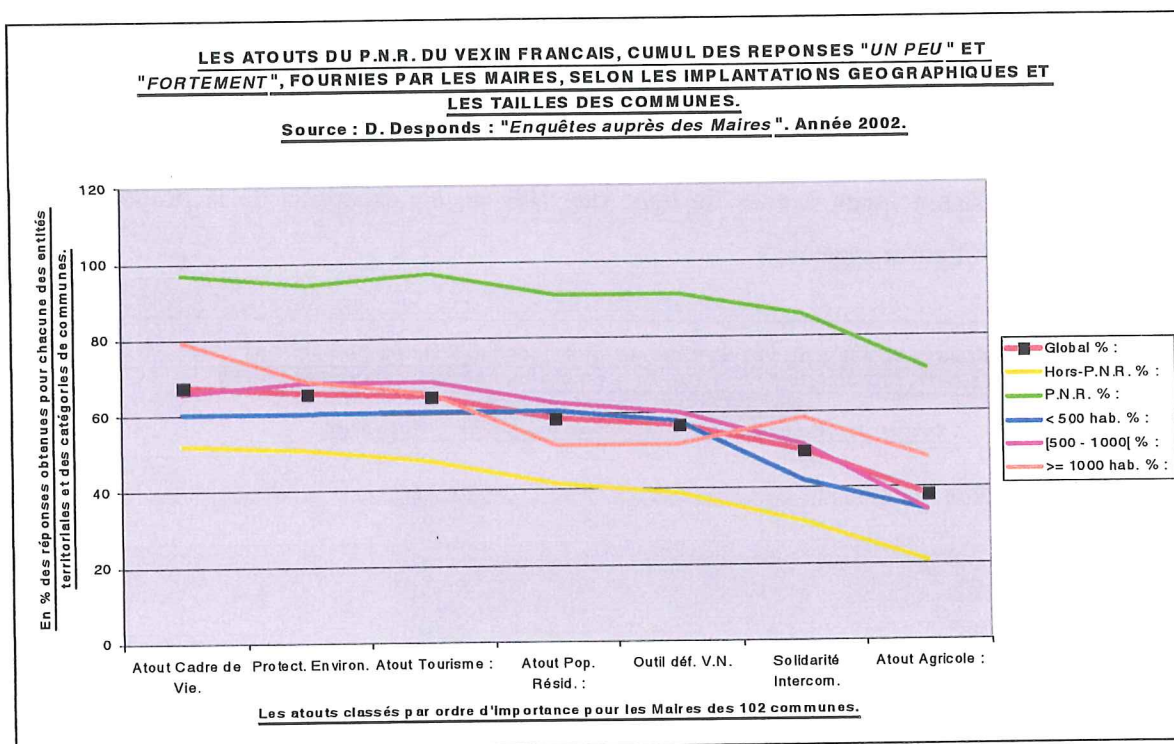
Changeons maintenant d'optique et regardons la façon dont est perçue le P.N.R. du Vexin français, par les Maires, que leur commune fasse ou non partie de cette entité territoriale. Parmi les propositions d'évaluation qui leur furent soumises, certaines étaient, dans la lignée de la démarche adoptée pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, à connotation positive d'autres, négative. Avant de les analyser en détail, notons que le jugement global qui se dégage est ostensiblement positif. Certes les Maires des communes extérieures au P.N.R. sont majoritaires (67,2 %), à réserver leur jugement, mais il n'existe que peu de « non réponses » (16, au total, soit 15,7 %, aucune ne concernant les communes du P.N.R.) et, fait remarquable, aucune réponse négative. Le **Graphique n°147** ci dessous est en cela, à comparer au **Graphique n°144 p. 701**, portant sur la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.



GRAPHIQUE N°147.

Les aspects positifs seront analysés, tout comme dans le cas de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (**Graphique n°145 p. 702**), par cumul des modalités « Un peu » et « Fortement », autrement dit celles qui expriment une opinion affirmative sur le sujet.

Par contre, compte tenu du trop grand nombre de propositions à connotation *a priori* positive, l'une d'elles, « le P.N.R. constitue un facteur d'attraction pour les ménages » a été inversée en vue du passage à la représentation graphique. Elle deviendra donc, après prise en compte des réponses exprimées « Pas du tout » : « le P.N.R. constitue un facteur répulsif pour les ménages ». Ce détail n'avait pas été pris en compte lors de la conception initiale de l'enquête. Les propositions seront par ailleurs classées en fonction de leur importance dans l'ensemble de la zone d'étude, comme cela fût fait dans le cas de la ville nouvelle.

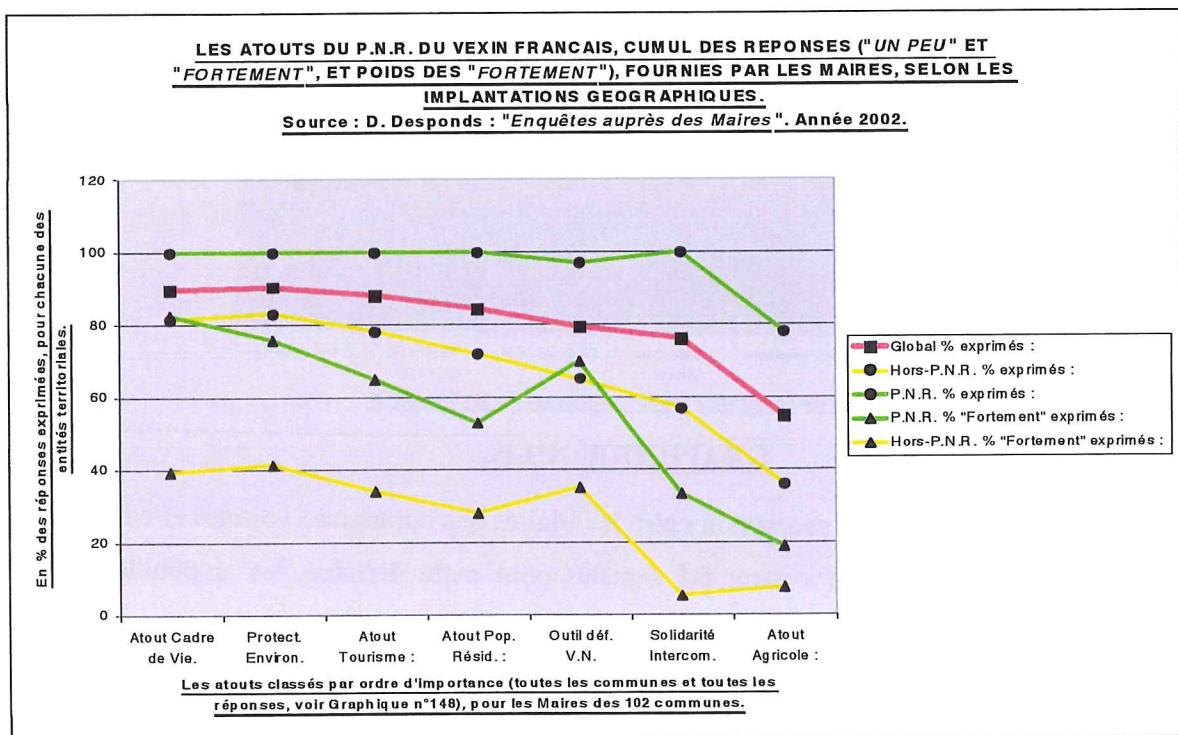


GRAPHIQUE N°148.

Si les écarts de perception entre les Maires des communes voisines et celles qui en sont plus éloignées avaient été signalés pour cette dernière, les amplitudes sont sensiblement plus marquées dans le cas du P.N.R. Un rapide regard sur les taux de « non réponses » à chacune des propositions le prouve aisément⁶¹. Ceci explique grandement les écarts dans les réponses fournies par les Maires en fonction de leur implantation géographique. Doit-on y voir une méconnaissance des règles de

⁶¹ Il s'élèvent ainsi à 5,7 % pour la question sur la « protection de l'environnement », dans le cas du P.N.R. du Vexin français, mais à 38,8 % pour les communes hors-P.N.R. ; à 2,9 % et 35,8 % pour « l'atout cadre de vie » ; à 14,3 % et 44,8 % pour « l'atout solidarité entre les communes » ; à 2,9 % et 38,8 % pour « l'atout tourisme » ; à 5,7 % et 40,3 % pour « la défense face à la ville nouvelle » ; à 8,6 % et 41,8 % pour « l'atout agricole » et à 8,6 % et 41,8 % pour « l'atout pour les populations résidentes ». Autrement dit les écarts voisinent les 35 %

fonctionnement des parcs régionaux en général, et de celui-ci en particulier, c'est envisageable. Certains Maires, comme celui de Villotran (Oise), abondent dans ce sens : « *Nous n'avons pas connaissance des limites du P.N.R., ni de sa vocation* », celui de Chambly (Oise), par contre montre son intérêt pour la question : « *L'Oise se lance dans un P.N.R. : 'Oise – Pays-de-France'* » De fait, l'impact du P.N.R. du Vexin français concerne d'abord son propre territoire, il ne fonctionne pas comme un pôle susceptible d'attirer pour l'emploi les populations actives, les jeunes en formation, voire les entreprises, comme cela était le cas de la ville nouvelle. Le territoire du P.N.R. serait davantage perçu « en creux », par sa réalité interne et non par ce qui en émane. Si sont prises en compte les seules réponses exprimées, les écarts se réduisent légèrement entre les territoires⁶², comme le montre le **Graphique n°149**, ci-dessous. Les réponses fournies par les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français voisinent quant à elles, la ligne des 100 %, à l'exception de la proposition portant sur « l'atout agricole ».



GRAPHIQUE N°149.

⁶² Les écarts sont systématiquement de l'ordre de 50 % sur le **Graphique n°148 p. 717**. Ils descendent sur le **Graphique n°149** à 18,6 % pour « l'atout cadre de vie » ; à 17,1 % pour la « protection de l'environnement » ; à 22 % pour « l'atout tourisme » ; à 28,2 % pour « l'atout pour les populations résidentes » ; mais demeurent élevés pour « outil défensif face à la V.N. » : 32 % ; à la « solidarité entre les communes » : 43,2 % et à « l'atout agricole » : 42 %. Quelle que soit la proposition, la vision des Maires du P.N.R. du Vexin français est plus positive.

Sur ce graphique, il n'a pas été jugé utile de faire figurer les communes en fonction de leur poids démographique, ce facteur ne jouant pas un rôle discriminant (voir **Graphique n°148 p. 717**). Par contre, l'intensité des réponses fournies par les Maires est apparue susceptible de valoriser certains des atouts.

C'est en particulier le cas pour « l'outil défensif face à la ville nouvelle ». Classée en cinquième proposition lorsque sont cumulées les réponses « Un peu » et « Fortement », elle se hisse à la troisième place lorsque la modalité « Fortement » est uniquement conservée. Ceci est le signe du maintien d'une inquiétude de la part des Maires du P.N.R. du Vexin français et de la reconnaissance de l'efficacité des mécanismes mis en œuvre dans le cadre du P.N.R. Le Maire de Butry-sur-Oise (Val-d'Oise, P.N.R.) indique ainsi qu'il est « *tout d'abord un atout contre la ville nouvelle puis un apport concernant l'environnement : charte, subventions* », de même celui de Livilliers (Val-d'Oise, P.N.R.), en reconnaît l'intérêt pour « *la protection des sites et la protection contre l'envahissement de la ville nouvelle* ». Extension que redoutait tout particulièrement cette commune située en limite même de ville nouvelle.

Les atouts essentiels sont de façon unanime affectés à la préservation du cadre environnemental et bâti. En cela, les Maires extérieures au P.N.R. ne diffèrent guère, sinon dans l'intensité de l'appréciation. Sur le plan économique, c'est bien davantage l'aspect touristique qui est valorisé, loin devant l'impact ressenti dans le domaine agricole. La Charte du Parc⁶³ ne considérait pas ce territoire comme « à vocation agricole », mais insistait sur la nécessité de prendre en compte l'environnement et de faciliter la diversification des exploitations : « *Face aux incertitudes actuelles pesant sur l'avenir de l'agriculture, il s'agit pour le Parc de favoriser l'amélioration structurelle des exploitations et d'induire des sources de revenus complémentaires. Le Syndicat Mixte apporte un appui technique aux agriculteurs et aux organismes professionnels pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets* ». Les atouts touristiques étaient quant à eux, présentés comme un potentiel à mettre en valeur, de façon modérée⁶⁴ : « *Le Vexin français est doté d'un véritable potentiel touristique. Son patrimoine naturel et culturel est suffisamment riche pour attirer un éventail large de touristes. La clientèle étrangère est déjà présente sur le Vexin et utilisatrice de gîtes ruraux. Elle recherche des activités culturelles et de loisirs sur le territoire. La vocation du Parc est de valoriser ce potentiel, afin de*

⁶³ Ibid. [n°40]. Op. cité p. 71.

⁶⁴ Ibid. [n°40]. Op. cité p. 86.

proposer toute l'année une gamme suffisamment riche de loisirs et d'activités. Le flux des visiteurs doit toujours rester compatible avec la protection des espaces naturels selon le plan de référence ». L'appréciation des Maires directement concernés tend à reconnaître la réussite du Parc dans ce domaine. Il n'en est pas de même sur celui de la « solidarité intercommunale ». Certes, tous les Maires s'étant exprimés considèrent que le Parc apporte un effet positif dans ce domaine, mais rares (un tiers exactement) sont ceux qui estiment qu'il y contribue « Fortement ». Cette proposition est d'ailleurs celle où l'amplitude est la plus grande entre les « Un peu » et « Fortement » d'un côté et les seuls « Fortement » de l'autre du **Graphique n°149 p. 718**. Le Maire de Maudétour-en-Vexin (Val-d'Oise, P.N.R.) signale certes : « *Une intercommunalité vivante. De nouvelles aides financières. Conseil en ingéniosité utile* », mais à l'inverse, celui de Santeuil (Val-d'Oise, P.N.R.), met l'accent sur les « *lourdeurs administratives et les difficultés pour s'exprimer pour les petites communes* ». Les communes de « moins de 500 habitants » sont d'ailleurs celles qui considèrent le moins la « solidarité intercommunale » comme un atout, au contraire de celles de « plus de 1000 habitants » (voir **Graphique n°148 p. 717**).

Au final, les atouts dont bénéficient les communes intégrées au Parc, selon la vision qu'en ont leurs Maires, semblent nombreux et variés. La démarche initiée par le P.N.R. contribuerait à valoriser leur propre territoire, à en garantir les aspects paysagers et à promouvoir des activités économiques faiblement déstabilisantes, voir l'exemple de Valmondois (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *Grâce au P.N.R. : ouverture d'un commerce, aménagements d'espace paysagers et protection de la nature (Charte paysagère* ». Le regard porté de l'extérieur, est également positif, même si les Maires hésitent parfois à prendre position, ne maîtrisant pas tous les aspects de la question. Le curseur peut s'étendre de la position du Maire d'Ecos (Eure) : « *Un projet intéressant qui va dans le sens de l'histoire mais qui est très mal ficelé* », sans qu'il n'en expose les raisons, à celle du Maire de Bezu-Saint-Eloi (Eure) : « *A l'heure actuelle, je n'en connais pas les incidences, ni l'étude, ni la mise en place* ».

Les propositions sur lesquelles les Maires étaient appelés à s'exprimer, ne couvraient pas le champ de tous les atouts possibles. Un seul avis complémentaire fût cependant émis par un Maire, celui de Hérouville (Val-d'Oise, P.N.R.), il concernait « *la prise de conscience d'une identité* », auquel fait écho la remarque du Maire de Breuil-en-Vexin (Yvelines, P.N.R.), qui parmi les aspects positifs signale : « *En terme d'image surtout. Une prise de conscience pour les élus de la réalité d'un territoire à*

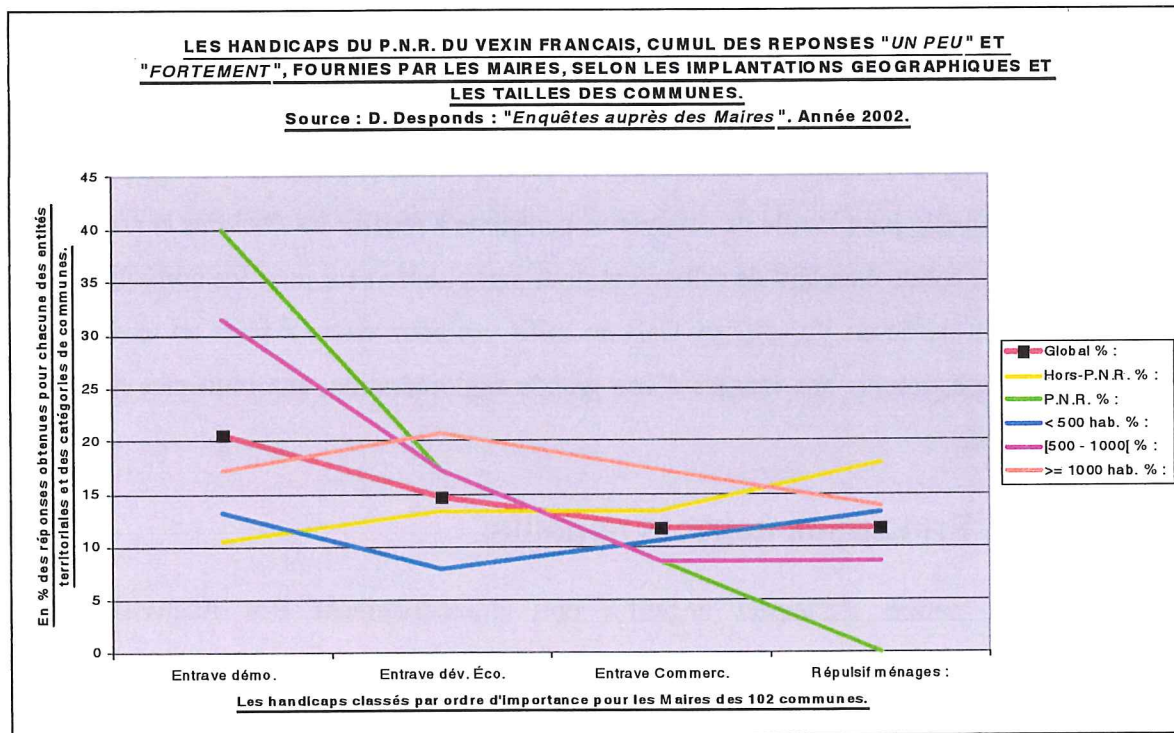
préservé, mais le P.N.R. reste un concept abstrait. Pour les habitants surtout ». A Meulan (Yvelines), la question de l'image est également évoquée : « *Meulan est ville-porte du P.N.R. Image positive du P.N.R. par rapport au Val-de-Seine* ». Ces divers points sont de fait du plus haut intérêt, doit-on considérer qu'une « identité vexinoise » est en train de se forger ? Quelles actions seraient susceptibles d'en renforcer l'impact ? Vu de l'extérieur, ce territoire est-il perçu comme cohérent ? L'opposition à la ville nouvelle joua le rôle de catalyseur, contribua à fédérer les énergies et constitue toujours un solide étendard de ralliement, tout particulièrement pour les communes du Parc faisant partie du Val-d'Oise. Cela ne suffit pas pour autant à créer un territoire à forte identité, soumis aux marges d'une grande agglomération, aux multiples flux qui en émanent.

2. Principaux aspects négatifs.

La notion « d'aspect négatif » doit immédiatement être relativisée. La formulation même de la proposition soumise aux Maires ne pouvant, en soi, être considérée comme synonyme d'un handicap réel, d'un problème majeur, ainsi de « l'entrave au développement démographique ». Il ne s'agit guère que d'une présentation rendue négative de la « maîtrise de la croissance démographique » qui elle, est perçue de manière très positive sur ces territoires. Le **Graphique n°150 p. 722**, ne fournit donc qu'une lecture, en première approximation, à laquelle devront nécessairement être adjoints des commentaires s'appuyant sur les autres graphiques déjà réalisés, ou sur les propres commentaires des Maires.

De fait l'efficacité du contrôle qui s'exerce sur les évolutions démographiques n'est que partiellement reconnue par les Maires du P.N.R., **54,3 % (57,6 %** si l'on ne considère que les réponses exprimées) estimant qu'il n'est « Pas du tout » une « entrave sur le plan démographique ». S'ils ne s'expriment cependant pas explicitement sur ces questions, le Maire de Hébecourt (Eure), commune voisine de Gisors signale une évolution qui reste à vérifier : « *Le P.N.R. a favorisé le développement de la ville de Gisors qui arrive à saturation et provoque par conséquent la migration de la population vers nos villages qui deviennent dortoirs (malheureusement)* ». Il établit de fait un lien, correspondant à une de nos hypothèses initiales de travail, entre contrainte à la croissance démographique à l'intérieur du P.N.R., et report de celle-ci sur sa périphérie. Le Maire de Gisors, n'évoque pas de son

côté, ces dynamiques, ce qui n'invalide pas pour autant l'analyse du Maire d'Hébecourt.



GRAPHIQUE N°150.

En complément de la question démographique, il est évident, ceci avait déjà été évoqué (voir **Graphique n°108 p. 657**), que les Maires du P.N.R. du Vexin français, estiment que leur commune a gagné en attractivité, en conséquence, il ne se trouve aucun Maire pour considérer qu'elle est « répulsive » pour les ménages. Un constat inverse est fait par les Maires des communes extérieures au P.N.R. Si le point de vue des Maires du P.N.R. (forte entrave à la croissance démographique et valorisation de leur territoire) a une indéniable cohérence, il est plus difficile de lier les analyses faites par les Maires du Hors-P.N.R. Ils sembleraient appréhender les territoires de l'intérieur du P.N.R. comme peu touchés par des entraves à la croissance démographique, territoires qui par contre seraient perçus comme assez répulsifs par les ménages⁶⁵. En fonction de quels critères, l'enquête ne permet pas sur ce point d'en savoir plus ? Il est concevable, mais non certain, qu'ils interprètent la pression

⁶⁵ Ainsi, **81,6 %** des réponses exprimées provenant du Hors-P. N.R. considèrent que le P.N.R. n'est « Pas du tout », une « entrave à la croissance démographique », **57,6 %** des Maires du Parc ayant ainsi répondu. Par ailleurs, **35,3 %** des mêmes réponses exprimées estiment que le P.N.R. n'est « Pas du tout » un facteur d'attractivité pour les populations, dans le premier cas ; les réponses étant de **0 %** à l'intérieur du Parc. Divergence dans les perceptions.

démographique s'exerçant sur leur propre commune comme le signe d'une attractivité intrinsèque, sans la rattacher à un système plus global de relations et de règles. Ces remarques résultent surtout de la comparaison des perceptions des Maires, selon que leur commune est ou non située dans le P.N.R. Mais, le grand nombre de « non réponses », est susceptible de fausser les analyses, **43,3 %** des Maires du Hors P.N.R. n'ont pas répondu à la proposition sur les « entraves à la croissance démographique » ; **49,3 %** à celle sur « l'attractivité – répulsivité du P.N.R. ». Ces taux n'étaient respectivement que de **5,7 %** et **11,4 %** dans le cas des communes du Parc. Leurs Maires avaient des avis plus déterminés sur ces questions.

Concernant les entraves que les règles instaurées par la Charte pourraient faire peser sur le développement économique des communes, les Maires du P.N.R. du Vexin français, se rapprochent là de ceux de l'extérieur du Parc, pour estimer qu'elle n'en est « Pas du tout » une ; **77,1 %** pour les premiers (**81,8 %** si ne sont conservées que les réponses exprimées) et **41,8 %** pour les secondes (**75,7 %** des exprimées). Les opinions sont encore plus nettes quand il s'agit des entraves commerciales : **82,9 %** pour le P.N.R. (**90,6 %** des réponses exprimées) et **43,3 %** pour le Hors-P.N.R. (**76,3 %** des réponses exprimées). Les rapprochements se perçoivent essentiellement lorsque les « non réponses » sont exclues. Signalons qu'aucun des Maires du P.N.R. du Vexin français, ne se plaint de l'autonomie perdue quant au pilotage des zones d'activités ni de la nécessité de les inscrire dans un cadre intercommunal. Il n'en aurait peut-être pas été de même si des réponses étaient parvenues des communes les plus peuplées, Auvers-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Magny-en-Vexin ou Parmain.

Le bilan général qui se dégage ne laisse donc paraître que très peu de récriminations à l'encontre du P.N.R., de la part des Maires des communes qui en font partie. Certes, à Amenucourt (Val-d'Oise, P.N.R.) a bien été signalée : « *L'augmentation importante de la cotisation par habitant !!!* » et à Santeuil (Val-d'Oise, P.N.R.), la marginalisation que ressentent parfois les petites communes dans le cadre du fonctionnement des projets intercommunaux, mais ceci ne contredit que faiblement la tendance qui prévaut : le curseur de la balance hésite entre le positif et le très positif. Les principaux points d'appréciation réside à la fois dans le contrôle des croissances démographiques, la protection de l'environnement et des paysages et l'aide à la mise en place de projets intercommunaux. En cela, le bilan fait par le Maire de Sagy (Val-d'Oise, P.N.R.) est assez révélateur. Il estime que l'intérêt du P.N.R. provient essentiellement du « *maintien du caractère rural et de l'aide à l'étude en*

développement (communauté de communes) ». Si le regard porté sur le P.N.R. par les Maires des communes qui n'en font pas partie, est souvent empreint d'une grande indifférence, quelques contre-exemples sont à signaler, celui de Chambly (Oise) où sont évoqués des projets de même type (voir **p. 718**), mais aussi celui de Gamaches-en-Vexin (Eure), où le Maire considère qu'il s'agit d'un « *exemple de solidarité intercommunale et d'aménagement de l'espace* ». Le défi initial que lançait les promoteurs du P.N.R., telle qu'elle transparaît dans la Charte⁶⁶ : « *Comment réussir à garder l'équilibre entre la protection des espaces naturels et le développement économique local ? Le rôle du Parc naturel Régional est d'apporter une aide supplémentaire aux élus pour préserver cet équilibre* », n'a visiblement pas manqué sa cible. Si protection des territoires il y a, cela ne signifie pas pour autant « *mise sous cloche* », pour reprendre l'expression de J.-C Cavard⁶⁷ (voir **p. 643**).

3. Un territoire susceptible d'évoluer ?

Sans entrer dans les sempiternels débats sur la légitimité des limites, dont Y. Perillon⁶⁸ s'était fait l'écho : « *L'ensemble de tous les paysages perceptibles définit une enveloppe qui laisse nécessairement des zones d'ombre, des paysages moins qualifiés que les points de vue majeurs. Ces Limes incertaines, franges aux paysages mêlés, seuils ou frontières d'un pays connu, constituent un des principaux sujets de débat sur les projets de parcs naturels régionaux en Île-de-France. Débat qu'il convient de dépassionner car il résulte de l'inadaptation des limites administratives vis-à-vis du paysage, défaut depuis longtemps relevé* ». Plus loin⁶⁹, il évoque les conditions dans lesquelles certaines communes choisirent de ne pas intégrer le P.N.R., alors que cela était parfaitement envisageable : « *Les débats furent animés, on peut évoquer le vote négatif de quatre communes qui ont excipé d'un territoire insuffisamment pris en compte pour refuser le parc. En effet les communes de Limetz-Villez et de Bennecourt n'ont pas accepté d'avoir un territoire communal en P.N.R. trop réduit, Juziers et Hardricourt ont ajouté à cette raison importante leur problème de communes tournées plus vers la vallée de la Seine que vers le Vexin. Quant aux deux communes du Vexin central, Ambleville et La Chapelle-en-Vexin qui ont refusé*

⁶⁶ Ibid. [n°40]. Op. cité p. 8.

⁶⁷ Ibid. [n°207].

⁶⁸ Ibid. [n°209]. Op. cité p. 16.

⁶⁹ Ibid. [n°209]. Op. cité p. 20.

peut-être par désir d'indépendance, elles illustrent la liberté des conseils municipaux devant un choix grave car engageant l'essentiel de la vie communale. On ne peut qu'espérer que les communes qui n'ont pas décidé de s'inscrire dans le grand mouvement de création du P.N.R. du Vexin français rencontrent bientôt d'autres possibilités, ne serait-ce que lors du renouvellement de la charte prévu au plus dans dix ans, selon la loi du 8 Janvier 1993 ». Nous y sommes. Parmi les communes enquêtées, sont parvenues des réponses de certaines situées au contact même du P.N.R. du Vexin français : Ambleville, Persan, Mours dans le Val-d'Oise ; Serans, Lavilletterte, Chavençon, Neuville-Bosc, Amblainville, Chambly dans l'Oise ; Vaux-sur-Seine et Meulan dans les Yvelines. Si la question de l'intégration de villes comme Persan, Mours, Chambly ou Meulan, ne se pose pas, pour les autres par contre leur entrée dans le P.N.R. ne constituerait pas une aberration.

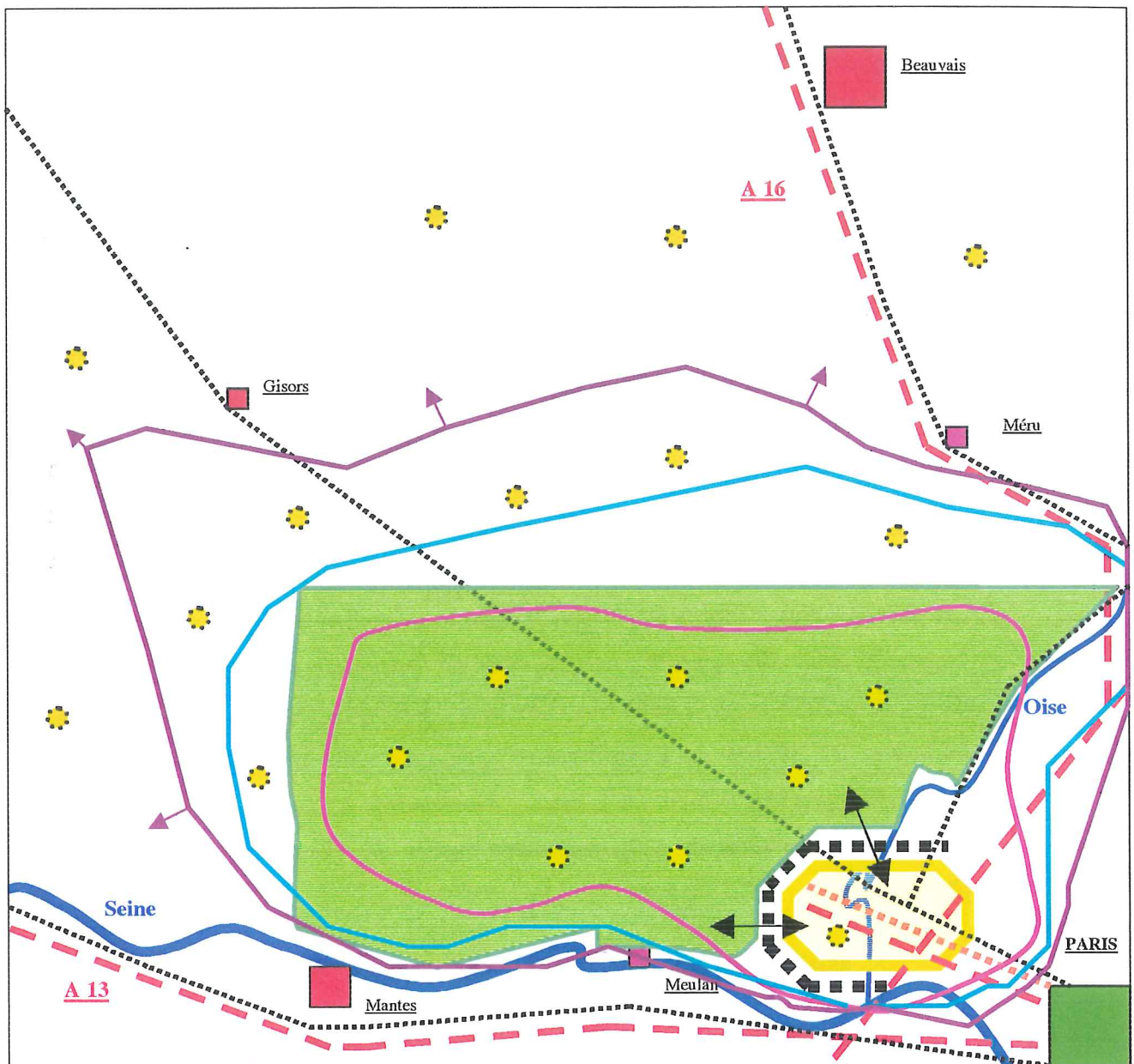
Dans le seul cas de Ambleville, s'exprime ouvertement la volonté d'intégrer le P.N.R. Le Maire indique : « *Nous ne sommes pas dans le P.N.R., l'ancienne municipalité a voté contre. Nous sommes déterminés à faire le nécessaire dans 5 ans pour y entrer* ». Il semble s'agir de la volonté de réparer une erreur, de fait, le territoire de cette commune est presque en totalité entouré par des communes du P.N.R. Les autres communes précédemment citées n'ont pas fait part de projets similaires. Il est par contre assez surprenant de constater qu'à Reilly (Oise, commune ne jouxtant pas le P.N.R.), le Maire, au moment de fournir sa synthèse à propos du P.N.R., note : « *Sans opinion. Reilly ne fait pas partie du P.N.R. bien qu'étant situé en plein Vexin français et ayant pris des délibérations en vue d'y être intégré* ». Une telle intégration, outre la question administrative, poserait le problème de la continuité territoriale du Parc. Il semblerait que d'autres communes (voir **p. 653**) aient participé à diverses réunions afin d'envisager leur entrée (Boisemont, La Chapelle-en-Vexin, dans le Val-d'Oise ; Evecquemont, Issou, Juziers et Limetz-Villez, dans les Yvelines). En l'absence d'informations complémentaires, il est difficile de parier sur le résultat des négociations en cours.

Inversement, il est à signaler qu'aucune remarque laissant envisager le souhait de la municipalité de se retirer du P.N.R., n'est apparue dans les diverses enquêtes parvenues. Le Parc devrait donc conserver un territoire similaire à l'actuel, à quelques modifications près, conduisant plus probablement à son extension qu'à sa rétraction, lorsque la Charte aura été renouvelée.

F. Vers un apaisement ou une exacerbation des clivages territoriaux ?

1. La persistance de nombreux points de tension.

Il s'agit d'évaluer l'état des relations entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et ses marges rurales, au travers du discours tenu par les Maires, mais aussi en s'appuyant sur les autres sources qu'il nous a été donné d'exploiter. Que la ville nouvelle soit encore perçue comme un danger du point de vue des élus des communes rurales, cela semble indéniable. Crainte diffuse et en grande partie apaisée d'une extension de l'urbanisation, crainte d'une transformation du tissu social de la commune par arrivée de nouveaux habitants demandeurs de nouveaux services et aux modes de vie différents, plus urbains. La citation du Maire de Chambors (Oise), (voir **p. 705**), était à cet égard assez révélatrice. Enfin, une autre crainte revient de manière récurrente, celle de l'insécurité. Nombreux sont les Maires (Bernouville, Eure ; Avernes, Val-d'Oise, P.N.R. ; Sagy, Val-d'Oise, P.N.R. ; Gisors, Eure ; Lavilletterte, Oise ; Lainville-en-Vexin, Yvelines, P.N.R. ; Serans, Oise ; Genainville, Val-d'Oise, P.N.R. ; ...), à y faire allusion lors de leur bilan sur la ville nouvelle. La litanie pourrait s'allonger, car d'autres l'évoquent ailleurs dans le cours de l'enquête. Il est à noter que les Maires attribuent une responsabilité à l'insécurité qu'ils observent, à la ville nouvelle (parfois aussi pour les communes de l'Eure ou des Yvelines, à Mantes-la-Jolie ou à Vernon), facteur de troubles dans l'univers paisible des campagnes. Pour nombre d'entre eux (une majorité), elle s'inscrit en contre-point d'effets jugés plus positifs, sur le plan de l'emploi, des loisirs, des commerces ou de l'accessibilité par les transports, mais pour certains, le seul effet perceptible de la ville nouvelle serait cette insécurité. Ainsi le Maire d'Ecos (Eure), note que pour sa commune, la ville nouvelle est « *sans incidences, sauf sur le plan de l'insécurité* ». La menace se diffuse même au delà, à Lalandelle (Oise) par exemple, l'insécurité ne semble pas être présente, mais le Maire indique qu'il émet un jugement négatif sur la ville nouvelle « *par crainte qu'elle ne nous apporte de la délinquance* ». L'aire d'influence de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, sur ce point, serait, j'insiste sur l'utilisation du conditionnel, car il peut paraître simpliste de réduire un phénomène de société complexe, à une cause unique, plus vaste que les aires d'influence décrites pour l'emploi, les loisirs ou le



CARTE SCHEMATIQUE : VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE ET MARGES RURALES, ENTRE TENSIONS ET COMPLEMENTARITE.

Interprétation de « l'Enquête auprès des Maires ». Source D. Desponds. Année 2002.

- Les aires d'attractivité de Cergy-Pontoise : - Relations V.N. / Marges rurales :

- | | | |
|--|---|--|
| — (purple line) : Influence économique. | ➤ (purple arrow) : - Extension influence éco. | ■ ■ ■ ■ (black squares) : - Front urbain stabilisé. |
| — (blue line) : Influence loisirs-culture. | ⊛ (yellow star) : - « Exportation insécurité ». | ↔ (black double arrow) : - Partenariat « Ville-Porte » ; |
| — (pink line) : Influence commerciale. | | |

- Les pôles concurrents :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| ■ (red square) : Eco + Culture + Com. | ■ (pink square) : Eco + Com. |
| ■ (green square) : Eco. + Culture. | ■ (yellow square) : Culture + Com. |

- Les éléments structurants :

- | |
|--|
| — (blue line) : Fleuve, cours d'eau. |
| ⋯⋯⋯ (dotted line) : Voie ferrée. |
| ⋯⋯⋯ (dashed red line) : R.E.R. |
| — (dashed pink line) : Autoroute / Francilienne. |

- Les territoires :**
- | |
|-------------------------|
| — (yellow line) : V.N. |
| — (green line) : P.N.R. |

Thèse : D. Desponds.

commerce. Ceci a justifié la construction de la **Carte schématique n°95 p. 727**. Si les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français redoutent davantage ce problème et semblent plus nombreux à en attribuer une responsabilité à la ville nouvelle, dans une logique de proximité, ce phénomène se révèle symptomatique des marges rurales de cette grande agglomération, et peut-être, des grandes agglomérations. Le Maire de Saint-Gervais (Val-d'Oise, P.N.R.), indique bien, que les « *nuisances engendrées ont absolument besoin d'être contenues* », certes, mais comment agir sur les causes ? La question de l'insécurité remplacerait celle de la crainte de l'extension urbaine, contribuant à diffuser une sourde inquiétude. Il n'est pas exclu que ceci n'ait une résonance sur le plan des comportements politiques. Dans un article paru après le second tour de la Présidentielle de 2002, J. Lévy⁷⁰ notait : « *Enfin, Paris, métropole cosmopolite qui offre, de loin, la plus grande concentration de pauvres et d'étrangers, ne soutient franchement le F.N. que dans les zones périurbaines, c'est à dire là où la structure urbaine s'écarte le plus du modèle* ». Il ajoutait plus loin : « *Plus on se rapproche de la ville compacte, avec un mélange des niveaux sociaux, des origines et des modes de vie, moins l'intolérance n'a prise, y compris chez les plus fragiles. Le frottement à l'altérité ou le repli vers l'entre-soi : c'est désormais le choix que manifestent, par leur habitat, les urbains* ». Nous aurons à nous référer à ces analyses lors des commentaires du « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » au **Chapitre VI**.

2. Mais une interdépendance accrue.

Cette interdépendance résulte de l'attractivité même exercée par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise sur ses marges. Les **Cartes n°90 à n°93 des pages 709 à 713**, nous ont à cet égard fourni de nombreuses informations. Certes, le mode de construction laisse à désirer, car du fait de l'absence de réponses pour un certain nombre de communes, il a été impossible de réaliser une cartographie en continu et, les réponses fournies par les Maires peuvent être teintées de subjectivité. En fait, les résultats n'en prennent que plus de relief. Les Maires du P.N.R. du Vexin français, quasi unanimes, reconnaissent que le premier pôle sur les plans de l'activité économique, des loisirs, du commerce, des services scolaires ou de santé, se situent à Cergy-Pontoise. Façon d'admettre l'importance de ses attractivités. Ceci se trouve par

⁷⁰ LEVY J. : « Tel type de ville, tel vote », journal *Libération*, Mercredi 12 Juin 2002. [n° 211]. Op. cité p. 21.

ailleurs corroboré par de nombreuses prises de position, plus explicites. Ainsi à Chavençon (Oise), le Maire émet un avis positif sur la ville nouvelle, « *en raison de son attractivité commerciale* », à Valmondois (Val-d'Oise, P.N.R.), « *pour les emplois, les loisirs et l'université* », à Mours (Val-d'Oise), « *effets positifs sur l'emploi et l'enseignement supérieur* », à Fresnes-léguillon (Oise) : « *seule ville accessible par la S.N.C.F. pour les grandes écoles. Une majorité de ménages travaille à Cergy-Pontoise* ». Si l'on se réfère aux points de vue même des Maires, ces attractivités ne seraient pas d'amplitude équivalente : vaste sur le plan économique, voire sur celui des loisirs, moindre dans le domaine commercial. C'est la raison qui a conduit à construire des aires d'influence non superposables pour la Carte n°95 p. 727. Les données des fichiers **MIRABELLE 90** et **MOBILITE 99**, incitant par ailleurs à considérer que son aire d'influence économique est en expansion, au détriment de celles de Gisors, ou de Méru. L'apport de la ville nouvelle ne se réduit pas à ses capacités d'attraction intrinsèque, mais résulte également du rôle d'interface qu'elle joue sur le plan des transports. Ainsi, le Maire de Lalande-en-Son (Oise) indique que les aspects positifs sont « *essentiellement dus à l'amélioration des conditions d'accès (R.E.R.) avec les grands centres économiques de l'Ouest parisien (La Défense) et de l'Est parisien (Marne-la-Vallée) qui paradoxalement fournissent un grand nombre d'emplois à notre commune* ». Point de vue qu'approuverait le Maire de Brueil-en-Vexin (Yvelines, P.N.R.), pour qui les effets se révèlent « *positifs en matière d'emploi et d'accès à Paris (La défense via Saint-Christophe). Sans incidences sur le reste* ».

Certaines analyses vont au delà, de la facilité offerte par une meilleure connexion aux pôles d'emploi et l'accès à un certain nombre de services. Pour certains Maires, c'est leur propre commune qui du fait, de la proximité relative de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise bénéficierait d'une plus grande attractivité. L'exemple de Gisors (Eure) peut être signalé : « *Positifs pour le développement économique, l'attractivité de notre ville, le développement des infrastructures routières et ferroviaires* », de même, celui de Saint-Clair-sur-Epte (Val-d'Oise, P.N.R.) : « *Attraction touristique au profit de la commune* ». Ceci nous éloigne donc grandement d'une vision manichéenne des choses. Si l'urbanisation non contrôlée est toujours redoutée, de nombreux aspects positifs sont reconnus à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. De fait les Maires intègrent clairement dans leurs analyses le fait qu'ils se situent dans une zone d'attraction multi-fonctionnelle, celle de

l'agglomération parisienne, dont la ville nouvelle de Cergy-Pontoise constitue le pôle le plus immédiatement accessible. Analyse, très éloignée de celle de « l'autonomie communale » qui a encore cours parfois, de façon rhétorique.

3. Complémentarité ou opposition ?

Les diverses analyses qui précèdent incitent à concevoir les relations entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et ses marges rurales immédiates, davantage sur le mode de la complémentarité que sur celui de l'opposition, voire de la confrontation. Certains Maires trouvent d'ailleurs des formules allant dans ce sens. Ainsi, celui de Santeuil (Val-d'Oise, P.N.R.) indique : « *Malgré un fort atout économique, nous n'avons pas à notre niveau de perspectives communes avec la ville nouvelle. C'est pour moi, une sorte de 'cohabitation intelligente'* ». Celui d'Hérouville (Val-d'Oise, P.N.R.), tient des propos de même nature : « *Nous n'avons que très peu d'attraits communs* ». Il s'agirait donc de deux territoires dont les représentants ne s'affronteraient plus, mais se tourneraient le dos, dans une logique du chacun chez soi. Pour le Maire de Vallangoujard (Val-d'Oise, P.N.R.), la raison première de cet apaisement, serait à mettre au crédit de la création du P.N.R. : « *La ville nouvelle n'est plus une menace pour les communes rurales depuis le P.N.R.* ». La hantise de voir le front urbain s'étendre vers le Nord, sur les plateaux du Vexin n'est donc plus de mise. Le Maire de Livilliers (Val-d'Oise, P.N.R.) dont le territoire communal était destiné à accueillir des projets d'urbanisation pilotés par l'E.P.A. note que l'intérêt principal du P.N.R. réside dans « *la protection des sites et la protection contre l'envahissement de la ville nouvelle* ». La Maire de Génicourt (Val-d'Oise, P.N.R.), commune qui fut confrontée aux mêmes menaces que la précédente, n'a fait part quant à elle d'aucune inquiétude particulière, lors de ses réponses à l'enquête.

Si les fronts paraissent dorénavant fossilisés, la ville nouvelle pouvant continuer à se densifier sur son propre territoire sans que cela ne porte immédiatement préjudice aux zones rurales voisines, ce n'est plus la logique de l'indifférence hautaine, chacun campant sur son territoire et ses prérogatives, qui semble prévaloir. La signature le 2 février 1999, de la « *Convention Ville-Porte* »⁷¹ à laquelle nous avons déjà fait référence, en constitue la preuve la plus tangible. Celui-ci s'inscrit dans une logique de coopération entre les acteurs des deux territoires. Ainsi, figure

⁷¹ Ibid. [n°149].

explicitement dès la première page de la Convention : « *Considérant la volonté de partenariat actif entre le Parc et le S.A.N. en matière de préservation de la qualité de son environnement, de valorisation touristique et de développement culturel* ». Sans faire un commentaire pointilleux de ce texte, notons tout de même que le S.A.N. s'engage à verser une contribution financière au Parc⁷², que des opérations de promotions communes sont envisagées dans le domaine touristique⁷³, que des échanges de compétences sont programmées. Le S.A.N. apportant les siennes dans le domaine du développement économique, la gestion des voiries et des transports, l'assainissement (aspect important pour nombre d'équipes municipales du P.N.R. qui en ont fait comme cela avait été signalé, un de leurs objectifs de mandature), de traitement des déchets. Le P.N.R. contribuerait quant à lui au traitement des entrées de ville et des espaces publics, à la connaissance et la préservation des milieux naturels situés dans l'agglomération et, parmi d'autres projets, à la sensibilisation des habitants à l'environnement.

Cette donne nouvelle de coopération, inscrit les deux territoires dans une logique de complémentarité. Préservation de l'environnement, valorisation touristique et diffusion de leur image respective, occupent une place centrale. Les territoires du P.N.R. du Vexin français deviendraient une sorte de « poumon d'oxygénation » pour les urbains de la ville nouvelle, contribuant à en améliorer l'image du point de vue de l'extérieur. La communication externe⁷⁴ de la ville nouvelle ne serait plus axée sur le slogan de la « ville verte », de la « ville à la campagne », comme cela fût le cas dans les années soixante-dix, mais pourrait davantage devenir celui de la « Grande ville avec la campagne à ses portes ». Celle-ci s'engageant à en préserver la nature rurale, mais une ruralité d'un type nouveau. Dans le S.D.A.U. de la ville nouvelle, cette volonté de prise en compte des spécificités de l'autre territoire est explicitement affichée. Ainsi, le projet en cours est « compatible avec la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin français »⁷⁵. Ces dernières évolutions s'inscrivent dans la continuité des analyses formulées par J.-C. Cavard⁷⁶ qui rappelons le (voir **p. 643**) considérait que « *le vieux conflit entre 'le rural' et 'l'urbain' semble révolu. La dialectique conflictuelle apparaît dépassée et toute une série de complémentarités*

⁷² Montant s'élevant à 400 000 F. par année civile. Ibid. [n°149]. Cf. Article 2. p. 2.

⁷³ Ibid. [n°149]. Cf. Article 5. p. 3.

⁷⁴ Voir à ce propos, les analyses sur les enjeux de la communication urbaine développées par ROSEMBERG M. : « Le marketing urbain en question », 2000. [n° 73].

⁷⁵ Ibid. [n°168]. Voir in « *Objectifs et orientations : les dispositions retenues* », Chapitre 4.4 p. 201.

⁷⁶ Ibid. [n°208]. Op. cité p. 37.

doivent être recherchées ». C'est sans doute davantage cela, que la préservation d'une « ruralité idéalisée », que la réalisation du P.N.R. du Vexin français a contribué à faire émerger.

4. La notion de « marge urbaine » est-elle pertinente ?

De quel type de marge urbaine s'agit-il exactement ? Parmi les objectifs initiaux du P.N.R. figuraient la valorisation de l'agriculture et la préservation des paysages. Ainsi, le formule C. Ribes et son équipe⁷⁷ : « *Maintenir et développer l'agriculture dans le respect de l'environnement* », cet intitulé figure en bonne place dans le programme d'action que constitue la Charte du Parc. Il s'agit de contribuer au développement et à la promotion d'une agriculture économiquement rentable, respectueuse de l'environnement mais aussi garante de la protection des paysages, et ce, en partenariat avec les agriculteurs, leurs organisations professionnelles et les administrations concernées ». Rappelons par ailleurs que les agriculteurs, dont beaucoup sont Maires (citons par exemple G. Claudel, actuel Président du P.N.R. et Maire d'Ennery ; à la retraite, il n'exerce toutefois plus en tant qu'agriculteur), furent en pointe dans le combat contre la ville nouvelle, comme le rappelle B. Hirsch⁷⁸ et pour la mise en place du P.N.R. Lors de « *l'Enquête auprès des Maires* », nombreux furent ceux s'engageant fortement dans le « *maintien du caractère rural* » de leur commune, citons par exemple les Maires de Grisy-les-Plâtres (Val-d'Oise, P.N.R.), de Saint-Gervais (Val-d'Oise, P.N.R.), de Sagy (Val-d'Oise, P.N.R.). Cette liste n'a aucun caractère d'exhaustivité, car ce point figurait en bonne place parmi les objectifs de nombre d'équipes municipales. De fait l'environnement rural de ces marges urbaines semble grandement préservé. L'outil satellitaire (voir **Chapitre IV**) a d'une certaine manière contribué à l'attester. Mais, sur le plan sociologique, c'est à une profonde mutation que sont confrontés ces territoires. Ceux qui viennent s'installer sont des « nouveaux ruraux », gens de la ville en phase de déconcentration géographique, à la recherche d'un nouveau mode de vie. Les Maires le constatent, qu'il s'agisse du « turn-over » important, des nouvelles pratiques que ces arrivants implantent avec eux. Les conflits d'intérêt surgissent fréquemment ; dans un article

⁷⁷ Ibid. [n°208]. Op. cité p. 2.

⁷⁸ Ibid. [n°211].

déjà ancien, Bozon M. et Thiesse A.-M. y avaient fait référence⁷⁹. Afin d'analyser cette question, lors de l'envoi du texte de présentation aux Maires, il leur fût demandé de joindre au questionnaire rempli, la liste des conseillers municipaux, avec leur âge et leur profession, ainsi que la profession de foi de l'équipe politique, ayant gagné les élections, la leur. Ceci, afin de constituer un corpus, susceptible d'être exploité dans les analyses. Vingt parmi eux⁸⁰ ont répondu de manière favorable à cette demande, ce qui était certes positif, mais passablement insuffisant pour conduire une analyse rigoureuse sur ces thématiques.

La mutation sociale des marges rurales nous est partiellement connue par l'entremise de l'exploitation des données statistiques de l'I.N.S.E.E. et des sources fiscales (voir **Chapitre II**), ainsi que, pour le seul Val-d'Oise, de l'exploitation de la base **CD-BIEN** (voir **Chapitre III**), mais nous manque encore, le point de vue des micro acteurs que sont les ménages. C'est cette approche complémentaire qui va maintenant être poursuivie. Nous disposons certes d'informations sur les mobilités résidentielles, de fortes mobilités internes ont ainsi été mises en évidence au sein de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, ainsi qu'une tendance à l'embourgeoisement des marges rurales proches à cette dernière, faisant partie du P.N.R. du Vexin français, induisant de fait des mutations sociales au sein de ce dernier. Mais, si nous pouvons imaginer certaines des motivations, nous ne savons explicitement encore que très peu de choses à leur propos. C'est à ces questions qu'il va maintenant s'agir de répondre. Le recours à l'enquête s'avérant là aussi l'outil adéquat pour saisir des réalités mouvantes, en laissant dans la mesure du possible la parole à ceux qui par leurs actions contribuent à façonner les territoires.

⁷⁹ BOZON M. et THIESSE A.-M. : « La terre promise, gens du pays et nouveaux habitants dans les villages du Valois », Fondation Royaumont. 1986. [n°212].

⁸⁰ Je tiens ici à les remercier de leur sollicitude. Sont parvenues des informations concernant les communes de Haute-Isle, Butry-sur-Oise, Grisy-les-Plâtres, Saint-Gervais, Vallangoujard, Vienne-en-Arthies et Chars pour le P.N.R. dans sa partie Val-d'Oise, de Vauréal pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et de Pierrelaye pour le reste du Val-d'Oise. Dans l'Oise, les réponses sont venues de Lalande-en-Son, du Mesnil-Théribus, de Courcelle-les-Gisors, Montherlant, Puiseux-le-Hauberger, Fresnes-léguillon ; dans l'Eure de Gisors, Hébécourt, Fresnes-l'Archevêque ; dans les Yvelines, de Meulan et Vaux-sur-Seine. En insistant davantage, cette démarche aurait pu se révéler fructueuse.

BIBLIOGRAPHIE : IDENTITES TERRITORIALES ET ENJEUX POLITIQUES : LE FACE-A-FACE V.N. – P.N.R. :

- ALLARD M., BEAUCIRE F. et EMANGARD P.-H. : « L'archipel nantais ; les déplacements domicile-travail dans l'aire d'influence de Nantes », D.D.E. Loire-Atlantique, 1996. [n° 59].
- ALVERGNE C. et TAULELLE F. : « Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire », 304 p., Presses Universitaires de France, Paris, 2002. [n° 47].
- ARBONVILLE D. : « Ménages, familles et modes d'habiter », pp.94-109, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 89].
- ASCHER F. : « Prospective de l'habiter », pp.397-403, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 79].
- ASCHER F. « Métapolis, ou l'avenir des villes », 345 p., O. Jacob, Paris, 1995. [n° 1].
- AURIAC F. et BRUNET R. (sous la direction de) : « Espaces, jeux et enjeux », 343 p. Fondation Diderot, Fayard, 1986.
- AUTHIER J.-Y. (Sous la direction de, avec des contributions de BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LEVY J.-P. et alii...) : « Du domicile à la ville », 209 p., Coll. Anthropos-Villes, Economica, Paris, 2001. [n°210].
- AUTHIER J.-Y. : « Mobilités résidentielles et effets de composition dans les processus de réhabilitation des quartiers centraux », pp. 143-160, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), L'Harmattan, Paris, 1996.
- BAILLY A. : « Les représentations en géographie », pp.369-381, in *Encyclopédie de Géographie*, 1167 p., Economica, 1995. [n° 122].
- BARRE R. : « Rapport de la commission de réflexion sur les aides publiques au logement », 1975. [n° 68].
- BASSAND M. : « Métropolisation et inégalités sociales », 245 p., Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne. 1997. [n°203].
- BAUER G. et ROUX J.-M. : « La rurbanisation ou la ville éparpillée », 189 p., Ed. du Seuil, Paris, 1976. [n° 58].
- BEAUCIRE F. : « Paris : les limites d'un aménagement spatial contrôlé », pp. 393-399, in *Métropoles en mouvement*, 656 p. Coll. Anthropos-Villes, Economica, Paris, 2000. [n° 88].
- BEAUD S. et WEBER F. : « Guide de l'enquête de terrain », 328 p., Guide « Repères », La Découverte, Paris. 1998.
- BEAUJEU-GARNIER J. : « Géographie urbaine », 360 p., Coll. U, A. Colin, Paris, 1980. [n° 21].
- BEHAR D. : « Banlieues ghetto, quartiers populaires ou ville éclatée », pp. 6-14, in *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 68-69, Sept – Déc. 1995.
- BEHAR D. : « Fonction urbaine et identité sociale en grande couronne », pp. 15-20, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50, Avril 1991.
- BEHAR D. et EPSTEIN R. « Exclusion et quartiers en difficulté, ou les aléas de la politique de la ville », *Urbanisme*, n° 301. 1998.
- BERGER M. : « L'urbanité des périurbains d'Île-de-France », pp. 57-64, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50, Avril 1991.
- BERGER M. : « Les périurbains d'Île-de-France, stratégie de localisation », in *Stratégies résidentielles*, 459 p., (BONVALET C. et FRIBOURG A.-M. eds), Actes du séminaires de 1988, I.N.E.D., Paris, 1990. [n° 114].
- BERGER M., BEAUCIRE F. et SAINT-GERAND T. : « Mobilité résidentielle et navettes domicile-travail en Île-de-France », in *Entreprendre la ville*, 462 p., (sous la direction de A. OBADIA), Ed. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1997. [n° 107].
- BONNIN P. et VILLANOVA R. (sous la direction de) : « D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles », 371 p., Créaphis, Paris, 1999.[n° 112].
- BONVALET C. et BRUN J. : « Logement, mobilités et trajectoires résidentielles », pp. 312-318, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 31].
- BONVALET C. et BRUN J. : « Logement et division sociale dans l'espace », pp. 319-326, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 131].
- BONVALET C. et FRIBOURG A.-M. (sous la direction de) : « Stratégies résidentielles. Actes du séminaire de 1988 », 459 p., I.N.E.D., Paris, 1990. [n°115].
- BONVALET C. et GOTMAN A. : « Le logement une affaire de famille : l'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels », 167 p., L'Harmattan, Paris, 1993. [n° 95].

- **BONVALET C. et MAISON D.** : « Lieux d’ancrage et lieux de passage : itinéraires résidentiels en région parisienne », pp. 173-188, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l’Harmattan, Paris, 1996.
- **BONVALET C. et MERLIN P.** : « Transformation de la famille et habitat », Ed. sur microforme, La Documentation française, Paris, 1988. [n° 91].
- **BOURDIEU P.** : « Effets de lieu », pp. 249-262, in *La misère du monde*, 1460 p., Ed. du Seuil, Paris, 1993. [n° 125].
- **BOURDIEU P.** : « Le sens pratique », 474 p., Coll. Le sens commun, Ed. de Minuit, 1980.
- **BOURDIEU P.** : « La distinction », 670 p., Coll. Le sens commun, Ed. de Minuit, 1979. [n° 126].
- **BOYER J.-C. et DENEUX J.-F.** : « Pour une approche géopolitique de la région parisienne », pp. in *Les géographes, l’action et le politique, Hérodote* n°33-34. pp. 157-173, 1984. [n° 43].
- **BOYER J.-C.** : « Les banlieues en France. Territoires et sociétés », 206 p., Coll. U., A. Colin, 2000. [n° 53].
- **BOZON M. et THIESSE A.-M.** : « La terre promise, gens du pays et nouveaux habitants dans les villages du Valois », Fondation Royaumont. 1986. [n°212].
- **BRUN J.** : « La mobilité résidentielle et les sciences sociales. Transfert de concept et questions de méthodes », pp. 3-14, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°59-60, Juin – Septembre 1993.
- **BRUN J. et FAGNANI J.** : « Paris ou la banlieue, le choix d’un mode de vie », pp. 92-99 in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50. 1991. [n° 76].
- **CAHIER DE L’HABITAT (Les)** : « Mixité sociale et ségrégation : les réalités d’hier et d’aujourd’hui et les actions publiques, Actes de la table ronde du 12 Décembre 2000 organisée par l’IAU.R.I.F. », 40 p., n° 29, Avril 2001.
- **CAMILLERI C.** : « Stigmatisation et stratégies identitaires », pp. 85-94, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l’Harmattan, Paris, 1996.
- **CASTELLS M. et GODARD F.** : « Monopolville. L’entreprise, l’Etat, l’urbain », 496 p., Coll. Recherche urbaine, Ecoles Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1974. [n° 125].
- **CAVARD J.-C.** : « Histoire de la création du Parc naturel régional du Vexin français », pp. 23-38, in *Publication des Amis du Vexin Français*, n°34, Mai 1994. [n°207].
- **CHAMBOREDON J.-C. et LEMAIRE M.** : « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ». *Revue française de Sociologie*, XI, 1971. [n° 103].
- **CHOMBART DE LAUWE P.-H.** : « Famille et habitation », 221 p., C.N.R.S., Chambéry, 1959. [n° 70].
- **CHOMBART DE LAUWE P.-H.** : « Périphérie des villes et crise de civilisation », pp. 303-316, in *La banlieue aujourd’hui*, 316 p., L’Harmattan, Paris, 1982. [n° 48].
- **CLANCHE F. et FRIBOURG A.-M.** : « Grandes évolutions du parc et des ménages depuis 1950 », pp.77-85, in *Logement et habitat, l’état des savoirs*, 411 p. La Découverte, Paris, 1998. [n° 90].
- **CLAVAL P.** : « La logique des villes. Essai d’urbanologie », 633 p., L.I.T.E.C., Paris, 1981. [n° 29].
- **CLAVAL P.** : « Espace et pouvoir », 257 p., Presses Universitaires de France, Paris, 1978. [n°205].
- **CLAVAL P.** : « Essai sur l’évolution de la géographie humaine », 201 p., Les Belles Lettres, Paris, 1976.
- **CLERC P.** : « Grands ensembles, banlieues nouvelles », 471 p., Presses Universitaires de France, Paris, 1967. [n° 93].
- **CRIBIER F., DUFFAU M.-L., KYCH A.** : « Stratégies résidentielles et statut d’occupation », pp. 157-175, in *Stratégies résidentielles*, Actes du séminaire de 1988, (sous la direction de BONVALET C. et FRIBOURG A.-M.), 459 p., I.N.E.D., Paris, 1990.
- **COURGEAU D.** : « Mobilité géographique, nuptialité et fécondité », *Population*, n°4-5, I.N.E.D., Paris, 1976. [n°108].
- **CUTURELLO P.** : « Propriété et sens commun », pp. 114-121, In *Annales de la Recherche urbaine*, n°65, Déc. 1994.
- **CUTURELLO P. et GODARD F.** : « Familles mobilisées. Accession à la propriété du logement et notion d’effort des ménages », 242 p., Plan Construction, Paris, 1982. [n° 124].
- **DAGNAUD M.** : « Les villes nouvelles, greffe d’une décision administrative sur une société locale », pp. 123-170, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°5, 1979.
- **DENEUX J.-F.** : « Les villes nouvelles d’Île-de-France et leurs flux migratoires », in *Les périurbains de Paris, Villes en Parallèle*, n° 19, 1992.
- **DE VILLANOVA R.** : « Migrants et propriétaires : nomadisme ou sédentarité », pp. 68-78, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°65, Déc. 1994.
- **DESPONDS D.** : « Stratégies communales et développement d’une ville nouvelle : l’exemple de Cergy-Pontoise ». *Maîtrise de Géographie*, sous la direction de J.-C. BOYER. 1986. [n° 74].
- **DI MEO G. (sous la direction de)** : « Les territoires du quotidien », 207 p., Coll. Géographie sociale, L’Harmattan. Paris. 1996.

- DUBET F. : « Sociologie de l'expérience », 273 p., Ed. du Seuil, Paris. 1994.
- DONZELOT J. (avec MEVEL C. et WYVEKENS A.) : « Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France », 362 p., Ed. du Seuil, Coll. La couleur des idées, Paris. 2003.
- ESPACE GEOGRAPHIQUE L' (Revue) : « Recensement et accès aux données pour les chercheurs », pp. 9-14, débat organisé par la Revue, avec la participation de BRUNET R., BUSSI M., DAMAIS J.-P., KYCH A., PUMAIN D. et RHEIN C. autour du thème : « Recherches libertés et données publiques », in *L'espace géographique* n°1, 2000. [n° 101].
- FREMONT A. : « La Basse-Normandie conservatrice et la géographie des notables », pp. 199-212, in *Les géographes, l'action et le politique ; Hérodote* n°33-34. 1984. [n° 44].
- FREMONT A. : « La région, espace vécu », 223 p., Presses Universitaires de France, Paris, 1976. [n° 121].
- FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., RENARD J. : « Géographie sociale », 387 p., Masson. Paris. 1984.
- FORREST R. et MURIE A. : « Les promesses d'une démocratie de propriétaires », pp. 14-25, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- FORRESTER J.W. : « Dynamique urbaine », 329 p. Economica, Paris, 1979.
- FOUCHIER V. : « Les densités de la ville nouvelle d'Evry : du projet au concret », 320 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, Paris, 2000.
- FOUCHIER V. et MIRANDE B. : « Les logements neufs et leur population dans les cinq villes nouvelles d'Île-de-France, une exploitation des Enquêtes Ménages de 1990 à 1998 », 147 p., Ed. de la DGHUC, Paris-La Défense, 1999.
- FOURNY M.-C. et MICOUD A. : « Représentations et nouvelles territorialités : à la recherche du territoire perdu », pp. 31-51 In *Ces territorialités qui se dessinent*, (sous la direction de J.-L. GUIGOU), 2001. [n° 61].
- GEORGE P. et VERGER F. : « Dictionnaire de Géographie », 500 p., Sixième édition mise à jour, Presses Universitaires de France, Paris, 2000. [n° 38].
- GIBLIN B. : « Géopolitiques des régions françaises », pp. 32-53, in *Géopolitiques de la France ; Hérodote* n°40. 1986. [n° 46].
- GIBLIN B. : « Stratégies politiques dans le bassin houiller du Nord de la France », pp. 174-198, in *Les géographes, l'action et le politique ; Hérodote* n°33-34. 1984. [n° 42].
- GOTMAN A. : « L'accession à la propriété dans le parc social : quelle demande ? », pp. 55-67, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- GOTMAN A. : « Familles, générations, patrimoine, une question urbaine ? », pp. 87-96, in *Annales de la Recherche urbaine* n°41. 1989. [n°82].
- GREFFE X. : « Le développement local », 1999 p., Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2002.
- GREMION C. : « Une compétence partagée, ou les stratégies d'acteurs entre déconcentration et décentralisation », pp. 264-271, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n°72].
- HAUMONT A. : « La mobilité intra-urbaine », pp. 109-118, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°59-60, Juin – Sept. 1993.
- HAUMONT A. : « L'Île-de-France, développement et aménagement », pp. 5-14, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50, Avril 1991.
- HERMEL L., LOUPPE A., et MUSY M. : « Banlieue 2015 : pour une véritable stratégie du suburbain », 157 p., L'Harmattan, Paris, 1996. [n° 54].
- HIRSCH B. : « Oublier Cergy... l'invention d'une ville nouvelle », 294 p. Presses de l'Ecole des ponts et chaussées, 1990.
- I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F. : « L'Atlas des Franciliens ». Tome 2 Recensement de 1999 : Logement, 116 p., I.N.S.E.E., Paris, 2001. [n° 78].
- I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F. : « L'Atlas des Franciliens ». Tome 1 Recensement de 1999 : Territoire et population, 84 p., I.N.S.E.E., Paris, 2000.
- I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F. : « L'Atlas des Franciliens ». Tome 2 Recensement de 1990 : Age, emploi, modes de vie ..., 160 p., I.N.S.E.E., Paris, 1992.
- I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F. : « L'Atlas des Franciliens », Tome 1 Recensement de 1990 : Population et logements, 80 p., I.N.S.E.E., Paris, 1991.
- JUERY F. et MAES P. : « Quitter la ville et changer de vie », 300 p., Grancher, Paris, 2002.
- KNAFOU R. (sous la direction de) : « La planète 'nomade'. Les mobilités géographiques d'aujourd'hui », 247 p., Ed. Belin, Paris. 1998.
- LACOSTE Y. : « Editorial », pp.3-23, in *Périls géopolitiques en France. Hérodote* n° 80. 1996. [n° 41].
- LE CORBUSIER : « Manière de penser l'urbanisme », 184 p., Ed. de l'Architecture d'aujourd'hui, Boulogne/Seine, 1946. [n° 85].

- **LEGER J.-M.** : « Mode, genre, manière, style (de vie, d'habiter) », pp. 365-373, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 39].
- **LEFEBVRE H.** : « La production de l'espace », (1^{ère} éd. 1974), 485 p., Anthropos, Economica, Paris, 2^{ème} éd. 2000. 174 p. [n° 5].
- **LEFEBVRE H.** : « Espace et politique – Le droit à la ville II », (1^{ère} éd. 1972), 174 p., Anthropos, Economica, Paris, 2^{ème} éd., 2000. [n° 4].
- **LEFEBVRE H.** : « Le droit à la ville », 166 p., Ed. Anthropos, Economica, 1968. [n° 25].
- **LELIEVRE E.** : « Mobilités résidentielles en France : observation et analyse, le point de vue du démographe », in *La ville en mouvement* (LELIEVRE E. et LEVY-VROELANT C.), 357 p., l'Harmattan, Paris, 1992. [n° 111].
- **LEVY J.** : « Tel type de ville, tel vote », journal *Libération*, Mercredi 12 Juin 2002. [n° 211].
- **LEVY J.** : « Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde », 400 p., Mappemonde-Belin, Paris, 1999. [n° 75].
- **LEVY J.** : « L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique », 442 p., Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1994.
- **LEVY J.** : « L'espace et le politique : quelles rencontres ? », pp. 253-268, in *Espaces, jeux et enjeux*, 343 p. Fondation Diderot, Fayard, 1986. [n°206].
- **LEVY J., LUSSAULT M.** (sous la direction de) : « Logiques de l'espace, esprits des lieux. Géographies à Cerisy ». Mappemonde. Belin. 350 p. Paris. 2000. [n°145].
- **LEVY J.-P.** : « Dynamiques du parc immobilier et mobilité résidentielle », pp. 336-344, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p. La Découverte, Paris, 1998. [n° 94].
- **LEVY J.-P.** : « L'habitat influe-t-il sur la mobilité ? », pp. 33-44, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 59-60, Juin – Septembre 1993.
- **LOUCHART P.** : « Influence du parc de logements sur la structure et la dynamique par âge des populations à l'échelon local », 114 p., I.A.U.R.I.F., Paris, 1997. [n° 63].
- **LOUCHART P., SAGOT M. et TIRATAY L.** : « Géographie sociale et pauvreté », I.A.U.R.I.F., Paris, 2002.
- **MAGRI S.** : « L'émergence du logement social et moyens d'une réforme (1894-1930) », pp. 34-42, *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 97].
- **MAGRI S.** : « Villes, quartiers : proximité et distances sociales dans l'espace urbain », pp. 151-173, *Genèses*, n° 13, 1993.
- **MAISON D.** : « Pionniers de l'accession », pp. 35-46, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- **MAISON D.** : « Dimensions familiales de la mobilité résidentielle », pp. 45-50, in *Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, Juin-Sept. 1993.
- **MAISON D.** : « Effet d'alliance et transmission différée dans le rapport à la propriété », pp. in *Le logement, une affaire de famille*, (sous la direction de BONVALET C. et GOTMAN A.). 1993. [n° 83].
- **MERLIN P.** : « Les banlieues des villes françaises », 210 p., La Documentation française, Paris, 1998. [n° 52].
- **MERLIN P.** : « La famille éclate, le logement s'adapte », 223 p., Syros-Alternatives, Paris, 1990. [n° 116].
- **MERLIN P.** : « L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles d'Île-de-France », 212 p., La Documentation française, Paris, 1982. [n° 3].
- **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME** : « Atlas statistique des villes nouvelles d'Île-de-France. Evolutions 1968-1993 », 103 p. (réalisé sous la direction de J.-E. ROULLIER), 1996. [n° 143].
- **ORFEUIL J.-P.** : « Stratégies de localisation des ménages et des services dans l'espace urbain », 75 p., PREDIT, La Documentation française, Paris, 2000.
- **PEILLON P.** : « Utopie et désordre urbains. Essai sur les grands ensembles d'habitation », 282 p., Ed. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 2001.
- **PENVEN A.** : « Territoires rebelles. Intégration – ségrégation dans l'agglomération rennaise », 254 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1998. [n° 36].
- **PERILLON Y.** : « Quelles limites pour le Vexin français ? », pp. 15-21, in *Cahiers de l'I.A.U.R.I.F.*, n°109-110, Juillet 1995. [n°209].
- **PINCON-CHARLOT M.** : « Fragmentations sociales et fragmentations spatiales dans la grande bourgeoisie française », pp. 101-107, in *La ville : Agrégation et ségrégation sociales*, (sous la direction de HAUMONT N.), 1996. [n° 136].
- **PINCON M. et PINCON-CHARLOT M.** : « Propriété individuelle et gestion collective : les lotissements chics », pp. 35-46, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- **PINCON M. et PINCON-CHARLOT M.** : « Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires », 334 p., Payot, Paris, 1992. [n° 135].

- **PINCON M. et PINCON-CHARLOT M.** : « Dans les beaux quartiers », 254 p., Ed. du Seuil, Paris, 1989. [n° 137].
- **PINCON-CHARLOT M., PRECETEILLE E., et RENDU P.** : « Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en région parisienne », 291 p., Anthropos, Paris, 1986. [n° 133].
- **PINSON D.** : « Du logement pour tous aux maisons en tout genre », 207 p., Ministère du Logement, Plan Construction et Architecture, Paris, 1988. [n° 86].
- **PIRON O.** : « A propos de la ségrégation urbaine : comment passer de l'analyse à l'action ? », pp. 197-206, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l'Harmattan, Paris, 1996.
- **P.N.R. du Vexin français** : Charte du Parc. 104 p. 1995, 9 Mai 1995. [n°40].
- **P.N.R. du Vexin français et S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise** : « Convention Ville-Porte », 6 p., 2 Février 1999. [n° 149].
- **RACINE J.-B.** : « La ville entre Dieu et les Hommes », 354 p., Anthropos, Economica, Paris, 1993.
- **RACINE J.-B.** : « Problématiques et méthodologie : de l'implicite à l'explicite », 262 p., in *Problématiques de la géographie* (ISNARD H., RACINE J.-B., REYMOND H.), P.U.F., Paris, 1981.
- **RACINE J.-B.** : « La géographie moderne dans la problématique des sciences sociales. Des paradigmes de la totalité aux paradigmes critiques ». Geopoint, 76. 1976.
- **RAYMOND H.** : « Préface », p.9-11, in *La ville : Agrégation et ségrégation sociales*, 219 p. (Sous la direction de HAUMONT N.), L'Harmattan, Paris, 1996. [n° 134].
- **RAYMOND H.** : « Habiter et vie quotidienne », pp.390-396, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 92].
- **RESEAU SOCIO-ECONOMIE DE L'HABITAT** : « La ségrégation dans la ville : concepts et mesures », 258 p., L'Harmattan, Paris, 1994. [n° 129].
- **RHEIN C.** : « Ségrégation et mobilité différentielle. La diffusion des couches moyennes », pp. 65-72, in *Annales de la Recherche urbaine. n°50*. 1991. [n° 80].
- **RIBES C. (sous la direction de)** : « Etude préalable à la création du Parc Naturel Régional du Vexin Français », 4 volumes, I.A.U.R.I.F., étude réalisée pour le compte du Conseil Régional d'Île-de-France, Décembre 1991. [n°208].
- **RONCAYOLO M.** : « La ville et ses territoires », 285 p., Coll. Folio Essais, Gallimard, Paris. Edition revue. 1997.
- **RONCAYOLO M., COUDROY DE LILLE L. et FIJALKOW Y.** : « Ville et logement : catégories statistiques et indicateurs sociaux (XIX ème – XX ème siècle) », pp. 27-33, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p. La Découverte, Paris, 1998. [n° 96].
- **ROSALES-MONTANO S., HARZO C. et CLERGET M.-P.** : « Programme mobilités en Villes nouvelles : le cas de l'Isle-d'Abeau : entre proximité et dispersion », 121 p., Plan Urbain, Groupe Central des Villes nouvelles, Observatoire Social de Lyon. Janvier 1998.
- **ROSEMBERG M.** : « Le marketing urbain en question », 184 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, Paris 2000. [n° 73].
- **S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise** : S.D.A.U. de la ville nouvelle de Cergy-pontoise. Approuvé le 6 Juillet 2000. [n° 168].
- **SECHET R.** : « Espaces et pauvretés : la géographie interrogée », 213 p., L'Harmattan, Paris, 1996.
- **SEGAUD M., BONVALET C. et BRUN J.** : « Introduction », pp. 5-8, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 67].
- **SERRES M.** : « Le Tiers Instruit », 249 p., F. Bourin, Paris, 1991. [n° 37].
- **SERRES M.** : « Les cinq sens »,461 p., Coll. Pluriel, Ed. Grasset, Paris, 1985.
- **SERRES M.** : « Hermes V : Le passage du Nord-Ouest », 195 p., Ed. du Seuil, Paris, 1980. [n° 49].
- **SIMON P.** : « La division sociale et ethnique de l'espace parisien », pp. 299-309, , in *Métropoles en mouvement*, 656 p. Coll. Anthropos-Villes, Economica, Paris, 2000. [n° 27].
- **SIMON P.** : « Les politiques de la ville contre la ségrégation », pp. 26-33, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 68-69, Sept – Déc. 1995.
- **SOLER-COUTEAUX P.** : « Droit de l'urbanisme », 667 p., 3 éd. Dalloz, Paris, 2000. [n°204].
- **STASZAK J.-F. (sous la direction de)** : « Dans quel monde vivons nous ? Géographie, Phénoménologie, et ethno méthodologie », in *Le discours du géographe*, 281 p., L'Harmattan, Paris, 1997.
- **STEINBERG J.** : « Rôle et avenir des villes nouvelles d'Île-de-France », pp. 141-151, *Annales de Géographie*, n° 552, 1990.
- **STEINBERG J.** : « Activités nouvelles et villes nouvelles : l'exemple de l'Île-de-France », pp. 23-27, in *Cahiers du CREPIF*, n° 24, 1988.

- **STEINBERG J.** : « Les villes nouvelles dans le développement péri-urbain », in *Peut-on maîtriser le développement périurbain ?*, Cahiers du CREPIF, n° 3, 1983.
- **STEINBERG J.** : « Les villes nouvelles d'Île-de-France », 780 p., Masson, Paris, 1981. [n° 2].
- **TABARD N.** : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », in *Economie et Statistique*, n° 270, I.N.S.E.E., Paris, Octobre 1993.
- **VIEILLARD-BARON H.** : « La politique de la ville : Histoire et organisation », 159 p., Ed. A.S.H., Paris, 2000.
- **VIEILLARD-BARON H.** : « Les banlieues, ghetto impossible », 169 p., Ed. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1996. [n° 51].
- **VIEILLARD-BARON H.** : « Le risque du ghetto », in *Esprit*, n° 2, 1991.
- **WACQUANT L.** : « Pour en finir avec le mythe des cités – ghettos. Les différences entre la France et les Etats-Unis », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 54, 1992.
- **WIEVORKA M.** : « Violences en France », 344 p., Ed. du Seuil, Paris, 1999. [n° 127].
- **WIEVORKA M. et LEVEAU R. (sous la direction de)** : « Violences urbaines », 151 p., L'Harmattan, Paris, 1992.
- **WILLMOTT P.** : « Ségrégation et 'entre-soi' en Grande-Bretagne », pp. 67-72, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l'Harmattan, Paris, 1996.

CHAPITRE VI)

LES MENAGES ET LEURS STRATEGIES RESIDENTIELLES, REALITES ET PERSPECTIVES.

- VI) LES MENAGES ET LEURS STRATEGIES RESIDENTIELLES : REALITES ET PERSPECTIVES.

A. Saisir l'insaisissable, mise au point d'une méthode.

L'objectif avait été fixé au Chapitre I(B)3)a) pp. 79-81, sans que rien ne puisse à cet instant en garantir ni la faisabilité, ni la réussite. De fait, là se situe le cœur du sujet, le plus complexe à appréhender. Si les données statistiques constituent un indispensable préalable, elles ne permettent pas de cerner la démarche des acteurs, leur imaginaire, les stratégies (ou tactiques) mises en œuvre. Il faudra revenir, lors du bilan final, sur le crédit que l'on est en droit d'apporter à ces notions. Le « désir de campagne », conduisant à des mobilités résidentielles orientées des zones les plus urbanisées vers les marges rurales, nous intéresse tout particulièrement. De fait ces mouvements sont observés¹, les Maires enquêtés au Chapitre V, y faisaient fréquemment allusion, mais comment sont-ils justifiés par les acteurs eux-mêmes. L'anthropologue J.-D. Urbain² a analysé ces phénomènes et les décrit d'une façon empreinte d'inquiétude : « *Pour moi, le résident de troisième génération (ndlr correspondant à l'actuel mouvement de périurbanisation, ou à des retours vers un rural plus profond) est un Robinson qui n'a pas à choisir. Ni mondain, ni extra-mondain, il est dans une stratégie d'esquive. Son problème n'est pas de s'intégrer à la vie locale, mais d'y être accepté, en ayant des droits mais pas de devoirs. Il est pusillanime, frileux, il s'implique avec modération. Son grand moment de sociabilité, c'est la tombola ou le feu du 14 Juillet devant le feu d'artifice* ». La zone d'étude étant hétérogène, s'y déroulent en parallèle des mobilités plus urbaines. La ville nouvelle occupe là une place centrale. Les populations qui viennent s'y installer, voire celles, nombreuses, qui se déplacent à l'intérieur nous sont partiellement connues (voir Chapitres II et III), mais leurs motivations réelles sont encore insérées quelque part dans la « boîte noire ». Il est possible de postuler sur les raisons de tel ou tel choix, de l'attraction ou de la désaffection enregistrées par telle ou telle commune, sans que l'on sache réellement les facteurs ayant incité ces populations à agir. L'ambition de ce

¹ Ils suscitent un intérêt croissant, à titre d'exemple, l'ouvrage de JUERY F. et MAES P. : « Quitter la ville et changer de vie ». 2002. [n°213], qui offre un vade mecum aux nouveaux « ruraux ».

² URBAIN J.-D. : « Urbain en campagne », Article parue dans le journal *Libération*, le Jeudi 10 Octobre 2002 [n°214]. Op. cité p. IX ; mais aussi, URBAIN J.-D. : « Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentiels », 392 p., Ed. Payot, Paris. 2002. [n°215].

Chapitre VI est donc d'entrouvrir cette « boîte noire », ces multiples « boîtes noires » faudrait-il d'ailleurs mieux dire, afin de saisir les projets à l'œuvre, se concrétisant dans une nouvelle spatialité (entendu comme un nouveau rapport à l'espace, un changement de positionnement).

1. Quels éléments prendre en compte ?

Cerner ces questions nécessite un travail préalable de défrichage susceptible de faire émerger un certain nombre d'axes déterminants. Celui-ci s'est en partie appuyé sur les entretiens semi-directifs réalisés au début des années 90, au sein de l'équipe de F. Cribier « Géographie sociale et gérontologie »³. Il ne pouvait cependant être question de reproduire cette démarche. Le questionnaire devait être administré à un nombre beaucoup plus conséquent de ménages, et par voie postale⁴.

Ce choix impliquait des simplifications, le thème portant sur « l'itinéraire résidentiel » fût ainsi réduit à sa plus simple expression : l'actuel lieu de résidence et le précédent, seuls retenus, empêchant de fait la construction de chaînes. La « structure démographique », constituait une information indispensable, de même que la « structure du ménage ». Quelles sont les caractéristiques de ceux résidant à l'instant (t), dans la résidence principale, au sens de l'I.N.S.E.E., leur âge et leurs liens les uns avec les autres ? Nous avons vu, avec la **Carte n°53 p. 271**, qu'une géographie plus urbaine se dégagait pour les familles mono-parentales, les enquêtes sont-elles susceptibles de nous en apprendre davantage à ce propos ? La « nature des emplois », parce qu'en découlent les C.S.P., ainsi que les lieux où s'exerce cette activité fournissaient les autres éléments du puzzle permettant d'établir une « fiche signalétique » des ménages. Notons de suite que le passage de la profession exacte (plutôt, la moins imprécise possible) aux catégories en huit postes de l'I.N.S.E.E. pose de redoutables problèmes. Afin de les résoudre, l'I.N.S.E.E. met à disposition des tables de nomenclatures⁵, elles nous serviront de références, tout en sachant qu'elles ne parviennent qu'imparfaitement à résorber les difficultés. Ainsi, un exemple fourni

³ Voir à ce propos l'article ayant concrétisé ce travail, DESPONDS D. : « La mobilité résidentielle et ses incertitudes : choisir une ville nouvelle ou sa périphérie ? », pp. 114-137, in *Les périurbains de Paris, Villes en Parallèle*, n°19. 1992. [n°64].

⁴ Seuls quarante ménages avaient à l'époque été enquêtés.

⁵ Voir sur le Site de l'I.N.S.E.E., la page :

http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/nomenclatures.htm, y figurent, pour les actifs, à la fois la nomenclature des P.C.S. en 350 postes de 1982 et celle en 412 postes de 2003. Les « retraités » et les « sans activité » complétant ces six catégories pour constituer les huit postes des C.S.P.

sur le site même de l'I.N.S.E.E. peut servir de révélateur : un actif se définissant comme « cuisinier de restaurant » pourrait être affecté à cinq catégories différentes⁶. Les précisions fournies par les personnes enquêtées se révèlent fréquemment insuffisantes pour décider sans hésitation. Cette information présente cependant un caractère indispensable pour construire la « personne de référence du ménage », sur ce point l'I.N.S.E.E. expose également sa méthode automatique de classification⁷, c'est celle-ci que nous nous efforcerons d'appliquer. Le fait de disposer d'informations supplémentaires sur la structure des ménages (en particulier sur les emplois respectifs exercés au sein d'un couple, par l'homme et par la femme), ouvre d'intéressantes perspectives d'exploitation : similitude ou forte distorsion de ces activités ramenées en terme de C.S.P. ? L'I.N.S.E.E. par les données complémentaires du recensement apporte des informations sur ces questions, mais l'occasion ne nous a pas été offerte de les exploiter.

Les données concernant, le logement sont ensuite essentielles. Elles permettront de connaître le « type de logement », le « statut d'occupation »⁸, ainsi que les localisations à la commune, des résidences, actuelle et antérieure. Il sera cependant fréquent de voir apparaître, tout particulièrement dans le cas de la ville nouvelle, des localisations plus précises, révélatrices d'une autre perception des réalités territoriales. A titre d'exemples, la commune de Cergy sera fréquemment segmentée en Cergy-Préfecture, Cergy-le-Haut, Cergy-Saint-Christophe, Cergy-le-Port, Cergy-Village ; celle de Vauréal en Vauréal-les-Toupets, Vauréal-la-Bussie, Vauréal-Village. Les valorisations (dévalorisations) de ces lieux sont souvent fort contrastées. La « durée de maintien » dans la résidence précédente sera indirectement demandée aux ménages, ce, afin de comparer ces « turbulences résidentielles » aux informations recueillies par la base **CD-BIEN** (voir Chapitre III), qui ne concernaient que les propriétaires

⁶ Il serait ainsi « employé », dans le cas où sa profession exacte serait : « aide de cuisine, apprenti de cuisine, ou employé polyvalent de la restauration » ; « ouvrier », si « cuisinier ou commis de cuisine » ; « profession intermédiaire », si « maîtrise de la restauration ou cuisine / production » ; « C.P.I.S. » si « cadre de l'hôtellerie et de la restauration » ; « commerçant, artisan et chef d'entreprise », si « salarié de sa propre entreprise, qu'elle compte moins ou plus de 10 salariés ».

⁷ Voir sur le Site de l'I.N.S.E.E., la page : http://www.recensement.insee.fr/FR/RUB_MOT/ACC_MOT.htm, la méthode, rappelons le, est la suivante : la « personne de référence » est déterminée automatiquement par une règle qui ne prend en compte que les 3 personnes les plus âgées du ménage (classées par ordre décroissant) et considère leurs relations potentielles ; cas 1 : ménage de une personne, cette dernière est la « personne de référence » ; cas 2 : ménage de 2 personnes : l'homme s'il s'agit d'un couple (marié ou non), le plus âgé autrement (en donnant priorité à l'actif le plus âgé) est la « personne de référence » ; cas 3 : ménage de 3 personnes et plus : l'homme du couple le cas échéant, sinon le plus âgé (en donnant priorité à l'actif le plus âgé) est la « personne de référence ».

⁸ En reprenant pour ces deux variables, les modalités établies lors de l'E.N.L. 1996-1997 (Enquête Nationale Logement), Ibid. [n°123].

vendant leur bien (date de la transaction ; date de l'acquisition initiale). Les durées d'immobilité dans la ville nouvelle, qu'il s'agisse des communes, voire des quartiers de celles-ci seront à comparer à celles observées à l'extérieur de la ville nouvelle. La base **CD-BIEN** n'avait pas fait apparaître de sensibles différences (voir **Cartes n°79 p. 427** et **n°80 p. 428**), il n'est pas exclu que la nouvelle approche n'en contredise les résultats. Les glissements qui s'opèrent entre les types d'habitat et les statuts d'occupation seront quant à eux du plus grand intérêt. Certes, on peut s'attendre à des transferts classiques, de « locataires du privé » vers l'accès à la propriété, mais des mouvements inverses sont également envisageables, en relation en particulier avec des mobilités liées aux « accidents de la vie », par exemple aux divorces. Le parcours des populations demeurant dans l'habitat social H.L.M. devrait *a priori* être moins fluide, (ces aspects avaient été abordés au **Chapitre II(F)1 pp. 298-308**). Il avait été suggéré que ces populations plus « captives » dépendraient davantage de l'offre d'habitat social présente sur leur commune. Ceci reste à confirmer.

Les motivations multiples des ménages ayant effectué un changement de résidence, les « facteurs de la mobilité », seront au cœur de nos préoccupations. Comment expliquent-ils, à chaud, leur choix ? Tenant compte des arguments les plus fréquemment énoncés, un certain nombre de propositions seront soumises à l'évaluation des ménages, à eux d'en évaluer la pertinence dans leur cas particulier. Certaines réfèrent aux spécificités de leur logement, d'autres aux ressources en équipements dont dispose leur commune, d'autres au tropisme pouvant s'exercer en direction des zones rurales, ou des zones urbaines. Une attention toute particulière sera par ailleurs portée aux « relations de voisinage », à la perception de la « vie du quartier » (concept flou, qui restera à l'appréciation de l'enquêté(e)), à « l'insécurité », thème fortement présent comme nous l'avons vu dans le discours des Maires et à l'évaluation du « cadre de vie » (là aussi, aucune indication ne sera fournie permettant d'orienter la réflexion, la compréhension usuelle de la formule devrait cependant conduire à dégager des éléments plus environnementaux). Certains autres facteurs importants ayant pu contribuer au déclenchement d'une mobilité, n'ont sciemment pas été intégrés (ainsi de la naissance d'un enfant, ou de la mutation professionnelle), mais rien n'empêche l'enquêté(e) de le signaler. Au final ces raisons variées seront susceptibles d'être croisées avec les profils spécifiques des populations. Des tendances se dégagent-elles, des corrélations peuvent-elles être établies ?

La « démarche de prospection » constituera un axe complémentaire de la réflexion. A quelles ressources fait-on appel lorsqu'il s'agit de changer de résidence. Certes, les agences immobilières représentent l'interlocuteur tout désigné, mais il n'est pas certain que leur rôle ne soit contre-balançé par des approches alternatives. La prospection ne s'effectue pas dans le vide, mais sur un « territoire de chasse » ; quel est-il ? Vaste, circonscrit à une commune, intégrant la géographie communale et lui adjoignant des perceptions positives ou négatives des lieux ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles il est envisageable d'apporter des éclaircissements. Ce dernier point conduit directement à une « évaluation qualitative des territoires ». Des lieux particulièrement valorisés, ou inversement dévalorisés, se dégagent-ils, ces perceptions reposent-elles sur un vécu, ou résultent-elles d'une transmission de la stigmatisation ? Naturellement, se retrouve ici posée la question de l'opposition entre marges rurales du P.N.R. du Vexin Français et ville nouvelle de Cergy-Pontoise, mais, d'autres types de contrastes, à des échelles plus locales, sont susceptibles d'émerger. Ainsi, au sein même de la ville nouvelle, de tels phénomènes peuvent s'enclencher entre les quartiers d'une même commune.

Ces divers axes sont intégrés dans le « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » qui figure en Annexe VI)2) p. xx. Avant d'être soumis aux enquêtés, il a fait l'objet d'un test auprès d'une dizaine de personnes. A la différence de « *l'Enquête auprès des Maires* », la diffusion n'en a pas été aléatoire, mais effectuée auprès de proches, personnes correspondant aux critères de l'enquête et acceptant d'en jouer le jeu « à blanc ». L'objectif consistait en un double test, à la fois sur le fond et sur la forme. Sur le fond, les questions de mobilités sont-elles correctement cernées ou des facteurs déterminants ont-ils été occultés ? Sur la forme, le questionnaire est-il lisible, compréhensible par tous, et ne conduit-il pas à des confusions sémantiques ? Le temps qui lui est consacré enfin, n'est-il pas trop long, risquant de dissuader un certain nombre de personnes de participer ? A la première de ces questions, des suggestions me sont parvenues en retour. Elles insistaient le plus fréquemment sur la nécessité de prendre en compte la « surface financière » des ménages. Suggestion certes excellente, mais qui, tenant compte d'une « culture française » très défensive sur ces questions, risquait de se révéler contre productive. L'I.N.S.E.E. ne procédait pas différemment lors des recensements généraux de

population, par contre, dans le cadre de l'E.N.L.⁹, ont été incluses des fourchettes permettant de classer les ménages selon le « revenu annuel total du ménage ». L'intérêt même du questionnaire a généralement été évalué comme « bon », jamais « mauvais », rarement « très bon », quant à la durée nécessaire pour le remplir, elle a été estimée à une vingtaine de minutes. Ces diverses remarques ont conduit à passer sans plus attendre, si l'on excepte quelles modifications de présentation, à la phase de généralisation. Se pose alors un problème d'une autre ampleur, celui de savoir qui contacter exactement et surtout comment atteindre les personnes ciblées.

2. Les fichiers de La Poste, un outil novateur.

Comme il a été stipulé aux pages **pp. 79-81**, c'est bien sur les « nouveaux emménagés » que portera toute notre attention, car ils contribuent à la recomposition sociale (ou démographique) des territoires, car ils sont susceptibles du fait de leur décision individuelle de faire évoluer les « associations sociales¹⁰ », le tissu particulier d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire plus vaste. Les spécificités de cette population, nous conduisit après quelques vaines tentatives auprès d'E.D.F. à contacter les responsables de **La Poste** afin d'en savoir davantage sur le « *fichier des réexpéditions* ». A chaque changement d'adresse, il est en effet possible de faire suivre son courrier. Une case à cocher permet à **La Poste** de savoir si vous acceptez ou non que vos coordonnées alimentent une base de données, dont l'existence légale est naturellement garantie par la C.N.I.L. La demande peut être formulée par des particuliers effectuant une mobilité résidentielle, mais aussi par des entreprises changeant de domiciliation. D'autres raisons peuvent aussi justifier une telle démarche (cas du décès d'une personne par exemple)

La Poste a tenu à jour jusqu'en Février 2002, un fichier nommé **ESTOCADE**, celui-ci pouvait être commercialisé, mais à condition de disposer d'un premier fichier. **La Poste** assurait la réactualisation des adresses disponibles dans celui-ci. Cette démarche était adaptée à des entreprises possédant par exemple un fichier-clients, mais certainement pas à des chercheurs ne disposant pas de données nominatives initiales.

⁹ Ibid. [n°123]. Cf. Chapitre « Caractéristiques des ménages occupants, statut d'occupation et revenu des ménages », pp. 115-123.

¹⁰ Dans un sens proche de « association végétale » utilisée par les biogéographes. Ceci nous ramenant aux origines de l'Ecole d'écologie urbaine de Chicago, dont les fondateurs percevaient la ville comme « milieu » où s'établissent des « conquêtes », des « glissements », des « associations spécifiques », des « niches »... , transférant par là vers les sciences humaines des concepts de l'écologie naissante.

Nous retrouvons là le problème de l'accès aux sources tel qu'il fût exposé lors du débat conduit par la revue *L'Espace géographique*¹¹. A partir de Mars 2002 (courrier d'information venant du centre de Libourne, en date du 1^{er} Mars 2002), le fichier a été rendu accessible via un certain nombre de prestataires de services habilités à travailler avec le « *fichier des réexpéditions* ». Parmi ceux-ci, des rediffuseurs¹² et des courtiers¹³. L'accès à ces informations a cependant un coût, sachant qu'il s'agit d'acquérir une adresse, en fonction de certains critères et avec une période de validité. Adresse dont l'anonymat est certifié par la C.N.I.L. via un certain nombre de précautions¹⁴. Le coût des ces opérations est variable et dépend du nombre « *d'adresses* » achetées auprès du fournisseur. A titre indicatif, **Conso Lists** vend ses adresses à : **0,210 € ht**, ajoutant un coût supplémentaire en cas de critère de sélection des données. **Conso Lists** facturait ainsi **0,080 € ht**. le critère « *changement de communes* ». Tenant compte du fait que ce fichier ne présente un intérêt que dans le cas du lancement d'enquêtes, doivent être ajoutés les coûts de photocopie des enquêtes, celui des enveloppes d'envoi, de l'affranchissement de celles-ci (à **0,33 euros**, en EcoPli, avant l'augmentation des tarifs¹⁵; dorénavant **0,35 euros**) des enveloppes T (**48,42 euros ht**. pour la conception du modèle de « l'enveloppe T ») pour le retour à l'adresse de votre choix (ne sont ainsi payés que les retours effectifs, au tarif de **0,41 euros** en EcoPli). Celles-ci ont une durée généralement limitée à trois mois à partir de la date de signature du contrat avec **La Poste**¹⁶. Les « enveloppes T » présentent l'indéniable avantage de maximiser les taux de retour, l'enquête paraissant de suite plus sérieuse à celui qui la reçoit et de ne faire payer que les retours effectifs.

¹¹ « Recensement et accès aux données pour les chercheurs », pp. 9-14, débat organisé par la Revue, avec la participation de BRUNET R., BUSSI M., DAMAIS J.-P., KYCH A., PUMAIN D. et RHEIN C. autour du thème : « Recherches libertés et données publiques », in *L'espace géographique* n°1, 2000. [n° 101].

¹² Rediffuseurs, c'est à dire, des prestataires informatiques spécialisés dans le traitement des données. Ceux-ci peuvent proposer des adresses enrichies de données supplémentaires : ciblage élaboré, géomarketing, comparaison avec des fichiers clients ou avec l'organisation de la zone de chalandise, enrichissement téléphonique.... Ils paient chaque mois un forfait à **La Poste** afin d'obtenir l'accès aux adresses. Parmi-ceux : **Cartegie (Paris)** : 01.44.51.66.99. et **MediaPost** (filiale de **La Poste**, à **Montrouge**) : 01.46.12.44.12.

¹³ Courtiers, c'est à dire simple vendeurs d'adresses n'assurant pas de prestations supplémentaires : **Avio Direct Conseil (Paris)** : 01.44.54.10.20. ; **Adress Company (Paris)** : 01.55.26.95.95. ; **Cible Adresses (Charenton-le-Pont)** : 01.41.79.43.43. ; **Cifea DMK (Boulogne)** : 01.58.17.03.80. ; **Conso Lists (Desvres, Pas-de-Calais)** : 03.21.83.42.30. ; **Critere Direct (Paris)** : 01.55.25.60.30. ; **Geronimo Direct (Colombes)** : 01.55.65.05.00. Ils se fournissent chez les rediffuseurs précédemment nommés. Ainsi **Conso Lists** achète ses adresses auprès de **Cartégie**.

¹⁴ Le fichier nominatif ne peut vous être transmis et des « murs de protection » doivent conduire à mettre en place un circuit de distribution tel que vous n'avez à aucun moment entre les mains les enveloppes adressées.

¹⁵ Celle-ci étant intervenue le 1^{er} Juin 2003, il était indispensable de lancer les questionnaires, par envoi en nombre, avant cette date. Ce qui fût fait.

¹⁶ Soit une date butoir fixée, lors de la signature du contrat avec F. Garat (commercial « Grands comptes » de **La Poste** ; le service « Grands comptes » est directement accessible auprès de chaque direction départementale) au 8 Août 2003.

L'affranchissement ne pouvant être à la charge de l'enquêté(e), il est donc inutile de joindre une enveloppe timbrée pour le retour, qui dans bien des cas passerait par pertes et profits.

Pour résumer, cette source permet d'avoir accès à une population ayant changé de domicile, sur un territoire donnée et lors d'une période donnée. Les négociations avec **Conso Lists** conduisirent dans un premier temps à envisager une enquête auprès de ménages ayant changé de commune sur l'ensemble de la zone d'étude définie par la **Carte n°38 p. 222**, et ce pendant les six derniers mois. Ces mobilités résidentielles récentes sont censées conduire à des explications plus objectives de la part des enquêté(es), le temps conduisant fréquemment à une réécriture de l'histoire, voire à une nouvelle contextualisation des décisions qui furent prises. Dans un second temps, il fût décidé de ne pas intégrer le critère « a changé de communes », et de s'intéresser à la totalité des mobilités résidentielles intervenues. A cela, une explication essentielle, l'analyse des données statistiques de l'I.N.S.E.E. a montré (voir **Chapitre II(F)1 p. 298-308**), que les catégories sociales exercent leur influence sur les mobilités, les « ouvriers » par exemple venant davantage de leur commune de résidence initiale que les C.P.I.S. Cet aspect résolu, restait ensuite à régler la question du prix d'achat des adresses. Tenant compte du devis envoyé par **Conso Lists**, du taux de retour escompté pour une enquête de ce type (de l'ordre de 10 % au mieux, selon les responsables de **La Poste**), et de la quantité absolue de retours souhaitable afin d'envisager une application statistique ayant un minimum de crédibilité, c'est environ 5 000 envois qu'il fallait prévoir.

Ceci conduisit à enclencher une démarche de sensibilisation auprès d'organismes susceptibles d'être intéressés par les résultats d'un tel travail, en espérant en retour, une participation financière de leur part. Furent ainsi contactés à la fin de l'année 2002 : le P.N.R. du Vexin français, le Conseil Général du Val-d'Oise, le Ministère de l'Équipement et le S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Si aucune réponse ne parvint des deux derniers, par contre le Conseil Général¹⁷, me fût rapidement savoir qu'il était intéressé. Par la suite, une réponse apparemment positive fût obtenue de la part du P.N.R. du Vexin français, mais ceci ne déboucha sur aucune suite concrète. Revenons au Conseil Général, les questions portant sur les mobilités résidentielles, sur les dynamiques de différenciation des territoires, intéressent au plus

¹⁷ En la personne de Florence Bannerman, responsable du Service Etudes et prospectives du Conseil Général, que je tiens ici à chaleureusement remercier. Sans son soutien, la présente étude n'aurait pu être menée à son terme.

haut point ses responsables. Mon projet d'étude répondait donc à une demande latente. Toutefois, le territoire à l'intérieur duquel devaient être lancées les enquêtes, ne correspondait pas aux limites strictement départementales, les dépassant dans la partie Ouest, mais n'incluant pas, par contre toute la partie Est de celui-ci. Un accord fût toutefois conclu avec le Conseil général. J'aurais à réaliser un travail portant sur la géographie sociale du Val-d'Oise et sur les dynamiques résidentielles au sein de celui-ci, en contre-partie de quoi, un financement de 2 500 € TTC serait débloqué que j'utiliserais comme bon me semble ; donc à financer l'achat d'adresses et l'envoi des enquêtes. De fait, le travail demandé ne correspondait pas à un investissement nouveau, mais simplement à une mise en forme spécifique des résultats déjà obtenus dans le Chapitre II, avec l'exploitation des données statistiques de l'I.N.S.E.E. et au Chapitre III avec celle de la Base **CD-BIEN**. Il s'agissait donc, ni plus ni moins, de vendre certains résultats de deux parties en passe d'être achevées de la thèse, pour financer la mise en œuvre du Chapitre VI. Le travail définitif fût remis au Conseil Général en Avril 2003¹⁸, permettant le virement financier et par voie de conséquence, la reprise des discussions avec **Conso Lists** et **La Poste**. Tenant compte du coût global de l'étude : achat des adresses, achat des enveloppes, prix des photocopies, autorisation de l'accès aux enveloppes T, impression de celles-ci par un imprimeur, évaluation du montant des facturations des retours (en fonction du taux de retour espéré), c'est à un prix de revient de l'ordre de 1 € que revenait chacune des enquêtes, compte non tenu de la mise sous pli des questionnaires. Ceci limitait donc l'achat d'adresses à 2 500, or **Conso Lists** ne vend jamais moins de 5 000 adresses.

Ceci restreint l'accès à cette source pour les « *petites enquêtes* ». De fait, des solutions à l'amiable peuvent être trouvées tenant compte des spécificités des recherches en sciences sociales et de la surprenante compréhension dont peuvent faire preuve les interlocuteurs, ceci fût ainsi constaté dans le cas de l'accès à la **Base CD-BIEN**. A titre exceptionnel, **Conso Lists** consentit également à autoriser l'achat de seulement 2 500 adresses¹⁹. Suite à cet accord, le contrat avec **La Poste** fût signé, le 9 Mai 2003, les adresses furent sélectionnées le 14 Mai 2003 et les questionnaires purent

¹⁸ DESPONDS D. : « Géographie sociale et dynamiques résidentielles ; quelles spécificités pour le Val-d'Oise, dans son contexte spatial ? ». 55 p. Conseil Général du Val-d'Oise. Juin 2003. [n°216].

¹⁹ Je tiens ici à remercier J. Grare, le responsable de **Conso Lists** qui comprenant les spécificités de cette recherche et les limites financières qui étaient les miennes, accepta de fournir une liste se limitant à 2500 adresses.

partir, après leur mise sous pli²⁰, avant le 1^{er} Juin, date de la hausse des tarifs du timbre. Notons que la sélection a été opérée, non sur la totalité du secteur initialement prévu de **343** communes, mais seulement sur **139** d'entre elles, celles correspondant sur la **Carte n°38 p. 222**, aux communes où la ville nouvelle de Cergy-Pontoise constitue en 1999, ou ne constituait qu'en 1990, le pôle d'emploi principal. A ce choix restrictif une raison essentielle, le nombre plus faible que prévu de questionnaires expédiés incita à valoriser les territoires au centre de nos préoccupations, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et le P.N.R. du Vexin français. Quitte à envoyer moins de questionnaires, autant obtenir le maximum de réponses provenant de ces territoires.

Du fait des conditions de diffusion des adresses, il faut savoir que la sélection ne peut actuellement être opérée que par les « adresses d'arrivée ». Il m'a cependant été confirmé, que d'ici peu **La Poste** rendrait accessible des adresses « depuis le lieu de départ ». Des recherches spécifiques seraient ainsi concevables sur des ménages ayant quitté un territoire donné. Dans le cas de notre recherche, nous avons donc disposé des adresses de ménages s'étant installés sur l'une des communes de la zone d'étude, sans que l'on connaisse *a priori* leur lieu de départ²¹.

Initialement, la période de sélection avait été fixée à six mois, un tirage aléatoire étant envisagé au sein de cette population, mais du fait de la réduction de la zone d'étude, ce critère-temps s'est avéré trop strict. Avant de transmettre les adresses à l'imprimeur²² **Conso Lists** a donc dû étendre la zone de sélection. C'est donc à la totalité des ménages ayant changé de résidence entre le 1^{er} Juin 2003 (date finale) et le 1^{er} Juillet 2002 (date initiale obtenue afin d'atteindre les 2500 adresses) que nous eûmes accès, autrement dit, à de l'exhaustif sur une période de onze mois.

3. Des résultats surprenants, une réelle participation des enquêtés.

Quelques mots sur les réactions suscitées et sur les résultats obtenus semblent nécessaires. Très peu de temps après l'envoi, me parvinrent une dizaine d'appels téléphoniques. Les personnes contactées étaient désireuses de savoir comment leurs

²⁰ Le budget obtenu ne permettait pas d'en assurer le financement, le recours à une « participation familiale » se révéla donc incontournable.

²¹ Cette information peut maintenant être obtenue. Une sélection du type : Installation en ville nouvelle, plus provenance de Paris, est par exemple concevable.

²² En l'occurrence, l'entreprise **Océ**, qui se charge aussi de la reprographie à l'Université de Cergy-Pontoise et a opéré dans des délais particulièrement rapides.

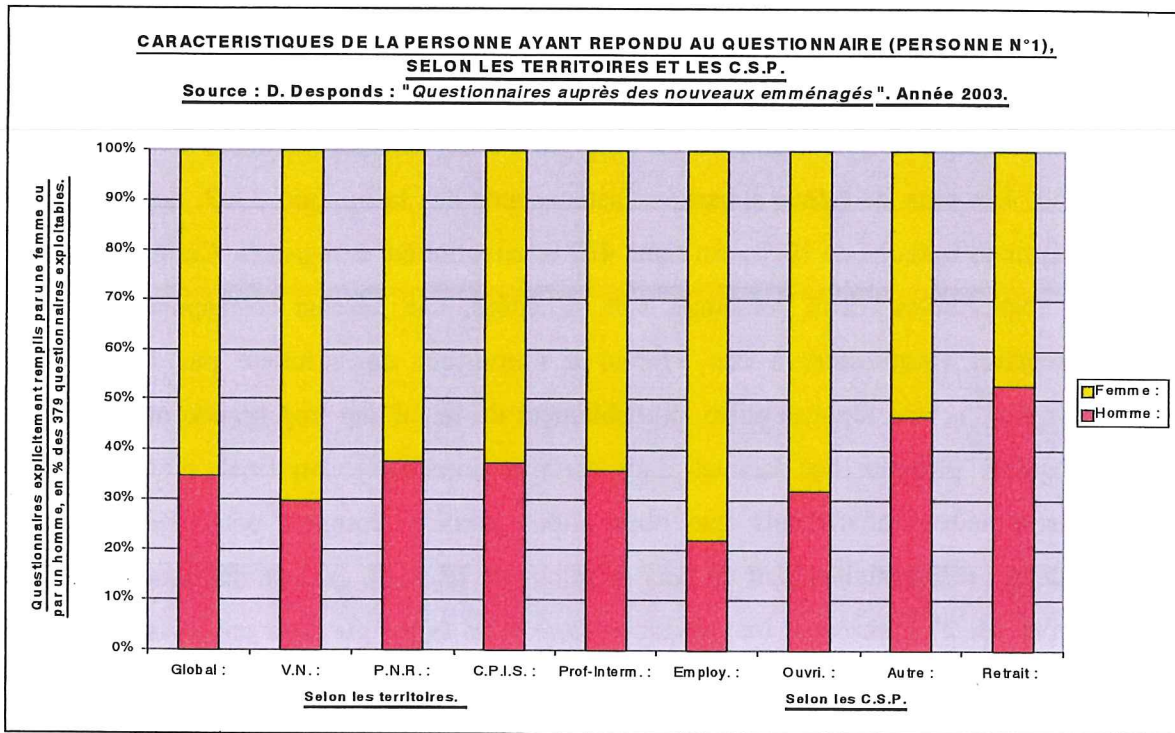
coordonnées avaient été rendues accessibles, mais surtout quelle était la finalité exacte de ce travail. Une fois rassurées sur l'absence de toute préoccupation commerciale, elles s'engagèrent systématiquement à répondre et ce, dans les meilleurs délais.

Les taux de retour apparurent satisfaisants dès la mi-Juin 2003, dépassant les espérances initiales de 10 %. Au final, **407** retours ont été enregistrés. Certains ne sont pas exploitables (deux personnes sont décédées, une adresse correspondait à une entreprise, vingt-quatre à des « retour à l'expéditeur car n'habite pas à l'adresse indiquée²³ », une réponse enfin, probablement du fait d'une trop grande méfiance de l'enquêté, présente des lacunes dans certains domaines). Au final, c'est sur **380** questionnaires satisfaisants que nous allons pouvoir compter pour décrypter les stratégies résidentielles, soit un taux de retour de **15,37 %** (si l'on défalque des **2500** envois, les **27** clairement inexploitables dont nous avons pu avoir connaissance). Les derniers questionnaires sont parvenus à la mi-Août 2003, le temps de saisie informatique (sous ModaLisa) s'étalant lui, de la fin Juillet au 18 Septembre 2003. Du fait des problèmes surgissant parfois quant au codage des C.S.P. des membres du ménage, mais aussi du fait des explications détaillées fournies, c'est sur une durée d'une dizaine de minutes, voire du quart d'heure qu'il fallut compter en moyenne pour chacun des questionnaires.

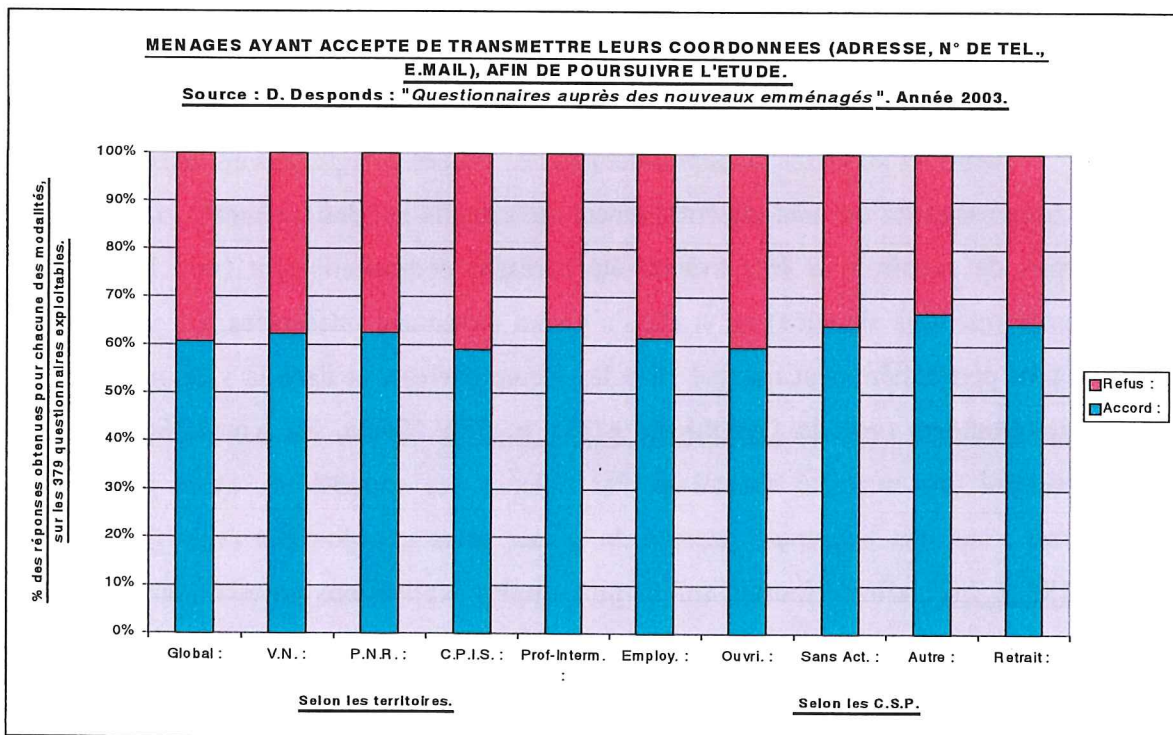
Parmi les surprises du dépouillement des enquêtes, signalons en deux. D'abord, les questionnaires ont très majoritairement été remplis par des femmes²⁴, rien ne nous permet de savoir, s'ils leur avaient été adressés personnellement (voir la garantie d'anonymat déjà signalée) ou si elles s'y sont davantage intéressées. Ce phénomène est tout particulièrement marqué chez les « employé(e) » et dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (voir le **Graphique n°151 p. 752**). Seuls, les « retraités » laissent apparaître une majorité masculine. Par ailleurs, les enquêté(es), ayant participé à l'étude, ont très largement accepté de laisser leurs coordonnées (voir **Graphique n°152 p. 752**), afin de fournir, soit de plus amples explications sur tel ou tel point, soit de participer à une enquête réalisée sous forme d'entretien semi-directif qui pourrait

²³ Ceci intrigue d'ailleurs fortement les responsables de **Conso Lists** : adresse initiale erronée, mobilité résidentielle particulièrement rapide, ou autre motif ? Notons, de la même manière que certaines personnes ont fait savoir qu'elles auraient accepté de répondre, mais ne correspondaient malheureusement pas aux critères. L'une demeurait ainsi à la même adresse depuis 14 ans, l'autre depuis 30...

²⁴ Dans quelques cas intéressants, des réponses sont parvenues des deux personnes d'un même ménage : formation d'un couple dont les deux membres ont réalisé une mobilité résidentielle et demandé à faire suivre leur courrier.



GRAPHIQUE N°151.



GRAPHIQUE N°152.

être envisagée dans une phase ultérieure. Ceci laisse ouverte la possibilité de constituer une cohorte, dont les membres seraient suivis dans leur itinéraire résidentiel de façon

périodique. Une telle démarche s'inspirerait de celle mise en œuvre par F. Cribier²⁵ et son équipe, lors de l'étude sur les migrations de retraite, exploitant les données de la C.N.A.F. Dans le cadre des villes nouvelles où les mobilités internes (donc des mobilités de proximité) sont particulièrement importantes, ce type d'étude présenterait un grand intérêt opérationnel afin de suivre les trajectoires des ménages au sein de ce territoire, et les attractivités différenciées exercées par certains quartiers. Certains travaux ont déjà abordé ces thématiques²⁶.

Parmi les explications susceptibles d'expliquer le taux élevé de retour, ainsi que la participation active des enquêté(es), plusieurs me semblent à retenir. La première concerne le thème même de la recherche. Le choix de son lieu de résidence est porteur d'un investissement personnel fort. Les réponses en témoignent, elles sont rarement lapidaires, fréquemment argumentées et étayées par toute une expérience personnelle, parfois douloureuse. Ceux qui ont répondu, comme nous allons le voir, ne sont pas uniquement ceux ayant développé une mobilité résidentielle « ascendante » (qualificatif que nous utiliserons, avec toute les précautions d'usage, pour définir une « valorisation » par le statut d'occupation, par le lieu, ou par le type d'habitat²⁷), certaines personnes signalent ainsi les grandes difficultés auxquelles elles sont confrontées (cas en particulier des « mobilités d'urgence » résultant de séparation). Le **Graphique n°153 p. 754**, nous montre ainsi que le « degré de satisfaction » de la personne n°1²⁸, varie fortement selon le lieu d'implantation, la C.S.P. de la « personne de référence », le statut d'occupation et le type d'habitat. La deuxième réfère au moment même où s'inscrit l'enquête. La mobilité résidentielle vient d'avoir lieu. Les éléments ayant conduit au choix demeurent encore très présents à l'esprit et sont décrits avec précision. Ainsi de la démarche de prospection. Il n'est pas rare de voir indiquer cinq lieux prospectés, avec les raisons du refus de chacun. Une troisième résulte du mode de transmission même de l'enquête. Le label universitaire confère une garantie de non récupération marchande des résultats, l'envoi-retour par l'enveloppe T de **La Poste**, certifiant quant à elle la destination (l'expédition à l'Université de Cergy-Pontoise figurait très explicitement). Quatrième élément, s'inscrivant dans la même

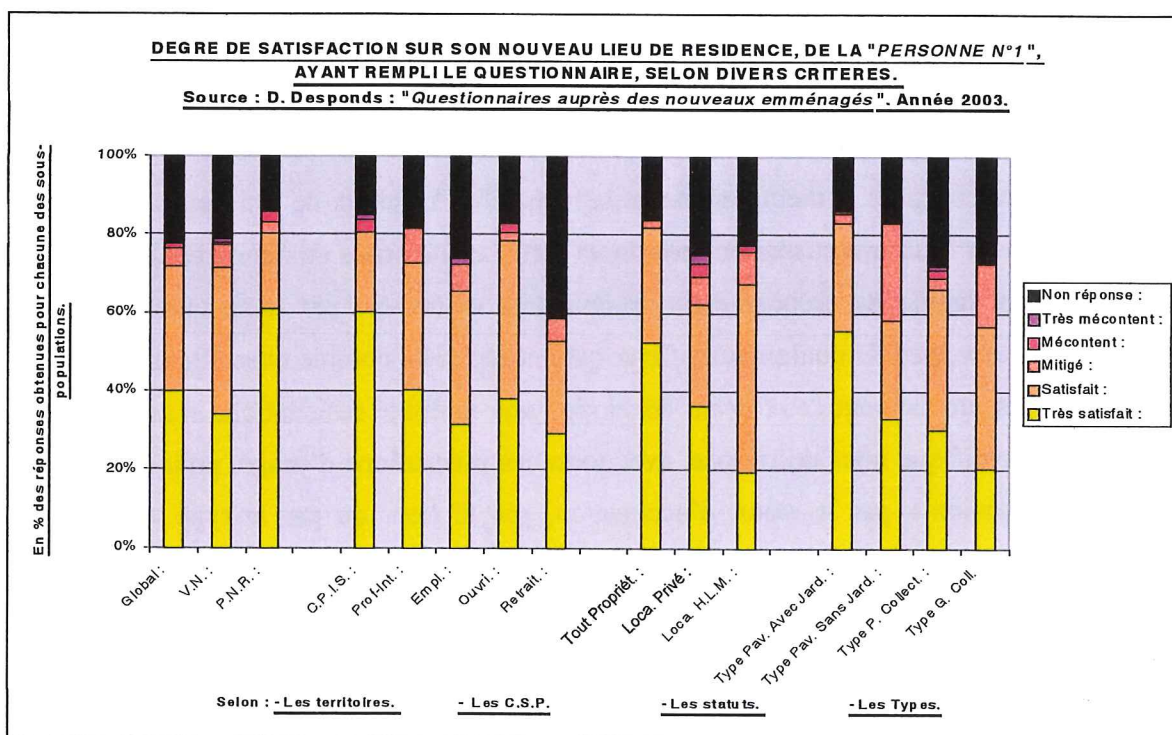
²⁵ CRIBIER F. : « Suivi d'une génération de retraités parisiens », 1983. [n°110].

²⁶ Ainsi, un travail auquel nous ferons par ailleurs référence : ROSALES-MONTANO S., HARZO C. et CLERGET M.-P. : « Programme mobilités en Villes nouvelles : le cas de l'Isle-d'Abeau : entre proximité et dispersion », Janvier 1998. [n°217].

²⁷ Il n'existe pas de « valorisation » absolue, celle-ci a un caractère en partie subjectif et peut résulter à la fois du regard du sujet sur lui-même, mais aussi du regard que les autres portent sur celui-ci. Voir BOURDIEU P. : « La distinction », 1979. [n°126], ou HUSSERL : « La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendentale », 1954 – 1976. [n°7].

²⁸ Ainsi sera désignée la personne ayant rempli le questionnaire, à ne pas confondre avec la « personne de référence du ménage ».

direction, le fait que les personnes enquêtées aient pu s'enquérir directement des objectifs de l'enquête, permet de rassurer les plus inquiets quant à ses finalités. Enfin, le thème de l'étude, portant sur des lieux de vie sembla intéresser suffisamment une quinzaine de personnes, pour qu'au delà de sympathiques encouragements, elles demandent à être informées des principaux résultats.



GRAPHIQUE N°153.

Tous ces éléments permettent de considérer que ce mode de diffusion des questionnaires permet de se constituer une « matière première » originale, contournant sur certains points les entraves mises en place par la C.N.I.L. qui limitent l'accès aux données à des échelles fines. Si l'on devait se fier aux propos tenus par les ménages enquêtés, c'est davantage l'exploitation commerciale excessive de ces données qui est redouté, plutôt que leur diffusion vers la recherche en sciences sociales... Le ciblage de la population enquêtée n'en reste pas moins un préalable indispensable. Les personnes répondent d'autant mieux qu'elles ne se sentent pas menacées dans leur vie privée, et qu'elles se sentent concernées à titre personnel par la problématique de la recherche. Une anecdote étonnante sera à cet égard révélatrice : j'ai vu frapper à mon bureau, le 19 Juin 2003, deux personnes, un jeune homme, turc, ne parlant pas français et une dame s'exprimant à peu près correctement. Le premier était la « personne n°1 », la seconde sa belle sœur qui l'héberge actuellement. Ne sachant comment répondre au

questionnaire, il avait pris l'initiative de se faire accompagner. Après une heure d'entretien permettant de reconstituer les motivations complexes de son itinéraire résidentiel de Bezons (Val-d'Oise) à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise, V.N.)²⁹, il me fit part de ses plus chaleureux remerciements... Remerciements pour avoir pris le temps de l'écouter...

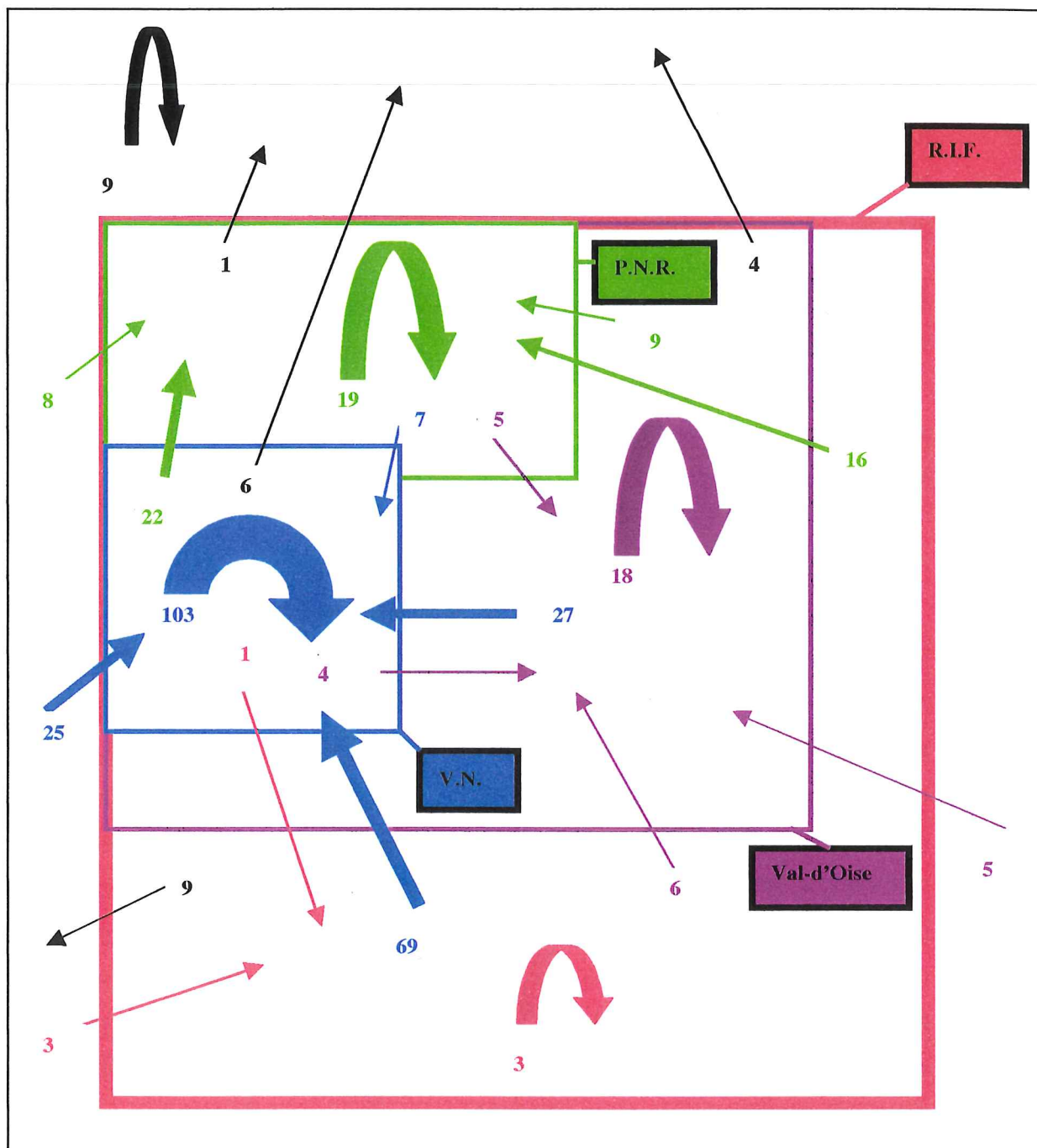
B. Analyses en première approximation des dynamiques résidentielles.

1. Profils des ménages mobiles.

a) Selon les lieux de provenance.

Les lieux de provenance ont été correctement informés dans **379** cas. Ceci est heureux, compte tenu du thème abordé, et permet de construire des « sous populations » en fonction de ce critère. Comme l'indique la Carte (schématique) n°96 p. 756, les provenances extérieures à la R.I.F. sont rares, **50** cas, soit **13,19 %**, dont **9** à destination du Hors-R.I.F. lui même ; il s'agit de communes de l'Eure ou de l'Oise. Le Tableau n°51 p. 757, fait lui clairement apparaître l'importance des mobilités de proximité, tout particulièrement sur le territoire de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Si **103** ménages parmi les **233** résidant au final dans la ville nouvelle, proviennent de son propre territoire, **58**, sont demeurés sur la même commune. La comparaison présente un intérêt avec le P.N.R. du Vexin français, où les provenances externes pèsent d'un poids plus grand (**73,6 %** contre **55,6 %**), par contre aucune signification particulière ne peut être donnée aux résultats concernant la R.I.F., ou le Val-d'Oise, ces territoires n'étant pas saisis dans leur globalité. A leur manière, les résultats du P.N.R. du Vexin français et de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, même s'ils ne correspondent qu'à des données saisies sur un bref laps de temps, confirmeraient certaines des conclusions auxquelles nous étions parvenues à partir de la base **CD-BIEN** (voir par exemple Chapitre III(B)b) p. 365-371). Le renouvellement des populations est important dans le P.N.R. du Vexin français,

²⁹ Cet entretien correspond au questionnaire [n°355], dorénavant, lorsqu'il sera fait allusion à un ménage ayant répondu à l'enquête, figurera le numéro de saisie du questionnaire, ainsi que des critères de localisation, ou le cas échéant, d'autres informations. Pour plus d'indications sur les enquêtés, voir Annexe VI)3) p. xxiv-xxxi.



PROVENANCES ET DESTINATIONS GEOGRAPHIQUES DES 379 MENAGES AYANT REPONDU A « L'ENQUETE AUPRES DES NOUVEAUX EMMENAGES ».

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagé ». Année 2003.



Thèse : D. Desponds

et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise parvient à fixer une part conséquente de ses populations résidentes. Par contre, aucun lien ne peut être établi avec les données des soldes migratoires (voir **Chapitre II**), ne disposant pas ici de la totalité des « ménages sortants ».

**PROVENANCE DES MENAGES MOBILES, AU SEIN DE LA ZONE
D'ETUDE, EN % DES MENAGES FINALEMENT INSTALLES SUR LE
TERRITOIRE.**

(Source : D. Desponds : « *Enquêtes auprès des nouveaux emménagés* ». Année 2003).

	<u>R.I.F. (Zone d'étude) :</u>	<u>Val-d'Oise (Zone d'étude) :</u>	<u>P.N.R. Vexin français :</u>	<u>Ville nouvelle Cergy-Pontoise :</u>
Mobilités même commune :	21,7	21,9	13,9	25,0
Mobilités même territoire (hors même commune) :	67,2	40,6	12,5	19,4
Mobilités externes au territoire :	11,1	37,5	73,6	55,6

TABLEAU n°51.

Si l'on regarde maintenant l'orientation des flux, on peut constater que l'on dispose de sous-populations dotées de quantités conséquentes d'individus. Ainsi de celle s'étant installée en ville nouvelle depuis le Hors-R.I.F. (25 ménages), depuis le Val-d'Oise (27 ménages), ou encore depuis le reste de la R.I.F. (69 ménages). Pour ces deux dernières origines géographiques, notons, et ceci confirmera, là aussi, certaines des analyses développées grâce à la base **CD-BIEN** (voir **Chapitre III**) p. **450-453**), que les liens entre l'Est du département et la zone d'étude sont faibles. Si quelques ménages proviennent de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne, c'est le cas d'un seul pour cette partie du Val-d'Oise, un jeune pompier venu de Villiers-le-Bel [questionnaire n°162].

b) Selon les lieux de destination et les C.S.P.

Si les mobilités résidentielles sont généralement appréhendées sous l'angle des spécificités des « personnes de référence », cela résulte grandement de la difficulté à avoir accès à d'autres informations, en particulier celles correspondant au « profil social du ménage ». Le mode de détermination par l'I.N.S.E.E. de la « personne de référence » peut même contribuer à masquer certaines de ces réalités.

COMBINATOIRE DES C.S.P. DES MENAGES DE LA ZONE D'ETUDE.
Profil des ménages, en % des 380 ménages et détermination de la « personne de référence » en fonction des C.S.P. des personnes (F. : femme ; H. : homme) le composant.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	F. C.P.I.S.	F. Pr-Int.	F. Empl.	F. Ouvri.	F. Sans ac.	F. Autre.	F. Retrait.	H. seul.	Pers-Ref.
H. C.P.I.S.	5,79	7,37	3,68	0,00	3,68	0,00	0,00	0,79	21,31
H. Pr-Int.	1,05	11,32	4,21	0,00	5,53	0,53	0,00	2,11	24,75
H. Empl.	0,26	3,42	6,05	0,53	1,31	0,00	0,00	2,11	13,68
H. Ouvri.	0,53	2,37	4,21	1,32	2,11	0,00	0,00	1,32	11,86
H. Sans ac	0,26	0,79	0,00	0,00	0,26	0,00	0,26	1,05	2,62
H. Autre.	0,79	1,31	0,26	0,00	0,53	0,79	0,26	0,53	4,47
H. Retrait.	0,26	0,26	0,26	0,00	0,00	0,26	2,37	0,53	3,94
F. seule.	3,42	5,26	5,26	0,53	1,05	1,32	0,53	0,00	17,37
TOTAL :	12,36	32,10	23,93	2,38	14,47	2,90	3,42	8,44	100,00

TABLEAU N°52.

COMBINATOIRE DES C.S.P. DES MENAGES DE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE.

Profil des ménages, en % des 231 ménages et détermination de la « personne de référence » en fonction des C.S.P. des personnes (F. : femme ; H. : homme) le composant.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	F. C.P.I.S.	F. Pr-Int.	F. Empl.	F. Ouvri.	F. Sans ac.	F. Autre.	F. Retrait.	H. seul.	Pers-Ref.
H. C.P.I.S.	5,20	6,93	2,60	0,00	3,03	0,43	0,00	0,87	19,06
H. Pr-Int.	0,87	12,12	5,20	0,43	5,62	0,43	0,00	2,60	27,27
H. Empl.	0,43	3,90	5,20	1,30	2,16	0,00	0,00	2,16	15,15
H. Ouvri.	0,87	1,73	3,46	0,00	3,03	0,00	0,00	0,43	9,52
H. Sans ac	0,43	0,87	0,00	0,00	0,43	0,00	0,00	0,87	2,60
H. Autre.	0,87	0,87	0,00	0,00	0,87	0,43	0,43	0,00	3,47
H. Retrait.	0,43	0,00	0,00	0,00	0,43	0,00	1,30	0,43	2,59
F. Seule.	2,60	6,49	6,49	0,43	2,16	1,30	0,87	0,00	20,34
TOTAL :	11,70	32,91	22,95	2,16	17,73	2,59	2,60	7,36	100,00

TABLEAU N°53.

COMBINATOIRE DES C.S.P. DES MENAGES DU P.N.R. DU VEXIN FRANCAIS.

Profil des ménages en % des 74 ménages et détermination de la « personne de référence » en fonction des C.S.P. des personnes (F. : femme ; H. : homme) le composant.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	F. C.P.I.S.	F. Pr-Int.	F. Empl.	F. Ouvri.	F. Sans ac.	F. Autre.	F. Retrait.	H. seul.	Pers-Ref.
H. C.P.I.S.	12,17	9,46	5,41	0,00	5,41	0,00	0,00	0,00	32,45
H. Pr-Int.	1,35	10,82	2,70	0,00	2,70	0,00	0,00	0,00	17,57
H. Empl.	0,00	5,41	6,76	2,70	0,00	0,00	0,00	1,35	16,22
H. Ouvri.	0,00	5,41	1,35	0,00	1,35	0,00	0,00	1,35	9,46
H. Sans ac	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,35	1,35
H. Autre.	1,35	2,70	0,00	0,00	0,00	1,35	0,00	1,35	6,75
H. Retrait.	0,00	1,35	1,35	0,00	0,00	0,00	2,70	2,70	8,10
F. Seule.	2,70	1,35	0,00	1,35	0,00	2,70	0,00	0,00	8,10
TOTAL :	17,57	36,50	17,57	4,05	9,46	4,05	2,70	8,10	100,00

TABLEAU N°54.

Ainsi, dans un ménage où la femme est « C.P.I.S. » et l'homme « sans activité », c'est cette dernière catégorie qui sera reconnue comme celle de la « personne de référence ». Un exemple parmi les enquêtes correspond à ce cas : couple résidant à Courdimanche (Val-d'Oise, V.N.), avec un homme au chômage et une femme juriste [n°43]. Un autre, dans un cas voisin, avec la femme « profession intermédiaire », en l'occurrence kinésithérapeute et l'homme en congé parental pour élever leurs enfants [n°214, Grisy-les-Plâtres, Val-d'Oise, P.N.R]. C. Rhein avait attiré l'attention sur ce point³⁰ : « *Il est clair, en effet, que les choix en matière d'habitat et de mobilité résidentielle sont pris par des ménages, bien plus que par des individus. Dans nombre de travaux sur la ségrégation sociale, les catégories socio-professionnelles des seuls chefs de ménage sont prises en considération. Une définition plus complète des couches sociales est possible, prenant simultanément en compte les catégories sociales des chefs de ménage et de leur éventuelle conjointe* ». Notons toutefois que cette recherche avait été menée à partir de la bande détail du R.G.P. 1982, or, celle-ci est devenue aujourd'hui difficilement accessible. Nous n'avons de fait, jamais intégré cette dimension lors de l'étude à partir des données statistiques de l'I.N.S.E.E. (Voir **Chapitre II**), ni non plus, dans celle réalisée à partir de la base **CD-BIEN** (voir **Chapitre III**) qui ne faisait apparaître que la « personne de référence » du ménage. Les enquêtes permettent par contre d'aborder cette question. Autrement dit, ces trois sources sont complémentaires et permettent des glissements vers des analyses toujours plus fines. Avec la base **CD-BIEN**, il fût possible d'appréhender les flux de provenance des acheteurs de biens immobiliers, avec les enquêtes, ce sont les profils socio-démographiques des ménages ainsi que leurs motivations propres qui sont susceptibles d'émerger.

Les **Tableaux n°52, n°53 et n°54 p. 758**, permettent à partir des informations fournies par les enquêtés et le codage ultérieur, de dégager les profils des ménages s'étant installés soit dans l'ensemble de la zone d'étude, soit dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, soit dans le P.N.R. du Vexin français. En ligne, figurent les C.S.P. des hommes, quand ils sont présents dans un ménage, mais également des femmes seules, ceci nous permet en dernière colonne d'obtenir le poids relatif des « personnes de

³⁰ RHEIN C. : « Ségrégation et mobilité différentielle. La diffusion des couches moyennes », pp. 65-72, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°50. 1991. [n°80]. Op. cité p. 67.

référence » selon la C.S.P.³¹, à quelques nuances près. Ainsi, les ménages dont la « personne de référence » est « C.P.I.S. » représentent **21,31 %** des ménages enquêtés pour la totalité de la zone d'étude, mais **19,06 %** dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et **32,45 %** dans le P.N.R. du Vexin français. Tout du moins, lorsque sont pris en compte ceux dont la « personne de référence » est un homme. Devraient leur être ajoutés, **3,46 %** dans la zone d'étude, **2,60 %** dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et **2,70 %** dans le P.N.R. du Vexin français, correspondant aux ménages dont la « personne de référence » est une femme « C.P.I.S. »³².

De ces tableaux, plusieurs remarques sont à dégager : d'abord la forte homogamie sociale des ménages. C. Rhein notait à ce propos³³ : « *La proportion de couples socialement homogames (CPIS – CPIS) est directement liée à la proportion de chefs relevant de cette catégorie, tandis que les couples dont les employées conjointes de cadres et professions intellectuelles supérieures sont, en proportion, beaucoup plus importants dans les communes où prédominent couches moyennes et ouvrières* ». Les associations les plus fréquentes, sont ainsi, dans le cadre de la zone d'étude globale, « H. professions intermédiaires – F. professions intermédiaires », **11,32 %** ; « H. C.P.I.S. – F. professions intermédiaires », **7,37 %** ; « H. employé – F. employée », **6,05 %** et « H. C.P.I.S. – F. C.P.I.S. », **5,79 %**. Si la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, ne modifie guère ce schéma, les ménages dont la « personne de référence » est « C.P.I.S. » étant cependant moins nombreux, il n'en va pas de même du P.N.R. du Vexin français. Ceux dont la « personne de référence » est « C.P.I.S. » représentent plus du tiers des ménages, l'association « H. C.P.I.S. – F. C.P.I.S. » étant avec **12,17 %** plus fréquente que les ménages composés de « H. profession intermédiaire – F. profession intermédiaire », **10,82 %** et devançant « H. C.P.I.S – F. profession intermédiaire », **9,46 %**. La spécialisation sociale en cours, du territoire du P.N.R. du Vexin français, vers les catégories les plus aisées trouve ici un élément de confirmation. L'autre enseignement concerne les ménages dont la « personne de référence » est une femme seule. Pour un taux moyen de **17,37 %** dans la zone d'étude, les taux s'élèvent à **20,34 %** dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, mais

³¹ Signalons que la catégorie « Autre », peut résulter soit d'une absence d'information, soit d'une information se révélant impossible à coder. Par exemple, quand la réponse à la question sur le type d'emploi est « fonctionnaire », sans plus de renseignement sur la profession, ni le domaine d'exercice de l'activité.

³² Autrement dit, les taux à retenir et pouvant par ailleurs servir de références, sont de **24,73 %** dans la zone d'étude ; **21,66 %** pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et de **35,15 %** dans le P.N.R. du Vexin français, où ils se retrouvent donc très sur-représentés.

³³ Ibid. [n°80]. Op. cité p. 69.

descendent à **8,10 %** dans le P.N.R. du Vexin français. Cette inégale répartition peut répondre à plusieurs logiques, une hypothèse inciterait à établir un lien entre divorce – séparation et rapprochement des centres urbains, pour des raisons liées à l’offre d’habitat (moins d’appartement dans les zones rurales), mais aussi au mode de vie (difficultés de l’isolement quand des enfants sont présents dans le ménage, du fait du double éloignement, des équipements scolaires et de loisirs).

2. Des durées d’immobilité étonnement variées

Dans le « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » étaient intégrées une question portant sur le moment d’installation dans l’actuel lieu de résidence, ainsi qu’une autre, demandant de préciser le moment d’installation dans le résidence antérieure. Dans l’ensemble correctement informées³⁴, ces indications permettaient d’établir la durée d’immobilité, en mois, dans le lieu de résidence antérieure. Ces informations pouvant être comparées à celles obtenues par exemple par la base **CD-BIEN**. Les requêtes ont été lancées à partir des lieux de provenances des ménages, afin de déterminer si, compte tenu du profil social du ménage (la C.S.P. de la « personne de référence »), du statut d’occupation ou du type d’habitat, peuvent apparaître de fortes distinctions. Dans certains cas, les données étaient inexistantes (ainsi des ménages résidant en H.L.M. dans le P.N.R. du Vexin français), dans d’autres, insuffisantes pour attribuer une quelconque fiabilité aux résultats obtenus. La barre des dix questionnaires a donc été fixée. A partir de cette quantité de questionnaires, les durées moyennes figureront, mais entre parenthèses. Lorsque le sous-ensemble était lui même égal ou inférieur à dix questionnaires (ainsi de la modalité « pavillon avec jardin » dans le **Tableau n°56 p. 762**), les calculs ne seront pas lancés, aucun territoire ne pouvant de fait offrir des résultats crédibles. Un tiret indique dans les Tableaux qui suivent, **n°55** et **n°56 p. 762**, et **n°57 p. 763**, les cases correspondant à cette situation. Rappelons enfin, que les résultats provenant du « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » ont été obtenus sur une zone d’étude restreinte de **139** communes. Dans les tableaux qui suivent, par « provenance Val-d’Oise, R.I.F., ou Hors-R.I.F. », doivent être considérées des populations de ménages s’étant installés dans la zone d’étude et provenant de ces territoires. Les données du Val-d’Oise englobent celles de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, tout

³⁴ Les calculs qui suivent ont été établis sur la base de **362** questionnaires, sur les **380** potentiellement exploitables.

comme la R.I.F., inclut le Val-d'Oise, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, et le P.N.R. du Vexin français. Ceci permet d'établir quelques comparaisons.

DUREE MOYENNE D'IMMOBILITE, EN MOIS, DANS LE LOGEMENT PRECEDENT, SELON LES LIEUX DE PROVENANCE ET LES STATUTS D'OCCUPATION.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	<u>Locataire en H. L.M. :</u>	<u>Locataire du privé :</u>	<u>Propriétaire et accédant :</u>	<u>Autre :</u>	<u>Moyenne sur le territoire :</u>	<u>Nombre de questionnaires :</u>
V.N. Cergy-Pontoise :	58	33	133	108	76	134
P.N.R. Vexin français :	0	42	163	(192)	117	30
Val-d'Oise :	61	35	142	143	86	217
R.I.F. :	67	39	141	58	80	315
Hors-R.I.F. :	(37)	40	74	(137)	65	47
<u>Toutes provenances = Moyenne selon les statuts :</u>	65	39	133	117	78	362
<u>Nombre de questionnaires :</u>	72	152	97	41	X	X

TABLEAU N°55.

DUREE MOYENNE D'IMMOBILITE, EN MOIS, DANS LE LOGEMENT PRECEDENT, SELON LES LIEUX DE PROVENANCE ET LES TYPES D'HABITAT.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	<u>Pavillon avec jardin :</u>	<u>Pavillon sans jardin :</u>	<u>Petit collectif :</u>	<u>Grand collectif :</u>	<u>Autre :</u>	<u>Moyenne sur le territoire :</u>	<u>Nombre de questionnaires :</u>
V.N. Cergy-Pontoise :	130	-	52	61	-	76	134
P.N.R. Vexin français :	157	-	(13)	0	-	117	30
Val-d'Oise :	142	-	51	67	-	86	217
R.I.F. :	139	-	51	71	-	80	315
Hors R.I.F. :	58	-	50	(30)	-	65	47
<u>Toutes provenances = Moyenne selon type d'habitat :</u>	131	(65)	50	69	(71)	78	362
<u>Nombre de questionnaires :</u>	109	10	171	63	9	X	X

TABLEAU N°56.

Les ménages « propriétaires » ou « en cours d'accession »³⁵ sont restés en moyenne une dizaine d'années (133 mois exactement) dans leur lieu de résidence précédente, plus longtemps donc que ceux qui étaient « locataires ». Ceci ne doit guère surprendre. Les valeurs obtenues ici pour les « propriétaires » sont compatibles avec celles résultant de la base CD-BIEN (voir **Chapitre III E)1 pp. 426-429**). Dans le département du Val-d'Oise avaient été calculées des durées de conservation de l'ordre de treize ans pour les maisons, de dix ans pour les appartements ; dans la ville nouvelle, les immobilités étaient légèrement plus brèves, mais du même ordre, supérieures d'ailleurs à ce qu'A. Massot avait trouvé lors de son étude³⁶. Un rapide calcul montre que si la moyenne est de 133 mois pour ceux qui ont vendu un bien immobilier dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, la durée de résidence antérieure, se décompose comme suit : 153 mois pour les « propriétaires » d'une maison et 85 mois pour les « propriétaires » d'un appartement.

**DUREE MOYENNE D'IMMOBILITE, EN MOIS, DANS LE LOGEMENT
PRECEDENT, SELON LES LIEUX DE PROVENANCE ET LA C.S.P. DE LA
« PERSONNE DE REFERENCE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	C.P.I.S. :	Profession intermédiaire :	Employé :	Ouvrier :	Retraité :	Autre :	Moyenne sur le territoire :	Nombre de questionnaires :
V.N. Cergy- Pontoise :	74	69	63	66	(174)	(139)	<u>76</u>	134
P.N.R. Vexin français :	(61)	(135)	(34)	(141)	(305)	(78)	<u>117</u>	30
Val-d'Oise :	77	87	61	73	220	129	<u>86</u>	217
R.I.F. :	76	77	68	68	206	98	<u>80</u>	315
Hors R.I.F. :	(55)	62	(75)	(71)	(31)	(81)	<u>65</u>	47
Toutes provenances = Moyenne selon les C.S.P. :	<u>74</u>	<u>75</u>	<u>69</u>	<u>66</u>	<u>176</u>	<u>95</u>	<u>78</u>	362
Nombre de questionnaires :	88	110	73	45	16	30	X	X

TABLEAU N°57.

³⁵ Le questionnaire permettait de distinguer ces deux statuts. Mais les réponses ont très visiblement conduit à des confusions. Les ménages venant d'acquérir un bien immobilier se perçoivent en effet « propriétaires », même s'ils ne sont encore « qu'accédants ». De fait, sur le plan juridique ils sont « propriétaires » comme en fait foi l'enregistrement de l'acte vrai chez le notaire, mais financièrement parlant, le bien ne leur appartient qu'en proportion des traites prélevées par l'organisme prêteur. Afin de ne pas semer davantage de confusion, les deux catégories de « propriétaires » et « d'accédants » ont donc été cumulées.

³⁶ MASSOT A. : « Les ventes de logements d'occasion dans les villes nouvelles d'Île-de-France. 1993-1999 ». 1999. [n°181].

Les premiers chiffres sont proches de ceux que nous avons obtenus, les seconds voisins des durées calculées par A. Massot. Ces résultats en relative cohérence avec les informations provenant de sources externes incitent à attribuer un certain crédit aux autres informations présentes dans les tableaux. Parmi celles-ci, la durée brève de résidence dans le « locatif privé », plus de trois fois moins longue que l'immobilité des propriétaires. Les durées de résidence dans le « locatif H.L.M. » se positionnent par contre de façon intermédiaire. Ceci va conduire à regarder de façon plus attentive les mouvements s'opérant du « locatif privé » vers la « propriété ». Si l'on compare la ville nouvelle de Cergy-Pontoise aux deux ensembles englobant du Val-d'Oise et de la R.I.F., ce sont les mêmes tendances qui se dégagent, les immobilités étant cependant plus brèves dans la ville nouvelle.

Tenant compte du fait que les résidents dans les « pavillons avec ou sans jardin », sont davantage des « propriétaires » de leur bien immobilier, et que ceux résidant dans du « petit collectif », majoritairement des « locataires du privé » (voir **Tableau n°58**, ci dessous), il n'est pas surprenant de constater (**Tableau n°55 p. 762**), que les résidents du « petit locatif » sont plus de deux fois moins stables que ceux de l'habitat pavillonnaire. Le « grand collectif » ne connaît pas les mêmes dynamiques, car les « locataires H.L.M. », davantage immobiles que les « locataires du privé », y pèsent d'un poids relatif aussi grand que ces derniers.

POIDS RELATIF DES DIFFERENTS STATUTS D'OCCUPATION, EN FONCTION DES DIFFERENTS TYPES D'HABITAT DES MENAGES, A LEUR LIEU DE RESIDENCE ANTERIEUR.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	<u>Pavillon avec ou sans jardin :</u>	<u>Petit collectif :</u>	<u>Grand collectif :</u>	<u>Autre :</u>	<u>Nombre de questionnaires :</u>
Propriétaire ou accédant :	57,1	12,3	7,9	-	97
Locataire du privé :	22,7	56,7	41,3	-	152
Locataire en H.L.M. :	4,2	24,0	41,3	-	72
Autre :	16,0	7,0	11,1	-	41
<u>Total en % :</u>	100	100	9,5	100	X
<u>Nombre de questionnaires :</u>	109 + 10	171	63	9	362

TABLEAU N°58.

En fonction des C.S.P., comme l'indique le **Tableau n°57 p. 763**, peuvent aussi être discernés des contrastes dans les durées de résidence, plus longues chez les « retraités », plus brèves chez les « employés » et les « ouvriers ». Les immobilités paraissant légèrement plus réduites dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, qu'elles ne le sont dans les ensembles englobant. Mais doit-on réellement donner une signification à ces deux mois de différence (si l'on compare à la moyenne globale ; quatre mois par contre, si l'on prend la R.I.F. comme référence) ? Probablement pas, si ce n'est de constater que les écarts sont les plus substantiels dans le cas des « professions intermédiaires » ; six mois de moins dans la ville nouvelle (huit si l'on compare à la R.I.F.), quand les immobilités des « C.P.I.S. » semblent elles, identiques à la moyenne de la zone d'étude. Ceci doit-il être interprété comme une plus forte tendance à la « turbulence résidentielle » des membres de cette C.S.P., en particulier par le passage du « locatif privé » à « l'accession à la propriété », dans le contexte spécifique de la ville nouvelle. D'autres informations devraient permettre d'approfondir sur ce point. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permettraient des analyses plus rigoureuses, par exemple, quant au comportement des membres de différentes C.S.P. résidant dans le même type d'habitat, ou ayant le même statut d'occupation. Mais nous sommes ici limités par le faible nombre des questionnaires enregistrés. A quoi bon en effet comparer les deux « C.P.I.S. », aux huit « employés », locataires en H.L.M. dans du grand collectif, ou les trois « ouvriers » aux seize « C.P.I.S. », propriétaires d'un pavillon avec jardin ?

Parmi les surprises se dégageant de la lecture des tableaux, la durée d'immobilité faible des populations provenant du Hors-R.I.F. : 74 mois pour les « propriétaires et accédants » comme l'indique le **Tableau n°55 p. 762**, quand la moyenne est de 133 mois ; 58 mois pour ceux qui résidaient dans un « pavillon avec jardin » quand la moyenne fournie par le **Tableau n°56 p. 762** est de 131 mois. En fait, parmi les 47 ménages provenant de ces territoires, une part importante fournit comme raison principale du changement de résidence, une mutation professionnelle. Celle-ci peut présenter un caractère d'urgence et conduit à modifier les choix résidentiels préalablement établis.

L'exploitation initiale du « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » conduit à attacher une importance toute particulière aux mobilités et aux stratégies qui les pilotent, selon la C.S.P. à laquelle peut être rattaché le ménage. De grands écarts initiaux existaient, au lieu de résidence antérieur. Que sont-ils devenus après la

mobilité ? Tout porte à croire qu'ils se seront pour le moins maintenus et très probablement accentués. Mais d'autres axes de lecture méritent également d'être poursuivis : certains concernent les mobilités de proximité, elles sont particulièrement importantes dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ; quelle est leur signification ? De même des mobilités spécifiques dont le facteur présenté comme premier est la mutation professionnelle ou le divorce. Elles débouchent probablement sur des parcours moins conformes à un modèle dominant.

C. Stratégies résidentielles et incidence de la catégorie sociale.

1. Des statuts d'occupation et des types d'habitat qui s'opposent.

Les déplacements intervenus vont dans un premier temps être observés selon les statuts d'occupation. Quels glissements apparaissent dans chacune des catégories sociales, saisies non au travers du filtre plus pertinent du profil social du ménages, mais plus classiquement de la C.S.P. de la « personne de référence » ? Le **Tableau n°59 p. 767**, met en évidence les divers mouvements possibles. Le nombre de questionnaires ayant servi à ces calculs diffère de celui du **Tableau n°57 p. 763**, car, sur certains aspects, des questionnaires ont pu se révéler inexploitables. Le faible nombre de « retraités » rend discutable leur insertion dans le tableau, mais il semblait difficile de ne pas mettre en évidence les spécificités de leurs itinéraires résidentiels. Afin d'évaluer la validité des résultats obtenus, le nombre de questionnaires ayant permis le calcul figure dans chacun des tableaux. Le nombre de questionnaires est toujours inférieur dans le cas des statuts d'occupation à celui apparaissant en comparaison dans le **Tableau n°60 p. 767** qui porte sur les types d'habitat. Ceci s'explique parfois par l'absence d'information, mais résulte le plus souvent de la présence de la catégorie « autre statut d'occupation » au lieu de résidence initial, non prise en compte dans le **Tableau n°59**. Ainsi, un jeune adulte logé chez ses parents et venant d'acquérir son indépendance résidentielle sera enregistré dans le **Tableau n°60**, mais pas dans le **Tableau n°59**. De même, pour les personnes disposant d'un logement de fonction dans leur résidence initiale.

**ITINERAIRES RESIDENTIELS, SELON LES STATUTS D'OCCUPATION ET EN
FONCTION DE LA C.S.P. DE LA « PERSONNE DE REFERENCE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	C.P.I.S. :	Professions intermé- diaires :	Employés :	Ouvriers :	Retraités :	Moyenne pour chaque mouvement :	Nombre de question- naires :
Structure globale C.S.P. :	24,73	30,01	18,94	12,39	4,47	X	380
Structure C.S.P. : 304 questionnaires :	27,96	32,57	20,72	13,82	4,93	X	304
De H.L.M. à H.L.M. :	0,0	6,1	17,4	16,7	6,7	8,22	25
De H.L.M. à Locatif privé :	0,0	3,0	1,6	4,7	0,0	1,98	6
De H.L.M. à Propriété :	9,4	13,1	7,9	16,7	13,3	11,51	35
De H.L.M. à autre :	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,33	1
De locatif privé à H.L.M. :	0,0	5,1	9,5	11,9	6,7	5,59	17
De locatif privé à locatif privé :	11,8	14,1	15,9	16,7	6,7	13,82	42
De locatif privé à propriété :	43,5	27,3	17,4	19,0	0,0	27,30	83
De locatif privé à autre :	1,2	1,0	4,8	0,0	13,3	2,30	7
De propriété à H.L.M. :	1,2	3,0	4,8	0,0	0,0	2,30	7
De propriété à locatif privé :	4,7	6,1	4,8	2,4	0,0	4,61	14
De propriété à propriété :	28,2	19,2	14,3	11,9	53,3	21,38	65
De propriété à autre :	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,66	2
Total en % :	100	100	100	100	100	100	X
Nombre de questionnaires par C.S.P. :	85	99	63	42	15	X	304

TABLEAU N°59.

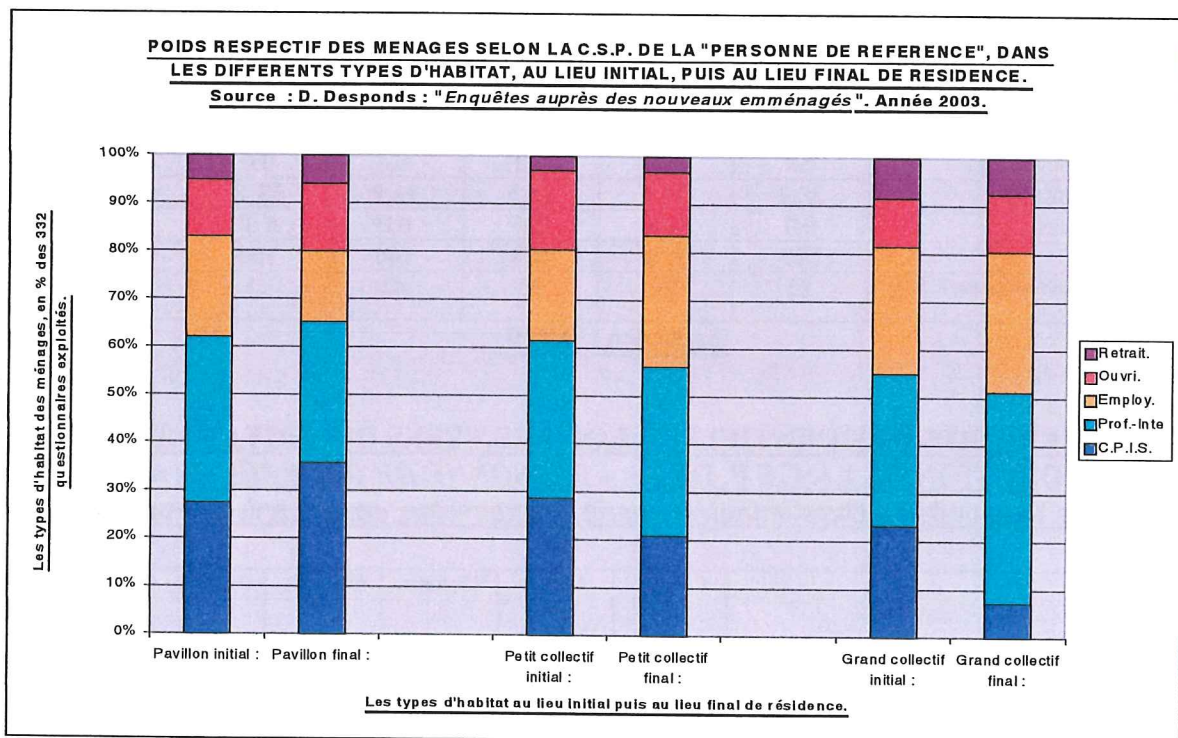
**ITINERAIRES RESIDENTIELS, SELON LES TYPES D'HABITAT ET EN
FONCTION DE LA C.S.P. DE LA « PERSONNE DE REFERENCE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	C.P.I.S. :	Profes- sions intermé- diaires :	Employés :	Ouvriers :	Retraités :	Moyenne pour chaque mouve- ment :	Nombre de question- naires :
Structure globale C.S.P. :	24,73	30,01	18,94	12,39	4,47	X	380
Structure C.S.P. : 332 questionnaires :	27,11	33,43	21,08	13,55	4,82	X	332
De grand collectif à grand collectif :	1,1	3,6	5,7	4,4	6,3	3,62	12
De grand collectif à petit collectif :	4,4	6,3	10,0	4,4	0,0	6,02	20
De grand collectif à pavillon sans jardin :	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,30	1
De grand collectif à pavillon avec jardin :	10,0	6,3	5,7	4,4	25,0	7,83	26
De petit collectif à grand collectif :	2,2	8,1	7,1	4,4	6,3	5,72	19
De petit collectif à petit collectif :	17,8	20,7	24,3	24,4	6,3	20,48	68
De petit collectif à pavillon sans jardin :	2,2	0,9	0,0	6,7	0,0	1,81	6
De petit collectif à pavillon avec jardin :	28,9	18,9	12,9	24,4	18,8	21,08	70
De pavillon sans jardin à grand collectif :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0
De pavillon sans jardin à petit collectif :	0,0	0,9	0,0	2,2	0,0	0,60	2
De pavillon sans jardin à pavillon sans jardin :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0
De pavillon sans jardin à pavillon avec jardin :	2,2	2,7	1,4	4,4	0,0	2,41	8
De pavillon avec jardin à grand collectif :	0,0	4,5	4,3	2,2	6,3	3,01	10
De pavillon avec jardin à petit collectif :	6,7	10,8	12,9	6,7	12,5	9,64	32
De pavillon avec jardin à pavillon sans jardin :	0,0	1,8	2,9	0,0	0,0	1,21	4
De pavillon avec jardin à pavillon avec jardin :	24,4	13,5	12,9	11,1	18,7	16,27	54
Total en % :	100	100	100	100	100	100	X
Nombre de questionnaires par C.S.P. :	90	111	70	45	16	X	332

TABLEAU N°60.

Des tableaux qui précèdent divers enseignements peuvent être tirés. Chez les « C.P.I.S. », se sont les glissements de « petit collectif » à « pavillon avec jardin qui sont les plus fréquents. A l'aboutissement de ces mobilités, **63,3 %** des « C.P.I.S. » résident dans un pavillon avec jardin. Pour les ménages dont la « personne de référence » est « profession intermédiaire », « employé », ou « ouvrier », ce sont les mouvements internes au petit collectif qui prédominent. Le **Graphique n°154** ci-dessous permet de visualiser le poids des différents C.S.P. dans les différents types d'habitat, au lieu de résidence initial et au lieu de résidence final.

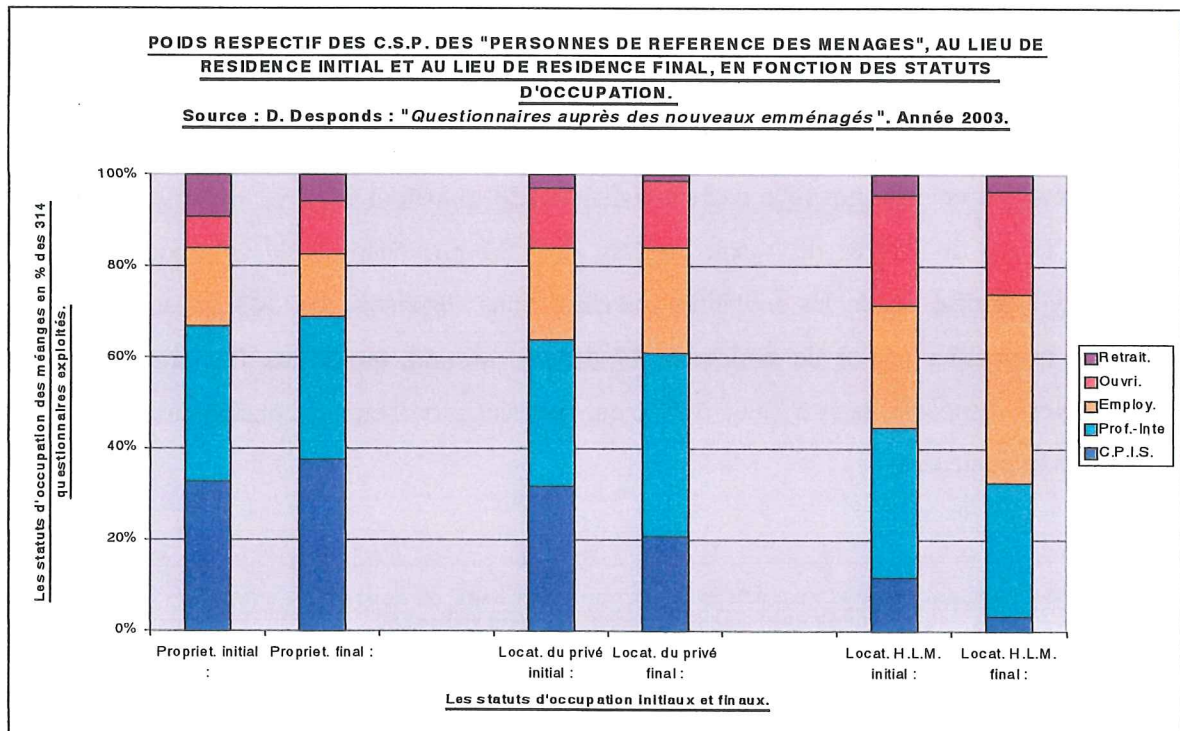


GRAPHIQUE N°154.

Outre le fait que ces 332 ménages habitent moins dans le « grand collectif », **17,8 %** de ces ménages initialement et **12,3 %** au final, de même dans le « petit collectif », de **49,1 %** à **36,8 %** et inversement, davantage dans les pavillons, qu'ils soient ou non avec jardin, de **33,1 %** à **50,9 %**, c'est à une inégale ventilation des ménages selon les C.S.P. de la « personne de référence » que l'on assiste. Le poids des « employés » et des « professions intermédiaires » se renforçant dans l'habitat collectif, celui des « C.P.I.S. » faisant de même dans l'habitat individuel.

Les évolutions selon les statuts d'occupation, montrées par le **Graphique n°155 p. 769**, laissent là aussi entrevoir de profondes disparités dans les cheminements. Les « C.P.I.S. » déjà fortement propriétaires (ou accédants) le

deviennent encore davantage après cette mobilité résidentielle, dans une tendance au renforcement du poids relatif des propriétaires (de 29,9 % au lieu de résidence initial, à 59,2 % au lieu de résidence final). Il est probable que l'accès à la propriété, ne soit en conséquence présenté par nombre de ménages comme un facteur explicatif majeur de leur mobilité résidentielle. Comme nous l'indique le **Tableau n°59 p. 767**, ce sont 172 des 304 ménages étudiés dans ce cas, soit 56,58 %, qui ont changé de statut, 118 (soit 38,88 %) passant de locataires à propriétaires, inversement, 23 ménages (soit 7,57 %) basculant de propriétaires à locataires (ou autre statut).



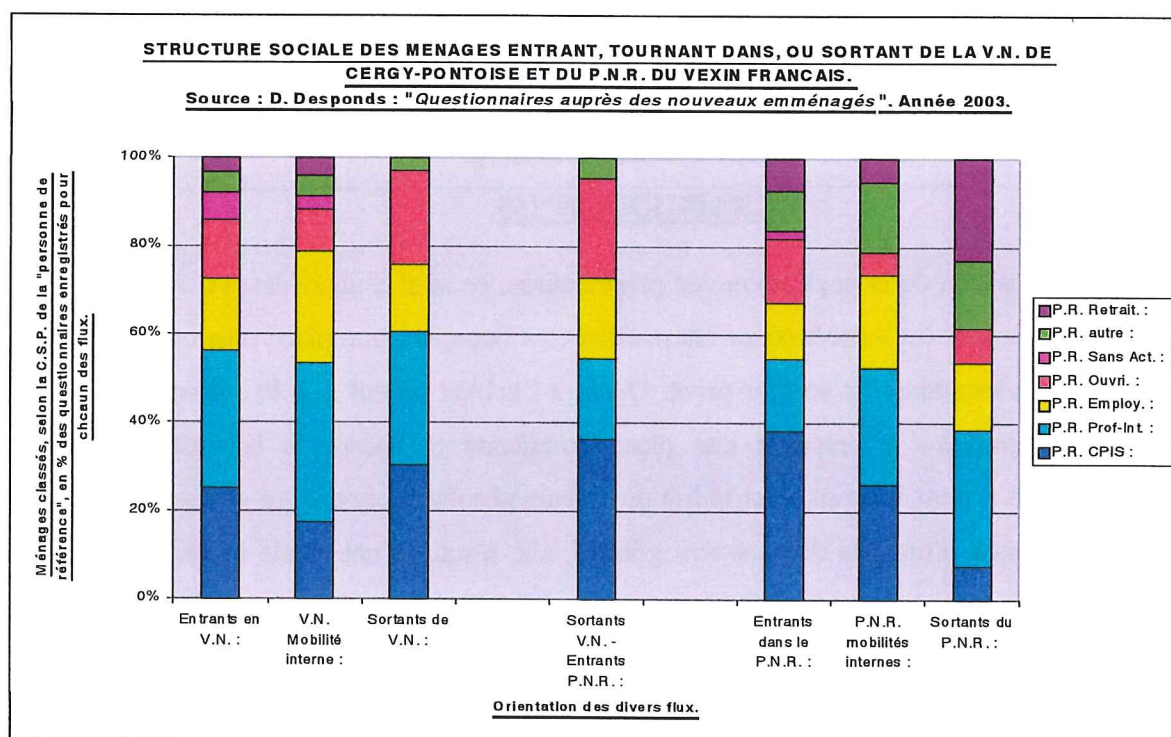
GRAPHIQUE N°155.

Au sein de la population des propriétaires, ce sont d'abord les « C.P.I.S. » qui sont renforcés, les « professions intermédiaires » occupant une place plus conséquente parmi les locataires du secteur privé. Quant à l'habitat locatif H.L.M., il apparaît que les « employés » y prennent une place dominante et accrue, à la différence des « ouvriers » dont le poids s'est réduit en valeurs absolues, comme en valeurs relatives. Ces analyses n'ont pas de caractère général, elle résulte d'une étude locale, il semble néanmoins que la grande « fluidité » des « C.P.I.S. » en regard à la fois du statut d'occupation et du type d'habitat, dans un sens que l'on pourrait qualifier « d'ascendant », se déroule en parallèle d'une plus grande fixation des « employés » (et, ce qui resterait à confirmer, des « ouvriers »), dans l'habitat social H.L.M., qu'il

soit en petit ou en grand collectif. Ainsi, **31,7 %** des « employés » sont à rattacher à ce statut d'occupation (**17,4 %** ayant réalisé une mobilité résidentielle de H.L.M. à H.L.M. ; **9,5 %** du locatif privé à H.L.M. et **4,8 %** de la propriété à H.L.M.). Dans le même temps, les « ouvriers » étaient **28,6 %** à avoir ce statut d'occupation à leur résidence finale (**16,7 %** ayant effectué une mobilité de H.L.M. à H.L.M. et **11,9 %** du locatif privé à H.L.M. ; aucun cas n'a été enregistré de la propriété à H.L.M.).

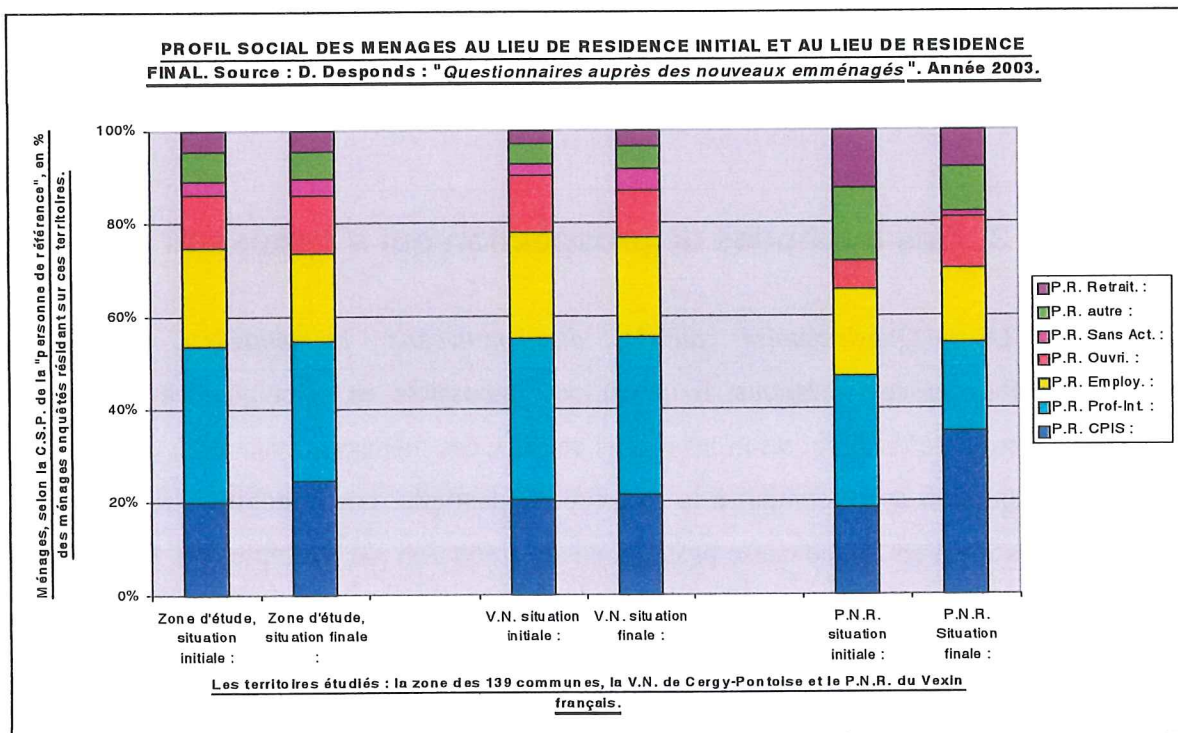
2. Des lieux d'installation qui divergent.

Nous retrouvons ici l'opposition entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et le territoire rural voisin du P.N.R. du Vexin français. La comparaison en structure qui est réalisé avec le **Graphique n°156** ci-dessous, ne doit pas faire oublier le fait que les flux étudiés ne sont pas de même intensité. Comme l'indique la **Carte n°96 p. 756**, les flux entrant en ville nouvelle correspondent à **128** questionnaires, pour seulement **55**, dans le cas du P.N.R. du Vexin français, dont **22** provenant de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Pour les mobilités internes, nous disposons de **103** questionnaires dans le premier cas et de seulement **19** dans le second, quant aux flux sortants, ils s'élèvent respectivement à **27** et **13**, ce qui restreint fortement les conclusions que l'on est en droit de tirer.



GRAPHIQUE N°156.

Il semblerait cependant qu'une dissymétrie se dégage dans la structure des différents flux. Les flux sortant de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise laissent une part relative plus conséquente aux « C.P.I.S. », mais également aux « ouvriers ». *A contrario*, les flux entrant dans le P.N.R. du Vexin français révèlent une présence forte de « C.P.I.S. ». Ces observations confirment des tendances évoquées par ailleurs. Le lien qui s'établit entre les deux territoires correspond à ce modèle, avec toutefois une légère minoration des « C.P.I.S. » et une disparition des « sans activité » et des « retraités ». S'ils témoignent d'une réalité, ces mouvements n'en demeurent pas moins d'ampleur limitée. Les « C.P.I.S. » sont certes sur-représentés dans les flux de sortie de la ville nouvelle, mais il ne s'agit pas pour autant d'une « hémorragie », les 22 questionnaires correspondant au flux de sortie de ville nouvelle et d'entrée dans le P.N.R. du Vexin français sont à comparer aux 103 questionnaires des ménages mobiles à l'intérieur même de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.



GRAPHIQUE N°157.

Autre angle d'approche complémentaire, celui de la comparaison des ménages enquêtés, à leur lieu de résidence initial (à condition toutefois qu'ils aient été implantés dans l'une des 139 communes de la zone d'étude) et à leur lieu de résidence final. Il ne s'agit évidemment pas d'une étude portant sur toutes les populations résidentes, les conclusions ne concernent que ce sous-ensemble spécifique des

ménages mobiles, et ne prendront un certain relief qu'en comparaison des autres résultats obtenus sur la question.

Le profil des **184** ménages résidant initialement dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise semble similaire à celui des **231** y demeurant au final, par contre il n'en va pas de même pour le P.N.R. du Vexin français. Les **32** ménages initiaux ont un profil moins nettement « C.P.I.S. » et « professions intermédiaires », que les **74** ménages y ayant au final leur résidence. Si le flux d'entrée dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (**128** questionnaires) et le flux opposé de sortie (**27** questionnaires), ne paraissent avoir affecté que marginalement la structure sociale des populations résidentes, cela ne semble pas être le cas du P.N.R. du Vexin français. Le mouvement de renouvellement y a été proportionnellement plus intense³⁷ (**55** entrées, contre **13** sorties). Se trouvent ainsi confirmées certaines des conclusions que la base **CD-BIEN** avait permis de dégager. Le fait de disposer d'informations concernant tous les types de population, et non seulement des propriétaires, n'a guère modifié en profondeur les tendances. Ceci ne surprendra que peu, le P.N.R. du Vexin français ne dispose pas d'un nombre très conséquent de logements en locatif.

3. Des méthodes de prospection qui s'opposent.

Le « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » permettait d'appréhender ces questions. Il n'était pas impossible en effet que les modes de prospection ne diffèrent selon les profils sociaux des ménages, mais aussi en fonction de la situation ayant conduit à la mobilité résidentielle. Les « mobilités d'urgence », qu'elles résultent d'une cause professionnelle (mutation par exemple) ou d'une cause familiale (en particulier, les divorces), ne répondant pas aux mêmes contraintes que des mobilités s'inscrivant dans une logique patrimoniale. Furent ainsi proposés aux enquêtés, un certain nombre de modes de prospection, ceux qui paraissaient *a priori* les plus probables : agence immobilière, recours à la famille, recours aux amis, recours aux journaux spécialisés, prospection personnelle sur place. La possibilité était en outre laissée de nommer un autre type de prospection. Précisons que les différents modes pouvaient être utilisés simultanément par les ménages. Ils le seront probablement, mais dans des proportions variées.

³⁷ Les populations nouvelles représentent **55,4 %** ($(128 * 100) / 231$) des résidents au final dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, quand elles pèsent **74,3 %** ($(55 * 100) / 74$), dans le P.N.R. du Vexin français.

Afin d'exploiter ces données, ne seront conservés que les modes de prospection ayant été considérés comme « Important » (codage 4), ou « Très important » (codage 5). Une attention particulière sera en outre apportée aux modes alternatifs de prospection, non proposés initialement, mais évoqués par les enquêtés eux-mêmes, ceux que l'on retrouve sous l'appellation « Autre » des **Graphiques n°158** et **n°159 p. 774**. La nature même de ce « Autre » méritant d'être caractérisée.

La première information qui se dégage est certes le rôle important joué par les agences immobilières, mais un rôle que l'on ne peut considérer comme hégémonique. En effet très rares sont les ménages signalant ce mode de prospection comme unique, exactement **28** ménages, soit **7,4 %**³⁸. Certains témoignent même d'une forte défiance à l'encontre des agences et préfèrent se charger personnellement de la prospection. Les propos qui suivent [**n°68**, « ouvrier », Nesles-la-Vallée³⁹, Val-d'Oise, P.N.R.], en témoigneraient, de façon certes outrancière : « *Les agences immobilières sont pour certaines peu fréquentables et ont une conception de leur métier qui laisse songeur, à la limite de la malhonnêteté* ». Par « prospection sur place » doit essentiellement être entendue la volonté de chercher des adresses correspondant au type de résidence recherchée, sur un territoire préalablement sélectionné. Se développe dans ce cas une réelle stratégie de prospection, avec ciblage progressif des lieux, voire des types d'habitat potentiellement accessibles. Ce type d'approche est facilitée lorsque le ménage possède des contacts sur place, elle nécessite en outre, du fait de la méthode employée, un certain temps. Les ménages contraints par des « mobilités d'urgence » recourent moins fréquemment à ce type de prospection⁴⁰, sans toutefois l'exclure. Les conditions mêmes de la mobilité imposant dans ce cas, de plus fortes contraintes.

Les « journaux spécialisés »⁴¹ et les « autres modes de prospection » font jeu sensiblement égal. Dans ce dernier cas, des indications précises, ont souvent été signalées, mais pas systématiquement, par ceux l'ayant classé à des niveaux élevés⁴². Afin d'en savoir davantage sur les spécificités des ces modes alternatifs, des requêtes ont donc été lancées et ce quel que soit le niveau auquel était situé le mode de

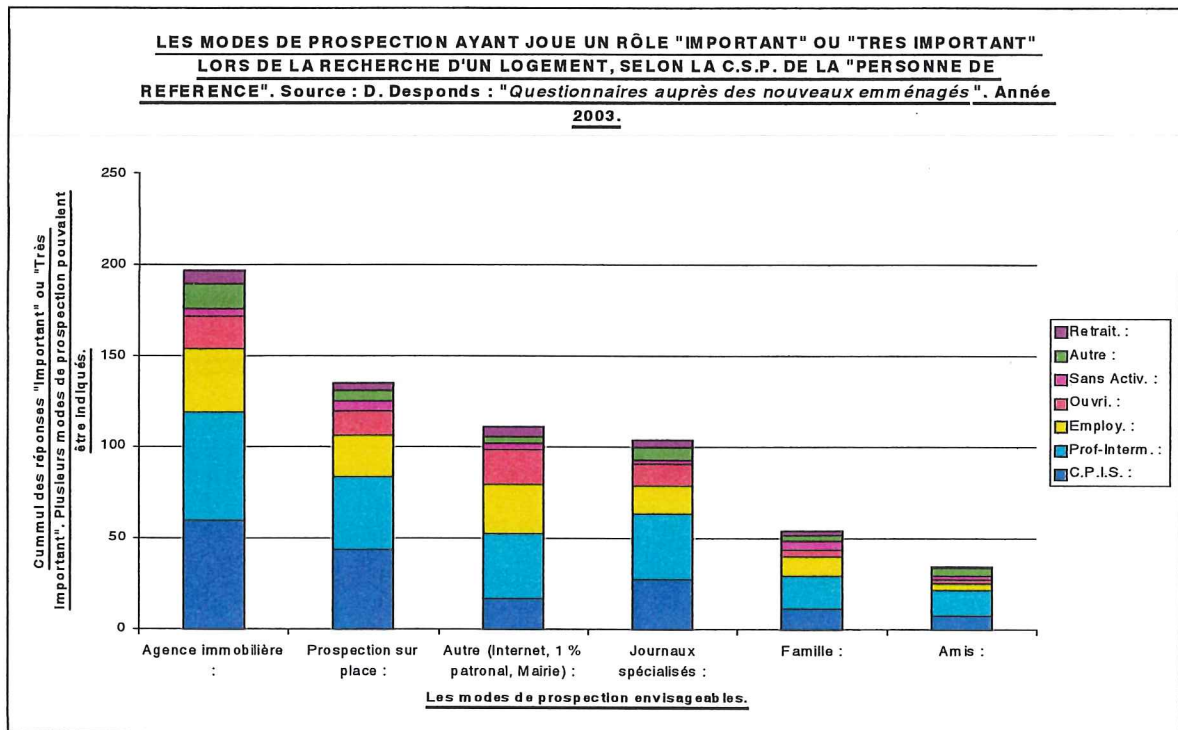
³⁸ Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants : « agence immobilière » codée 4 ou 5, et tous les autres modes de prospection codés 0 ou 1. Ils se décomposent comme suit : **9** ont une « personne de référence » : « C.P.I.S. » ; **8** : « profession intermédiaire » ; **6** : « employé » ; **2** : « ouvrier » ; **2** : « retraité » et **1** : « autre ». Les « C.P.I.S. » confirmeraient là un plus fort tropisme pour les agences immobilières.

³⁹ En l'absence d'autre indication, le lieu indiqué doit être entendu comme celui de la résidence finale.

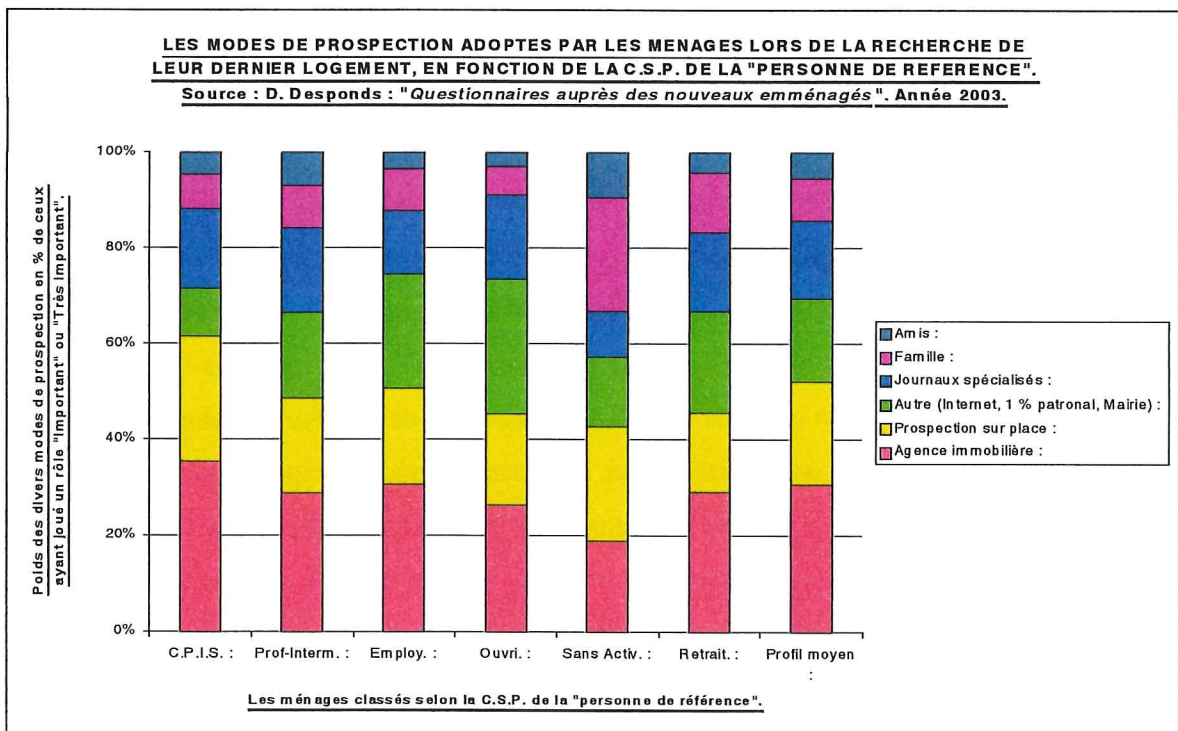
⁴⁰ Sur les **21** ménages indiquant explicitement comme facteur principal de la mobilité résidentielle une séparation ou une raison professionnelle, **4** considèrent que la prospection personnelle a été « déterminante » (niveau 5), **2** « qu'elle a joué un rôle » (niveau 3), les **15** autres ne l'ont quasiment pas utilisée.

⁴¹ « De particulier à particulier » a fréquemment été cité, sous ses formats papier, et électronique.

⁴² « Autre mode de prospection » a été cité **111** fois à des niveaux 4 ou 5.



GRAPHIQUE N°158.



GRAPHIQUE N°159.

prospection « autre ». Les résultats obtenus permettent de dégager trois pistes principales : Internet, signalé 41 fois, de même que l'employeur ou (et) le 1 % logement. Moins fréquemment, figurent la mairie ou (et) les offices H.L.M., avec 16 citations. Le profil des ménages recourant à ces divers modes est assez contrasté.

Regardons ce que pèsent d'un côté la mairie et (ou) l'employeur et de l'autre, Internet. Quand la C.S.P. de la « personne de référence » est « ouvrier », la mairie ou (et) l'employeur sont signalés à **10** reprises, Internet à **2** ; pour les « employés », les résultats sont respectivement de **8** et **3** ; pour les « professions intermédiaires » de **16** et **10** et pour les « C.P.I.S. », inversement de **4** et **10**. Ces chiffres sont essentiellement fournis à titre indicatif, car si ces résultats avaient davantage été anticipés, les modalités « internet », « employeur », « mairie », auraient explicitement figuré dans le questionnaire. Des tendances se dégagent toutefois, les catégories aisées, en particulier les « C.P.I.S. », s'affranchissent davantage des circuits institutionnels de l'accès au logement (employeur, mairie, office H.L.M.) et recourent plus systématiquement aux agences immobilières et à des moyens individualisés de prospection, quand les catégories plus populaires restent davantage dans la dépendance d'une offre socialisée. Ceci a nécessairement une incidence en terme de choix de localisation. Comme l'avait signalé le **Graphique n°60 p. 304**, quand les communes sont urbaines⁴³, les « ouvriers » et les « employés » sont moins mobiles que les « C.P.I.S. » et que les « professions intermédiaires », de plus, ils proviennent davantage de leur commune initiale. Ces nuances dans les modalités de la prospection ressortent assez distinctement du **Graphique n°159 p. 774**. Ainsi de la sur-représentation des agences immobilières chez les « C.P.I.S », du mode « autre » (à entendre dans ce cas comme l'employeur ou la mairie) chez les « employés » et les « ouvriers », mais aussi de la famille dans le cas plus particulier des ménages dont la « personne de référence » est « sans activité »⁴⁴. Les personnes confrontées à une « mobilité d'urgence » font quant à elles, fréquemment recours à l'employeur par l'entremise du 1 % logement (une dizaine de cas en attestent dans les questionnaires).

Lors de la prospection, les ménages ont eu à faire des choix entre des lieux d'implantation. Une question leur était soumise à ce propos, visant à connaître les communes⁴⁵ qu'ils considéraient comme particulièrement attractives, ou, inversement, répulsives. S'il ne s'agit pas ici d'établir une cartographie de ces lieux, il est à signaler,

⁴³ Soit celles disposant du plus fort potentiel sur le plan de l'offre de logements, en particulier de logements sociaux.

⁴⁴ Les résultats ne s'appuient cependant que sur **21** questionnaires.

⁴⁵ Si le questionnaire faisait explicitement référence aux communes, les réponses seront fréquemment détournées ; certaines évoquant de plus vastes territoires correspondant à une entité territoriale existante (le P.N.R. du Vexin français, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise), ou plus floue à définir (au Nord de la ville nouvelle), d'autres, nombreux, faisant référence à des entités plus réduites, à des portions de ville, des quartiers (ainsi de Cergy et de ses subdivisions : Cergy-Préfecture, Cergy-Saint-Christophe, Cergy-le-Haut, Cergy-Village et même Cergy-le-Port). Ces réponses sont à leur manière révélatrices d'une façon d'appréhender les territoires.

sans qu'une explication puisse en être donnée, que les réponses ont généralement été plus nombreuses du côté des communes attractives. Par ailleurs, le nombre moyen de réponses par questionnaire varie selon les C.S.P. Ainsi, la moyenne par questionnaire s'élevé chez les « C.P.I.S. », à 2 lieux attractifs, contre 1,42 pour les répulsifs. Les « professions intermédiaires » proposent plus de communes attractives (2,29 par questionnaire) et moins de répulsives (1,28 par questionnaire). Les « employés » présentent des résultats de moindre amplitude (1,86, d'un côté, et 1,43 de l'autre), les « ouvriers » étant les seuls à faire figurer les communes répulsives (1,51), devant les communes attractives (1,48). Les « retraités » quant à eux, se caractérisent par le peu d'exemples signalés, dans un cas comme dans l'autre (0,47 pour les attractives ; 0,35 pour les répulsives).

Observons maintenant la prospection réellement effectuée, celle-ci pouvant être appréhendée sous l'angle des communes où des logements ont été visités, celui des raisons ayant justifié le non choix⁴⁶, mais aussi du nombre de visites effectuées, ou encore du type d'habitat prospecté. Si les deux premiers ne seront pas développés ici, par contre les deux suivants ont permis de construire le **Tableau n°61** ci-dessous. De profondes distorsions y apparaissent entre les ménages classés selon la C.S.P.

BILAN DES VISITES DE PROSPECTION EFFECTUEES PAR LES MENAGES, EN FONCTION DE LA C.S.P. DE LA « PERSONNE DE REFERENCE ».

Source : D. Desponds : « Enquêtes auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Nombre total de visites effectuées :	Part en % des visites dans « l'individuel » :	Part en % des visites dans le « collectif » :	Nombre de ménages ayant déclaré des visites :	Nombre moyen de visites par ménage en en ayant déclarées :	Nombre total de ménages de chacune des C.S.P. :	Nombre moyen de visites en rapport des membres de chaque C.S.P. :
C.P.I.S. :	167	74,9	25,1	66	2,53	93	1,80
Professions interm :	175	45,7	54,3	73	2,40	114	1,54
Employés :	87	35,6	64,4	40	2,18	73	1,19
Ouvriers :	50	58,0	42,0	26	1,92	47	1,06
Retraités :	13	46,2	53,8	5	2,60	17	0,76
Total des visites :	492	55,1	44,9	210	2,34	344	1,43

TABLEAU N°61.

⁴⁶ Certaines se rapportent au prix, à la situation du logement, à ses qualités intrinsèques, voire encore à d'autres aspects. Apparaissent parfois des critères de refus plus « affectifs », la notion de « coup de cœur » (en l'occurrence par son absence) très prisée des agents immobiliers étant parfois évoquée. Exemple [n°187, Auvers-sur-Oise, Val-d'Oise, P.N.R., « C.P.I.S. »].

Ainsi les visites déclarées sont très majoritairement effectuées dans l'habitat individuel pour les ménages dont la « personne de référence » est « C.P.I.S. », mais également pour les « ouvriers ». Par contre les « professions intermédiaires » et les « employés » prospectent davantage dans le collectif. Pour cette question, la distinction entre grand collectif et petit collectif n'a pas été stipulée, car de trop nombreux enquêtés avaient omis de fournir cette information. Par défaut, ne figure donc que l'opposition simple entre habitat individuel et habitat collectif. Le nombre de visites déclarées semble par ailleurs en relation avec la C.S.P. Beaucoup plus nombreuses chez les « C.P.I.S. » que dans les autres catégories. Il est probable que ceci résulte du mode de prospection privilégié. Comme l'a indiqué le **Graphique n°159 p. 774**, les « C.P.I.S. » recourent plus fréquemment aux agences immobilières et à la prospection personnelle que les autres catégories. Les « ouvriers » et les « employés » passant eux davantage par les demandes auprès de la mairie ou des offices H.L.M. Ceci contribue à moduler le nombre de visites effectuées, choix plus larges pour les uns, plus restreints pour les autres. Si l'on prend maintenant en compte la totalité des membres de la C.S.P. et non plus uniquement ceux ayant déclaré les visites effectuées, les écarts entre les C.S.P. s'accroissent fortement. La cause évidente en est, le plus grand nombre de ménages « C.P.I.S. » ayant fourni des indications sur leur démarche de prospection (66 sur 93, soit 70,97 %). Quand ils ne sont que 73 sur 114 (soit 64,04 %) chez les « professions intermédiaires », 40 sur 73 (soit 54,79 %) chez les « employés » et 26 sur 47 (soit des taux du même ordre, 55,32 %) chez les « ouvriers ». La position des « retraités » est quant à elle, originale, peu de ménages ont déclaré les visites effectuées, mais ceux qui l'ont fait se caractérisent par des visites nombreuses, davantage tournées vers le collectif que vers l'habitat individuel.

Ces diverses informations ne sont probablement pas le fruit du hasard. Il est probable que se dégagent ici des relations différenciées à la prospection résidentielle. La démarche plus individualisée des « C.P.I.S. » les conduit à des visites plus nombreuses, à une quête plus active du type d'habitat recherché, quand les ménages des catégories sociales moins aisées financièrement, sont plus fortement contraints par l'offre disponible chez les bailleurs sociaux. Comme le signale une habitante âgée de 90 ans (!) qui dû quitter son appartement H.L.M. dans du petit collectif pour héberger sa fille invalide de 55 ans et fit appel au service logement de la mairie [**n°122, Saint-Ouen-l'Aumône, V.N.**] : « *Pas de choix. Obligée de prendre le logement attribué après une trop longue attente* ». Notons que cet appartement dont la taille est plus

grande, à la satisfaction de la personne enquêtée, se situe dans du grand collectif (au 9^{ème} étage...). Dans le premier cas, il sera indubitablement possible de parler de stratégie résidentielle, dans le second, ce terme devra fortement être nuancé par les contraintes qui s'imposent aux ménages dans leur « horizon des possibles ».

4. Les spécificités des mobilités de proximité.

Par mobilités de proximité devront ici être entendues des mobilités s'étant déroulées sur le territoire de la même commune. Tenant compte des analyses développées précédemment, il est possible de s'attendre à trouver dans cette catégorie une sur-représentation des ménages recourant préférentiellement à la prospection auprès des mairies, des offices H.L.M., voire des employeurs par le biais du 1 % patronal.

LES SPECIFICITES DES MOBILITES DE PROXIMITE, A LA COMMUNE, DANS LA V.N. DE CERGY-PONTOISE, DANS LE P.N.R. DU VEXIN FRANÇAIS.
Source : D. Desponds : « Enquêtes auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Global :	Mobilité dans V.N. :	Mobilité dans P.N.R. :	Mobilité même commune :
Taille moyenne du ménage :	2,52	2,74	3,11	2,99
% de C.P.I.S. :	24,7	17,5	26,3	21,1
% de professions Intermédiaires :	30,0	35,9	26,3	32,9
% d'Employés :	18,9	25,2	21,1	25,0
% d'Ouvriers :	12,4	9,7	5,3	10,5
% de retraités :	4,5	3,9	5,3	3,9
% de propriét. à la résidence initiale :	26,3	28,2	52,7	34,2
% de propriét. à la résidence finale :	53,7	47,6	78,9	56,6
% de locataires du privé à la résidence initiale :	42,1	29,1	36,8	30,3
% de locataires du privé à la résidence finale :	23,2	11,7	0,0	3,9
% de locataires H.L.M. à la résidence initiale :	19,5	33,0	5,3	28,9
% de locataires H.L.M. à la résidence finale :	16,3	35,9	5,3	34,2
% de pavillon avec jardin à la résidence initiale :	30,5	28,2	57,9	30,3
% de pavillon avec jardin à la résidence finale :	45,5	34,0	73,7	42,1
% de petit collectif à la résidence initiale :	46,6	56,3	26,3	57,9
% de petit collectif à la résidence finale :	37,6	50,5	10,5	40,8
% de grand collectif à la résidence initiale :	17,4	10,7	0,0	7,9
% de grand collectif à la résidence finale :	11,6	14,6	0,0	13,2
Nombre total de questionnaires :	380	103	19	76

TABLEAU N°62.

A fin de comparaison, figurent dans le **Tableau n°62 p. 778**, outre les mobilités de proximité sur la commune, celles s'étant déroulées à l'intérieur même de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ou dans le P.N.R. du Vexin français. Dans ce dernier cas, le nombre de questionnaires répondant au critère, était particulièrement

faible, 19. Le profil des ménages ayant effectué des mobilités de proximité se distingue par un certain nombre de critères : augmentation du taux de locataires en H.L.M. (de 28,9 % initialement à 34,2 % au final), du taux de résidents en grand collectif (de 7,9 % initialement à 13,2 % au final). Ces tendances sont à signaler car elles s'inscrivent dans des logiques inverses à celles observées pour la population enquêtée globale. Des similitudes apparaissent par contre, entre ces populations et celles de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise étant demeurées sur leur commune, qu'il s'agisse du statut (de 33,0 % initialement à 35,9 % au final, étant locataires en H.L.M.), ou du type d'habitat (de 10,7 % initialement à 14,6 %, en grand collectif). Ces ressemblances ne doivent pas surprendre, parmi les 76 ménages ayant effectué une mobilité sur leur commune de résidence première, 58 sont des résidents de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

Sans qu'elles puissent se résumer à cela, il semble que les mobilités de proximité soient marquées par une composante significative de ménages recourant à l'habitat social et aux filières spécifiques permettant d'y avoir accès. Si 29,3 % des ménages de la population globale déclarent avoir eu recours à un « autre moyen de prospection », de façon « Importante », ou « Déterminante » pour trouver leur logement, ils sont 35,5 % dans le cas des mobilités de proximité, les prospections par les agences immobilières étant à peine supérieures (42,1 %, à comparer aux 51,8 % pour la population globale). De même, la « prospection personnelle sur place », se retrouve curieusement⁴⁷, avec 31,6 % à un niveau plus faible que « autre prospection », quand elle lui est supérieure, avec 35,5 % pour la population globale. Les spécificités de ces « autres prospections » sont par ailleurs à définir. Trente ménages ont fourni des indications sur ce qu'il fallait entendre par « autre prospection ». Il s'agit dans 10 cas d'un recours au 1 % patronal, dans 9 cas de contacts avec la mairie et dans 4 cas d'un appel à une société H.L.M. Seuls 3 ménages précisent avoir utilisé Internet. Derrière les mobilités de proximité, se retrouvent plus fréquemment qu'ailleurs, des mobilités de glissement vers l'habitat social. Le **Tableau n°62 p. 778**, n'a cependant pas révélé un profil social très déterminé pour ces ménages. Si les ménages dont la « personne de référence » est « sans activité » pèsent **3,67 %** dans la population (voir **Tableau n°52 p. 758**), il était logique de s'attendre à compter de 2 à 3 ménages (exactement 2,78), dans la sous-population des 76 ménages

⁴⁷ Il aurait en effet été plausible que les ménages résidant sur une commune et souhaitant y demeurer, en profitassent davantage pour développer une « prospection personnelle sur place ». Cela ne semble pas être le cas.

ayant effectué une mobilité sur la même commune. Or ceci n'est pas le cas, aucun n'a été enregistré. Les mobilités de proximité qui se caractérisent par quelques spécificités, ne peuvent cependant se réduire à des facteurs explicatifs simplistes.

5. Des explications principales qui divergent.

Par essence multifactorielles, les mobilités résidentielles ne peuvent être appréhendées sous l'angle de la mono-causalité⁴⁸, même si dans certains cas, une explication majeure s'impose et éclipse grandement les autres. C'est pour cette raison que furent soumis aux enquêtés un certain nombre de causes envisageables de leur dernière mobilité, celle tout particulièrement étudiée ici. Certaines réfèrent davantage au logement (« taille trop réduite », « confort insuffisant »), d'autres au quartier dans lequel celui-ci s'inscrit (« accès aux commerces insuffisant », « accès aux équipements scolaires difficile », « ambiance désagréable dans le quartier »), une attention particulière étant apportée aux questions de voisinage, aux relations de proximité entre les résidents (« relations de voisinage difficiles »), ainsi qu'au sentiment d'insécurité dans la zone immédiate de résidence (« insécurité croissante »). Le cadre de vie plus général⁴⁹ (« mauvaise qualité du cadre de vie ») sera évoqué, permettant de circonscrire des nuisances éventuelles (les problèmes sonores par exemple). Le désir de campagne (« vivre à la campagne ») ou *a contrario*, la volonté de retourner vers le centre (« rapprochement des centres urbains »), voire même le choix d'un type d'habitat (« habiter en maison individuelle »), sont à rapprocher de cette notion de « cadre de vie ». Les dynamiques résidentielles résultant de l'histoire familiale même de la personne enquêtée ne sont pas occultées, sachant qu'elles sont susceptibles de déclencher des mobilités (« décohabitation – séparation », ou « rapprochement de la famille »). Sont grandement oubliées ici les questions en relation avec l'emploi, si l'on excepte celle portant sur la dimension transport (« transport pour le travail trop long »). Ceci s'explique, par la délimitation même de la zone d'étude. La dimension professionnelle n'est pas absente, mais ce sont bien les autres aspects sur lesquels nous

⁴⁸ Sur les 380 questionnaires, 55, soit tout de même 14,47 %, ne signalent qu'une seule et unique cause. Dans 19 cas, elle renvoie à une séparation ou une décohabitation ; dans 14, à un motif professionnel (mutation, concours) ; dans 4, à la distance emploi-domicile ; dans 3 à l'accès à la propriété, mais aussi à la volonté de rapprochement des centres urbains ; dans 2 à la taille du logement, en relation avec une naissance à venir, ainsi qu'au coût du logement. Restent 8 cas aux raisons plus déroutantes.

⁴⁹ La distinction entre « quartier », « environnement », « cadre de vie », est toutefois floue, difficile à cerner avec certitude. Cette part de subjectivité dans la compréhension des termes ne peut être ignorée, sans pour faire abstraction d'un nécessaire regard critique. Ces aspects surgiront avec une certaine évidence, lorsque plus avant, seront analysés les propos mêmes des enquêtés sur ces questions.

avions choisi de davantage insister. Ceci supposait de minorer au maximum (sans « mettre totalement à zéro », cette dimension des mobilités résidentielles). Il était toujours possible, ce que firent en particulier les ménages provenant du Hors-R.I.F., de signaler « Autre raison », à la dernière ligne du questionnaire et de l'expliquer. Précisons enfin que seules furent conservées lors de la construction des tableaux croisés, les réponses pour lesquelles les ménages affectèrent un niveau d'intensité élevé (niveau 4 : « Raison importante », ou niveau 5 : « Raison déterminante »).

**CLASSEMENT DES DIFFERENTS FACTEURS EXPLICATIFS DES MOBILITES
ET LEURS POIDS RESPECTIFS POUR CHACUNE DES CATEGORIES DE
POPULATIONS, SELON LA C.S.P. DE LA « PERSONNE DE REFERENCE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	C.P.I.S. :	Professions intermédiaires :	Employés :	Ouvriers :	Retraités :	Moyenne sur les 380 questionnaires :	Nombre de réponses à niveau 4 ou 5 :
Taille logement trop réduite :	<u>63,44</u>	41,23	38,36	48,94	5,88	45,00	171
Accéder à la propriété :	<u>43,01</u>	35,09	26,03	31,91	23,53	31,84	121
Autre raison à préciser :	23,66	28,07	<u>38,36</u>	25,53	17,65	29,74	113
Habiter en maison individuelle :	<u>34,41</u>	27,19	24,66	31,91	17,65	27,37	104
Confort du logement Insuffisant :	24,73	21,93	17,81	<u>25,53</u>	5,88	23,16	88
Coût trop élevé dépenses logement :	18,28	22,81	<u>30,14</u>	27,66	17,65	23,16	88
Vivre à la campagne :	<u>32,26</u>	20,18	19,18	23,40	23,53	22,37	85
Mauvaise qualité cadre de vie :	13,98	10,53	23,29	<u>23,40</u>	0,00	16,32	62
Ambiance désagréable quartier :	13,98	14,04	<u>23,29</u>	12,77	5,88	16,05	61
Décohabitation - séparation :	10,75	<u>20,18</u>	19,18	6,38	11,76	15,26	58
Insécurité croissante :	11,83	12,28	23,29	<u>23,40</u>	5,88	14,74	56
Transport travail trop long :	13,98	<u>16,67</u>	12,33	14,89	0,00	14,21	54
Relations de voisinage difficiles :	8,60	11,40	<u>17,81</u>	10,64	0,00	11,05	42
Rapprochement de la famille :	6,45	7,02	10,96	8,51	<u>41,18</u>	10,00	38
Rapprochement centres urbains :	4,30	3,51	<u>13,70</u>	8,51	11,76	7,63	29
Accès aux commerces insuffisant :	2,15	0,88	9,59	10,64	11,76	5,79	22
Accès équipements scolaires diffic. :	<u>5,38</u>	0,88	6,85	2,13	0,00	4,47	17
Faible qualité équipements scolaires :	5,38	0,88	5,48	2,13	<u>5,88</u>	3,68	14
Nombre de citations enregistrées :	313	336	263	159	38	X	1223
Nombre de questionnaires pour chaque C.S.P. :	93	114	73	47	17	380	X

TABLEAU N°63.

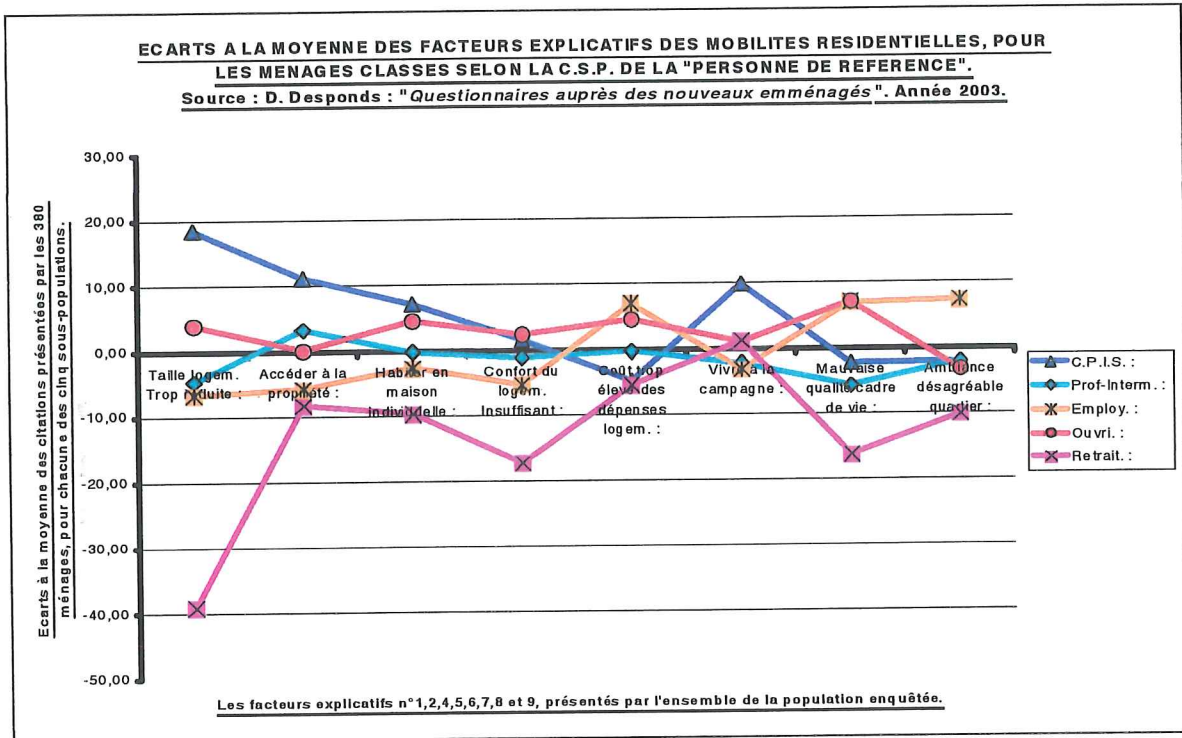
Les réponses en pourcentage qui figurent dans le **Tableaux n°63 p. 781**, résultent de calculs opérés sur chacune des sous-populations de ménages classés selon la C.S.P. de la « personne de référence ». Ainsi, le **63,44** à la première ligne et première colonne, signifie **63,44 %** des **93** ménages dont la « personne de référence » est « C.P.I.S. » considèrent que la « taille trop réduite » de leur logement fût « Importante » ou « Déterminante » dans le choix de changer de logement. Ceci permet ainsi d'évaluer si la C.S.P. de la « personne de référence », ou la structure du ménage (dans le cas du **Tableau n°66 p. 789**), influent sur les causes des mobilités résidentielles. La comparaison à la moyenne, c'est à dire au nombre de citations de tel ou tel type rapporté à la totalité de la population enquêtée, permet en outre de discerner les spécificités de certains comportements. C'est sur cette base que sont construits les **Graphiques n°160, n°161 p. 783** et **n°162, n°163 p. 790**⁵⁰.

Du **Tableau n°63**, peuvent être tirés plusieurs enseignements. La « taille du logement » constitue le facteur explicatif le plus fréquemment cité, si l'on excepte la catégorie des « retraités ». Le niveau atteint par cet argument chez les « C.P.I.S. » peut *a priori* surprendre, ceux-ci n'étant probablement pas les plus mal logés à la résidence initiale. Il n'est pas exclu toutefois que s'exprime ici une réelle stratégie résidentielle avec vente puis achat d'un logement nouveau, de taille plus grande, à la fois pour s'adapter aux besoins évolutifs de la famille, mais aussi pour acquérir un bien plus onéreux dans une logique de valorisation patrimoniale. L'enquêté suivant [**n°331**, Nesles-la-Vallée, Val-d'Oise, P.N.R., « profession intermédiaire », 33 ans], qui signale comme motif essentiel de la mobilité résidentiel : « *Accéder pour la deuxième fois à la propriété, pour une habitation plus grande avec jardin* », s'inscrit dans cette voie. Ce « besoin d'espace » est par ailleurs à mettre en relation avec les glissements observés du petit collectif vers le pavillon avec jardin (voir à ce propos le **Tableau n°60 p. 767** où **28,9 %** des « C.P.I.S. » étaient dans ce cas). Confirmant ces tendances, le **Graphique n°160 p. 783** révèle que les « C.P.I.S. » présentent le plus fort écart à la moyenne pour les facteurs : « accéder à la propriété »⁵¹, « habiter en maison individuelle » et « vivre à la campagne ». Le tropisme de ces populations plus aisées vers les marges rurales ne doit pas être considéré comme une tendance systématique,

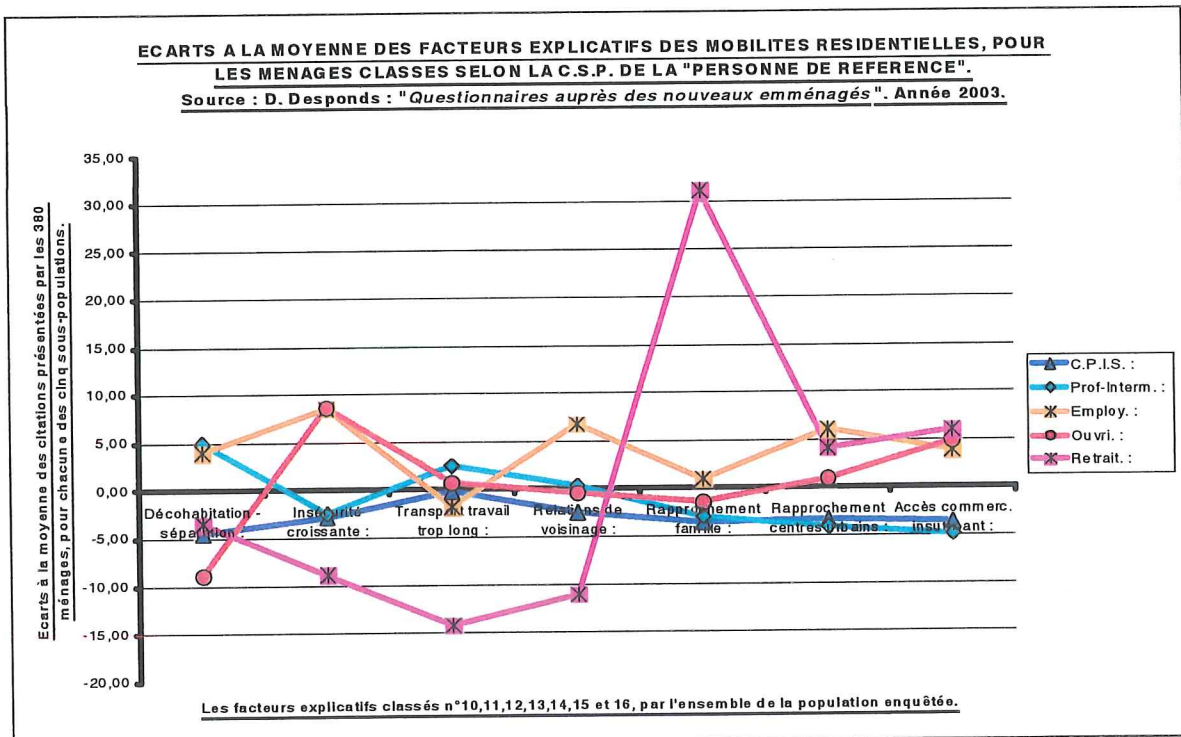
⁵⁰ Les facteurs sont classés par ordre d'importance, mais, le **n°3** n'a pas été retenu. Il correspond en effet à « Autre explication ».

⁵¹ Sachant qu'à la résidence initiale, si l'on ne prend en compte les « retraités », les « C.P.I.S. » étaient les plus nombreux à être propriétaires, **34,1 %** comme l'indique le **Tableau n°59 p. 767**, ce facteur explicatif en prend d'autant plus de relief. Les **28,2 %** passés de « propriétaire à propriétaire », n'ayant pas à survaloriser ce statut d'occupation comme motif de mobilité ; propriétaires, ils l'étaient déjà.

de puissants mouvements de retour vers le centre étant par ailleurs observés, il n'empêche que sur les territoires étudiés, ce sont bien ces dynamiques qui se dégagent.



GRAPHIQUE N°160.



GRAPHIQUE N°161.

Dans un article récent, C. Guilluy⁵² indique : « *Le cliché médiatique du cadre installé en lointaine banlieue ou à la campagne ne résiste pas au mouvement d'hyperconcentration des couches supérieures dans les centres urbains, quartiers populaire inclus* ». Pourtant à l'échelle à laquelle nous observons ces phénomènes, et sur ces territoires particuliers, ce sont davantage des forces centrifuges que des mouvements centripètes qui semblent prévaloir.

Pour les catégories plus populaires de la population enquêtée, les facteurs explicatifs premiers sont différents. Certes la « taille trop réduite du logement » arrive en tête parmi les facteurs cités, mais à des niveaux inférieurs à ceux atteints chez les « C.P.I.S. », par contre le « confort du logement insuffisant », la « mauvaise qualité du cadre de vie » et « l'insécurité croissante » sont à leur plus haut niveau chez les « ouvriers », près d'un sur quatre faisant référence à ces facteurs. Proches de cette situation, les « employés » sont les plus nombreux (en valeurs relatives par rapport à leur propre catégorie) à citer les « coût des dépenses logement trop élevés », « l'ambiance désagréable dans le quartier » ou les « relations de voisinage difficiles ». Les « retraités » quant à eux, se distinguent sur un point essentiel, celui du « rapprochement avec la famille » présenté comme « Important » ou « Déterminant » par près d'une personne enquêtée sur deux.

Au final ce sont deux grands types de systèmes explicatifs qui se dégagent, le premier porté par les « C.P.I.S. » met en avant une volonté d'amélioration du type d'habitat et d'un changement de statut d'occupation. Pour simplifier, le modèle repose sur les bases : grand logement + propriété + maison individuelle + vivre à la campagne. Vivre à la campagne, pouvant signifier : vivre dans un espace de type rural, situé à proximité d'une grande agglomération. Le second, caractéristique des « employés » et des « ouvriers », met davantage l'accent sur des difficultés au lieu de résidence initial : coût des dépenses logement trop élevés + mauvaise qualité du cadre de vie + ambiance désagréable dans le quartier + insécurité croissante + rapprochement des centres urbain. Les **Graphiques n°160** et **n°161 p. 783**, résument d'une certaine façon cette information. D'un côté, une mobilité résidentielle plus volontariste, axée sur l'atteinte d'un modèle désiré, de l'autre une logique plus défensive, basée sur la volonté de limiter un certain nombre de « nuisances ». Doit-on voir dans ces deux attitudes schématiques, une explication, aux inégales satisfactions

⁵² GUILLUY C. : « *La France 'périphérique' délaissée* », p. 7, in *Libération* du Mercredi 1er Octobre 2003 [n°218]. Du même auteur, signalons par ailleurs : « Atlas des fractures françaises », 2000. [n°219].

ressenties par les ménages après leur changement de résidence ? Le **Graphique n°153 p. 754** laissait en effet apparaître des taux de ménages « Très satisfaits », sensiblement plus importants chez les « C.P.I.S. », les « propriétaires », les résidant en « pavillon avec jardin », mais aussi lorsque les ménages sont implantés dans le P.N.R. du Vexin français⁵³. D'un côté, la mobilité résidentielle résulterait davantage d'un projet que le ménage cherche à réaliser, démarche renvoyant à la notion de « stratégie résidentielle », de l'autre la mobilité serait plus contrainte ; dans ce cas, le terme de « tactique résidentielle » serait plus approprié. Si la relation à la C.S.P de la « personne de référence » offre une grille de lecture pertinente des disparités des mobilités résidentielles, d'autres axes sont cependant à prendre en compte. Ainsi du nombre de personnes constituant le ménage, de l'âge de la « personne de référence », sans occulter l'existence de facteurs spécifiques susceptibles d'avoir déclenché la mobilité résidentielle. Celles par exemple résultant d'une décohobitation, d'une séparation, ou d'une raison première plus spécifiquement professionnelle. Ces critères vont contribuer à constituer des sous-populations au profil particulier et aux parcours plus atypiques.

D. L'incidence d'autres facteurs explicatifs.

1. Le rôle de la structure familiale.

a) Spécificités des itinéraires résidentiels selon les types de ménages.

Les **Tableaux n°64 et n°65 p.786** sont construits sur le modèle des **Tableaux n°59 et n°60 p. 767**. Les itinéraires résidentiels sont cette fois appréhendés du point de vue de la structure des ménages, les colonnes correspondant au nombre de personnes les composant. Les ménages de 6 ou 7 personnes, peu nombreux, ont été cumulés avec ceux de 5 personnes, afin de constituer la catégorie « 5 et plus ».

⁵³ De fortes corrélations existent, nous avons eu l'occasion de le souligner, entre ces différentes variables, voir par exemple, en ce qui concerne « taux de propriétaires » et « taux de maisons individuelles », le **Graphique n°6 p. 130**, ou pour les liens entre « C.P.I.S. » et « propriétaires », le **Graphique n°7 p. 132**, ou encore entre « propriétaires » et P.N.R. du Vexin français, le **Graphique n°8 p. 134**.

ITINERAIRES RESIDENTIELS, SELON LES STATUTS D'OCCUPATION ET LES TAILLES DES MENAGES.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Ménage de 1 personne :	Ménage de 2 personnes :	Ménage de 3 personnes :	Ménage de 4 personnes :	Ménage de 5 personnes et plus :	Moyenne pour chaque mouvement :	Nombre de questionnaires :	Familles monoparentales :
Structure globale mén. 378 question. :	18,52	38,63	17,99	17,72	7,14	X	378	8,73
Struct. taille ménag. : 320 questionn. :	15,31	37,81	19,69	19,38	7,81	X	320	9,38
De H.L.M. à H.L.M. :	4,1	4,1	12,7	8,1	12,0	7,19	23	16,7
De H.L.M. à Locatif privé :	6,1	2,5	4,8	1,6	0,0	3,12	10	0,0
De H.L.M. à Propriété :	4,1	11,6	11,1	12,9	16,0	10,94	35	3,3
De H.L.M. à autre :	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,62	2	0,0
De locatif privé à H.L.M. :	8,2	6,6	3,2	3,2	0,0	5,00	16	10,0
De locatif privé à locatif privé :	20,4	22,3	7,9	4,8	8,0	14,69	47	3,3
De locatif privé à propriété :	24,5	29,8	30,2	16,1	16,0	25,31	81	16,7
De locatif privé à autre :	6,1	2,5	1,6	1,6	0,0	2,50	8	0,0
De propriété à H.L.M. :	0,0	3,3	0,0	4,8	4,0	2,50	8	20,0
De propriété à locatif privé :	10,2	2,5	4,8	4,8	4,0	4,69	15	10,0
De propriété à propriété :	16,3	14,1	20,6	38,7	40,0	22,50	72	16,7
De propriété à autre :	0,0	0,8	1,6	1,6	0,0	0,94	3	3,3
Total en % :	100	100	100	100	100	100	X	100
Nbr de questionn. par type de ménag.	49	121	63	62	25	X	320	30

TABLEAU N°64.

ITINERAIRES RESIDENTIELS, SELON LES TYPES D'HABITAT ET LES TAILLES DES MENAGES.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Ménage de 1 personne :	Ménage de 2 personnes :	Ménage de 3 personnes :	Ménage de 4 personnes :	Ménage de 5 personnes et plus :	Moyenne pour chaque mouvement :	Nombre de questionnaires :	Familles monoparentales :
Structure globale taille ménages : 378 questionn. :	18,52	38,63	17,99	17,72	7,14	X	378	8,73
Structure taille des ménages : 350 questionnaires :	17,43	36,57	20,29	18,86	6,85	X	350	9,43
De grand collectif à grand collectif :	8,2	0,8	4,2	4,6	0,0	3,43	12	0,0
De grand collectif à petit collectif :	8,2	9,4	5,6	1,5	8,3	6,86	24	6,1
De grand collectif à pavillon sans jardin :	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,29	1	0,0
De grand collectif à pavillon avec jardin :	1,6	7,0	18,3	6,1	4,2	8,00	28	6,1
De petit collectif à grand collectif :	9,8	7,8	0,0	1,5	4,2	5,14	18	6,1
De petit collectif à petit collectif :	29,5	27,3	15,5	6,1	0,0	19,43	68	18,2
De petit collectif à pavillon sans jardin :	1,6	1,6	0,0	3,0	8,3	2,00	7	0,0
De petit collectif à pavillon avec jardin :	6,6	15,6	24,0	37,9	20,8	20,28	71	6,1
De pavillon sans jardin à grand collectif :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0	0,0
De pavillon sans jardin à petit collectif :	1,6	0,0	1,4	0,0	0,0	0,57	2	0,0
De pavillon sans jardin à pavillon sans jardin :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0	0,0
De pavillon sans jardin à pavillon avec jardin :	0,0	2,4	2,8	1,5	8,3	2,29	8	3,0
De pavillon avec jardin à grand collectif :	6,6	3,9	1,4	1,5	0,0	3,14	11	12,1
De pavillon avec jardin à petit collectif :	23,0	12,5	7,1	1,5	4,2	10,57	37	27,2
De pavillon avec jardin à pavillon sans jardin :	1,6	0,0	1,4	3,0	0,0	1,14	4	0,0
De pavillon avec jardin à pavillon avec jardin :	1,6	10,9	18,3	31,8	41,7	16,86	59	15,1
Total en % :	100	100	100	100	100	100	X	100
Nombre de questionnaires par type de ménage :	61	128	71	66	24	X	350	33

TABLEAU N°65.

En dernière colonne, ont par ailleurs été adjointes, les « familles monoparentales »⁵⁴, leur itinéraire pouvant être comparé à celui des autres catégories de population. Ces familles sont parfois de composition récente, un indice permet en effet d'abonder dans ce sens : dans 51,5 % des cas, le facteur « Décohabitation – Séparation » a été affecté d'un niveau 5 (donc évalué comme un (voire le) facteur « Déterminant » de la mobilité résidentielle).

Des logiques assez explicites se dégagent des ces tableaux. Une lecture horizontale permet en effet de voir l'incidence de la taille du ménage sur le statut d'occupation ainsi que sur le type d'habitat de façon plus claire que par le biais des C.S.P. Ainsi, quand s'accroît la taille du ménage, augmentent les passages du statut de « locataire en H.L.M. » à celui de « propriétaire ». A structure de population similaire, les « ménages de 5 personnes et plus » seraient près de quatre fois plus nombreux que ceux de une personne, à effectuer ce déplacement (respectivement 16 % et 4,1 %). Dans le cas d'une mobilité résidentielle ne modifiant pas le statut de « propriétaire », les résultats sont quasiment du même ordre (40 % pour les « 5 et plus », 16,3 % pour les « ménages d'une seule personne »). Sans être d'une totale régularité, les passages du « locatif privé » au « locatif privé » sont beaucoup plus fréquents dans le cas des « ménages de une ou deux personnes » (soit souvent des ménages sans enfants) que dans celui des ménages de plus grande taille. Le fait d'avoir des enfants accroît la probabilité de voir les ménages opter pour la « propriété ». La position dans le cycle de vie contribue ici à exercer son influence sur les dynamiques résidentielles, les « ménages de une ou deux personnes » étant souvent de jeunes « décohabitants » ou des personnes s'installant en couple.

De même, les types d'habitat laissent entrevoir des parcours profondément corrélés à la taille du ménage. Ceci est particulièrement évidemment lors des mobilités de « pavillon avec jardin » vers « pavillon avec jardin » : de 1,6 % des mobilités des « ménages d'une seule personne », à 41,7 % de ceux de « cinq et plus », en passant par 10,9 % pour ceux de « deux personnes », 18,3 % pour ceux de « trois personnes » et 31,8 % pour ceux de « quatre personnes ». Sans laisser apparaître les mêmes amplitudes, les passages de « petit collectif » à « petit collectif » s'inscrivent dans des logiques rigoureusement inverses : respectivement, 29,5 % ; 27,3 % ; 15,5 % ; 6,1 % et 0 %, quand la taille du ménage croît. Sans avoir une absolue rigueur statistique, les

⁵⁴ Leur extraction a été obtenue sous ModaLisa, en croisant les critères : « ménage constitué d'au moins deux personnes » et « personne n°2, enfant de la personne n°1 ». Ainsi, 33 ménages sont apparus, une vérification confirmant qu'ils correspondaient bien au profil recherché.

populations étudiées étant de taille par trop réduite, **59** questionnaires exploitables dans le cas des mobilités de « propriété à propriété » ; **68**, dans celui de « petit collectif à petit collectif », il n'en reste pas moins que ce sont des tendances fortes qui se dégagent ici. La présence des enfants, outre le tropisme vers le statut de « propriétaire », renforce celui vers le « pavillon avec jardin ».

Venant troubler ces belles régularités, surviennent les « familles monoparentales ». En effet, c'est le passage du statut de « propriétaire » à celui de « locataire en H.L.M. » qui est le plus fréquemment observé, dans un cas sur cinq, de même que le glissement du « pavillon avec jardin » vers « l'habitat collectif », qu'il s'agisse de « grand ou de petit collectif », et ce **39,3 %** des cas. Ce sont très probablement les effets résidentiels des séparations familiales que nous enregistrons là. Ce que nous confirmera en partie le **Tableau n°66 p. 789**.

b) Les facteurs déterminants des mobilités, selon les types de ménages.

Une lecture rapide laisse là aussi apparaître des distorsions. La taille des ménages contribue à profiler les facteurs considérés comme « Importants » ou « Déterminants ». Notons que les « familles monoparentales » ont été intégrées dans la colonne externe du **Tableau n°66**, afin de ne pas générer de confusion avec les ménages classés selon leur taille. Certaines variables prennent aussi de l'importance quand croît la taille du ménage. Il en est ainsi de la « taille trop réduite du logement », ou, à une exception près de « l'ambiance désagréable dans le quartier », par contre « vivre à la campagne », ou « résider en maison individuelle » ne conduisent pas à une sur-représentation des « 5 personnes et plus ». Ceci ne contredit guère le modèle énoncé au Chapitre précédent, cette catégorie de ménage résidant initialement à **54,2 %** dans de l'habitat individuel (voir **Tableau n°65 p. 786**) et ayant à **48 %** le statut de « propriétaire » (voir **Tableau n°64 p. 786**).

Les questions scolaires, qu'il s'agisse de « l'accès aux équipements difficiles », ou de la « faible qualité des équipements » prennent une importance croissante avec l'élévation en taille des ménages. Toutefois, ces facteurs n'occupent globalement que des places modestes (17^{ème} et 18^{ème} avec les populations prises dans leur ensemble), atteignant au mieux une 13^{ème} place chez les « ménages de 4 personnes » comme d'ailleurs chez ceux de « 5 personnes ». Certaines indications avaient incité à voir dans ces facteurs de possibles éléments déclencheurs des mobilités résidentielles, ou tout du

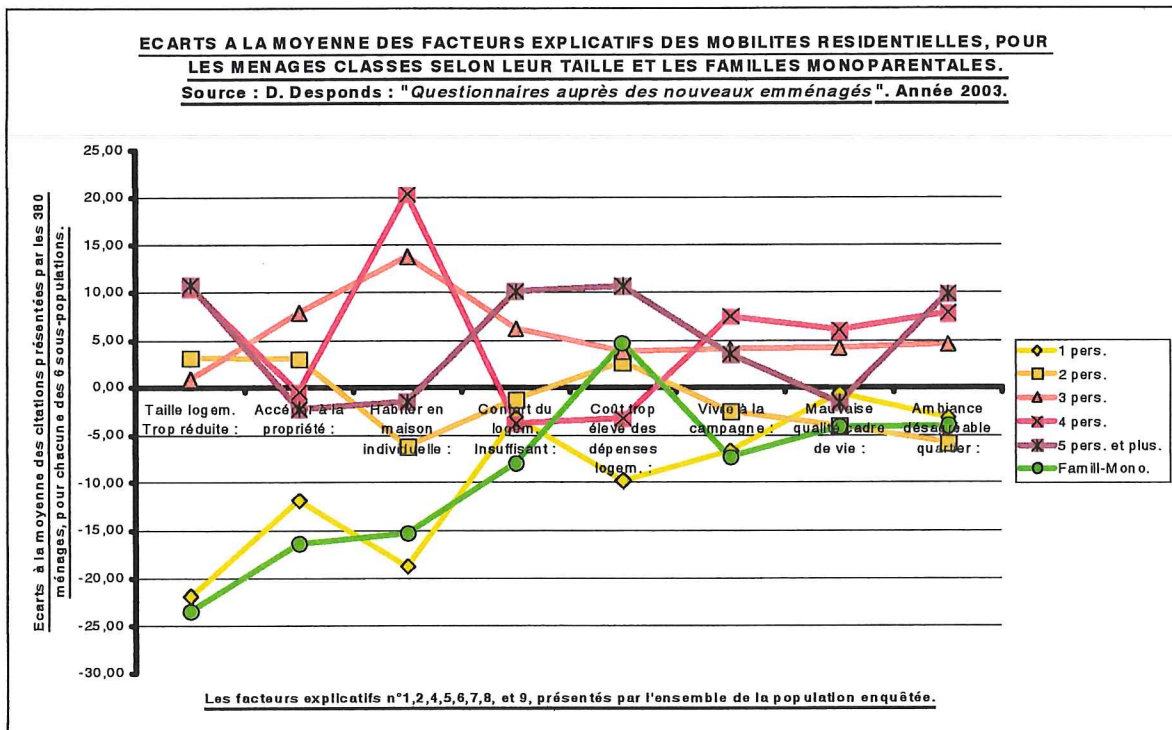
moins, susceptibles de contribuer à en orienter le sens. Visiblement ceci ne se confirme pas. A cela plusieurs explications envisageables : un « zapping scolaire » plus aisé à mettre en œuvre qu'une mobilité résidentielle, une offre diversifiée (en particulier, public – privé), pouvant inciter les ménages à minorer cet élément lors de leur choix résidentiel, sans cependant l'occulter. Certains d'ailleurs y font référence, ainsi un ménage [n°150, « C.P.I.S. », Neuville-sur-Oise, Val-d'Oise, V.N.] regrette à son nouveau lieu de résidence : « *l'éloignement de collègues et de lycées corrects* ».

**CLASSEMENT DES DIFFERENTS FACTEURS EXPLICATIFS DES MOBILITES
ET LEUR POIDS RESPECTIF POUR CHACUNE DES CATEGORIES DE
POPULATION, SELON LE NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE.**

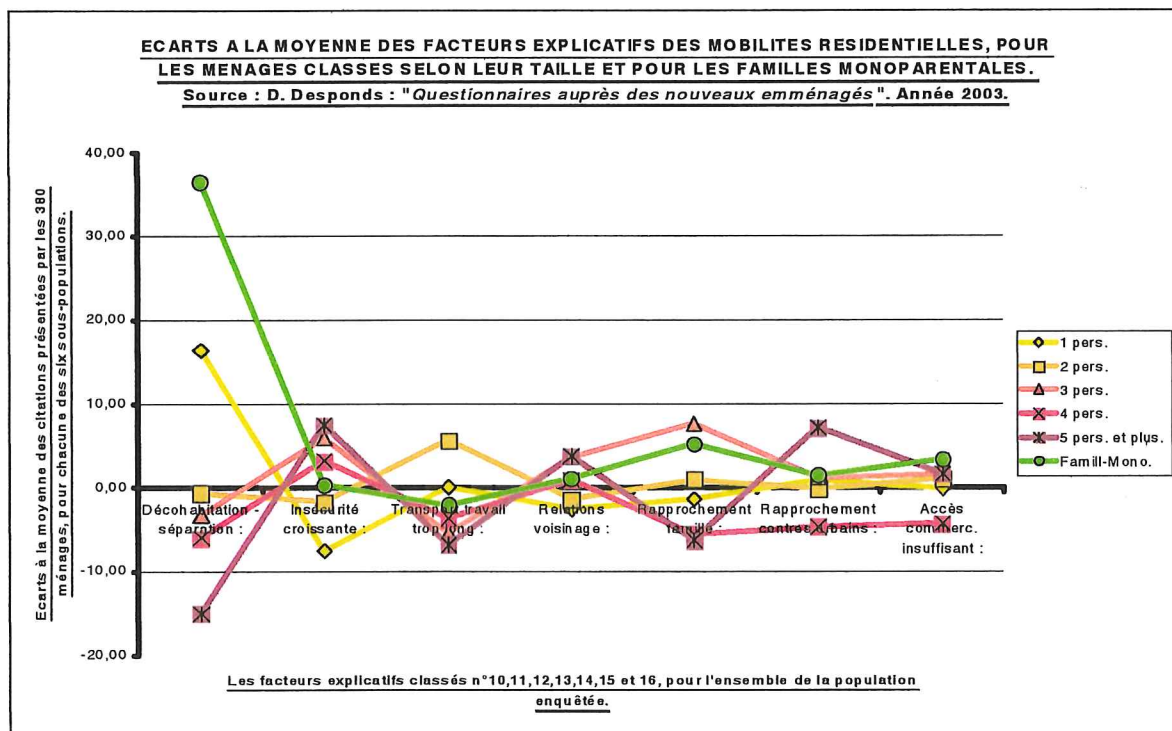
Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Ménages de 1 personne :	Ménages de 2 personnes :	Ménages de 3 personnes :	Ménages de 4 personnes :	Ménages de 5 personnes et plus :	Moyenne sur les 380 questionnaires :	Nombre de réponses à niveau 4 ou 5 :	Familles monoparentales :
Taille logement trop réduite :	22,86	47,95	45,59	55,22	<u>59,26</u>	44,74	170	21,3
Accéder à la propriété :	20,00	34,93	<u>39,71</u>	31,34	29,63	31,84	121	15,5
Autre raison à préciser :	<u>35,71</u>	34,25	29,41	17,91	18,52	29,47	112	30,3
Habiter en maison individuelle :	8,57	21,23	41,18	<u>47,76</u>	25,93	27,37	104	12,1
Confort du logement insuffis. :	20,00	21,92	29,41	19,40	<u>33,33</u>	23,16	88	15,2
Coût trop élevé dépenses log :	12,86	25,34	26,47	19,40	<u>33,33</u>	22,63	86	27,3
Vivre à la campagne :	15,71	19,86	26,47	<u>29,85</u>	25,93	22,37	85	15,1
Mauvaise qualité cadre de vie :	15,71	12,33	20,59	<u>22,39</u>	14,81	16,32	62	12,1
Ambiance désagréable quartier :	12,86	10,27	20,59	23,88	<u>25,93</u>	16,05	61	12,1
Décohabitation - séparation :	<u>31,43</u>	14,38	11,76	8,96	0,00	15,00	57	51,5
Insécurité croissante :	7,14	13,01	20,59	17,91	<u>22,22</u>	14,74	56	15,1
Transport travail trop long :	14,29	<u>19,86</u>	8,82	10,45	7,41	14,21	54	12,1
Relations de voisinage difficile :	8,57	9,59	14,71	11,94	<u>14,81</u>	11,05	42	12,1
Rapprochement de la famille :	8,57	10,96	<u>17,65</u>	4,48	3,70	10,00	38	15,2
Rapprochement centres urbains :	8,57	7,53	8,82	2,99	<u>14,81</u>	7,63	29	9,1
Accès aux commerces insuffis. :	5,71	6,85	<u>7,35</u>	1,49	7,41	5,79	22	9,1
Accès équipements scol. diffic. :	1,43	2,74	5,88	<u>7,46</u>	11,11	4,47	17	12,1
Faible qualité équipem. scolaire :	0,00	3,42	2,94	<u>7,46</u>	7,41	3,68	14	6,0
Nombre de citations :	175	462	257	228	96	X	1218	96
Nombre de questionnaires pour chaque type de ménage :	70	146	68	67	27	380	X	33

TABLEAU N°66.



GRAPHIQUE N°162.



GRAPHIQUE N°163.

Les ménages avec enfants sembleraient par ailleurs davantage sensibles à « l'ambiance désagréable dans le quartier » (25,93 % chez les « cinq personnes et plus », pour seulement 12,86 % chez les « ménages d'une seule personne »), comme à

« l'insécurité croissante » (22,22 % chez les « cinq et plus » pour seulement 7,14 % pour ceux « d'une personne »). Doit-on voir là une inquiétude plus exacerbée de ces ménages quant au contexte local dans lequel vivent leurs enfants, avec le cas échéant, volonté de les y soustraire lorsque celui-ci apparaît par trop négatif, voire éventuellement, trop dangereux ? Nous verrons plus loin que ces arguments feront l'objet de développements.

Le Tableau n°66 p. 789, tout comme les Graphiques n°162 et n°163 p. 790, confirment par ailleurs, les spécificités des mobilités des « familles monoparentales ». Le facteur « Décohabitation – Séparation », en l'occurrence, il ne s'agit que de « Séparation » étant cité dans 51,5 % des cas. Cette sous-population ne s'éloigne sensiblement de la moyenne (avec des valeurs positives), que pour le « coût du logement » et dans une moindre mesure, le « rapprochement avec la famille ».

Au final, les structures des ménages contribuent bien à piloter les mobilités résidentielles. Les « ménages d'une personne » ressemblant par certains aspects aux « familles monoparentales » : moindre possibilité « d'accès à la propriété », moindre goût (volonté ou choix par défaut ?) pour la « maison individuelle », ou la « vie à la campagne ». Certains(es) enquêtés(ées) marquent ostensiblement leur refus de la campagne, ainsi une ancienne résidente de Authevernes dans l'Eure [n°112, « employée », Cergy-le-Haut, Val-d'Oise, V.N.], vivant actuellement seule avec sa petite fille, indique que le « rapprochement des centres urbains » a été pour elle « Déterminant », car « *la condition féminine à la campagne est préoccupante* ».

A contrario, les « ménages de 3, 4, 5 personnes ou plus », optent de façon plus déterminée pour la « vie à la campagne » et la « maison individuelle ». Eloignement des centres urbains, ou rapprochement de ceux-ci ne sont pas sans connexion avec les caractéristiques des ménages. Les logiques des ménages avec enfants s'opposent partiellement à celles de ceux qui n'en ont pas, ou n'en ont plus (le Tableau n°63 p. 781 avait ainsi montré que les « retraités », même s'ils inclinent davantage au « vivre à la campagne », constituent avec les « employés », la C.S.P. qui place à un niveau élevé, 11,76 %, le « rapprochement des centres urbains »), de même que les logiques des « couples avec enfants » s'opposent aux logiques des « familles monoparentales ». Le modèle du « pavillon avec jardin » avec un « statut de propriétaire » et un lieu de résidence « à la campagne », s'il paraît à certains égards dominant, n'en acquiert pas pour autant une valeur générale. De profondes nuances sont à signaler, provenant en particulier du type de ménage. Afin de resituer ces modes d'habiter dans un cycle de

vie, observons maintenant l'incidence de la catégorie d'âge de la « personne de référence ».

2. Le rôle de la catégorie d'âge.

Par certains aspects cette question a été abordée, les comportements spécifiques des « retraités » ont ainsi été mis en évidence lors de l'étude sur les C.S.P. De même, au chapitre précédent portant plus spécifiquement sur les types de ménages, la variable « âge de la personne de référence » exerçait son influence, mais de façon seulement indirecte. Les **Tableaux n°67** et **n° 68 p. 793** permettent de suivre les mobilités en fonction d'une indication strictement démographique, celle de l'âge de la « personne de référence du ménage ». Leurs constructions sont identiques à celles adoptées pour les C.S.P., puis les types de ménage, à une nuance près, il est apparu pertinent d'ajouter une ligne au **Tableau n°67**, portant sur les mobilités selon les statuts d'occupation, ce afin de mettre en évidence des « mobilités de décohabitation ». Elles se caractérisent en effet par un statut initial qualifié par les personnes enquêtées de « autre statut » ou de « logé gratuitement ». Leur importance se lit tout particulièrement pour la classe d'âge des [20 – 30 ans] : **19,7 %** des ménages affectés à cette classe. Seuls les « 60 ans et plus » présentent des taux relativement élevés : **14,3 %**, mais il s'agit alors d'hébergement dans la famille ou en résidence, comme le signale, ce monsieur [**n°188**, Eragny-sur-Oise, Val-d'Oise, V.N.], qui a changé de résidence pour personnes âgées (de Bouffémont, Val-d'Oise, à Eragny-sur-Oise) et indique : « *Depuis le décès de mon épouse et en raison de mon grand âge (93 années), il me fallait me rapprocher de deux de mes filles qui habitaient à Eragny, qui peuvent ainsi me visiter souvent et m'apporter ce dont j'ai besoin, nourriture et vêtements* ». Sur les **46** questionnaires correspondant à un statut initial « logé gratuitement » ou « autre », une majorité renvoie cependant à des mobilités de décohabitation⁵⁵. Les mobilités de décohabitation sont parfois caractérisées par une forme d'enthousiasme, ainsi la raison de la mobilité est énoncée de la façon suivante par une enquêtée [**n°227**, Cergy, Val-d'Oise, V.N., 22 ans] : « *Départ du foyer familial pour commencement de la vie* », ou par une autre, plus lapidaire [**n°140**, Jouy-le-Moutier, Val-d'Oise, V.N., 21 ans] : « *Indépendance* ». Les constitutions de jeunes couples sont également

⁵⁵ Une requête effectuée en croisant les critères : « moins de 30 ans pour la personne de référence » et avait un statut initial de résidence qualifié de « autre » ou « logé gratuitement », conduit à extraire **24** questionnaires. Dans **14** cas la personne enquêtée vit seule, dans **9**, en couple, dans un cas en famille (couple avec enfant).

**ITINERAIRES RESIDENTIELS, SELON LES STATUTS D'OCCUPATION ET
L'AGE DE LA « PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Person. de réf. : < 30 ans :	Person. de réf. : [30 – 40 ans[:	Person. de réf. : [40 – 50 ans[:	Person. de réf. : [50 – 60 ans[:	Person. de réf. : 60 ans et plus :	Moyenne sur les questionnaires :	Nombre de questionnaires :
Structure globale âge, 377 questionn.	33,16	33,95	17,51	10,88	4,51	X	377
Struct. âge : 334 questionnaires :	31,14	35,33	17,66	11,38	4,49	X	334
De H.L.M. à H.L.M. :	9,6	7,6	8,5	2,6	6,7	7,78	26
De H.L.M. à Locatif privé :	4,8	4,2	0,0	0,0	0,0	2,99	10
De H.L.M. à Propriété :	11,5	15,3	1,7	5,3	20,0	10,78	36
De H.L.M. à autre :	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	0,60	2
De locatif privé à H.L.M. :	8,7	3,4	3,4	2,6	6,7	5,09	17
De locatif privé à locatif privé :	23,1	13,6	8,5	5,3	6,7	14,37	48
De locatif privé à propriété :	34,6	25,4	25,4	13,2	0,0	25,75	86
De locatif privé à autre :	2,9	0,8	1,7	5,3	13,3	2,69	9
De propriété à H.L.M. :	1,0	3,4	1,7	5,3	0,0	2,40	8
De propriété à locatif privé :	1,9	2,5	11,9	7,9	0,0	4,49	15
De propriété à propriété :	1,9	21,2	35,6	50,0	46,7	22,16	74
De propriété à autre :	0,0	0,8	1,7	2,6	0,0	0,90	3
Total en % :	100	100	100	100	100	100,0	X
Nbr de questionn. par catégorie d'âge :	104	118	59	38	15	X	334
Poids en % des « Autre statut initial » par rapp. à la pop. de la classe d'âge.	19,7	8,5	11,3	7,1	14,3	X	X

TABLEAU N°67

**ITINERAIRES RESIDENTIELS, SELON LES TYPES D'HABITAT ET L'AGE DE
LA « PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Person. de réf. : < 30 ans :	Person. de réf. : [30 – 40 ans[:	Person. de réf. : [40 – 50 ans[:	Person. de réf. : [50 – 60 ans[:	Person. de réf. : 60 ans et plus :	Moyenne sur les questionnaires :	Nombre de questionnaires :
Structure globale âge, 377 questionnaires :	33,16	33,95	17,51	10,88	4,51	X	377
Structure âge : 357 questionnaires :	34,17	32,77	17,37	11,77	3,92	X	357
De grand collectif à grand collectif :	4,9	2,6	3,2	0,0	7,1	3,36	12
De grand collectif à petit collectif :	9,0	7,7	3,2	4,8	0,0	6,72	24
De grand collectif à pavillon sans jardin :	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,28	1
De grand collectif à pavillon avec jardin :	8,2	6,0	9,7	4,8	21,4	7,84	28
De petit collectif à grand collectif :	9,0	7,7	0,0	0,0	7,1	5,88	21
De petit collectif à petit collectif :	33,6	17,9	12,9	4,8	7,1	20,45	73
De petit collectif à pavillon sans jardin :	1,6	3,4	1,6	0,0	0,0	1,96	7
De petit collectif à pavillon avec jardin :	11,5	33,3	19,4	16,7	14,3	20,73	74
De pavillon sans jardin à grand collectif :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0
De pavillon sans jardin à petit collectif :	0,8	0,9	0,0	0,0	0,0	0,56	2
De pavillon sans jardin à pavillon sans jardin :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0
De pavillon sans jardin à pavillon avec jardin :	0,8	3,4	4,8	7,1	0,0	3,08	11
De pavillon avec jardin à grand collectif :	2,5	1,7	6,5	2,4	7,1	3,08	11
De pavillon avec jardin à petit collectif :	13,9	6,0	6,5	16,7	14,3	10,36	37
De pavillon avec jardin à pavillon sans jardin :	0,0	0,9	1,6	4,8	0,0	1,12	4
De pavillon avec jardin à pavillon avec jardin :	4,1	7,7	30,6	38,1	21,4	14,57	52
Total en % :	100	100	100	100	100	100	X
Nombre de questionnaires par catégorie d'âge :	122	117	62	42	14	X	357

TABLEAU N°68.

assez fréquentes : [n°24, Mériel, Val-d'Oise, 27 ans], [n°25, Mériel, Val-d'Oise, 27 ans]⁵⁶, [n°35, Cergy, Val-d'Oise, V.N., 24 ans], [n°58, Jouy-le-Moutier, Val-d'Oise, V.N., 29 ans], [n°89, Pontoise, Val-d'Oise, V.N., 24 ans], [n°165, Osny, Val-d'Oise, V.N., 25 ans], plus quelques autres. Certains enquêtés correspondant aux critères précédemment énoncés, expliquent cependant leur mobilité par des raisons différentes, en particulier par des hébergements en foyer, ainsi [n°378, Cergy-Saint-Christophe, Val-d'Oise, V.N., 28 ans] : « *J'étais logé en foyer et devais quitter au plus tard le 31 Mai 2003* ». Si quelques tendances fortes se dégagent, il est cependant hasardeux de résumer par de simples citations la diversité des situations.

Les **Tableaux n°67** et **n°68 p. 793** montrent par contre avec une certaine netteté que si les mouvements du « locatif privé » vers la « propriété » dominant chez les « moins de 30 ans » et les [30 – 40 ans], par la suite ce sont les flux internes à la « propriété » qui deviennent les plus importants. Quand les populations de « moins de 30 ans » sont **75,2 %** à être « locataires » au lieu de résidence initial, elles ne sont plus que **72 %** chez les [30 – 40 ans], **49,2 %** chez les [40 – 50 ans], **34,3 %** chez les [50 – 60 ans] et **53,4 %** chez les « soixante et plus », qui ne prolongent pas la tendance de la courbe dans le sens d'une augmentation du taux de propriétaires. Ces résultats sont sans surprise majeure, les ménages ayant tendance au fil du cycle de vie à acquérir leur logement ; plus précocement, pour les catégories aisées de population, plus tardivement pour les autres. Une étude spécifique des populations ayant une « personne de référence » de « moins de 30 ans », classées selon la C.S.P., ne confirme cependant que partiellement cette remarque. Ainsi, sur les **24** ménages « C.P.I.S. » de cette catégorie d'âge, **3** étaient « propriétaires » au lieu de résidence initial (soit **12,5 %**) quand ils sont **13** dans cette situation au lieu de résidence final (soit **54,2 %**). Dans le même temps les résultats sur la sous-population de **41** « professions intermédiaires » répondant aux mêmes critères étaient respectivement de **2,4 %** et de **51,2 %** ; pour la sous-population de **32** « employés », de **0 %** et **15,6 %** et enfin pour les **19** « ouvriers », de **0 %** et **42,1 %**. La surprise provient de ces derniers résultats, les jeunes « ouvriers » étant « propriétaires » à leur résidence finale à des niveaux plus proches de ceux des « professions intermédiaires » que de ceux des « employés ». Les faibles effectifs sur lesquels nous raisonnons ici, incitent cependant à nuancer la portée des résultats obtenus. De même, l'information exploitable ne permet qu'imparfaitement de répondre à la question de l'âge de primo-accès à la propriété.

⁵⁶ Dans ce cas les deux membres du couple ont reçu un exemplaire du questionnaire et y ont répondu de façon indépendante.

Pour ce, devrait être connue la totalité de l'itinéraire résidentiel des ménages enquêtés alors que seule une phase de celui-ci a pu être appréhendée.

**CLASSEMENT DES DIFFERENTS FACTEURS EXPLICATIFS DES MOBILITES
ET LEUR POIDS RESPECTIF POUR CHACUNE DES CATEGORIES DE
POPULATION, SELON L'AGE DE LA « PERSONNE DE REFERENCE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Person. de réf. : < 30 ans :	Person. de réf. : [30 – 40 ans[:	Person. de réf. : [40 – 50 ans[:	Person. de réf. : [50 – 60 ans[:	Person. de réf. : 60 ans et plus :	Moyenne sur les 380 questionnaires :	Nombre de réponses à niveau 4 ou 5 :
Taille logement trop réduite :	53,60	53,13	42,42	14,63	5,88	45,09	170
Accéder à la propriété :	32,80	41,41	24,24	14,63	23,53	31,83	120
Autre raison à préciser :	36,80	23,44	22,73	51,22	5,88	29,97	113
Habiter en maison individuelle :	19,20	38,28	31,82	12,20	17,65	27,02	102
Confort du logement insuffis. :	30,40	22,66	19,70	14,63	5,88	23,08	87
Coût trop élevé dépenses log :	22,40	28,13	16,67	21,95	17,65	23,08	87
Vivre à la campagne :	17,12	29,69	25,76	17,07	23,53	22,28	84
Mauvaise qualité cadre de vie :	14,40	19,53	18,18	14,63	5,88	16,45	62
Ambiance désagréable quartier :	14,40	21,09	15,15	14,63	17,65	16,18	61
Décohabitation - séparation :	12,00	13,28	24,24	14,63	11,76	15,38	58
Insécurité croissante :	13,60	18,75	12,12	14,63	11,76	14,59	55
Transport travail trop long :	16,80	12,50	16,67	14,63	0,00	14,32	54
Relations de voisinage difficile :	6,40	13,28	13,64	12,20	11,76	10,88	41
Rapprochement de la famille :	7,20	10,94	7,58	9,76	35,29	10,08	38
Rapprochement centres urbains :	5,60	7,03	9,09	9,76	17,65	7,69	29
Accès aux commerces insuffis. :	7,20	3,91	6,06	4,88	11,76	5,84	22
Accès équipements scol. diffic. :	1,60	3,91	10,61	7,32	0,00	4,51	17
Faible qualité équipem. scolaire :	2,40	4,69	6,06	0,00	5,88	3,71	14
Nombre de citations :	386	468	213	108	39	X	1214
Nombre de questionnaires pour chaque catégorie d'âge :	125	128	66	41	17	377	X

TABLEAU N°69.

L'incidence de la classe d'âge sur les facteurs de la mobilité résidentielle est parfois particulièrement explicite comme l'indique le **Tableau n°69** ci dessus. La « taille trop réduite du logement » est de moins en moins perçue comme un problème majeur à mesure que s'élève l'âge de la personne de référence, de même pour le « confort insuffisant du logement ». Inversement, la volonté de « rapprochement des centres urbains » est d'abord une demande des « soixante ans et plus » (17,65 % des

citations à niveau 4 ou 5, de cette sous-population), sans toutefois supplanter le désir de vivre à la « campagne » (23,53%). C'est clairement chez eux que l'écart est le plus réduit entre ces deux choix de localisation possibles⁵⁷. Certains enquêtés ont justifié leur volonté de quitter la campagne pour se rapprocher des centres urbains. L'un demeurant précédemment à Epiiais-Rhus (Val-d'Oise, P.N.R.) et ayant acheté avec sa femme un appartement en « petit locatif » à Pontoise [n°349, Pontoise, Val-d'Oise, V.N., 75 ans], signale ainsi parmi les problèmes de la vie à la campagne : « *L'entretien d'une maison et d'un jardin trop grand (10 000 mètres carrés)* », un autre [n°217, L'Isle-Adam, Val-d'Oise, 62 ans], venant d'Arronville (P.N.R., Val-d'Oise), vivant aussi en couple et ayant de même acheté en « petit locatif », souligne parmi les motifs de satisfaction au nouveau lieu de résidence : « *La proximité des commerces, la proximité de l'urbanisation* ». Les mouvements de « pavillon avec jardin » vers « pavillon avec jardin », comme le montre le **Tableau n°68 p. 793**, sont toutefois plus nombreux même dans cette catégorie d'âge que ceux orientés vers le « petit collectif » (21,4 % pour le premier flux, 14,3 % pour le second). Les remarques citées plus haut n'en témoignent pas moins du fait qu'il n'existe aucun modèle de résidence idéalement applicable à tous les temps de la vie. Les avantages à une phase peuvent se retourner en handicap à une autre. Il est ainsi à souligner que ce sont bien les « soixante ans et plus » qui prennent le plus en compte « l'accès aux commerces insuffisant », avec 11,76 %, (soit un niveau proche du double de la moyenne, située à 5,84 %) parmi les motifs de leur mobilité résidentielle. Cette catégorie d'âge, se caractérise aussi, mais cela avait déjà été mis en évidence chez les « retraités », par son souhait de « rapprochement de la famille ».

Pour résumer, la composante âge de la « personne de référence » exerce une sensible influence sur les mobilités résidentielles, ces aspects avaient été abordés par le biais de la base **CD-BIEN** à partir de données concernant la seule sous-population des acheteurs de biens immobiliers (voir ainsi le **Chapitre IIDC)2 pp. 390-398**) : après un temps de première installation résidentielle, le plus souvent dans du locatif et dans des zones urbanisées, succède le souhait, plus ou moins vite exaucé d'accéder à la propriété. Si le modèle de la maison individuelle et de la localisation en campagne n'est pas général, il domine néanmoins chez les [30 – 40 ans[, ainsi que les [40 – 50 ans[et ce d'autant plus qu'ils ont des enfants. Des contre-exemples existent toutefois.

⁵⁷ Ecart de +5,88 % entre « vivre à la campagne » et « rapprochement des centres urbains » chez les « soixante ans et plus » ; + 7,31 % chez les [50 – 60 ans[; + 16,67 % chez les [40 – 50 ans[; + 22,66 % chez les [30 – 40 ans[et 11,52 % pour les « moins de 30 ans ». Réapparaît indirectement ici le lien entre « vivre à la campagne » et « ménages avec de jeunes enfants ».

Ainsi de ce dessinateur industriel, [n°204, Cergy-Saint-Christophe, Val-d'Oise, V.N.], de 55 ans, initialement accédant à la propriété dans de l'habitat individuel à Bouconwillers (Oise) et qui a décidé de s'installer dans de l'habitat de type « grand collectif », en H.L.M. *A priori*, tout inciterait à penser qu'une telle mobilité est la résultante d'une séparation. Or, il n'en est rien, il vit avec sa femme qui travaille comme « employée » à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) et ses quatre enfants de 20,18,16 et 11 ans, et se déclare au final « satisfait », tout comme le reste de la famille d'ailleurs, de ce choix d'implantation. L'explication majeure réside dans les modes de transport et dans l'accès aux activités diverses. Ce ménage ne dispose en effet que d'un véhicule et l'enquête stipule parmi les facteurs de la mobilité résidentielle : « *l'accès aux équipements culturels et sportifs. Une charge financière moindre* ». Il note plus loin parmi les principaux motifs de satisfaction au lieu de résidence actuel : « *La proximité des écoles, la proximité des lieux de travail* » et surtout « *l'autonomie transport de chacun* ». On aimerait en savoir davantage sur cet itinéraire résidentiel, mais il n'est pas exclu que dans ce cas le rêve idéalisé de campagne n'ait tourné au cauchemar, du simple fait de la pénibilité croissante des déplacements occasionnés par les besoins variés (et évolutifs) des membres de la famille et l'absence d'accessibilité. Dans ce questionnaire, le retour vers la ville (en l'occurrence Cergy-Saint-Christophe, stigmatisée à de nombreux égards, ce que n'ignore visiblement pas l'enquêteur, la prospection particulièrement active ayant conduit ce ménage à refuser certains îlots, en particulier celui dit « de la Colombie »...), résonne comme un soulagement.

S'il n'en était besoin, cet exemple suffirait à rappeler que les mobilités résidentielles s'inscrivent dans des logiques multi-causales et que les arbitrages en dernière instance résultent d'un calcul de type coût – avantage⁵⁸, dans lequel entrent en compte des facteurs contradictoires : valoriser la maison individuelle à la campagne peut déboucher sur une réduction de l'accessibilité des principaux services. Quel seuil de difficulté le ménage est-il décidé à accepter afin d'avoir en contre-partie accès à certains avantages ? Le calcul serait simple et rationnalisable, si les divers facteurs à intégrer étaient pérennes et de plus, non évolutifs. Or cela est loin d'être le cas. Les inconvénients d'une localisation peuvent être sous-estimés, voire inconnus, quant à la réalité, elle est éminemment mouvante. Un changement professionnel (chômage, nouveau lieu de travail) peut perturber la donne initiale, de même que la transformation de la famille, qu'il s'agisse de naissances nouvelles, ou de l'évolution

⁵⁸ Voir par exemple : GIRAUD G. : « La théorie des jeux », 2000. [n°220].

des besoins des enfants. N'était-ce pas d'une certaine manière à cet aspect que faisait allusion l'enquête précédent.

3. Raison professionnelle et mobilités à plus long rayon d'action.

Le motif strictement professionnel n'était pas proposé dans le « questionnaire auprès des nouveaux emménagés », toutefois, comme cela a déjà été signalé, il était toujours possible de sélectionner « Autre raison » et d'en indiquer la teneur. Ainsi a pu être extraite une sous-population de **19** questionnaires, dont la raison principale, parfaitement exposée réfère à un motif professionnel. Parmi eux, **14** proviennent du Hors-R.I.F. (Corrèze et Haute-Vienne par deux fois, Morbihan, Mayenne, Hérault, Rhône, etc...), les **5** autres résidant précédemment dans le Sud de l'agglomération parisienne. Les lieux de l'activité professionnelle sont, pour ceux l'ayant indiqué, dans **7** cas sur **17** (pour la « personne n°1 ») et dans **6** cas sur **15** (pour la « personne n°2 »), installées dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Ces populations se caractérisent d'abord par des durées de résidence dans leur logement antérieur, inférieures à celles calculées pour l'ensemble de la population enquêtée : **50** mois pour ceux ayant initialement un statut de « locataire en H.L.M. » (moyenne à **72** mois pour la population globale, voir **Tableau n°55 p. 762**), **36** mois (contre **39**), pour les « locataires du privé » et **63** mois (contre **133**), pour les « propriétaires ». Si la raison de ces disparités sont à chercher dans la nécessité de changer rapidement de logement pour répondre à la demande de l'employeur, pour profiter d'une mutation, ou pour occuper un poste résultant de l'obtention d'un concours, la taille réduite de la sous-population étudiée, limite la portée des résultats qui viennent d'être fournis.

La ventilation des statuts d'occupation évolue quant à elle, du lieu de résidence initial au lieu de résidence final. Les « propriétaires » sont ainsi moins nombreux, passant de **21,1 %** initialement, à **5,3 %**, le phénomène inverse s'observant pour les « locataires du privé », de **52 %** à **73,7 %**. A cela, probablement une explication, le statut de « locataire » traduit un moindre enracinement et répond plus aisément à l'exigence des mobilités d'urgence. A sa façon ce logement pourrait s'inscrire dans une « logique d'attente », avant de développer une stratégie résidentielle plus classique, tout du moins, si la « greffe prend », dans le nouveau territoire de résidence. Le questionnaire ne permettait pas d'en savoir davantage sur les projets résidentiels à moyen terme des ménages enquêtés, rien ne remplaçant dans ce domaine, l'entretien

semi-directif. Les types d'habitat quant à eux, enregistrent des variations de moindre amplitude : 42,1 % résidant en « pavillon avec jardin » et 47,4 % en « petit collectif », au lieu initial, pour 47,4 % et 36,8 % au lieu final.

Les modes de prospection laissent apparaître de significatives nuances s'ils sont comparés à la population enquêtée globale. Les « agences immobilières » semblent en effet davantage utilisées (68,4 % des ménages ayant changé de résidence pour motif professionnel déclarant y avoir eu recours de façon « Importante » ou « Déterminante », quand ils ne sont que 51,8 % dans le cas de la population totale), inversement, sont minorés, la « prospection personnelle sur place, 31,6 % contre 35,8 %), les « journaux spécialisés » (10,5 % contre 27,3 %), les « amis » (5,3 % contre 9,2 %) et la « famille » (0 % contre 14,4 %). Les points de repère permettant de s'affranchir des agences immobilières sont moins nombreux dans le cas de ces mobilités à plus long rayon d'action, probablement plus déstabilisantes. Ceci se traduit en particulier dans les taux de satisfaction déclarés par la « personne n°1 » ayant répondu au questionnaire. Elles ne sont en effet que 10,5 % à s'estimer « Très satisfaites » à leur nouveau lieu de résidence (40,3 % dans le cas de la population globale, comme le **Graphique n°153 p. 754** avait permis de le montrer), 36,8 % « Satisfaites » (contre 31,6 %), 15,6 % ayant un avis mitigé (contre 4,7 %), 15,8 % « Mécontentes » (contre 4,7 %) et enfin 5,3 % « Très mécontentes » (contre 1,1 %). Un cas [n°262, Cergy-Saint-Christophe, Val-d'Oise, V.N., « C.P.I.S. »] est symptomatique de ce sentiment de rejet d'une mobilité résidentielle subie. Demeurant initialement à Montrouge (Hauts-de-Seine), dans un pavillon avec jardin en locatif privé et travaillant à Paris, cette femme de 51 ans vivant seule avec son fils, a du suivre son employeur à Cergy. Elle signale les mésaventures de la phase de prospection : « pas de 1 % logement pour les cadres », « prix du loyer plus cher qu'à Paris ; 10 000 francs français à Osny pour un pavillon avec jardin de 4 pièces », puis, après avoir trouvé à se loger dans un pavillon avec jardin en locatif privé (soit une situation identique à celle du lieu de résidence initial), sa profonde insatisfaction à l'encontre du quartier dans lequel elle réside : « Grosse déception... Tolérance et respect inexistant, nous souhaitons déménager... Courage, fuyons ». D'autres ménages s'expriment sur ce point, en insistant sur les spécificités de la période nouvelle qui s'engage. C'est le cas d'un couple avec trois enfants, dont la « personne de référence » a 38 ans [n°97, Cormeilles-en-Vexin, Val-d'Oise, P.N.R., « profession intermédiaire »]. Venant de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) suite à une

mutation professionnelle à Chatou (Yvelines), ce ménage a prospecté dans le Val-d'Oise (sans plus d'indications de lieu), avant de devenir propriétaire d'un pavillon avec jardin, dans une petite commune rurale dotée des équipements de base sur le plan du commerce et de la scolarisation des enfants, rappelant probablement en partie la commune de départ. Le bilan qui est fait est le suivant : « *Ensemble de la famille est plutôt satisfait, il faut toujours un temps d'adaptation quand on arrive de province avec des enfants qui n'ont connu que cela* ». Se dégage ici l'une des spécificités des mobilités professionnelles quand elles conduisent à des mobilités à plus long rayon d'action : le nécessaire temps de familiarisation avec les lieux de la nouvelle implantation. Ceci ressort d'autant plus fortement dans certains questionnaires qu'ils sont parvenus aux ménages peu de temps après que ceux-ci n'aient effectué leur changement de résidence.

4. « Accidents de la vie » et mobilités d'urgence.

Parmi les facteurs explicatifs de la mobilité résidentielle était proposé « Séparation – décohabitation », ceci permit de faire une première extraction des populations correspondant au critère recherché. Plus avant dans le questionnaire, douze personnes explicitèrent la cause principale de leur mobilité résidentielle. C'est donc cette sous-population qui sera source première de l'étude. Faible en nombre, elle ne correspond pas systématiquement à celle des « familles monoparentales ». Seuls **6** des **12** ménages font en effet partie des deux sous-ensembles, les **6** autres ménages étant constitués d'une personne seule. Dans le cas des « familles monoparentales », il est possible qu'une séparation soit intervenue précédemment et ne constitue donc pas la cause première de la mobilité étudiée.

L'étude de cette sous-population débouche sur des confirmations, mais révèlent également quelques surprises. Parmi les confirmations, le changement de type d'habitat, si **11** des **12** ménages vivaient dans un « pavillon avec jardin » au lieu de résidence initial, ils ne sont plus que **5** au lieu de résidence final, le corollaire étant des implantations plus nettement urbaines (**6** résidences dans des communes rurales initialement, seulement **3** au final). Ces constats nous renvoient au **Tableau n°65 p. 786**. De même pour le statut d'occupation, **9** ménages étaient initialement « propriétaires », ils ne sont plus que **6**, suite à la mobilité, quantité qui peut paraître élevée, si l'on se réfère au **Tableau n°64 p. 786**. Parmi les surprises, le mode de prospection. En effet il diffère sensiblement de celui des « familles monoparentales ».

Ces dernières faisaient explicitement références à des modes de prospection « alternatifs », parmi ces 33 ménages, 19 plaçaient le « Autre moyen » à des niveaux élevés⁵⁹, celui-ci se décomposant ainsi : recours à l'employeur par l'intermédiaire du 1 % patronal (9 fois), à la mairie (4 fois). Dans le cas des mobilités résultant d'un divorce, il était plausible de voir ces modes occuper une place encore plus significative. Il n'en est rien. Si une enquêtée [n°112, Cergy-le-Haut, Val-d'Oise, V.N., « employée », un enfant] signale quant à son mode de prospection : « *Je ne peux pas parler de choix, en danger physique depuis un an, la préfecture a fini par me proposer un logement que j'ai accepté* », ce sont les agences immobilières qui dominent, 66,7 % de cette sous-population les plaçant à des niveaux élevés, loin devant les autres modes. Il est probable que ceci ne résulte de la forte sur-représentation des « C.P.I.S. » et des « professions intermédiaires » dans ce groupe de taille réduite⁶⁰. Ces populations moins dépendantes de l'offre socialisée (voir à ce propos le sous-entendu de l'enquêtée n°112, plus haut sur les délais d'obtention d'un logement par ce type de voie), disposeraient donc, même dans le cas d'une séparation, d'une plus grande latitude de choix (en terme de type d'habitat, comme de type de localisation).

Certains enquêtés renforcent la séparation par une mise à distance délibérée, un éloignement géographique du lieu de résidence initial. Ce choix fût ainsi justifié par une femme, [n°230, Pontoise, Val-d'Oise, V.N., « profession intermédiaire », 37 ans, 3 enfants] : « *S'éloigner de Seine-et-Marne pour new vie. Cf. divorce* », mais aussi par un homme [n°298, Pontoise, Val-d'Oise, V.N., « profession intermédiaire », 35 ans, seul] : « *Retour vers le département d'origine après divorce* ». Des conclusions trop hâtives ne peuvent cependant être tirées de quelques exemples, de nombreuses personnes optant *a contrario* pour un nouveau domicile localisé à proximité de la résidence de la personne avec laquelle ils viennent de se séparer, en raison des problèmes liés à la garde des enfants. Aucun cas, dans les questionnaires, ne correspond cependant à ce modèle. Les séparations ne sont pas l'apanage d'une catégorie d'âge particulière. Certes, sur-représenté comme facteur explicatif chez les [40 – 50 ans], avec 24,24 % des enquêtés l'intégrant à leur système explicatif (voir **Tableau n°69 p. 795**), il n'en occupe pas moins une place importante pour les autres

⁵⁹ Soit le niveau 4 (mode important), ou le niveau 5 (mode déterminant).

⁶⁰ Les « personnes de référence » de ces 12 ménages, sont à quatre reprises « C.P.I.S. » et « professions intermédiaires », à comparer aux 33 « familles monoparentales » pour lesquelles, pouvaient être comptées 5 « C.P.I.S. », 13 « professions intermédiaires », 9 « employés » et 2 « ouvriers ».

catégories d'âge : **13,28 %** pour les [30 – 40 ans[, et **14,63 %** chez les [50 – 60 ans]⁶¹. Pour les plus jeunes, des confusions peuvent apparaître avec les mobilités de décohabitation. Quant aux « soixante ans et plus », ils ne sont pas exclus de ce type de situation. S'il en était besoin, le cas suivant [**n°138**, Magny-en-Vexin, Val-d'Oise, P.N.R., « retraité », 60 ans] serait la pour en attester : « *Jamais envisagé de changer de logement* » signale-t-il, laissant entrevoir le désarroi d'une séparation tardive.

5. « Cadre de vie », « voisinage », « ambiance dans le quartier » et « insécurité », de puissants éléments déclencheurs.

a) Analyse des résultats quantitatifs.

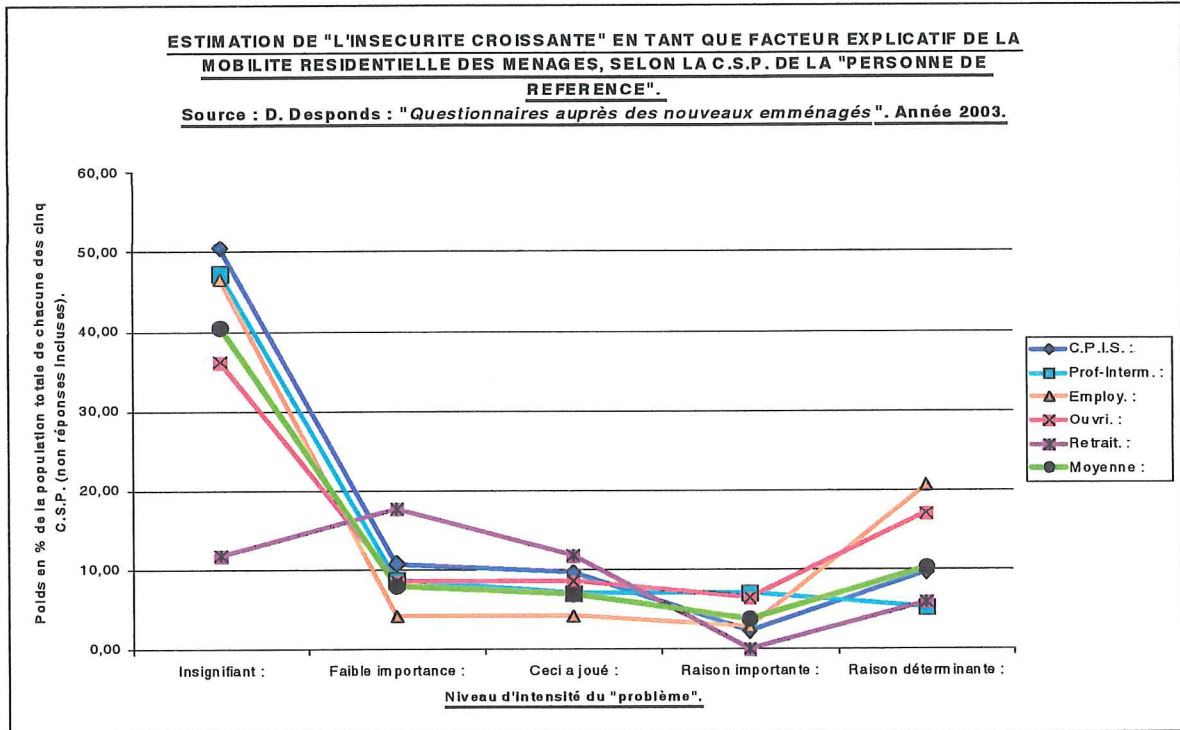
Les références au « cadre de vie » et à « l'insécurité croissante » étant considérées comme des facteurs explicatifs plus puissants que le « voisinage » (**62** citations à niveau 4 ou niveau 5, pour le premier ; **56**, pour la deuxième et seulement **42** pour le troisième, si l'on prend en considération les résultats du **Tableau n°63 p. 781**), seuls les deux premiers seront particulièrement étudiés ici. « L'ambiance dans le quartier » atteint certes des niveaux supérieurs à « l'insécurité croissante », avec **61** citations, mais elles suivent avec une telle fidélité la raison « cadre de vie » que ces deux explications en ressortent non discriminables⁶², en conséquence, il a été jugé préférable de conserver un seul de ces deux facteurs, celui qui présentait les plus fortes amplitudes par rapport à la moyenne.

Les **Graphiques n°164** et **n°165 p. 803** mettent en évidence l'évaluation de l'intensité du problème de « l'insécurité croissante » par les ménages, classés selon la C.S.P., puis l'âge de la « personne de référence ». De la même façon, les **Graphiques n°166** et **n°167 p. 804**, pour la « mauvaise qualité du cadre de vie ». La première remarque qui s'impose, elle avait d'ailleurs été formulée lors des analyses du **Tableau n°63 p. 781** (voir par exemple **p. 784**), porte sur l'inégale importance prise par la perception de « l'insécurité croissante » selon les C.S.P. Les « employés » comme les

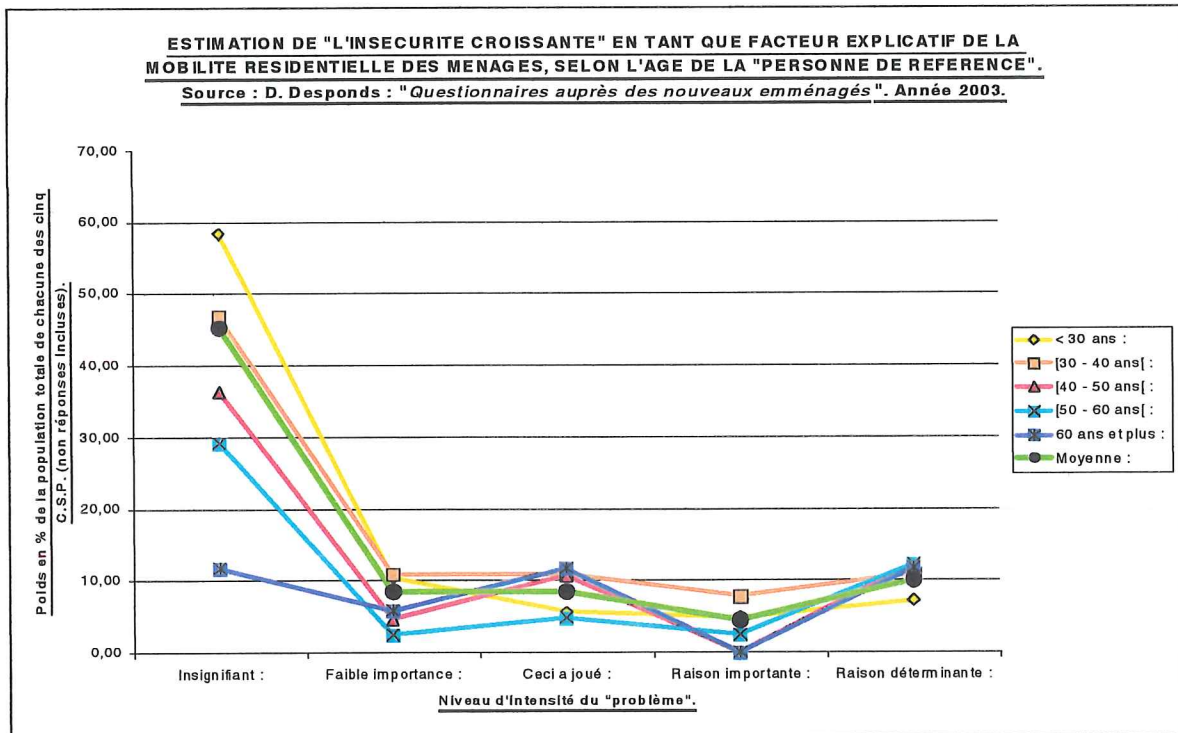
⁶¹ Il peut d'ailleurs paraître surprenant que **58** personnes enquêtées placent à des niveaux 4 ou 5, le facteur « Décohabitation – séparation », quand **12** seulement font explicitement référence au divorce. Certes dans ce groupe de **58**, figurent des mobilités de décohabitation, mais ceci semble insuffisant comme explication.

⁶² Ce que prouvent les questionnaires, lors de la demande d'explications plus explicites sur les raisons ayant incité à évaluer le facteur « ambiance dans le quartier », ou le facteur « mauvaise qualité du cadre de vie » à un niveau 4 ou 5, la réponse est presque systématiquement : « voir plus haut » (ou « voir plus bas »), c'est à dire, un renvoi vers l'autre facteur explicatif.

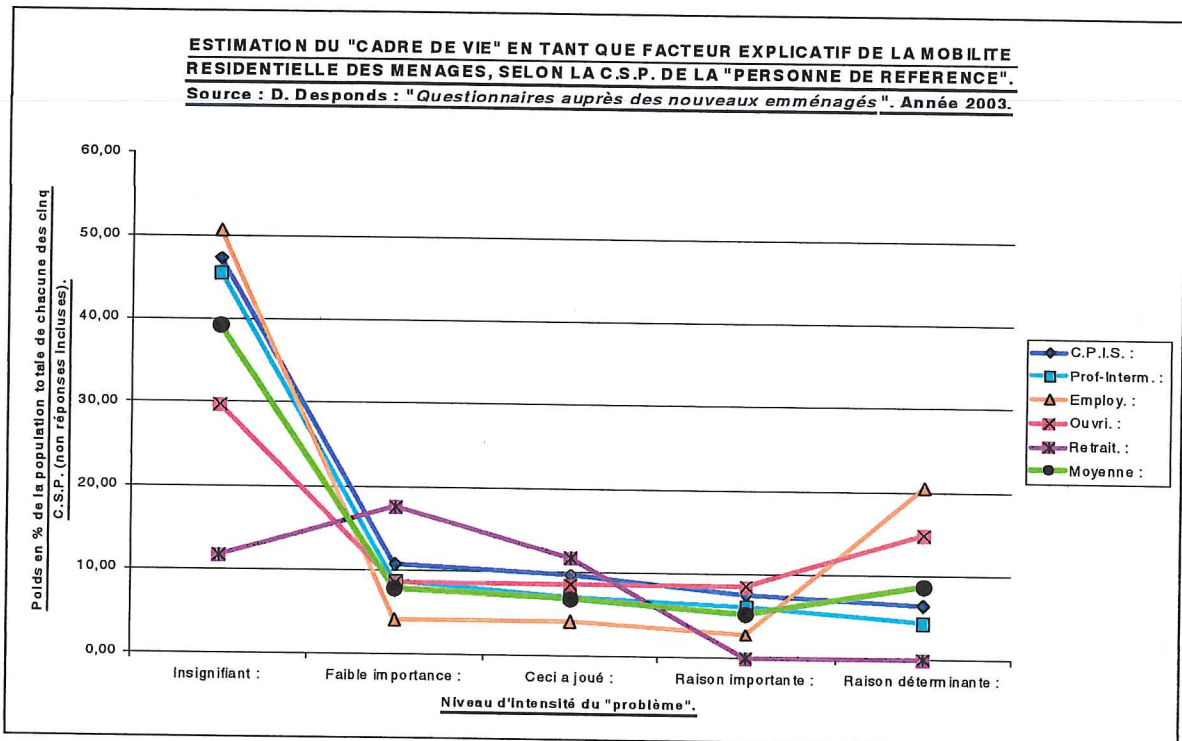
« ouvriers », la considérant comme une « raison déterminante » de leur mobilité résidentielle de façon beaucoup plus marquée que les « C.P.I.S » ou les « professions intermédiaires ».



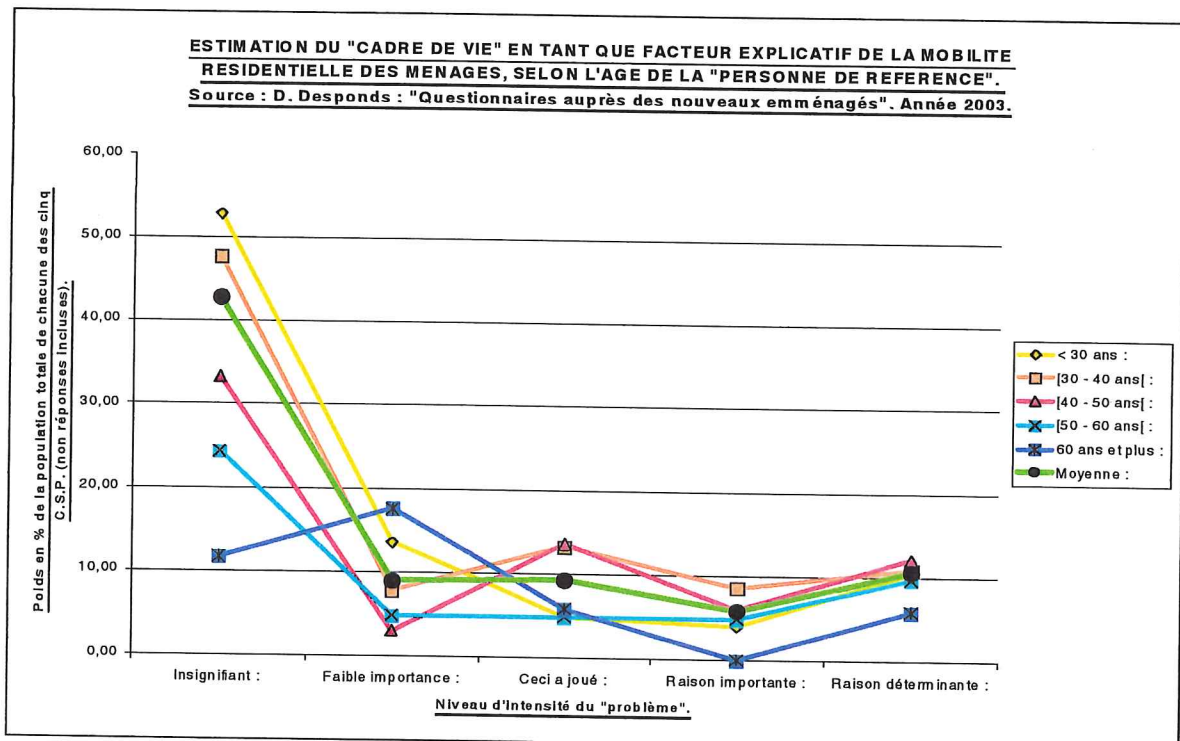
GRAPHIQUE N°164.



GRAPHIQUE N°165.



GRAPHIQUE N°166.



GRAPHIQUE N°167.

La même remarque vaut pour le « cadre de vie », comme l'indique le **Graphique n°166 p. 804**. L'âge de la « personne de référence » laisse lui aussi apparaître des distorsions, les [30 – 40 ans] considérant tout à la fois « l'insécurité

croissante » et le « mauvais cadre de vie » comme des facteurs plus déterminants que les autres classes d'âge. Sachant que les « ménages de 4 personnes » (voir **Tableau n°66 p. 789**) constituent par ailleurs la catégorie citant le plus fréquemment ces facteurs explicatifs, une corrélation semble pouvoir être établie entre ces divers éléments et le fait ou non d'avoir des enfants. Les « retraités », comme les « soixante et plus » se caractérisent par des positions originales sur ces divers graphiques, avec des taux de « non réponses » particulièrement élevés à ces questions : **58,8 %**, à la fois pour « ambiance dans le quartier », « relations de voisinage », « insécurité croissante » et « mauvaise qualité du cadre de vie ».

La question se pose de savoir quels étaient les lieux de résidence initiaux ayant pu conduire à de tels jugements. Le **Tableau n°70 p. 806** fait apparaître les communes (ou les quartiers des communes, comme il est possible de le voir dans le cas de Cergy) ayant fait l'objet du plus grand nombre de citations. Il n'a pas valeur de vérité sur les questions abordées, il permet simplement de s'interroger sur la fréquence de réapparition d'un certain nombre de lieux. En toute rigueur, et afin de nuancer des conclusions qui pourraient en être tirées, doit être pris en compte le nombre de ménages résidant initialement sur ce territoire. Les **16** citations négatives affectant Cergy prennent alors un relief différent, sachant que **62** ménages y demeuraient initialement. Les ratios figurant dans le **Tableau n°70** ont été calculés afin de tenir compte de cette réalité. Un ratio de **1**, signifie donc que tous les ménages résidant sur cette commune ont considéré ce facteur comme une raison « Importante » ou « Déterminante » de leur mobilité résidentielle. Les plus mauvais scores sont alors enregistrés par Les Mureaux et par Nanterre, les ménages y résidant initialement (mais ils n'étaient que deux dans chacun des cas), les ayant citées pour les deux thèmes étudiés. Dans le cas de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, où le nombre de questionnaires enregistrés permet une vision moins manichéenne, les regards les plus négatifs semblent affecter Saint-Ouen-l'Aumône devançant le quartier de Cergy-Saint-Christophe, loin devant Cergy perçue en tant que commune⁶³ ou le quartier de Cergy-le-Haut. Ces remarques permettent d'entrevoir la question des images des lieux qui sera plus précisément développée au chapitre suivant (**Chapitre VI E**). En première approximation, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, avec d'indispensables nuances

⁶³ Si sont cumulées toutes les citations concernant Cergy et ses quartiers, les ratios deviennent **0,19**, pour « l'insécurité croissante » et **0,17** pour la « mauvaise qualité du cadre de vie ». De même, dans le cas de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise saisie globalement, donc intégrant Jouy-le-Moutier, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, les ratios s'élèvent à **0,22** pour le premier facteur, et **0,20** pour le second.

locales à signaler, ne paraît pas perçue de manière particulièrement négative du point de vue des ménages qui y résidaient.

LIEUX DE RESIDENCE INITIAUX DES MENAGES AYANT ATTRIBUE DES VALEURS ELEVEES (NIVEAU 4 OU 5) A « L'INSECURITE CROISSANTE" OU A LA « MAUVAISE QUALITE DU CADRE DE VIE ».

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003

<u>Communes d'implantation initiales.</u>	<u>Territoire.</u>	<u>Nombre de citations : « Insécurité croissante » :</u>	<u>Ratio : Nombre de citations / nombre de ménages résidant :</u>	<u>Nombre de citations : « Mauvaise qualité du cadre de vie » :</u>	<u>Ratio : Nombre de citations / nombre de ménages résidant :</u>	<u>Total des citations :</u>	<u>Nombre de ménages résidant initialement :</u>
1) Cergy :	V.N. Cergy-Pontoise	9	<u>0,15</u>	9	<u>0,15</u>	18	62
2) Cergy-Saint-Christ. :	V.N. Cergy-Pontoise	6	<u>0,43</u>	3	<u>0,21</u>	9	14
3) Saint-Ouen-l'Aumône :	V.N. Cergy-Pontoise	5	<u>0,56</u>	4	<u>0,44</u>	9	9
4) Carrière-sous-Poissy :	Yvelines	3	<u>1,00</u>	2	<u>0,67</u>	5	3
5) Jouy-le-Moutier :	V.N. Cergy-Pontoise	3	<u>0,30</u>	2	<u>0,20</u>	5	10
6) Paris :	Paris.	2	<u>0,20</u>	4	<u>0,40</u>	6	10
7) Les Mureaux :	Yvelines	2	<u>1,00</u>	2	<u>1,00</u>	4	2
8) Nanterre :	Hauts-de-Seine	2	<u>1,00</u>	2	<u>1,00</u>	4	2
9) Pontoise :	V.N. Cergy-Pontoise	1	<u>0,09</u>	2	<u>0,18</u>	3	11
10) Cergy-le-Haut :	V.N. Cergy-Pontoise	1	<u>0,17</u>	2	<u>0,33</u>	3	6
11) Argenteuil :	Val-d'Oise	0	<u>0,00</u>	2	<u>0,50</u>	2	4
12) Parmain :	P.N.R. Vexin français	1	<u>0,25</u>	2	<u>0,50</u>	3	4
- Total Cergy :	V.N. Cergy-Pontoise	16	<u>0,19</u>	14	<u>0,17</u>	30	82
- Total ville nouvelle :	V.N. Cergy-Pontoise	25	<u>0,22</u>	22	<u>0,20</u>	47	112

TABLEAU N°70.

Le « Questionnaire auprès des nouveaux emménagés » permettait en outre de connaître la nature exacte des raisons ayant conduit les enquêtés à placer ces facteurs à des niveaux d'intensité aussi élevés. La lecture de celles-ci imposait par la suite une classification, les réponses fournies, comme nous aurons l'occasion de le voir étant souvent complexes, faisant appel à plusieurs registres explicatifs. Une telle classification suppose par ailleurs une part d'interprétation, aucune relance n'ayant été effectuée auprès des enquêtés afin de clarifier tel ou tel point, telle ou telle

formulation. Le **Tableau n°71** ci-dessous dégage ainsi les principaux arguments utilisés. Ils sont classés par fréquence d'apparition. Les limites entre les différents facteurs sont perméables, ainsi sont présentés dans « Ambiance désagréable dans le quartier » des arguments référant ostensiblement à la perception de l'insécurité. De même pour les « dégradations extérieures et le vandalisme », elles ont parfois été présentées avec le facteur « Ambiance désagréable dans le quartier », parfois avec « Insécurité croissante ».

**NATURE DES REMARQUES FORMULEES PAR LES ENQUETES (EES), AYANT
POINTE A DES NIVEAUX D'INTENSITE 4 (IMPORTANTE), OU 5
(DETERMINANTE), LES RAISONS « AMBIANCE DESAGREABLE DANS LE
QUARTIER », OU « RELATIONS DE VOISINAGE DIFFICILES », OU « INSECURITE
CROISSANTE », OU « MAUVAISE QUALITE DU CADRE DE VIE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	<i>« Ambiance désagréable dans le quartier », à niveau 4 ou 5 :</i>	<i>« Relations de voisinage difficiles », à niveau 4 ou 5 :</i>	<i>« Insécurité croissante », à niveau 4 ou 5 :</i>	<i>« Mauvaise qualité du cadre de vie », à niveau 4 ou 5 :</i>	Nombre total de citations de ce type :
Ambiance insécurisante :	18	5	26	4	<u>53</u>
Relations avec les autres (absence respect, solidarité,...) :	10	24	2	6	<u>42</u>
Bruits occasionnés par les voisins :	14	20	3	5	<u>42</u>
Connaissance d'agressions auprès d'autres personnes :	12	0	19	1	<u>32</u>
Présences des « jeunes » :	9	1	13	2	<u>25</u>
Fréquentation du quartier, composition socio-ethnique :	8	5	3	7	<u>23</u>
Pollution externe (bruit, autres nuisances...) :	4	0	1	15	<u>20</u>
Dégradations extérieures, vandalisme :	7	0	8	4	<u>19</u>
Etat du bâti et entretien de l'extérieur :	4	3	2	9	<u>18</u>
Autres causes :	2	8	1	7	<u>17</u>
Agressions verbales :	5	1	9	1	<u>16</u>
Dégradations internes (escalier, boîtes aux lettres, tags,...) :	5	1	5	3	<u>14</u>
Cadre de vie pour les enfants :	4	0	5	4	<u>13</u>
Victime directe d'agression (vol, dégradation véhicule,...) :	3	0	9	0	<u>12</u>
Cadre de vie « bétonné », environnement visuel :	1	0	0	6	<u>7</u>
Absence de commerces, de liaison transport :	1	0	0	2	<u>3</u>

TABLEAU N°71.

Ceci résulte en partie du déroulement même du questionnaire, les personnes n'explicitant leurs raisons que lorsque qu'initialement ils avaient placé ce facteur à un niveau élevé d'intensité. Il est arrivé à quelques reprises, que des enquêtés ne

correspondant pas à ce critère veuillent cependant faire part de leur avis sur la question. En colonne, nous avons donc les facteurs évoqués par les enquêtés et en ligne l'interprétation qui a pu en être faite. Des exemples sont cependant nécessaires afin de saisir la réalité des justifications déployées. Certains, parmi les plus éclairants (la sélection est ici encore subjective), sont cités ci-dessous. Les propos sont retranscrits sans modifications, par contre figurent à chaque fois des indications sur l'enquêté(e) : commune de résidence actuelle ← commune de résidence initiale⁶⁴ ; C.S.P. de la « personne de référence » ; âge de la « personne de référence » ; type de ménage, en distinguant, les familles (avec enfant(s)), les couples, les familles monoparentales, les personnes seules).

b) Analyse des arguments développés.

« L'ambiance insécurisante » ressort comme le premier argument explicatif, concrètement ont été classées dans cette catégorie, les explications qui ne faisaient pas allusion à des agressions directes contre les personnes ou leurs biens personnels. Correspondant à ce critère, les explications proviennent le plus souvent de communes urbaines, avec forte présence sur leur territoire d'habitat collectif, ainsi de la commune d'Argenteuil, [n°25, Bray-et-Lû (P.N.R., 95) ← Argenteuil (95) ; « Sans activité » ; 35 ans ; famille 2 enfants] : « *Racket dans les collèges, vols de biens, 'bandes agressives', déprédation des équipements communs permanente ; conducteurs au comportement dangereux* », mais, certains résidents de communes rurales signalent aussi des problèmes de ce type, [n°137, Pontoise (V.N., 95) ← Amblainville (60) ; « Sans activité » ; 35 ans ; famille monoparentale 2 enfants] : « *Désagréments non connus à la campagne il y a dix ans commençaient à s'installer* ». A titre indicatif le Maire de la commune d'Amblainville qui avait répondu à « l'Enquête auprès des Maires » avait signalé « les actes de délinquance » comme « En hausse » sur sa commune, et avait placé « l'insécurité et la délinquance » comme un problème « Important » (niveau 4). Notons par ailleurs que l'enquêtée [n°137] suit un modèle assez classique chez les « familles monoparentales » consécutives à une séparation (placée ici comme facteur « Déterminant », (niveau 5), de la mobilité résidentielle), celui du retour vers les centres urbains et du passage du pavillon avec jardin et statut de propriétaire, au « petit collectif » en tant que locataire (dans le cas présent, cette

⁶⁴ Le descriptif qui est fait se rapporte systématiquement à la commune de résidence initiale, il est ainsi possible de voir si les ménages l'ont ou non quittée.

femme contredit toutefois le modèle sur ce point car elle est « propriétaire en accession »).

Le sentiment d'insécurité se nourrit fréquemment d'exemples concrets survenus dans l'entourage immédiat. La plupart sont de faible intensité (vol à l'arraché par exemple), d'autres, très rares, sont dramatiques, ainsi, celui signalé par l'enquêtée [n°2, Chaussy (P.N.R., 95) ← Cergy (V.N., 95) ; « employé » ; 32 ans ; famille 4 enfants] : « *Mon mari est très sensible aux trafics de drogue (il est plus informé de par son métier ; ndlr : gardien de la paix). Un de mes élèves s'est fait tuer derrière chez nous alors que j'étais dans le parc avec les enfants. Réunions de bandes de plus en plus fréquentes* ». Les agressions directes, au final, assez fréquentes se déclenchent sous forme verbale, mais peuvent aussi prendre une autre tournure, ainsi [n°52, Drocourt (78) ← Mantes-la-Jolie (78) ; « ouvrier » ; 34 ans ; famille 1 enfant] : « *Bandes de jeunes qui traînent, qui insultent, voire qui lancent des cailloux* », conduisant de fait à une « auto-interdiction de certains territoires », [n°264, Boissy-l'Aillier (P.N.R., 95) ← Cergy (V.N., 95) ; « employé » ; 45 ans ; couple] : « *Difficile de sortir après 22 heures, agressions verbales et physiques* ». Sont par ailleurs indiquées des dégradations concernant les biens même des personnes enquêtées, contribuant à exacerber le sentiment de mécontentement qui confine parfois à celui de « fin d'un monde », [n°180, Trie-Château (60) ← Nanterre (92) ; « employé » ; 64 ans ; couple] : « *Insultes, dégradations de la voiture. Vol dans la voiture* », elle ajoute plus loin : « *De moins en moins de Français dans le quartier, nous avons préféré quitter la banlieue avant de leur laisser la France entière ... un jour* » et conclut en indiquant sa très grande satisfaction au nouveau lieu de résidence car « *Pas un immigré à trois kilomètres à la ronde* ». Si le terreau est fertile qui peut nourrir des idées extrémistes⁶⁵, tous les enquêtés confrontés à de telle situation n'en arrivent pas néanmoins aux mêmes conclusions, ainsi celui-ci [n°64, Cergy-le-Haut (V.N., 95) ← Jouy-le-Moutier (V.N., 95) ; « C.P.I.S. » ; 35 ans ; couple], qui note de façon plus clinique, et d'une manière quelque peu désabusée : « *Vol de mon véhicule, plus dégradations chroniques des systèmes de sécurité de la Résidence (digicode, ...)* ». Une question mériterait d'être approfondie, celle de savoir, si l'une des réponses à ces « ambiances insécurisantes » ne tendrait à s'inspirer du modèle étatsunien des « gated communities », autrement dit la constitution de résidences hautement sécurisées.

⁶⁵ Nul besoin de rappeler ici les paroles de B. Brecht.

Le malaise quant à leur lieu de résidence initial résulte fréquemment des dégradations commises sur les biens collectifs, externes ou internes. Ces formes de vandalisme sont décrites de la façon suivante [n°206, Cergy (V.N., 95) ← Saint-Ouen-l'Aumône (V.N., 95) ; « profession intermédiaire » ; 44 ans ; famille 2 enfants] : « *Voitures brûlées sur les parkings. Allées mal éclairées ; lampadaires régulièrement cassées* », ou encore [n°211, Cergy-Pontoise (V.N., 95) ← Cormeilles-en-Parisis (95) ; « profession intermédiaire » ; 29 ans ; famille 1 enfant] : « *Voisins bruyants, sans gêne, manque de respect vis-à-vis des parties communes (local-poubelles, ascenseurs, ...)* ». Comme on le voit ici, les différents facteurs explicatifs de la mobilité résidentielles inter-agissent. L'accent peut aussi être mis sur la qualité même du bâti [n°71, Nesles-la-Vallée (P.N.R., 95) ← Bonneuil-sur-Marne (94) ; « C.P.I.S. » ; 26 ans ; couple] : « *Barres H.L.M. ; logements NEUFS ! Bâties par Bouygues, dans un état pitoyable* », mais, c'est le plus souvent le lien avec les populations résidentes qui est établi [n°69, Frémainville (V.N., 95) ← Cergy-le-Haut (V.N., 95) ; « commerçant-artisan ; chef-d'entreprise » ; 53 ans ; famille 1 enfant] : « *Ensembles paysagers, plus ou moins bien entretenus. 'Racaille' non maîtrisée dans les écoles. Marché = Souk ; centre-ville = Souk* ».

Si le facteur « Relations de voisinage difficiles » était moins fréquemment cité (voir par exemple le **Tableau n°69 p. 795**) que les autres étudiés ici, comme explicatif de la mobilité résidentielle, il n'en demeure pas moins que de nombreux arguments réfèrent à cet aspect. Si, certaines formulations sont simples, comme la suivante [n°270, Nesles-la-Vallée (P.N.R., 95) ← Parmain (P.N.R., 95) ; « employé » ; 28 ans ; couple] : « *Il y a toujours une personne qui 'emmerde' les autres* », d'autres révèlent une situation de totale incompréhension entre les populations [n°363, Eragny (V.N., 95) ← Le Bourget (93) ; « employé » ; 30 ans ; couple] : « *Voisins individualistes, bruyants, sans gêne, aucun respect, sales, vulgaires et malsains. Aucune entraide* », ou encore [n°68, Nesles-la-Vallée (P.N.R., 95) ← Saint-Ouen-l'Aumône (V.N., 95) ; « ouvrier » ; 49 ans ; famille 2 enfants] : « *Voisinage de nationalités étrangères avec aucun respect des règles de vie commune (chiens type Pittbull, enfants grossiers, musique à fond, tondeuse le week-end, etc...)* ». Ce voisinage est rendu particulièrement difficile à supporter quand les conditions de logement tendent à renforcer le sentiment de promiscuité, [n°29, Chaumont-en-Vexin (60) ← Osny (V.N., 95) « ouvrier » ; 28 ans ; famille 1 enfant] : « *Voisinage trop bruyant. Isolation phonique insuffisante (musique, disputes conjugales)* ». Mais, il faut

bien dire que celles qui font l'objet du ressentiment principal, ce sont les populations jeunes. L'enquêtée suivante [n°123, Cergy-Saint-Christophe (V.N., 95) ← Cergy-Saint-Christophe (V.N., 95) ; « commerçant-artisan ; chef-d'entreprise » ; 27 ans ; famille 1 enfant] est porteuse d'un discours qui revient comme un leitmotiv : « *Regroupements fréquents de 'jeunes' au sein des bâtiments. Beaucoup de bruit, personnages régulièrement alcoolisés ce qui n'était pas très rassurant le soir* ». Certaines solutions destinées à remédier à ce problème sont parfois suggérées par les enquêtés, sans que cela leur ait été demandé, elles s'inspirent toutes des méthodes du « déguerpissement » par recours aux forces de l'ordre, jamais du traitement social des causes de la déshérence.

Une dimension supérieure doit être ajoutée, quand le sentiment d'insécurité affecte directement les enfants de la famille, soit dans le cadre de vie du quartier, soit dans le cadre scolaire. Plusieurs enquêtés ont été particulièrement explicites à ce propos. Ainsi, [n°285, Chaumont-en-Vexin (60) ← Les Mureaux (78) ; « employé » ; 41 ans ; famille 2 enfants] : « *Les enfants ne peuvent se rendre seuls au sport, ne peuvent jouer au vélo... par peur de se faire voler. Agression de femmes pour vol de sac à main à l'arracher, effraction sur les voitures, dérapage verbal des jeunes, nombreuses bagarres devant les écoles, dégradation du mobilier urbain* », avant d'ajouter plus loin : « *Dégradation des halls d'entrée, des espaces verts ; de moins en moins de tranquillité ; niveau des écoles faible ; insécurité pour les enfants dans les aires de jeu... Dégradation générale de la ville des Mureaux sans espoir d'inverser la tendance...* ». A lui seul, ce témoignage, en résume quelques autres présentés avant. Un autre, moins catastrophique va dans le même sens, [n°263, Saint-Crépin-Ibouvillers (60) ← Cergy (V.N., 95) ; « profession intermédiaire » ; 32 ans ; famille 2 enfants] : « *Dans le parc voisin où l'on emmenait les enfants pour jouer, les gens du voyage y faisaient régulièrement escale et ils laissaient les lieux très sales. Les aires de jeux n'étaient jamais nettoyées* ». En guise de conclusion, sur ce point et traduisant certaines des dynamiques observées, laissons la parole à l'enquêtée [n°11, Vauréal (V.N., 95) ← Aubervilliers (93) ; « profession intermédiaire » ; 29 ans ; famille 2 enfants] : « *Ne pas élever mes enfants dans un environnement 'hostile', fuir l'agressivité des banlieues* ». Dans ce cas, il y a bien volonté de fuir une banlieue vécue comme agressive et d'offrir un cadre plus agréable pour les enfants, mais la solution adoptée n'a pas été celle de la commune rurale vexinoise, mais bien de Vauréal, dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, commune qui aux yeux de certains,

représente un « foyer » de l'insécurité, comme nous le verrons plus avant. Si le contexte d'insécurité décrit par de nombreux enquêtés repose sur un vécu indéniable, il n'en demeure néanmoins qu'une part de subjectivité, très liée à l'itinéraire résidentiel même du ménage, ainsi qu'à l'acceptation ou non d'une certaine gêne, peut conduire à des réponses différentes de leur part en terme de choix de localisation. Ce qui sera insupportable pour certains, sera de l'ordre du tolérable pour d'autres.

Derrière ces questions pointent aussi celles de la localisation de l'habitat social. La proximité de celui-ci est fréquemment perçue comme source de déstabilisation. Ainsi [n°192, Ennery (P.N.R., 95) ← Poissy (78) ; « retraité » ; 75 ans ; couple] : « *Dégradation en deux ans de l'environnement par la présence d'un H.L.M. face à la résidence* », ou, d'une manière plus polémique [n°174, Ennery (P.N.R., 95) ← Saint-Ouen-l'Aumône (V.N., 95) ; « C.P.I.S. » ; 41 ans ; famille 3 enfants] : « *Nouvelle ligne R.E.R. et accroissement trop rapide de la population dû à la volonté du maire* (ndlr A. Richard, Parti socialiste) *avec essentiellement du logement social* ». A leur manière, ce sont des logiques de sécession qui sont ici mises en œuvre. L'éloignement, la mise à distance étant des stratégies susceptibles d'être plus efficacement déployées par les catégories les plus aisées de la population. Sur le fond cela ne règle pas (voire, contribue à exacerber) le problème de la répartition territoriale de l'habitat social (voir à ce propos les **Chapitres II)E)3)d) pp. 282-298 ; II)F)2)a) pp. 308-326** et **Chapitre III)E)3a) pp. 439-444**).

D'autres arguments, plus neutres socialement sont enfin évoqués par les enquêtés, ils portent sur le cadre de vie, dans une dimension plus spécifiquement environnementale. Le contexte trop minéralisé est ainsi décrit et rejeté [n°111, Pontoise (V.N., 95) ← Courbevoie (92) ; « C.P.I.S. » ; 35 ans ; couple] : « *Derrière l'Arche de La Défense : environnement totalement bétonné, hauts immeubles* ». Ailleurs, c'est le bruit qui pose le problème essentiel, [n°70, Auvers-sur-Oise (P.N.R., 95) ← Saint-Prix (95) ; « C.P.I.S. » ; 50 ans ; famille 2 enfants] : « *Bruit des avions. Nombreux. Un avion toutes les 50 secondes* », ou encore [n°268, Nucourt (P.N.R., 95) ← Osny (V.N., 95) ; « profession intermédiaire » ; 28 ans ; couple] : « *Nationale à proximité : bruit incessant, pas de relation avec le voisinage, trop de promiscuité* ». Ces différents témoignages tendent à montrer que les mobilités résidentielles sont explicables, qu'elles ne sont pas orientées de façon indifférenciée, certes, mais que les facteurs les déterminant sont particulièrement complexes à démêler, et hiérarchiser ; tout du moins approximativement.

c) Conséquences quant aux logiques résidentielles.

Que sont devenus les ménages ayant tout particulièrement mis l'accent sur les questions qui viennent d'être abordées ? Une sous-population a donc été créée à partir de ceux ayant placé à des niveaux d'intensité élevés, (niveau 4 ou niveau 5), les quatre facteurs explicatifs présents dans le **Tableau n°71 p. 807**. Quel était leur habitat initial (type et statut d'occupation), quel est leur habitat final ? Et ce, à la fois en fonction, de la C.S.P. et de l'âge de la « personne de référence », mais aussi de la structure du ménage. Le **Tableau n°72 p. 814** permet de dégager les principales tendances. Sur les **102** ménages correspondant aux critères de la requête, les « retraités » et les « plus de soixante ans » étaient trop peu nombreux pour pouvoir figurer dans le tableau. Pour les autres ménages, quelques tendances se dégagent. Chez les « C.P.I.S. » se confirment des itinéraires analysés par ailleurs : sur les **19** ménages ayant ce profil, **17** au final se retrouvent « propriétaires », et **17** résident dans de l'habitat individuel. Cette catégorie est la seule pour laquelle les implantations finales dans le P.N.R. du Vexin français supplantent celles dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, avec celle des [50 – 60 ans]. Les « professions intermédiaires » ne suivent que partiellement ce modèle, certes les « propriétaires » sont plus nombreux (de **4** à **18**) et le poids du « petit collectif » a décliné au profit de l'habitat individuel, mais les implantations restent majoritairement (**18** sur **28**) dans la ville nouvelle, pas nécessairement sur les mêmes communes ou dans les mêmes quartiers. Les « employés » se caractérisent par un maintien plus fort dans de l'habitat collectif (initialement **19** contre **5** ; au final, **15** contre **8**) et par un statut majoritairement de locataire. Les mêmes remarques pourraient à quelques nuances près être formulées pour les « ouvriers ». S'observent ici l'inégale dépendance des ménages vis-à-vis de l'habitat collectif, et l'inégale potentialité d'accès au statut de « propriétaire ». Parmi les facteurs explicatifs des mobilités résidentielles, les « C.P.I.S. » minoraient « l'insécurité croissante », ou la « mauvaise qualité du cadre de vie » (voir les **Graphiques n°164 p. 803** et **n°166 p. 804**). De plus, en cas de besoin, ils peuvent plus aisément y échapper par une mise à distance géographique.

Les enseignements à tirer de l'âge de la « personne de référence » portent sur la forte augmentation des glissements vers l'habitat individuel, chez les « moins de 30 ans » (de **0** à **12**, soit au final **42,9 %** des **28** ménages de cette catégorie) et chez les [30 – 40 ans] (de **9** à **27**, soit au final **60 %** des **45** ménages de cette catégorie).

**INDICATIONS SUR LES RESIDENCES INITIALES ET FINALES (TYPE
D'HABITAT, STATUT D'OCCUPATION, LOCALISATION), DES 102 MENAGES
AYANT POINTE A DES NIVEAUX 4 OU 5 LES FACTEURS : « AMBIANCE
DESAGREABLE DANS LE QUARTIER », « RELATIONS DE VOISINAGE
DIFFICILES », « INSECURITE CROISSANTE », OU « MAUVAISE QUALITE DU
CADRE DE VIE ».**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	<u>Init.</u> <u>Grand</u> <u>collect.</u>	<u>Final</u> <u>Grand</u> <u>Collect.</u>	<u>Init.</u> <u>Petit</u> <u>collect.</u>	<u>Final</u> <u>Petit</u> <u>Collect.</u>	<u>Init.</u> <u>Individ.</u>	<u>Final</u> <u>Individ.</u>	<u>Init.</u> <u>HLM</u>	<u>Final</u> <u>HLM</u>	<u>Init.</u> <u>Loc.</u> <u>Privé</u>	<u>Final</u> <u>Loc.</u> <u>Privé</u>	<u>Init.</u> <u>Pro-</u> <u>priét.</u>	<u>Final</u> <u>Pro-</u> <u>priét.</u>	<u>Init.</u> <u>V.N.</u>	<u>Final</u> <u>V.N.</u>	<u>Init.</u> <u>PNR</u>	<u>Final</u> <u>PNR</u>	<u>Total</u> <u>sous-</u> <u>popu.</u>
C.P.I.S.	2	0	10	1	7	17	1	0	11	1	7	17	5	8	2	9	19
Prof- Inter.	7	6	14	7	7	15	11	6	13	4	4	18	15	18	1	3	28
Empl.	10	4	9	11	5	8	11	7	7	6	2	9	9	13	1	4	24
Ouvri.	2	1	9	6	6	9	5	5	7	6	4	6	8	11	0	3	17
Retraité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Moins 30 ans	8	3	14	12	5	12	11	8	14	6	0	12	10	20	1	4	28
[30-40 ans[8	6	26	15	10	24	15	8	18	8	9	27	19	25	2	10	45
[40-50 ans[5	2	3	2	9	12	3	3	4	5	7	8	7	9	0	5	17
[50-60 ans[2	0	1	2	6	6	1	1	3	1	5	6	5	3	1	5	9
Soixante ans et +	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Ménage 1 pers.	4	3	7	7	3	3	3	2	8	5	1	6	3	8	0	2	16
Ménage 2 pers.	8	4	15	12	8	13	7	7	18	6	3	17	12	22	1	4	31
Ménage 3 pers.	5	2	12	9	6	12	9	5	8	5	3	11	10	14	1	5	23
Ménage 4 pers.	5	2	7	2	10	19	7	4	4	2	11	15	10	10	2	10	23
Ménage 5 et +	2	0	3	1	4	8	5	2	1	2	3	4	6	4	0	4	9

TABLEAU N°72.

Les « propriétaires » deviennent majoritaires chez ces derniers, mais par contre ne le sont pas, de façon surprenante, dans la catégorie des [40 – 50 ans[. Le poids des

implantations finales dans le P.N.R. du Vexin français, au sein de cette sous-population, tend également à s'accroître avec l'âge (de **14,3 %** chez les « moins de 30 ans », à **55,6 %** chez les « plus de 50 ans », en passant par **22,2 %** chez les [30 – 40 ans] et **29,4 %** chez les [40 – 50 ans]). Avec l'augmentation en taille des ménages, enfin, se renforce progressivement le poids de l'habitat individuel et l'importance du statut de propriétaire (à l'exception des « ménages de 5 personnes et plus »).

Cette sous-population de **102** ménages ayant tout particulièrement mis l'accent sur les questions de « voisinage », « d'ambiance dans le quartier », « d'insécurité croissante », de « mauvais cadre de vie », à leur lieu de résidence initial, ne semble pas se distinguer par des comportements résidentiels remarquables, si ce n'est peut-être une plus grande attraction exercée par les marges rurales auprès des « C.P.I.S. » et par une plus forte domination de l'habitat individuel. ils sont en effet ici **17** sur **19** ménages, soit **89,5 %** à résider au final dans de l'habitat individuel, quand le Tableau n°60 p. 767, nous fournit un taux final de **63,3 %** pour cette catégorie. Ceci est à mettre en relation avec le type d'habitat initial : **12** des **19** ménages (soit **63,2 %**) résidaient dans de l'habitat collectif ; un taux voisin des **66,6 %** de la population totale des « C.P.I.S. », tiré du même Tableau n°60. Une même comparaison effectuée sur les autres C.S.P., donne, pour les « professions intermédiaires », **53,6 %** résidant au final dans de l'habitat individuel pour ceux inclus dans la sous-population des **102** ménages, **45 %** étant dans ce cas pour la population totale de cette C.S.P., soit une légère sur-représentation allant dans le sens des « C.P.I.S. » ; les taux respectifs sont de **33,3 %** et **35,8 %** pour les « employés » et de **52,9 %** et **51 %** pour les « ouvriers » ; autrement dit, les ménages de la sous-population ne se distingueraient guère de la tendance générale de leur C.S.P. Confrontés aux difficultés précédemment décrites, il semblerait donc, sous réserve de confirmation auprès de sous-populations numériquement plus conséquentes, que les « C.P.I.S. », voire, dans une moindre mesure, les « professions intermédiaires », basculent plus fortement vers l'habitat individuel. Ceci pourrait s'interpréter comme un éloignement plus net de l'habitat collectif susceptible de générer des problèmes de mode de vie. Si l'habitat collectif ne peut être réduit à cette dimension (il existe en effet de l'habitat collectif hautement résidentiel), il est tout de même symptomatique que parmi les ménages ayant particulièrement mis l'accent sur les problèmes de « voisinage », « d'insécurité

croissante », « d'ambiance dans le quartier », de « cadre de vie », **71,6 %**⁶⁶, toutes C.S.P confondues, aient initialement résidé dans le collectif (petit ou grand), quand ils n'étaient que **66,7 %**⁶⁷ pour la population totale enquêtée de ces mêmes C.S.P.

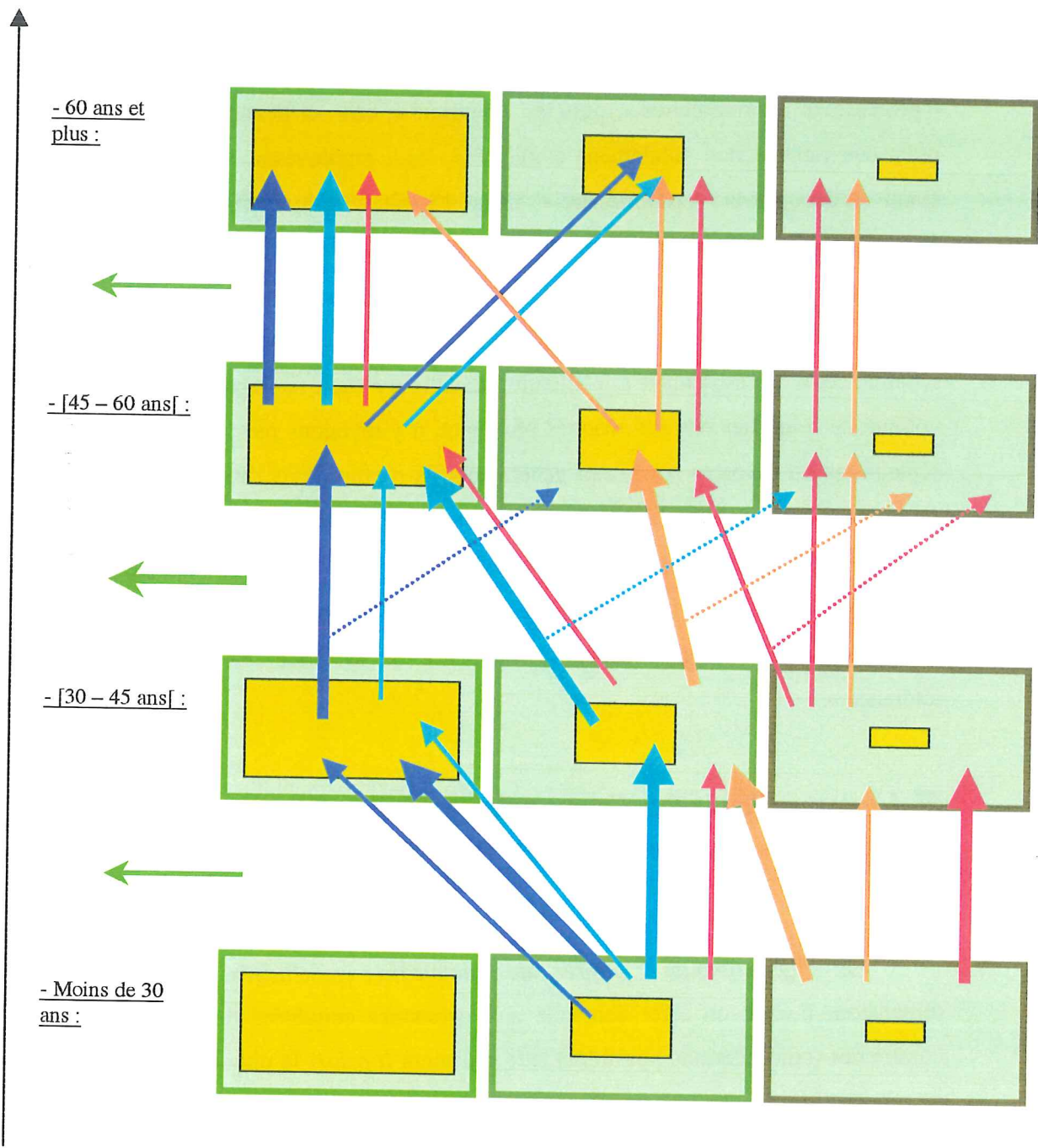
6. Des cas individuels aux modèles de comportement.

Afin de résumer certaines des conclusions qui viennent d'être déduites des mobilités résidentielles effectuées par les ménages, du croisement avec les spécificités de ceux-ci (spécificités référant à la C.S.P., et à l'âge de la « personne de référence »), et de l'intégration de certains facteurs susceptibles de « perturber », les itinéraires résidentiels, a été construit le **Schéma n°10 p. 817**. Y figurent les stocks de logements disponibles, classés par grand type (avec l'opposition entre habitat individuel et habitat collectif ; « petit collectif » et « grand collectif » étant cependant distingués), et par statut d'occupation (l'opposition étant ici duale, se limitant à « propriétaire », « locataire du privé ou H.L.M. »). Certains éléments, pourtant essentiels à notre étude, n'ont pu être intégrés, comme les implantations géographiques (par exemple l'opposition entre ville nouvelle de Cergy-Pontoise et P.N.R. du Vexin français), elles peuvent cependant se déduire indirectement du type d'habitat : dans le P.N.R. comme l'ont montré par exemple le **Graphique n°4 p. 126** ou la **Carte n°9 p. 129**, l'habitat individuel est omniprésent, quand le profil est beaucoup plus mixte dans les villes nouvelles et celle de Cergy-Pontoise en particulier, avec toutefois une domination des logements dans le « collectif ». La tension exercée par les difficultés spécifiques liées à « l'ambiance dans le quartier », à « l'insécurité croissante », aux « relations de voisinage », ou au « mauvais cadre de vie » a été résumée sous l'appellation « problèmes du quartier ». Elle est figurée par une flèche verte orientée vers la gauche, afin de signifier que ces problèmes spécifiques tendraient à accentuer les mouvements vers l'habitat de type individuel, et ce, d'autant plus fortement que les ménages ont des enfants, d'où l'épaisseur accentuée de la flèche pour ceux situés entre les sous ensembles des [30 – 45 ans[et des [45 – 60 ans[.

Si l'on conserve cette grille de lecture, les modèles de comportement se

⁶⁶ Soit, si l'on reprend, les données du **Tableau n°72 p. 814** : **12** « C.P.I.S. », **21** « professions intermédiaires », **19** « employés » et **11** « ouvriers », sur **88** ménages au total. Les « retraités » n'ont ici pu être pris en compte, ni d'ailleurs, les autres C.S.P.

⁶⁷ Se décomposant comme suit, si l'on reprend les chiffres bruts ayant permis de construire le **Graphique n°154 p. 768** : **61** sur **92**, pour les « C.P.I.S. », soit **66,3 %** ; **73** sur **112**, pour les « professions intermédiaires », soit **65,2 %** ; **47** sur **71** pour les « employés », soit **66,2 %** et **33** sur **46**, pour les « ouvriers », soit **71,7 %**.



LES MOBILITES RESIDENTIELLES DES MENAGES SELON L'AGE ET LA C.S.P. DES « PERSONNES DE REFERENCE ».

D'après les « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Source D. Desponds. Année 2003.

- Caractéristiques des C.S.P. :

- C.P.I.S.
- Prof-Int.
- Employ.
- Ouvrier.

- Intensité du flux :

- : Flux majeur.
- : Flux mineur.
- : Flux spécifique (divorce).
- ← - Accentuation des mouvements du fait des « problèmes du quartier ».

- Caractéristiques du stock de logements :

- Statut :
- Propriétaire.
- Locataire privé ou H.L.M.

- Type :

- Individuel.
- Petit collectif.
- Grand collectif.

SCHEMA N°10.

résumeraient ainsi : accès précoce à la propriété des « C.P.I.S. », cela se déroulant, pour les territoires des marges de l'agglomération parisienne que nous étudions ici, plutôt vers l'habitat individuel ; accès ultérieur à ce statut d'occupation pour les « professions intermédiaires », puis les « ouvriers », ceux-ci devançant apparemment, pour des raisons non totalement expliquées, les « employés ». Poids dominant du statut d'occupation « propriétaire » dans l'habitat individuel, part décroissant fortement dans l'habitat collectif et tout particulièrement dans le « grand collectif », à tel point que s'il est tout de même représenté au sein de cet habitat, aucun flux spécifique ne lui a été affecté. L'incidence de facteurs spécifiques apparaît enfin sur ce schéma, ceux correspondant à la situation dans le quartier, susceptibles d'accélérer la volonté de le quitter ont été évoqués plus haut, n'y revenons pas ; ceux résultant des séparations ou divorces paraissent générateurs de rupture dans l'itinéraire résidentiel, avec des retours nombreux (mais évidemment non systématiques) vers le collectif quand les résidences initiales étaient individuelles, et dans le locatif quand le statut d'occupation initial était « propriétaire ». L'orientation de ces flux prend donc en compte ces logiques, sans occulter l'incidence de la C.S.P. de la « personne de référence ».

E. Lieux valorisés, lieux stigmatisés, lieux « en perdition », ; unanimité ou aléatoire ; rumeur ou réalité ?

Le « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » intégrait cette dimension, il était en effet demandé aux personnes enquêtées de préciser quelles communes (cinq citations possibles) leur plaisaient *a priori* le plus lors de leur phase de prospection résidentielle et inversement, quelles étaient celles qui leur plaisaient le moins. Les raisons de ces choix étaient par ailleurs attendues. Si de nombreuses réponses furent obtenues⁶⁸, il est de suite à signaler que les ménages effectuant une mobilité résidentielle à long rayon d'action, venant de l'extérieur de la R.I.F., le plus souvent pour des raisons professionnelles, ont été beaucoup moins prolixes, de fait le territoire de prospection leur était moins familier. De même, ceux ayant à effectuer des « mobilités d'urgence », en relation avec une séparation ou un divorce, ont limité les propositions, indiquant parfois : « pas de choix ».

⁶⁸ Sur les 380 questionnaires, 86 ne présentent aucune information exploitable (absence d'une commune codifiable) sur ce point.

Si l'unité territoriale de référence signalée était bien celle de la commune, sont fréquemment apparues des réponses correspondant à d'autres entités : les départements, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, le Vexin (les références explicites au P.N.R. étant par contre rarissimes), pour celles plus vastes que la commune, mais aussi, en particulier dans le cas des résidents de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, des entités plus réduites, des quartiers perçus comme des communes, voire des îlots. Ce degré de précision dans la localisation géographique n'était pas initialement requis, mais, le fait qu'il s'exprime spontanément est en soi révélateur d'une perception des territoires par les populations résidentes, il mérite donc une attention toute particulière. Notons enfin, que certains enquêtés ont usé d'autres arguments afin de justifier leur choix, très intéressants également à prendre en compte, mais impossibles à cartographier : comme « *Vallée de Montmorency, pour la proximité de Paris (Ermont – Pontoise), en regard de nos lieux de travail* » [n°256, Auvers-sur-Oise (P.N.R., 95) ← Ermont (95) ; « C.P.I.S. » ; 34 ans ; famille 4 personnes] ou « *petite commune avec école* », [n°97, Cormeilles-en-Vexin (P.N.R., 95) ← Saint-Léonard-de-Noblat (87) ; « professions intermédiaires » ; 37 ans ; famille 5 personnes] ; « *Loin des cités H.L.M.* », [n°180, Trie-Château (60) ← Nanterre (92) ; « employé » ; 64 ans ; couple], qu'il n'est plus besoin de présenter (voir p. 809) ; « *Aucune en particulier. Ce que nous voulions, c'est avoir le 'coup de foudre' pour la maison et ne pas trop s'éloigner de l'A 15* », [n°33, Le Bellay-en-Vexin (95, P.N.R.) ← Saint-Ouen-l'Aumône (V.N., 95) ; « ouvrier » ; 34 ans ; couple], ou encore « *je devais habiter dans le Val-d'Oise pour mon emploi* », [n°158, Eragny (V.N., 95) ← Provins (77) ; « profession intermédiaire » ; 27 ans ; couple]. Si l'on excepte des exemples de ce type, les informations fournies ont permis de déboucher sur une exploitation cartographique (voir Carte n°97 p. 821). Lors de la construction de cette carte, la position des communes au sein de la liste fournie par les enquêtés ne sera pas prise en compte, un poids de 1 sera donc affecté à chacune des communes quel que soit son rang. Lorsque des territoires infra-communaux seront signalés, ils seront systématiquement (sauf indication contraire), rattachés à la commune à laquelle ils appartiennent, ainsi dans le cas du quartier de Cergy-Saint-Christophe, sa valorisation positive (ou plus souvent négative) viendra s'ajouter aux valeurs prises par Cergy. Plus difficile à résoudre, le cas des territoires plus vastes. Etait-il pertinent d'affecter une valeur de 1 à chacune des communes du P.N.R. du Vexin français, dans le cas où celui-ci avait été cité comme particulièrement attractif par l'enquêté ? Il a semblé que non, car un tel choix pouvait contribuer à modifier la lecture même de la carte, en particulier en sur-

valorisant les petites communes du P.N.R. du Vexin français. Cette information ne devant cependant être occultée, figureront explicitement le nombre de valeurs positives et négatives affectées aux territoires plus vastes que les communes, qu'il s'agisse de départements, de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, ou du P.N.R. du Vexin français.

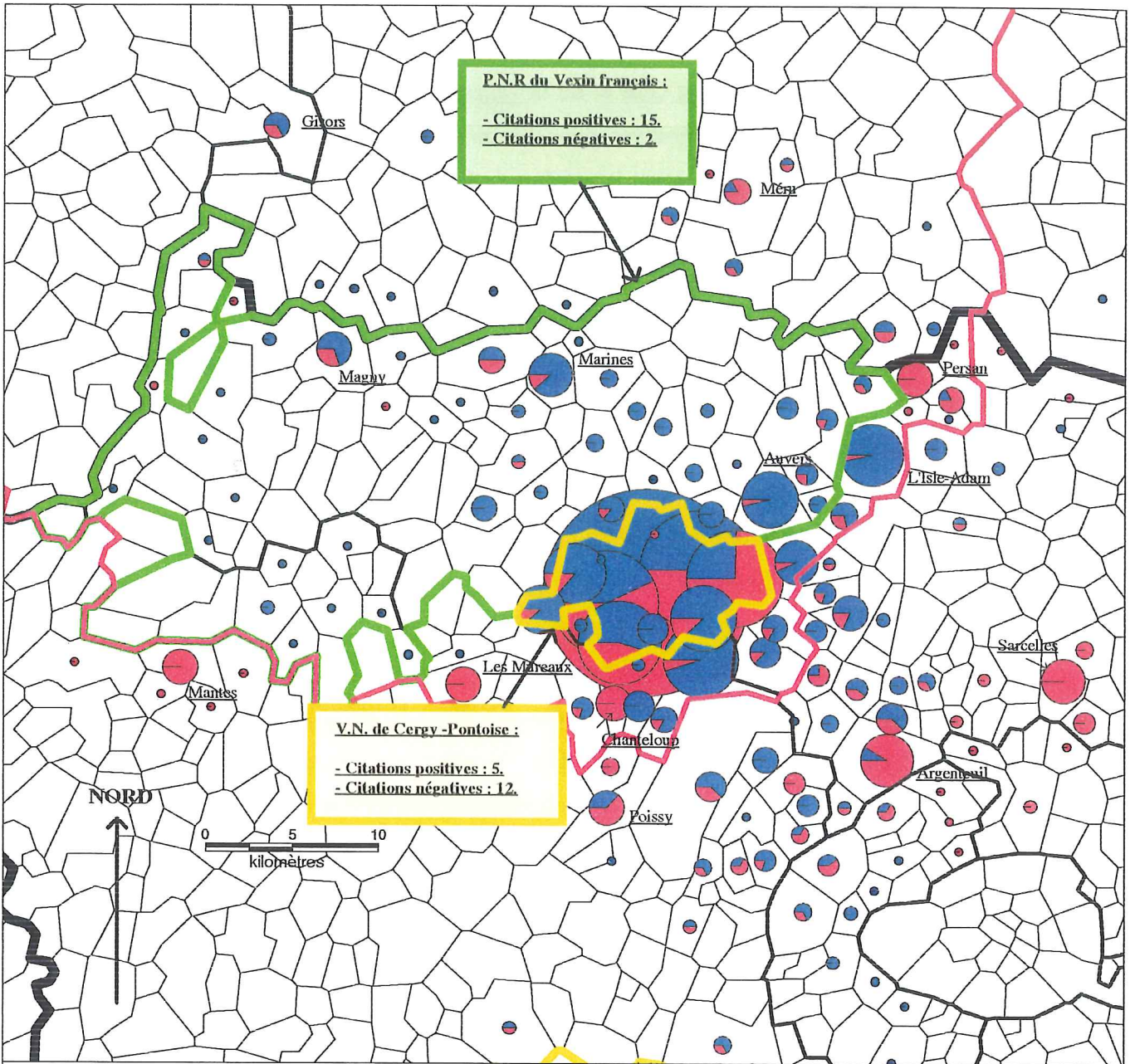
1. Géographie des « lieux à fuir », géographie des « lieux désirables ».

Le titre même a indéniablement une dimension excessive et ne doit conduire à des conclusions définitives. Ce sont les informations transmises par les enquêtés eux-mêmes qui sont traitées. Elles permettent de se faire une image, à un moment donné de leur perception des territoires, de leur goût plus ou moins marqué pour certains types de localisation. Ce sujet d'interrogation n'est pas déconnecté de la réalité, le questionnaire s'adressait en effet à des ménages venant de s'installer dans leur nouveau logement, ayant donc eu récemment à opérer des choix, à axer leur prospection plutôt autour de tel lieu que de tel autre, à expliciter leurs attentes, quand ils eurent recours à une agence immobilière, ou à intensifier leurs recherches sur tel territoire plutôt que sur tel autre, lorsqu'ils optèrent pour une prospection personnelle. Ces remarques valent davantage pour les ménages ayant pu faire des choix, autrement dit, les moins dépendants de l'offre socialisée, qu'elle provienne des mairies ou des employeurs. Ce sont ces aspects que la Carte n°97 p. 821 permet de visualiser. La crédibilité des informations recueillies est donc *a priori* plus grande, la démarche plus légitime, que s'il s'était agi, à froid, de demander à des ménages quels lieux les attireraient, ou inversement les repousseraient davantage, au cas où (plus ou moins improbable), ils décidaient de changer de logement.

La première impression qui se dégage à la vue de la Carte n°97, est celle de la grande concentration des lieux cités autour de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise⁶⁹, le long de la vallée de l'Oise, dans le P.N.R. du Vexin français⁷⁰ tout du moins dans sa partie voisine de la ville nouvelle, et dans une moindre mesure, dans la

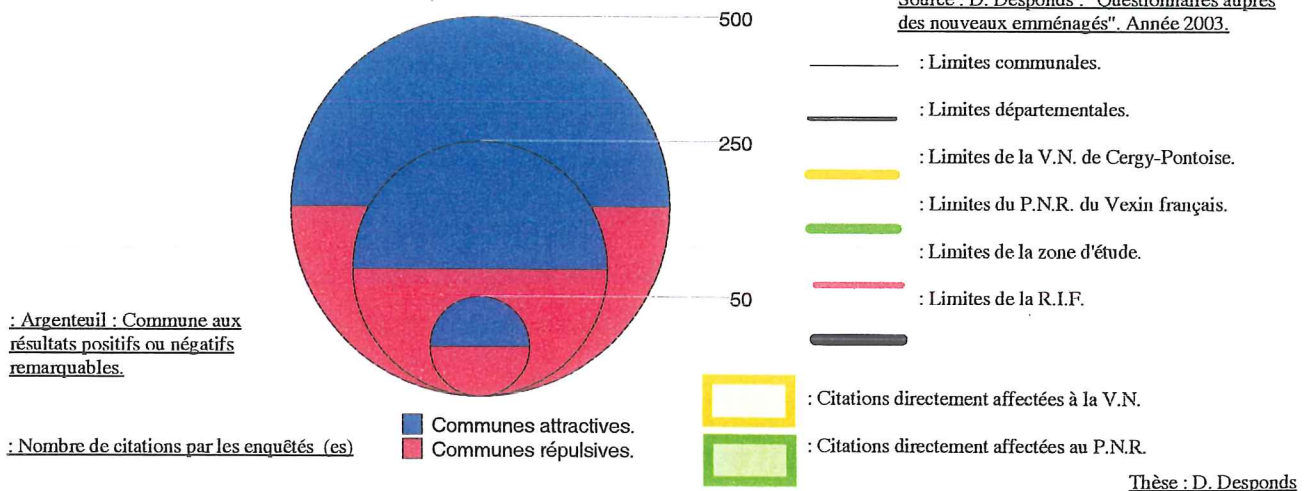
⁶⁹ A elle seule, celle-ci enregistre, compte non tenu des citations affectées à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise dans son ensemble : 356 citations positives (soit 47,85 % des 744 cumulées) et 292 citations négatives (soit 57,14 % des 511 cumulées).

⁷⁰ A lui seul, celui-ci enregistre, compte non tenu des citations affectées au P.N.R. du Vexin français dans son ensemble : 137 citations positives (soit 18,41 % des 744 cumulées) et 17 citations négatives (soit 3,33 % des 511 cumulées).



POTENTIEL D'ATTRACTION-REPULSION RESIDENTIELLE DES COMMUNES.

Source : D. Desponds : "Questionnaires auprès des nouveaux emménagés". Année 2003.



vallée de Montmorency. Les autres territoires sont rarement cités, à l'exception des communes de l'Est du Val-d'Oise et de la vallée de la Seine, les connotations étant presque systématiquement négatives, pour l'un comme pour l'autre⁷¹.

Si l'on observe seulement le nombre de lieux cités, cette carte n'est pas sans présenter de fortes similitudes avec celles de la provenance des acheteurs dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (**Carte n°70 p. 348**) et dans le P.N.R. du Vexin français (**Carte n°71 p. 349**). La logique sectorielle s'impose avec de fortes concentrations dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. A ceci, une explication : si les provenances d'origine sont partiellement superposables aux lieux cités comme attractifs ou répulsifs, c'est en résultante des stratégies de prospection mises en œuvre par les ménages. Les aires de prospection sont fréquemment voisines ou dans le prolongement des lieux de résidence initiaux, tout du moins quand les mobilités ne sont pas générées par des motifs professionnels. La **Carte n°97 p. 821**, apporte une information supplémentaire par rapport aux **Cartes n°70 p. 348** et **n°71 p. 349**, celle des communes perçues comme potentiellement « répulsives ». Elles entourent une aire où se déploient les stratégies résidentielles des ménages : la vallée de la Seine à l'Ouest (avec Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux et Mantes-la-Jolie, dans une moindre mesure Poissy), Argenteuil et la Seine-Saint-Denis⁷² au Sud, enfin, Sarcelles, Gonesse, Garges-les-Gonesse, et, dans leur prolongement, Persan, constitueraient les communes à éviter. Elles contribuent à « canaliser », du fait de leur « potentiel négatif » (à entendre, comme, « perçu de façon négative »), les ménages sur un axe orienté de la vallée de Montmorency vers le P.N.R. du Vexin français, en passant par le pôle majeur de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, et se diffusant vers la vallée de l'Oise. Il est par ailleurs à constater, qu'au delà de cette « barrière de communes répulsives », les citations sont exceptionnelles, seules quelques communes des Yvelines (Saint-Germain-en-Laye, Chatou, Versailles, Le Vésinet), ou des Hauts-de-Seine (Suresnes, Saint-Cloud, Issy-les-Moulineaux), figurent parfois. Ces communes basculeraient davantage dans la catégorie des communes attractives, si les prix de l'immobilier les rendaient accessibles aux ménages enquêtés. C'est cet argument qui leur vaut presque systématiquement des citations négatives. Il ne s'agit plus alors d'un critère de répulsivité, mais bien plus, d'inaccessibilité. Ainsi un enquêté [n°95,

⁷¹ Certaines communes n'enregistrent que des citations négatives, c'est ainsi le cas de : Mantes-la-Jolie, 10 ; Chanteloup-les-Vignes, 10 ; Les Mureaux, 11 ; Sarcelles, 16 ; Garges-les-Gonesse, 4 ; Gonesse, 6 ; Persan, 11. Poissy (4 positives ; 7 négatives) ou Argenteuil (2 positives ; 21 négatives) se retrouvent dans des situations à peine plus contrastées.

⁷² Ce département a été cité 9 fois, systématiquement comme répulsif.

Eragny-sur-Oise (V.N., 95) ← Paris ; « profession intermédiaire » ; 34 ans ; famille 3 enfants], classe Saint-Cloud en 5^{ème} position parmi les communes attractives se justifiant par : « *Saint-Cloud, le rêve inabordable* ».

Dans le « grand jeu » de la quête d'un logement adéquat (voire idéal), les communes exercent une inégale force d'attraction, certaines étant massivement perçues comme répulsives, lieux à fuir quand on y demeure⁷³, à éviter quand on cherche un nouveau logement. Un regard porté sur les arguments leur valant ce rejet, conduit directement à retrouver les thématiques développées au **Chapitre VI(D)5 pp. 802-818**. En effet, la question de l'insécurité se dégage avec force. Sur les 96 citations négatives⁷⁴ concernant les communes de Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Poissy dans les Yvelines, Argenteuil, Garges-les-Gonesse, Gonesse, Persan, et Sarcelles dans le Val-d'Oise, 42 font explicitement référence à l'insécurité régnant sur la commune (son caractère « *mal famé* »), 6 à sa réputation. Expérience personnelle et réputation des lieux, se conjuguent pour constituer ces fortes images négatives. Ainsi dans le cas des Mureaux, un enquêté signale [n°285, Chaumont-en-Vexin (60) ← Les Mureaux (78) ; « profession intermédiaire » ; 46 ans ; famille 4 personnes] : « *Ce genre de ville, 'Merci bien, nous avons donné'* », tandis qu'une autre [n°224, Cergy-le-Haut (V.N., 95) ← Saint-Denis (93) , « employé » ; 34 ans ; famille 3 personnes], indique ne vouloir y résider du fait de l'image répulsive : « *Aux dires des collègues* ». Que ces images reposent sur des réalités vécues ou résultent de l'émanation d'images provenant de diverses sources, le résultat n'en est pas moins net, contribuant pour le moins à entretenir, sinon à renforcer le processus de dévalorisation territoriale.

Dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, les résultats sont plus complexes, le nombre de citations plus élevé laisse place aux nuances. Les opinions sont cependant des plus contrastées. Si certaines communes (Cergy, Vauréal, Jouy-le-Moutier), enregistrent des nombres quasiment identiques de citations positives et négatives, d'autres (Pontoise, Neuville-sur-Oise, Eragny-sur-Oise, Menucourt, Osny) sont clairement dans le camp des communes attractives. Inversement, Saint-Ouen-l'Aumône enregistre un score bien supérieur de citations négatives. Ces analyses sont conduites à l'échelle de la commune, mais dans le cas de l'objet étudié, cette approche ne se révèle pas toujours la plus pertinente, en effet, de nombreuses confusions

⁷³ L'appellation de « territoires de la relégation » utilisée au **Chapitre III(F) p. 451**, s'en trouverait davantage étayée.

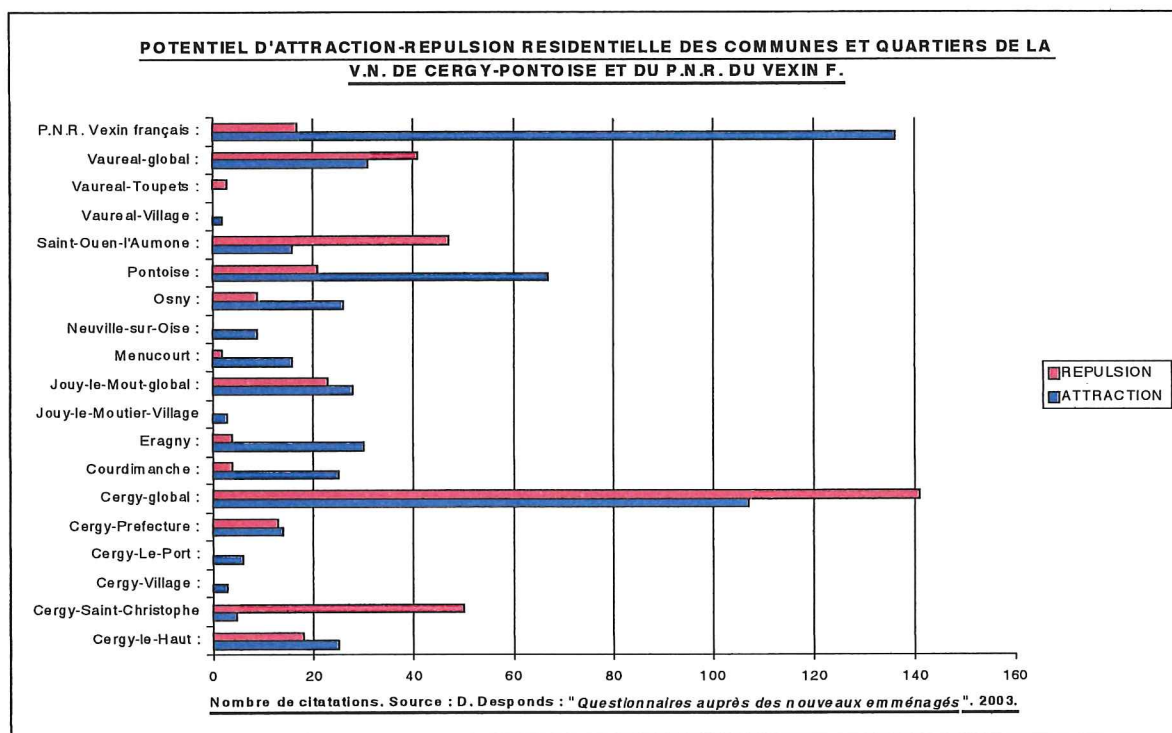
⁷⁴ A ce propos, voir la note infrapaginale n°71.

(conscientes ou non ?) sont à signaler, en particulier dans le cas de la commune de Cergy.

2. Regards croisés sur les territoires de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

a) Un kaléidoscope de perceptions.

Le **Graphique n°168** ci-dessous, permet de s'en faire une idée. Il a été construit sans interprétation, à la différence de la **Carte n°97 p. 821**, pour la construction de laquelle furent cumulés tous les quartiers appartenant à une commune et signalés par les enquêtés indépendamment de celle-ci.



GRAPHIQUE N°168.

Les aspects les plus remarquables concernent Cergy. La taille de la commune⁷⁵ et peut-être aussi son mode d'organisation territoriale, incitent les résidents à dissocier des portions de la commune, apparemment perçues comme des entités en soi. Ainsi Cergy globalement est citée **256** fois (**107** fois positivement, **149** fois négativement), mais les citations qui, *stricto-sensu* nomment Cergy ne sont que **114** (**54** positives, **60**

⁷⁵ Populations sans doubles comptes estimées, selon les R.G.P. de l'I.N.S.E.E. à 19 357 habitants en 1982, 48 226 en 1990 et 54 781 en 1999.

négatives). Le solde est affecté à Cergy-Saint-Christophe, avec 55 citations (5 positives, 50 négatives), à Cergy-le-Haut (25 positives, 18 négatives), Cergy-Préfecture (14 positives, 13 négatives), Cergy-Village (3 positives, aucune négative), mais aussi Cergy-le-Port (6 positives, aucune négative). Dans leur étude sur L'Isle-d'Abeau, Rosales-Montano S, Harzo C. et Clerget M.-P.⁷⁶ ont constaté un même morcellement des perceptions territoriales « *Contrairement à ce que l'on constate souvent dans les villes traditionnelles, la notion de quartier est très prégnante dans la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, où le quartier est véritablement l'unité de base de la structure urbaine. La ville nouvelle en comptait une vingtaine à la date de l'enquête (y compris les bourgs anciens)* ». La valorisation de ces quartiers révèle cependant de fortes dissemblances. Les anciens villages d'abord, quelle que soit leur implantation dans la ville nouvelle, sont affectés de valeurs positives et d'aucune négative⁷⁷.

Des quartiers aussi voisins que Cergy-le-Haut et Cergy-Saint-Christophe (voir **Image n°14 p. 498**), réalisés par l'E.P.A. et avec un habitat à dominante collective, sont classés de façon très contrastée. La situation du second, dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, n'est comparable qu'à celle de Saint-Ouen-l'Aumône. Les reproches les plus fréquemment formulés diffèrent toutefois quand sont comparés Cergy-Saint-Christophe et Saint-Ouen-l'Aumône, comme l'indique le **Tableau n°73 p. 826**. Pour le premier, l'insécurité est dominante, concentrant 50 % des citations négatives, pour la seconde, c'est le type d'urbanisme qui fait l'objet de nombreux griefs. Les autres quartiers de Cergy sont quant à eux indiqués à titre de comparaison. Par Cergy, doit être entendu non la totalité de la commune de Cergy (le Cergy-global du **Graphique n°168 p. 824**), mais seulement ce qui a été désigné, *stricto sensu*, comme Cergy par les enquêtés. Il est probable que cela ne se confonde parfois avec les quartiers centraux de la commune. La situation du quartier de Cergy-Saint-Christophe peut paraître à certains égards paradoxale. Il focalise à lui seul, 35,46 % des citations négatives affectées à la commune de Cergy et 17,12 % de celles de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise saisie dans sa globalité, soit un taux légèrement supérieur à celui de Saint-Ouen-l'Aumône, 16,10 %.

⁷⁶ ROSALES-MONTANO S., HARZO C. et CLERGET M.-P. : « Programme mobilités en Villes nouvelles : le cas de l'Isle-d'Abeau : entre proximité et dispersion », Janvier 1998. [n°217]. Op. cité p. 54. Cette étude réalisée auprès de 42 ménages via des entretiens semi-directifs, porte sur les mobilités quotidiennes mais un volet conséquent fût consacré aux mobilités résidentielles. Il est par ailleurs intéressant de constater que les ménages contactés, « *très sollicités par le marketing téléphonique, craignaient une démarche commerciale déguisée* ». Ce qui n'est pas sans présenter des similitudes avec les réactions que nous avons pu noter, voir p. 751.

⁷⁷ Dans le cas de Cergy, nous l'avons vu, 3 citations : à Courdimanche, 1 ; à Eragny-sur-Oise, 1 ; à Jouy-le-Moutier, 3 et à Vauréal, 2. Ni Pontoise, ni Saint-Ouen-l'Aumône ne sont par contre caractérisées par l'existence d'un ancien village susceptible d'être distingué dans le tissu urbain.

**NATURE DES CITATIONS NEGATIVES AFFECTEES AUX DIFFERENTS
QUARTIERS DE CERGY ET A SAINT-OUEN-L'AUMONE.**

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

Nature des handicaps signalés :	Quartier de <u>Cergy-Saint- Christophe :</u>	Quartier de <u>Cergy- Préfecture :</u>	Quartier de <u>Cergy-le- Haut :</u>	<u>Cergy (nommée seule) :</u>	<u>Saint-Ouen- l'Aumône :</u>
Insécurité :	25	2	5	15	17
Réputation :	5	1	3	1	2
Type d'urbanisme :	2	6	5	24	13
Populations résidentes :	6	0	2	4	3
Total citations négatives :	<u>50</u>	<u>13</u>	<u>18</u>	<u>60</u>	<u>47</u>

TABLEAU N°73.

L'histoire urbaine de ce quartier ne l'a cependant pas conduit à concentrer les principaux maux des quartiers de Z.U.P. de l'après-guerre, clairement mis en lumière par P. Peillon⁷⁸ par exemple : urbanisme de faible qualité, absence de desserte en transports en commun, séparation physique du reste de l'espace urbanisé, tissu économique exsangue, équipements scolaires et de loisirs en voie de dégradation. Le lien avec l'insécurité fréquemment dénoncée par les enquêtés mériterait d'être élucidé, mais pour ce faire, l'absence de données objectives est préjudiciable. Une autre piste à approfondir serait celle de la concentration dans ce quartier de l'habitat social, voire de populations d'origine étrangère, toutes choses perçues par une part des personnes enquêtées comme source potentielle de désagréments, voire de dangers. Signes du refus de la mixité sociale et de la crainte de la mixité ethnique. Il est symptomatique que seulement deux enquêtés sur les **380**, aient fait allusion à leur désir de s'installer dans de tels quartiers, en raison même de la composition socio-ethnique des populations résidentes⁷⁹. Le quartier de Cergy-le-Haut, similaire par bien des aspects à celui de Cergy-Saint-Christophe, ne génère pas le même rejet, probablement parce que les populations résidentes y sont à niveau de vie plus élevé. Dans une « note rapide »

⁷⁸ PEILLON P. : « Utopie et désordres urbains ». 2001. [n°221].

⁷⁹ L'enquêté [n°347, Marines (P.N.R, 95) ← Bazincourt/Epte (27), « ouvrier » ; 23 ans ; ménage 1 personne] qui cherchait un lieu de résidence : « avec vie nocturne, beauté, ancien quartier, cosmopolite, jeune » et le [n°171, Cergy (V.N., 95) ← Cergy (V.N., 95) ; « profession intermédiaire » ; 23 ans ; couple] qui souhaitait : « un quartier familial ; mixité des habitants ; quartier animé ; de nombreux enfants ».

récente⁸⁰, l'I.A.U.R.I.F. établit un lien entre la situation des anciens bassins industriels et celle de quartier en difficulté : « *Les anciens bassins industriels, touchés par le recul de ces activités dont l'environnement a été dégradé par l'industrialisation et les infrastructures et qui concentrent des grands ensembles d'habitat social, souffrent de fortes disparités sociales et économiques. Elles s'expriment notamment par de faibles revenus moyens, de forts taux de chômage, la présence de nombreux quartiers de la ville... D'autres territoires, déséquilibrés par la croissance rapide de l'après-guerre présentent des situations sociales et urbaines critiques : certaines parties des villes nouvelles (Cergy-Saint-Christophe, Trappes, Noisy-le-Grand) ; villes de la grande couronne comme Melun, Meaux, Montereau, Etampes, Persan ; franges rurales les plus lointaines de Paris à l'Est de la Seine-et-Marne et au Sud de l'Essonne* ». Tous ces éléments inciteraient à se pencher sur le processus de stigmatisation rapide du quartier de Cergy-Saint-Christophe, éventuellement reproductible sur d'autres territoires, ainsi que sur les politiques de la ville susceptibles d'enrayer le phénomène. Ce changement d'image d'un quartier avec les répercussions que ceci peut entraîner a également été signalé dans le cas de l'Isle-d'Abeau⁸¹ : « *Une seconde catégorie de sédentaires le sont au contraire malgré eux. Soit ils habitent l'un des quartiers ou groupe d'immeuble les plus dégradés (ou les moins attractifs) de la ville nouvelle et leur situation économique leur interdit tout espoir de mobilité résidentielle : ce sont les captifs socio-économiques que l'on trouve dans les quartiers d'habitat social concentré. Soit ils sont propriétaires de leur logement, mais des modifications de l'environnement ont altéré l'image positive qu'ils avaient de leur quartier lorsqu'ils ont fait construire ou acheter leur maison. C'est le cas notamment des Trois Vallons qui, installés lors de la première phase d'urbanisation du quartier, sont déçus parce qu'ils considèrent comme une dégradation de leur environnement, arrivée de locataires - perçue comme une déclassification du quartier...). L'amertume qu'ils expriment ne les conduit pas pour autant à envisager un départ : leur investissement immobilier les 'assigne à résidence' ». L'évaluation du degré de déclasserment, d'un quartier ou d'une commune, peut résulter du point de vue particulier de l'enquêté. Si, indubitablement, des territoires de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise sont stigmatisés, le regard porté est susceptible de varier selon que l'enquêté y ait ou non résidé.*

⁸⁰ I.A.U.R.I.F. : « Les territoires dans l'aménagement régional ». 4 p. *Note rapide*. Mai 2000. [n°222]. Op. cité p. 3.

⁸¹ Ibid. [n°217]. Op. cité p. 71.

b) Cergy-Saint-Christophe, Cergy-le-Haut et Saint-Ouen-l'Aumône selon les points de vue croisés des résidents.

Il est indispensable de faire la part des stigmatisations résultant d'un vécu sur la commune ou le quartier, de celles provenant d'une réputation colportée par des vecteurs variés, médiatiques, réseaux de connaissances. Pour ce, trois populations sont à distinguer, celle des personnes résidant initialement sur le territoire et l'ayant éventuellement quitté par la suite, celle des résidents proches, ceux qui connaissent *a priori* le terrain, en l'occurrence, il s'agira des populations demeurant initialement dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, leur regard sur ses spécificités territoriales devrait s'en trouver plus affiné, et enfin les autres, ceux qui demeuraient hors de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, leur point de vue sur ses réalités internes étant probablement plus distancié. A titre de comparaison, outre les territoires stigmatisés, globalement perçus comme répulsifs, de Cergy-Saint-Christophe et de Saint-Ouen-l'Aumône, si l'on se réfère au **Graphique n°168 p. 824**, a été ajouté au **Tableau n°74 p. 829**, le quartier de Cergy-le-Haut.

Les tendances qui s'en dégagent laissent entrevoir de profonds écarts dans les perceptions. S'il est difficile de tirer des enseignements crédibles des populations résidant initialement sur ces communes, leur poids étant faible dans chacun des cas, néanmoins, elles ne témoignent pas d'un rejet significatif du territoire sur lequel elles résident. Il n'en va pas de même des résidents de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ne demeurant pas sur les territoires étudiés. Les taux atteints par Cergy-Saint-Christophe sont dans ce cas particulièrement alarmants : **22,1 %** des personnes résidant initialement dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et ne demeurant pas à Cergy-Saint-Christophe, considèrent ce quartier comme répulsif. La situation de Cergy-le-Haut est, à cet égard toute différente, les enquêtés étant plus nombreux (**14** contre **10**) à considérer ce quartier comme attractif. Il est par contre surprenant de constater que le point de vue des résidents externes à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ne recoupe pas dans ce cas celui des résidents de l'intérieur. Les premiers, même s'ils ne placent pas Cergy-le-Haut au niveau de répulsivité de Cergy-Saint-Christophe (**3,29 %** citant le premier comme répulsif, contre **7,0 %** pour le second), considèrent néanmoins qu'il est davantage répulsif qu'attractif (**8** citations contre **6**). Il n'est pas exclu que ceci ne résulte d'une confusion entre les images des deux quartiers, Cergy-le-Haut pouvant être assimilé pour des populations externes à la ville nouvelle,

au quartier de Cergy-Saint-Christophe, quand les populations de l'intérieur, elles, les différencient plus nettement.

DIVERSITE DES APPRECIATIONS SUR LES QUARTIERS DE CERGY-SAINT-CHRISTOPHE ET CERGY-LE-HAUT, ET SUR LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE, EN FONCTION DU LIEU DE RESIDENCE INITIAL.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	<u>Citations négatives :</u>	<u>Citations positives :</u>	<u>Ratio : citations négatives / citations positives :</u>	<u>% de citations négatives par rapport au nombre de questionnaires :</u>	<u>Nombre total de questionnaires :</u>
<u>Cergy-Saint-Christophe</u> par ses résidents initiaux :	2	2	1	14,3	<u>14</u>
<u>Cergy-Saint-Christophe</u> par les résidents initiaux en V.N. hors <u>Cergy-Saint-Christophe</u> :	27	1	27	22,1	<u>122</u>
<u>Cergy-Saint-Christophe</u> par les résidents, initialement à l'extérieur de la V.N. :	17	2	8,5	7,0	<u>243</u>
<u>Saint-Ouen-l'Aumône</u> par ses résidents initiaux :	2	3	0,7	22,2	<u>9</u>
<u>Saint-Ouen-l'Aumône</u> par les résidents initiaux en V.N. hors <u>Saint-Ouen-l'Aumône</u> :	16	7	2,3	12,6	<u>127</u>
<u>Saint-Ouen-l'Aumône</u> par les résidents, initialement à l'extérieur de la V.N. :	29	5	5,8	11,9	<u>243</u>
<u>Cergy-le-Haut</u> par ses résidents initiaux :	0	2	0	0,0	<u>7</u>
<u>Cergy-le-Haut</u> par les résidents initiaux V.N. hors <u>Cergy-le-Haut</u> :	10	14	0,7	7,8	<u>129</u>
<u>Cergy-le-Haut</u> par les résidents, initialement à l'extérieur de la V.N. :	8	6	1,3	3,3	<u>243</u>

TABLEAU N° 74.

Cet aspect est potentiellement porteur de risques pour Cergy-le-Haut, les images des quartiers sont en effet susceptibles d'évoluer rapidement⁸². La situation de Saint-Ouen-l'Aumône ne présente pas les mêmes amplitudes, résidents de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et de l'extérieur de celle-ci, la plaçant à des niveaux de

⁸² Les nouveaux arrivants dans la ville nouvelle semblent parfois sélectionner les quartiers en fonction du sentiment d'insécurité qu'ils leur inspirent. Ainsi cette enquêtée [n°63, Jouy-le-Moutier (V.N., 95) ← La Garenne-Colombes (92) ; « profession intermédiaire » ; 29 ans ; famille 3 personnes] qui déclare ne pas souhaiter résider à Cergy-Saint-Christophe, Cergy-le-Haut, Osny, Saint-Ouen-l'Aumône, et Vauréal, pour une seule et même raison : « *Population et quartier qui ont l'air difficile. Nous ne souhaitons pas une ambiance 'trop banlieue, trop Z.U.P.'* ».

répulsivité similaires, inférieurs à celui-ci de Cergy-Saint-Christophe dans le premier cas, supérieurs à ce dernier dans le second. Ceci permet d'insister sur une des originalités du quartier de Cergy-Saint-Christophe, ce sont d'abord les résidents de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise qui souhaiteraient ne pas y vivre. Se pose alors la question de savoir si ces images, répulsives ou attractives des quartiers et des communes de la ville nouvelle, sont susceptibles d'influer sur les mobilités résidentielles et ce, de manière perceptible. Ainsi, les flux subissent-ils une inflexion d'orientation et d'intensité du fait des qualités affectés aux territoires ?

c) Les territoires les plus attractifs et leurs atouts selon les points de vue croisés des résidents.

En miroir des images précédemment décrites, répondent celles des territoires les plus valorisés de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Si les citations affectées aux vieux villages, ou au quartier de Cergy-le-Port étaient trop peu nombreuses pour pouvoir sérieusement être étudiées, il n'en allait pas de même de Pontoise, Osny, Eragny-sur-Oise, Courdimanche et Menucourt. Du fait du nombre réduit de citations la concernant, la commune de Neuville-sur-Oise, pourtant perçue de façon très positive, n'a par contre pas été conservée.

A l'inverse du **Tableau n°73 p. 826** qui avait mis en évidence les principaux arguments exposés sur les territoires les plus stigmatisés de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, le **Tableau n°75 p. 831**, présente les principaux atouts reconnus à ces territoires attractifs. Pour ce, n'ont été intégrées que les communes dégagant sur le **Graphique n°168 p. 824**, un net solde positif, ce qui n'était pas le cas des communes de Vauréal, Jouy-le-Moutier et Cergy, aux images plus instables. Les thèmes qui figurent offrent une variété plus grande que dans le cas des quartiers et communes répulsifs. Si Pontoise sort nettement du lot avec **46,33 %** des **177** citations classées, des regroupements peuvent être effectués : dans le cas de Pontoise, les arguments mettent en avant, l'accessibilité de la ville par les transports en commun, la desserte R.E.R. vers Paris, les commodités disponibles dans un centre de cette taille, mais aussi le cadre de la ville, son patrimoine, tous deux perçus comme l'antithèse de la ville nouvelle. A Courdimanche, Menucourt et Osny, c'est le cadre qui est mis en avant, le caractère plus résidentiel, paisible de l'atmosphère qui règnerait dans la ville, autrement dit, ces communes que certains enquêtés qualifient de « villages », seraient dans leur domaine des contre-points de Cergy-Saint-Christophe ou de Saint-Ouen-

l'Aumône. Neuville-sur-Oise offrirait probablement un profil voisin. Elles font certes partie intégrante des onze communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, mais sont perçues de façon plus positive. Eragny-sur-Oise, qui par bien des aspects ressemble à Vauréal ou Jouy-le-Moutier, occupe quant à elle un rang plus favorable, sans que pour autant ne se dégage une explication claire.

NATURE DES CITATIONS POSITIVES AFFECTEES AUX DIFFERENTES COMMUNES CONSIDEREES COMME ATTRACTIVES.

Source : D. Desponds : « *Questionnaires auprès des nouveaux emménagés* ». Année 2003.

Nature des atouts des communes attractives :	Courdimanche :	Eragny :	Menucourt :	Osny :	Pontoise :
Proximité lieu de travail :	3	5	1	3	10
Calme, résidentiel ; sécurité :	4	2	4	4	5
Desserte transport :	2	5	0	1	16
Vieux quartier, histoire ; pas V.N. :	0	0	0	0	16
Commodités, commerces, équipements :	5	2	2	2	14
Scolarisation des enfants :	2	2	0	0	2
Cadre agréable :	10	3	2	6	11
Ambiance village. Distance V.N. :	6	2	6	3	1
Autre : personnel, relations :	0	3	3	2	7
Total des citations positives :	<u>32</u>	<u>24</u>	<u>18</u>	<u>21</u>	<u>82</u>

TABLEAU N°75.

Ces appréciations résultent-elle davantage du regard porté par leurs propres résidents, par les résidents de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ou par les populations venant de l'extérieur ? Le regard croisé auquel nous avons soumis les communes répulsives est reproduit dans le **Tableau n°76 p. 832** pour les communes attractives. La faible quantité de résidents initiaux sur chacune des communes incite là aussi à nuancer les conclusions susceptibles d'être tirées. Il est toutefois remarquable que les résidents initiaux n'émettent aucun jugement négatif sur leur commune, qu'ils aient ou non continué à y résider. Bien au contraire, les jugements positifs sont assez nombreux, 7 sur 13 à Eragny-sur-Oise, 7 sur 11 à Pontoise, (certains enquêtés nuancent toutefois en marquant leur intérêt pour Pontoise, à l'exclusion du quartier d'habitat collectif de Marcouville). De même, les autres résidents de la ville nouvelle

de Cergy-Pontoise ; ainsi **11,8 %** parmi eux considèrent Courdimanche comme potentiellement attractive, **14,2 %** pour Osny et jusqu'à **18,4 %** pour Pontoise. Cette dernière est la seule, du fait probablement de sa taille, à être fréquemment citée comme attractive du point de vue des enquêtés résidant initialement à l'extérieur de la ville nouvelle, avec **14,8 %**.

**DIVERSITE DES APPRECIATIONS SUR LES COMMUNES ATTRACTIVES
DE LA VILLE NOUVELLE, EN FONCTION DU LIEU DE RESIDENCE**

INITIAL.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	<u>Citations négatives :</u>	<u>Citations positives :</u>	<u>Ratio : citations négatives / citations positives :</u>	<u>% de citations positives par rapport au nombre de question- naires :</u>	<u>Nombre total de question- naires :</u>
<u>Courdimanche</u> par ses résidents :	0	3	0,0	33,3	9
<u>Courdimanche</u> par les résidents initiaux V.N. hors <u>Courdimanche</u> :	4	15	0,3	11,8	127
<u>Courdimanche</u> par les résidents, initialement hors V.N. :	1	7	0,1	2,9	244
<u>Eragny</u> par ses résidents :	0	7	0,0	53,9	13
<u>Eragny</u> par les résidents initiaux V.N. hors <u>Eragny</u> :	3	8	0,4	6,5	123
<u>Eragny</u> par les résidents, initialement hors V.N.	2	11	0,2	4,5	244
<u>Menucourt</u> par ses résidents :	0	2	0,0	40	5
<u>Menucourt</u> par les résidents initiaux V.N. hors <u>Menucourt</u> .	1	11	0,1	8,4	131
<u>Menucourt</u> par les résidents, initialement hors V.N. :	1	3	0,3	1,2	244
<u>Osny</u> par ses résidents :	0	1	0,0	11,1	9
<u>Osny</u> par les résidents initiaux V.N. hors <u>Osny</u> :	4	18	0,2	14,2	127
<u>Osny</u> par les résidents, initialement hors V.N. :	3	7	0,4	2,9	244
<u>Pontoise</u> par ses résidents :	0	7	0,0	63,6	11
<u>Pontoise</u> par les résidents initiaux V.N. hors <u>Pontoise</u> :	11	23	0,5	18,4	125
<u>Pontoise</u> par les résidents, initialement hors V.N. :	12	36	0,3	14,8	244

TABLEAU N°76.

Ces contrastes de valorisation entre les quartiers et les communes contribuent à la complexité du territoire de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Des alternatives résidentielles existent à proximité même du lieu de résidence initial. Des quartiers se dégradent, se dévalorisent⁸³, mais d'autres offrent la possibilité de poursuivre un parcours résidentiel tout en restant dans la même zone d'influence emploi, tout en continuant à bénéficier des dessertes offertes par les transports, ou de la forte densité en équipements scolaires, commerciaux ou de loisirs. Il est concevable de continuer à vivre dans la ville nouvelle tout en ayant l'impression d'avoir pris ses distances avec elle. Ceci suppose toutefois pour les ménages s'inscrivant dans cette logique d'avoir accès aux communes ou aux quartiers les plus valorisés. Or ceux-ci sont aussi les plus difficiles d'accès comme l'indique cette enquêtée [n°2, Chaussy (P.N.R., 95 ← Cergy ; « employé » ; 31 ans ; famille 6 personnes] qui pointe respectivement les communes de Vauréal, Courdimanche, Jouy-le-Moutier, Cergy et Pontoise comme répulsives car : « *communes du S.A.N. trop chères pour habiter dans des quartiers valorisés* ». La répulsivité est ici aussi (voir p. 823), une inaccessibilité.

Au final, c'est bien une hiérarchisation entre les communes et les quartiers qui en résulte, phénomène également observé à l'Isle-d'Abeau, mais qui en l'occurrence ne peut être considéré comme une spécificité des villes nouvelles⁸⁴ : « *L'observation des trajectoires résidentielles internes à la ville nouvelle et les discours recueillis à ce sujet révèlent les caractéristiques attachées à chaque commune, quartier ou lotissement*⁸⁵ et une hiérarchisation de ceux-ci. Ainsi *Les Roches sur Villefontaine, ou le secteur du Triforium sur l'Isle-d'Abeau, en raison de loyers modérés que l'on y trouve constituent manifestement des zones d'attente avant l'accession à la propriété en habitat collectif ou individuel* ». Dans le cas de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, si une stricte hiérarchisation ne peut-être établie, il semblerait néanmoins, qu'au sommet de l'échelle figurent des quartiers comme Cergy-le-Port ou les anciens villages, ainsi que des communes comme Neuville-sur-Oise, Pontoise, Osny, Eragny-

⁸³ Des remarques à ce sujet apparaissent fréquemment dans les questionnaires, ainsi [n°110, Mériel (95) ← Eragny-sur-Oise (V.N., 95) ; « profession intermédiaire » ; 42 ans ; ménage 1 personne] qui déclare à propos de son refus d'habiter à Cergy-Saint-Christophe : « *Mauvais quartier, insalubre, aspect des immeubles pas propres. Ils vieillissent mal* ».

⁸⁴ Ibid. [n°217]. Op. cité p. 69.

⁸⁵ Dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, certains enquêtés ont fait part de prospection au sein d'un quartier qui tendait à exclure certains îlots considérés comme indésirables. C'est ainsi le cas, d'une prospection effectuée à Cergy-Saint-Christophe [n°204, Cergy-Saint-Christophe, (V.N., 95) Bouconwiller (60) ; « profession intermédiaire » ; 55 ans ; 6 personnes] où l'enquêté stipulait avoir refusé un logement dans le quartier du « chat perché », puis celui dit de « La Colombie » à cause de leur environnement. Signalons que le surnom de ce dernier a été attribué par ses habitants, en raison des trafics qui s'y sont développés...).

sur-Oise, Courdimanche, et qu'en bas de l'échelle apparaissent la commune de Cergy (son cas étant toutefois rendu complexe par le morcellement territorial auquel les enquêtés font allusion), puis loin derrière Saint-Ouen-l'Aumône et en toute fin, le quartier de Cergy-Saint-Christophe. Dans le cas des premiers de la liste, à la valorisation de leur type d'habitat s'ajoute la rareté des offres qui y sont disponibles.

d) Quelle incidence sur les mobilités internes à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ?

La question des mobilités internes a fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cas de l'Isle-d'Abeau⁸⁶ : « *Il importe de souligner par ailleurs que la ville nouvelle en elle même est un espace de migrations résidentielles. De nombreux habitants ont ainsi poursuivi leur parcours résidentiel au sein d'une ville nouvelle, en deux, voire trois étapes. C'est le cas d'une quinzaine d'interviewés* », ajoutant plus loin : « *Ces migrations internes sont aussi le fait de ménages qui du fait de leurs possibilités matérielles sont contraints d'échelonner leur projet résidentiel. Ainsi en est-il des ménages qui sont arrivés en ville nouvelle en tant que locataires de leur logement (individuel ou collectif), avec le projet d'accéder à la propriété. Ce cas de figure est d'ailleurs le motif le plus fréquent de migration interne à la ville nouvelle* ». Dans notre cas, un seul instant de l'itinéraire résidentiel a pu être saisi, ne présageant rien par ailleurs de stratégies plus complexes comme celles « d'attente », évoquées plus haut. A notre disposition, les informations concernant les 103 ménages s'étant déplacés à l'intérieur de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (voir **Carte n°96 p. 756**). Ce sont les communes qui fournissent les unités territoriales de base, cependant dans le cas des quartiers de Cergy, que sont Cergy-Saint-Christophe et Cergy-le-Haut, il a semblé pertinent de les prendre en compte, dans la continuité des chapitres précédents, lors de la construction du **Tableau n°78 p. 837**. Pour les autres quartiers (Cergy-Préfecture, Cergy-le-Port, ou Cergy-Village), les informations étaient en nombre insuffisant pour pouvoir être traitées. Parmi les onze communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, une (Neuville-sur-Oise), ne figure pas ; de fait, aucun flux dirigé vers la ville nouvelle n'en émane, ni, inversement, ne s'y dirige.

La question de base qui se pose, est celle de savoir si les images, répulsives ou attractives des quartiers et des communes de la ville nouvelle, exercent une influence sur les mobilités résidentielles internes. Dans l'affirmative, dans quel sens sont-elles

⁸⁶ Ibid. [n°217]. Op. cité p. 69.

orientées et de quelle intensité sont-elles ? L'incidence de la dévalorisation des quartiers se fait également sentir à l'Isle-d'Abeau⁸⁷ : « *Si comme on l'a vu, quelques habitants ont pris le temps de chercher leur logement, de comparer etc... la majorité d'entre eux avouent s'être décidés très vite. Aussi n'est-il pas rare que le premier logement soit un logement de transition, que l'on cherche à quitter lorsque l'on a pris conscience des inconvénients qu'il présente ou / et des avantages que l'on peut trouver à aller habiter ailleurs* », puis plus loin : « *Un autre motif de mobilité interne est la fuite d'un quartier en voie de dégradation matérielle et sociale pour un lieu jugé plus accueillant. Là encore, c'est la diversité de l'offre qui favorise ces migrations, mais aussi le fait que la ville nouvelle soit en état de production permanente alors que ses quartiers les plus anciens - vieux de 25 ans - sont (déjà) en phase de réhabilitation. Cette migration peut se faire à l'intérieur du même quartier, c'est alors l'opportunité qui généralement fait la décision : un appartement ou une maison se libère, permettant au ménage de satisfaire une aspiration (accéder à la propriété, ou emménager dans un logement plus grand, ou plus calme, etc...) tout en conservant son environnement' (l'école notamment)* ». Regardons dans un premier temps si les ménages ayant mis en oeuvre des mobilités internes à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise se caractérisent par une hiérarchie spécifique des problèmes mis en avant. Pour ce, le **Tableau n°77 p. 836** reprend la liste des facteurs de mobilité, mais avec une grille de lecture différente de celle des **Tableaux n° p. 63 p. 781**, **n°66 p. 789** et **n°69 p. 795**. Cette fois, ce sont des critères liés au lieu de la résidence initiale et à celui de la résidence finale qui fournissent la base comparative. Trois sous-groupes sont ainsi mis en parallèle : la sous-population venue s'installer dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, quelle que soit la commune d'origine ; celle correspondant à des entrées strictes en ville nouvelle, les ménages n'y résidant pas initialement ; celle ayant effectué des migrations internes. De même pour le P.N.R. du Vexin français qui fera l'objet d'une étude plus loin.

Les résultats sont particulièrement éclairants. Des faisceaux explicatifs se dégagent pour certaines de ces sous-populations. Ainsi les nouveaux entrants dans la ville nouvelle semblent fortement justifier cette mobilité par des raisons liées à l'activité professionnelle, aux « transports » et à « l'accès à la propriété ». Ils sur-représentent également « l'insuffisance des équipements commerciaux et scolaires » à leur lieu de résidence antérieur. Les mobiles internes à la ville nouvelle s'éloignent

⁸⁷ Ibid. [n°217]. Op. cité p. 69.

quant à eux le plus fortement de la moyenne pour la « taille du logement », et le « montant des dépenses logement ».

**CLASSEMENT DES DIFFERENTS FACTEURS EXPLICATIFS DES MOBILITES
ET LEUR POIDS RESPECTIF POUR CHACUNE DES CATEGORIES DE
POPULATION, SELON LES LIEUX DE RESIDENCE INITIAUX DES MENAGES.
Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.**

	final V.N.	Entrants V.N. :	Internes V.N. :	Final P.N.R. :	Entrants P.N.R. :	Internes P.N.R. :	Moyenne générale :
Taille logement trop réduite :	48,48	44,53	53,4	40,54	40	42,11	45
Accéder à la propriété :	32,90	33,59	32,04	25,68	25,45	26,32	31,84
Autre raison à préciser :	29,00	32,81	24,27	35,14	29,09	52,63	29,74
Habiter en maison individuelle :	19,05	17,97	20,39	45,95	50,91	31,58	27,37
Confort du logement insuffisant :	24,24	25,78	22,33	17,57	14,55	26,32	23,16
Coût trop élevé dépenses log. :	24,68	21,88	28,16	20,27	20,00	21,05	23,16
Vivre à la campagne :	11,26	16,41	4,85	50,00	58,18	26,36	22,37
Mauvaise qualité cadre de vie :	14,72	15,63	13,59	22,97	29,09	5,26	16,32
Ambiance désagréable quartier :	15,15	13,28	17,47	22,97	27,27	10,53	16,05
Décohabitation - Séparation :	15,15	14,06	16,50	13,51	10,91	21,05	15,26
Insécurité croissante :	14,72	13,28	16,50	16,22	20,00	5,26	14,74
Transport travail trop long :	15,58	25,00	3,88	10,81	10,91	10,53	14,21
Relations de voisinage difficile :	6,93	6,25	7,77	18,92	20,00	15,79	11,05
Rapprochement de la famille :	9,09	14,84	1,94	13,51	14,55	10,53	10
Rapprochement centres urbains :	7,36	10,94	2,91	9,46	7,27	15,79	7,63
Accès aux commerces insuffisant :	6,93	8,59	4,85	4,05	5,45	0,00	5,79
Accès équipements scol. diffic. :	4,33	6,25	1,94	4,05	5,45	0,00	4,47
Faible qualité équipem. scolaire :	3,46	4,69	1,94	5,41	7,27	0,00	3,68
Nombre de citations :	700	417	283	279	218	61	1223
Nombre de questionnaires pour chaque type de ménage :	231	128	103	74	55	19	380

TABLEAU N°77.

Mais, la sous-population la plus spécifique est celle des nouveaux entrants dans le P.N.R. du Vexin français. Ils présentent de forts écarts à la moyenne sur plusieurs points. Qu'ils souhaitent tout particulièrement habiter en « maison individuelle » ou « vivre à la campagne » ne surprendra pas, par contre, le fait de placer⁸⁸ la « mauvaise qualité du cadre de vie » (avec **27,27 %**) et plus encore « l'ambiance désagréable dans

⁸⁸ Le poids de la sous population étudiée, 55 ménages, permet d'accorder une certaine crédibilité aux résultats obtenus. Parmi ceux-ci, 22 proviennent de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, comme l'indique la **Carte n°96 p. 756**.

le quartier » (avec **29,09 %**) comme de puissants facteurs susceptibles de déclencher des mobilités résidentielles, constitue un indicateur particulièrement éclairant. Le P.N.R. du Vexin français fait alors figure de « territoire refuge » pour ceux ne supportant plus les conditions de vie urbaines, qu'ils proviennent ou non de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

Une comparaison entre ceux qui entrent dans la ville nouvelle et ceux qui y effectuent des mobilités internes laisse entrevoir des nuances dans les facteurs explicatifs. Ces derniers sur-représentent en effet « l'ambiance désagréable dans le quartier » et « l'insécurité croissante » quand les premiers souhaiteraient davantage devenir « propriétaires », « minimiser leur temps de transport » et se rapprocher des « équipements structurants ». Dans un premier temps le choix de la ville nouvelle résulterait des avantages fonctionnels qu'elle procure, dans un second temps, la mobilité correspondrait davantage à une amélioration qualitative du logement ainsi que du contexte territorial dans lequel celui-ci est inséré.

ORIENTATION DES 103 FLUX INTERNES A LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». Année 2003.

	Final Cergy :	Dont Final Cergy- St- Christ. :	Dont Final Cergy- le- Haut :	Final Cour- diman- che :	Final Eragny :	Final Jouy- le-M. :	Final Menu- court :	Final Osny :	Final Ponoi- se :	Final Puis- eux- Ponoi- se :	Final St- Ouen- l'Aum.:	Final Vau- réal :	Total :
Init. Cergy global :	31	(5)	(6)	4	3	0	0	2	2	1	1	3	47
Dont Init. Cergy-St-Chr. :	(8)	((3))	((3))	(0)	(0)	(0)	(0)	(1)	(0)	(0)	(1)	(2)	(12)
Dont Init. Cergy-le-Haut :	(3)	((2))	((0))	(1)	(2)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(6)
Init. Courdimanche :	2	(1)	(0)	2	0	1	1	0	1	0	0	0	7
Init. Eragny :	0	(0)	(0)	0	9	0	0	0	0	0	1	0	10
Init. Jouy-le-M :	4	(0)	(2)	0	0	4	0	0	1	1	0	1	10
Init. Menucourt :	0	(0)	(0)	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Init. Osny :	2	(0)	(1)	0	0	0	0	2	0	0	1	0	5
Init. Pontoise :	1	(0)	(0)	1	0	1	1	1	3	0	1	0	9
Init. Puisseux-Pontoise	0	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Init. St-Ouen-l'Aum. :	1	(0)	(0)	0	0	0	0	1	1	0	2	0	5
Init. Vauréal :	2	(0)	(2)	1	1	1	0	0	0	0	0	2	7
Total :	43	(6)	(11)	8	13	7	5	6	8	1	6	6	103

TABLEAU N°78.

Le **Tableau n°78 p. 837** apporte des enseignements complémentaires sur certains aspects. Il se situe à la convergence des images hiérarchisées des territoires et des facteurs explicatifs des mobilités. L'interprétation qui doit en être faite ne va pas nécessairement de soi. La faiblesse des flux incite là aussi, à la plus grande prudence quant à la fiabilité des explications. Nous nous limiterons donc à observer si, sur un territoire donné, les résidents finaux sont en plus grand nombre ou non que les résidents initiaux. Les cas où les écarts seront par trop réduits étant laissés de côté. Dans le premier cas, se trouvent les communes de Eragny-sur-Oise (**10** initialement ; **13** au final), Menucourt (**3** puis **5**), ainsi que le quartier de Cergy-le-Haut, (**6** puis **11**). Inversement, se dégagent Jouy-le-Moutier (**10** puis **7**) et surtout Saint-Christophe (**12** puis **6**). Les communes de Saint-Ouen-l'Aumône et de Pontoise, contredisent par contre toutes deux, certes légèrement, le modèle auquel il semblait logique de s'attendre. Certains signes s'inscrivent dans la continuité des tendances décrites par ailleurs, en particulier dans le cas de Cergy-Saint-Christophe, sans que l'on puisse pour autant leur attribuer la valeur de preuve intangible. Pour ce, il eût fallu disposer de sous-populations d'un poids quantitatif plus élevé.

3. Regards croisés sur le Parc Naturel Régional du Vexin français.

L'attraction exercée par les espaces ruraux voisins a également été signalée dans le cas de l'Isle-d'Abeau⁸⁹ : « *Les habitants déménageant à la campagne ou ayant ce projet affirment que c'est un choix et que, en conséquence, ils s'accommoderont de l'éloignement des commerces et des équipements. On retrouve là très exactement l'attitude des urbains décidant de devenir périurbains : il y a un prix à payer, mais le projet résidentiel prime, jusqu'à occulter ce prix au moment de la décision ou à le sous-estimer de façon évidente* ». Le **Tableau n°77 p. 836** a permis de mettre en lumière certains aspects, en particulier l'importance prise par la « mauvaise qualité de vie », « l'ambiance désagréable dans le quartier » et « l'insécurité croissante », le tout au lieu de résidence initial. Ces facteurs constituent cependant des facteurs secondaires ayant pu accélérer des départs de lieux de résidence perçus comme répulsifs. En parallèle s'imposent le désir d'habiter en maison individuelle et son corollaire « vivre

⁸⁹ Ibid. [n°217]. Op. cité p. 97.

à la campagne ». Par contre « l'accès à la propriété » est moins marqué que pour les autres populations étudiées en parallèle. Ceci peut surprendre, en effet sur les 55 ménages, 19 (soit 38,2 %) étaient initialement « propriétaires », quand ils sont 38 (soit 69,1 %) dans ce cas au lieu de résidence final. Le P.N.R. du Vexin français se caractérise par un double aspect, il fonctionne à la fois comme un « territoire refuge », pour ceux désireux de s'éloigner de la « promiscuité » des zones urbaines, mais aussi comme un « territoire de la promotion résidentielle », celui où l'on accède à un mode d'habiter plus valorisant.

L'image même du P.N.R. du Vexin français est d'ailleurs particulièrement valorisée comme l'indique le **Tableau n°79** ci-dessous. Les citations de communes attractives au sein du Vexin sont largement supérieures aux citations répulsives, le nombre total de citations pour ceux y résidant initialement dépasse même le nombre d'enquêtés. Ceci résulte de la méthode employée, les enquêtés pouvaient citer plusieurs communes (ou plusieurs territoires, attractifs, ou répulsifs). Le plus souvent ils se limitèrent à deux, voire trois citations.

DIVERSITE DES APPRECIATIONS SUR LE P.N.R. DU VEXIN FRANCAIS, EN FONCTION DU LIEU DE RESIDENCE INITIAL.

Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés », Année 2003.

	Citations négatives :	Citations positives :	Ratio : citations négatives / citations positives :	% de citations négatives par rapport au nombre de questionnaires :	Nombre total de questionnaires :
Le <u>P.N.R. du Vexin français</u> par ses résidents initiaux :	9	33	0,27	28,00	<u>32</u>
Le <u>P.N.R. du Vexin français</u> par les résidents initiaux en V.N. :	6	47	0,13	4,41	<u>136</u>
Le <u>P.N.R. du Vexin français</u> par les résidents initiaux Hors-P.N.R. :	10	103	0,10	2,88	<u>347</u>

TABLEAU N° 79.

Les principaux arguments présentés par ceux qui considèrent le Vexin (ce terme ne recouvrant pas toujours celui du P.N.R. du Vexin français) comme attractif, reposent sur son cadre de vie mais également sur sa proximité des principaux pôles d'emploi. Ces points ont été explicités par plusieurs enquêtés. A titre d'exemple, le [n°77, Pontoise (V.N., 95) ← Cergy (V.N., 95) ; « C.P.I.S. » ; 37 ans ; famille 4 personnes] signale Vigny (P.N.R., 95), en tant que commune attractive en raison du

« *Calme du parc du Vexin* » ; le [n°186, Serans (60) ← Meylan (76) ; « C.P.I.S. » ; 51 ans ; couple] : « *Equilibre proximité / Eloignement Paris et Calme / Beauté* » ; le [n°67, Santeuil (P.N.R., 95) ← Cergy (V.N., 95) ; « ouvrier » ; 35 ans ; famille 3 personnes] était attiré par « *Un village du Vexin pas trop éloigné de Cergy* », le [n°150, Vigny (P.N.R., 95) ← Monroty (76) ; « profession intermédiaire » ; 31 ans ; couple], par un lieu cumulant les atouts suivants : « *Campagne / Cadre de vie / Accès rapide au travail* ». Autrement dit, le Vexin serait pour certains ménages le meilleur compromis entre désir d'un cadre de vie plus rural et une proximité des lieux où s'exerce l'activité professionnelle. Ceci recoupe certaines des analyses obtenues à partir de la perception que les Maires présentent de leur propre territoire (voir par exemple la Carte de synthèse n°95 p. 727).

Certains enquêtés font part de leur attirance très profonde pour ce territoire, non pondérée d'un besoin de proximité des centres urbains. Ainsi le [n°205, Le Perchay (P.N.R., 95) ← Margency (95) ; « retraité » ; 61 ans ; couple] indique qu'il ne souhaitait pas « *une commune particulière, mais le Vexin que nous apprécions depuis une trentaine d'années* », de même le [n°285, Chaumont-en-Vexin (60) ← Les Mureaux (78) ; « employé » ; 46 ans ; famille 4 personnes] : « *pas une ville en particulier, mais, notre conclusion était, après quelques mois que nous voulions habiter dans le Vexin, qui correspondait à tout ce que l'on souhaitait* ». A cet enthousiasme pour le Vexin, qui frise parfois l'unanimité, quelques nuances seraient à apporter. Le Tableau n°77 p. 836 montre ainsi l'importance des « rapprochements des centres urbains » (15,79 %, pour une moyenne de 7,63 %), comme facteur explicatif des mobilités résidentielles de la sous-population, certes peu nombreuse résidant initialement dans le P.N.R. du Vexin français. Il n'est pas exclu que ceci ne puisse s'interpréter comme une volonté de glissement, des petites communes rurales n'offrant pas les commodités de base, vers les petites villes du P.N.R. du Vexin français. D'ailleurs, la Carte n°97 p. 821 avait montré que Cormeilles-en-Vexin, Marines, Auvers-sur-Oise, et dans une moindre mesure Magny-en-Vexin, bénéficiaient d'une valorisation particulièrement élevée en terme d'attractivité. Solution intermédiaire pour ceux désirant « vivre à la campagne », sans être par trop pénalisés par les inconvénients qui en découlent sur le plan de l'accessibilité aux services. Pour conclure, laissons trois nouveaux Vexinois nous faire part de leurs

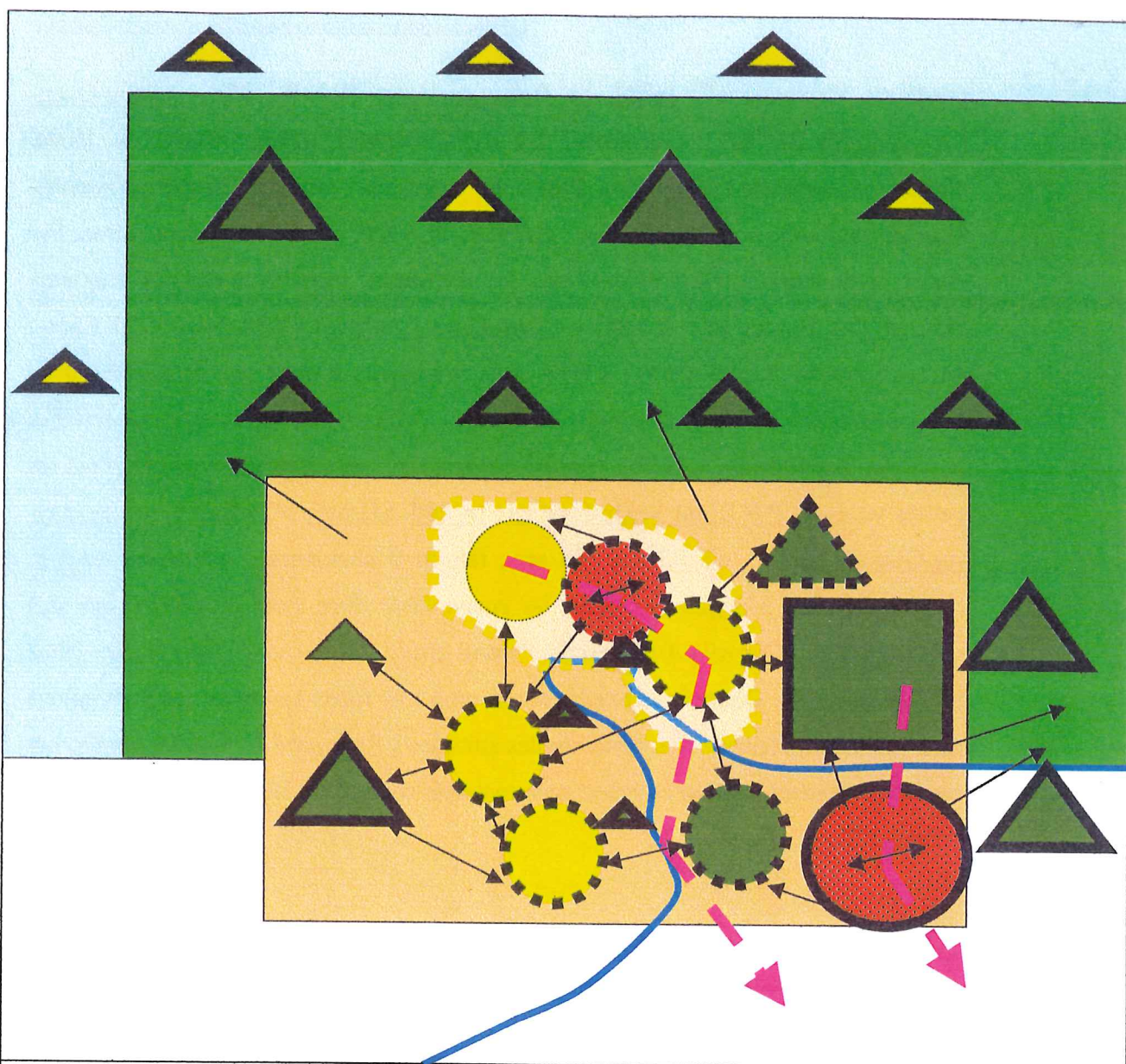
premières impressions⁹⁰. [n°33, Le Bellay-en-Vexin (P.N.R., 95) ← Saint-Ouen-l'Aumône (V.B., 95); « ouvrier »; 34 ans; couple]: « *Petit village du Vexin. Habitation ancienne (vers 1850). Très belle superficie (environ 120 mètres carrés). Loin de tout transport en commun : S.N.C.F., R.A.T.P.* », ici l'isolement prime. Par contre, le maintien d'une proximité avec la ville semble importante dans ce deuxième cas : [n°174, Ennery (P.N.R., 95) ← Saint-Ouen-l'Aumône (V.N., 95); « C.P.I.S. »; 41 ans; famille 5 personnes]: « *Vivre à la campagne, à deux pas de la ville, avec extension limitée de l'urbanisme due au Parc du Vexin. Agrandissement de l'habitat et du jardin. Impôt faible* ». Enfin, ce troisième met l'accent sur le potentiel offert par les petites villes du P.N.R. du Vexin français : [n°208, Marines (P.N.R., 95) ← Eragny-sur-Oise (V.N.,95); « C.P.I.S. »; 38 ans; famille 3 personnes]: « *Marines est à la campagne, mais bénéficie de toutes les commodités. Etre dans le VEXIN, loin des villes nouvelles ! Terrain à bâtir suffisamment grand, bien exposé (Sud) et bien placé côté campagne* ». Ces trois exemples résument à leur façon certaines des motivations dans leur choix résidentiel et certaines des attitudes à l'encontre de la ville, portées par ceux qui décident de s'en éloigner, sans toutefois rompre de façon définitive avec les potentialités qu'elle offre.

4. Au final : un terrain diversifié où se déploient des stratégies complexes.

Si les « *Questionnaires auprès des nouveaux emménagés* » n'ont permis qu'un décryptage partiel des mécanismes complexes présidant aux stratégies résidentielles mises en œuvre par les ménages, il n'en reste pas moins que certains aspects ressortent avec une certaine acuité, en particulier en ce qui concerne les relations aux territoires. Parmi les hypothèses initiales, l'une postulait à un rejet de la ville nouvelle par les catégories les plus aisées de la population. Or, cette ville nouvelle⁹¹ ne constitue en aucun cas un territoire homogène. C'est en effet une fragmentation territoriale que nous avons vu émerger. Si certains enquêtés distinguent des communes, d'autres prennent des quartiers pour des communes, voire des îlots pour des communes. Autant de perceptions qui tendent à brouiller les images qu'il s'agit d'extraire.

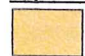

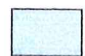
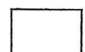
⁹⁰ Dans le questionnaire figurait une question sur les raisons du choix final du lieu actuel de résidence. Cet aspect n'a pas fait l'objet d'une exploitation systématique.

⁹¹ Que nous nommons toujours ainsi par commodité de langage et parce qu'elle est encore définie comme telle par les populations, mais, qu'en toute rigueur nous devrions qualifier depuis le 1^{er} Janvier 2003, d'agglomération de Cergy-Pontoise







ATTRACTION – REPULSION DES TERRITOIRES ET MOBILITES RESIDENTIELLES.
 D'après Source : D. Desponds : « Questionnaires auprès des nouveaux emménagés ». 2003.

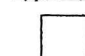




Types de territoire :

-  : V.N. bien dotée emplois et commodités.
-  : P.N.R. du Vexin français.
-  : Marges rurales plus lointaines.
-  : - Proche agglom. Paris.





Attractivité – répulsivité :

-  : Forte attractivité.
-  : Image instable.
-  : Forte répulsivité.
-  : Fort habitat social.

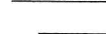

Types de commune :

-  : Ville historique.
-  : Ville dans V.N.
-  : Ville construction V.N.
-  : Petite ville.
-  : Village ou assimilé.

Autres indications importantes :

-  : Limites de la commune de Cergy.
-  : Oise
-  : Transport en commun vers Paris.
-  : Mobilités résidentielles.

Ancienneté construction :

-  : Construction récente.
-  : Construction ancienne.

Thèse D. Desponds

SCHEMA N°11.

Pour certains enquêtés, la question de l'attraction (ou de la répulsion) exercée par les communes était sans signification, non pertinente. C'est en effet le quartier qui pour eux s'est révélé déterminant lors de leur choix de résidence. Et ils en ont explicitement fait part. Cette fragmentation territoriale débouche sur de forts contrastes entre les territoires. Une hiérarchie entre les quartiers et les communes en constituant l'une des facettes. Le Schéma n°11 p. 842 cherche à traduire cette complexe réalité spatiale. D'un côté des territoires valorisés, parfois pour leur modernité, leur conception (cela pourrait être le cas du quartier de Cergy-le-Haut), parfois pour leur cadre de vie, proche de la nature, leur ambiance paisible, résidentielle (ainsi de communes comme Courdimanche, ou Menucourt), parfois pour le désir d'enracinement qui en est espéré dans un passé *a priori* plus harmonieux (l'insistance à rappeler le cadre historique de Pontoise, à mettre en avant les « vieux villages » de la ville nouvelle). De l'autre, des territoires rejetés non pas à l'unanimité, mais avec une grande permanence. Qu'il s'agisse en effet de Saint-Ouen-l'Aumône ou de Cergy-Saint-Christophe, ils en sont arrivés à cumuler les handicaps aux yeux des enquêtés : insécurité latente, habitat collectif en voie de dégradation, et surtout forte présence de l'habitat social. Les mobilités résidentielles des ménages de la V.N. de Cergy-Pontoise ne consistent pas tant à fuir la ville nouvelle, qu'à jongler avec ces réalités territoriales complexes et mouvantes. Ce sont d'abord des mobilités internes. Certains territoires semblent fortement désirables, à atteindre dans une logique d'ascension résidentielle, d'autres à éviter à tout prix, à moins bien sûr qu'il n'y ait d'autre choix que l'offre socialisée de logements, dans ce cas ils constituent des solutions de repli.

Si la ville nouvelle est souvent louée pour sa fonctionnalité, pour les commodités dont elles disposent, pour la connexion facilitée qu'elle offre avec le centre d'impulsion parisien, elle ne bénéficie quasiment jamais de l'élan de sympathie qui s'adresse au P.N.R. du Vexin français. Pour les populations enquêtées celui-ci représente une forme d'idéal-type : nature, vieille maison, « authenticité », calme, autonomie résidentielle et ... moindre visibilité des catégories les plus fragiles de la population. Toutefois, ce sont les parties les plus proches du P.N.R. du Vexin français qui semblent tout spécialement prisées, celles qui permettent le maintien du lien avec les avantages de la ville, tout en bénéficiant du cadre rural. Les mouvements de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise vers ses marges rurales existent, de nombreux exemples en ont témoigné, mais elles ne constituent en aucun cas une « hémorragie résidentielle ». Si les règles de constructibilité étaient moins strictes dans le P.N.R. du

Vexin français, si de nombreux lotissements s'y développaient, autrement dit si l'offre résidentielle y était plus conséquente, il est possible que les déplacements provenant de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ne soient quantitativement plus soutenus. L'alternative résidentielle pour les résidents de la ville nouvelle existe hors de celle-ci, mais elle demeure limitée pour ne pas dire confidentielle (et peut-être d'autant plus valorisée), par contre dans la ville nouvelle même des choix apparaissent. Ceci incite à penser, qu'une des conditions de la réussite urbaine de l'agglomération de Cergy-Pontoise dans le futur, pourrait bien résulter de la présence à ses marges d'un territoire protégé comme le P.N.R. du Vexin français. Et ce, à deux titres, d'abord la restriction de l'offre résidentielle externe limite les opportunités de départ et incite les ménages à trouver une réponse adéquate à leurs projets au sein même de l'agglomération de Cergy-Pontoise, autrement dit, les risques de paupérisation des populations résidentes par départ sélectif des populations les plus aisées s'en trouvent limités, ensuite le P.N.R. du Vexin français génère aujourd'hui une image positive au delà de son voisinage immédiat, dont profite indirectement l'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle peut en effet ajouter à ses atouts, le maintien à ses portes d'un milieu naturel grandement protégé.

C'est donc bien davantage une logique de complémentarité que d'antagonisme qui semble se dessiner entre ces territoires, ce qu'avait laissé entrevoir le **Chapitre V**, mais que confirme à sa manière le **Chapitre VI**, avec des arguments d'un type différent. Si le potentiel offert par l'agglomération de Cergy-Pontoise ne déclenche pas l'enthousiasme, il n'en contribue néanmoins à rendre « fonctionnel » un vaste territoire. Les dépendances des marges rurales à son égard sur le plan économique, commercial, voire culturel étaient perçues par les Maires ; elle est de la même manière intégrée par les ménages. Le choix de l'implantation dans le milieu rural présente un certain nombre d'avantages, mais n'est pas *a contrario* sans générer des difficultés. Certains enquêtés l'ont évoqué à leur manière. Qu'il s'agisse des familles monoparentales qui se rapprochent des centres urbains, de certains ménages de « retraités » qui privilégient la proximité des services ou des ménages confrontés à la gestion complexe des charges de transport. Tout cela pour signifier que si des tendances se dégagent, si des lignes de force apparaissent pour telle ou telle sous-population, la réalité ne peut, dans ce domaine des sciences sociales comme dans bien d'autres, se laisser réduire à un déterminisme simple, à la réduction de la complexité à un modèle unique.

F. Bilan général et perspectives de recherche.

1. Le concept de stratégie résidentielle, une validité relative.

Y-a-t-il pertinence à utiliser le concept de « stratégies résidentielles » ? Les appréhender constituait bien l'objectif majeur de cette recherche. Au **Chapitre D7)b)** et **c) pp.54-58**, nous avons fait allusion aux débats que ces notions suscitent dans la communauté des chercheurs, certains le considérant comme valides, d'autres, dont P. Merlin étant beaucoup plus réservés⁹² à son égard, sans toutefois l'exclure. Dans un article, F. Cribier⁹³ avait clairement exposé ce que l'on pouvait entendre par « stratégie résidentielle » : « *L'itinéraire résidentiel est la succession des logements et des résidences d'un individu, d'un ménage, au cours de sa vie. On a prêté jusqu'ici trop peu d'attention aux longues périodes d'immobilité que séparent les mobilités. La stratégie résidentielle des ménages s'inscrit dans un cadre de contraintes liées à la fois au parc des logements et aux caractéristiques des ménages : elle est en général un compromis entre le souhaité et les possibles. La stratégie, c'est la raison (souvent la rationalisation) des conduites résidentielles, c'est le pourquoi et aussi le comment, c'est le sens que les sujets donnent à la mobilité, et à l'immobilité (immobilité de satisfaction, de résignation, de conciliation, d'attente). La stratégie n'est pas seulement le mouvement ! Qui a une stratégie ? Tout le monde, pourvu qu'on n'attende pas du sujet des conduites entièrement rationnelles, un seul type de rationalité, et une connaissance limpide des marchés. La stratégie résidentielle, comme la stratégie professionnelle, la stratégie de mobilité sociale, la stratégie familiale, fait partie d'une stratégie sociale d'ensemble, avec ses opacités, ses contradictions, mais aussi sa cohérence : chacun s'efforce de gérer sa vie. On ne peut analyser la stratégie résidentielle en restant dans la sphère du logement, même élargie au choix de localisations : il faut prendre en compte les caractéristiques des ménages, le stade du cycle de vie, et tout le contexte d'une époque, le marché du logement et ses filières d'accès, le marché du travail, les valeurs et les besoins. Les façons d'habiter et les choix résidentiels, la vision des logements et des lieux, sont des éléments du mode de vie, au sens le plus riche du terme. On a davantage étudié jusqu'ici les 'stratégies*

⁹² MERLIN P. : « La famille éclate, le logement s'adapte », 1990. [n°116].

⁹³ CRIBIER F. : « Itinéraires résidentiels et stratégies d'une génération de Parisiens à deux périodes de leur vie », pp. 42-50, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°41. Mars-Avril 1989. [n°148]. Op. cité p. 42.

des décideurs' (propriétaires rentiers, promoteurs, organismes H.L.M., pouvoirs locaux), que la part d'initiative des habitants, qu'ils changent de logement ou choisissent d'y rester, et c'est alors à l'accès à la propriété qu'on a porté le plus d'attention. Les 'stratégies des habitants' s'exercent à l'échelle non locale, et ce sont les migrations les plus étudiées. A l'intérieur d'un marché du travail, d'une zone urbaine, on observe immobilités et déménagements ». Notre étude pourrait sur de nombreux points faire siennes les analyses développées ici. De fait, les ménages enquêtés ont des objectifs qu'ils cherchent à atteindre, et pour cela recourent aux moyens (larges ou réduits) à leur disposition. De fait, ils n'ont qu'une connaissance approximative de l'offre disponible à un moment donné et leurs conduites ne peuvent être qualifiées « d'idéalement rationnelles », ce qui ne pose guère de problèmes si ce n'est dans le cas de la recherche d'une modélisation mathématique. De fait, un certain nombre de facteurs contribuent à « formater » les comportements : catégorie sociale, position dans le cycle de vie, mais aussi le type de la famille⁹⁴, sans que les stratégies mises en œuvre ne leur soient pour autant réductibles. De fait, les lieux sont inégalement valorisés et induisent une plus forte attractivité sur les ménages ou au inversement, tendent à les repousser.

Les nuances à apporter à l'utilisation de ce concept résultent de l'inégal éventail de choix dont disposent les ménages et surtout des disparités des modes de prospection. Certains ménages paraissent « maîtres de leur mobilité résidentielle », semblent les piloter, du début à la fin. La mobilité a été déclenchée en temps voulu, il s'agit d'un projet construit dans la durée qui prend forme, en testant différents types de localisation, d'habitat. Le ménage procède par élimination successive, jusqu'à accéder au logement le plus proche de celui qui était initialement envisagé, à moins que ne survienne à l'improviste, le « coup de cœur ». Cette stratégie résidentielle s'inscrit dans une logique de rationalité. A côté de cela, dans de nombreux cas, les enquêtés ont fait part de la grande dépendance dans laquelle ils se sont trouvés vis à vis de

⁹⁴ D'autres facteurs, que nous n'avons pas testés auraient pu être envisagés, comme les types de lieu et d'habitat fréquentés lors de l'itinéraire résidentiel, ceux qui furent familiers dans la jeunesse. Il est ainsi assez étonnant de constater le nombre d'enquêtés y faisant référence pour justifier leur choix résidentiel, ou leur démarche de prospection. A titre d'exemples : [n°121, Jouy-le-Moutier (V.N., 95 ← Pontoise (V.N., 95) ; « ouvrier » ; 32 ans famille 4 personnes] qui prospectait d'abord à Pontoise, car « J'y ai vécu depuis ma petite enfance » ; ou [n°274, Cergy (V.N., 95) ← Cergy-Saint-Christophe (V.N., 95) ; « employé » ; 28 ans ; couple], qui préférerait Cergy, car « Bonne connaissance de la ville » ; ou [n°298, Pontoise (V.N., 95) ← Marolles-en-Hurepoix (91) ; « profession intermédiaire » ; 35 ans ; ménage 1 personne] qui cherchait, après un divorce, à Auvers-sur-Oise car « J'y ai vécu de 1972 à 1993 » ou à Pontoise car « Suivi scolarité jusqu'au Bac » ; ou enfin, encore plus caractéristique [n°379, Jouy-le-Moutier (V.N., 95) ← Jouy-le-Moutier (V.N., 95) ; « C.P.I.S. » ; 29 ans ; ménage 1 personne], qui aurait préféré Saint-Germain-en-Laye car « Ville ancienne ; je viens de Marseille, la vieille ville me manque ».

l'organisme loueur de logements. Est-il besoin de rappeler l'exemple, qui frise le scandale, de cette dame de 90 ans [n°122] (voir p. 777), à qui la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône a offert après une longue attente un logement H.L.M. au 9^{ème} étage dans du « grand collectif ». Dans son cas, un choix a existé, en amont, celui de quitter son ancien logement pour accueillir sa fille, mais par la suite, le contrôle de la mobilité résidentielle lui a presque totalement échappé. De même, dans le cas des mobilités consécutives à des séparations, comme l'a fait comprendre cet enquêté de 60 ans [n°138], (voir p. 802), il s'agissait de sauver l'essentiel, ne pas se retrouver à la rue, de trouver dans l'urgence un nouveau lieu de résidence. L'urgence même a pu réduire la rationalité du choix effectué. Dans le premier cas, utiliser le concept de « stratégie résidentielle » ne pose guère problème, dans les deux suivants, pour des raisons différentes⁹⁵, mieux vaudrait recourir à celui de « tactique résidentielle ».

Dans son article F. Cribier mettait en outre l'accent sur la nécessité de prendre en compte les immobilités résidentielles comme partie intégrante des « stratégies résidentielles ». Sans aucun doute. Cette dimension, que l'on a pu qualifier, de « stratégie d'attente » (voir p. 834), fût mise en évidence par l'équipe ayant travaillé sur l'Isle d'Abeau⁹⁶. La méthode d'investigation utilisée ne permettait toutefois pas d'approfondir ces aspects. Certes, des durées moyennes de résidence dans l'habitat antérieur ont bien été calculées (voir Chapitre VI(B)2 pp. 761-766), mais les raisons ayant incité les ménages à demeurer plus ou moins longtemps dans ce logement nous échappent partiellement. Par ailleurs, la population enquêtée venait d'effectuer une mobilité, mais dans la même situation, d'autres ménages ont préféré demeurer immobiles, sans qu'il s'agisse pour autant d'une « immobilité subie ». Décrypter l'éventail complet des « stratégies résidentielles », nécessiterait d'évaluer ce que représente la mobilité en regard du choix possible d'immobilité. Se maintenir plus longtemps dans un logement afin d'accéder ultérieurement, à un lieu ou à un type de résidence correspondant davantage aux souhaits du ménage, cela constitue une forme de « stratégie résidentielle ». Toutefois, notre objectif n'était pas tant d'étudier les « stratégies résidentielles » en soi que de mettre en évidence l'incidence de celles-ci sur la recomposition sociale des territoires, susceptibles de conduire à une accentuation ou non des disparités spatiales.

⁹⁵ L'enquêtée [n°122] était caractéristique des ménages fortement dépendants de l'offre socialisée de logements. L'enquêté [n°138] mettant lui en évidence, la plus grande fragilité à laquelle sont confrontés ceux à qui s'impose une « mobilité d'urgence ». N'oublions pas par ailleurs, que les « mobilités d'urgence » conduisent fréquemment les ménages à recourir à l'offre socialisée, l'enquêtée [n°112], (voir p. 801), en ayant fourni un exemple.

⁹⁶ Ibid. [n°217]. Voir p. 833, où il est question de « zone d'attente ».

2. Des marges urbaines aux évolutions contrastées.

Dans un premier temps (voir **Chapitre II**), les marges ont été étudiées d'une façon « horizontale », comparaison entre le centre de l'agglomération et les périphéries plus ou moins lointaines, comparaison entre les aires d'influence des villes nouvelles de la R.I.F. Cette approche ne constituait pas le cœur du travail de recherche, mais un préalable indispensable permettant de mieux étayer par la suite les analyses et par voie de conséquence de circonscrire les risques de la monographie. Certaines des spécificités de l'espace d'étude furent ainsi peu à peu dégagées, tant dans le domaine démographique que dans le registre économique-social. Dans un second temps, en particulier grâce aux enquêtes, c'est une démarche beaucoup plus « verticale » qui fût mise en œuvre. Approfondissement des relations entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et les communes rurales, afin de détecter les spécificités des enjeux politiques locaux, en particulier dans les domaines de l'urbanisme, de la protection de l'environnement, de la gestion des équipements et autres infrastructures de transport. Approfondissement des mobiles incitant les ménages à changer de résidence. Ce dernier aspect fût d'ailleurs appréhendé de deux manières, l'une référant à la géographie générale (ainsi de la relation que les ménages en fonction des éléments les caractérisant, établissent avec leur mode de logement), l'autre intégrant davantage la dimension territoriale. Quelles formes spécifiques prennent dans ce cadre géographique, les dynamiques résidentielles ?

La présence d'un objet spatial majeur, en cours de mutation⁹⁷, la ville nouvelle, greffe implantée à la fin des années soixante, ayant, en son temps, suscité un puissant sentiment de crainte de la part des petites communes rurales, qui optèrent, comme parade aux menaces d'extension jamais totalement abandonnées, pour la création d'un P.N.R., n'en présentait que plus d'intérêt. De quelle nature sont les liens qui se tissent entre ces territoires ? Sans reprendre les conclusions établies au **Chapitre V(F) pp. 726-733** ou au **Chapitre VI(E)4 pp. 841-844**, plusieurs axes sont cependant à mettre en lumière. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise constitue un territoire particulièrement complexe et différencié, à la fois morphologiquement (zones d'activités, d'habitat pavillonnaire, d'habitat collectif, etc...), mais aussi, et peut-être surtout, dans la perception qu'en ont les populations résidentes. Les ménages enquêtés laissent entrevoir une forte hiérarchisation dans la valorisation des lieux. Inégales

⁹⁷ La ville nouvelle de Cergy-Pontoise a en effet perdu son statut d'exception entre le début de la recherche, en Octobre 2000 et la fin de celle-ci en Octobre 2003. D'où les guillemets appliqués au terme de ville nouvelle, dans le titre même de la thèse.

valorisations, saisies à un moment donné, mais qui ont évolué et continueront à le faire. Elles induisent des effets dans l'orientation des flux résidentiels, mais aussi l'évolution des prix des transactions que l'exploitation de la base **CD-BIEN** a permis au **Chapitre III**) de mettre en évidence. Si les marges rurales, surtout celles situées à proximité même de la ville nouvelle, enregistrent à la fois un fort capital de sympathie, mais aussi des mutations sociales, du fait des phénomènes de substitution à l'œuvre, elles n'en demeurent pas moins dans une grande dépendance à l'égard de la ville nouvelle, pôle régional majeur et dont l'influence tend à se renforcer. Les marges rurales, quelles que soient les réticences affichées par les Maires qui les dirigent, en deviennent toujours davantage des périphéries de la ville nouvelle, mais des périphéries socialement intégrées. Le même constat ne peut être fait, sur les marges rurales plus lointaines, celles de l'Oise ou de l'Eure. La mise en place du P.N.R., s'il a protégé les paysages, mis un terme aux velléités expansionnistes de la ville nouvelle, n'a certainement pas permis, malgré la volonté inscrite dans la Charte, de résorber le déficit économique (bien au contraire), voire celui en équipements et infrastructures. Par ailleurs, les mécanismes établis jouent le rôle de « filtre social » et contribuent à capter des ménages aisés, qu'ils proviennent ou non de la ville nouvelle. Toutes choses égales par ailleurs, ce processus n'est pas sans présenter des ressemblances avec celui à l'œuvre dans le P.N.R. de la Vallée de Chevreuse.

Un autre enseignement concerne les liens qui s'établissent à plus petite échelle entre les territoires. Quel que soit l'outil utilisé, les fichiers **MIRABELLE 90**, et **MOBILITE 99** de l'I.N.S.E.E, la base **CD BIEN**, les « *Questionnaires auprès des nouveaux emménagés* », une forte logique sectorielle prévaut. Dans le cadre même du Val-d'Oise, la signification en est la suivante, de faibles liens se dégagent entre la partie Est du département, d'ailleurs souvent perçue de manière négative⁹⁸ et toute la partie Ouest. Il semble que tout s'organise autour de deux axes, certes proches géographiquement, mais divergents dans de nombreux domaines. Cette dynamique est potentiellement source de problèmes pour la cohésion du département, mais surtout pour le devenir des territoires de la Plaine de France. Si les mécanismes consécutifs à la mise en place du P.N.R du Vexin français, se reproduisent avec le P.N.R. Oise - Plaine-de-France, il est probable que la paupérisation des zones les plus urbanisées de sa partie Sud ne s'en trouve accentuée, aucun contre-poids ne pouvant dans ce cas

⁹⁸ A cet égard, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise se retrouve globalement dans une bien meilleure position que des communes comme Sarcelles, Garges-les-Gonnesse, Gonnesse, Villiers-le-Bel, etc...

émaner d'un pôle aussi puissant, somme toute multi-fonctionnel, du type de la ville nouvelle.

3. Les risques de la « divergence » territoriale.

a) Des territoires à la limite de la « bifurcation ».

Cet aspect constituait l'un des axes essentiels de la problématique initiale (voir Chapitre I)9) 65-71). L'exploitation des données complémentaires du recensement (voir en particulier Chapitre II)E)2) pp. 247- 263), celle des données fiscales (Chapitre II)E)3)d) pp. 282-298), puis celle de la base CD-BIEN (Chapitre III)C) pp. 377-390 puis E)3) pp. 438-448), avaient fourni les premières indications : les disparités sociales, initialement fortes, tendent à s'accroître quand il est possible d'intégrer la variable temps. Concrètement, les communes les plus dotées en « C.P.I.S. » sont aussi celles ayant la plus forte capacité à les capter, et les ménages les plus pauvres ont de grandes difficultés à échapper aux communes où ils sont implantées. A la grande « fluidité » des mobilités des uns fait face la grande « viscosité » des mobilités des autres. Derrière ces évolutions, les mobilités résidentielles différenciées jouent un rôle majeur. Dans son étude sur les grands ensembles, P. Peillon⁹⁹ donne des indications sur les mécanismes à l'œuvre : « *Loin d'avoir favorisé l'intégration des différents groupes sociaux, la réforme du financement du logement a accentué leur spécificité, dans la mesure où l'incitation à l'accession à la propriété les a 'écrémés' de leur frange supérieure. En examinant l'évolution de quelques indicateurs, tout du moins en Île-de-France, on a vu que, si les spécificités démographiques s'atténuaient, il n'en allait pas de même des catégories sociales et de la nationalité. La crise actuelle des grands ensembles apparaît donc tout autant inscrite dans les mutations de la société française, la réforme du logement de 1977¹⁰⁰, et les logiques ségrégationnistes des marchés urbains, que dans leur conception urbanistique et architectural, qui cependant, c'est le moins que l'on puisse dire, n'a pas beaucoup aidé... L'ensemble de ces éléments, en une sorte de déterminisme implacable, se sont ainsi conjugués pour aboutir à cette situation*

⁹⁹ Ibid. [n°221]. Op. cité p. 222.

¹⁰⁰ Cette date avait été indiquée sur le Schéma n°5 p. 53, afin de mettre en évidence l'effet de rupture qu'elle a pu engendrer. Si tout ne peut lui être imputé, elle a tout du moins contribué à accélérer un phénomène. Il avait en outre été signalé (voir p. 54) que si les études sur les mobilités résidentielles, puis celles sur les stratégies résidentielles prennent de l'ampleur dans la décennie 80, c'est probablement aussi une conséquence de l'individualisation des mobilités résidentielles.

devenue socialement et politiquement insupportable ». Ces tendances à la spécialisation sociale accrue des territoires, ne se limitent cependant pas aux logiques opérant dans les grands ensembles, ici décrites. Elles sont partiellement généralisables. La base **CD-BIEN** avait permis d'étudier les mobilités résidentielles, mais mieux encore, de saisir les logiques de substitution. Autrement dit, la tendance sur certains territoires, au remplacement de groupes socio-démographiques par d'autres. L'implantation croissante de ménages de catégories aisées fût ainsi mise en évidence dans le P.N.R. du Vexin français. Cette base particulièrement riche, qui offre des perspectives nouvelles quant à l'étude des dynamiques résidentielles, est cependant limitée dans deux domaines : elle ne fournit d'informations que sur une partie de la population, celle des acquéreurs, et ne donne aucun renseignement sur les types d'habitat, ni sur les statuts d'occupation initiaux des acquéreurs et futurs des vendeurs. De fait, elle n'a pas été construite pour cela. La connaissance des chaînes résidentielles s'en trouve donc limitée à la transaction qui vient d'être opérée, certaines indications étant toutefois accessibles sur l'origine géographique de celui qui achète et la destination de celui qui vend.

Le « *Questionnaire auprès des nouveaux emménagés* » ouvre lui de nouveaux horizons, complémentaires sur certains points de la base **CD-BIEN**. D'abord les logiques des acteurs deviennent accessibles. Il ne s'agit plus de supputations à partir de données statistiques, mais de la formulation même par les enquêtés, de ce qui les a incité à agir, les a conduit à tel choix plutôt qu'à tel autre. Les discours, même s'ils doivent être interprétés n'en ouvrent néanmoins une fenêtre sur les réalités humaines. Et dans ce domaine le logement est un révélateur des plus intéressants. Choisir un type d'habitat, un lieu d'implantation, un type de statut d'occupation est l'aboutissement d'un investissement personnel fort. Il s'agit d'un choix qui engage pour des années, il ne se fait pas à la légère, n'est en aucun cas neutre. Il résulte à la fois de la perception des besoins et des possibilités financières du ménage, mais aussi d'une vision du contexte local. Cette implication explique probablement la précision avec laquelle les enquêtés ont répondu. Il est ainsi possible dans certains domaines, tout en respectant les règles imposées par la C.N.I.L.¹⁰¹, de contourner les principales entraves à la connaissance des réalités géographiques à l'échelle locale.

¹⁰¹ Je renvoie sur ce point à la Revue *L'Espace géographique* n°1, 2000. [n° 101]. Les termes du problème y avaient particulièrement bien été exposés.

Le bilan qui s'en dégage, incite cependant à tout sauf à l'optimisme. En effet, les phénomènes ségrégatifs sont particulièrement puissants, les logiques de dévalorisation de certains territoires sont à l'œuvre. Le terrain étudié a permis d'en déceler deux faisant l'objet des plus fortes stigmatisations, la commune de Saint-Ouen-l'Aumône et le quartier de Cergy-Saint-Christophe. Que ceci soit pleinement justifié ou non, nous importe guère, la réalité décrite par les enquêtés est celle qui les a conduit à agir. P. Peillon¹⁰², s'est également exprimé sur ces questions : *« Avec ce jeu des carrières résidentielles différentes et des chances variables de mobilité, c'est devenu un lieu commun des études sur ces quartiers d'opposer les 'passants' (qui restent entre six mois et un an) et les 'sédentaires' qui éprouvent un sentiment de 'captivité'. Alors que notre siècle a globalement vu le rétrécissement du temps et l'élargissement de l'espace, les pauvres vivent exactement l'inverse : 'exclus' de la logique résidentielle, ils sont 'condamnés' à séjourner la majeure partie de leur existence dans le même lieu. La mobilité différentielle du grand ensemble le rend « à la fois 'piège résidentiel' pour les familles les plus en difficultés et espace de transit pour une population de jeunes ménages modestes, le plus souvent français ».* Certes, la situation décrite ici est celle des grands ensembles, mais parmi les enquêtés certains y faisaient directement allusion. Par ailleurs, les phénomènes de ségrégation ne concernent pas ces seuls « territoires de la relégation ». Se développent à la fois des ségrégations « par le bas » mais aussi des ségrégations « par le haut ». Autrement dit les écarts entre les territoires (communes, quartiers) les plus valorisés et ceux qui le sont moins, tendent à s'accroître, traduction spatiale d'un modèle de société. La hantise, parfois exprimée par les enquêtés étant de se retrouver piégés dans un de ces territoires dévalorisés. La valorisation momentanée des territoires ne constitue pas en outre une garantie définitive, un retournement n'étant jamais exclu¹⁰³.

Parmi les inquiétudes fortes exprimées par nombre d'enquêtés, transparaît en outre celle de la relation à la jeunesse. P. Peillon¹⁰⁴ y fait là aussi allusion : *« C'est souvent à partir de l'usage par les jeunes des espaces communs que se sont noués les conflits : ne trouvant pas à satisfaire leurs aspirations dans les rares équipements du quartier, et possédant mal les moyens ou l'usage des territoires urbains extérieurs, ils ont cherché à s'approprier certains lieux pour maîtriser leurs propres lieux de*

¹⁰² Ibid. [n°221]. Op. cité p. 225.

¹⁰³ Voir à ce propos, sur les logiques de la « bifurcation », les analyses de THOM R. : « Modèles mathématiques de la morphogenèse : recueil de textes sur la théorie des catastrophes et ses applications », 319 p., U.G.E., Paris. 1974. [n°222].

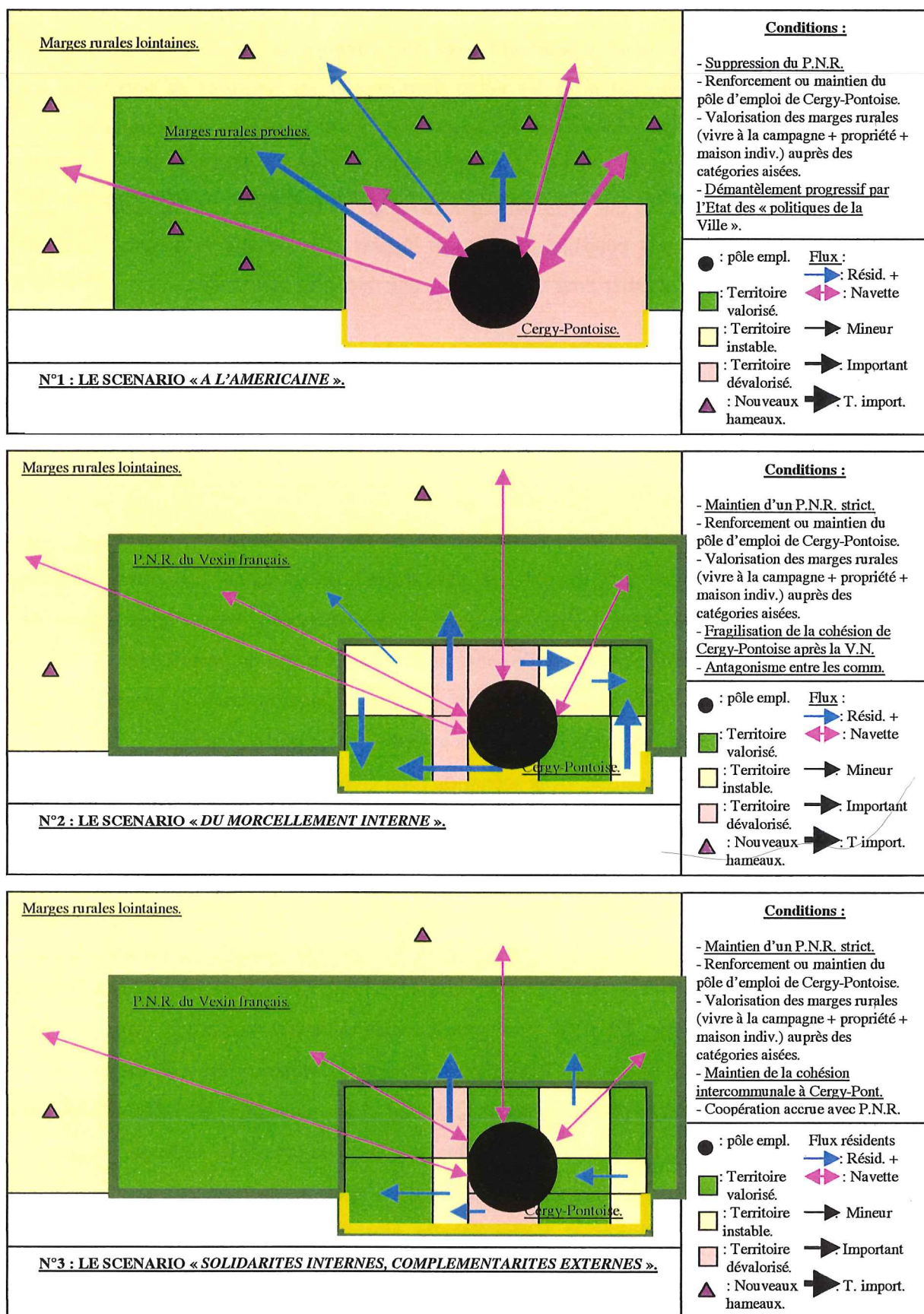
¹⁰⁴ Ibid. [n°221]. Op. cité p. 223.

rencontre. Aussi, les conflits dits 'de génération', spécialement à propos de l'usage de ces espaces où se focalise pour une large part l'image du quartier, recouvraient en partie des antagonismes dans les vécus familiaux et les relations de voisinage, les modèles d'éducation cristallisant les oppositions entre les différents groupes sociaux et culturels ». Certains exemples correspondant à ce type de situation ont été extraits des questionnaires. Ce qui surprend toujours est qu'aucune forme de régulation sociale ne semble désormais possible, la solution la plus efficace aux problèmes ressentis étant de quitter le quartier pour un autre plus paisible, plus résidentiel.

b) Les scénarios concevables.

Tenant compte des analyses menées aux **Chapitres II, III, V** et **VI**, différents invariants semblent pouvoir être dégagés. Ils concernent : le potentiel économique important et sans doute amené à croître, de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, la différenciation croissante entre les territoires, certains étant tout particulièrement valorisés (recelant de plus fortes « potentialités »), d'autres en cours de dévalorisation, enfin, le tropisme puissant des catégories aisées de la population résidant sur ces territoires, pour l'habitat individuel, le statut de propriétaire, le tout se combinant avec l'attraction exercée par les marges rurales, tout en préservant une proximité avec les commodités multiples offertes par les pôles urbains.

De façon simplifiée, trois scénarios (voir **Schéma n°12 p. 854**) pourraient être envisagés : le premier dit « scénario à l'américaine » résulterait de la suppression des règles strictes imposées dans le cadre du P.N.R. du Vexin français. L'attraction pour les marges rurales pourrait conduire au développement de « nouveaux hameaux » susceptibles de séduire tout du moins pour les plus proches de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, les résidents aisés de celle-ci. La logique de « city » évoquée dans le cadre du **Chapitre II** s'en trouverait considérablement renforcée, avec un fort accroissement des migrations pendulaires. Le second scénario, dit « du morcellement interne » proviendrait du maintien des règles en place, mais avec des difficultés à faire fonctionner Cergy-Pontoise dans le cadre de l'intercommunalité, suite au passage au droit commun. Renforcement des antagonismes entre les communes, différenciation croissante entre celles-ci et à une échelle plus locale, entre les quartiers. Si les mobilités dirigées vers l'extérieur de la ville nouvelle ne s'en trouveraient pas dans ce cas puissamment renforcées, ce ne serait probablement pas le cas des mobilités internes. Enfin, le troisième scénario, appelé, « solidarités internes, complémentarités



SCHEMA N°12 : CERGY-PONTOISE ET SES MARGES : LES SCENARIOS CONCEVABLES.

externes », peut être considéré comme le plus optimiste. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise, conserve son attractivité interne, renforce sa cohésion interne et profite des atouts de la proximité du P.N.R. du Vexin français.

c) Sur quels leviers agir ?

Il ne s'agit pas ici de lancer de vagues propositions, mais d'insister sur un aspect déjà abordé à plusieurs reprises, celui de la répartition de l'habitat social (voir Chapitre III)E)3)a pp. 439-444, Carte n°83 p. 443 et Graphique n°102 p. 445) et de son incidence sur l'image des communes. Celui-ci, par sa forte concentration contribue à fixer les populations en difficultés sur quelques pôles. Dans le cas des territoires que nous observons, il s'agit de la ville nouvelle¹⁰⁵ et de communes comme Persan ou Méru. Le S.D.A.U.¹⁰⁶ indique par ainsi : « *Le parc locatif est composé de plus de 90 % de logements collectifs. La répartition géographique du logement apparaît inégale. Cette inégalité est due à des causes diverses tenant à la fois à la configuration des communes et aux différentes phases de peuplement de l'agglomération* ». Certaines communes du P.N.R. du Vexin français sont quant à elles soumises à la réglementation de la Loi S.R.U. du 13 Décembre 2000 et aux pénalités induites par l'Article 55, autrement dit celles de plus de 1500 habitants (seuil s'appliquant à la R.I.F.). Elles se signalent par des taux particulièrement faibles, éloignés des 20 % requis¹⁰⁷. Signalons-les¹⁰⁸ : Auvers-sur-Oise (2,7 %) ; Butry-sur-Oise (0,0 %) ; Champagne-sur-Oise (7,4 %) ; Ennery (1 %) ; Mézy-sur-Seine (0,3 %) ; Nesles-la-Vallée (1,9 %) ; Parmain (5 %). Si ce critère était déterminant pour entrer dans le P.N.R. du Vexin français, les communes de Issou (2,4 %) et Juziers (0,8 %) qui devraient postuler (voir Carte p. 89 p. 654) y entreraient sans problème. A côté de cela, des communes au profil plus résidentiel, affichent des résultats plus conformes aux normes fixées : Chatou (12,5 %) ; Conflans-Sainte-Honorine (20 %) ; L'Isle-Adam (16 %) ; Le Pecq (19,4 %) ; Saint-Germain-en-Laye (17,8 %). La situation qui

¹⁰⁵ Voir le S.D.A.U. Ville nouvelle, 6 Juillet 2000. [n°168]. Cf. p. 32. Il fournit des indications sur ce point. Les chiffres sont, par ordre décroissant de : 44 % à Cergy ; 41 % à Saint-Ouen-l'Aumône ; 36 % à Pontoise ; 33 % à Jouy-le-Moutier ; 30 % à Eragny-sur-Oise ; 27 % à Courdimanche ; 22 % à Vauréal ; 15 % à Menucourt et 0 % à Neuville-sur-Oise et Puiseux-Pontoise. Les autres communes ne faisant pas partie de la ville nouvelle mais intégrées au S.D.A.U., atteignent les taux suivants : Pierrelaye, 32 % ; Méry-sur-Oise, 17 % ; Boissy-l'Aillerie, 3 % et Boisemont, 0 %.

¹⁰⁶ Ibid. [n°168]. Op. cité p. 33.

¹⁰⁷ De fait, par défaut, on en déduit que seules Magny-en-Vexin, Chars et Marines, disposent d'un parc supérieur à 20 %.

¹⁰⁸ Source : Etat officiel des communes à l'égard de la Loi S.R.U. Situation au 02 Octobre 2002. Ces données sont accessibles sur le Site de l'Association des Maires de France : <http://www.maire.com>

prévaut dans le P.N.R. du Vexin français est la résultante de l'histoire urbaine de ces territoires, à l'écart des vagues de construction d'habitat social des années soixante ou soixante-dix. Toutefois, si l'on excepte Butry-sur-Oise (voir **p. 697**), les équipes municipales ayant répondu à « *l'Enquête auprès des Maires* » n'ont pas signalé ce point comme objectif prioritaire de leur mandat 2001-2007.

Une répartition moins polarisée de l'habitat social ne constitue probablement pas la réponse idéale et unique aux problèmes précédemment cités, il n'en reste pas moins qu'elle représente une amorce de solution. De façon certes schématique, deux approches pourraient prévaloir, l'une affecterait les populations en difficultés à des territoires restreints et contrôlés, l'autre ouvrirait davantage le « champ des possibles » résidentiel, et probablement, par voie de conséquence, le « champ des possibles » dans d'autres domaines (professionnel, social,...). D'un côté une société segmentée, cloisonnée, voire policière, de l'autre une société plus ouverte, où le déclassement ne signifierait pas relégation à vie. Dans l'hypothèse de la plus grande variété d'implantation de l'habitat social, il ne s'agirait donc pas tant de « disperser la misère » que d'offrir des choix aux ménages les plus pauvres, qui disposent, comme nous l'avons vu, des « horizons résidentiels » les plus restreints.

Ces questions font aujourd'hui débat. La Loi sera-t-elle maintenue, amendée, voire abrogée. Le Site de l'Association des Maires de France s'en est fait l'écho. Quelques pistes semblent se dégager. Ainsi un porte-parole de l'U.M.P. signale : « *Le gouvernement ne compte disposer aucun amendement remettant en cause la nécessité pour les communes de disposer de 20 % de logements sociaux* ». Il a toutefois souligné que le dispositif de l'Article 55, dont la « *modification n'entre pas dans le cadre du projet de loi* », est « *injuste et inefficace* », préférant « *la diversité de l'habitat à la mixité sociale* ». Un sénateur (M. Braye) ajoutant même que « *mixité sociale ne veut pas dire homogénéité* ». Le Ministre de l'Équipement G. de Robien donne des précisions : « *L'Article 55 est inefficace et injuste* », car lorsque l'on fait les comptes, on voit « *qu'un maire qui ne veut vraiment pas construire de logements sociaux à intérêt à payer les pénalités prévues (par la Loi) plutôt qu'à payer l'autofinancement nécessaire à un logement social* ». Façon de dire que cette Loi est en permanence détournée. Parmi les solutions d'adaptation de la Loi figure la possibilité de relever le seuil au delà duquel les communes sont concernées de 1500 à 3500 habitants, par « *souci d'égalité avec la Province* », ou d'atteindre les 20 % de logements sociaux non plus à la commune mais à l'échelon intercommunal. Quoiqu'il en soit, il est probable

que cette Loi ne restera pas en l'état et que les imperfections dont elles souffrent, en particulier du fait des facilités de contournement de ses prescriptions, seront réglées. Mais, dans le sens d'une moindre pression exercée sur les entités communales. En résultante, la spécialisation sociale en cours entre les territoires devrait trouver encore moins de freins pour s'exprimer.

4. Les axes qui mériteraient d'être approfondis.

Certains des axes de recherche susceptibles d'être approfondis ont été déjà évoqués précédemment, d'autres non. Parmi les premiers, le suivi grâce à l'outil satellitaire des marges rurales. Si l'exploitation des données SPOT a fourni des résultats quelque peu décevants en regard de qui en était attendu, il n'en demeure pas moins que des améliorations sont à attendre de l'utilisation d'images ayant une meilleure résolution spatiale¹⁰⁹. Cet outil ne présente cependant d'intérêt que dans le croisement avec d'autres sources, et dans la mise en œuvre d'un suivi régulier, à la fois des phénomènes d'urbanisation qui étaient au cœur de nos préoccupations, mais aussi d'une façon plus large, de l'évolution des paysages.

Les données statistiques et fiscales, grandement exploitées au **Chapitre II**, l'ont été dans un cadre élargi pour les premières, restreint à quatre départements pour les secondes. Elles ont, dans une approche diachronique, fourni d'intéressants enseignements quant aux dynamiques sociales, ainsi des tendances à la paupérisation non de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (initialement envisagée et pourtant attestée par certains signes), mais des populations résidant dans la partie Est du Val-d'Oise. Evolution que par la suite confirmeront d'autres sources. La généralisation de cette double approche, combinant à la fois les données de l'I.N.S.E.E.¹¹⁰ et les données fiscales, sur la totalité des marges de l'agglomération parisienne avec, là aussi, une reconduction périodique de la démarche serait du plus grand intérêt. Ce, afin de mettre en lumière l'approfondissement, ou, le moins probable mais non exclu, ralentissement de la spécialisation sociale des territoires.

Le complément informatif qu'apporte dans ce domaine la base **CD-BIEN**, ne peut qu'inciter à en poursuivre l'exploitation ? Si, les contacts déjà établis avec l'A.D.I.L. 95, organisme qui avait rendu accessible cette base, laissent entrevoir une

¹⁰⁹ Des contacts ont été établis avec SpotImages et Medias, afin des les acquérir.

¹¹⁰ Reste cependant à voir dans quelles conditions ces données seront rendus accessibles lors de la mise en œuvre des nouvelles modalités du recensement, en 2004.

poursuite de la démarche de coopération, cela ne présage en rien de l'accès à la source pour les autres départements de la R.I.F. Des comparaisons seraient pourtant du plus grand intérêt. Ainsi de l'évolution des marges rurales protégées par des P.N.R., ou de celles qui le seront à brève échéance, ou de l'émiettement des territoires des villes nouvelles. Dans ce domaine, des pistes non suivies avaient été envisagées. Les informations fournies par la base **CD-BIEN** permettent une reconnaissance de la parcelle cadastrée¹¹¹, donc, par voie de conséquence, d'évaluer les dynamiques résidentielles à des échelles infra-communales, à condition d'avoir au préalable effectué les géo-codages nécessaires.

Le recours aux enquêtes par voie postale constitue le dernier axe. Il semble indéniable que ce procédé présente un réel intérêt. Certes les enquêtes téléphoniques permettent également une connaissance des logiques des acteurs, des stratégies des ménages, mais elles nécessitent une logistique beaucoup plus lourde que celle à mettre en oeuvre avec les enquêtes-courrier. Le handicap de telles enquêtes résidait *a priori* sur une incertitude : la volonté ou non, des enquêtés d'y participer. Or, leurs réactions ont dépassé les attentes les plus optimistes à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Il devient donc envisageable d'établir un suivi de « type cohorte » de ces populations, tout particulièrement de celles résidant dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. En cherchant à saisir par exemple comment les ménages jouent avec les « potentialités territoriales » dans le but de maximiser leur propre « capital territorial »¹¹². La source est disponible, il suffit de l'exploiter. Par ailleurs, lors des contacts préliminaires avec le Conseil Général du Val-d'Oise, qui rappelons-le, a permis par son aide financière la réalisation de ce projet, il avait été envisagé de lancer une enquête de ce type à l'échelle du département. Les résultats obtenus attestent que ceci est tout à fait concevable. Le lancement d'une telle enquête sur les portions les plus stigmatisées du département (si l'on se réfère aux propos même des 380 enquêtés), celles du Sud-Est, permettraient de savoir si la « perception de l'extérieur » correspond à « celle de l'intérieur » et d'appréhender les dynamiques spécifiques à ces territoires.

De fait, au final, c'est bien une démarche de suivi multi-critères des marges de l'agglomération parisienne, s'appuyant sur une palette de sources *a priori* non compatibles, que nous souhaiterions mettre en oeuvre.

¹¹¹ Cette information non « verrouillée » par la C.N.I.L. permet pourtant de remonter jusqu'aux individus ayant effectué les transactions.

¹¹² Expression qui s'inspirant des analyses de P. Bourdieu, résume les stratégies déployées par les ménages.

BIBLIOGRAPHIE : LES MENAGES ET LEURS STRATEGIES RESIDENTIELLES, REALITES ET PERSPECTIVES.

- ALLARD M., BEAUCIRE F. et EMANGARD P.-H. : « L'archipel nantais ; les déplacements domicile-travail dans l'aire d'influence de Nantes », D.D.E. Loire-Atlantique, 1996. [n° 59].
- ALVERGNE C. et TAULELLE F. : « Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire », 304 p., Presses Universitaires de France, Paris, 2002. [n° 47].
- ARBONVILLE D. : « Ménages, familles et modes d'habiter », pp.94-109, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 89].
- ASCHER F. : « Prospective de l'habiter », pp.397-403, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 79].
- ASCHER F. « Métapolis, ou l'avenir des villes », 345 p., O. Jacob, Paris, 1995. [n° 1].
- AURIAC F. et BRUNET R. (sous la direction de) : « Espaces, jeux et enjeux », 343 p. Fondation Diderot, Fayard, 1986.
- AUTHIER J.-Y. (Sous la direction de, avec des contributions de BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LEVY J.-P. et alii...) : « Du domicile à la ville », 209 p., Coll. Anthropos-Villes, Economica, Paris, 2001. [n°210].
- AUTHIER J.-Y. : « Mobilités résidentielles et effets de composition dans les processus de réhabilitation des quartiers centraux », pp. 143-160, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l'Harmattan, Paris, 1996.
- BAILLY A. : « Les représentations en géographie », pp.369-381, in *Encyclopédie de Géographie*, 1167 p., Economica, 1995. [n° 122].
- BARRE R. : « Rapport de la commission de réflexion sur les aides publiques au logement », 1975. [n° 68].
- BASSAND M. : « Métropolisation et inégalités sociales », 245 p., Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne. 1997. [n°203].
- BAUER G. et ROUX J.-M. : « La rurbanisation ou la ville éparpillée », 189 p., Ed. du Seuil, Paris, 1976. [n° 58].
- BEAUCIRE F. : « Paris : les limites d'un aménagement spatial contrôlé », pp. 393-399, in *Métropoles en mouvement*, 656 p. Coll. Anthropos-Villes, Economica, Paris, 2000. [n° 88].
- BEAUD S. et WEBER F. : « Guide de l'enquête de terrain », 328 p., Guide « Repères », La Découverte, Paris. 1998.
- BEAUJEU-GARNIER J. : « Géographie urbaine », 360 p., Coll. U, A. Colin, Paris, 1980. [n° 21].
- BEHAR D. : « Banlieues ghetto, quartiers populaires ou ville éclatée », pp. 6-14, in *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 68-69, Sept – Déc. 1995.
- BEHAR D. : « Fonction urbaine et identité sociale en grande couronne », pp. 15-20, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50, Avril 1991.
- BEHAR D. et EPSTEIN R. « Exclusion et quartiers en difficulté, ou les aléas de la politique de la ville », *Urbanisme*, n° 301. 1998.
- BERGER M. : « L'urbanité des périurbains d'Île-de-France », pp. 57-64, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50, Avril 1991.
- BERGER M. : « Les périurbains d'Ile-de-France, stratégie de localisation », in *Stratégies résidentielles*, 459 p., (BONVALET C. et FRIBOURG A.-M. eds), Actes du séminaires de 1988, I.N.E.D., Paris, 1990. [n° 114].
- BERGER M., BEAUCIRE F. et SAINT-GERAND T. : « Mobilité résidentielle et navettes domicile-travail en Île-de-France », in *Entreprendre la ville*, 462 p., (sous la direction de A. OBADIA), Ed. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1997. [n° 107].
- BONNIN P. et VILLANOVA R. (sous la direction de) : « D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles », 371 p., Créaphis, Paris, 1999.[n° 112].
- BONVALET C. et BRUN J. : « Logement, mobilités et trajectoires résidentielles », pp. 312-318, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 31].
- BONVALET C. et BRUN J. : « Logement et division sociale dans l'espace », pp. 319-326, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 131].
- BONVALET C. et FRIBOURG A.-M. (sous la direction de) : « Stratégies résidentielles. Actes du séminaire de 1988 », 459 p., I.N.E.D., Paris, 1990. [n°115].
- BONVALET C. et GOTMAN A. : « Le logement une affaire de famille : l'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels », 167 p., L'Harmattan, Paris, 1993. [n° 95].

- **BONVALET C. et MAISON D.** : « Lieux d'ancrage et lieux de passage : itinéraires résidentiels en région parisienne », pp. 173-188, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l'Harmattan, Paris, 1996.
- **BONVALET C. et MERLIN P.** : « Transformation de la famille et habitat », Ed. sur microforme, La Documentation française, Paris, 1988. [n° 91].
- **BOURDIEU P.** : « Effets de lieu », pp. 249-262, in *La misère du monde*, 1460 p., Ed. du Seuil, Paris, 1993. [n° 125].
- **BOURDIEU P.** : « Le sens pratique », 474 p., Coll. Le sens commun, Ed. de Minuit, 1980.
- **BOURDIEU P.** : « La distinction », 670 p., Coll. Le sens commun, Ed. de Minuit, 1979. [n° 126].
- **BOYER J.-C. et DENEUX J.-F.** : « Pour une approche géopolitique de la région parisienne », pp. in *Les géographes, l'action et le politique, Hérodote* n°33-34. pp. 157-173, 1984. [n° 43].
- **BOYER J.-C.** : « Les banlieues en France. Territoires et sociétés », 206 p., Coll. U., A. Colin, 2000. [n° 53].
- **BOZON M. et THIESSE A.-M.** : « La terre promise, gens du pays et nouveaux habitants dans les villages du Valois », Fondation Royaumont. 1986. [n°212].
- **BRUN J.** : « La mobilité résidentielle et les sciences sociales. Transfert de concept et questions de méthodes », pp. 3-14, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°59-60, Juin – Septembre 1993.
- **BRUN J. et FAGNANI J.** : « Paris ou la banlieue, le choix d'un mode de vie », pp. 92-99 in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50. 1991. [n° 76].
- **CAHIER DE L'HABITAT (Les)** : « Mixité sociale et ségrégation : les réalités d'hier et d'aujourd'hui et les actions publiques, Actes de la table ronde du 12 Décembre 2000 organisée par l'IAU.R.I.F. », 40 p., n° 29, Avril 2001.
- **CAMILLERI C.** : « Stigmatisation et stratégies identitaires », pp. 85-94, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l'Harmattan, Paris, 1996.
- **CASTELLS M. et GODARD F.** : « Monopolville. L'entreprise, l'Etat, l'urbain », 496 p., Coll. Recherche urbaine, Ecoles Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1974. [n° 125].
- **CAVARD J.-C.** : « Histoire de la création du Parc naturel régional du Vexin français », pp. 23-38, in *Publication des Amis du Vexin Français*, n°34, Mai 1994. [n°207].
- **CHAMBOREDON J.-C. et LEMAIRE M.** : « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ». *Revue française de Sociologie*, XI, 1971. [n° 103].
- **CHOMBART DE LAUWE P.-H.** : « Famille et habitation », 221 p., C.N.R.S., Chambéry, 1959. [n° 70].
- **CHOMBART DE LAUWE P.-H.** : « Périphérie des villes et crise de civilisation », pp. 303-316, in *La banlieue aujourd'hui*, 316 p., L'Harmattan, Paris, 1982. [n° 48].
- **CLANCHE F. et FRIBOURG A.-M.** : « Grandes évolutions du parc et des ménages depuis 1950 », pp.77-85, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p. La Découverte, Paris, 1998. [n° 90].
- **CLAVAL P.** : « La logique des villes. Essai d'urbanologie », 633 p., L.I.T.E.C., Paris, 1981. [n° 29].
- **CLAVAL P.** : « Espace et pouvoir », 257 p., Presses Universitaires de France, Paris, 1978. [n°205].
- **CLAVAL P.** : « Essai sur l'évolution de la géographie humaine », 201 p., Les Belles Lettres, Paris, 1976.
- **CLERC P.** : « Grands ensembles, banlieues nouvelles », 471 p., Presses Universitaires de France, Paris, 1967. [n° 93].
- **CRIBIER F.** : « Suivi d'une génération de retraités parisiens », 120 p., C.N.R.S., Paris, 1983. [n°110].
- **CRIBIER F.** : « Itinéraires résidentiels et stratégies d'une génération de Parisiens à deux périodes de leur vie », pp. 42-50, *Annales de la recherche urbaine*, n°41, Mars-Avril 1989. [n°148].
- **CRIBIER F., DUFFAU M.-L., KYCH A.** : « Stratégies résidentielles et statut d'occupation », pp. 157-175, in *Stratégies résidentielles, Actes du séminaire de 1988*, (sous la direction de BONVALET C. et FRIBOURG A.-M.), 459 p., I.N.E.D., Paris, 1990.
- **COURGEAU D.** : « Mobilité géographique, nuptialité et fécondité », *Population*, n°4-5, I.N.E.D., Paris, 1976. [n°108].
- **CUTURELLO P.** : « Propriété et sens commun », pp. 114-121, In *Annales de la Recherche urbaine*, n°65, Déc. 1994.
- **CUTURELLO P. et GODARD F.** : « Familles mobilisées. Accession à la propriété du logement et notion d'effort des ménages », 242 p., Plan Construction, Paris, 1982. [n° 124].
- **DAGNAUD M.** : « Les villes nouvelles, greffe d'une décision administrative sur une société locale », pp. 123-170, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°5, 1979.
- **DENEUX J.-F.** : « Les villes nouvelles d'Île-de-France et leurs flux migratoires », in *Les périurbains de Paris, Villes en Parallèle*, n° 19, 1992.
- **DE VILLANOVA R.** : « Migrants et propriétaires : nomadisme ou sédentarité », pp. 68-78, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°65, Déc. 1994.
- **DESPONDS D.** : « La mobilité résidentielle et ses incertitudes : choisir une ville nouvelle ou sa périphérie ? », pp. 114-137, in *Les périurbains de Paris, Villes en Parallèle*, n°19. 1992. [n°64].

- **DESPONDS D.** : « Géographie sociale et dynamiques résidentielles ; quelles spécificités pour le Val-d'Oise dans son contexte spatial ? », 55 p., Conseil Général du Val-d'Oise. Juin 2003. [n°216].
- **DI MEO G. (sous la direction de)** : « Les territoires du quotidien », 207 p., Coll. Géographie sociale, L'Harmattan. Paris. 1996.
- **DONZELOT J. (avec MEVEL C. et WYVEKENS A.)** : « Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France », 362 p., Ed. du Seuil, Coll. La couleur des idées, Paris. 2003.
- **DUBET F.** : « Sociologie de l'expérience », 273 p., Ed. du Seuil, Paris. 1994.
- **ESPACE GEOGRAPHIQUE L' (Revue)** : « Recensement et accès aux données pour les chercheurs », pp. 9-14, débat organisé par la Revue, avec la participation de BRUNET R., BUSSI M., DAMAIS J.-P., KYCH A., PUMAIN D. et RHEIN C. autour du thème : « Recherches libertés et données publiques », in *L'espace géographique* n°1, 2000. [n° 101].
- **FREMONT A.** : « La Basse-Normandie conservatrice et la géographie des notables », pp. 199-212, in *Les géographes, l'action et le politique ; Hérodote* n°33-34. 1984. [n° 44].
- **FREMONT A.** : « La région, espace vécu », 223 p., Presses Universitaire de France, Paris, 1976. [n° 121].
- **FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., RENARD J.** : « Géographie sociale », 387 p., Masson. Paris. 1984.
- **FORREST R. et MURIE A.** : « Les promesses d'une démocratie de propriétaires », pp. 14-25, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- **FORRESTER J.W.** : « Dynamique urbaine », 329 p. Economica, Paris, 1979.
- **FOUCHIER V.** : « Les densités de la ville nouvelle d'Evry : du projet au concret », 320 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, Paris, 2000.
- **FOUCHIER V. et MIRANDE B.** : « Les logements neufs et leur population dans les cinq villes nouvelles d'Île-de-France, une exploitation des Enquêtes Ménages de 1990 à 1998 », 147 p., Ed. de la DGHUC, Paris-La Défense, 1999.
- **FOURNY M.-C. et MICOUD A.** : « Représentations et nouvelles territorialités : à la recherche du territoire perdu », pp. 31-51 In *Ces territorialités qui se dessinent*, (sous la direction de J.-L. GUIGOU), 2001. [n° 61].
- **GEORGE P. et VERGER F.** : « Dictionnaire de Géographie », 500 p., Sixième édition mise à jour, Presses Universitaires de France, Paris, 2000. [n° 38].
- **GIBLIN B.** : « Géopolitiques des régions françaises », pp. 32-53, in *Géopolitiques de la France ; Hérodote* n°40. 1986. [n° 46].
- **GIBLIN B.** : « Stratégies politiques dans le bassin houiller du Nord de la France », pp. 174-198, in *Les géographes, l'action et le politique ; Hérodote* n°33-34. 1984. [n° 42].
- **GIRAUD G.** : « La théorie des jeux », 317 p., Coll. Champs Université, Ed. Flammarion, Sept. 2000. [n°220].
- **GOTMAN A.** : « L'accession à la propriété dans le parc social : quelle demande ? », pp. 55-67, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- **GOTMAN A.** : « Familles, générations, patrimoine, une question urbaine ? », pp. 87-96, in *Annales de la Recherche urbaine* n°41. 1989. [n°82].
- **GREFFE X.** : « Le développement local », 1999 p., Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2002.
- **GREMION C.** : « Une compétence partagée, ou les stratégies d'acteurs entre déconcentration et décentralisation », pp. 264-271, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n°72].
- **GUILLUY C.** : « “ La France ‘périphérique’ délaissée », p. 7, in *Libération*. Mercredi 1er Octobre 2003 [n°218].
- **GUILLUY C.** : « Atlas des fractures françaises », 181 p. L'Harmattan, Paris. 2000. [n°219].
- **HAUMONT A.** : « La mobilité intra-urbaine », pp. 109-118, in *Annales de la Recherche urbaine*, n°59-60, Juin – Sept. 1993.
- **HAUMONT A.** : « L'Île-de-France, développement et aménagement », pp. 5-14, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 50, Avril 1991.
- **HERMEL L., LOUPPE A., et MUSY M.** : « Banlieue 2015 : pour une véritable stratégie du suburbain », 157 p., L'Harmattan, Paris, 1996. [n° 54].
- **HIRSCH B.** : « Oublier Cergy... l'invention d'une ville nouvelle », 294 p. Presses de l'Ecole des ponts et chaussées, 1990.
- **HUSSERL E.** : « La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendentale », [1 éd. Franç. 1954], 2^{ème} éd., 589 p. Gallimard, Paris, 1976. [n°7].
- **I.A.U.R.I.F.** : « Les territoires dans l'aménagement régional ». 4 p. *Note rapide*. Mai 2000. [n°222].
- **I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F.** : « L'Atlas des Franciliens ». Tome 2 Recensement de 1999 : Logement, 116 p., I.N.S.E.E., Paris, 2001. [n° 78].

- **I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F.** : « L'Atlas des Franciliens ». Tome 1 Recensement de 1999 : Territoire et population, 84 p., I.N.S.E.E., Paris, 2000.
- **I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F.** : « L'Atlas des Franciliens ». Tome 2 Recensement de 1990 : Age, emploi, modes de vie ..., 160 p., I.N.S.E.E., Paris, 1992.
- **I.N.S.E.E. – I.A.U.R.I.F.** : « L'Atlas des Franciliens », Tome 1 Recensement de 1990 : Population et logements, 80 p., I.N.S.E.E., Paris, 1991.
- **JUERY F. et MAES P.** : « Quitter la ville et changer de vie », 300 p., Grancher, Paris, 2002. [n°213].
- **KNAFOU R. (sous la direction de)** : « La planète 'nomade'. Les mobilités géographiques d'aujourd'hui », 247 p., Ed. Belin, Paris. 1998.
- **LACOSTE Y.** : « Editorial », pp.3-23, in *Périls géopolitiques en France. Hérodote n° 80*. 1996. [n° 41].
- **LE CORBUSIER** : « Manière de penser l'urbanisme », 184 p., Ed. de l'Architecture d'aujourd'hui, Boulogne/Seine, 1946. [n° 85].
- **LEGER J.-M.** : « Mode, genre, manière, style (de vie, d'habiter) », pp. 365-373, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 39].
- **LEFEBVRE H.** : « La production de l'espace », (1^{ère} éd. 1974), 485 p., Anthropos, Economica, Paris, 2^{ème} éd. 2000. 174 p. [n° 5].
- **LEFEBVRE H.** : « Espace et politique – Le droit à la ville II », (1^{ère} éd. 1972), 174 p., Anthropos, Economica, Paris, 2^{ème} ed., 2000. [n° 4].
- **LEFEBVRE H.** : « Le droit à la ville », 166 p., Ed. Anthropos, Economica, 1968. [n° 25].
- **LELIEVRE E.** : « Mobilités résidentielles en France : observation et analyse, le point de vue du démographe », in *La ville en mouvement* (LELIEVRE E. et LEVY-VROELANT C.), 357 p., l'Harmattan, Paris, 1992. [n° 111].
- **LEVY J.** : « Tel type de ville, tel vote », journal *Libération*, Mercredi 12 Juin 2002. [n° 211].
- **LEVY J.** : « Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde », 400 p., Mappemonde-Belin, Paris, 1999. [n° 75].
- **LEVY J.** : « L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique », 442 p., Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1994.
- **LEVY J.** : « L'espace et le politique : quelles rencontres ? », pp. 253-268, in *Espaces, jeux et enjeux*, 343 p. Fondation Diderot, Fayard, 1986. [n°206].
- **LEVY J., LUSSAULT M. (sous la direction de)** : « Logiques de l'espace, esprits des lieux. Géographies à Cerisy ». Mappemonde. Belin. 350 p. Paris. 2000. [n°145].
- **LEVY J.-P.** : « Dynamiques du parc immobilier et mobilité résidentielle », pp. 336-344, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p. La Découverte, Paris, 1998. [n° 94].
- **LEVY J.-P.** : « L'habitat influe-t-il sur la mobilité ? », pp. 33-44, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 59-60, Juin – Septembre 1993.
- **LOUCHART P.** : « Influence du parc de logements sur la structure et la dynamique par âge des populations à l'échelon local », 114 p., I.A.U.R.I.F., Paris, 1997. [n° 63].
- **LOUCHART P., SAGOT M. et TIRATAY L.** : « Géographie sociale et pauvreté », I.A.U.R.I.F., Paris, 2002.
- **MAGRI S.** : « L'émergence du logement social et moyens d'une réforme (1894-1930) », pp. 34-42, *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 97].
- **MAGRI S.** : « Villes, quartiers : proximité et distances sociales dans l'espace urbain », pp. 151-173, *Genèses*, n° 13, 1993.
- **MAISON D.** : « Pionniers de l'accession », pp. 35-46, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- **MAISON D.** : « Dimensions familiales de la mobilité résidentielle », pp. 45-50, in *Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, Juin-Sept. 1993.
- **MAISON D.** : « Effet d'alliance et transmission différée dans le rapport à la propriété », pp. in *Le logement, une affaire de famille*, (sous la direction de BONVALET C. et GOTMAN A.). 1993. [n° 83].
- **MASSOT A.** : « Les ventes de logements d'occasion dans les villes nouvelles d'Île-de-France ». 1993-1995 », 411 p., I.A.U.R.I.F., Paris, 1999. [n°181].
- **MERLIN P.** : « Les banlieues des villes françaises », 210 p., La Documentation française, Paris, 1998. [n° 52].
- **MERLIN P.** : « La famille éclate, le logement s'adapte », 223 p., Syros-Alternatives, Paris, 1990. [n° 116].
- **MERLIN P.** : « L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles d'Île-de-France », 212 p., La Documentation française, Paris, 1982. [n° 3].
- **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME** : « Atlas statistique des villes nouvelles d'Île-de-France. Evolutions 1968-1993 », 103 p. (réalisé sous la direction de J.-E. ROULLIER), 1996. [n° 143].

- **OMALEK L., LAFERRERE A., LE BLANC D., CHERRIER F. et GUYOT D.** : « Les conditions de logement des ménages. Exploitation de l'enquête Logement 1996-1997 », 292 p., I.N.S.E.E., Paris, 1998. [n° 123].
- **ORFEUIL J.-P.** : « Stratégies de localisation des ménages et des services dans l'espace urbain », 75 p., PREDIT, La Documentation française, Paris, 2000.
- **PEILLON P.** : « Utopie et désordre urbains. Essai sur les grands ensembles d'habitation », 282 p., Ed. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 2001. [n°221].
- **PENVEN A.** : « Territoires rebelles. Intégration – ségrégation dans l'agglomération rennaise », 254 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, 1998. [n° 36].
- **PERILLON Y.** : « Quelles limites pour le Vexin français ? », pp. 15-21, in *Cahiers de l'I.A.U.R.I.F.*, n°109-110, Juillet 1995. [n°209].
- **PINCON-CHARLOT M.** : « Fragmentations sociales et fragmentations spatiales dans la grande bourgeoisie française », pp. 101-107, in *La ville : Agrégation et ségrégation sociales*, (sous la direction de HAUMONT N.), 1996. [n° 136].
- **PINCON M. et PINCON-CHARLOT M.** : « Propriété individuelle et gestion collective : les lotissements chics », pp. 35-46, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 65, Déc. 1994.
- **PINCON M. et PINCON-CHARLOT M.** : « Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires », 334 p., Payot, Paris, 1992. [n° 135].
- **PINCON M. et PINCON-CHARLOT M.** : « Dans les beaux quartiers », 254 p., Ed. du Seuil, Paris, 1989. [n° 137].
- **PINCON-CHARLOT M., PRECETEILLE E., et RENDU P.** : « Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en région parisienne », 291 p., Anthropos, Paris, 1986. [n° 133].
- **PINSON D.** : « Du logement pour tous aux maisons en tout genre », 207 p., Ministère du Logement, Plan Construction et Architecture, Paris, 1988. [n° 86].
- **PIRON O.** : « A propos de la ségrégation urbaine : comment passer de l'analyse à l'action ? », pp. 197-206, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), l'Harmattan, Paris, 1996.
- **P.N.R. du Vexin français** : Charte du Parc. 104 p. 1995, 9 Mai 1995. [n°40].
- **P.N.R. du Vexin français et S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise** : « Convention Ville-Porte », 6 p., 2 Février 1999. [n° 149].
- **RACINE J.-B.** : « La ville entre Dieu et les Hommes », 354 p., Anthropos, Economica, Paris, 1993.
- **RACINE J.-B.** : « Problématiques et méthodologie : de l'implicite à l'explicite », 262 p., in *Problématiques de la géographie* (ISNARD H., RACINE J.-B., REYMOND H.), P.U.F., Paris, 1981.
- **RACINE J.-B.** : « La géographie moderne dans la problématique des sciences sociales. Des paradigmes de la totalité aux paradigmes critiques ». Geopoint, 76. 1976.
- **RAYMOND H.** : « Préface », p.9-11, in *La ville : Agrégation et ségrégation sociales*, 219 p. (Sous la direction de HAUMONT N.), L'Harmattan, Paris, 1996. [n° 134].
- **RAYMOND H.** : « Habiter et vie quotidienne », pp.390-396, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 92].
- **RESEAU SOCIO-ECONOMIE DE L'HABITAT** : « La ségrégation dans la ville : concepts et mesures », 258 p., L'Harmattan, Paris, 1994. [n° 129].
- **RHEIN C.** : « Ségrégation et mobilité différentielle. La diffusion des couches moyennes », pp. 65-72, in *Annales de la Recherche urbaine. n°50*. 1991. [n° 80].
- **RIBES C. (sous la direction de)** : « Etude préalable à la création du Parc Naturel Régional du Vexin Français », 4 volumes, I.A.U.R.I.F., étude réalisée pour le compte du Conseil Régional d'Île-de-France, Décembre 1991. [n°208].
- **RONCAYOLO M.** : « La ville et ses territoires », 285 p., Coll. Folio Essais, Gallimard, Paris. Edition revue. 1997.
- **RONCAYOLO M., COUDROY DE LILLE L. et FIJALKOW Y.** : « Ville et logement : catégories statistiques et indicateurs sociaux (XIX ème – XX ème siècle) », pp. 27-33, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p. La Découverte, Paris, 1998. [n° 96].
- **ROSALES-MONTANO S., HARZO C. et CLERGET M.-P.** : « Programme mobilités en Villes nouvelles : le cas de l'Isle-d'Abeau : entre proximité et dispersion », 121 p., Plan Urbain, Groupe Central des Villes nouvelles, Observatoire Social de Lyon. Janvier 1998. [n°217].
- **ROSEMBERG M.** : « Le marketing urbain en question », 184 p., Coll. Villes, Anthropos, Economica, Paris 2000. [n° 73].
- **S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise** : S.D.A.U. de la ville nouvelle de Cergy-pontoise. Approuvé le 6 Juillet 2000. [n° 168].
- **SECHET R.** : « Espaces et pauvretés : la géographie interrogée », 213 p., L'Harmattan, Paris, 1996.

- **SEGAUD M., BONVALET C. et BRUN J.** : « Introduction », pp. 5-8, in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, 411 p., La Découverte, Paris, 1998. [n° 67].
- **SERRES M.** : « Le Tiers Instruit », 249 p., F. Bourin, Paris, 1991. [n° 37].
- **SERRES M.** : « Les cinq sens », 461 p., Coll. Pluriel, Ed. Grasset, Paris, 1985.
- **SERRES M.** : « Hermes V : Le passage du Nord-Ouest », 195 p., Ed. du Seuil, Paris, 1980. [n° 49].
- **SIMON P.** : « La division sociale et ethnique de l'espace parisien », pp. 299-309, in *Métropoles en mouvement*, 656 p. Coll. Anthropos-Villes, Economica, Paris, 2000. [n° 27].
- **SIMON P.** : « Les politiques de la ville contre la ségrégation », pp. 26-33, in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 68-69, Sept – Déc. 1995.
- **SOLER-COUTEAUX P.** : « Droit de l'urbanisme », 667 p., 3 éd. Dalloz, Paris, 2000. [n°204].
- **STASZAK J.-F. (sous la direction de)** : « Dans quel monde vivons nous ? Géographie, Phénoménologie, et ethno méthodologie », in *Le discours du géographe*, 281 p., L'Harmattan, Paris, 1997.
- **STEINBERG J.** : « Rôle et avenir des villes nouvelles d'Île-de-France », pp. 141-151, *Annales de Géographie*, n° 552, 1990.
- **STEINBERG J.** : « Activités nouvelles et villes nouvelles : l'exemple de l'Île-de-France », pp. 23-27, in *Cahiers du CREPIF*, n° 24, 1988.
- **STEINBERG J.** : « Les villes nouvelles dans le développement péri-urbain », in *Peut-on maîtriser le développement périurbain ?*, *Cahiers du CREPIF*, n° 3, 1983.
- **STEINBERG J.** : « Les villes nouvelles d'Île-de-France », 780 p., Masson, Paris, 1981. [n° 2].
- **TABARD N.** : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », in *Economie et Statistique*, n° 270, I.N.S.E.E., Paris, Octobre 1993.
- **THOM R.** : « Modèles mathématiques de la morphogénèse : recueil de textes sur la théorie des catastrophes et ses applications », 319 p., U.G.E., Paris. 1974. [n°222].
- **URBAIN J.-D.** : « Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentiels », 392 p., Ed. Payot, Paris. 2002. [n°215].
- **URBAIN J.-D.** : « Urbain en campagne », Article parue dans le journal *Libération*, le Jeudi 10 Octobre 2002. [n°214].
- **VIEILLARD-BARON H.** : « La politique de la ville : Histoire et organisation », 159 p., Ed. A.S.H., Paris, 2000.
- **VIEILLARD-BARON H.** : « Les banlieues, ghetto impossible », 169 p., Ed. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1996. [n° 51].
- **VIEILLARD-BARON H.** : « Le risque du ghetto », in *Esprit*, n° 2, 1991.
- **WACQUANT L.** : « Pour en finir avec le mythe des cités – ghettos. Les différences entre la France et les Etats-Unis », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 54, 1992.
- **WIEVORKA M.** : « Violences en France », 344 p., Ed. du Seuil, Paris, 1999. [n° 127].
- **WIEVORKA M. et LEVEAU R. (sous la direction de)** : « Violences urbaines », 151 p., L'Harmattan, Paris, 1992.
- **WILLMOTT P.** : « Ségrégation et 'entre-soi' en Grande-Bretagne », pp. 67-72, in *La ville : agrégation et ségrégation sociale* (sous la direction de N. HAUMONT), L'Harmattan, Paris, 1996.

ANNEXES DU CHAPITRE IV :

- 1) CARACTERISTIQUES DES IMAGES SELECTIONNEES ET DES ZONES-TEST :

- Toutes les imquettes ont été calées afin d'obtenir une superposition de l'image 1999 sur l'image 1990.

- Le point de calage est le suivant : PIXEL sombre dans la partie Nord de l'hémicycle Ricardo Bofill à Cergy-Saint-Christophe :

- Calage à partir de l'iquette **C390** : Pixel (Ligne : 256 ; Colonne : 1726). Voir coordonnées de ce point sur l'image hdr Panchro. 1990 (Ligne : 4255 ; Colonne : 5217).
 - Ce point correspond sur l'image hdr 1999 (**Img99**) au point suivant (Ligne 4906 ; Colonne : 6754)

- Toutes les imquettes ont ensuite été organisées en fonction de ces deux points de base de façon à avoir la plus parfaite superposition. De préférence les imquettes ont des tailles similaires, à l'exception des bords : 2000 lignes / 2000 colonnes. Ces imquettes sont codées A1, A2, A3, A4, B1, B2, etc..., jusqu'à D4.

2) ORGANISATION DU DECOUPAGE SUR L'IMAGE 1990 Panchromatique :

- Le découpage a été effectué à partir de l'image panchromatique 1990 : **Img90**.

- **Imquette A190** : - Lignes : 1 à 2000
 - Colonnes : 1 à 1492

- **Imquette A290** : - Lignes : 1 à 2000
 - Colonnes : 1493 à 3492.

- **Imquette A390** : - Lignes : 1 à 2000
 - Colonnes : 3493 à 5492

- **Imquette A490** : - Lignes : 1 à 2000
 - Colonnes : 5493 à 7492

- **Imquette B190** : - Lignes : 2001 à 4000
 - Colonnes : 1 à 1492

- **Imquette B290** : - Lignes : 2001 à 4000
 - Colonnes : 1493 à 3492.

- **Imquette B390** : - Lignes : 2001 à 4000
 - Colonnes : 3493 à 5492

- **Imquette B490** : - Lignes : 2001 à 4000
 - Colonnes : 5493 à 7492

- **Imquette C190** : - Lignes : 4001 à 6000
 - Colonnes : 1 à 1492

- **Imquette C290** : - Lignes : 4001 à 6000
 - Colonnes : 1493 à 3492.

- **Imquette C390** : - Lignes : 4001 à 6000
 - Colonnes : 3493 à 5492

- **Imquette C490** : - Lignes : 4001 à 6000
 - Colonnes : 5493 à 7492

- **Imagette D190** : - Lignes : 6001 à 7155
 - Colonnes : 1 à 1492
- **Imagette D290** : - Lignes : 6001 à 7155
 - Colonnes : 1493 à 3492.
- **Imagette D390** : - Lignes : 6001 à 7155
 - Colonnes : 3493 à 5492
- **Imagette D490** : - Lignes : 6001 à 7155
 - Colonnes : 5493 à 7492

3) ORGANISATION DU DECOUPAGE SUR L'IMAGE 1999 Panchromatique :

- Le découpage a été effectué à partir de l'image panchromatique 1999 : Img99.

- **Imagette A199** : - Lignes : 651 à 2650
 - Colonnes : 1537 à 3028
- **Imagette A299** : - Lignes : 651 à 2650
 - Colonnes : 3029 à 5028
- **Imagette A399** : - Lignes : 651 à 2650
 - Colonnes : 5029 à 7028
- **Imagette A499** : - Lignes : 651 à 2650
 - Colonnes : 7029 à 9028
- **Imagette B199** : - Lignes : 2651 à 4650
 - Colonnes : 1537 à 3028
- **Imagette B299** : - Lignes : 2651 à 4650
 - Colonnes : 3029 à 5028
- **Imagette B399** : - Lignes : 2651 à 4650
 - Colonnes : 5029 à 7028
- **Imagette B499** : - Lignes : 2651 à 4650
 - Colonnes : 7029 à 9028
- **Imagette C199** : - Lignes : 4651 à 6650
 - Colonnes : 1537 à 3028
- **Imagette C299** : - Lignes : 4651 à 6650
 - Colonnes : 3029 à 5028
- **Imagette C399** : - Lignes : 4651 à 6650
 - Colonnes : 5029 à 7028
- **Imagette C499** : - Lignes : 4651 à 6650
 - Colonnes : 7029 à 9028
- **Imagette D199** : - Lignes : 6651 à 7805
 - Colonnes : 1537 à 3028
- **Imagette D299** : - Lignes : 6651 à 7805
 - Colonnes : 3029 à 5028
- **Imagette D399** : - Lignes : 6651 à 7805
 - Colonnes : 5029 à 7028

- Imagette D499 : - Lignes : 6651 à 7805
- Colonnes : 7029 à 9028

4) CARACTERISTIQUES DES DIX ZONES-TEST PAR RAPPORT AUX IMAGETTES PANCHROMATIQUES :

- Toutes les zones-tests ont la même taille : 500 Lignes et 500 Colonnes.
- Zone-Test 1 : Frémainville (95 253) / Seraincourt (95 592) (Val-d'Oise).
 - Dans l'imagette C3 : - Ligne 1 à 501
- Colonne 300 à 800
- Zone-Test 2 : Vauréal (95 637) / Cergy-le-Haut (95 127) (Val-d'Oise).
 - Dans l'imagette C3 : - Ligne 100 à 600
- Colonne 1500 à 2000
- Zone-Test 3 : Méru (60 395) (Oise).
 - Dans l'imagette B4 : - Ligne 10 à 510
- Colonne 200 à 700
- Zone-Test 4 : Marines (95 370) / Cormeilles-en-Vexin (95 177) (Val-d'Oise).
 - Dans l'imagette B3 : - Ligne 1000 à 1500
- Colonne 1200 à 1700
- Zone-Test 5 : Méry-sur-Oise (95 394) / Saint-Ouen-L'Aumône (95 572) (Val-d'Oise).
 - Dans l'imagette C4 : - Ligne 10 à 510
- Colonne 500 à 1000
- Zone-Test 6 : Magny-en-Vexin (95 355) / Saint-Gervais (95 554) (Val-d'Oise).
 - Dans l'imagette B2 : - Ligne 600 à 1100
- Colonne 1500 à 2000
- Zone-Test 7 : Vigny (95 658) /Théméricourt (95 610) (Val-d'Oise).
 - Dans l'imagette B3 : - Ligne 1500 à 2000
- Colonne 500 à 1000
- Zone-Test 8 : L'Isle-Adam (95 313) / Parmain (95 480) (Val-d'Oise).
 - Dans l'imagette B4 : - Ligne 1200 à 1700
- Colonne 900 à 1400
- Zone-Test 9 : Vesly (27 682) / Authevernes (27 026) (Eure).
 - Dans l'imagette B2 : - Ligne 1 à 501
- Colonne 798 à 1298
- Zone-Test 10 : Chavençon (60 144) / Monneville (60 411) (Oise).
 - Dans l'imagette B3 : - Ligne 204 à 704
- Colonne 1000 à 1500

5) ORGANISATION DU DECOUPAGE SUR L'IMAGE 1990 XS :

- Toutes les imagettes ont été calées afin d'avoir superposition de l'image 1999 sur l'image 1990.
- Le point de calage est le suivant : PIXEL sombre dans la partie Nord de l'hémicycle Ricardo Bofill à Cergy-Saint-Christophe :

- Calage à partir de l'imagette **C390** : Pixel (Ligne : 256 ; Colonne : 1726).
 - Ce point correspond sur l'image XS hdr 1990 (**ImgXS90**) au point suivant B : (Ligne 2253 ; Colonne : 2366) ; correspondant au point B' sur l'image XS hdr 99 (ligne : 2437 ; Colonne : 3420).

- Toutes les imagettes ont ensuite été organisées en fonction de ces deux points de base de façon à avoir la plus parfaite superposition. De préférence les imagettes ont des tailles similaires, à l'exception des bords : 1000 lignes / 1000 colonnes. Ces imagettes sont codées A1, A2, A3, A4, B1, B2, etc... jusqu'à D4.

- Le découpage a été effectué à partir de l'image 1990 : Img90.

- **Imagette B2XS90** : - Lignes : 1125 à 2124
- Colonnes : 503 à 1502
- **Imagette B3XS90** : - Lignes : 1125 à 2124
- Colonnes : 1503 à 2502
- **Imagette B4XS90** : - Lignes : 1125 à 2124
- Colonnes : 2503 à 3502
- **Imagette C2XS90** : - Lignes : 2125 à 3124
- Colonnes : 503 à 1502.
- **Imagette C3XS90** : - Lignes : 2125 à 3124
- Colonnes : 1503 à 2502
- **Imagette C4XS90** : - Lignes : 2125 à 3124
- Colonnes : 2503 à 3502.

6) ORGANISATION DU DECOUPAGE SUR L'IMAGE 1999 XS :

- Le point de repère ayant été positionné, le découpage a ensuite eu lieu pour les images de 1999.
- **Imagette B2XS99** : - Lignes : 1309 à 2308
- Colonnes : 1557 à 2559
- **Imagette B3XS99** : - Lignes : 1309 à 2308
- Colonnes : 2557 à 3556
- **Imagette B4XS99** : - Lignes : 1309 à 2308
- Colonnes : 3557 à 4556
- **Imagette C2XS99** : - Lignes : 2309 à 3308
- Colonnes : 1557 à 2256
- **Imagette C3XS99** : - Lignes : 2309 à 3308
- Colonnes : 2257 à 3556
- **Imagette C4XS99** : - Lignes : 2309 à 3308
- Colonnes : 3557 à 4556

7) CARACTERISTIQUES DES DIX ZONES-TEST PAR RAPPORT AUX IMAGETTES XS :

- Toutes les zones-test ont la même taille : 250 Lignes et 250 Colonnes, (en **gras**, les coordonnées à partir de l'imagette, en souligné, les coordonnées à partir de l'image brute XS90, et en *italique*, les coordonnées à partir de l'image brute XS99).

- **Zone-Test 1** : **Frémainville (95 253)** / **Seraincourt (95 592)** (Val-d'Oise).

- Dans l'imagette **C3** :

- Ligne 1 à 250
- Colonne 150 à 400
- Dans l'image brute XS 90.
 - Ligne : 2125 à 2375
 - Colonne : 1653 à 1903
- *Dans l'image brute XS 99.*
 - *Ligne : 2309 à 2559*
 - *Colonne : 2707 à 2957*
- **Zone-Test 2 : Vauréal (95 637) / Cergy-le-Haut (95 127) (Val-d'Oise).**
 - Dans l'imagette C3 :
 - Ligne 50 à 300
 - Colonne 750 à 1000
 - Dans l'image brute XS 90.
 - Ligne : 2175 à 2425
 - Colonne : 2503
 - *Dans l'image brute XS 99.*
 - *Ligne : 2359 à 2609*
 - *Colonne : 3307 à 3557*
- **Zone-Test 3 : Méru (60 395) (Oise).**
 - Dans l'imagette B4 :
 - Ligne 5 à 255
 - Colonne 100 à 350
 - Dans l'image brute XS 90.
 - Ligne : 1130 1380
 - Colonne : 2603 à 2853
 - *Dans l'image brute XS 99.*
 - *Ligne : 1314 à 1564*
 - *Colonne : 3657 à 3907*
- **Zone-Test 4 : Marines (95 370) / Cormeilles-en-Vexin (95 177) (Val-d'Oise).**
 - Dans l'imagette B3 :
 - Ligne 500 à 750
 - Colonne 1200 à 1700
 - Dans l'image brute XS 90.
 - Ligne : 1625 à 1875
 - Colonne : 2103 à 2353
 - *Dans l'image brute XS 99.*
 - *Ligne : 1809 à 2059*
 - *Colonne : 3157 à 3407*
- **Zone-Test 5 : Méry-sur-Oise (95 394) / Saint-Ouen-L'Aumône (95 572) (Val-d'Oise).**
 - Dans l'imagette C4 :
 - Ligne 5 à 255
 - Colonne 500 à 1000
 - Dans l'image brute XS 90.
 - Ligne : 2125 à 2375
 - Colonne : 2503 à 2753
 - *Dans l'image brute XS 99.*
 - *Ligne : 2314 à 2564*
 - *Colonne : 3807 à 4057*
- **Zone-Test 6 : Magny-en-Vexin (95 355) / Saint-Gervais (95 554) (Val-d'Oise).**
 - Dans l'imagette B2 :

- Ligne 300 à 550
- Colonne 750 à 1000
- Dans l'image brute XS 90.
- Ligne : 1425 à 1675
- Colonne : 1253 à 1503
- *Dans l'image brute XS 99.*
- Ligne : 1609 à 1859
- Colonne : 2307 à 2557
- **Zone-Test 7 : Vigny (95 658) /Théméricourt (95 610) (Val-d'Oise).**
- Dans l'imagette B3 :
- Ligne 750 à 1000
- Colonne 250 à 500
- Dans l'image brute XS 90.
- Ligne : 1875 à 2125
- Colonne : 1753 à 2003
- *Dans l'image brute XS 99.*
- Ligne : 2059 à 2309
- Colonne : 2807 à 3057
- **Zone-Test 8 : L'Isle-Adam (95 313) / Parmain (95 480) (Val-d'Oise).**
- Dans l'imagette B4 :
- Ligne 600 à 8
- Colonne 450 à 700
- Dans l'image brute XS 90.
- Ligne : 1725 à 1975
- Colonne : 2953 à 3203
- *Dans l'image brute XS 99.*
- Ligne : 1909 à 2159
- Colonne : 4007 à 4257
- **Zone-Test 9 : Vesly (27 682) / Authevernes (27 026) (Eure).**
- Dans l'imagette B2 :
- Ligne 1 à 250
- Colonne 399 à 649
- Dans l'image brute XS 90.
- Ligne : 1125 à 1375
- Colonne : 902 à 1152
- *Dans l'image brute XS 99.*
- Ligne : 1339 à 1559
- Colonne : 1956 à 2206
- **Zone-Test 10 : Chavençon (60 144) / Monneville (60 411) (Oise).**
- Dans l'imagette B3 :
- Ligne : 102 à 352
- Colonne : 500 à 750
- Dans l'image brute XS 90.
- Ligne : 1227 à 1477
- Colonne : 2003 à 2253
- *Dans l'image brute XS 99.*
- Ligne : 1411 à 1661
- Colonne : 3057 à 3307

- 8) CARACTERISTIQUES DES FILTRES TERA VUE.

- N°	- Nom Teravue	- Nom codage	- Matrice	- Effets	- Intérêt urbain
- 1	- <u>Blurs.mas</u> - Blu-mas...		1 1	- Impression de flou	- Aucun
- 2	- <u>Cntr e.mas</u> - Cnt-emas...		-1 0 1 -1 1 1 -1 0 1	- Impression de relief pour les zones claires.	- Contraste urbain / rural.
- 3	- <u>Cntr n.mas</u> - Cnt-nmas...		1 1 1 0 1 0 -1-1-1	- Relief Aspect brillant pour l' urbain.	- Met en valeur les zones urbaines.
- 4	- <u>Cntr ne.mas</u> - Cnt-nemas...		0 1 1 -11 1 -1-10	- Assez proche du précédent.	- Voir le précédent.
- 5	- <u>Cntr nw.mas</u> - Cnt-nwmas...		1 1 0 1 1-1 0-1-1	- Voisin du précédent.	- Plus précis pour l'urbain.
- 6	- <u>Cntr s.mas</u> - Cnt-smas...		-1-1-1 0 1 0 1 1 1	- Dégage bien le parcellaire Agricole.	- Confus pour l'urbain.
- 7	- <u>Cntr se.mas</u> - Cnt-semas...		-1-1 0 -1 1 1 0 1 1	- Champs clairs en creux.	- Faible intérêt.
- 8	- <u>Cntr sw.mas</u> - Cnt-swmas...		0-1-1 1 1-1 1 1 0	- Idem au précédent.	- Confus pour urbain.
- 9	- <u>Cntr w.mas</u> - Cnt-wmas		1 0-1 1 1-1 1 0-1	- améliore qualité de l'image.	- Meilleure lisibilité.
- 10	- <u>Cntr2 e.mas</u> - Cnt2-emas...		0 0 0 -1 0 1 0 0 0	- Tout en gris. Lisse les champs.	- Dégage bien l'urbain en relief, améliore les contrastes.

<u>- N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 11 - <u>Cntr2_n.mas</u>	- Cnt2-nmas...	0 1 0 0 0 0 0-1 0	- Gris, lisse les champs.	- Moins bien pour l'urbain.
- 12 - <u>Cntr2_ne.mas</u>	- Cnt2-nemas...	0 0 1 0 0 0 -1 0 0	- Gris, lisse les champs.	- dégagé bien l'urbain.
- 13 - <u>Cntr2_nw.mas</u>	- Cnt2-nwmas...	1 0 0 0 0 0 0 0-1	- Idem.	- fait mieux ressortir les réseaux.
- 14 - <u>Cntr2_s.mas</u>	- Cnt2-smas...	0 1 0 0 0 0 0 1 0	- Gris.	- La ville apparaît ici en creux.
- 15 - <u>Cntr2_se.mas</u>	- Cnt2-semas...	-10 0 0 0 0 0 0 1	- Gris, idem.	- La ville apparaît en creux.
- 16 - <u>Cntr2_sw.mas</u>	- Cnt2-swmas...	0 0-1 0 0 0 1 0 0	- Gris, idem.	- La ville apparaît très en creux.
- 17 - <u>Edge3.mas</u>	- Edg3...	-1 1 1 -1-2 1 -1 1 1	- Lissage en gris.	- Les zones urbaines ressortent très bien.
- 18 - <u>Edge3b.mas</u>	- Edg3b...	0-1 0 -1 4-1 0-1 0	- à plats grisés.	- Champs et villages Bien révélés.
- 19 - <u>Edge5.mas</u>	- Edg5...	0-1-2-1 0 -1-4 0-4-1 -2 0(40)0-2 -1-4 0-4-1 0-1-2-1 0	- Peu dif- fférent des précédents.	- Voir précédents.
- 20 - <u>Edgeh3.mas</u>	- Edgh3...	0-1 0 0 1 0 0 0 0	- Proche de Edge3.	- Distingue peu l'urbain.
- 21 - <u>Edgeh53.mas</u>	- Edgh53...	-1-1-1-1-1 0 0 0 0 0 1 1 1 1 1	- Flou.	- Distingue bien urbain et rural.

- N° - <u>Nom Teravue</u> - 22 - <u>Filtre.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Filtrem...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 -1(10)-1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Précise.	- <u>Intérêt urbain</u> - Peu différente de l'image d'origine.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 23 - <u>Gauss3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gauss3...	- <u>Matrice</u> 1 2 1 2 4 2 1 2 1	- <u>Effets</u> - Impression de flou.	- <u>Intérêt urbain</u> - Met en valeur urbain / rural.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 24 - <u>Gradd e.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-e...	- <u>Matrice</u> -1 1 1 -1-2 1 -1 1 1	- <u>Effets</u> - Ressemble à Edge 3.	- <u>Intérêt urbain</u> - Voir Edge 3.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 25 - <u>Gradd n.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-n...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1-2 1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Lissage grisé.	- <u>Intérêt urbain</u> - Zones rurales et urbaines apparaîs- sent bien.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 26 - <u>Gradd ne.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-ne...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 -1-2 1 -1-1 1	- <u>Effets</u> - Similaire au précédent.	- <u>Intérêt urbain</u> - Voir précédent.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 27 - <u>Gradd nw.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-nw...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1-2-1 1-1-1	- <u>Effets</u> - Assez similaire aux précédents.	- <u>Intérêt urbain</u> - Fait mieux apparaître les formes.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 28 - <u>Gradd s.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-s...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 1-2 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Voir précédents.	- <u>Intérêt urbain</u> - L'urbain ressort ici en creux.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 29 - <u>Gradd se.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-se...	- <u>Matrice</u> -1-1 1 -1-2 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Idem., mais plus détaillé.	- <u>Intérêt urbain</u> - L'urbain en creux.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 30 - <u>Gradd w.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-w...	- <u>Matrice</u> 1 1-1 1-2-1 1 1-1	- <u>Effets</u> - Proche précédent.	- <u>Intérêt urbain</u> - Distingue mal l'urbain.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 31 - <u>Gradd sw.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Grad-sw...	- <u>Matrice</u> 1-1-1 1-2-1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Assez proche de filtre 29.	- <u>Intérêt urbain</u> - Urbain en creux.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 32 - <u>Gredgn3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gredgn3...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1-2 1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Ressemble au précédent.	- <u>Intérêt urbain</u> - Oppose bien urbain et rural.

- N° - <u>Nom Teravue</u> - 33 - <u>Gredgne3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gredgne3...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 -1-2 1 -1-1 1	- <u>Effets</u> - Proche précédent.	- <u>Intérêt urbain</u> - Assez précis pour l'urbain.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 34 - <u>Gredgnw3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gredgnw3...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1-2 1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Idem précédent.	- <u>Intérêt urbain</u> - Idem précédent.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 35 - <u>Gredgs3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gredgs3...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 1-2 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Idem précédent.	- <u>Intérêt urbain</u> - Mais les villes apparaissent en creux.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 36 - <u>Gredgse3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gredgse3...	- <u>Matrice</u> -1-1 1 -1-2 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Dégage un peu les réseaux.	- <u>Intérêt urbain</u> - Urbain en creux.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 37 - <u>Gredgsw3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gredgsw3...	- <u>Matrice</u> 1-1-1 1-2-1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Idem.	- <u>Intérêt urbain</u> - Assez bonne opposition entre urbain et non urbain.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 38 - <u>Gredgw3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Gredgw3...	- <u>Matrice</u> 1 1-1 1-2-1 1 1-1	- <u>Effets</u> - Idem.	- <u>Intérêt urbain</u> - Met mieux en évidence les dif- férents types de champs.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 39 - <u>Hipas3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Hipas3...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 -1 9-1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Peu différent de l'image de base.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible intérêt.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 40 - <u>Hipas3b.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Hipas3b...	- <u>Matrice</u> 1-2 1 -2 5-2 1-2 1	- <u>Effets</u> - Impression de flou.	- <u>Intérêt urbain</u> - Peu efficace pour l'urbain.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 41 - <u>Hp_lmr.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Hplmr...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 -1 9 -1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Peu précis.	- <u>Intérêt urbain</u> - En particulier pour l'urbain.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 42 - <u>Hp1.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Hp1...	- <u>Matrice</u> 0-1 0 -1 5-1 0-1 0	- <u>Effets</u> - Assez proche de l'image initiale.	- <u>Intérêt urbain</u> - Peu intéressant.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 43 - <u>Hp2.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Hp2...	- <u>Matrice</u> 1-2 1 -2 5-2 1-2 1	- <u>Effets</u> - Image avec des grains photos.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible intérêt pour l'urbain.

- N° - <u>Nom Teravue</u> - 44 - <u>Hp3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Hp3...	- <u>Matrice</u> 0-1 0 -1(20)-1 0-1 0	- <u>Effets</u> - Grains assez fins.	- <u>Intérêt urbain</u> - Proche de l'image d'origine.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 45 - <u>Hvedg3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Hvedg3...	- <u>Matrice</u> -1 0 0 0 1 0 0 0 0	- <u>Effets</u> - Tout est lisse et grisé.	- <u>Intérêt urbain</u> - Proche de Edge 3.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 46 - <u>Lapl1.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lapl1...	- <u>Matrice</u> 0-1 0 -1 4-1 0-1 0	- <u>Effets</u> - Dégage les structures.	- <u>Intérêt urbain</u> - Impression de lissage des zones.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 47 - <u>Lapl2.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lapl2...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 -1 8 -1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Grisâtre.	- <u>Intérêt urbain</u> - Distingue un peu les surfaces.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 48 - <u>Lapl3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lapl3...	- <u>Matrice</u> 1-2 1 -2 4-2 1-2 1	- <u>Effets</u> - Gris, terne.	- <u>Intérêt urbain</u> - Distingue à peine la viabilité.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 49 - <u>Laplac3b.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Laplac3b...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 -1 8-1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Met bien en évidence la trame foncière.	- <u>Intérêt urbain</u> - Intéressant pour les réseaux.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 50 - <u>Laplac3c.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Laplac3...	- <u>Matrice</u> -1-1-1 -1 9-1 -1-1-1	- <u>Effets</u> - Assez proche de l'image précédente.	- <u>Intérêt urbain</u> - Voir précédente.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 51 - <u>Laplac3d.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Laplac3d...	- <u>Matrice</u> 1-2 1 -2 4-2 1-2 1	- <u>Effets</u> - Bien pour les réseaux.	- <u>Intérêt urbain</u> - Mise en évidence très nette des voies et réseaux après amélioration des contrastes.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 52 - <u>Laplace3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Laplace3...	- <u>Matrice</u> 0 1 0 1-4 1 0 1 0	- <u>Effets</u> - Peu précis.	- <u>Intérêt urbain</u> - Oppose vaguement Urbain et rural
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 53 - <u>Lapldiag.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lapldiag...	- <u>Matrice</u> -1 0-1 0 4 0 -1 0-1	- <u>Effets</u> - Distingue un peu les types de champs.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible intérêt.
- N° - <u>Nom Teravue</u> - 54 - <u>Laplhorz.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Laplhorz...	- <u>Matrice</u> 0-1 0 0 2 0 0-1 0	- <u>Effets</u> - Faibles Contrastes.	- <u>Intérêt urbain</u> - Distingue à peine parcellaire et réseau de viabilité.

- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 55 - <u>Laplvert.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Laplvert...	- <u>Matrice</u> 0 0 0 -1 2-1 0 0 0	- <u>Effets</u> - Légers Contrastes.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible opposition urbain / rural.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 56 - <u>Lowpas3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lowpas3...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Légère impression de flou.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible intérêt.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 57 - <u>Lowpas3b</u>	- <u>Nom codage</u> - Lowpas3b...	- <u>Matrice</u> 5 5 5 5(10)5 5 5 5	- <u>Effets</u> - Idem.	- <u>Intérêt urbain</u> - Idem.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 58 - <u>Lowpas3c</u>	- <u>Nom codage</u> - Lowpas3c...	- <u>Matrice</u> 1 2 1 2 4 2 1 2 1	- <u>Effets</u> - Idem.	- <u>Intérêt urbain</u> - Idem.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 59 - <u>Lp_avr.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lpavr...	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Proche image originale.	- <u>Intérêt urbain</u> - Peu d'intérêt.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 60 - <u>Lp_gauss.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lpgauss...	- <u>Matrice</u> 1 2 1 2 4 2 1 2 1	- <u>Effets</u> - Proche image originale.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible intérêt.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 61 - <u>Lp1.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lp1.mas....	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1 2 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Idem.	- <u>Intérêt urbain</u> - Idem.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 62 - <u>Lp2.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lp2.mas	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1 4 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Peu de modifications.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible intérêt.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 63 - <u>Lp3.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Lp3mas	- <u>Matrice</u> 1 1 1 1 (12) 1 1 1 1	- <u>Effets</u> - Proche image originale.	- <u>Intérêt urbain</u> - Faible intérêt.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 64 - <u>Prewhorz.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Prewhorz	- <u>Matrice</u> - 1-1-1 0 0 0 1 1 1	- <u>Effets</u> - Image lissée	- <u>Intérêt urbain</u> - Ville en relief assez bon contraste.
- <u>N°</u> - <u>Nom Teravue</u> - 65 - <u>Prewvert.mas</u>	- <u>Nom codage</u> - Prewvert	- <u>Matrice</u> 1 0 -1 1 0 -1 1 0 -1	- <u>Effets</u> - Comme précédent.	- <u>Intérêt urbain</u> - Mais ville en creux.

<u>- N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 66 - Shadhorz.mas	- Shadhorz	0 -1 0 0 1 0 0 0 0	- Comme précédent.	- Urbain en relief. Faibles contrastes.

<u>- N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 67 - Shadvert.mas	- Shadvert	- 1 0 0 0 1 0 0 0 0	- Oppose urbain à rural.	- Proche image précédente.

<u>N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 68 - Soblhorz.mas	- Solbhorz	1 2 1 0 0 0 -1-2-1	- Bonne qualité d'image.	- Urbain en relief.

<u>- N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 69 - Soblvert.mas	- Soblvert	1 0 -1 2 0 -2 1 0 -1	- Gris. Champs cultivés en relief.	- Urbain en creux.

<u>- N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 70 - Unity.mas	- Unity	0 0 0 0 1 0 0 0 0	- Assez proche de l'original.	- Faible.

<u>- N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 71 - Vertedg53.mas	- Veredg53	-1 0 1 -1 0 1 -1 0 1 -1 0 1 -1 0 1	- Gris.	- Ville en relief mais légère impres- sion de flou.

<u>N° - Nom Teravue</u>	<u>- Nom codage</u>	<u>- Matrice</u>	<u>- Effets</u>	<u>- Intérêt urbain</u>
- 72 - Vertedg3	- Vertedg3	0 0 0 -1 1 0 0 0 0	- Gris.	- Bien pour les trames urbaines. Filtre fin.

ANNEXES DU CHAPITRE V :

- 1) LE COURRIER DE PRESENTATION DE « L'ENQUETE AUPRES DES MAIRES ».

M. DESPONDS Didier
Département de Géographie et d'Histoire
Université de Cergy-Pontoise
Bâtiment Les Chênes 2
95011 Cergy-Pontoise Cedex
Tel : 01.34.25.64.08
Fax : 01.34.25.64.48
E.Mail : Didier.Desponds@lsh.u-cergy.fr

Le Jeudi 29 Août 2002

Madame la Maire, Monsieur le Maire

Géographe enseignant à l'Université de Cergy-Pontoise, je réalise actuellement une thèse sous la direction du Professeur Francis Beaucire. L'étude portant sur « *les stratégies résidentielles dans la zone d'influence de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise* », je souhaite constituer une base de données permettant de dégager des évolutions, de percevoir des enjeux locaux.

Dans cette perspective, je contacte les responsables des communes d'une vaste zone, incluant une part conséquente du Val-d'Oise, la vallée de la Seine incluse dans les Yvelines, l'Est du département de l'Eure et le Sud de l'Oise. Ceci, afin d'obtenir des documents utiles à la compréhension des spécificités locales. Vous trouverez ci-joint la carte correspondant à la zone d'étude.

Par ailleurs, j'ai conçu un questionnaire que j'espère simple, destiné à préciser la situation actuelle de la commune, les problèmes particuliers qui peuvent s'y poser, les relations établies avec le P.N.R. du Vexin et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, ainsi que les projets de l'équipe municipale exerçant les responsabilités. Je vous le sou mets, en espérant que vous accepterez d'y répondre.

Naturellement, je suis disponible pour répondre à toute question de votre part. Ce travail devant conduire à une synthèse, il va de soi que si vous le désirez, je vous tiendrai informé(e) des résultats obtenus.

En espérant que vous pourrez donner une réponse positive à mes demandes, je vous prie Madame la Maire, Monsieur le Maire, de recevoir l'expression de mon plus sincère respect.

Signature de Didier Desponds.

2) LE QUESTIONNAIRE DE « L'ENQUETE AUPRES DES MAIRES ».

- Fiche signalétique :

Nom de la commune :

- Code I.N.S.E.E. :

Nom du (de la) Maire :

- Fonction :

Personne ayant rempli le questionnaire :

N° de téléphone si besoin de contact :

- 1) Brève présentation de la commune :

- Réalisation d'un P.O.S. ou (et) d'un P.P.R. :

- | | | | |
|--|--------|-----|----------|
| • Un P.O.S. existe-t-il sur la commune : | OUI | NON | En cours |
| • Si OUI, de quand date-t-il ? : | _____. | | |
| • Un P.P.R. existe-t-il sur la commune : | OUI | NON | En cours |
| • Si OUI, de quand date-t-il ? : | _____. | | |

- 2) Quelques indicateurs fiscaux pour décrire votre commune :

- Budget des recettes en 2001 (en uros) : _____.
- Budget des dépenses en 2001 (en uros) : _____.
- Proportion des « ménages non imposés » en % des ménages résidant sur la commune : _____.
- Recettes au titre de la taxe professionnelle (en uros) : _____.
- Contribution de l'Etat au titre de la D.G.F. (en uros) : _____.

- 3) Les perspectives urbanistiques sur votre commune :

- Des projets pour la construction de nouveaux logements sont-ils en cours ? :

▶ OUI ▶ NON ▶ PEUT-ETRE

- Si OUI, ces opérations concernent combien de logements ? : _____.

- 4) Les évolutions récentes 1990-2000 sur la commune, quels constats ?

Pouvez-vous entourer la réponse qui vous semble adéquate, pour chacun de ces thèmes.

- | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| • L'évolution démographique locale : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • Le vieillissement de la population locale : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • La paupérisation de la population locale : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • Les ressources fiscales de la commune : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • Le potentiel économique de la commune : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • Les actes de délinquance : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • La dégradation du bâti : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • L'arrivée de populations nouvelles : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • Les nuisances diverses (bruit,...) : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • La qualité de l'environnement : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • L'attraction exercée par la commune : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
| • Autre phénomène (à préciser ci dessous) : | En Hausse | Stabilité | En baisse |
- _____.

- 5) Quels sont selon vous les principaux problèmes auxquels votre commune doit actuellement faire face ; en fonction des propositions ci-dessous.

Pouvez-vous graduer selon l'intensité du phénomène : 1 (problème insignifiant) ; 2 (problème faible) ; 3 (problème significatif) ; 4 (problème important) ; 5 (problème très important).

o Eloignement des pôles d'activités :	1	2	3	4	5
o Desserte en transport insuffisante :	1	2	3	4	5
o Absence d'équipement (ex. scolaires) :	1	2	3	4	5
o Trop peu de commerces :	1	2	3	4	5
o Insuffisance des emplois sur la commune :	1	2	3	4	5
o Insuffisance des équipements culturels :	1	2	3	4	5
o Insécurité, délinquance :	1	2	3	4	5
o Croissance démographique importante :	1	2	3	4	5
o Insuffisance des moyens financiers :	1	2	3	4	5
o Précarité d'une partie de la population :	1	2	3	4	5
o Nuisances diverses (bruit, pollution, ...) :	1	2	3	4	5
o Risque naturel (inondation, ...) :	1	2	3	4	5
o Environnement dégradé :	1	2	3	4	5
o Mauvaise coopération entre communes :	1	2	3	4	5
o Autre (à expliciter ci dessous) :	1	2	3	4	5

- 6) Pourriez-vous en quelques mots, exposer, par ordre d'importance, les 7 objectifs majeurs que se fixe votre équipe pour la mandature 2001-2006.

- Objectif 1 : _____
- Objectif 2 : _____
- Objectif 3 : _____
- Objectif 4 : _____
- Objectif 5 : _____
- Objectif 6 : _____
- Objectif 7 : _____

- 7) Sentiment de proximité : Parmi les 10 villes présentées ci-dessous, classez en colonne, de 1 (la ville la plus accessible) à 5, les 5 villes dont les populations de votre commune se sentent les plus proches pour ces différents aspects :

	-Emploi :	-Commerce :	-Loisirs :	-Scolarité :	-Santé :
- Beauvais :					
- Cergy :					
- Gisors :					
- Mantes-la-J.					
- Méru :					
- Meulan :					
- Paris :					
- St Germain :					
- Roissy :					
- Rouen :					
Autre(précisez)					

- 8) Caractéristiques des relations avec le Parc Naturel Régional du Vexin .**- Diriez-vous plutôt que la mise en place du P.N.R. du Vexin en 1995 a été ... :****- Entourez pour chacun des thèmes, la réponse qui vous semble adéquate :**

• Une entrave au développement économique :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une entrave au développement commercial :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une entrave au développement démographique :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une protection pour l'environnement :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un atout pour le cadre de vie :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un atout pour la solidarité intercommunale :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un atout pour l'activité touristique :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un atout pour l'activité agricole :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un atout pour les populations résidentes :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un outil défensif face à la ville nouvelle :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un facteur d'attraction pour les ménages :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Autre (à préciser ci dessous) :			

- 9) Relations avec le P.N.R., quelles perspectives à moyen terme ?**- Au Final, considérez vous que les effets pour votre commune ont été... :****- Entourez la réponse adéquate :****► Négatifs****► Sans incidences****► Positifs****- Précisez en quelques mots les raisons de votre choix :**

- 10) Caractéristiques des relations avec la ville nouvelle de Cergy-Pontoise :**: A la vue des thèmes ci-dessous, comment percevez-vous la ville nouvelle ?****- Entourez la réponse qui vous semble adéquate dans chacun des cas :**

• Un atout économique :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une entrave au développement économique :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un facteur d'insécurité :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un pôle culturel valorisant :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une menace pour les communes rurales :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un atout pour l'accès aux transports :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un modèle de fonctionnement politique :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une réussite sur le plan environnemental :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une réussite sur le plan architectural :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Une grande ville en devenir :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un espace où il fait bon vivre :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Un ghetto urbain en devenir :	Pas du tout	Un peu	Fortement
• Autre (à préciser ci dessous) :	Pas du tout	Un peu	Fortement

- 11) Relations avec la ville nouvelle, quelles perspectives à moyen terme :

- Au Final, considérez vous que les effets pour votre commune sont :

- Entourez la réponse adéquate :

▶ Négatifs

▶ Sans incidences

▶ Positifs

- Précisez en quelques mots les raisons de votre choix :

- 12) Caractéristiques politiques de la commune. (Cette question présente un caractère facultatif).

- Le (la) Maire en est-il (elle) à son premier mandat : **OUI** **NON**
- Si **NON**, de quel mandat s'agit-il ? : 2 ème ; 3 ème ; 4 ème ; 5 ème ; 6 ème ; 7 ème.

- Composition actuelle du Conseil Municipal :

- Nombre de conseillers :
- Majorité municipale (nombre de conseillers) :
- Opposition municipale (nombre de conseillers) :

- Tendance politique actuelle du Conseil Municipal (entourez une ou plusieurs dominantes) :

- ▶ Sans dominante particulière
- ▶ Affiliation ou proximité R.P.R.
- ▶ Affiliation ou proximité U.D.F.
- ▶ Affiliation ou proximité P.S.
- ▶ Affiliation ou proximité des Verts.
- ▶ Affiliation ou proximité P.C.
- ▶ Autre dominante (à préciser) : _____.

Accès à quelques documents que nous pourrions intégrer dans une base de données :

- Photocopie du P.O.S. en format A3 ou A4
- Listes présentes lors de l'élection municipale de 2001 et résultats obtenus au premier et second tour par celles-ci.
- Composition du conseil municipal actuel et du conseil municipal sortant, avec si possible les âges et les professions au moment de l'entrée en fonction.
- La « *profession de foi* » de l'équipe municipale élue en 2001.
- Superficies actuellement classées en zone Na du P.O.S. :

- En cas de publication exploitant les résultats de cette enquête, souhaiteriez-vous être informés :

- **NON**
- **Ne sais pas**
- **OUI** : Indiquez ci dessous l'adresse où faire parvenir le travail :

ANNEXES DU CHAPITRE VI :

1) LE COURRIER DE PRESENTATION DU « QUESTIONNAIRE AUPRES DES NOUVEAUX EMMENAGES ».

DESPONDS DIDIER
Université de Cergy-Pontoise
Département de Géographie
33 Boulevard du port
95011 Cergy-Pontoise Cedex
Tel : 01.34.25.64.08
E. Mail : Didier.Desponds@lsh.u-cergy.fr

Le 29 Mars 2003

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir un questionnaire intitulé " *Enquête auprès des nouveaux emménagés* ", ne vous en étonnez pas. Je cherche dans le cadre d'une recherche universitaire en Géographie à prendre contact avec des ménages ayant récemment changé de domicile.

Je m'intéresse tout particulièrement aux ménages ayant changé de résidence il y a moins de six mois et installés dans l'une des communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, du parc naturel régional du Vexin français, mais aussi des départements de l'Eure, de l'Oise ou des Yvelines. Les questions portent sur les raisons du changement de domicile et sur le choix du lieu de résidence.

Votre changement de domicile étant intervenu récemment, vos réponses m'intéressent au plus haut point. J'espère donc que vous accepterez d'y répondre et me transmettez ce questionnaire par l'intermédiaire de l'enveloppe - réponse jointe. Je me tiens naturellement à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous ai en conséquence laissé mes coordonnées.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Didier Desponds.

2) LE « QUESTIONNAIRE AUPRES DES NOUVEAUX EMMENAGES ».

Caractéristiques de la personne (« Personne n°1 ») remplissant le questionnaire :

- Femme ou Homme : _____ ; Année de naissance : _____ ; Prénom : _____

- 1) Lieu de résidence actuel :

- Commune : _____ ; Département : _____

- Date d'emménagement dans le logement actuel : _____.

2) Lieu de résidence précédent :

- Commune : _____ ; Département : _____

- Date d'emménagement dans le logement précédent : _____.

- 3) Composition du ménage (précisez les caractéristiques des personnes résidant à votre domicile). Les informations concernant la « Personne n°1 » sont déjà fournies.

Prénom•Année naissance•Parenté avec la « Personne n°1 » remplissant le questionnaire

- 2	•	•	_____
- 3	•	•	_____
- 4	•	•	_____
- 5	•	•	_____
- 6	•	•	_____
- 7	•	•	_____

- 4) Activité professionnelle des personnes du ménage (pouvez-vous préciser à la fois la profession exacte et l'endroit où celle-ci s'exerce ; en cas de chômage, l'indiquer).

Prénom• Profession exacte • Localisation du lieu de travail (commune)

- 1	•	_____	•	_____
- 2	•	_____	•	_____
- 3	•	_____	•	_____
- 4	•	_____	•	_____

- Quelles personnes exercent à temps plein : _____ ; à temps partiel : _____.

- 5) Caractéristiques du logement actuel (cochez la réponse adéquate) :

De quel type est votre logement ? :

- Pavillon avec jardin • Logement dans du « petit collectif » (moins de 5 étages)
- Pavillon sans jardin • Logement dans du « grand collectif » • Autre.

- 6) Si vous habitez dans un logement individuel, pouvez-vous fournir des informations complémentaires ? :

- De quelle superficie (en m²) est votre jardin ? _____.
- Votre logement est-il mitoyen ? : OUI NON
- Votre logement est-il situé dans un lotissement ? : OUI NON

- 7) Quel est votre actuel statut d'occupation (cochez la réponse adéquate) :

- Propriétaire • Propriétaire en cours d'accession
- Locataire du privé • Locataire en H.L.M. • Logé gratuitement • Autre

- a) Si vous avez entouré 4 ou 5 à la raison n°8) : « *Ambiance désagréable dans le quartier* », pouvez-vous le justifier en quelques mots, en quelques exemples :

- b) Si vous avez entouré 4 ou 5 à la raison n°9) : « *Relations de voisinage difficiles* », pouvez-vous le justifier en quelques mots, en quelques exemples :

- c) Si vous avez entouré 4 ou 5 à la raison n°10) : « *Insécurité croissante* », pouvez-vous le justifier en quelques mots, en quelques exemples :

- d) Si vous avez entouré 4 ou 5 à la raison n°11) : « *Mauvaise qualité du cadre de vie* », pouvez-vous le justifier en quelques mots, en quelques exemples :

- 15) Avant votre choix définitif d'autres logements ont probablement retenu votre attention. Pour 5 d'entre eux, indiquez leur localisation, leur type (voir question 5), ainsi que les raisons de votre refus. Classez les logements du plus au moins intéressant.

- N°	• Commune	• Type de logement	• Raisons du refus
- 1	• _____	• _____	• _____
- 2	• _____	• _____	• _____
- 3	• _____	• _____	• _____
- 4	• _____	• _____	• _____
- 5	• _____	• _____	• _____

- 16) De quelle (s) aide (s) avez-vous bénéficié dans votre démarche de prospection ? Pouvez-vous graduer ces diverses possibilités en fonction de leur importance : 1 (insignifiant) ; 2 (faible importance) ; 3 (ceci a joué) ; 4 (important) ; 5 (déterminant).

- 1) Recours à une agence immobilière :	1	2	3	4	5
- 2) Recours à l'aide de la famille :	1	2	3	4	5
- 3) Recours à l'aide des amis :	1	2	3	4	5
- 4) Recours aux journaux spécialisés :	1	2	3	4	5
- 5) Prospection personnelle sur place :	1	2	3	4	5
- 6) Autres moyens :	1	2	3	4	5
- Pouvez vous en préciser les caractéristiques :	_____				

- 17) Parmi de multiples raisons, quelles sont celles qui furent déterminantes dans le choix de votre logement ? Pouvez-vous les indiquer :

- 18) Lors de votre recherche, étiez-vous attiré (e) plus particulièrement par certaines communes. Pouvez-vous classer de 1 à 5, celles qui vous plaisaient le plus.

Nom de la commune	•	Raisons de l'attrance pour celle-ci (réponse à préciser).
- n°1	•	_____
- n°2	•	_____
- n°3	•	_____
- n°4	•	_____
- n°5	•	_____

- 19) Lors de votre recherche, refusiez-vous particulièrement certaines communes. Pouvez-vous classer de 1 à 5, celles qui vous plaisaient le moins.

Nom de la commune	•	Raisons du rejet de celle-ci (réponse à préciser).
- n°1	•	_____
- n°2	•	_____
- n°3	•	_____
- n°4	•	_____
- n°5	•	_____

- 20) Dans votre actuel lieu de résidence, quelles sont vos satisfactions essentielles ? Pouvez-vous fournir 5 réponses, en les hiérarchisant de la plus forte à la plus faible.

- Réponse n°1 : _____

- Réponse n°2 : _____

- Réponse n°3 : _____

- Réponse n°4 : _____

- Réponse n°5 : _____

- 21) Dans votre actuel lieu de résidence, quels sont vos mécontentements essentiels ? Pouvez-vous fournir 5 réponses, en les hiérarchisant de la plus forte à la plus faible.

- Réponse n°1 : _____

- Réponse n°2 : _____

- Réponse n°3 : _____

- Réponse n°4 : _____

- Réponse n°5 : _____

- 22) Pouvez-vous évaluer le degré de satisfaction des personnes vivant à votre domicile, en classant par les prénoms comme au tableau 3) p.1).

Prénom :	•	Très mécontent	•	Mécontent	•	Avis mitigé	•	Satisfait	•	Très satisfait	•
- 1 :	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•
- 2 :	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•
- 3 :	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•
- 4 :	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•
- 5 :	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•
- 6 :	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•
- 7 :	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•	_____	•

- Pouvez-vous nous laisser vos coordonnées pour d'éventuelles informations complémentaires ? : Nom : _____ ; Prénom : _____ ; N° de Tel : _____

3) QUELQUES INDICATIONS SUR LES 380 ENQUETES.**Code des variables :**

- N : Numéro d'enregistrement du questionnaire. Référence citée dans le texte.
- **COD_2** : Code I.N.S.E.E. de la commune 2 (de résidence finale).
- **COD_1** : Code I.N.S.E.E. de la commune 1 (de résidence initiale).
- **DUR** : Durée, en moins de résidence dans la résidence 1 (initiale).
- **TYPE_2** : Type d'habitat au lieu 2 (final) de résidence. Les modalités sont : **P_Coll** (petit collectif) ; **G_Coll** (Grand collectif) ; **Pav_jar** (Pavillon avec jardin) ; **Pav_SJ** (pavillon sans jardin) ; **Autre** (Autre).
- **STAT_2** : Statut d'occupation au lieu de résidence final. Les modalités sont : **Prop** (propriétaire ou en cours d'accession) ; **LocP.** (locataire du privé) ; **HLM** (locataire en H.L.M.) ; **Autre** (Autre, gratuit, logé).
- **TYPE_1** : Mêmes modalités que pour **TYPE_2**.
- **STAT_1** : Mêmes modalités que pour **STAT_2**.
- **C.S.P.** : C.S.P. de la « personne de référence du ménage ». Les modalités sont : **ArtiC** (artisan, commerçant, chef d'entreprise) ; **CPIS** (cadre et professions intellectuelles supérieures) ; **P-Int** (profession intermédiaire) ; **Empl** (employé) ; **Ouvr** (ouvrier) ; **Sans A** (sans activité) ; **Retr** (retraité) ; **Autre** (autre).
- **MEN** : Nombre de personnes du ménage.
- **AGE** : Age de la « personne de référence du ménage ».
- **LOC1** : Territoire d'implantation initial. Les modalités sont : **VN** (Ville nouvelle de Cergy-Pontoise) ; **PNR** (P.N.R. du Vexin français) ; **VAL-D** (autre commune du Val-d'Oise) ; **RIF** (autre commune de la R.I.F.) ; **H-RIF** (commune extérieure à la R.I.F.).
- **LOC2** : Mêmes modalités que pour **LOC1**.
- **MCOM** : Commune de résidence initiale identique à la commune de résidence finale. Modalités : **O** (oui) ; **N** (non).

N	COD_2	COD_1	DUR	TYPE_2	STAT_2	TYPE_1	STAT_1	C.S.P.	ME	AGE	LOC1	LOC2	MCOM
1	95127	95127	39	G_Coll	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	28	VN	VN	O
2	95150	95127	45	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	Empl	6	31	VN	PNR	N
3	95476	95500	40	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	27	VN	VN	N
4	95127	78015		Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	3	26	RIF	VN	N
5	95039	95039	101	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	CPIS	7	45	PNR	PNR	O
6	95218	95127	30	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	26	VN	VN	N
7	95535	95637	161	Pav_jar	LocP	Pav_jar	Prop.	P-Int	5	45	VN	PNR	N
8	95218	95218	86	P_Coll	HLM	Pav_jar	Prop	P-Int	4	38	VN	VN	O
9	95500	95500	26	P_Coll	Prop	P_Coll	H.L.M.	CPIS	1	27	VN	VN	O
10	95323	49	44	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	2	27	H-RIF	VN	N
11	95637	93001	29	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	4	35	RIF	VN	N
12	95218	78015	25	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	4	53	RIF	VN	N
13	60010	60584	36	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	31	H-RIF	H-RIF	N
14	95323	95392	413	P_Coll	LocP	Pav_jar	Gratuit.	P-Int	2	27	VAL-D	VN	N
15	78005	38378		G_Coll	Autre	Pav_jar	Gratuit.	P-Int	1	24	H-RIF	RIF	N
16	78418	78418	14	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	32	RIF	RIF	O
17	95355	95355		Pav_SJ	Prop	P_Coll	H.L.M.	Autre	7	38	PNR	PNR	O
18	95150	95523	36	Pav_jar	Prop	Pav_SJ	LocP.	P-Int	2	48	PNR	PNR	N
19	60143	95203	63	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	P-Int	5	37	VAL-D	H-RIF	N
20	95572	95476	284	P_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	1	47	VN	VN	N
21	95388	95388	93	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	4	35	VN	VN	O
22	95127	95127	145	G_Coll	HLM	Pav_jar	Prop.	Empl	4	39	VN	VN	O
23	95392	27152	324	P_Coll	LocP	Pav_jar	Autre.	P-Int	2	27	VAL-D	H-RIF	N
24	95392	27122	240	P_Coll	LocP	Pav_jar	Autre.	P-Int	2	27	H-RIF	VAL-D-	N
25	95101	95018	123	Pav_jar	Gratuit	P_Coll	H.L.M.	Autre	4	35	VAL-D	PNR	N
26	75056	35		Autre	Autre	Autre	Autre	CPIS	1	29	H-RIF	RIF	N
27	78005	78646	1	G_Coll	Autre	G_Coll	LocP.	Empl	1	22	RIF	RIF	N

28	95500	78486	19	P_Coll	LocP	P_Coll	Gratuit.	CPIS	2	27	RIF	VN	N
29	60143	95476	12	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Ouvr	3	30	VN	H-RIF	N
30	95541	95541	6	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Empl	4	43	PNR	PNR	O
31	95218	78123	107	P_Coll	HLM	G_Coll	H.L.M.	Ouvr	6	51	RIF	VN	N
32	95127	95127	40	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	1	31	VN	VN	O
33	95054	95572	57	Pav_SJ	Prop	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	34	VN	PNR	N
34	95127	95127	18	P_Coll	Prop	Autre	LocP.	CPIS	2	24	VN	VN	O
35	95370	95306	4	Pav_jar	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	2	34	VAL-D	PNR	N
36	95127	95306	184	G_Coll	LocP	Pav_jar	Prop.	P-Int	1	47	VAL-D	VN	N
37	95127	95127	12	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	30	VN	VN	O
38	95183	95127	34	P_Coll	Prop	G_Coll	LocP.	Empl	2	50	VN	VN	N
39	95127	95127	26	Pav_jar	Prop	Pav_SJ	LocP.	CPIS	5	49	VN	VN	O
40	95424	95637	66	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	4	30	VN	VAL-D-	N
41	95127	52	324	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Gratuit.	Ouvr	2	33	H-RIF	VN	N
42	95218	95637	36	P_Coll	Gratuit	Autre	Gratuit.	P-Int	1	43	VN	VN	N
43	95183	95183	36	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	CPIS	5	46	VN	VN	O
44	95078	75056	184	P_Coll	LocP	G_Coll	LocP.	Autre	1	43	RIF	PNR	N
45	95127	95476	21	G_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	P-Int	2	30	VN	VN	N
46	95500	78551	29	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	28	RIF	VN	N
47	95394	95480	27	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	Empl	3	44	PNR	VAL-D-	N
48	95323	95323	33	Pav_jar	Prop	Pav_jar	H.L.M.	Empl	4	27	VN	VN	O
49	95500	95127	226	P_Coll	LocP	Pav_jar	Gratuit.	P-Int	2	27	VN	VN	N
50	95500	75101	118	G_Coll	LocP	G_Coll	LocP.	P-Int	1	45	RIF	VN	N
51	95018	95500	38	G_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	26	VN	VAL-D-	N
52	78202	78361	158	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	4	34	RIF	RIF	N
53	78416	95388	357	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	2	57	VN	RIF	N
54	95127	95176	9	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	30	VAL-D	VN	N
55	95572	69	41	P_Coll	LocP	G_Coll	Prop	P-Int	2	28	H-RIF	VN	N
56	95218	78123	17	G_Coll	LocP	P_Coll	H.L.M.	Empl	2	27	RIF	VN	N
57	95323	78498	48	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	29	RIF	VN	N
58	95127	95203	27	G_Coll	LocP	G_Coll	LocP.	Empl	1	24	VAL-D	VN	N
59	95476	95572	156	Pav_jar	Gratuit	P_Coll	Prop	Sans A		32	VN	VN	N
60	95394	95370	9	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	4	43	PNR	VAL-D-	N
61	95127	95127	35	P_Coll	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	29	VN	VN	O
62	95392	95060	24	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	1	30	VAL-D	VAL-D-	N
63	95323	92035	12	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	P-Int	3	29	RIF	VN	N
64	95127	95323	50	G_Coll	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	31	VN	VN	N
65	95637	91377	40	Pav_jar	Prop	P_Coll	Gratuit.	P-Int	4	31	RIF	VN	N
66	95218	75112	41	P_Coll	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	2	30	RIF	VN	N
67	95584	95127	53	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	3	35	VN	PNR	N
68	95446	95572	323	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Ouvr	4	53	VN	PNR	N
69	95253	95127	191	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	ArtiC	4	50	VN	PNR	N
70	95039	95574	124	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	4	53	VAL-D	PNR	N
71	95446	94011	78	Pav_jar	Prop	G_Coll	H.L.M.	CPIS	2	26	VAL-D	PNR	N
72	60412	95459	215	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	ArtiC	4	51	PNR	H-RIF	N
73	95637	78146	31	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	29	RIF	VN	N
74	95500	27284	27	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	2	23	H-RIF	VN	N
75	95127	95637	10	P_Coll	LocP	P_Coll	Gratuit.	P-Int	2	25	VN	VN	N
76	95218	93007	107	P_Coll	HLM	Autre	Gratuit.	P-Int	2	26	RIF	VN	N
77	95500	95127	91	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	CPIS	4	37	VN	VN	N
78	95500	87	57	Pav_jar	Gratuit	Pav_jar	Gratuit.	CPIS	4	56	H-RIF	VN	N
79	95127	75118		Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	ArtiC	4	33	RIF	VN	N
80	95150	95018	11	Pav_jar	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	4	28	VAL-D	PNR	N
81	95323	92050	23	Pav_jar	Prop	G_Coll	H.L.M.	P-Int	2	28	RIF	VN	N
82	95476	60057	46	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	Autre	2	30	H-RIF	VN	N
83	95127	95127	74	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	6	39	VN	VN	O

84	95355	27090	63	Pav_jar	LocP	Pav_jar	Prop	CPIS	3	49	H-RIF	PNR	N
85	95341	95127	36	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	2	27	VN	PNR	N
86	95211	95212	12	P_Coll	Gratuit	Pav_jar	Gratuit.	Autre	1	21	PNR	PNR	N
87	60143	19		Pav_SJ	LocP	Pav_jar	LocP.	P-Int	3	40	H-RIF	H-RIF	N
88	95500	95018	42	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	2	24	VAL-D	VN	N
89	95218	95127	30	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	23	VN	VN	N
90	95127	94017	239	P_Coll	Prop	Autre	Prop	Empl	2	57	RIF	VN	N
91	95127	77214	26	P_Coll	HLM	Pav_jar	Prop	CPIS	2	19	RIF	VN	N
92	95450	95042	25	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	3	38	VAL-D	VN	N
93	95218	92063		Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	CPIS	4	41	RIF	VN	N
94	95218	92024	27	P_Coll	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	2	29	RIF	VN	N
95	95218	75101	105	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	3	34	RIF	VN	N
96	95355	91376	23	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	CPIS	2	28	RIF	PNR	N
97	95177	87	86	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	5	37	H-RIF	PNR	N
98	95218	95218	100	Pav_SJ	Prop	P_Coll	Prop	P-Int	6	40	VN	VN	O
99	95127	92024	32	P_Coll	LocP	G_Coll	H.L.M.	Autre	1	22	RIF	VN	N
100	95211	94041	24	Pav_jar	LocP	P_Coll	LocP.	CPIS	5	31	RIF	PNR	N
101	95218	95218	284	P_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	ArtiC	2	50	VN	VN	O
102	95218	95218	27	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	4	40	VN	VN	O
103	95355	95355	26	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	Empl	1	56	PNR	PNR	O
104	95355	95355	6	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	Ouvr	4	41	PNR	PNR	O
105	95039	95039	134	Pav_SJ	Gratuit	Pav_jar	Prop	P-Int	4	50	PNR	PNR	O
106	95127	95127	61	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	Empl	3	41	VN	VN	O
107	95370	78440	130	Pav_jar	Prop	G_Coll	Prop	CPIS	4	38	RIF	PNR	N
108	95127	94068		G_Coll	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	2	28	RIF	VN	N
109	95388	95252	20	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	29	VAL-D	VN	N
110	95392	95218	120	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	1	42	VN	VAL-D-	N
111	95500	92026	58	P_Coll	Prop	P_Coll	H.L.M.	CPIS	2	34	RIF	VN	N
112	95127	27026	54	P_Coll	HLM	Pav_jar	Prop.	Empl	2	34	H-RIF	VN	N
113	95510	95127	26	P_Coll	HLM	G_Coll	H.L.M.	Empl	2	23	VN	VN	N
114	95637	95323	57	Pav_jar	HLM	Pav_jar	H.L.M.	Empl	3	43	VN	VN	N
115	95313	95394	12	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	2	30	VAL-D	VAL-D-	N
116	95313	60398	7	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	2	30	H-RIF	VAL-D-	N
117	95323	95183	40	Pav_jar	Gratuit	P_Coll	LocP.	Empl	3	28	VN	VN	N
118	95476	27016		Pav_jar	LocP	Pav_jar	Prop	Ouvr	2	46	H-RIF	VN	N
119	95127	78517	24	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	2	26	RIF	VN	N
120	95500	78498	11	Autre	Autre	Autre	Autre.	Sans A	1	27	RIF	VN	N
121	95323	95500	12	Pav_jar	HLM	P_Coll	LocP.	Ouvr	4	32	VN	VN	N
122	95572	95572	215	G_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Retr	2	90	VN	VN	O
123	95127	95127	36	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	ArtiC	3	27	VN	VN	O
124	95313	47	10	Pav_jar	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	2	22	H-RIF	VN	N
125	95388	94076	12	Pav_jar	Autre	G_Coll	Autre.	Sans A	3	48	RIF	VN	N
126	95218	78172	29	G_Coll	Prop	Pav_jar	LocP.	Ouvr	2	25	RIF	VN	N
127	95572	78418	31	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	Ouvr	3	23	RIF	VN	N
128	95002	95541	308	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop.	P-Int	3	51	PNR	PNR	N
129	95313	60139	38	G_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	P-Int	1	35	H-RIF	RIF	N
130	95127	89	43	P_Coll	Gratuit	Pav_jar	Gratuit.	Empl	1	52	H-RIF	VN	N
131	95500	95008	275	P_Coll	Gratuit	Pav_jar	Autre.	Ouvr	2	28	PNR	VN	N
132	95572	95218		P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	1	38	VN	VN	N
133	95500	95598	25	G_Coll	Prop	G_Coll	LocP.	P-Int	3	27	VAL-D	VN	N
134	95500	75	69	Pav_SJ	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	1	25	RIF	VN	N
135	95218	95127	28	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop.	CPIS	4	32	VN	VN	N
136	95637	95637	26	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	3	30	VN	VN	O
137	95500	60010	84	P_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	Sans A	3	35	H-RIF	VN	N
138	95355	95213	195	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Retr	1	60	PNR	PNR	N
139	95500	95500	43	P_Coll	LocP	Pav_jar	Prop	P-Int	3	45	VN	VN	O

140	95323	95323	235	P_Coll	HLM	Pav_jar	Gratuit.	Empl	1	21	VN	VN	O
141	95218	78481	56	P_Coll	Prop	G_Coll	H.L.M.	CPIS	3	30	RIF	VN	N
142	95127	95476	31	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	1	27	VN	VN	N
143	95127	78624	13	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	2	26	RIF	VN	N
144	60363	78642	106	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	39	RIF	H-RIF	N
145	60420	60293	118	Pav_jar	LocP	Pav_jar	Prop	CPIS	3	41	H-RIF	H-RIF	N
146	60420	95572	32	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	CPIS	3	39	VN	H-RIF	N
147	95211	92023	42	Pav_SJ	LocP	G_Coll	LocP.	P-Int	2	33	RIF	PNR	N
148	95218	95424	34	P_Coll	HLM	Pav_SJ	LocP.	Ouvr	3	29	VAL-D	VN	N
149	95218	95218	138	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	P-Int	5	42	VN	VN	O
150	95658	76450	36	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	2	31	H-RIF	PNR	N
151	95500	95051	43	G_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Empl	1	38	VAL-D	VN	N
152	60327	95388	10	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	Empl	2	30	VN	H-RIF	N
153	60140	78358	205	Pav_jar	LocP	P_Coll	Gratuit.	CPIS	4	35	RIF	H-RIF	N
154	95488	60487	106	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop.	Empl	3	44	H-RIF	VAL-D-	N
155	95127	78138	59	G_Coll	Prop	G_Coll	H.L.M.	Empl	1	34	RIF	VN	N
156	95253	78362		Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	4	37	RIF	PNR	N
157	95183	95637	196	P_Coll	LocP	Pav_jar	Gratuit.	Empl	1	26	VN	VN	N
158	95218	77379	37	P_Coll	LocP	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	27	RIF	VN	N
159	95127	95127	107	G_Coll	Prop	P_Coll	Gratuit.	CPIS	1	31	VN	VN	O
160	95127	95127	36	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	29	VN	VN	O
161	95218	94033	27	P_Coll	Prop	G_Coll	LocP.	P-Int	2	25	RIF	VN	N
162	95127	95680	18	P_Coll	LocP	P_Coll	Gratuit.	Empl	1	21	VAL-D	VN	N
163	95572	53	73	P_Coll	LocP	P_Coll	H.L.M.	Sans A	1	25	H-RIF	VN	N
164	95127	75115	50	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Sans A	2	25	RIF	VN	N
165	95476	83	101	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Autre	4	38	H-RIF	VN	N
166	95127	95127	119	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Ouvr	2	50	VN	VN	O
167	95488	95488	107	P_Coll	HLM	Pav_jar	LocP.	Empl	2	52	VAL-D	VAL-D-	O
168	95476	95476	262	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Autre	4	56	VN	VN	O
169	95150	95127	16	Pav_jar	Prop	G_Coll	H.L.M.	Ouvr	2	29	VN	PNR	N
170	95500	75113	20	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	CPIS	2	25	RIF	VN	N
171	95127	95127	25	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	P-Int	2	23	VN	VN	O
172	95127	60143	18	P_Coll	HLM	Pav_jar	Gratuit.	P-Int	1	31	H-RIF	VN	N
173	95323	92062	35	Pav_jar	Prop	P_Coll	Gratuit.	Ouvr	2	32	RIF	VN	N
174	95211	95572	83	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	5	41	VN	PNR	N
175	95127	95127	48	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	P-Int	3	33	VN	VN	O
176	95183	95127		Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop.	CPIS	3	37	VN	VN	N
177	95500	19	19	P_Coll	LocP	G_Coll	H.L.M.	P-Int	2	34	H-RIF	VN	N
178	95127	95018	63	G_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	3	48	VAL-D	VN	N
179	95313	95052	28	Pav_jar	LocP	Pav_jar	LocP.	P-Int	2	26	VAL-D	VAL-D-	N
180	60644	92050	336	Autre	Prop	G_Coll	H.L.M.	Empl	2	64	RIF	H-RIF	N
181	95572	92072	8	Pav_jar	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	4	30	RIF	VN	N
182	95394	93051	25	Pav_jar	Gratuit	G_Coll	Gratuit.	P-Int	3	43	RIF	VAL-D-	N
183	95554	91114	35	Pav_jar	LocP	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	33	RIF	PNR	N
184	95040	27284	69	Pav_jar	Prop	P_Coll	Gratuit.	Retr	2	56	H-RIF	PNR	N
185	95127	95252	138	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	CPIS	4	40	VAL-D	VN	N
186	60614	38		Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	CPIS	2	51	H-RIF	H-RIF	N
187	95039	95127	148	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop.	CPIS	3	54	VN	PNR	N
188	95218	95091	142	G_Coll	LocP	G_Coll	LocP.	Retr	1	93	VAL-D	VN	N
189	95218	95218	28	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	Retr	1	66	VN	VN	O
190	95500	33	80	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	CPIS	2	32	H-RIF	VN	N
191	95150	95355	8	Autre	Gratuit	P_Coll	LocP.	Autre	1	29	PNR	PNR	N
192	95211	78498	46	Pav_jar	Gratuit	G_Coll	LocP.	Retr	2	75	RIF	PNR	N
193	95183	95306	7	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Autre	CPIS	4	43	VAL-D	VN	N
194	95323	92073	58	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	P-Int	2	29	RIF	VN	N
195	95127	95637	54	G_Coll	HLM	Pav_jar	Prop	Sans A	2	40	VN	VN	N

196	95476	95476	12	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	Empl	2	26	VN	VN	O
197	95127	95127	21	G_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	Empl	2	28	VN	VN	O
198	95637	95127	40	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	3	29	VN	VN	N
199	95572	92063	6	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	33	RIF	VN	N
200	95488	91161	141	Pav_jar	LocP	P_Coll	Prop	CPIS	4	39	RIF	VAL-D-	N
201	60420	78686	135	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Retr	2	65	RIF	H-RIF	N
202	95298	60411	28	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	P-Int	3	38	H-RIF	PNR	N
203	95218	78146	9	P_Coll	Prop	G_Coll	LocP.	Empl	2	29	RIF	VN	N
204	95127	60090	48	P_Coll	HLM	Pav_jar	Prop.	P-Int	6	55	H-RIF	VN	N
205	95483	95369	143	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	Retr	2	61	VAL-D	PNR	N
206	95127	95572	205	G_Coll	HLM	G_Coll	H.L.M.	P-Int	4	46	VN	VN	N
207	95572	95572	43	G_Coll	HLM	G_Coll	H.L.M.	Empl	3	26	VN	VN	O
208	95370	95218	90	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	CPIS	3	38	VN	PNR	N
209	95572	78005	79	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	3	27	RIF	VN	N
210	95127	95127	192	Pav_jar	HLM	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	5	44	VN	VN	O
211	95127	95176	48	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	3	32	VAL-D	VN	N
212	95572	95500	5	P_Coll	LocP	Autre	Gratuit.	Autre	4	36	VN	VN	N
213	95218	93031	55	G_Coll	HLM	G_Coll	H.L.M.	P-Int	4	34	RIF	VN	N
214	95287	60256	102	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Autre	5	34	RIF	PNR	N
215	95370	75120		Pav_jar	Prop	G_Coll	Prop	Retr	2	57	RIF	PNR	N
216	95388	95176	19	Pav_SJ	LocP	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	32	VAL-D	VN	N
217	95313	95023	265	P_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	Retr	2	62	PNR	VAL-D-	N
218	95388	95183	40	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop.	P-Int	4	33	VN	VN	N
219	95488	95051	41	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	24	VAL-D	VAL-D-	N
220	95127	95102	47	G_Coll	HLM	Pav_jar	LocP.	Empl	1	44	PNR	VN	N
221	95177	95394		Autre	Gratuit	Autre	Gratuit.	Sans A	1	61	VAL-D	PNR	N
222	95127	95127	133	P_Coll	Gratuit	Pav_jar	Prop	P-Int	3	49	VN	VN	O
223	95637	93050	58	P_Coll	LocP	G_Coll	Autre.	Empl	3	46	RIF	VN	N
224	95127	93066	59	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Empl	3	34	RIF	VN	N
225	60330	60029	29	Pav_SJ	LocP	Pav_jar	LocP.	Empl	1	53	H-RIF	H-RIF	N
226	95127	95607	264	P_Coll	HLM	G_Coll	Gratuit.	CPIS	2	24	VAL-D	VN	N
227	95637	95127	9	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	Empl	2	26	VN	VN	N
228	95213	95476	153	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	5	43	VN	PNR	N
229	60256	60054	13	Pav_jar	Prop	Autre	LocP.	Ouvr	2	24	H-RIF	H-RIF	N
230	95500	77337	143	Pav_jar	LocP	Pav_SJ	Prop.	P-Int	4	37	RIF	VN	N
231	95127	95127	84	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	Empl	4	39	VN	VN	O
232	95127	93005	18	G_Coll	LocP	G_Coll	H.L.M.	Ouvr	4	34	RIF	VN	N
233	95392	95313	28	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	2	21	VAL-D	VAL-D-	N
234	60356	95176	54	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Empl	4	32	VAL-D	H-RIF	N
235	95127	95183	66	G_Coll	HLM	Pav_jar	H.L.M.	P-Int	2	36	VN	VN	N
236	60570	93066	71	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	28	RIF	H-RIF	N
237	60678	60395	29	P_Coll	HLM	G_Coll	H.L.M.	Empl	3	32	H-RIF	H-RIF	N
238	60614	75	250	Pav_jar	Prop	G_Coll	Prop	CPIS	2	48	RIF	H-RIF	N
239	60143	75	38	Pav_jar	Prop	G_Coll	Prop	CPIS	3	26	RIF	H-RIF	N
240	95120	92046	103	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	3	34	RIF	PNR	N
241	95313	95313	56	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	4	42	VAL-D	VAL-D-	O
242	95637	78638	25	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	27	PNR	VN	N
243	95392	95394	253	Autre	Prop	Pav_jar	Prop	Ouvr	1	47	VAL-D	VAL-D-	N
244	95500	95199	14	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	CPIS	2	23	VAL-D	VN	N
245	60678	95500	38	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	3	33	VN	H-RIF	N
246	95127	95060	338	G_Coll	HLM	Pav_jar	Gratuit.	P-Int	1	29	VAL-D	VN	N
247	95308	95183	34	Pav_SJ	Prop	P_Coll	LocP.	Ouvr	4	29	VN	PNR	N
248	95218	95582	17	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	1	30	VAL-D	VN	N
249	95127	75	20	P_Coll	LocP	G_Coll	LocP.	P-Int	2	23	RIF	VN	N
250	95500	76212	283	P_Coll	HLM	Pav_jar	LocP.	Empl	1	38	H-RIF	VN	N
251	95370	95127	42	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	4	35	VN	PNR	N

252	95637	94018	35	P_Coll	LocP	G_Coll	LocP.	Ouvr	2	28	RIF	VN	N
253	95488	94017	108	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	Ouvr	1	49	RIF	VAL-D-	N
254	95637	95637	89	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	3	47	VN	VN	O
255	95572	92019	28	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	30	RIF	VN	N
256	95039	95219	204	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	CPIS	4	43	VAL-D	PNR	N
257	95394	56	12	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	23	H-RIF	VAL-D-	N
258	95637	95127	35	P_Coll	LocP	G_Coll	H.L.M.	Autre	1	31	VN	VN	N
259	95127	95127	39	Pav_jar	HLM	G_Coll	H.L.M.	Empl	3	25	VN	VN	O
260	95183	95306	23	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	3	36	VAL-D	VN	N
261	95500	95183	163	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	5	48	VN	VN	N
262	95127	92049	83	Pav_jar	LocP	Pav_jar	LocP.	CPIS	2	51	RIF	VN	N
263	60570	95127	49	Pav_jar	Prop	G_Coll	H.L.M.	P-Int	4	31	VN	H-RIF	N
264	95078	95127	110	Pav_jar	Prop	P_Coll	Gratuit.	Empl	3	45	VN	PNR	N
265	95127	95127	6	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	P-Int	4	42	VN	VN	O
266	95183	95500	20	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	P-Int	2	23	VN	VN	N
267	95127	62	42	P_Coll	LocP	Pav_jar	LocP.	CPIS	2	28	H-RIF	VN	N
268	95459	95476	48	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	2	36	VN	PNR	N
269	95039	78172	23	P_Coll	LocP	Pav_jar	LocP.	Ouvr	3	31	RIF	PNR	N
270	95446	95480	13	Pav_jar	Prop	Pav_SJ	LocP.	Empl	2	28	PNR	PNR	N
271	95394	95394	206	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	P-Int	4	41	VAL-D	VAL-D-	O
272	95500	95500	273	Pav_jar	Gratuit	G_Coll	Gratuit.	Retr	3	64	VN	VN	O
273	95218	78172	22	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	25	RIF	VN	N
274	95127	95127	12	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	2	28	VN	VN	O
275	95183	95127	109	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	1	31	VN	VN	N
276	95127	95127	53	P_Coll	Prop	G_Coll	H.L.M.	P-Int	4	32	VN	VN	O
277	95127	60010	35	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	2	29	H-RIF	VN	N
278	95476	95039	178	Autre	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	5	48	PNR	VN	N
279	95127	6	54	P_Coll	Prop	Autre	Prop	Retr	1	81	H-RIF	VN	N
280	95039	95127	95	Pav_SJ	Prop	P_Coll	H.L.M.	CPIS	4	36	VN	PNR	N
281	95127	95127	16	G_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	P-Int	2	24	VN	VN	O
282	95127	95500	153	P_Coll	LocP	Autre	Prop	Empl	1	47	VN	VN	N
283	95313	93078	145	Pav_jar	LocP	Pav_SJ	LocP.	CPIS	5	46	RIF	VAL-D-	N
284	60143	92026	303	Pav_jar	Prop	G_Coll	H.L.M.	Retr	3	60	RIF	H-RIF	N
285	60143	78440	180	Pav_jar	Prop	G_Coll	Prop	Empl	4	46	RIF	H-RIF	N
286	95637	78123	32	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	1	27	RIF	VN	N
287	95127	95210	36	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	2	51	VAL-D	VN	N
288	95341	93039	29	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	3		RIF	PNR	N
289	95313	92044	26	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	CPIS	3	31	RIF	VAL-D-	N
290	95127	95127	83	G_Coll	HLM	P_Coll	Prop	P-Int	4	39	VN	VN	O
291	95572	51	33	P_Coll	LocP	Pav_jar	LocP.	CPIS	2	27	H-RIF	VN	N
292	60090	95127	88	Pav_jar	LocP	G_Coll	H.L.M.	P-Int	3	33	VN	H-RIF	N
293	95039	75117	180	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	CPIS	1	42	RIF	PNR	N
294	95054	95476	20	Pav_jar	Prop	G_Coll	H.L.M.	Empl	3	26	VN	PNR	N
295	95323	95637	180	Pav_jar	Prop	Pav_jar	H.L.M.	Retr	2	68	VN	VN	N
296	95341	95183	16	Pav_jar	Gratuit	P_Coll	H.L.M.	Empl	3	32	VN	PNR	N
297	95476	95127	19	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Empl	1	26	VN	VN	N
298	95500	91376	112	P_Coll	LocP	Pav_SJ	Prop	P-Int	1	35	RIF	VN	N
299	95476	95127	9	Pav_jar	Prop	G_Coll	H.L.M.	P-Int	5	34	VN	VN	N
300	95572	78646	18	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Autre	1	39	RIF	VN	N
301	95313	85	80	Pav_jar	Gratuit	P_Coll	LocP.	Empl	4	44	H-RIF	VAL-D-	N
302	95127	95183	34	P_Coll	LocP	P_Coll	Prop	Empl	4	50	VN	VN	N
303	95500	95323	20	P_Coll	Prop	Pav_jar	LocP.	P-Int	2	25	VN	VN	N
304	95500	95572	18	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	Empl	4	52	VN	VN	N
305	95127	95426	31	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	41	VAL-D	VN	N
306	95500	69	20	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	2	29	H-RIF	VN	N
307	95127	92071	18	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Sans A	1	24	RIF	VN	N

308	95127	95127	45	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	CPIS	2	28	VN	VN	O
309	95271	95438	43	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	P-Int	2	51	PNR	PNR	O
310	95218	95218	22	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	2	27	VN	VN	O
311	95488	95051	11	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	Ouvr	2	21	VAL-D	VAL-D-	N
312	95127	95127	25	P_Coll	HLM	P_Coll	Autre.	Ouvr	2	33	VN	VN	O
313	95628	95480	33	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	4	30	PNR	PNR	N
314	95183	95183	54	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	P-Int	3	31	VN	VN	O
315	95127	95323	17	Pav_jar	HLM	Pav_jar	H.L.M.	Ouvr	4	28	VN	VN	N
316	95078	95078	116	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	4	50	PNR	PNR	O
317	95078	95127	11	Autre	Gratuit	P_Coll	LocP.	CPIS	2	51	VN	PNR	N
318	95127	95127	41	G_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Ouvr	7	26	VN	VN	O
319	95394	95313	23	P_Coll	LocP	Pav_jar	Gratuit.	P-Int	1	28	VAL-D	VAL-D-	N
320	95488	95127	43	P_Coll	Autre	G_Coll	LocP.	P-Int	1	31	VN	VAL-D-	N
321	95584	95370	6	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	3	35	PNR	PNR	N
322	95323	78172	32	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	3	31	RIF	VN	N
323	95488	95488	7	Pav_jar	Gratuit	P_Coll	LocP.	Autre		50	VAL-D	VAL-D-	O
324	95323	94080	25	Pav_jar	Prop	G_Coll	LocP.	CPIS	2	27	RIF	VN	N
325	95150	34	8	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	4	48	H-RIF	PNR	N
326	95313	95566	224	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Sans A	4	55	VAL-D	VAL-D-	N
327	95637	92024	36	Pav_jar	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	2	32	RIF	VN	N
328	95388	78015	29	Pav_jar	Prop	Pav_SJ	Prop	Ouvr	2	39	RIF	VN	N
329	95313	95480	119	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	P-Int	3	35	PNR	VAL-D-	N
330	95313	95313	120	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	Ouvr	1	56	VAL-D	VAL-D-	O
331	95446	95446	81	Pav_jar	Prop	Pav_SJ	Prop	P-Int	3	33	PNR	PNR	O
332	95313	95504	131	P_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	1	52	VAL-D	VAL-D-	N
333	95313	95446	288	P_Coll	LocP	Pav_jar	Gratuit.	P-Int	1	26	PNR	VAL-D-	N
334	95313	75118	3	P_Coll	HLM	P_Coll	Gratuit.	Empl	1	28	RIF	VAL-D-	N
335	95584	78571	56	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	CPIS	3	34	RIF	PNR	N
336	95024	95543	82	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	Empl	3	36	PNR	PNR	N
337	95313	95058	220	P_Coll	LocP	Pav_jar	Gratuit.	Empl	1	28	VAL-D	VAL-D-	N
338	95500			Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	Autre	2				
339	95183	95127	143	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	5		VN	VN	N
340	95572	95127	54	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	5	30	VN	VN	N
341	95258	95392	171	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop	CPIS	4	46	VAL-D	PNR	N
342	95127	95127	27	P_Coll	HLM	G_Coll	H.L.M.	Empl	2	29	VN	VN	O
343	95308	92062	25	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Autre	1	27	RIF	PNR	N
344	95500	13	9	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	1	41	H-RIF	VN	N
345	95127	95323	281	P_Coll	LocP	Pav_jar	Prop	Empl	1	50	VN	VN	N
346	95554	95127	97	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	57	VN	PNR	N
347	95370	27045	24	P_Coll	LocP	Pav_jar	Gratuit.	Ouvr	1	23	H-RIF	PNR	N
348	95323	78498	10	P_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	Empl	2	22	RIF	VN	N
349	95500	95213	352	P_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	Retr	2	76	PNR	VN	N
350	95127	95127	53	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Empl	4	27	VN	VN	O
351	95500	95051		P_Coll	HLM	Pav_jar	Gratuit.	Sans A	2	32	VAL-D	VN	N
352	95476	95142		P_Coll	HLM	P_Coll	Gratuit.	Autre	3	43	PNR	VN	N
353	95572	95176	40	G_Coll	HLM	Pav_jar	Prop.	Empl	2	50	VAL-D	VN	N
354	95394	95394	139	Pav_jar	Prop	P_Coll	Prop	CPIS	4	43	VAL-D	VAL-D-	O
355	95572	95063	8	G_Coll	LocP	G_Coll	H.L.M.	Ouvr	3	21	VAL-D	VN	N
356	95218	95218	28	P_Coll	HLM	P_Coll	Gratuit.	Empl	1	27	VN	VN	O
357	95500	92012	302	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	Empl	1	55	RIF	VN	N
358	95394	95394	254	P_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	Empl	2	47	VAL-D	VAL-D-	O
359	60143	95176	226	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop.	Sans A	2	59	VAL-D	H-RIF	N
360	95218	95218	36	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	P-Int	2	34	VN	VN	O
361	95127	94043	21	P_Coll	LocP	G_Coll	H.L.M.	Sans A	3	34	RIF	VN	N
362	95127	95110	407	G_Coll	Prop	Pav_jar	Prop	Retr	2	74	PNR	VN	N
363	95218	93013	37	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	Empl	2	30	RIF	VN	N

364	95323	95323	108	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Prop.	CPIS	4	42	VN	VN	O
365	60327	60002	27	Pav_jar	Prop	Pav_SJ	LocP.	Ouvr	3	31	H-RIF	H-RIF	N
366	60678	59	12	Pav_jar	Gratuit	P_Coll	LocP.	Retr	2	84	H-RIF	H-RIF	N
367	95218	78172	28	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	P-Int	3	44	RIF	VN	N
368	95388	95388	78	Pav_jar	Prop	P_Coll	H.L.M.	CPIS	2	38	VN	VN	O
369	95181	60450	28	Pav_SJ	Prop	Pav_jar	LocP.	Empl	4	33	H-RIF	PNR	N
370	95039	95039	101	Pav_jar	Prop	Pav_jar	LocP.	CPIS	7	45	PNR	PNR	O
371	95388	95388	73	P_Coll	HLM	P_Coll	H.L.M.	Empl	2	33	VN	VN	O
372	95388	95500	59	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	1	32	VN	VN	N
373	95078	95218	47	Pav_jar	Prop	Pav_jar	Gratuit.	CPIS	3	30	VN	PNR	N
374	95572	45	9	G_Coll	LocP	P_Coll	LocP.	P-Int	1	35	H-RIF	VN	N
375	95183	77284	286	P_Coll	LocP	Pav_jar	Prop	CPIS	2	24	RIF	VN	N
376	95127	95127	7	P_Coll	HLM	P_Coll	LocP.	Empl	2	28	VN	VN	O
377	95127	92040	18	P_Coll	HLM	G_Coll	Autre.	Empl	1	28	RIF	VN	N
378	95127	95323	229	P_Coll	LocP	Pav_jar	Prop	Sans A	1	58	VN	VN	N
379	95323	95323	14	P_Coll	Prop	P_Coll	LocP.	CPIS	1	29	VN	VN	O
380	95218	75120	32	P_Coll	LocP	G_Coll	LocP.	P-Int	5	36	RIF	VN	N

TABLE DES IMAGES.**..... IV) Permanences ou mutations spatiales, vision depuis SPOT.....**

- **Image n° 1** : Localisation progressive du point A, ayant servi d'origine pour le calage des images SPOT 1990 et 1999 (zoom 1). **p. 475.**
- **Image n° 2** : Localisation du point A ayant servi d'origine pour le calage des images SPOT 1990 et 1999 (zoom 2). **p. 476.**
- **Image n° 3** : Localisation du point A ayant servi d'origine pour le calage des images SPOT 1990 et 1999 (zoom 3). **p. 477.**
- **Image n° 4** : Localisation des points A et A', ayant permis le calage « au pixel près » sur les deux images SPOT 1990 et SPOT 1999. **p. 478.**
- **Image n° 5** : Localisation des imagerie réalisées à partir de l'image SPOT P.90 (un pixel sur sept) et des dix zones ayant servi pour les tests. **p. 480.**
- **Image n° 6** : Localisation des zones-test sur l'image SPOT 1990 panchromatique (un pixel sur quatre). **p. 481.**
- **Image n° 7** : Comparaison des effets des filtres (Cntrnw ; Gredgsw3 ; solbhorz) par rapport à l'image brute ZT n° 1 (Frémainville - Seraincourt ; Val-d'Oise - P.N.R.) de 1990. **p. 486.**
- **Image n° 8** : Comparaison des effets des filtres (Centr2nw.Mas ; Cnte.Mas ; Cntr2e.Mas) par rapport à l'image brute ZT n° 1 (Frémainville - Seraincourt ; Val-d'Oise - P.N.R.) de 1990. **p. 487.**
- **Image n° 9** : Comparaison des effets des filtres (Gredgn3.Mas ; Cnts.Mas ; Edg3b.Mas) par rapport à l'image brute ZT n° 1 (Frémainville - Seraincourt ; Val-d'Oise - P.N.R.) de 1990. **p. 488.**
- **Image n° 10** : Comparaison des effets des filtres (Edge5.Mas ; Filtre.Mas ; Vertedg3.Mas) par rapport à l'image brute ZT n° 1 (Frémainville - Seraincourt ; Val-d'Oise - P.N.R.) de 1990. **p. 489.**
- **Image n° 11** : Comparaison des effets des filtres (Sobel2 ; Cnt2n.Mas ; Cntn.Mas) par rapport à l'image brute ZT n° 1 (Frémainville - Seraincourt ; Val-d'Oise - P.N.R.) de 1990. **p. 490.**
- **Image n° 12** : Comparaison des effets des filtres (Filtre standard ; Médiane ; Filtre spécifique : Laplacien 3d ; Filtre morphologique : Erosion) par rapport à l'image brute ZT n° 1 (Frémainville - Seraincourt ; Val-d'Oise - P.N.R.) de 1990. **p. 491.**
- **Image n° 13** : Zone-Test n°1 : Frémainville - Seraincourt (95) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 497.**
- **Image n° 14** : Zone-Test n°2 : Cergy-le-Haut - Vauréal (95 - V.N.) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 498.**
- **Image n° 15** : Zone-Test n°3 : Méru (Oise) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 501.**
- **Image n° 16** : Zone-Test n°4 : Marines - Corneilles-en-Vexin (95 - P.N.R.) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 502.**
- **Image n° 17** : Zone-Test n°5 : Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône (V.N., Hors-V.N., 95) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 505.**
- **Image n° 18** : Zone-Test n°6 : Saint-Gervais, Magny-en-Vexin (P.N.R. 95 ; Hors-P.N.R., Oise) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 506.**
- **Image n° 19** : Zone-Test n°7 : Vigny, Théméricourt (P.N.R., 95) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 509.**
- **Image n° 20** : Zone-Test n°8 : L'Isle-Adam, Parmain (95, P.N.R. et Hors-P.N.R.) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 510.**
- **Image n° 21** : Zone-Test n°9 : Vesly, Authevernes (Eure) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 513.**
- **Image n° 22** : Zone-Test n°10 : Chavençon, Monneville (Oise) : modifications observables entre 1990 et 1999, panchro. filtrées.Mas. **p. 514.**
- **Image n° 23** : Localisation des points A et B, ayant permis le calage de l'image panchro. 1990 et XS Trichromie optimisée de 1990. **p. 523.**
- **Image n° 24** : Localisation des points B et B', ayant permis le calage des images XS de 1990 et 1999. **p. 524.**
- **Image n° 25** : Localisation des zones-test sur l'image SPOT XS Trichromie optimisée (XS1, XS2, XS3), de 1990 (un pixel sur 3). **p. 525.**
- **Image n° 26** : Comparaison des canaux bruts (XS1 ; XS2 ; XS3) par rapport à la Trichromie optimisée sur la zone-test n° 5 (Méry-sur-Oise ; Saint-Ouen-l'Aumône ; V.N., Hors V.N., Val-d'Oise). Situation en 1990; **p. 527.**
- **Image n° 27** : Comparaison de « l'Indice de brillance », « l'Indice de végétation », la « Kross-Color » à partir de XS2 et de « l'Indice de végétation » et de la « Trichromie optimisée sur canaux filtrées .Mas » sur la zone-test n° 5 (Méry-sur-Oise ; Saint-Ouen-l'Aumône ; V.N., Hors V.N., Val-d'Oise). Situation en 1990; **p. 528.**

- **Image n° 28** : Comparaison des « trois axes factoriels A.C.P. », et de la « Trichromie optimisée réalisée à partir de ces axes » sur la zone-test n° 5 (Méry-sur-Oise ; Saint-Ouen-l'Aumône ; V.N., Hors V.N., Val-d'Oise). Situation en 1990 ; **p. 529.**
- **Image n° 29** : Comparaison de la « Kross-Color ACP 2 et XS3 », de la « Kross-Color : ACP2 (Hor.) et Indice de végétation (Vert.) », de « l'image ACP2 avec recalage de la panchromatique brute de 1990 » et de la « Trichromie optimisée réalisée à partir de XS1, de ACP 2 panchro-Rect et de XS3 », sur la zone-test n° 5 (Méry-sur-Oise ; Saint-Ouen-l'Aumône ; V.N., Hors V.N., Val-d'Oise). Situation en 1990 ; **p. 530.**
- **Image n° 30** : Comparaison de le « Kross-Color ACP2 Panchro-Rect. (Hor.) et XS3 (Ver.) », de « l'ACP 2 Panchro-Rect. filtrée par Gredgn3.Mas », du « drapé coloré Gredgn3.Mas et de la Trichromie : XS1, ACP2 Panchro-Rect, XS3 », en fausses couleurs et en couleurs pseudo-naturelles, sur la zone-test n° 5 (Méry-sur-Oise ; Saint-Ouen-l'Aumône ; V.N., Hors V.N., Val-d'Oise). Situation en 1990 ; **p. 531.**
- **Image n° 31** : Comparaison de la « Trichromie fausses-couleurs », de la « Trichromie pseudo-couleurs naturelles », de la « Trichromie XS1, XS2, Indice de végétation », et localisation des « Polygones d'apprentissage pour la classification supervisée », sur la zone-test n°8 (L'Isle-Adam ; Parmain ; V.N. ; Val-d'Oise). Situation en 1990. **p. 538.**
- **Image n° 32** : Comparaison de la « Trichromie optimisée : XS1, ACP2, XS3 », du « Canal XS3 », de « l'ACP 2 » et de la « Classification supervisée à partir des canaux bruts XS1, XS2, et Indice de végétation », sur la zone-test n°8 (L'Isle-Adam ; Parmain ; V.N., Val-d'Oise). Situation en 1990. **p. 539.**
- **Image n° 33** : Comparaison de la « Panchro filtrée.Mas 90 », de la « Classification supervisée 90 (XS1, XS2, Indice de végétation) », de la « Kross-Color P.F.Mas90 (Hor) – P.F.Mas99 (Vert.) » et de la « Trichromie optimisée : XS1, ACP2 Panchro-Rect, XS3, avec calage .Dxf », sur la zone-test n°8 (L'Isle-Adam ; Parmain ; V.N., Val-d'Oise), situation en 1990 et 1999. **p. 542.**
- **Image n° 34** : Comparaison de la « Panchro filtrée.Mas 90 », de la « Classification supervisée 90 (XS1, XS2, indice de végétation) », de la « Kross-Color 90 - 99 » et de la « Trichromie optimisée : XS1, ACP2 Panchro-Rect, XS3, vace calage .Dxf », sur la zone-test n°1 (Seraincourt ; Frémainville ; P.N.R., Val-d'Oise), situation en 1990 et 1999. Pointage des erreurs. **p. 543.**
- **Image n° 35** : Comparaison de l'image « Panchro. Filtrée .Mas 99 » et de la « Classification supervisée 99 (XS1, XS2, XS3) », de la « Classification supervisée 99, (XS1, XS2, Indice de végétation) », et de la « Classification supervisée 99, (XS1, ACP2 Panchro-Rect, XS3) », sur la zone-test n°2 (Vauréal, Cergy-le-Haut ; V.N. Cergy-Pontoise, Val-d'Oise), situation en 1999 et pointage des aires litigieuses. **p. 547.**
- **Image n° 36** : Comparaison de l'image « Panchro. Filtrée .Mas 99 » et de la « Classification supervisée 99 (XS1, XS2, XS3) », de la « Classification supervisée 99, (XS1, XS2, Indice de végétation) », et de la « Classification supervisée 99, (XS1, ACP2 Panchro-Rect, XS3) », sur la zone-test n°6 (Saint-Gervais, Magny-en-Vexin, P.N.R., Val-d'Oise), situation en 1999 et pointage des aires litigieuses. **p. 548.**
- **Image n° 37** : ZT5 (XS 99) : Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône (V.N., Hors-V.N., Val-d'Oise). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 553.**
- **Image n° 38** : ZT8 (XS 99) : L'Isle-Adam - Parmain (V.N., Hors-V.N., Val-d'Oise). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 554.**
- **Image n° 39** : ZT1 (XS 99) : Frémainville - Seraincourt (V.N., Hors-V.N., Val-d'Oise). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 557.**
- **Image n° 40** : ZT2 (XS 99) : Vauréal, Cergy-le-Haut (V.N. – Val-d'Oise). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 558.**
- **Image n° 41** : ZT3 (XS 99) : Méru, (Oise). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 561.**
- **Image n° 42** : ZT4 (XS 99) : Marines, Cormeilles-en-Vexin, (P.N.R. - Val-d'Oise). Classification supervisée et application de la « méthode de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 562.**
- **Image n° 43** : ZT6 (XS 99) : Saint-Gervais, Magny-en-Vexin. (P.N.R. - Val-d'Oise). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 565.**
- **Image n° 45** : ZT9 (XS 99) : Vesly, Authevennes. (Eure). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 569.**
- **Image n° 46** : ZT10 (XS 99) : Chavençon, Monneville. (Oise). Classification supervisée et application de la « Règle de Bayes ». Rejet supérieur à 0,50 %. **p. 570.**
- **Image n° 47** : Imagette C3 : Classification supervisée 1990, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). « Règle de Bayes ». Rejet à 0,50 %. **p. 576.**
- **Image n° 48** : Imagette C3 : Classification supervisée 1999, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 577.**
- **Image n° 49** : Imagette B4 : Classification supervisée 1990, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 580.**
- **Image n° 50** : Imagette B4 : Classification supervisée 1999, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 581.**

- **Image n° 51** : Imagette C4 : Classification supervisée 1990, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 584.**
- **Image n° 52** : Imagette C4 : Classification supervisée 1999, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 585.**
- **Image n° 53** : Imagette B3 : Classification supervisée 1990, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 588.**
- **Image n° 54** : Imagette B3 : Classification supervisée 1999, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 589.**
- **Image n° 55** : Imagette B2 : Classification supervisée 1990, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 592.**
- **Image n° 56** : Imagette B2 : Classification supervisée 1999, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 593.**
- **Image n° 57** : Imagette C2 : Classification supervisée 1990, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 596.**
- **Image n° 58** : Imagette C2 : Classification supervisée 1999, (XS1, ACP2_Panchro-Rect, XS3). Règle de Bayes, rejet à 0,50 %. **p. 597.**
- **Image n° 59** : Formes des mutations spatiales : le lotissement périurbain ; exemple sur la commune de Méry-sur-Oise, Val-d'Oise. (Imagette C4). **p. 601.**
- **Image n° 60** : Formes des mutations spatiales : la zone d'activités ; exemple sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône. (Imagette C4). **p. 602.**
- **Image n° 61** : Formes des mutations spatiales : la densification du tissu urbain existant ; exemple des « vieux villages » de Vauréal et Cergy, Val-d'Oise. (Imagette C3). **p. 605.**
- **Image n° 62** : Formes des mutations spatiales : les infrastructures de transport ; exemple de la déviation de Corneilles-en-Vexin, Val-d'Oise. (Imagette B3). **p. 606.**
- **Image n° 63** : Formes des mutations spatiales : le mitage des espaces ruraux ; exemple de la vallée de l'Epte au niveau de Saint-Clair-sur-Epte, Val-d'Oise, Eure. (Imagette B2). **p. 609.**
- **Image n° 64** : Formes des mutations spatiales : les grandes opérations urbanistiques ; l'exemple du quartier de Cergy-le-Haut, Val-d'Oise. (Imagette C3). **p. 610.**
- **Image n° 65** : Formes des mutations spatiales : les grandes zones commerciales; exemple de « l'Oseraie » à Osny, Val-d'Oise. (Imagette B4). **p. 613.**
- **Image n° 66** : Formes des mutations spatiales : la pression urbaines sur les espaces boisés ; l'exemple de la forêt de l'Hautil, Val-d'Oise, Yvelines. (Imagette C3). **p. 614.**

TABLE DES CARTES.**..... IV) Permanences ou mutations spatiales, vision depuis SPOT.....**

- **Carte n° 86** : Organisation des territoires urbanisés de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise en 1990 et 1999, classification supervisée, sur fond Iris. **p. 634.**
- **Carte n° 87** : Organisation des territoires urbanisés de la vallée de l'Oise en 1990 et 1999, classification supervisée, sur fond communal. **p. 635.**
- **Carte n° 88** : Organisation des territoires urbanisés de la partie centrale du P.N.R. du Vexin français en 1990 et 1999, classification supervisée, sur fond communal. **p. 636.**

..... V) Identités territoriales et enjeux politiques : le face-à-face V.N. - P.N.R.....

- **Carte n° 89** : Résultats de « l'Enquête auprès des Maires » et spécificités des communes. **p. 654.**
- **Carte n° 90** : L'attractivité économique du pôle d'emploi de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, comparée à celle des autres pôles économiques, selon les Maires. **p. 709.**
- **Carte n° 91** : L'attractivité commerciale du pôle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, comparée à celle des autres pôles concurrents, selon les Maires. **p. 710.**
- **Carte n° 92** : L'attractivité du pôle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise sur le plan des loisirs, comparée à celle des autres pôles concurrents, selon les Maires. **p. 711.**
- **Carte n° 93** : L'attractivité du pôle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, sur le plan scolaire, comparée à celle des autres pôles concurrents, selon les Maires. **p. 712.**
- **Carte n° 94** : L'attractivité du pôle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, sur le plan de la santé, comparée à celle des autres pôles concurrents, selon les Maires. **p. 713.**
- **Carte n° 95** : Carte schématique : ville nouvelle de Cergy-Pontoise et marges rurales, entre tensions et complémentarité. **p. 727.**
- **Carte n° 97** : Potentiel d'attraction-répulsion résidentielle des communes. **p. 820.**

..... VI) Les ménages et leurs stratégies résidentielles, réalités et perspectives.....

- **Carte n° 96** : Provenances et destinations géographiques des 379 ménages ayant répondu à « *L'Enquête auprès des nouveaux emménagés* ». **p. 756.**

TABLE DES GRAPHIQUES.**..... V) Identités territoriales et enjeux politiques : le face-à-face V.N. - P.N.R.....**

- **Graphique n° 105** : Perception des évolutions démographiques entre 1990 et 2000 sur leur commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 656.**
- **Graphique n° 106** : Perception du vieillissement de la population sur leur commune pendant la période 1990 - 2000, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 656.**
- **Graphique n° 107** : Perception de l'arrivée des populations nouvelles sur la commune, pendant la période 1990 - 2000, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 657.**
- **Graphique n° 108** : Attraction exercée par leur commune sur le plan démographique, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 657.**
- **Graphique n° 109** : Existence de projets urbanistiques sur la commune, d'après les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 658.**
- **Graphique n° 110** : Estimation de la croissance démographique en tant que « problème » sur leur commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 658.**
- **Graphique n° 111** : Estimation de la croissance démographique en tant que « problème » sur leur commune, selon les Maires, en fonction de la taille des communes. **p. 659.**
- **Graphique n° 112** : Perception de la « paupérisation » des populations résidant sur la commune, pendant la période 1990 - 2000, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 661.**
- **Graphique n° 113** : Perception de l'évolution des « actes de délinquance » sur la commune, pendant la période 1990 - 2000, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 661.**
- **Graphique n° 114** : Estimation de la paupérisation des populations résidant sur la commune en tant que « problème », selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 663.**
- **Graphique n° 115** : Estimation de l'insécurité et de la délinquance, en tant que « problème » sur la commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 663.**
- **Graphique n° 116** : Estimation de la paupérisation des populations résidant sur la commune en tant que « problème », selon les Maires, en fonction de la taille des communes en 1999. **p. 665.**
- **Graphique n° 117** : Estimation de l'insécurité et de la délinquance, en tant que « problème » sur la commune, selon les Maires, en fonction de la taille des communes en 1999. **p. 665.**
- **Graphique n° 118** : Perception des évolutions économiques entre 1990 et 2000 sur leur commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 667.**
- **Graphique n° 119** : Perception de l'évolution économique de la commune, selon les Maires, en fonction de la taille des communes. **p. 667.**
- **Graphique n° 120** : Estimation du « problème » du manque d'emplois sur la commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 668.**
- **Graphique n° 121** : Estimation du « problème » du manque d'emplois sur la commune, selon les Maires, en fonction de la taille des communes en 1999. **p. 668.**
- **Graphique n° 122** : Estimation du « problème » de l'absence des équipements (en particulier scolaires) sur la commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 671.**
- **Graphique n° 123** : Estimation du « problème » du manque des équipements (en particulier scolaires) sur la commune, en fonction de la taille des communes en 1999. **p. 671.**
- **Graphique n° 124** : Estimation du « problème » du manque de commerces sur la commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 672.**
- **Graphique n° 125** : Estimation du « problème » du manque de commerces sur la commune, selon les Maires, en fonction de la taille de la commune en 1999. **p. 672.**
- **Graphique n° 126** : Estimation du « problème » de l'insuffisance des équipements culturels sur la commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 674.**
- **Graphique n° 127** : Estimation du « problème » de l'insuffisance des équipements culturels, selon les Maires, en fonction de la taille de la commune en 1999. **p. 674.**
- **Graphique n° 128** : Estimation du « problème » de l'éloignement des pôles d'activités, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 676.**
- **Graphique n° 129** : Estimation du « problème » de l'éloignement des pôles d'activités, selon les Maires, en fonction de la taille de la commune. **p. 676.**
- **Graphique n° 130** : Estimation du « problème » de l'insuffisante desserte en transport, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 677.**

- **Graphique n° 131** : Estimation du « problème » de l'insuffisante desserte en transport, selon les Maires, en fonction de la taille de la commune. **p. 677.**
- **Graphique n° 132** : Perception de l'évolution de la qualité de l'environnement sur la commune, pendant la période 1990 – 2000, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 679.**
- **Graphique n° 133** : Perception de l'évolution de la qualité de l'environnement sur la commune, pendant la période 1990 – 2000, selon les Maires, en fonction de la taille des communes. **p. 679.**
- **Graphique n° 134** : Problèmes environnementaux estimés comme « Importants », ou « Très importants », sur les communes, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques. **p. 681.**
- **Graphique n° 135** : Problèmes environnementaux estimés comme « Importants », ou « Très importants », sur les communes, selon les Maires, en fonction de la taille des communes. **p. 681.**
- **Graphique n° 136** : Estimation de l'intérêt du P.N.R. pour la protection de l'environnement et le cadre de vie, selon les Maires, en fonction de l'implantation géographique de la commune. **p. 682.**
- **Graphique n° 137** : La hiérarchie des priorités de l'équipe municipale en place, selon les Maires des communes du P.N.R. du Vexin français. **p. 684.**
- **Graphique n° 138** : La hiérarchie des priorités de l'équipe municipale en place, selon les Maires des communes extérieures au P.N.R. du Vexin français. **p. 684.**
- **Graphique n° 139** : La hiérarchie des priorités de l'équipe municipale en place, selon les Maires des communes de moins de 500 habitants. **p. 688.**
- **Graphique n° 140** : La hiérarchie des priorités de l'équipe municipale en place, selon les Maires des communes de 500 à 1000 habitants. **p. 688.**
- **Graphique n° 141** : La hiérarchie des priorités de l'équipe municipale en place, selon les Maires des communes de plus de 1000 habitants. **p. 689.**
- **Graphique n° 142** : Le poids respectif des différents objectifs, selon les Maires, en fonction de l'implantation ou du poids démographique de leur commune. **p. 690.**
- **Graphique n° 143** : Estimation du « problème » de l'insuffisance des moyens financiers dont dispose la commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques et des tailles des communes. **p. 698.**
- **Graphique n° 144** : Effets de la ville nouvelle sur leur propre commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques et des tailles des communes. **p. 701.**
- **Graphique n° 145** : Les atouts de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, cumul des réponses « Un peu » et « Fortement », fournies par les Maires, selon les implantations géographiques et les tailles des communes. **p. 702.**
- **Graphique n° 146** : Les handicaps de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, cumul des réponses « Un peu » et « Fortement », fournies par les Maires, selon les implantations géographiques et les tailles des communes. **p. 706.**
- **Graphique n° 147** : Effets du P.N.R. du Vexin français sur leur propre commune, selon les Maires, en fonction des implantations géographiques et des tailles des communes. **p. 716.**
- **Graphique n° 148** : Les atouts du P.N.R. du Vexin français, cumul des réponses « Un peu » et « Fortement », fournies par les Maires, selon les implantations géographiques et les tailles des communes. **p. 717.**
- **Graphique n° 149** : Les atouts du P.N.R. du Vexin français, cumul des réponses « Un peu » et « Fortement », fournies par les Maires, selon les implantations géographiques. **p. 718.**
- **Graphique n° 150** : Les handicaps du P.N.R. du Vexin français, cumul des réponses « Un peu » et « Fortement », fournies par les Maires, selon les implantations géographiques et les tailles des communes. **p. 722.**

..... VI) Les ménages et leurs stratégies résidentielles, réalités et perspectives.....

- **Graphique n° 151** : Caractéristiques de la personne ayant répondu au questionnaire (« Personne n°1 »), selon les territoires et les C.S.P. **p. 752.**
- **Graphique n° 152** : Ménages ayant accepté de transmettre leurs coordonnées (adresse, n° de Tel., E.Mail), afin de poursuivre l'étude. **p. 752.**
- **Graphique n° 153** : Degré de satisfaction sur son nouveau lieu de résidence de la « Personne n°1 », ayant rempli le questionnaire, selon divers critères. **p. 754.**
- **Graphique n° 154** : Poids respectifs des ménages selon la C.S.P. de la « personne de référence », dans les différents types d'habitat, au lieu initial, puis au lieu final de résidence. **p. 768.**
- **Graphique n° 155** : Poids respectifs des C.S.P. des « personnes de référence des ménages », au lieu de résidence initial et au lieu de résidence final, en fonction des statuts d'occupation. **p. 769.**

- **Graphique n° 156** : Structure sociale des ménages entrant, tournant dans, ou sortant de la V.N. de Cergy-Pontoise et du P.N.R. du Vexin français. **p. 770.**
- **Graphique n° 157** : Profil social des ménages au lieu de résidence initial et au lieu de résidence final. **p. 771.**
- **Graphique n° 158** : Les modes de prospection ayant joué un rôle « Important » ou « Très important » lors de la recherche d'un logement, selon la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 774.**
- **Graphique n° 159** : Les modes de prospection adoptés par les ménages lors de la recherche de leur dernier logement, en fonction de la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 774.**
- **Graphique n° 160** : Ecarts à la moyenne des facteurs explicatifs des mobilités résidentielles, pour les ménages classés selon la C.S.P. de la « personne de référence » (facteurs n°1 à n°9). **p. 783.**
- **Graphique n° 161** : Ecarts à la moyenne des facteurs explicatifs des mobilités résidentielles, pour les ménages classés selon la C.S.P. de la « personne de référence » (facteurs n°10 à n°16). **p. 783.**
- **Graphique n° 162** : Ecarts à la moyenne des facteurs explicatifs des mobilités résidentielles, pour les ménages classés selon leur taille et les familles monoparentales (facteurs n°1 à n°9). **p. 790.**
- **Graphique n° 163** : Ecarts à la moyenne des facteurs explicatifs des mobilités résidentielles, pour les ménages classés selon leur taille et les familles monoparentales (facteurs n°10 à n°16). **p. 790.**
- **Graphique n° 164** : Estimation de « l'insécurité croissante » en tant que facteur explicatif de la mobilité résidentielle des ménages, selon la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 803.**
- **Graphique n° 165** : Estimation de « l'insécurité croissante » en tant que facteur explicatif de la mobilité résidentielle des ménages, selon l'âge de la « personne de référence ». **p. 803.**
- **Graphique n° 166** : Estimation du « cadre de vie » en que facteur explicatif de la mobilité résidentielle des ménages, selon la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 804.**
- **Graphique n° 167** : Estimation du « cadre de vie » en que facteur explicatif de la mobilité résidentielle des ménages, selon l'âge de la « personne de référence ». **p. 804.**
- **Graphique n° 168** : Potentiel d'attraction-répulsion résidentielle des communes et quartiers de la V.N. de Cergy-Pontoise et du P.N.R. du Vexin français. **p. 824.**

TABLE DES SCHEMAS ET TABLEAUX.**..... IV) Permanences ou mutations spatiales, vision depuis SPOT.....**

- **Schéma n° 7** : Méthodologie suivie dans l'exploitation des images panchromatiques (P) 1990 et 1999, et multispectrales (XS) 1990 et 1999. **p. 473.**
- **Schéma n° 8** : Protocole d'exploitation en vue d'une étude diachronique (P + XS), entre 1990 et 1999. Méthode 1. **p. 536.**
- **Tableau n° 39** : Test de validation sur la zone-test n°2 (urbain). **p. 546.**
- **Tableau n° 40** : Test de validation sur la zone-test n°6 (rural). **p. 546.**
- **Schéma n° 9** : Protocole d'exploitation en vue d'une étude diachronique (P + XS), entre 1990 et 1999. Méthode 2. **p. 551.**
- **Tableau n° 41** : Tables de performances « a posteriori » : Imagette C3, après classification supervisée par règle de Bayes. Situation en 1990 et en 1999. **p. 575.**
- **Tableau n° 42** : Tables de performances « a posteriori » : Imagette B4, après classification supervisée par règle de Bayes. Situation en 1990 et en 1999. **p. 579.**
- **Tableau n° 43** : Tables de performances « a posteriori » : Imagette C3, après classification supervisée par règle de Bayes. Situation en 1990 et en 1999. **p. 583.**
- **Tableau n° 44** : Tables de performances « a posteriori » : Imagette B3, après classification supervisée par règle de Bayes. Situation en 1990 et en 1999. **p. 587.**
- **Tableau n° 45** : Tables de performances « a posteriori » : Imagette B2, après classification supervisée par règle de Bayes. Situation en 1990 et en 1999. **p. 591.**
- **Tableau n° 46** : Tables de performances « a posteriori » : Imagette C2, après classification supervisée par règle de Bayes. Situation en 1990 et en 1999. **p. 595.**

..... V) Identités territoriales et enjeux politiques : le face-à-face V.N. - P.N.R.....

- **Tableau n° 47** : Taux de réponse à « *l'Enquête auprès des Maires* ». **p. 649.**
- **Tableau n° 48** : Taux de réponse à « *l'Enquête auprès des Maires* », en fonction du poids démographique de la commune en 1999. **p. 651.**
- **Tableau n° 49** : Taux de réponse à « *l'Enquête auprès des Maires* », en fonction de l'implantation géographique de la commune. **p. 652.**
- **Tableau n° 50** : Rang occupé par le pôle d'emploi de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, parmi dix pôles d'emploi proposé, selon les Maires des communes. **p. 669.**

..... VI) Les ménages et leurs stratégies résidentielles, réalités et perspectives.....

- **Tableau n° 51** : Provenance des ménages mobiles, au sein de la zone d'étude, en % des ménages finalement installés sur le territoire. **p. 757.**
- **Tableau n° 52** : Combinatoire des C.SP. des ménages de la zone d'étude. Profil des ménages, en % des 372 ménages et détermination de la « personne de référence », en fonction des C.S.P. des personnes (F. : femme ; H. : homme) le composant. **p. 758.**
- **Tableau n° 53** : Combinatoire des C.SP. des ménages de la ville nouvelle. Profil des ménages, en % des 230 ménages et détermination de la « personne de référence », en fonction des C.S.P. des personnes (F. : femme ; H. : homme) le composant. **p. 758.**
- **Tableau n° 54** : Combinatoire des C.SP. des ménages du P.N.R. du Vexin français. Profil des ménages, en % des 70 ménages et détermination de la « personne de référence », en fonction des C.S.P. des personnes (F. : femme ; H. : homme) le composant. **p. 758.**

- **Tableau n° 55** : Durée moyenne d'immobilité, en mois, dans le logement précédent, selon les lieux de provenance et les statuts d'occupation. **p. 762.**
- **Tableau n° 56** : Durée moyenne d'immobilité, en mois, dans le logement précédent, selon les lieux de provenance et les types d'habitat. **p. 762.**
- **Tableau n° 57** : Durée moyenne d'immobilité, en mois, dans le logement précédent, selon les lieux de provenance et la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 763.**
- **Tableau n° 58** : Poids relatif des différents statuts d'occupation, en fonction des différents types d'habitat des ménages, à leur lieu de résidence antérieur. **p. 764.**
- **Tableau n° 59** : Itinéraires résidentiels, selon les statuts d'occupation et en fonction de la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 767.**
- **Tableau n° 60** : Itinéraires résidentiels, selon les types d'habitat et en fonction de la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 767.**
- **Tableau n° 61** : Bilan des visites de prospection effectuées par les ménages, en fonction de la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 776.**
- **Tableau n° 62** : Les spécificités des mobilités de proximité, à la commune, dans la V.N. de Cergy-Pontoise, dans le P.N.R. du Vexin français. **p. 778.**
- **Tableau n° 63** : Classement des différents facteurs explicatifs des mobilités et leurs poids respectifs pour chacune des catégories de population, selon la C.S.P. de la « personne de référence ». **p. 781.**
- **Tableau n° 64** : Itinéraires résidentiels, selon les statuts d'occupation et les tailles des ménages. **p. 786.**
- **Tableau n° 65** : Itinéraires résidentiels, selon les types d'habitat et les tailles des ménages. **p. 786.**
- **Tableau n° 66** : Classement des différents facteurs explicatifs des mobilités et leurs poids respectifs pour chacune des catégories de population, selon le nombre de personnes du ménage. **p. 789.**
- **Tableau n° 67** : Itinéraires résidentiels, selon les statuts d'occupation et l'âge de la « personne de référence du ménage ». **p. 793.**
- **Tableau n° 68** : Itinéraires résidentiels, selon les types d'habitat et l'âge de la « personne de référence du ménage ». **p. 793.**
- **Tableau n° 69** : Classement des différents facteurs explicatifs des mobilités et leurs poids respectifs pour chacune des catégories de population, selon l'âge de la « personne de référence ». **p. 795.**
- **Tableau n° 70** : Lieux de résidence initiaux des ménages ayant attribué des valeurs élevées (niveau 4 ou 5) à « l'insécurité croissante » ou à la « mauvaise qualité du cadre de vie ». **p. 806.**
- **Tableau n° 71** : Nature des remarques formulées par les enquêtés (ées), ayant pointé à des niveaux d'intensité 4 (importante) ou 5 (déterminante), les raisons « ambiance désagréable dans le quartier », ou « relations de voisinage difficiles », ou « insécurité croissante », ou « mauvaise qualité du cadre de vie ». **p. 807.**
- **Tableau n° 72** : Indications sur les résidences initiales et finales (type d'habitat, statut d'occupation, localisation), des 102 ménages ayant pointé à des niveaux 4 ou 5 les facteurs : « ambiance désagréable dans le quartier », « relations de voisinage difficiles », « insécurité croissante », ou « mauvaise qualité du cadre de vie ». **p. 814.**
- **Schéma n° 10** : Les mobilités résidentielles des ménages selon l'âge et la C.S.P. des « personnes de référence ». **p. 817.**
- **Tableau n° 73** : Nature des citations négatives affectées aux différents quartiers de Cergy et à Saint-Ouen-l'Aumône. **p. 826.**
- **Tableau n° 74** : Diversité des appréciations sur les quartiers de Cergy-Saint-Christophe et Cergy-le-Haut, et sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, en fonction du lieu de résidence initial. **p. 829.**
- **Tableau n° 75** : Nature des citations positives affectées aux différentes communes considérées comme attractives. **p. 831.**
- **Tableau n° 76** : Diversité des appréciations sur les communes attractives de la ville nouvelle, en fonction du lieu de résidence initial. **p. 832.**
- **Tableau n° 77** : Classement des différents facteurs explicatifs des mobilités et leur poids respectif pour chacune des catégories de population, selon les lieux de résidence initiaux des ménages. **p. 836.**
- **Tableau n° 78** : Orientation des flux internes à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. **p. 837.**
- **Tableau n° 79** : Diversité des appréciations sur le P.N.R. du Vexin français, en fonction du lieu de résidence initial. **p. 839.**
- **Schéma n° 11** : Attraction-répulsion des territoires et mobilités résidentielles. **p. 842.**
- **Schéma n° 12** : Cergy-Pontoise et ses marges, les scénarios concevables. **p. 854.**

TABLE DES MATIERES TOME II**SOMMAIRE TOME II**

IV.	PERMANENCES OU MUTATIONS SPATIALES, VISION DEPUIS SPOT.....	(p. 469)
	A. <i>Processus d'accès aux données</i>.....	(p. 470)
	1. Les raisons du recours à l'imagerie satellitaire.....	(p. 470)
	2. Spécificités des images panchromatiques exploitées.....	(p. 472)
	a) Schéma d'assemblage et découpage des « imageries ».....	(p. 472)
	b) Calage des « points-origines ».....	(p. 474)
	c) Choix des zones à tester.....	(p. 479)
	3. Méthodologie en vue de l'étude des images panchromatiques.....	(p. 483)
	a) Test des différentes techniques de filtrage.....	(p. 485)
	b) Choix d'une méthode appropriée.....	(p. 493)
	B. <i>Les transformations spatiales enregistrées par les images panchromatiques ; phase exploratoire</i>.....	(p. 494)
	1. « <i>Image-interprétation</i> » et analyse des premiers résultats.....	(p. 494)
	a) Analyses sur la zone-test n°1.....	(p. 495)
	b) Analyses sur la zone-test n°2.....	(p. 496)
	c) Analyses sur la zone-test n°3.....	(p. 499)
	d) Analyses sur la zone-test n°4.....	(p. 500)
	e) Analyses sur la zone-test n°5.....	(p. 503)
	f) Analyses sur la zone-test n°6.....	(p. 504)
	g) Analyses sur la zone-test n°7.....	(p. 507)
	h) Analyses sur la zone-test n°8.....	(p. 511)
	i) Analyses sur la zone-test n°9.....	(p. 512)
	j) Analyses sur la zone-test n°10.....	(p. 516)
	2. Les techniques de superposition et la visualisation des transformations spatiales.....	(p. 517)
	C. <i>La nécessité d'intégrer des images multispectrales (XS)</i>.....	(p. 519)
	1. Justifications du recours aux images XS.....	(p. 519)
	2. Un schéma d'assemblage compatible avec les images panchromatiques.....	(p. 521)
	3. Méthodologie en vue de l'exploitation des images multispectrales.....	(p. 526)
	a) Test et choix des indices.....	(p. 526)

(1) <i>L'indice de végétation</i>	(p. 526)
(2) <i>L'indice de brillance</i>	(p. 532)
(3) <i>L'analyse en composantes principales</i>	(p. 532)
(4) <i>L'utilisation de canaux filtrés</i>	(p. 533)
(5) <i>L'utilisation de canaux rectifiés provenant des images panchromatiques</i>	(p. 533)
b) Mise en place d'une méthode (première tentative).....	(p. 535)
D. Les transformations spatiales enregistrées par les images multi-spectrales ; phase exploratoire	(p. 537)
1. « <i>Image interprétation</i> » et analyse des premiers résultats.....	(p. 537)
2. Résultats et problèmes posés par la « Méthode 1 ».....	(p. 541)
3. Techniques de classification et types de mise en valeur de l'espace. Mise en place d'une « Méthode 2 ».....	(p. 550)
E. Les dynamiques spatiales entre 1990 et 1999 ; Phase de systématisation	(p. 552)
1. Etude à grande échelle : quelles tendances au niveau des zones-test ?.....	(p. 555)
a) Analyses sur la zone-test n°5.....	(p. 555)
b) Analyses sur la zone-test n°8.....	(p. 556)
c) Analyses sur la zone-test n°1.....	(p. 559)
d) Analyses sur la zone-test n°2.....	(p. 560)
e) Analyses sur la zone-test n°3.....	(p. 563)
f) Analyses sur la zone-test n°4.....	(p. 564)
g) Analyses sur la zone-test n°6.....	(p. 567)
h) Analyses sur la zone-test n°7.....	(p. 567)
i) Analyses sur la zone-test n°9.....	(p. 568)
j) Analyses sur la zone-test n°10.....	(p. 571)
2. Etude à moyenne échelle : quelles tendances au niveau des imagettes ?.....	(p. 572)
a) Principales dynamiques sur l'imagette C3.....	(p. 574)
b) Principales dynamiques sur l'imagette B4.....	(p. 578)
c) Principales dynamiques sur l'imagette C4.....	(p. 586)
d) Principales dynamiques sur l'imagette B3.....	(p. 590)
e) Principales dynamiques sur l'imagette B2.....	(p. 594)

f) Principales dynamiques sur l'imagette C2.....	(p. 598)
F. Les types de transformations entre 1990 et 1999, tentative pour une taxinomie ; Phase de vérification.....	(p. 600)
1. Le lotissement périurbain.....	(p. 600)
2. La zone d'activités.....	(p. 603)
3. La densification du tissu urbain existant.....	(p. 604)
4. Les infrastructures de transport.....	(p. 607)
5. Le mitage des espaces ruraux.....	(p. 608)
6. Les grandes opérations urbanistiques.....	(p. 611)
7. Les grandes zones commerciales.....	(p. 615)
8. La pression urbaine sur les espaces boisés.....	(p. 618)
G. Les mutations des marges, homogénéité, gradient, ou morcellement ?.....	(p. 621)
1. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise par rapport aux marges rurales.....	(p.621)
2. L'axe de la Vallée de l'Oise.....	(p. 624)
3. Les territoires ruraux du P.N.R. du Vexin français.....	(p. 625)
4. Les territoires ruraux à l'extérieur du P.N.R.....	(p. 626)
H. Un premier bilan.....	(p.628)
1. Des résultats très contrastés.....	(p. 629)
2. L'outil SPOT 2 est-il adapté à ce type de problématique ?.....	(p. 630)
3. Vers un suivi des transformations des marges.....	(p. 632)
4. L'intégration sous MapInfo afin de qualifier les mutations des marges.....	(p.633)
BIBLIOGRAPHIE : PERMANENCES OU MUTATIONS SPATIALES, VISION DEPUIS SPOT :.....	(p. 637)

V.	IDENTITES TERRITORIALES ET ENJEUX POLITIQUES : LE FACE-A-FACE V.N. – P.N.R.....	(p. 640)
A.	<i>Le point de vue des acteurs, une dimension à intégrer.....</i>	(p. 641)
1.	Nature des enjeux ; quels axes prendre en compte ?.....	(p. 644)
2.	Mise en place d'une méthodologie.....	(p. 647)
a)	La zone où diffuser le questionnaire.....	(p. 647)
b)	Le test et ses résultats.....	(p. 648)
c)	Le problème du moment d'expédition de l'enquête.....	(p. 648)
3.	L'obtention de l'information, des résultats inégaux.....	(p. 649)
a)	Les résultats généraux.....	(p. 649)
b)	En fonction de la taille des communes.....	(p. 650)
c)	En fonction de l'implantation des communes.....	(p. 651)
B.	<i>Les dynamiques en cours sur les communes.....</i>	(p. 655)
1.	Tendances sur le plan démographique.....	(p. 655)
2.	Tendances sur le plan social.....	(p. 660)
3.	Tendances sur le plan économique.....	(p. 666)
4.	Tendances sur le plan des équipements.....	(p. 673)
5.	Tendances sur le plan de l'environnement et du cadre de vie.....	(p. 678)
C.	<i>Les enjeux essentiels pour l'équipe municipale en place.....</i>	(p. 683)
1.	L'incidence de l'implantation géographique de la commune.....	(p. 683)
2.	L'incidence de la taille de la commune.....	(p. 687)
3.	Les projets qui se dégagent avec récurrence.....	(p. 692)
a)	La question de l'aménagement et des équipements.....	(p. 692)
b)	La question de la protection des paysages et de l'environnement.....	(p. 693)
c)	La question de la sécurité.....	(p. 695)
d)	Mais aussi d'autres aspects.....	(p. 696)
D.	<i>Quel regard sur la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ?.....</i>	(p. 700)
1.	Principaux aspects positifs.....	(p. 701)
2.	Principaux aspects négatifs.....	(p. 705)
3.	La ville nouvelle et ses attractivités.....	(p. 707)
E.	<i>Quel regard sur le P.N.R. du Vexin français ?.....</i>	(p. 716)
1.	Principaux aspects positifs.....	(p. 716)

- 2. Principaux aspects négatifs.....(p. 721)
- 3. Un territoire susceptible d'évoluer ?.....(p. 724)
- F. Vers un apaisement ou une exacerbation des clivages territoriaux ?.....(p. 726)*
 - 1. La persistance de nombreux points de tension.....(p. 726)
 - 2. Mais une interdépendance accrue.....(p. 728)
 - 3. Complémentarité ou opposition ?.....(p. 730)
 - 4. La notion de « marge urbaine » est-elle pertinente ?(p. 732)

BIBLIOGRAPHIE : IDENTITES TERRITORIALES ET ENJEUX POLITIQUES : LE FACE-A-FACE V.N. – P.N.R.....(p. 734)

VI. LES MENAGES ET LEURS STRATEGIES RESIDENTIELLES, REALITES ET PERSPECTIVES.....	(p. 740)
A. Saisir l'insaisissable, mise au point d'une méthode.....	(p. 741)
1. Quels éléments prendre en compte ?.....	(p. 742)
2. Les fichiers de La Poste, un outil novateur.....	(p. 746)
3. Des résultats surprenants, une réelle participation des enquêtés.....	(p. 750)
B. Analyses en première approximation des dynamiques résidentielles.....	(p. 755)
1. Profil des ménages mobiles.....	(p. 755)
a) Selon les lieux de provenance.....	(p. 755)
b) Selon les lieux de destination et les C.S.P.....	(p. 757)
2. Des durées d'immobilité étonnement variées.....	(p. 761)
C. Stratégies résidentielles et incidence de la catégorie sociale.....	(p. 766)
1. Des statuts d'occupation et des types d'habitat qui s'opposent.....	(p. 766)
2. Des lieux d'installation qui divergent.....	(p. 770)
3. Des méthodes de prospection qui s'opposent.....	(p. 772)
4. Les spécificités des mobilités de proximité.....	(p. 778)
5. Des explications principales qui divergent.....	(p. 780)
D. L'incidence d'autres facteurs explicatifs.....	(p. 785)
1. Le rôle de la structure familiale.....	(p. 785)
a) Spécificités des itinéraires résidentiels selon les types de ménages.....	(p. 785)
b) Les facteurs déterminants des mobilités, selon les types de ménages.....	(p. 788)
2. Le rôle de la catégorie d'âge	(p. 792)
3. Raison professionnelle et mobilités à plus long rayon d'action.....	(p. 798)
4. « Accidents de la vie » et mobilités d'urgence.....	(p. 800)
5. « Cadre de vie », « voisinage », « ambiance dans le quartier » et « insécurité », de puissants éléments déclencheurs.....	(p. 802)
a) Analyse des résultats quantitatifs.....	(p. 802)
b) Analyse des arguments développés.....	(p. 808)
c) Conséquences quant aux logiques résidentielles.....	(p. 813)
6. Des cas individuels aux modèles de comportement.....	(p. 816)
E. Lieux valorisés ; lieux stigmatisés, lieux en « perdition » ; unanimité ou aléatoire ?.....	(p. 818)

